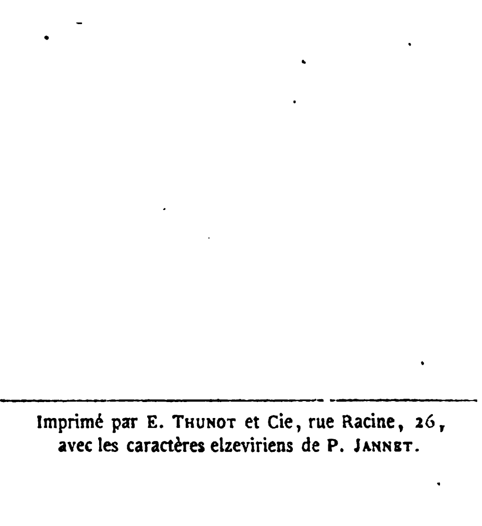


MÉMOIRES

DE

HENRI DE CAMPION



Imprimé par E. THUNOT et Cie, rue Racine, 26,
avec les caractères elzeviriens de P. JANNET.

MÉMOIRES

DE HENRI

DE CAMPION

NOUVELLE ÉDITION

Suivie d'un Choix des

LETTRES D'ALEXANDRE DE CAMPION

Avec des Notes

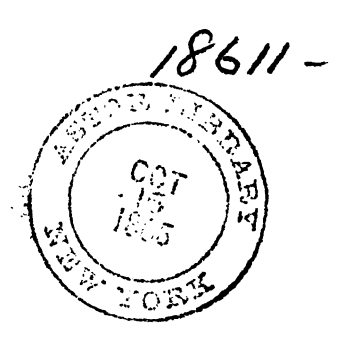
PAR M. C. MOREAU



A PARIS

Chez P. Jannet, Libraire

MDCCCLVII


18611
ASTOR LIBRARY
NEW YORK
OCT
15
1865



PRÉFACE.

Les *Mémoires* de Henri de Campion ont été publiés pour la première fois en 1807, par le général de Grimoard. Ils avoient été jusque là conservés manuscrits au château de Montpoignant; c'est du moins de M. de Campion Montpoignant, chef de la branche aînée et par conséquent de la maison de Campion, que l'éditeur les avoit reçus.

Voici comment le général de Grimoard en parle dans la lettre à MM. Treuttel et Wurtz qui sert de préface à la première édition : il raconte d'abord qu'étant au Montpoignant dans l'été de 1806, au lieu de lettres ou d'écrits d'Alexandre de Campion, qu'il demandoit, M. de Montpoignant lui remit le manuscrit des *Mémoires* de Henri, dont il ne soupçonnoit pas seulement l'existence, « avec l'autorisation de le copier entièrement ou de l'extraire, et de faire ensuite de ce travail l'usage qu'il jugeroit à propos. » Puis il ajoute : « Le manuscrit, ou plutôt les manuscrits dont il s'agit, sont assez volumineux. Ils consistent :

« 1°. Dans deux cahiers de grand papier formant ensemble 58 feuillets ou 116 pages, d'une écriture assez fine, mais nette et facile à lire,

quoique très-serrée. On trouve sur une feuill séparée, placée en tête, la note suivante, qui es d'une écriture fort mauvaise : *Mémoires de messire Henry de Campion du Feuguerei, mêlés d beaucoup de traits historiques, d'où j'ai tiré spécia lement les anecdotes d'une partie de la vie de M. l duc de Beaufort.*

« 2°. Dans un cahier de 12 feuillets o 6 feuilles d'un papier de moyenne grandeur, inti tulé : *Relation exacte de tout ce qui arriva au du de Beaufort en l'an 1643, depuis la mort du r Louis XIII jusqu'à ce qu'il fut mis prisonnier a bois de Vincennes ; et ce qui arriva ensuite au sieu du Feuguerei, auquel il avoit confié ses desseins jusqu'à la liberté du Duc et à son détachement a son service ; le tout fait par le même sieur du Feu guerei.* Cette relation, comprenant 23 pages, e signée au bas de la dernière *du Feuguerei*, no de terre que Campion quitta et porta à deux r prises.

« Sur la dernière page, qui est restée en blan on trouve les deux notes suivantes :

« PREMIÈRE NOTE : *Comme, dans le reste ces mémoires, il n'est plus parlé du duc de Bea fort, que l'on avoit principalement en vue lorsqu' en a tiré ce cahier pour le donner au public, et qu ne contient que le récit de quelques circonstances la vie de leur auteur, et le détail de plusieurs siég et de différentes actions où il s'est trouvé à la t du régiment qu'il commanda jusqu'en 1654, qu'il f réduit, de trente compagnies dont il étoit compos à dix seulement, et que, ne croyant pas qu'il lui f honorable ou convenable de servir davantage av les deux tiers moins de troupes qu'il n'avoit d'abor il obtint la permission de se retirer, on croit qu*

seroit d'autant plus inutile de parler de ce qui se passa en ces expéditions qu'elles se trouvent décrites dans toutes les relations qui en furent faites en ce temps-là, et qu'il convient aussi peu de rien dire de ce qu'il fit depuis sa retraite jusqu'au 11 *de mai* 1663, *qu'il mourut, que cela n'intéresse proprement que sa famille, pour laquelle seule il s'explique, en plusieurs endroits du manuscrit, avoir entrepris d'écrire sa vie; de sorte que dans cette idée on a jugé à propos d'en demeurer, comme on l'a fait, à l'époque de la création du régiment de Longueville, et de se contenter d'assurer seulement ici en général qu'à en juger par les sentimens de cet auteur qui sont assez fréquemment répandus dans ces mémoires, il étoit trop honnête homme pour bien réussir dans le monde, où la sincérité et les droites intentions ne sont ordinairement point de mise.* Cette note est d'une écriture très-ancienne, assez lisible, quoique désagréable.

« SECONDE NOTE : *Mémoires dont ont été extraites en partie les anecdotes de la vie de M. le duc de Beaufort, qui sont à la fin du gros tome de différents manuscrits corrigés et copiés dans la vue de faire imprimer tout ensemble pour faire une seconde édition des conversations qu'il contient, et d'y ajouter les anecdotes de la vie de M. le duc de Beaufort.* Cette seconde note est d'un caractère encore plus mauvais que celui dont il est parlé article premier. Les deux notes paroissent au premier coup-d'œil de différentes mains; mais un examen plus attentif démontre qu'elles sont réellement de la même, quoique de deux époques éloignées, dont la dernière indique l'écriture mal assurée d'un goutteux ou d'un vieillard.

« 3° Le reste des manuscrits qui m'ont été

remis par M. de Montpoignant consiste dans onze petits cahiers de format in-quarto, dont les trois premiers et les trois derniers sont de la main d'un copiste, et les cinq autres de celle qui a écrit la première note de la relation dont on vient de parler. A la tête de ces onze cahiers, qui ne sont pas tous de suite et offrent diverses lacunes considérables, il y a un feuillet sur lequel on lit :

« *De ceci, joint au vieux manuscrit de la vie de M. du Feuguerei, écrite par lui-même et qu'on n'a pu donner telle qu'il l'a écrite, par rapport à plusieurs foiblesses et superstitions indignes d'un homme d'esprit et de mérite tel qu'il étoit, on peut fort bien faire un morceau d'histoire qui ne seroit pas désagréable, y ayant des faits qui ne se trouvent nulle part, et j'avois déjà commencé, en supprimant plusieurs choses, comme on peut voir dans le premier cahier; mais, en ayant perdu plusieurs de ceux que j'avois copiés et corrigés, cela est devenu un chaos que je ne puis plus débrouiller, et je donne seulement ce que j'en ai pu retrouver.* Cette note est de la mauvaise écriture dont il est question plus haut; et les cahiers qu'elle indique ne contiennent rien qui ne se trouve dans l'ouvrage de Henri de Campion. Le rédacteur s'étoit borné à de légères corrections dans l'exposé des faits, mais sans en altérer aucun, et à changer le style. »

Quand le général de Grimoard commença la lecture des *Mémoires* de Henri, il ne savoit des messieurs de Campion que ce qui est dit d'Alexandre dans les *Mémoires* de la Châtre et dans ceux du cardinal de Retz. Quand il en fit la publication, quoiqu'il les eût étudiés avec attention, commentés avec soin, quoiqu'il fût dans des termes

d'amitié avec M. de Montpoignant, il manquoit pourtant encore des renseignemens nécessaires pour éclaircir les obscurités de ces titres et de ces notes. Ce ne fut qu'en 1808 que, poursuivant ses recherches, il eut connoissance de trois volumes publiés, deux en 1657 : *Recueil de lettres qui peuvent servir à l'histoire, et diverses poésies*, et *les Hommes illustres de M. de Campion*; le troisième, en 1704 : *Entretiens sur divers sujets d'histoire, de politique et de morale*; volumes dont nous aurons à parler plus amplement, mais dont il suffit de dire ici qu'ils appartiennent à la vie des trois frères. La même année, il rendit compte de ses rencontres au public dans une lettre qui se trouve au quatrième volume, page 95, du *Magazin encyclopédique*. Nous n'apercevons pas qu'il ait entrevu alors le jour que le dernier jette sur les manuscrits des *Mémoires*.

Il est parlé dans la deuxième note du second manuscrit « d'un gros tome de différents manuscrits, corrigés et copiés dans la vue de faire imprimer tout ensemble pour faire une seconde édition des *Conversations* qu'il contient. » Ces conversations évidemment sont les *Entretiens sur divers sujets d'histoire, de politique et de morale*. Or l'éditeur des *Entretiens* est l'abbé de Garambourg. C'est par conséquent cet abbé qui est aussi l'auteur de la note. On voit, en effet, dans l'épître dédicatoire à l'abbé de Polignac, que le volume de 1704 n'étoit en quelque façon qu'un essai qui devoit être suivi d'une publication plus complète. L'abbé de Garambourg s'étoit occupé de cette publication; il l'avoit préparée. C'est ce que la note nous apprend.

Deux conséquences sont à déduire de ce fait:

l'une est « que le gros tome de différens mai
scrits » a été arrangé par l'abbé de Garambou
la note sur ce point est parfaitement claire. L'at
conséquence est que la *Relation exacte de tou*
qui arriva au duc de Beaufort en l'an 1643 a
extraite des *Mémoires* de Henri de Campion, égz
ment par l'abbé. C'est ce que confirme d'aille
la note détachée du premier manuscrit : « ı
*moires..... d'où j'ai tiré spécialement les anecd*ı
d'une partie de la vie de M. le duc de Beaufort. »

Ainsi la *Relation* n'est pas autographe, com
l'a cru le général Grimoard; elle n'est pas
l'écriture de Henri de Campion lui-même, e
nom de du Feuguerei, qui se lit à la fin, n'est
une signature. Ainsi encore les *corrections et ac*
tions qui ont été faites au premier manuscrit sc
contrairement à l'opinion du général, de l'é
teur des *Entretiens*, puisqu'elles accusent la mê
main que les notes du second, et non de l'aut
des *Mémoires*.

Faut-il croire que ce premier manuscrit
vraiment le manuscrit autographe ? Nous n'ir
pas jusque-là. Il se peut qu'il ne soit qu'une cc
faite pour être déposée dans les archives de
branche aînée de Montpoignant. « Si mes enf
veulent être instruits plus particulièrement
leur origine, dit Henri de Campion, pag
des *Mémoires*, ils peuvent avoir recours à d'
tres mémoires que je leur laisse, et dont les
ginaux sont entre les mains de nos cousins
Campion-Montpoignant, qui demeurent dan
campagne de Neubourg. » Qu'y auroit-il d'é
nant après cela qu'il eût jugé à propos de me
en dépôt et comme en sûreté dans les mê
mains une copie authentique de ses mémoii

En tout cas, le premier manuscrit est à la fois le plus ancien et le plus complet.

Ce manuscrit excepté, tout le reste, manuscrits et notes, étoit la préparation générale de la seconde édition des *Entretiens* que l'abbé de Garambourg se proposoit de donner. Comment l'avoit-il entendue? Il est difficile de le dire. On peut croire qu'il n'a pas toujours travaillé sur le même plan. Ce que nous voyons clairement, c'est, d'une part, qu'il avoit voulu publier la *Relation* à la suite des *Entretiens;* la première note du second manuscrit, qui est toute de sa main, étoit sans aucun doute destinée à la terminer. C'est, d'autre part, qu'il a renoncé à son projet, « parce qu'ayant perdu plusieurs des cahiers qu'il avoit copiés et corrigés, cela étoit devenu un cahos qu'il ne pouvoit plus débrouiller.»

Tout cela, répétons-le, ce ne sont que des conjectures. Nous regrettons vivement de n'avoir pas pu les vérifier sur pièces; mais les manuscrits ont disparu après la mort du général de Grimoard. Que sont-ils devenus? La respectable mademoiselle de Montpoignant, qui représente aujourd'hui la noble maison de Campion, et que le marquis de Blosseville a bien voulu prier en notre nom d'interroger ses souvenirs, nous a fait répondre qu'ils n'avoient pas été rendus à sa famille, et qu'elle croyoit se rappeler qu'ils avoient été recueillis avec les papiers du général par un grand établissement public de Paris. Nous nous sommes adressés successivement à la Bibliothèque impériale et au Dépôt de la guerre; mais en vain. Les *Mémoires* de Campion ne s'y trouvent pas, non plus que les papiers du général de Grimoard.

Nous avons été réduits à tirer des remarques

du général notre appréciation des manuscrit
à nous servir pour cette seconde édition du text
la première. A moins que nous ne nous tromp
beaucoup, notre appréciation est juste. N
la présentons au lecteur avec une entière c
fiance. Le texte ne nous satisfait pas au m
degré, qu'il nous soit permis de le dire. Le
néral de Grimoard a suivi le premier manusc
il est vrai; mais il a accepté *plusieurs correct*
et additions de l'abbé de Garambourg qu'il cro
de Henri de Campion, et, de son côté, il a
tranché « les détails généalogiques ou d'affa
domestiques insusceptibles d'amuser ou d'i
resser, de longues tirades dévotes, des pri
ou oraisons qui passeroient pour des cap
nades. » Ailleurs encore, après s'être excus
quelque sorte d'avoir conservé, « parce qu'
seront du moins utiles sous le rapport de la
rale et du bon exemple », plusieurs pages «
remplissent sans nécessité apparente des évé
mens ou des détails privés », il déclare «
s'est borné à retrancher ce qui étoit entièren
oiseux ou superflu, sans rien changer au fc
ni à la forme du reste. »

C'étoit l'usage en son temps. On prenoit a
les manuscrits même du grand siècle toutes
libertés que demandoient d'absurdes préjug
un esprit étroit, un goût faux. On les mut
sans pitié sous prétexte de les élaguer, de
débarrasser de branches parasites, c'est-à-
de récits que la morgue des opinions ne c
prenoit plus, et de réflexions dont leur int
rance refusoit de s'accommoder. On en u
aussi hardiment avec la langue si belle, si cla
si nerveuse, si abondante de cette époque

coupoit les phrases; on faisoit saillir les angles arrondis des périodes; on changeoit en roideur leur souplesse vigoureuse; et ces lignes sèches et dures, ces mouvemens heurtés qu'on substituoit aux larges contours, aux allures libres du style, s'appeloient les formes oratoires. C'étoit une tradition du siècle dix-huitième dont on étoit fort entêté alors. Est-ce que déjà l'abbé de Garambourg n'avoit pas reculé devant l'idée de publier dans leur intégralité les *Mémoires* de Henri de Campion, « par rapport à plusieurs foiblesses et superstitions indignes d'un homme d'esprit et de mérite tel qu'il étoit? » Est-ce qu'il ne les avoit pas *corrigés* dans les cahiers copiés pour la seconde édition des *Entretiens?* Il faut presque savoir gré au général de Grimoard de n'avoir pas exercé plus rigoureusement le droit que lui reconnoissoient ses contemporains, et de s'être contenté d'un petit nombre de suppressions.

Nous sommes tenus aujourd'hui à plus de fidélité. La reproduction exacte des textes originaux nous est commandée impérieusement. Nous devons respecter la parole aussi bien que la pensée de l'auteur. Il ne nous appartient plus de le refaire à notre image, de l'habiller à notre mode. C'est un témoin des siècles écoulés. La raison veut qu'il soit vu dans son costume propre, qu'il soit entendu dans son propre langage. Ce n'est pas assez de connoître les faits qu'il raconte : il faut le connoître lui-même; il faut connoître ses idées, ses sentimens, son caractère. Tout sert pour cela, même les capucinades. Ne sont-elles pas une manifestation des dispositions de son esprit et une expression des mœurs de son époque? Le général de Grimoard a donné à

son portrait un coup de pinceau en retranc
les capucinades des *Mémoires*; mais il a e
un des traits de la physionomie de Henr
Campion. Le lecteur n'y a pas gagné. Il au
été bien aise assurément de savoir ce qu'étc
les capucinades d'un homme de guerre
XVIIe siècle aux prises avec les douleurs
l'âme. Peut-être son cœur s'y seroit-il intére
en tout cas sa curiosité auroit été satisfaite.

Les *Mémoires* de Henri de Campion n
peut-être pas reçu à leur apparition tout l'acc
qu'ils méritoient. Petitot n'en a inséré dan
collection (1826-1829, tome 51) qu'un fragm
encore comme pièce justificative à la suite
Mémoires de La Châtre. Michaud en a fait aut
troisième série, troisième volume. Tous d
ont reproduit le texte du général de Grimo
toutefois avec cette différence que le secon
retranché les notes, que le premier a conserv
Ce fragment est la relation du complot o
par le duc de Beaufort pour l'assassinat
cardinal Mazarin. Michaud, comme Petitot,
commencé à ces mots: « La duchesse de C
vreuse et lui (le duc de Beaufort) se voyant
tièrement décrédités par les mauvais offices
Cardinal, etc. »; et il l'a terminé à ceux-
« La crainte que cela ne fît croire le crime
tout le monde croyoit supposé l'engagea (le
de Vendôme) à me faire rester, s'imaginant
j'aurois toujours le temps de me retirer s'il
étoit besoin. » C'est-à-dire que l'un et l'a
n'ont rien pris de ce que Campion raconte
poursuites exercées contre lui et les autres c
plices du prince, non plus que des moyens
a employés pour éviter de tomber entre les m

du ministre. Petitot ne s'est pas même donné la peine de dire ce qu'étoit Henri de Campion, ni comment il avoit été attaché au duc de Beaufort. Michaud a gardé le même silence; mais il a certifié l'authenticité et la véracité des *Mémoires*.

Sans doute la conjuration de Beaufort est le grand fait, le fait capital du volume que nous publions à notre tour; et elle suffiroit seule pour justifier cette seconde édition, puisque la première est épuisée. On sait, en effet, quel éclat elle fit au commencement de la régence. Elle valut au duc de Beaufort un emprisonnement qui ne dura guère moins de cinq années, et qui fournit à la Fronde un de ses argumens les plus retentissans contre le gouvernement du Mazarin. Elle abaissa la maison de Vendôme, que la mort de Louis XIII avoit semblé devoir relever; elle jeta le vieux duc dans l'exil. Elle fit disparoître la *coterie* des Importans, qui peut-être en attendoit l'accomplissement de ses rêves, et elle poussa la fortune du premier ministre, qu'elle avoit pour but de renverser. Quoique le Cardinal eût été informé du coup qui menaçoit sa vie, quoiqu'il connût les noms des principaux conjurés, et qu'il déployât, pour les livrer à la justice, toutes les ressources de la puissance suprême, le secret fut si fidèlement gardé pourtant que Madame de Motteville, ordinairement bien instruite, n'en parle qu'avec hésitation, et que le cardinal de Retz le nie. Ce sont les *Mémoires* de Henri de Campion qui l'ont dévoilé.

Mais l'intérêt qu'ils présentent ne se concentre pas tout entier dans cette révélation. S'ils ne font, pour ainsi dire, qu'effleurer le curieux épisode

remis par M. de Montpoignant consiste dans onze petits cahiers de format in-quarto, dont les trois premiers et les trois derniers sont de la main d'un copiste, et les cinq autres de celle qui a écrit la première note de la relation dont on vient de parler. A la tête de ces onze cahiers, qui ne sont pas tous de suite et offrent diverses lacunes considérables, il y a un feuillet sur lequel on lit :

« *De ceci, joint au vieux manuscrit de la vie de M. du Feuguerei, écrite par lui-même et qu'on n'a pu donner telle qu'il l'a écrite, par rapport à plusieurs foiblesses et superstitions indignes d'un homme d'esprit et de mérite tel qu'il étoit, on peut fort bien faire un morceau d'histoire qui ne seroit pas désagréable, y ayant des faits qui ne se trouvent nulle part, et j'avois déjà commencé, en supprimant plusieurs choses, comme on peut voir dans le premier cahier; mais, en ayant perdu plusieurs de ceux que j'avois copiés et corrigés, cela est devenu un chaos que je ne puis plus débrouiller, et je donne seulement ce que j'en ai pu retrouver.* Cette note est de la mauvaise écriture dont il est question plus haut; et les cahiers qu'elle indique ne contiennent rien qui ne se trouve dans l'ouvrage de Henri de Campion. Le rédacteur s'étoit borné à de légères corrections dans l'exposé des faits, mais sans en altérer aucun, et à changer le style. »

Quand le général de Grimoard commença la lecture des *Mémoires* de Henri, il ne savoit des messieurs de Campion que ce qui est dit d'Alexandre dans les *Mémoires* de la Châtre et dans ceux du cardinal de Retz. Quand il en fit la publication, quoiqu'il les eût étudiés avec attention, commentés avec soin, quoiqu'il fût dans des termes

d'amitié avec M. de Montpoignant, il manquoit pourtant encore des renseignemens nécessaires pour éclaircir les obscurités de ces titres et de ces notes. Ce ne fut qu'en 1808 que, poursuivant ses recherches, il eut connoissance de trois volumes publiés, deux en 1657 : *Recueil de lettres qui peuvent servir à l'histoire, et diverses poésies*, et *les Hommes illustres de M. de Campion;* le troisième, en 1704 : *Entretiens sur divers sujets d'histoire, de politique et de morale;* volumes dont nous aurons à parler plus amplement, mais dont il suffit de dire ici qu'ils appartiennent à la vie des trois frères. La même année, il rendit compte de ses rencontres au public dans une lettre qui se trouve au quatrième volume, page 95, du *Magazin encyclopédique*. Nous n'apercevons pas qu'il ait entrevu alors le jour que le dernier jette sur les manuscrits des *Mémoires*.

Il est parlé dans la deuxième note du second manuscrit « d'un gros tome de différents manuscrits, corrigés et copiés dans la vue de faire imprimer tout ensemble pour faire une seconde édition des *Conversations* qu'il contient. » Ces conversations évidemment sont les *Entretiens sur divers sujets d'histoire, de politique et de morale*. Or l'éditeur des *Entretiens* est l'abbé de Garambourg. C'est par conséquent cet abbé qui est aussi l'auteur de la note. On voit, en effet, dans l'épître dédicatoire à l'abbé de Polignac, que le volume de 1704 n'étoit en quelque façon qu'un essai qui devoit être suivi d'une publication plus complète. L'abbé de Garambourg s'étoit occupé de cette publication; il l'avoit préparée. C'est ce que la note nous apprend.

Deux conséquences sont à déduire de ce fait:

xelles en
souvenir
tre quel
ndie, il
de 163
Franche
en Italie
et e
resistance
d'E
dans l'en
d
ages mu
le poi
de Beau
rejoind
re

prendre le parti de son beau-frère, se décida enfin à ne pas s'écarter de son devoir; il fit son accommodement avec la Cour, par le moyen de La Croisette. « J'ai toujours eu une telle passion pour le maintien des lois, dit ici Henry de Campion, que je ressentis une extrême joie de cet arrangement, quoique je jugeasse que je ferois plutôt fortune dans l'autre parti. » On aime à entendre ce cri de l'honnête homme. Telle étoit alors la condition de la noblesse que la plupart des gentilshommes attachés aux princes et aux grands seigneurs étoient obligés, autant par le point d'honneur que par l'espérance de leur fortune, de suivre leurs maîtres jusque dans la rébellion qu'ils détestoient, jusque dans l'assassinat qui leur faisoit horreur. C'est ainsi que Henri de Campion ne se crut pas permis d'abandonner le duc de Beaufort dans la conjuration contre la vie de Mazarin, quoiqu'il lui eût déclaré avec une ferme résolution, « qu'il aimeroit mieux se tuer lui-même que de porter la main sur le Cardinal. » On ne prend pas toujours assez garde à cet empire des mœurs, plus puissantes que les institutions, quand on juge le gouvernement de Louis XIV.

L'honnêteté de Campion se montre dans tous ses récits; et c'est par là surtout que ses *Mémoires* nous plaisent. Le général de Grimoard ne les a pas compris; autrement, il n'en auroit pas retranché ce qu'il appelle dédai[illegible]nent « les détails d'affaires domestiques[illegible]toit sans aucun doute une peinture [illegible]e de la vie d[illegible] à cette épo[illegible] jugeons qu'il a [illegible] la pre- [illegible] Henri [illegible] chez son [illegible]cen[illegible] avec ma-

demoiselle de Fontaine, son mariage, sa retraite dans la maison de son frère Nicolas après son retour de Jersey, son établissement à Boscferei, sa douleur inconsolable après la mort de sa première fille. D'ailleurs nous avons, pour nous confirmer dans notre opinion, un témoignage que nous invoquerons tout-à-l'heure; c'est celui de l'abbé de Garambourg. La collection si riche de nos *Mémoires* historiques est trop stérile en renseignemens de ce genre pour que nous ne regrettions pas vivement ce que nous avons perdu.

Nous ne dirions rien ici de la vie de Henri de Campion, qui est toute dans les *Mémoires*, si nous n'avions pas à rendre compte de nos efforts pour introduire dans cette seconde édition des améliorations notables; mais nous serons bref.

Issu d'une noble famille originaire du pays Chartrain, suivant M. Auguste Le Prévost [1], mais très-anciennement établie en Normandie, dont un membre avoit suivi le duc Robert *Courte-heuse* à la conquête de la Terre-Sainte en 1092, et deux autres avoient siégé au quatorzième siècle dans l'Echiquier de Rouen, Henri de Campion embrassa de bonne heure la carrière militaire. Après avoir porté pendant un an le mousquet dans les gardes françoises, selon la coutume du temps, il entra en 1632 comme enseigne dans le régiment de Cargret, passa en la même qualité dans celui de Normandie au commencement d'avril 1635, obtint en 1636 une lieutenance, qu'il eut permission de vendre en 1642, et commanda avec le titre de lieutenant-

1. *Histoire de la commune de Saint-Martin du Tilleul*, p. 65.

colonel le régiment que le duc de Longueville entretint de 1652 à 1655. Il se distingua par son intelligence et par son courage, notamment au siége de Salces en 1639 sous le maréchal de Schomberg, et à celui de Turin sous le comte d'Harcourt, en 1640. Son nom fut, en plusieurs occasions, cité dans la *Gazette*. Brave entre les braves, instruit, studieux, attaché à ses devoirs, il se seroit apparemment élevé aux plus hauts grades de l'armée, si une influence extérieure ne l'avoit pas arraché aux travaux de la guerre pour le jeter dans les aventures de la cour.

Second fils de Hemery de Campion, vieux capitaine mort au service du roi en 1616, il avoit deux frères : Alexandre, son aîné, et Nicolas, plus jeune que lui de quelques années. Ce dernier accepta docilement la destinée que la volonté de sa mère lui avoit préparée. Il fut prêtre; il vécut et mourut prieur de Vert-sur-Avre, entre Dreux et Nonancourt.

Alexandre reçut une éducation solide au collége de la Flèche, et, jeune encore, il fut placé auprès du comte de Soissons en qualité de gentilhomme. Il avoit à peine vingt ans. Il sut avec plus d'habileté, plus de souplesse, plus de suite que ne le comportoit son âge, s'établir dans les bonnes grâces du prince, et bientôt il fut en possession de tous les secrets de son maître. Dès 1636 il avoit la confidence du complot d'Amiens contre la vie du cardinal de Richelieu. Quand, après la prise de Corbie, le comte de Soissons, redoutant les dangers que pouvoit lui faire courir la découverte du complot, se retira à Sedan, Alexandre de Campion fut chargé de traiter de ses intérêts avec la Cour. Il s'acquit

beaucoup de réputation dans ces négociations difficiles. Le ministre le ménagea, et les mécontens le recherchèrent comme un homme de résolution et de ressource, dont il étoit possible de se servir avec utilité.

Ce fut dans ce temps qu'il écrivit à Henri, alors en Piémont, pour l'engager à se rendre à Paris, l'assurant à demi mot qu'il ne manqueroit pas d'emploi. Le comte de Soissons méditoit déjà l'alliance qu'il contracta l'année suivante avec les Espagnols, et dont sa mort mystérieuse, dans le premier enivrement de la victoire de la Marfée, trompa à la fois le succès et les espérances. Alexandre vouloit sans aucun doute enrôler son frère sous la bannière du prince. Henri, qui se plaignoit de n'avoir pas obtenu la compagnie du chevalier du Repaire, tué devant Turin, accourut aussitôt; mais le traité de Bruxelles n'étoit pas conclu encore. Il ne reçut d'Alexandre que des paroles vagues, plus vagues même que celles de la lettre qui l'avoit fait venir, et le roi lui refusa la permission de vendre sa lieutenance.

N'osant plus retourner à son régiment, qu'il avoit quitté en annonçant sa ferme volonté de n'y plus reparoître, Henri de Campion crut à un calcul, à un artifice; il se tint quelque temps éloigné de son frère. Les événemens cependant se précipitèrent tout à coup. Le comte de Soissons prit les armes, livra une bataille qui sembla l'avoir rendu maître de la France, et mourut victorieux, laissant son parti sans direction et sans force. Les Espagnols se retirèrent; le duc de Bouillon fit son accommodement. L'Etat ainsi pacifié, Alexandre revint à Paris; il s'at-

tacha à la maison de Vendôme, ou plutôt il resta dans une sorte de complicité avec la duchesse de Chevreuse, et il détermina Henri à se donner au duc de Beaufort.

Tous les Campion étoient dans une habitude d'opposition au gouvernement qu'avoit continué et développé avec une rigueur inconnue avant lui le cardinal de Richelieu. Ce n'étoit pas qu'ils n'appréciassent les grandes qualités du premier ministre; mais ils regrettoient « la liberté que les François avoient toujours prise de murmurer, sous les règnes les plus doux, non-seulement chez eux et à la campagne, mais dans les villes et à la Cour même[1] »; ils gémissoient de l'oppression qui tenoit la noblesse surtout « sous le joug d'une patience muette[2] ». Le prieur mettoit dans les ressentimens communs une modération et comme une mansuétude qui alloient bien à son caractère de prêtre; Henri les exprimoit avec la simplicité et la franchise d'un soldat; Alexandre y portoit l'entêtement d'un cœur ambitieux et la subtilité d'un esprit accoutumé à l'intrigue. Sa vie en effet se passa presque tout entière dans les factions. Après avoir été de toutes les conspirations du comte de Soissons, il entra, quoique domestique de la Reine, aussi avant que personne dans le complot du duc de Beaufort contre le cardinal Mazarin, et, pendant la Fronde, il s'offrit au duc de Longueville, qui l'associa à sa fortune. Avec un courage intrépide, il ne fit la guerre, pour ainsi parler, que

1. *Entretiens sur divers sujets d'histoire, de politique et de morale.*
2. *Ibidem.*

son portrait un coup de pinceau en retranchant les capucinades des *Mémoires*; mais il a effacé un des traits de la physionomie de Henri de Campion. Le lecteur n'y a pas gagné. Il auroit été bien aise assurément de savoir ce qu'étoient les capucinades d'un homme de guerre du XVIIe siècle aux prises avec les douleurs de l'âme. Peut-être son cœur s'y seroit-il intéressé; en tout cas sa curiosité auroit été satisfaite.

Les *Mémoires* de Henri de Campion n'ont peut-être pas reçu à leur apparition tout l'accueil qu'ils méritoient. Petitot n'en a inséré dans sa collection (1826-1829, tome 51) qu'un fragment, encore comme pièce justificative à la suite des *Mémoires* de La Châtre. Michaud en a fait autant, troisième série, troisième volume. Tous deux ont reproduit le texte du général de Grimoard, toutefois avec cette différence que le second a retranché les notes, que le premier a conservées. Ce fragment est la relation du complot ourdi par le duc de Beaufort pour l'assassinat du cardinal Mazarin. Michaud, comme Petitot, l'a commencé à ces mots: « La duchesse de Chevreuse et lui (le duc de Beaufort) se voyant entièrement décrédités par les mauvais offices du Cardinal, etc. »; et il l'a terminé à ceux-ci : « La crainte que cela ne fît croire le crime que tout le monde croyoit supposé l'engagea (le duc de Vendôme) à me faire rester, s'imaginant que j'aurois toujours le temps de me retirer s'il en étoit besoin. » C'est-à-dire que l'un et l'autre n'ont rien pris de ce que Campion raconte des poursuites exercées contre lui et les autres complices du prince, non plus que des moyens qu'il a employés pour éviter de tomber entre les mains

du ministre. Petitot ne s'est pas même donné la peine de dire ce qu'étoit Henri de Campion, ni comment il avoit été attaché au duc de Beaufort. Michaud a gardé le même silence; mais il a certifié l'authenticité et la véracité des *Mémoires*.

Sans doute la conjuration de Beaufort est le grand fait, le fait capital du volume que nous publions à notre tour; et elle suffiroit seule pour justifier cette seconde édition, puisque la première est épuisée. On sait, en effet, quel éclat elle fit au commencement de la régence. Elle valut au duc de Beaufort un emprisonnement qui ne dura guère moins de cinq années, et qui fournit à la Fronde un de ses argumens les plus retentissans contre le gouvernement du Mazarin. Elle abaissa la maison de Vendôme, que la mort de Louis XIII avoit semblé devoir relever; elle jeta le vieux duc dans l'exil. Elle fit disparoître la coterie des Importans, qui peut-être en attendoit l'accomplissement de ses rêves, et elle poussa la fortune du premier ministre, qu'elle avoit pour but de renverser. Quoique le Cardinal eût été informé du coup qui menaçoit sa vie, quoiqu'il connût les noms des principaux conjurés, et qu'il déployât, pour les livrer à la justice, toutes les ressources de la puissance suprême, le secret fut si fidèlement gardé pourtant que Madame de Motteville, ordinairement bien instruite, n'en parle qu'avec hésitation, et que le cardinal de Retz le nie. Ce sont les *Mémoires* de Henri de Campion qui l'ont dévoilé.

Mais l'intérêt qu'ils présentent ne se concentre pas tout entier dans cette révélation. S'ils ne font, pour ainsi dire, qu'effleurer le curieux épisode

remis par M. de Montpoignant consiste dans onze petits cahiers de format in-quarto, dont les trois premiers et les trois derniers sont de la main d'un copiste, et les cinq autres de celle qui a écrit la première note de la relation dont on vient de parler. A la tête de ces onze cahiers, qui ne sont pas tous de suite et offrent diverses lacunes considérables, il y a un feuillet sur lequel on lit :

« *De ceci, joint au vieux manuscrit de la vie de M. du Feuguerei, écrite par lui-même et qu'on n'a pu donner telle qu'il l'a écrite, par rapport à plusieurs foiblesses et superstitions indignes d'un homme d'esprit et de mérite tel qu'il étoit, on peut fort bien faire un morceau d'histoire qui ne seroit pas désagréable, y ayant des faits qui ne se trouvent nulle part, et j'avois déjà commencé, en supprimant plusieurs choses, comme on peut voir dans le premier cahier; mais, en ayant perdu plusieurs de ceux que j'avois copiés et corrigés, cela est devenu un chaos que je ne puis plus débrouiller, et je donne seulement ce que j'en ai pu retrouver.* Cette note est de la mauvaise écriture dont il est question plus haut; et les cahiers qu'elle indique ne contiennent rien qui ne se trouve dans l'ouvrage de Henri de Campion. Le rédacteur s'étoit borné à de légères corrections dans l'exposé des faits, mais sans en altérer aucun, et à changer le style. »

Quand le général de Grimoard commença la lecture des *Mémoires* de Henri, il ne savoit des messieurs de Campion que ce qui est dit d'Alexandre dans les *Mémoires* de la Châtre et dans ceux du cardinal de Retz. Quand il en fit la publication, quoiqu'il les eût étudiés avec attention, commentés avec soin, quoiqu'il fût dans des termes

d'amitié avec M. de Montpoignant, il manquoit pourtant encore des renseignemens nécessaires pour éclaircir les obscurités de ces titres et de ces notes. Ce ne fut qu'en 1808 que, poursuivant ses recherches, il eut connoissance de trois volumes publiés, deux en 1657 : *Recueil de lettres qui peuvent servir à l'histoire, et diverses poésies*, et *les Hommes illustres de M. de Campion*; le troisième, en 1704 : *Entretiens sur divers sujets d'histoire, de politique et de morale*; volumes dont nous aurons à parler plus amplement, mais dont il suffit de dire ici qu'ils appartiennent à la vie des trois frères. La même année, il rendit compte de ses rencontres au public dans une lettre qui se trouve au quatrième volume, page 95, du *Magazin encyclopédique*. Nous n'apercevons pas qu'il ait entrevu alors le jour que le dernier jette sur les manuscrits des *Mémoires*.

Il est parlé dans la deuxième note du second manuscrit « d'un gros tome de différents manuscrits, corrigés et copiés dans la vue de faire imprimer tout ensemble pour faire une seconde édition des *Conversations* qu'il contient. » Ces conversations évidemment sont les *Entretiens sur divers sujets d'histoire, de politique et de morale*. Or l'éditeur des *Entretiens* est l'abbé de Garambourg. C'est par conséquent cet abbé qui est aussi l'auteur de la note. On voit, en effet, dans l'épître dédicatoire à l'abbé de Polignac, que le volume de 1704 n'étoit en quelque façon qu'un essai qui devoit être suivi d'une publication plus complète. L'abbé de Garambourg s'étoit occupé de cette publication; il l'avoit préparée. C'est ce que la note nous apprend.

Deux conséquences sont à déduire de ce fait:

l'une est « que le gros tome de différens manu-
scrits » a été arrangé par l'abbé de Garambourg
la note sur ce point est parfaitement claire. L'aut
conséquence est que la *Relation exacte de tout*
qui arriva au duc de Beaufort en l'an 1643 a é
extraite des *Mémoires* de Henri de Campion, égale
ment par l'abbé. C'est ce que confirme d'ailleu
la note détachée du premier manuscrit : « *M*
moires..... d'où j'ai tiré spécialement les anecdot
d'une partie de la vie de M. le duc de Beaufort. »

Ainsi la *Relation* n'est pas autographe ; comm
l'a cru le général Grimoard ; elle n'est pas d
l'écriture de Henri de Campion lui-même, et l
nom de du Feuguerei, qui se lit à la fin, n'est pa
une signature. Ainsi encore les *corrections et addi*
tions qui ont été faites au premier manuscrit sont
contrairement à l'opinion du général, de l'édi
teur des *Entretiens*, puisqu'elles accusent la mêm
main que les notes du second, et non de l'auteu
des *Mémoires*.

Faut-il croire que ce premier manuscrit soi
vraiment le manuscrit autographe ? Nous n'irons
pas jusque-là. Il se peut qu'il ne soit qu'une copie
faite pour être déposée dans les archives de la
branche aînée de Montpoignant. « Si mes enfans
veulent être instruits plus particulièrement de
leur origine, dit Henri de Campion, page 3
des *Mémoires*, ils peuvent avoir recours à d'autres mémoires que je leur laisse, et dont les originaux sont entre les mains de nos cousins de Campion-Montpoignant, qui demeurent dans la campagne de Neubourg. » Qu'y auroit-il d'étonnant après cela qu'il eût jugé à propos de mettre en dépôt et comme en sûreté dans les mêmes mains une copie authentique de ses mémoires ?

En tout cas, le premier manuscrit est à la fois le plus ancien et le plus complet.

Ce manuscrit excepté, tout le reste, manuscrits et notes, étoit la préparation générale de la seconde édition des *Entretiens* que l'abbé de Garambourg se proposoit de donner. Comment l'avoit-il entendue? Il est difficile de le dire. On peut croire qu'il n'a pas toujours travaillé sur le même plan. Ce que nous voyons clairement, c'est, d'une part, qu'il avoit voulu publier la *Relation* à la suite des *Entretiens*; la première note du second manuscrit, qui est toute de sa main, étoit sans aucun doute destinée à la terminer. C'est, d'autre part, qu'il a renoncé à son projet, « parce qu'ayant perdu plusieurs des cahiers qu'il avoit copiés et corrigés, cela étoit devenu un cahos qu'il ne pouvoit plus débrouiller.»

Tout cela, répétons-le, ce ne sont que des conjectures. Nous regrettons vivement de n'avoir pas pu les vérifier sur pièces; mais les manuscrits ont disparu après la mort du général de Grimoard. Que sont-ils devenus? La respectable mademoiselle de Montpoignant, qui représente aujourd'hui la noble maison de Campion, et que le marquis de Blosseville a bien voulu prier en notre nom d'interroger ses souvenirs, nous a fait répondre qu'ils n'avoient pas été rendus à sa famille, et qu'elle croyoit se rappeler qu'ils avoient été recueillis avec les papiers du général par un grand établissement public de Paris. Nous nous sommes adressés successivement à la Bibliothèque impériale et au Dépôt de la guerre; mais en vain. Les *Mémoires* de Campion ne s'y trouvent pas, non plus que les papiers du général de Grimoard.

Nous avons été réduits à tirer des remarques

les archives de la famille. C'est là qu'il a rencontré les *Entretiens*, dont il s'est fait plus tard l'éditeur. « Il y a cinquante ans, dit-il encore dans la même épître, que les héros de cette petite scène vivoient familièrement ensemble et exerçoient leurs esprits par des disputes et des conférences qu'un d'entre eux prit soin de ramasser et d'écrire. » Et il donne la clef des noms sous lesquels l'auteur a jugé à propos de déguiser ses personnages. *Ezicrate*, Alexandre de Campion; *Phronimon*, du Feuguerei (Henri de Campion); *Agathiste*, l'abbé de Campion; *Apiste*, du Troncé, beau-frère d'Alexandre; *Gamopéon*, des Resvintes; *Critobule*, de Bailleul; *Hédomène*, de Beauregard; *Zénopompe*, Émery Marc de la Ferté, soixante-et-onzième évêque du Mans; *Nosophile*, Viellard, médecin de Dreux; *Eugénie*, mademoiselle de Fontaine, belle-fille d'Alexandre; *Philarète*, madame de Berville, sœur des trois Campion; *Crisinoë*, madame d'Auberville, fille de du Troncé; *Eucalie*, madame de Quenel, amie et parente.

Les *Entretiens* sont au nombre de douze; mais les deux premiers nous paroissent une imitation bien plutôt qu'une rédaction des Conférences. Ils ne nous ont rien fourni pour l'intelligence et l'annotation des *Mémoires*. Ceux dont nous avons pu tirer parti, sont : le troisième, *Possession des religieuses de Louviers;* le cinquième, *De la mort des Épicuriens;* le sixième, *Que la mort des Épicuriens ne peut être tranquille;* le septième, *Du Mariage;* le huitième, *Les Serpents mystiques;* le neuvième, *Le plus sûr appui de l'autorité souveraine;* le onzième, *De la Conduite du ministre.* C'est Nicolas Campion qui en a été le rédacteur.

M. Barbier fait remarquer qu'il est nommé dans le privilége. C'est une autorité très-valable assurément; mais elle n'étoit pas nécessaire. Vingt passages du texte prouvent assez que l'auteur des *Entretiens* est *Agathiste*, pseudonyme de Nicolas. Les réunions semblent avoir eu lieu quelquefois à Paris ou à Rouen, quelquefois à la campagne, chez du Troncé, chez Alexandre de Campion, suivant les circonstances. L'abbé de Garambourg a négligé un soin qui auroit été fort utile, celui d'en indiquer les dates, au moins approximativement; et il en a pris un dont on se seroit bien passé, celui de corriger le style de l'auteur. Tels qu'il nous les a conservés pourtant, les *Entretiens* sont très-bons à consulter. Nous y avons puisé avec d'autant plus de liberté qu'on ne les rencontre que fort rarement aujourd'hui.

A tous ces instrumens de travail qui ont manqué au général de Grimoard, nous avons ajouté ceux que nous avons pu emprunter au livre récent de M. Cousin : *Madame de Chevreuse et madame de Hautefort*. On sait avec quelle autorité l'illustre écrivain a démontré la véracité parfaite du récit que Henri de Campion a fait de la conjuration du duc de Beaufort. C'est peut-être la meilleure page de son premier volume. Il a confirmé le témoignage des *Mémoires* par de nombreux extraits des *Carnets* du cardinal Mazarin et par plusieurs pièces jusqu'à lui inédites. Nous avons cité de ces extraits et de ces pièces divers passages qui nous ont paru nécessaires pour éclaircir et pour compléter notre texte.

Qu'il nous soit permis, en terminant, de remercier notre bon ami, M. le marquis de Blos-

seville, de l'assistance qu'il nous a prêtée ave
une bienveillance toute particulière. Nous lu
devons les plus utiles renseignemens sur la mai
son de Campion et sur les lieux dont la seigneuri
lui a appartenu. Nous le prions ici de recevoi
l'assurance de notre gratitude.

MOREAU

SOMMAIRE.

quartiers de rafraîchissement dans la Bourgogne, 87. Habitudes studieuses de Henri de Campion, 87. Sa passion pour le jeu, 88. Prise de Lunéville, 91. Le roi donne à Henri de Campion une charge de gentilhomme servant, 92. Le régiment de Normandie est envoyé en Roussillon, 93. [1639] Détails géographiques et topographiques sur cette province, 95. Siége et prise de Salces, 97. Prise de Canet et d'autres petites places, 102. Salces est assiégé par les Espagnols, 104. Un violent orage disperse l'armée françoise de secours, 109. Attaque infructueuse des retranchements espagnols, 114. Salces est rendu aux Espagnols, 120. Le régiment de Normandie prend ses quartiers d'hiver en Albigeois, 122. [1640] Situation du Piémont et de la cour de Turin, 123. Opérations du comte d'Harcourt, 126. Siège de Turin, 128. Expédition contre Asti, 141. [1641] Henri de Campion se rend à Paris, 142. Il est mécontent de son frère, 143. Il est bien reçu de Cinq-Mars, 145. Il marie mademoiselle de Fontaine avec des Resvintes, son parent, 146. [1642] Il vend sa charge de lieutenant, 153. Il s'attache au duc de Beaufort, 153. Le duc de Beaufort, mandé à la cour après la découverte de la conjuration de Cinq-Mars, se réfugie en Angleterre, 155. Il revient en France après la mort du cardinal de Richelieu, 161. [1643] Henri de Campion est envoyé à Paris pour négocier le retour du duc de Vendôme, 162. Situation de la cour, 166. Faveur du duc de Beaufort auprès de la reine, 169. Il projette de faire assassiner le cardinal Mazarin à l'instigation des duchesses de Chevreuse et de Montbazon, 173. Efforts de Henri de Campion pour changer la résolution du prince et pour empêcher l'exécution du complot, 175. Le duc de Beaufort est arrêté, 190. Henri de Campion se sauve à Anet, 191. Il songe à se marier avec mademoiselle Du Quesne, 196. [1644] Il échappe par hasard à un piége que la police lui a tendu dans une maison du bourg d'Anet, 199. Il se cache dans la forêt de Breteuil chez un gentilhomme de ses parens, 202. Le duc de Vendôme, mandé à la cour, se retire à Genève, puis en Italie, 204. Henri de Campion passe dans l'île de Jersey, 204. Son séjour, 205. Il rend à mademoiselle Du Quesne sa parole, 207. Appelé par le duc de Vendôme, il rentre en France pour se rendre auprès de lui, 208. Il songe à épouser mademoiselle de Martinville, nièce de sa sœur de Vacœuil, 212. Il se met en route pour aller auprès du duc de Vendôme et trouve le prince à Florence, 214. Il est mal accueilli par le duc, 217. Son

séjour en Toscane, 219. [1645] Il va à Rome avec le comte de Beaupuy à la suite du cardinal de Médicis, 223. Le comte de Beaupuy est arrêté à la demande de l'envoyé de France, 224. Henri de Campion quitte Rome, 228. Après un séjour de quelques mois en Italie, il rentre en France par Marseille et retourne à Jersey, 228. [1646–47] Il repasse en Normandie et se cache chez madame de Vacœuil, 230. Il épouse mademoiselle de Martinville, 232. Il achète la terre de Boscferei, 234. Le duc de Beaufort, échappé de Vincennes, refuse de le recevoir, 234. [1648–49] La Fronde, 235. Alexandre de Campion, accusé d'avoir trahi le duc de Beaufort, se justifie, 236. Henri de Campion se donne au duc de Longueville, 238. Il s'offre au duc de Beaufort après l'affaire de Jarzé dans le jardin de Renard; il est refusé, 243. [1650] Il sert le duc de Longueville pendant la prison de ce prince, 245. [1651] Le duc de Longueville lève un régiment dont il donne le commandement à Henri de Campion, 249. [1652] Malversations des officiers; résistance des bourgs, 250. [1653] Le régiment de Longueville est envoyé sur la frontière de Champagne, 254. Siége de Ligni, 255. Siége de Bar-le-Duc, 256. Siéges de Château-Porcien et de Vervins, 258. Douleur de Henri de Campion après la mort de sa fille aînée, 261. Il sert en Picardie sous Turenne, 264. Siége de Mouson, 266. Défaite d'un parti espagnol auprès d'Ardres, 269. Henri de Campion suit le duc de Longueville à la cour, 272. [1654–55] Il renonce à servir et se retire au Boscferei, 275. Sa vie, 276. [1658] Anecdotes, 276. Madame de Campion meurt, 277. Henri de Campion quitte le Boscferei et y revient peu de temps après, 278. Il meurt, 279.

Fin de la Préface.





MÉMOIRES

DE

HENRI DE CAMPION

CONTENANT DIVERS ÉVÉNEMENS DES RÈGNES DE LOUIS XIII ET DE LOUIS XIV.

Le déplaisir que j'ai ressenti de ne pouvoir être instruit des principales actions de mes ancêtres, sur lesquelles j'aurois pu, dans ma jeunesse, régler mes mœurs et ma conduite, m'engage à donner aujourd'hui à mes enfans cette satisfaction que j'ai souhaitée inutilement. Si mon dessein étoit d'écrire pour le public, je choisirois un sujet plus intéressant que celui de ma vie; mais comme ce n'est que pour ma famille et mes amis, je crois que je ne puis rien faire de plus agréable pour eux et de plus commode pour moi, que de leur raconter naïvement les divers événemens qui me sont arrivés, en y joignant, pour

leur en rendre la lecture plus intéressante et plus profitable, les choses dont j'ai été témoin, tant par rapport aux affaires publiques qu'à celles des particuliers, et qui me sembleront dignes de mémoire.

Si je ne puis donner moi-même à mes enfans de bonnes instructions, je veux du moins leur laisser les fruits de mon expérience, ce qui est le seul motif du travail que j'entreprends; et comme je suis persuadé que la connoissance qu'on peut donner aux jeunes gens qu'ils sont sortis d'aïeux illustres est capable de leur inspirer de l'émulation, c'est plus par cette raison que par un esprit de vanité que je vais leur apprendre en peu de mots qu'ils ont l'avantage d'être issus d'une famille noble, et si j'ose dire, distinguée dès les premiers temps, puisqu'il est parlé, dans l'histoire de Normandie, d'un Nicol de Campion, qui suivit Robert-Courte-Heuze, duc de Normandie, à la conquête de la Terre-Sainte en 1092; qu'on trouve dans les archives du parlement et de la chambre des comptes de Rouen ou dans les tabellionages de la vicomté de Pont-Audemer, que Guillaume et Hélouin de Campion, père et fils, assistèrent en 1104, en qualité de barons de Normandie, au jugement d'un procès considérable entre les religieux de Fécamp et messire Philippe de Briosa, et qu'en 1344 et 1348, Mathieu de Campion, chevalier, seigneur du Bois-Hérout, dans le Roumois[1], fut nommé par Philippe de Valois, roi de France,

1. Petit pays de Normandie, situé entre Elbeuf et Pont-Audemer.

pour être l'un des juges-commissaires qui devoient former l'échiquier qu'il établit en Normandie; honneur dont fut aussi revêtu Mahi de Campion, son fils, en 1364; depuis lequel temps je n'ai pas trouvé qu'aucun de nos ancêtres se soit mêlé des affaires publiques.

Si mes enfans veulent être instruits plus particulièrement de leur origine, ils peuvent avoir recours à d'autres mémoires que je leur laisse et dont les originaux sont entre les mains de nos cousins de Campion-Montpoignant[1], qui demeurent dans la campagne de Neubourg[2]. Ils y verront la généalogie exacte et suivie de nos pères, depuis 1420 que Gui de Campion, dit Lancelot, seigneur du Bois-Hérout, s'étant marié à Marie de Fréné, dont il eut Robert de Campion, celui-ci épousa Louise de Thibouville, héritière d'une très-ancienne maison et qui lui apporta beaucoup de biens et de grandes terres. Ayant eu d'elle plusieurs enfans, nous en sommes descendus, de père en fils, par Hémeri de Campion, mon père, lequel ayant épousé, en septembre 1607, Louise de Pilliers de Moselle[3], d'une très-bonne et ancienne mai-

1. Emery de Campion, père de Henri, étoit le second fils de Louis de Campion, écuyer, seigneur de Montpoignant et de Thuit-sur-Mer ou Thuitsimer. On voit encore au Montpoignant les ruines d'un vieux château et un château du dernier siècle.

2. On appeloit ainsi le pays autour de la petite ville de Neubourg, aujourdhui chef-lieu de canton dans l'arrondissement de Louviers, département de l'Eure.

3. Les pièces conservées au dépôt des titres de la bibliothèque impériale portent qu'Emery de Campion épousa, par traité du 26 juillet 1607, reconnu le 11 mars 1608, demoiselle Louise de Pilliers, fille de feu Louis de Pilliers,

son de la province de Normandie, servit le roi dans ses armées, jusqu'à ce qu'ayant suivi Louis XIII au voyage qu'il fit à Bayonne, en 1615, pour son mariage avec l'infante d'Espagne Anne d'Autriche, auquel Henri de Bourbon, prince de Condé, se vouloit opposer avec des troupes qu'il avoit levées, au retour du roi, Hémeri de Campion, attaqué d'une maladie qui emporta la plupart de l'armée, mourut à Châtellerault le jour de Saint-Sébastien[1] 1616, et fut enterré dans l'église de Saint-Michel.

Je laisse reposer maintenant les cendres de nos ancêtres pour parler des vivans. Mon père laissa deux fils, deux filles, et ma mère grosse d'un troisième garçon, dont elle accoucha le 6 de mars suivant. L'aîné, Alexandre de Campion[2], depuis major de la ville de Rouen, avoit alors un peu plus de six ans. J'étois le second fils d'Hémeri de Campion, et âgé à sa mort d'un peu moins de trois ans, étant né le 9 février 1613. Ma mère, restée veuve à trente-trois ans et fort aimable, fut recherchée en mariage par plusieurs personnages considérables et riches qu'elle refusa tous. Le déplaisir qu'elle ressentit de la perte d'un mari qui lui étoit fort cher ne fit que l'animer à donner une bonne éducation aux enfans fruits de leur union. Quand mon frère Alexandre eut atteint sa huitième année, elle le mit au collége de la Flèche et en usa de même

écuyer, sieur Du Parc, seigneur de Boscferey. Louis de Pilliers appartenoit à la branche de Motelles, et non de *Moselle*, ainsi que l'a écrit par erreur le général de Grimoard.

1. La fête de Saint-Sébastien se célèbre le 20 janvier.

2. Voir la *Préface*.

envers Nicolas de Campion [1], mon cadet, qu'elle destinoit à l'état ecclésiastique, lorsqu'il parvint à l'âge convenable pour profiter des études, retenant auprès d'elle ses deux filles [2], sans les mettre au couvent, dans l'idée, comme il étoit vrai, que par ses bons soins et ses lumières elle réussiroit mieux à leur donner une éducation assortie à leur condition que la meilleure maîtresse de pensionnaires. A mon égard, comme elle souhaitoit que je prisse le parti des armes, et que ses facultés ne lui permirent pas de faire tant de dépenses à-la-fois, elle s'appliqua seulement à me faire apprendre à bien lire, à bien écrire, et à ne me donner, pour me servir de lecture, que des livres capables de me former l'esprit et de m'inspirer de bons sentimens.

Les Vies des Hommes illustres de Plutarque fut le premier ouvrage qu'on abandonna, s'il est permis de parler ainsi, à ma discrétion; et quoique, selon les apparences, il ne dût pas tout-à-fait convenir à mon âge, j'y pris néanmoins tant de goût que je ne l'ai point perdu depuis. J'avoue même que je dois tout ce que

1. Voir la *Préface*.

2. Elles furent mariées toutes deux : l'une à un cadet de Martinville, comme nous le verrons plus loin; l'autre à Antoine Guillard, seigneur de Berville. Le général de Grimoard, qui a eu entre les mains les papiers de la famille, dit qu'elles s'appeloient *Anne* toutes deux. Il y a dans le *Recueil de lettres qui peuvent servir à l'histoire*, des lettres adressées à madame de Vacœuil et à madame de Berville; mais elles n'ont rien d'historique. La dernière figure sous le nom de *Philarète* dans le huitième des *Entretiens sur divers sujets d'histoire, de politique et de morale.*

j'ai jamais eu de bons sentimens à cet excellent auteur, lequel est, selon moi, le seul qui peut nous apprendre à bien vivre, comme Montaigne à nous bien connoître et Sénèque à bien mourir. La lecture fut donc l'étude et en même temps le divertissement de mon enfance, que je passai presque toute entière chez M. Edme de Pilliers, seigneur du Parc-Roncerai [1], frère de

1. Roncenay et non *Roncerai.* Après l'arrestation du duc de Beaufort en 1643, le sieur Du Parc eut de fréquentes relations avec le duc de Vendôme, qui, retiré à Anet, veilloit sur les complices de son fils et s'efforçoit de retenir les restes du parti. On lit dans les *Avis* (adressés à Mazarin) *de ce qui se faisoit et disoit à Anet et touchant Campion,* sous la date de septembre : « M. de Vendôme a force visites à Anet... M. Du Parc Roncenay, oncle de Campion, y est souvent. » *Appendice* du livre de M. Cousin : *Madame de Chevreuse et madame de Hautefort.*

Le sieur Du Parc est auteur d'un très-médiocre sonnet sur les *Hommes illustres de M. de Campion.* Nous n'en citerons que le premier vers :

Illustre en tes vertus, illustre en ta naissance.

C'est à Alexandre de Campion que cela s'adresse.

Nous ne connoissons rien de plus du sieur Du Parc. Le général de Grimoard a relevé sur le manuscrit des *Mémoires* la note suivante : « Il est parlé de lui fort avantageusement dans les *Conseils d'un bon père à ses enfants*, par M. de La Hoguette. » Nous avons compulsé avec soin les trois éditions de 1648, 1651, 1653, et nous n'y avons trouvé rien qu'il nous parût possible de rapporter à la note, si ce n'est le passage qui suit du chapitre *De la conversation :* « Dieu m'a fait cette grâce, étant en cour, d'avoir été reçu depuis vingt-six ans dans une conversation dont deux frères d'un nom, d'un mérite et d'une vie illustre en sont les principaux tenans. Il se fait tous les jours, sur le soir, un certain concert d'amis en leur maison, où toutes choses se passent avec une telle harmonie et avec tant de douceur et de discrétion que je n'ai jamais eu de trouble en l'esprit qui ne se soit

ma mère, homme rempli d'excellentes qualités, lequel me faisoit rendre compte de ce que j'avois lu, m'obligeoit à dire mon opinion sur ce que je lui racontois y avoir trouvé de plus remarquable, en raisonnoit avec moi, et m'en faisoit conférer encore avec la bonne compagnie qui se trouvoit ordinairement chez lui, afin que je fusse mieux instruit. Voilà, pour dire la vérité, les seules études auxquelles je m'appliquai jusqu'à l'âge de dix-huit ans, qu'il y avoit peu de livres françois que je n'eusse lus et dont je ne susse ce qu'ils contenoient de plus essentiel, particulièrement ceux qui traitent d'histoire, que j'ai toujours préférés aux autres, excepté Sénèque et Montaigne, qui sont toujours mes véritables favoris.

J'étois, au reste, d'un naturel assez réfléchi, mais impatient, mécontent d'être repris ou obligé de demander ce que je ne savois point, m'imaginant qu'il y a de la honte à convenir qu'on ignore quelque chose; ce qui m'a empêché d'en apprendre beaucoup, que je reconnois bien à présent qui m'eussent été fort utiles. J'avois, en outre, l'humeur plus altière qu'il ne convenoit; je paroissois suffisant et présomp-

dissipé en cette compagnie. » Page 227 de l'édition de 1653.

Mais le sieur Du Parc avoit-il un frère? s'il en avoit un, quel étoit-il? nous n'avons point de réponses à ces questions. Nous ne saurions donc affirmer que le passage de La Hoguette réponde effectivement à l'idée de la note.

Si pourtant il en étoit bien ainsi, il y auroit à faire cette remarque : que les réunions qui ont donné naissance aux *Entretiens* de l'abbé de Campion étoient une tradition de famille.

tueux, ce qui ne venoit toutefois pas tant de trop bonne opinion que j'eusse de moi, que de mépris pour ceux avec qui j'étois en commerce, desquels je remarquois, avec une facilité étonnante, les bonnes et les mauvaises qualités; et comme en la plupart je trouvois plus des dernières que des premières, j'aurois cru me faire tort si je leur eusse témoigné de l'estime. A dire la vérité, je n'étois pas plus satisfait de moi que des autres; mais je m'attachois tellement à le paroître qu'on avoit lieu de me croire l'enfant du monde le plus présomptueux; ce qui étoit cause que je n'étois point aimé de ceux de mon âge, à moins que je n'eusse demeuré quelque temps avec eux; car alors la fréquentation faisant connoître que ma suffisance n'étoit qu'extérieure, et que mon humeur étoit accommodante et dénuée de malice, on ne pouvoit guère s'empêcher de m'accorder de l'amitié.

L'ambition et l'envie d'acquérir de la réputation ne me laissoient point de repos, et furent ma plus forte passion dès ma tendre jeunesse; mais le manque d'expérience m'empêchant de faire réflexion qu'il faut commencer par les petites choses pour pouvoir parvenir un jour aux grandes, la prévention où j'étois que j'avois une partie des qualités qui peuvent procurer de l'estime à ceux qui les ont, faisoit que je prétendois l'obtenir par la seule envie de faire des actions qui la font mériter; mais puisque je fais ici une espèce de confession générale, je ne puis m'empêcher d'avouer que, si d'un côté mes mœurs ont été assez bonnes selon la morale, en ce que j'ai toujours regardé l'équité comme

le point essentiel selon lequel l'homme doit se gouverner, et que j'ai été l'ennemi déclaré du vice, de l'autre je me suis trouvé plus enclin que personne du monde à l'amour, avec cette circonstance assez extraordinaire que, bien qu'en l'absence des femmes qui me l'ont inspiré j'aie souhaité leurs dernières faveurs, je me suis trouvé tout autre étant avec elles, et la timidité qui m'a dominé, et quelquefois aussi les réflexions, m'ont fait éviter jusqu'à présent de les presser de m'accorder ce qu'elles n'auroient pu avouer sans honte. Que ceux qui liront ceci se moquent de moi s'ils veulent, mais voilà la vérité sur cet article, en quoi je suis persuadé que peu d'hommes voudront m'imiter. Enfin, je me puis dire le plus licencieux de tous en pensées et quelquefois en paroles dans le particulier, et le moins en effets.

J'ai déjà observé que l'ambition étoit de tout temps ma passion dominante; elle m'a harcelé de telle sorte, que l'étude, mes malheurs et beaucoup de combats intérieurs ne me l'ont pu faire vaincre qu'à quarante ans; encore suis-je contraint d'avouer que ma mauvaise fortune y a plus fait que tout le reste. Une des choses qui a le plus contribué à mon peu d'avancement, est que je ne pouvois me résoudre à obéir à ceux qui n'étoient pas plus que moi en qualité, et que je croyois moindres en suffisance; ce qui étoit peu judicieux, puisqu'il est impossible qu'un homme s'élève au-dessus de sa sphère sans avoir été soumis à beaucoup d'autres. Les rois et les casaniers sont les seuls qui n'obéissent à personne; les uns pour être nés maîtres de

tous ceux qui les approchent, et les autres par paresse, afin de passer leur vie inutilement et sans contrainte. Quoique M. de Pilliers du Parc, mon oncle, dont j'ai parlé ci-dessus, fût à-peu-près de ce caractère, c'étoit néanmoins un homme rempli d'excellentes qualités, et très-capable d'être admis aux affaires publiques, mais qui, pour n'avoir jamais voulu de supérieur, est demeuré inutile à lui-même et à sa patrie; au lieu que s'il avoit pu se résoudre à obéir à quelqu'un, je suis persuadé qu'il auroit à la fin commandé à plusieurs. Comme il avoit beaucoup de lecture, il devoit avoir remarqué que César, avant de s'être rendu maître du monde, avoit obéi au préteur Thermus et aux autres magistrats de Rome, et que, de notre temps, le duc Bernard de Saxe-Weimar [1], ayant commencé par être capitaine d'infanterie en Hollande, s'est rendu par la suite un des plus grands hommes de guerre de son siècle. Quoique mon oncle m'eût donné beaucoup d'excellentes instructions et de bons exemples, je me plaindrois cependant, s'il m'étoit permis, de ce qu'ayant presque toujours demeuré avec lui jusqu'à l'âge de dix-huit ans, il m'a, pour ainsi dire, si bien imprimé dans l'esprit cette aversion qu'il a toujours eue d'obéir, que ce n'a été qu'avec une peine infinie que je l'ai surmontée; aussi fut-ce lui qui en ressentit les premiers effets; car après que, selon la coutume de la

1. Bernard, duc de Saxe-Weimar, né le 4 août 1604, mort le 18 juillet 1639. Il fut l'un des plus grands capitaines de son temps. Il se donna à la France avec son armée en 1635, par un traité daté du 26 octobre.

jeune noblesse d'alors, j'eus fini mes exercices et porté le mousquet dans le régiment des Gardes, je pris contre sa volonté, en 1632, une enseigne dans celui du sieur de Cargret [1], vieux guerrier fort estimé, avec qui je restai deux ans, après lequel temps Gaston de France, duc d'Orléans, frère de Louis XIII, lassé de l'exil volontaire qu'il s'étoit imposé à Bruxelles à la suite de l'exécution du duc de Montmorenci [2], dont il n'avoit pu obtenir la grace, témoigna vouloir s'en ressentir et rentrer encore une fois en France à main armée. Je quittai mon emploi en 1634, de la manière que je vais raconter.

Ce prince, malgré l'aversion qu'il devoit avoir contre le cardinal de Richelieu, l'auteur de ses malheurs, avoit intérêt, pour plus d'une raison, de revenir dans le royaume d'une manière ou d'autre; et pour y réussir, il voulut avoir deux cordes à son arc. D'un côté, le sieur du Fargis [3],

1. Il est du nombre des gentilshommes dont l'espion de Mazarin signale la présence à Anet en septembre 1643 : *Avis de ce qui se faisoit et disoit à Anet et touchant Campion.* Le cardinal l'a inscrit en conséquence sur son troisième carnet : « Ha tre relassi dà qui à Aneto; e si fanno grandi assemblee di gente... *Cargret*, Clincian con un paggio. »

Cette même année 1643, le sieur de Cargret fut employé avec son régiment au siége de Rothweil, qui se rendit le 19 novembre. Il fut à l'ouverture de la tranchée le 8, rentra en garde le 12 et fit un logement à la descente du fossé. Le 17, il fit charger les fourneaux de la mine qui ouvrit la brèche. *Gazette*, Extraordinaire du 10 décembre.

2. Henri II, duc de Montmorency, fait prisonnier à la bataille de Castelnaudary le 1 septembre 1632, et décapité à Toulouse le 30 octobre suivant.

3. Charles d'Angennes, comte du Fargis. Il avoit été ambassadeur de France en Espagne depuis 1618 jusqu'en 1629.

qui paroissoit être son homme de confiance, négocioit avec le marquis d'Aitona, gouverneur-général des Pays-Bas Espagnols, afin d'obtenir du roi Catholique, son maître, des secours d'hommes et d'argent pour former une armée capable, avec les intelligences qu'il avoit en France, de chasser le cardinal et de se rétablir auprès du Roi, son frère, dans l'état où naturellement il devoit être. D'un autre côté, Puilaurens [1], favori de Gaston, et du Coudrai-Montpensier [2], qui étoit aussi de son conseil, ménageoient un autre traité avec les ministres confidens du Cardinal pour le retour du Prince dans le royaume; mais si secrètement que personne n'en avoit connoissance, à l'exception des intéressés et de ceux qu'ils employoient, lesquels, sous divers prétextes, alloient et revenoient sans obstacle, par la paix qui étoit alors entre la France et l'Espagne. Cette affaire fut si bien ménagée que, moyennant l'assurance d'un duché-pairie pour le sieur de Puilaurens, et du mariage de ce favori de Gaston avec la plus jeune des filles du sieur de Pontchâteau [3], dont la femme étoit cousine-germaine du Cardinal, et de beaucoup d'autres avantages très-considérables, il détermina le Prince son maître à retourner en France.

Comme pendant qu'on négocioit ce traité, qui n'étoit su, ainsi que je viens de le dire, que de ceux que j'ai nommés, le sieur du Fargis avan-

1. Antoine de Laage, sieur de Puy-Laurens.
2. Henri d'Escoubleau, marquis du Coudrai-Montpensier.
3. Marguerite Philippe de Cambout, fille de Charles de Cambout, marquis de Coislin et baron de Pontchasteau.

çoit celui d'Espagne, dont on n'avoit parlé jusqu'alors que par conjectures [1]; ce ne fut plus un mystère, et l'on assura, vers le commencement de juillet 1634, qu'on alloit délivrer incessamment de l'argent aux officiers qui devoient faire des levées pour l'armée du duc d'Orléans; de sorte que ses domestiques et ses créatures à qui il avoit promis de l'emploi, alloient secrètement en France pour s'assurer du plus grand nombre de monde qu'il seroit possible, et faisoient ces menées avec d'autant plus de sûreté, que le Cardinal, pour ôter toute défiance de ce qui se pratiquoit avec lui, fermoit les yeux sur ces voyages et faisoit semblant de les ignorer.

Le sieur de Senantes [2], parent de du Coudrai et le mien, qui étoit fort considéré de lui et du duc son maître, ayant un frère dans le régiment où je servois, l'avoit fait venir à Bruxelles et engagé à s'attacher à Puilaurens. Le dessein de me mettre aussi dans le chemin de la fortune, à

1. Le traité de Gaston avec l'Espagne est daté du 22 mai 1634. Il se compose de dix articles et porte les signatures : Gaston, le marquis d'Aytone; et plus bas : le duc de Lerme et Puy-Laurens. On le trouve dans le *Recueil de pièces concernant l'histoire de Louis XIII, depuis l'an 1631 jusqu'à l'année 1642*. Paris, François Montalant, 1716, 4 vol. in-12.

2. Les deux Senantes restèrent attachés à la fortune de Puy-Laurens; et quand ce dernier, rentré en France avec le duc d'Orléans, comme on le verra tout à l'heure, fut arrêté le 14 février 1635, ils le furent tous deux le lendemain. Cependant l'un d'eux servit en Italie dans l'année 1640. La *Gazette* nous le montre chargé, le 23 avril, de garder un passage pour couvrir le siége de Casal que faisoit le comte d'Harcourt. *Extraord.* du 9 mai.

ce qu'il pensoit, lui étant venu en l'esprit, il m'écrivit à Rocroi où j'étois en garnison, pour me prier de me rendre, un jour qu'il m'indiqua, à Chimai, qui n'en est éloigné que de quatre lieues, sur les terres d'Espagne, et d'amener avec moi un soldat de la compagnie de son frère, qui lui avoit toujours été fort attaché; ce que je fis sans avoir aucun soupçon de ce qu'il avoit dessein de me dire; mais je ne fus pas long-temps sans en être instruit, m'ayant proposé, dès les premiers instans de notre entrevue, d'entrer dans un parti qui ne se faisoit, disoit-il, ainsi qu'on a toujours coutume de le prétexter en ces sortes d'occasions, que pour délivrer le Roi et le royaume de la tyrannie du cardinal de Richelieu. Il m'offrit la cornette du sieur du Coudrai et beaucoup d'autres avantages. Je répondis que je n'étois à la vérité qu'un pauvre cadet qui cherchoit à faire fortune; mais que je ne souhaitois y parvenir que par des voies honorables, et qu'étant actuellement dans les troupes du Roi et dans une place qui lui appartenoit, il ne convenoit point, ce me sembloit, de m'engager, que je n'eusse auparavant remis ma charge à mon mestre de camp [1], parce qu'après que cela seroit fait, j'aurois une raison valable pour me disculper, en ce que je n'aurois pas agi en déserteur, et que Monsieur étant frère du Roi et héritier présomptif de la couronne, on ne pouvoit me taxer de trahison; d'autant qu'il m'assuroit que

1. Le sieur de Cargret. Les commandants de régiments avoient alors le titre de mestre de camp, celui de colonel étant réservé au colonel général de l'infanterie.

ce Prince ne prétendant pas se départir de l'obéissance qu'il devoit à S. M., n'en vouloit qu'au Cardinal son ennemi, comme tout le monde savoit. Il approuva fort la façon dont j'en voulois user, et nous nous séparâmes sur l'assurance réciproque, lui de me procurer les avantages qu'il m'avoit promis, et moi de me rendre à Bruxelles aussi-tôt que j'aurois remis mon brevet et fait un tour chez mes parens, pour leur communiquer mon dessein et tirer quelqu'argent, afin de me mettre mieux en équipage et d'une manière que je ne lui fisse pas déshonneur.

Senantes parla ensuite en particulier au soldat que j'avois amené avec moi, et l'engagea, à ce que j'ai su depuis, à débaucher le plus de monde qu'il pourroit, comme il l'avoit promis à son frère. Cela fait, nous retournâmes, le soldat et moi, à Rocroi, d'où il se rendit à Maubert-Fontaine, petite ville qui n'en est qu'à deux lieues[1] et où sa compagnie étoit en quartier; mais comme ces sortes de gens n'ont pas ordinairement la discrétion nécessaire pour de pareilles intrigues, il arriva qu'après s'être enivré, le lendemain, avec des bourgeois du lieu, il eut l'imprudence de les convier à servir le duc d'Orléans, et de leur dire tout ce qu'il savoit, et même ce qu'il ne savoit pas; de manière que ses discours n'ayant pas manqué d'être rapportés presqu'aussi-tôt à Chantemêle, capitaine-commandant les compagnies de cette garnison, il le

1. C'étoit alors une petite place; mais elle fut démantelée quelques années après. Maubert-Fontaine n'est plus aujourd'hui que le chef-lieu d'une commune rurale, canton et arrondissement de Rocroy, département des Ardennes.

fit arrêter sur le champ, et l'ayant interrogé devant le gouverneur qui venoit d'arriver, il confessa, sans se faire beaucoup presser, tout ce qu'il avoit dit aux bourgeois, alléguant pour s'excuser que c'étoit moi qui l'avois mené à Chimai; sur quoi le gouverneur, selon son devoir, en donna aussi-tôt avis à celui de Rocroi. Mais comme Chantemêle, qui étoit mon ami, envoya son enseigne en grande diligence m'avertir de ce qui se passoit, il prévint l'exprès du gouverneur, et j'eus le temps de me sauver avec deux de mes camarades que j'avois déjà engagés à remettre aussi leur emploi, pour venir avec moi servir le même parti. Nous passâmes donc par-dessus la cérémonie de remettre nos brevets à notre mestre de camp, selon notre dessein, et partant de Rocroi dans le moment, nous gagnâmes au plus vîte Bruxelles, où nous apprîmes, peu de jours après, que le soldat, convaincu par sa propre confession, avoit été pendu; mais que comme il n'avoit pu rien déposer de certain contre moi, qui ne lui avois en effet rien dit, on n'avoit point travaillé à faire mon procès, non plus que celui de mes camarades.

Le duc d'Orléans nous ayant fort bien reçus tous trois et promis de l'emploi, nous attendions de jour en jour qu'on délivrât de l'argent pour faire des levées; mais on retardoit à cause que le marquis d'Aitona étoit à l'armée espagnole, avec laquelle il avoit investi Maëstricht; ce qui avoit engagé Puilaurens, pour contenter l'impatience de ceux qui ne savoient pas son dessein, et pour mieux empêcher qui que ce fût d'y pénétrer, de se rendre auprès du Marquis avec une

troupe de volontaires, qui s'empressèrent de l'accompagner à cette expédition. Il partit donc de Bruxelles suivi de quarante gentilshommes, du nombre desquels j'étois, et, passant par Louvain et par le pays de Liége, nous nous rendîmes devant Maëstricht. Le marquis d'Aitona s'étoit contenté de bloquer cette place, et même d'assez loin, avec une armée de vingt-cinq mille hommes de pié et de quinze mille chevaux, qu'il avoit eu soin de bien faire retrancher; mais outre que la place étoit munie de toutes les choses nécessaires pour se bien défendre, le prince d'Orange [1] y avoit mis une forte garnison d'infanterie et de cavalerie, et pour gouverneur le duc de Bouillon [2], son neveu, jeune prince dont la valeur s'étoit déjà fait remarquer, et qui laissoit dès-lors entrevoir l'habileté et les grands talens qu'on ne peut nier qu'il a fait paroître dans la suite, dans les différens états de fortune où il s'est trouvé; de sorte que Maëstricht n'étoit pas un morceau bien aisé à emporter, à moins que d'y employer beaucoup de temps, de troupes et d'argent.

Le marquis d'Aitona ne s'étoit décidé à ce blocus, après que le prince d'Orange eut dispersé ses troupes dans des quartiers, que dans l'espérance que, ne pouvant les rassembler sitôt, il auroit le temps de faire de bons retranchemens autour de son camp; que comme on ne pourroit alors l'en déloger, il emporteroit la place par

1. Frédéric-Henri, prince d'Orange, stathouder des Provinces-Unies des Pays-Bas. Il mourut le 14 mars 1647.

2. Frédéric-Maurice de La Tour d'Auvergne, duc de Bouillon; celui de la Fronde, mort en 1652.

qu'il pût se retirer de Bruxelles sans que les Espagnols le soupçonnâssent de vouloir les quitter. Pour le faire plus sûrement, il crut qu'il falloit les accoutumer à le voir sortir de temps en temps de la ville, et il commença par aller à Anvers, comme étant un endroit hors de portée des frontières de France, d'où il n'y avoit pas lieu de croire qu'il pût avoir aucun dessein d'y passer, et je l'y suivis avec quelques-uns de ses domestiques. Il fit ensuite le projet d'aller à Namur quelques jours après son retour, comptant pouvoir gagner aisément de là le pays liégeois, d'où il seroit passé en France; mais le Marquis d'Aitona y étant venu avec une partie des troupes qu'il avoit assemblées, pour recevoir le cardinal Infant[1], qui devoit arriver afin de remplir sa place de gouverneur général des Pays-Bas et de commandant en Flandre, cet incident fut cause que le duc d'Orléans abandonna son projet, étant revenu avec le Marquis à Bruxelles, sans avoir osé hasarder sa retraite.

Ce n'étoit pas sans raison qu'il se défioit de ce gouverneur, lequel, ayant pris du soupçon sur des avis qu'on lui avoit donnés, n'avoit pu s'empêcher de le témoigner quelques jours auparavant à du Coudrai, en lui disant, sur ce que, pour mieux dissimuler, il le pressoit fort de faire délivrer de l'argent aux officiers qui depuis si longtemps attendoient après, qu'il ne convenoit pas de lui parler ainsi de guerre, lorsqu'il étoit bien instruit que le duc d'Orléans faisoit ménager son

1. Ferdinand d'Autriche, fils de Philippe III, roi d'Espagne. Il étoit cardinal-archevêque de Tolède.

accommodement avec le Roi, son frère; à quoi, comme on peut bien juger, du Coudrai ne manqua pas de répondre que les bruits dont il parloit étoient faux, hors de toute raison et sans doute une pure raillerie de sa part. Mais il en profita dès le moment qu'il eut quitté le Marquis, et alla dire à son maître qu'il n'y avoit plus à retarder, à moins qu'il ne voulût risquer d'être arrêté, étant à présumer que ceux qui composoient le conseil d'Espagne, jugeant bien que le cardinal de Richelieu ne vouloit le retirer d'entre leurs mains que pour déclarer la guerre au roi Catholique, ne manqueroient pas de s'assurer de sa personne, d'après la conviction que la France n'entreprendroit rien contre le Roi leur maître tant qu'ils auroient en leur puissance l'héritier présomptif de la couronne, Louis XIII n'ayant point encore d'enfant, quoiqu'il y eût dix-huit ans qu'il fût marié; qu'enfin il n'étoit peut-être redevable de la liberté qu'on lui laissoit encore qu'au doute où étoient les Espagnols qu'il osât jamais se mettre entre les mains du cardinal de Richelieu, son ennemi déclaré. Ces raisons, qui étoient plausibles, ayant fait leur effet, il fut conclu entre le Prince, Puilaurens et lui, de partir dès le lendemain, et pour cela de sortir de la ville sous prétexte d'aller à la chasse aux renards dans la forêt qui en est voisine. Cela se dit exprès tout haut le soir dans le palais, et que, pour avoir plus de plaisir, il falloit que chacun menât un bon cheval de main, afin de le monter quand celui sur lequel on auroit commencé la chasse seroit fatigué; ce que tous ceux qui voulurent être de cette partie ne manquèrent pas

de faire. Du Coudrai, auprès duquel j'avois acquis quelqu'estime, me pressa beaucoup de venir aussi avec eux, sans me rien dire du véritable dessein; mais comme je n'ai jamais pris de goût à cet exercice, je le refusai opiniâtrément et je ne sortis point de la ville, non plus que beaucoup d'autres gentilshommes françois qui s'y étoient rendus depuis peu.

Le duc d'Orléans monta donc à cheval le dimanche premier octobre de grand matin, sans avoir rien dit de son projet à la Reine sa mère[1] qui s'étoit aussi retirée à Bruxelles, non plus qu'à la Duchesse sa femme[2] qui étoit venue l'y trouver. Il étoit accompagné de Puilaurens, de du Coudrai, de du Fargis, de la Frette[3] et de quelques autres gentilshommes françois au nombre seulement de vingt-cinq, sans qu'aucun, excepté les trois premiers et le sieur de la Frette, qu'ils avoient averti la veille, afin d'avoir de ses chevaux qui étoient excellens, songeât à rien autre chose qu'à s'aller divertir. Ils ne furent pas plutôt arrivés à l'entrée de la forêt, proche d'une chapelle où le Duc avoit ordonné qu'on vînt lui dire une messe, qu'il déclara à ceux qui l'avoient suivi que cette partie n'étant qu'une feinte pour se retirer plus surement en France, ceux qui voudroient faire comme lui n'avoient qu'à piquer et

1. Marie de Médicis.

2. Marguerite de Lorraine, sœur du duc Charles IV, que Gaston avoit épousée sans le consentement du Roi, le 3 janvier 1631. Le mariage avoit été déclaré nul par arrêt du parlement, en date du 5 septembre 1634.

3. Pierre de Gruel, marquis de La Frette, capitaine des gardes du duc d'Orléans.

à le suivre. Après quoi, ayant ordonné à ceux qui avoient conduit l'équipage de chasse de le ramener à la ville, il partit en effet avec sa suite, et arriva le soir de ce même jour sur les dix heures à la Capelle, première place appartenant à la France sur la frontière de Picardie, aux dépens de la vie de plusieurs de leurs chevaux, qui crevèrent durant cette traite de vingt-sept grandes lieues, et le sieur du Bec de Vardes[1], gouverneur de la ville, l'y reçut avec la joie que l'on peut s'imaginer.

Senantes, en partant de la fôrêt, m'envoya en toute diligence un valet qu'il avoit mené, dans l'idée qu'il alloit seulement à la chasse avec les autres, et me manda qu'au lieu de cela ils se retiroient en France, et qu'ainsi j'eusse à prendre mes mesures; mais il n'étoit plus temps. Une pareille nouvelle n'ayant pas manqué de me surprendre, comme on peut se l'imaginer, je me rendis incontinent au palais pour voir ce qui s'y passoit, et fus introduit dans la chambre de la duchesse d'Orléans, qui me parut moins affectée du départ de son mari que du peu de confiance qu'il avoit eu en sa discrétion. Le comte de Brion-Ventadour[2], à présent duc d'Amville, et pour lors premier écuyer du Duc, y étoit avec

1. René, baron du Bec et puis marquis de Vardes. Deux ans après, en 1636, il rendit la Capelle aux Espagnols et fut, pour ce fait, condamné à mort par contumace.

2. François-Christophe de Lévis Ventadour, comte de Brion, premier écuyer du duc d'Orléans. Il fut créé duc d'Amville après la mort de Henri II, duc de Montmorency, son oncle maternel.

l'abbé de la Rivière[1] et beaucoup d'autres de cette Cour, qui paroissoient assez embarrassés de leur contenance, craignant dans ce premier moment l'émotion du peuple, tant pour la croyance où il pourroit être que cette retraite seroit immanquablement suivie de la guerre, qu'à cause que la plupart de ceux qui étoient partis devoient beaucoup d'argent dans la ville. En effet, dès que cette nouvelle y fut rendue publique, il s'y fit une espèce d'émotion; et si le marquis d'Aitona, qui étoit allé à Tervuren, maison de plaisance à deux lieues de Bruxelles, n'en fût pas revenu en diligence aussi-tôt qu'il eut avis de ce qui venoit d'arriver, je suis persuadé que nous n'aurions pas été en sureté; mais sa présence retint les plus mutins, et les préparatifs d'une fête qui devoit avoir lieu ce jour-là, occupèrent les autres. Il s'agissoit des feux de joie pour le gain de la bataille de Nordlingen[2], que le roi de Hongrie, à présent empereur[3], et le cardinal Infant avoient remportée sur l'armée Suédoise, commandée par le duc de Saxe-Weimar et par le maréchal Horn[4], qui y avoit été fait prisonnier. Le départ inopiné du duc d'Orléans en troubla un peu la joie, mais il n'empêcha pas néanmoins la magnificence, qui fut très-grande. Il y eut, entre autres choses curieuses, une grande fleur-de-lys élevée fort haut

1. Louis Barbier, abbé de La Rivière, évêque-duc de Langres en 1655; le favori fameux de Gaston duc d'Orléans.

2. 27 août 1634.

3. Ferdinand III.

4. Gustave, comte de Horn, l'un des meilleurs lieutenants de Gustave-Adolphe, né en 1592, mort en 1657.

dans la place, et qu'un aigle qui vint fondre sur elle enleva et jeta par terre. Cette allusion fit, je crois, beaucoup plus de plaisir au peuple qu'elle ne causa de peine à nous autres François, qui virent la fête des fenêtres du palais, où nous étions au nombre de cent gentilshommes du reste de la Cour du duc d'Orléans, sans compter ceux de la Reine, mère du Roi, et du duc d'Elbeuf[1] qui, comme cette infortunée Princesse, s'étoit aussi retiré à Bruxelles.

Je me trouvois pour lors fort embarrassé, n'ayant que peu d'argent, et ne sachant si nous pourrions nous retirer bientôt et surement. J'étois, comme je l'ai dit, parti de Rocroi inopinément, et n'avois apporté que ce qu'il falloit pour me conduire à Bruxelles et y vivre quelque temps sans être à charge à personne. Les amis que j'y avois faits et qui n'avoient pas suivi le Prince n'étoient guère plus opulens que moi, et la plus grande partie de cette cour exilée étoit dans la même disette. J'eusse même été d'abord fort embarrassé de ma personne, mais je fus si fortuné durant quelques jours, que je gagnai assez d'argent pour en prêter aux plus considérables, et même au duc d'Orléans, avec qui je jouois souvent : cela me fit connoître de tout le monde; mais comme la fortune est inégale, je perdis quasi tout mon argent peu de jours avant le départ du Prince; enfin, le peu qui me restoit du gain que j'avois fait en arrivant, avec quoi j'avois soutenu jusqu'alors une espèce de figure, ne pouvant me

1. Charles de Lorraine, duc d'Elbeuf, le premier général de la Fronde.

conduire encore loin sur le même ton, je songeai à faire retraite du mieux qu'il me seroit possible. Nous consultâmes donc tous ensemble sur le parti que nous avions à prendre; mais le comte de Brion nous ayant dit qu'à son égard, il étoit obligé d'attendre les ordres du duc d'Orléans, son maître, tant à cause de son écurie que par rapport à l'argent qu'il devoit dans la ville, il falloit qu'il y restât jusqu'à ce qu'il les eût reçus, nous nous déterminâmes à nous retirer sans lui, et fixâmes notre départ au mardi suivant, 3 octobre, jour auquel le cardinal Infant devoit arriver pour commander dans le pays à la place du marquis d'Aitona, qui avoit été révoqué, et nous partîmes en effet au nombre de trente maîtres, dont furent l'abbé de la Rivière et le sieur de Nave[1], gentilhomme de considération du Languedoc, passant par Mons et par Maubeuge pour aller aussi gagner la Capelle, sans que, durant cette route, le peuple, que nous appréhendions, nous fît aucune peine, nous ayant témoigné seulement par quelques mots qu'il ne doutoit pas que nous n'eussions bientôt la guerre; ce qui ne manqua pas d'arriver effectivement quelques temps après.

De la Capelle, nous allâmes trouver le duc d'Orléans à la Fère, d'où il avoit déjà envoyé Saint-Quentin à Bruxelles[2] faire des espèces

1. Peut-être s'appelloit-il de Villette de Nave. Au moins il y avoit alors un gentilhomme de ce nom dans le régiment de Bourbonnois.

2. On lit dans la *Gazette* du 21 octobre : « Le 11, le sieur de Saint-Quentin arriva ici (à Bruxelles) de la part de Monsieur et fut visiter le marquis d'Ayetona, la reine-mère

d'excuses au marquis d'Aitona de la précipitation de sa retraite, consoler la Reine sa mère et la Duchesse sa femme, et enfin payer ses dettes et celles de ses domestiques, moyennant une lettre-de-change que le Roi lui avoit envoyée à cet effet. Le Marquis répondit à Saint-Quentin qu'il étoit fâché du départ du Duc pour deux raisons, qui ne venoient que du très-humble service qu'il lui avoit voué, sauf les intérêts de son maître; l'une de ce qu'il n'avoit pu lui faire rendre, dans les lieux par où il avoit passé, les honneurs qui lui étoient dûs, et l'autre de ce qu'il alloit se mettre au pouvoir du cardinal de Richelieu, qui ne lui tiendroit rien de ce qu'il lui avoit promis, et qui le perdroit à la fin : prophétie, ou, pour mieux dire, conjecture qu'on a lieu de croire qui se seroit trouvée véritable dans la suite, si la mort de ce ministre ne l'eût empêché d'achever ce qu'il avoit commencé.

La Reine-mère et la Duchesse se consolèrent un peu par les espérances que le Duc leur fit donner, qu'il alloit prendre des mesures pour terminer, le plus tôt qu'il lui seroit possible, toutes les brouilleries qui causoient l'état où elles étoient, et pour arranger les choses à leur commune satisfaction. Ensuite de quoi, ses domestiques, dont

et la princesse Marguerite sur les motifs de son départ, dont la promptitude ne lui permettoit pas de faire d'autres adieux. »

Le cardinal Mazarin a écrit sur son septième carnet (1645) : « St Quintin, intimo di Campione, important au dernier point. Parla malè di me; e S. A. R. lo protegge e procura di avanzarlo. »

il fit payer les dettes, étant venus le joindre à la Fère, où j'ai dit que nous nous étions déjà rendus, nous le suivîmes tous par Soissons, Nanteuil [1] et Ecouen [2], à Saint-Germain-en-Laye, où il alla, le 21 octobre, trouver le Roi [3], dont il fut tout-à-fait bien reçu, et d'où il repartit le lendemain pour se rendre à Orléans, sans passer par Paris, suivant son traité. A mon égard, comme je n'étois attaché à lui par aucun emploi dans sa maison, je suivis Puilaurens, qui fut en cette dernière ville saluer le Roi et le Cardinal, de la réception desquels il eut tout lieu d'être content, sur-tout du dernier, qui l'assura qu'on ne manqueroit à rien de ce qu'on lui avoit promis. Après quoi, n'ayant séjourné que deux jours à Paris, il prit aussi la route d'Orléans pour y rejoindre son maître. Je l'y accompagnai encore avec plusieurs autres gentilshommes qui, comme moi, espéroient parvenir à quelqu'emploi par la faveur où il étoit auprès du duc d'Orléans. Ce fut là que Chavigni [4], secrétaire d'Etat, et le père Joseph, capucin [5], ministre favori du cardinal

1. Nanteuil-le-Haudouin, dans le Valois. Son célèbre château, aujourd'hui détruit, appartenoit au duc d'Hallwin. C'est maintenant un chef-lieu de canton de l'arrondissement de Senlis.

2. Chef-lieu d'une châtellenie dans l'Ile de France; il faisoit partie du duché d'Enghien et appartenoit au prince de Condé. Écouen est aujourd'hui chef-lieu de canton dans l'arrondissement de Pontoise, département de Seine-et-Oise.

3. La *Gazette* dit en effet que le duc d'Orléans fut reçu par le Roi ce jour-là, et qu'il lui présenta sa maison à Saint-Germain.

4. Léon Le Bouthillier, comte de Chavigny.

5. Joseph Le Clerc Du Tremblay, d'abord soldat, puis capucin, né le 4 novembre 1577, mort le 18 décembre 1638.

de Richelieu, étant venus mettre la dernière main au traité qui avoit été fait, tout ce qui étoit resté d'indécis n'eut pas été plutôt conclu et arrêté, que le prince se rendit à Blois. Il en revint un mois après à Saint-Germain, et de-là à Paris, où le mariage de Puilaurens avec la parente du Cardinal s'acheva le 28 novembre; il fut ensuite reçu au Parlement Duc et Pair d'Aiguillon, sous le nom de Puilaurens, le 7 décembre.

Je me trouvai à toutes ces cérémonies, et en remarquant que la cour de ce nouvel Icare étoit en quelque manière plus grosse que celle du Roi et du Cardinal, je m'apperçus dès-lors que l'ivresse de se voir tout d'un coup si élevé commençant à lui faire oublier son devoir et le rendant déjà inaccessible à ses amis, il y avoit à craindre pour lui quelques revers de fortune qui les vengeroit, ainsi que cela ne manqua pas d'arriver; car le Cardinal, qui fit durant ces fêtes tout ce qu'il put pour le gagner entièrement, voyant qu'il n'avoit pu y réussir, crut que pour sa sureté il ne devoit pas tarder à détruire ce colosse qu'il avoit élevé, s'il ne vouloit s'exposer à en être lui-même renversé. La santé du Roi, qui étoit chancelante, avoit engagé le Cardinal à donner sa parente et un duché à Puilaurens, dans l'idée que Sa Majesté venant à mourir, il gouverneroit par son moyen le nouveau roi, comme il faisoit par lui-même Louis XIII, dont il étoit plutôt le maître que le ministre; mais ayant bientôt reconnu, par les entretiens qu'ils eurent ensemble, qu'autant son ambition étoit sans bornes, de même aussi sa fidélité pour le duc d'Orléans étoit incorruptible, en ce que, bien qu'il l'eût

prié de se servir de tout son crédit auprès de ce Prince pour l'engager à consentir à la dissolution de son mariage, qu'il soutenoit être valable, et que lui Cardinal avoit ses vues pour faire rompre, il avoit découvert néanmoins que Puilaurens avoit écrit de la part de son maître à Rome pour détourner le Pape d'y donner les mains; et il prit dès-lors ses mesures pour n'être pas plus long-temps la dupe du favori.

Je ne puis que louer beaucoup la fidélité du duc de Puilaurens; mais je crois impossible d'excuser l'imprudence qu'il eut de s'imaginer pouvoir se maintenir avec le Cardinal sans se donner absolument à lui. Il devoit bien juger qu'il ne lui avoit accordé sa parente avec une dignité si élevée et des biens proportionnés pour la soutenir, que pour se l'attacher intimement, et le rendre participant de ses desseins, la haine qui avoit été entre eux jusques-là devant lui faire connoître assez clairement que l'intérêt et non l'amitié étoit l'unique nœud de leur union. Le Cardinal voyant donc que tous les honneurs et les avantages qu'il avoit procurés à Puilaurens, loin de lui acquérir une créature et un ami qui lui fût tout-à-fait dévoué, lui avoient donné un compétiteur à craindre dans la suite, résolut, pour y obvier, comme je viens de le dire, de se servir à son ordinaire de remèdes violens pour s'en délivrer, quoique de plus doux eussent été aussi assurés et plus convenables, puisque le duc ne pouvant lui nuire que dans un changement de règne qui étoit incertain, il auroit pu, en le décréditant peu à peu, sans le perdre tout-à-fait, éviter le blâme éternel que la mort préci-

pitée du malheureux Puilaurens a répandu sur sa mémoire. Aussi-tôt donc qu'il eut résolu sa ruine, il commença par persuader au Roi que, le duc n'ayant point perdu l'inclination de fomenter les brouilleries qui troubloient le royaume, il continuoit toujours, malgré les bienfaits dont il avait été comblé, ses intelligences avec les Espagnols, et entretenoit le duc d'Orléans dans les mêmes sentiments qu'il avoit eus par le passé; si bien que cette accusation se joignant à l'aversion naturelle de S. M. contre ceux qui s'attachoient au Duc son frère, et à la foiblesse qu'il avoit de n'agir que par l'instigation de son ministre, il consentit sans peine à ce qu'on s'assurât au plutôt de Puilaurens, et de ceux qu'il croyoit être dans sa confidence; de sorte que, pour y réussir plus facilement et avec plus de certitude, lui et le Cardinal concertèrent de proposer un ballet où la plupart des princes et des seigneurs seroient admis, et par conséquent le nouveau duc, pour lequel le piége étoit tendu.

Le duc d'Orléans, qu'on avoit fait venir de Blois, s'étant rendu au Louvre le 14 février 1635, jour marqué pour le ballet, Puilaurens s'y fit attendre si longtemps qu'on craignit qu'il n'eût eu quelqu'avis secret de ce qu'on tramoit contre lui; mais enfin il y vint, fut arrêté et conduit au bois de Vincennes, pendant que d'un autre côté, du Fargis, du Coudrai, Senantes, son frère, Saint-Quentin et plusieurs autres l'ayant été aussi, furent menés pour la plupart à la Bastille. Cette expédition ainsi faite, le Roi l'apprit lui-même à Monsieur, qui en fut troublé au point qu'on peut se l'imaginer; mais

S. M. le rassura, et lui dit qu'il n'avoit rien à craindre, étant instruit qu'il n'avoit aucune part aux mauvais desseins de Puilaurens, qu'on lui feroit connoître clairement être criminel de lèze-majesté; à quoi le Prince répondit que, n'ignorant pas ce qu'il devoit à sa personne et à l'État, il retireroit la protection qu'il avoit donnée jusqu'alors à Puilaurens, du moment qu'on lui feroit voir que ce duc avoit failli contre l'une et l'autre. Après quoi il se retira à l'hôtel de Guise, où il s'étoit logé en arrivant à Paris. La fin de cette affaire fut la mort du prisonnier, qui arriva quelques mois après [1], avec grande apparence de poison, à ce qu'on dit alors. La détention de ses amis dura peu ensuite, on les mit en liberté, et ce fut un préjugé qu'on ne leur avoit point trouvé d'autre crime que leur zèle pour Puilaurens, dont la mort ôtant tout sujet d'inquiétude, les rendoit pour lors innocens. L'on fit courir le bruit parmi le peuple qu'il avoit voulu faire assassiner le Roi par Vieuxpont [2], lequel, pour avoir dit quelque chose de

1. Le 1er juillet au château de Vincennes. Nous avons déjà dit qu'il avoit été arrêté le 14 février.

2. Jean, baron de Vieux-Pont, gentilhomme du duc d'Orléans. Il fut en effet, comme Campion le dit plus loin, excepté de la *Déclaration* du mois d'octobre 1634. Mais après la mort de Richelieu, il commanda le régiment de Gaston au siége de Dunkerque en 1646, et fut tué en 1648 dans la tranchée devant Ypres. Voici comment sa mort est racontée dans la *Gazette :* « Le 23 mai, le régiment de S. A. R. entra en garde à l'attaque du prince de Condé... le sieur Arnault, maréchal de camp, qui venoit d'entrer dans la tranchée pour y passer la nuit, fut blessé, à l'ouverture de la sape, d'une mousquetade à la main droite qui perça la manche du pourpoint du sieur de Vieux-Pont... Deux heures

trop insolent contre S. M., pendant le séjour du duc d'Orléans à Bruxelles, avoit été excepté de son traité; mais comme cette accusation n'avoit de fondement que dans l'imagination de ses inventeurs, qui vouloient le rendre odieux au public, on n'en parla plus après sa mort.

J'étois parti de la Cour aussi-tôt après les premières fêtes dont j'ai parlé, pour venir voir ma famille et me mettre en état de prendre une compagnie dans un régiment d'infanterie, que du Coudrai comptoit lever, ce qui en ce temps là étoit un parti assez considérable pour un jeune homme tel que j'étois; mais comme je me préparois à en aller chercher le brevet, j'appris le malheur de mes amis, ce qui me fit rester sans emploi jusqu'à peu de temps après, que j'en trouvai un auquel je ne pensois point. Claude de Pilliers-la-Coudrelle, cousin-germain de ma mère et premier capitaine du régiment de Normandie [1], ayant perdu son fils aîné, qui étoit lieutenant de sa compagnie, eut du Roi, pour récompense de cette charge, une enseigne, avec permission de la vendre. Quoiqu'elles valussent ordinairement quatre mille livres, il me l'offrit pour six cents écus, par rapport à notre pa-

après, le sieur de Vieux-Pont descendit à la sape, où en remontant il reçut un coup de mousquet au haut de la cuisse, qui lui étant coulé jusque dans la vessie, il en mourut deux jours après. »

1. Capitaine en 1617, il étoit premier capitaine de 1634. En 1644 il fut major, le onzième depuis la formation du régiment. La *Gazette* le cite parmi les officiers de Normandie qui se distinguèrent au siége de Salces en 1639. *Extraord.* du 28 novembre. On trouvera plus loin de très-intéressans détails sur ce siége.

renté; et comme les vieux régimens, tels que celui dont je parle, étoient en une haute réputation, et regardés comme la véritable école de la guerre et le chemin le plus apparent de la fortune militaire [1], je n'hésitai pas de profiter de la bonne volonté de mon parent, me voyant sans appui. C'étoit au commencement d'avril 1635, et j'avois vingt-deux ans. Je partis aussi-tôt pour me faire présenter au Roi, selon la coutume, et sous le nom de Campion [2], qui est celui de notre famille, abdiquant en cette occasion celui de du Feuguerei, que j'avois porté jusqu'alors, dans la crainte que j'eus que S, M., venant à se souvenir que j'étoïs du nombre des gentilshommes revenus en France avec Monsieur et avec Puilaurens, ne m'accueillît défavorablement. Aussi-tôt que j'eus mes lettres du Roi, je me rendis en diligence à Nanci et de-là dans le comté de Montbelliart : j'y joignis le régiment, qui étoit campé proche d'une petite ville appelée Héricourt [3], située à une lieue de Montbelliart.

1. Le régiment de Normandie fut levé en 1615 par le maréchal d'Ancre. Après avoir porté le nom de ce maréchal et celui de son fils, il prit en 1617 le nom de la province où il avoit été formé.

2. Il continua pourtant d'être connu sous celui de du Feugrey ou du Feugueray. Voy. la 104e lettre d'Alexandre de Campion, sous la date de 1650. Le cardinal Mazarin dans ses *Carnets* l'appelle toujours *Fouqueret*.

3. Petite ville, chef-lieu d'une seigneurie en Franche-Comté, à 6 kilomètres au nord de Montbéliard. Elle appartenoit alors au duc de Wurtemberg, qui l'avoit reçue de la maison de Neuchâtel. C'est aujourd'hui un chef-lieu de canton dans l'arrondissement de Lure, département de la Haute-Saône.

Le maréchal de la Force [1] occupoit alors ce pays avec la meilleure partie des vieilles troupes de France, au nombre de deux mille chevaux et de dix mille hommes de pié, les plus aguerris que j'aie jamais vus. Ils venoient d'Allemagne, où ils avoient pris Spire [2] et plusieurs autres places, en sorte qu'ils avoient grand besoin de repos pour se rétablir; et le Maréchal, qui faisoit ravitailler Montbelliart, comptoit bien, après cette opération, les mener pour cet effet en Lorraine; mais il ne put exécuter ce projet aussitôt qu'il se l'étoit proposé; car le duc Charles de Lorraine [3] s'étant mis à la tête d'une partie des troupes catholiques d'Allemagne, qui pouvoit monter à huit mille hommes de pié et six mille chevaux, vint se poster de sorte, entre les montagnes qui séparent la Lorraine et le Montbelliart, qu'il nous ôta toute communication avec la France; ce qui arriva dans le temps que le Roi ayant envoyé un héraut à Bruxelles, pour déclarer la guerre au roi d'Espagne [4], fit entrer en même temps dans la Flandre les maréchaux de Chatillon [5] et de Brézé [6] à la tête

1. Jacques Nompar de Caumont, duc et maréchal de La Force, né vers 1559, mort le 10 mai 1652.

2. En 1634.

3. Charles IV; celui qui fut mêlé aux troubles de la Fronde.

4. La déclaration de guerre est du 19 mai. On trouve dans le *Recueil de pièces concernant l'histoire de Louis XIII*, etc., la *Lettre du Roi au duc de Montbazon, concernant les justes causes que Sa Majesté a eues de déclarer la guerre au roi d'Espagne, écrite à Monceaux le 9 juin* 1635.

5. Gaspard de Coligny, duc et maréchal de Châtillon.

6. Urbain de Maillé, marquis de Brézé, maréchal de France.

d'une armée qui paroissoit fort puissante, mais qui n'étant presque toute composée que de nouvelles levées, ne devoit pas donner lieu d'espérer des succès bien avantageux.

Cependant, le maréchal de la Force n'ayant pas perdu de vue son dessein d'entrer en Lorraine, après avoir muni Montbelliart de ce qui étoit nécessaire, prit sa marche de ce côté-là, menant avec lui pour maréchaux de camp le marquis de la Force, son fils[1], et le colonel Hébron[2], écossois. J'étois arrivé au régiment depuis quelques jours, et j'y avois été reçu par le sieur de la Coudrelle, qui le commandoit en l'absence du marquis de Manicamp[3], alors à Colmar en Alsace, dont il étoit gouverneur, et de Bellefonds[4], lieutenant-colonel, qui servoit dans l'armée de Flandre en qualité de maréchal de camp. Le corps où j'entrois étoit composé des meilleurs officiers qu'on eût jamais pu voir, et dont la plupart sont parvenus depuis aux premiers grades militaires; en sorte que si je ne me suis pas bien instruit dans le métier que j'entreprenois, ce n'a pas été manque d'avoir été à bonne école.

1. Armand Nompar de Caumont, marquis de la Force. Il fut également maréchal de France en 1652.

2. Jean Hebron, entré au service de France le 6 mars 1633, tué le 8 juillet 1636 au siége de Saverne, où il faisoit les fonctions de maréchal de camp.

3. Achille de Longueval, comte de Manicamp, quatrième mestre de camp du régiment de Normandie de 1617 à 1643.

4. Charles Gigault de Bellefonds; capitaine en 1616, il avoit été nommé lieutenant-colonel en 1627. Il étoit le troisième depuis la formation du régiment.

L'armée ayant pris en fort bon ordre la route de Lorraine, comme je viens de le dire, le marquis de la Force, qui étoit de jour, conduisit l'avant-garde, composée de huit cents chevaux et de trois ou quatre mille hommes de pié, vers Melissai[1], situé une lieue plus près des montagnes que Lure, autre petite ville que nous occupions. Comme il fut dans une plaine qui avoit sur la droite un grand bois, il découvrit, après avoir poussé quelques coureurs, toute l'armée du duc de Lorraine en bataille au bout de la plaine, qui alloit en haussant; de sorte que quoiqu'il n'y eût que le nombre que j'ai dit, elle paraissoit beaucoup plus forte. Le Marquis fit halte, et consulta avec ceux qui étoient auprès de lui sur ce qu'il y avoit à faire. La plupart furent d'avis qu'il se retirât vers l'arrière-garde, qui étoit encore fort éloignée, et que, se couvrant de Lure, il se tînt en état d'éviter le combat, s'il ne jugeoit pas à propos de le risquer contre des forces infiniment supérieures aux siennes. Mais il leur représenta que reculer, selon qu'ils le proposoient, c'étoit ôter le cœur aux nôtres, le donner aux ennemis, et les engager à les charger et à reconnoître que, comme il n'y avoit que l'avant-garde d'arrivée, ils pouvoient l'attaquer et la défaire; qu'il falloit donc faire bonne contenance, et mander, sans perdre de temps, au Maréchal de s'avancer en diligence avec le reste de l'armée, et que peut-être les ennemis croiroient qu'elle étoit là toute entière, et remettroient le combat au lendemain,

1. Aujourd'hui Mélisay, chef-lieu de canton dans l'arrondissement de Lure, département de la Haute-Saône.

d'autant qu'il étoit près de quatre heures du soir.

Nous avions ce jour-là l'arrière-garde avec le régiment de Picardie. Un canon qui s'étoit embourbé nous avoit retardés d'une heure; nous étions à une grande lieue de l'avant-garde, et l'armée risquoit d'être défaite si les ennemis eussent attaqué, comme le vouloit Jean de Werth, lieutenant-général commandant sous le duc de Lorraine; mais nos bagages, qui marchoient entre l'avant et l'arrière-garde, élevèrent une grande poussière à cause de la sécheresse et de la chaleur; alors le duc de Lorraine, persuadé que toute l'armée arrivoit, différa la bataille jusqu'au jour suivant.

Le Maréchal, informé de l'état où nous étions, laissa le canon venir comme il pourroit, et fit marcher les troupes avec tant de promptitude qu'ayant joint en assez peu de temps notre avant-garde, il nous mit tous en bataille sur une même ligne, et nous fit avancer sur la droite, vers le bois dont j'ai parlé, qui avoit sur sa gauche un village dont il étoit séparé par une petite plaine. Le général mit à la droite du bois la cavalerie de l'arrière-garde, et au-dedans, tout à l'entrée, l'infanterie et le canon. Il posta dans la plaine, entre le bois et le village, la cavalerie de l'avant-garde, avec une partie de son infanterie, laissant le reste dans le lieu même où nous étions, avec ordre de faire en diligence une tranchée depuis le village jusqu'au bois, et à nous, qui occupions ce dernier, de nous y retrancher en formant un abattis des arbres clair-semés qui s'y trouvoient. Tout cela se fit à la vue des en-

nemis, dont on n'étoit éloigné au plus que d'une portée de mousquet, sans aucun défilé entre les deux armées.

Pendant que ces ordres se donnoient et s'exécutoient, il y eut de part et d'autre plusieurs escarmouches, sur-tout vers le soir, que les ennemis détachèrent environ deux mille chevaux pour venir nous tâter de plus près. Le Maréchal, armé de toutes pièces, à l'exception de son bras droit, s'étant mis à la tête de notre régiment, envoya ordre à la cavalerie, qui étoit sur notre droite, de ne faire aucun mouvement, et nous prescrivit de ne point tirer que le canon n'eût commencé, de sorte que les ennemis approchèrent jusqu'à la portée du pistolet, et voyant que nous n'étions pas encore retranchés, ils se préparèrent à nous attaquer; mais le canon commença à jouer si à propos, et notre décharge suivit si promptement, qu'il en resta sur la place un nombre assez considérable; ce qui mit en désordre leurs escadrons, qui furent poussés par notre cavalerie jusqu'à leur camp.

La nuit étant venue, nous l'employâmes à nous retrancher, et l'on posta cent mousquetaires de chaque régiment dans l'espace qui séparoit les deux armées. Je fus du nombre des officiers destinés à les commander, et ne dissimulerai pas que je n'eus aucune envie de dormir; car les ennemis nous ayant opposé du monde, il en résulta une escarmouche continuelle pendant toute la nuit, sans néanmoins qu'aucun des deux partis s'éloignât du terrain qu'il occupoit, ni qu'il y eût beaucoup de perte de part ni d'autre. A la pointe du jour, chacun se retira à son armée, et comme

nos retranchements se trouvèrent alors en assez bon état pour arrêter la cavalerie ennemie, la nôtre, assurée d'une retraite, ne craignit plus de se compromettre, et sortit pour aller escarmoucher, à quoi les ennemis ne se refusèrent pas, sur-tout les Croates, qui aiment beaucoup cet exercice. Nos gens y ayant aussi pris goût, je crois qu'il n'y eut pas moins de vingt mille coups de pistolets tirés, sans qu'il y eût peut-être trente hommes tués.

Le duc de Lorraine, nous voyant parfaitement retranchés dans un poste avantageux, et connoissant trop la bonté de notre infanterie pour espérer de la forcer sans ruiner la sienne, jugea à propos de temporiser jusqu'à ce que nous décampassions. Le maréchal de la Force eut la même pensée; ainsi la faim seule pouvoit produire une action, y ayant apparence, étant si proches les uns des autres, que le premier qui quitteroit son poste perdroit une partie de son armée. Nous tirions nos vivres de Lure, où il y en avoit si peu, que nos soldats n'avoient par jour qu'un pain de munition entre quatre; mais le risque visible de la retraite leur faisoit supporter patiemment cette disette. Les ennemis étoient encore plus mal à leur aise que nous, n'ayant derrière eux que des montagnes désertes sans aucune ville à portée de les aider, et en tête notre armée, qu'il falloit vaincre pour aller chercher des vivres de ce côté-là; aussi furent-ils réduits à une telle extrémité, qu'après avoir souffert pendant trois jours toutes les incommodités de la faim, ils résolurent enfin de se retirer la nuit du quatrième; et pour le faire avec plus de

sureté, dès le commencement de l'obscurité, leurs bagages défilèrent, ainsi que leurs malades et leurs blessés, entre deux montagnes, du côté de l'Alsace, après avoir mis quantité de bois à leurs feux, afin que leur diminution ne fit pas soupçonner leur retraite. Vers minuit, leur avant-garde marcha, suivie du reste de leurs troupes, et à la pointe du jour l'arrière-garde, qui avoit déjà fait une demi-lieue, arriva à l'entrée des montagnes dont j'ai parlé, dans un vallon formant l'ouverture du défilé, au milieu de laquelle se trouvoit une butte couverte de bois très-propre à en fermer le débouché. Le duc de Lorraine, jugeant que si notre armée le pressoit dans ce défilé, qui avoit plus d'une lieue d'Allemagne de long, il auroit peine à sauver son canon et son bagage, laissa dans le bois, sur la butte, le régiment d'infanterie de Merci, composé de mille hommes et commandé par le lieutenant-colonel, avec ordre de défendre aussi longtemps qu'il pourroit le passage du vallon, et de se retirer ensuite à la faveur des bois et des montagnes. C'étoit les sacrifier pour le salut du reste de l'armée, y ayant peu d'apparence qu'ils se pussent sauver.

Nous n'eûmes aucun soupçon de la retraite des ennemis qu'après minuit, que nous remarquâmes qu'on ne voyoit plus personne aller et venir autour des feux; ce qu'on jugea assez important pour en avertir le maréchal de la Force, qui ordonna à nos gardes de pousser celles de l'ennemi; et on ne trouva plus que quelques Croates qui, sans résistance, se retirèrent au galop vers leur arrière-garde, qui étoit déjà un

peu éloignée du camp, où l'on avoit abandonné divers objets difficiles à transporter. Dès que le maréchal de la Force fut certain du départ du duc de Lorraine, il fit marcher l'avant-garde, forte de sept cents chevaux des régimens de Picardie, de Normandie et de plusieurs autres, qui s'avancèrent jusqu'au poste du régiment de Merci, sans découvrir les ennemis; mais en arrivant à cette hauteur, on apperçut l'arrière-garde qui ne marchoit pas en trop bon ordre. Notre cavalerie, s'étant avancée, essuya de la butte une décharge qui lui fit d'abord tenir bride en main, jusqu'à ce que nous eûmes ordre d'attaquer de tous côtés le bois, dont les avenues étoient assez difficiles. Les ennemis, après nous avoir tué beaucoup de monde par leur feu, se défendirent vigoureusement à coups de piques et de hallebardes; mais ils furent si brusquement attaqués, qu'après un demi-quart d'heure de résistance, on les tailla tous en pièces. Plusieurs des nôtres crièrent au lieutenant-colonel ennemi de se rendre, et qu'il auroit quartier; mais lui, sans répondre, se jeta tête baissée sur un sergent de Picardie, qui l'étendit mort sur la place d'un coup de hallebarde. Le major, blessé en plusieurs endroits, demeura parmi les morts, d'où on le retira pour lui donner des secours, qui ne l'empêchèrent pas de mourir au bout de quelques heures. Je crois qu'il ne se sauva pas de ce régiment cent hommes, que des officiers et des soldats prirent en pitié et firent prisonniers. Le maréchal de la Force, les voyant, demanda ce qu'on en vouloit faire, comme ne les jugeant bons qu'à tuer, ce que je trouvai contraire à sa modération ordi-

naire; mais il finit par leur donner la vie, et ils en furent quittes pour la peur.

Pendant le combat de la butte, notre cavalerie, qui étoit passée outre, poussa celle de l'arrière-garde des ennemis, et la mit dans un tel désordre, qu'elle se refugia à toute bride au-delà d'un village, où quelqu'infanterie qui y étoit arrivée auparavant avoit mis le feu pour couvrir sa retraite; mais la nôtre, emportée par l'ardeur qui l'animoit, traversa les flammes, et auroit achevé de la mettre en déroute, si le duc de Lorraine, prévoyant ce qui alloit arriver s'il n'y mettoit promptement obstacle, fit mettre pié à terre à ses gardes, qui bordèrent une haie près de laquelle il falloit que passât notre cavalerie. En même temps qu'elle essuya une décharge, le prince fit donner deux escadrons qu'il avoit sous la main, dont elle s'étonna au point que le colonel Hébron, qui la commandoit, et le cardinal de la Valette[1], venu là comme volontaire, quoiqu'ils fissent leur possible pour la retenir, ne purent l'empêcher de repasser au grand trot le village brûlé, et furent contraints de suivre eux-mêmes, après avoir perdu plusieurs officiers et gentilshommes, et couru grand hasard d'y demeurer morts ou prisonniers. Notre cavalerie ainsi repoussée, les ennemis rejoignirent leur canon et leurs bagages, qui, pendant l'action, avoient passé un mauvais pas, et monté un coteau qui terminoit le défilé, au-delà duquel ils se

1. Louis de Nogaret d'Épernon, archevêque de Toulouse et cardinal, puis général d'armée. Il étoit second fils de Jean Louis de Nogaret de La Valette, duc d'Épernon.

mirent en bataille dans une plaine, sans craindre que nous les suivissions plus loin, et convaincus que le manque de pain nous obligeroit à regagner promptement la petite ville de Lure, et qu'ainsi nous les laisserions achever paisiblement leur retraite.

Nous arrivâmes avec l'infanterie auprès du village brûlé, au moment que notre cavalerie venoit de le repasser. Elle se remit en ordre auprès de nous, et le maréchal de la Force, voyant qu'il n'y avoit plus rien de bon à tenter contre les ennemis, nous ramena au camp d'où nous étions partis, et le jour suivant alla assiéger Montjoie [1], assez bon château dans le Porentrui, au-delà de Montbelliart, afin de mettre cette ville plus au large. Nous employâmes cinq jours à le prendre, après quoi nous tournâmes du côté de la ville de Porentrui, où il y a un évêché, à cinq lieues de Bâle, et l'ayant prise en deux jours, le Maréchal, qui connoissoit le besoin que nous avions de nous rafraîchir, nous mena en Lorraine, dans le dessein de recommencer la campagne aussi-tôt que nous aurions pris un peu de repos, et de profiter des beaux jours du mois de juin, où nous étions encore, pour faire quelque chose de mieux que ce que nous avions exécuté.

Comme il s'agissoit de répartir les troupes dans des lieux commodes pour subsister et se remettre

1. Ou Froberg, dans le Sundgaw, en Alsace, entre Porentruy, Montbéliard et Bedfort. Ce n'est plus qu'un village du canton de Saint-Hippolyte, dans l'arrondissement de Montbéliard (Doubs).

de leurs fatigues, le baron de la Croix [1], capitaine de notre régiment, étant amoureux de madame de Saint-Blin, très-belle chanoinesse de Remiremont, où l'on ne reçoit que des filles de grande condition issues des maisons qu'on appelle en ce pays-là d'ancienne chevalerie, persuada à ses camarades de demander pour quartier Remiremont [2], sur la frontière d'Alsace. Cette ville est foible, mais agréable, et on y vit à bon prix. Les chanoinesses y jouissent de prébendes assez riches, en attendant des partis pour se marier : elles sont sous la direction d'une abbesse qui a fait des vœux, qui est d'un âge convenable et d'une vertu hors de doute. Cette passion de la Croix pensa nous coûter cher; car sitôt que le duc de Lorraine sut notre armée dispersée dans des quartiers assez éloignés les uns des autres, il rassembla promptement la sienne, et, marchant en diligence, vint investir Remiremont, qu'il croyoit prendre en un jour, pour aller de-là enlever les autres quartiers établis derrière, dans les meilleures villes de Lorraine. Le maréchal de la Force et les officiers-généraux étoient à

1. François Bérard, baron de La Croix; il fut en 1643 le septième lieutenant-colonel. Son père Claude Bérard, chevalier, puis baron de La Croix, avoit été lieutenant-colonel en 1615. Il se distingua au siége de Turin en 1640; il eut deux chevaux tués sous lui dans la seconde journée de Fribourg en 1644, et fut tué lui-même, peu après, au siége de Lichtenau.

2. Chef-lieu d'une sénéchaussée et d'un bailliage royal en Lorraine. Son chapitre de dames chanoinesses, dont la fondation remonte à l'année 620, suivoit une règle approuvée par Louis le Débonnaire et publiée en 816 au concile d'Aix-la-Chapelle. Remirémont est aujourd'hui le chef-lieu de l'un des arrondissements du département des Vosges.

Lunéville, à quatre lieues de Nanci. Le sieur de la Coudrelle, commandant à Remiremont, eut nouvelle de la marche de l'armée ennemie la veille de son arrivée devant la place. L'on employa ce peu de temps à élever une espèce de petit fort sur un coteau quasi attenant la muraille de la ville, et duquel on la découvroit si bien, qu'elle étoit assez dangereuse à occuper. Après qu'on eut mis ce poste en état de n'être pas emporté d'emblée, on y fit entrer, pour le défendre, Grammont, lieutenant, et d'Orgemont [1], enseigne, avec cinquante soldats, ce qui parut suffisant pour son peu d'étendue.

A leur arrivée, les ennemis commencèrent par pointer leur canon contre ce fortin, où ils n'eurent pas grande peine à faire brèche; ils donnèrent l'assaut dans l'espérance de se rendre maîtres de ce poste sans qu'il leur en coûtât beaucoup; mais, repoussés vigoureusement avec perte de leurs meilleurs soldats, ils se retirèrent à l'entrée de la nuit, remettant la partie au lendemain, qu'ayant augmenté la brèche et donné un second assaut dans lequel Grammont fut tué, d'Orgemont eut ordre de se retirer dans le fossé de la ville, où il rentra ensuite avec le reste de ses soldats, et les ennemis occupèrent le fort quand on l'eut abandonné. Sitôt que le duc de Lorraine en fut maître, il attaqua la ville, qui, n'ayant que de mauvaises murailles sans tours ni

1. Nous l'avons trouvé capitaine en 1642 dans les *Essais historiques sur les régimens d'infanterie, cavalerie et dragons*, par de Roussel. Paris, Guillyn 1767. La *Gazette* le cite dans la journée du 14 septembre 1640, devant Turin, et dans celle du 13 novembre 1642 devant Tortone.

terre derrière, et la plupart en ruines, il ne fut pas difficile d'y faire brèche. Pendant ce temps-là, j'étois fort malade d'une fièvre continue qui m'avoit mis si bas que j'avois peine à me remuer. La garnison consistoit en six cents excellens soldats, dont la Coudrelle et les capitaines mirent une partie en garde dans les places et les principales rues, pour contenir les habitans ouvertement dévoués à leur prince. On défendit aux hommes, sur peine de la vie, de sortir de leurs maisons, et on commanda en même temps aux femmes d'apporter les matériaux nécessaires pour réparer la brèche.

Quoique tout eût été disposé pour une vigoureuse défense, le quatrième jour du siège la brèche se trouva si grande, que les ennemis ne crurent pas que la garnison eût la pensée de résister plus long-temps; de sorte qu'après avoir disposé leurs troupes pour l'assaut, ils l'envoyèrent sommer de se rendre à discrétion; mais outre que la Coudrelle n'étoit pas homme à se décourager, les officiers se montrèrent décidés à le bien seconder, à ne pas déférer aux propositions du duc de Lorraine, à se bien défendre s'il les faisoit attaquer, et s'ils le repoussoient, de ne recevoir d'autre composition que la plus honorable que puissent obtenir des gens de guerre. Cette détermination prise, ils firent dire au Duc qu'ils périroient plutôt sur la brèche que d'accepter ses conditions. Alors ce Prince ordonna, vers dix heures du matin, de tenter réellement l'assaut.

J'étois dans un vrai désespoir que ma maladie me rendît inutile, tandis que mes camarades

alloient trouver l'occasion de signaler leur courage. J'en avois témoigné ma peine à ceux qui m'étoient venus voir, et l'un d'eux étant accouru pour m'apprendre l'état des choses, je jugeai la mort inévitable de façon ou d'autre, puisque quand même je devrois échapper à la fièvre ou aux hasards du combat, on viendroit apparemment m'égorger dans mon lit pendant le tumulte, et que, tout considéré il me seroit plus honorable de mourir sur la brèche. Je me levai, tout foible que j'étois, et m'y fis conduire par deux soldats. Tous les officiers me reçurent avec les marques d'une véritable considération, et la Coudrelle surtout, en raison de la parenté, témoigna une extrême satisfaction de mon procédé. Un instant après mon arrivée, les chanoinesses, cause innocente que nous fussions à Remiremont, survinrent au nombre d'environ cinquante, la plupart très-belles, et se jetant aux pieds de la Coudrelle, la dame de Valeroi, qui étoit une des anciennes, portant la parole en leur nom, lui dit : qu'elles le supplient d'avoir pitié d'elles, et que de sa réponse dépend l'honneur de toutes, en ce que s'il s'obstine à souffrir l'assaut, plutôt que d'accepter les conditions proposées par le duc de Lorraine, ce Prince lui-même ne pourra répondre de la brutalité de ses soldats, au moment où ils pénétreront dans la place. La Coudrelle, ne voulant point passer pour discourtois, se précipite lui-même ventre à terre devant la doyenne, et réplique : qu'il a aussi son honneur à garder, et qu'il espère y procéder de manière qu'en le sauvant, le leur ne courra aucun hasard; il les prie en même temps de se retirer sans délai,

parce que les ennemis commencent à marcher vers la brèche, et elles s'éloignent sans avoir pu obtenir autre chose que beaucoup de gracieusetés de la part des officiers.

Il ne s'est peut-être jamais donné d'assaut commencé plus hardiment, continué avec plus d'opiniâtreté et soutenu avec autant de constance et de résolution, quoique la brèche fût très-large. Quantité d'officiers et de soldats des ennemis y furent tués et blessés. Nous perdîmes nous-mêmes Feranda, lieutenant, deux sergens et trente soldats; deux lieutenans, deux enseignes et quarante soldats furent mis hors de combat; mais nous repoussâmes enfin les assaillans. Après ce combat meurtrier et la retraite des ennemis, les chanoinesses, qui avoient été dans les alarmes qu'on peut imaginer, demandèrent permission d'envoyer quelques-unes des leurs au Duc, pour en obtenir qu'elles pussent sortir de la ville. Il y consentit, et les chargea de dire aux officiers du régiment de Normandie que l'estime qu'il faisoit de leur valeur l'engageoit à leur accorder une composition honorable, quoiqu'il n'ignorât pas l'extrémité où ils étoient réduits, et qu'ils pouvoient envoyer un capitaine pour traiter. Ces Dames nous ayant fait leur rapport, les officiers, après avoir conféré ensemble sur le meilleur parti à prendre, nommèrent Ventaux [1], l'un des plus anciens et des plus au fait de ces sortes d'affaires, pour aller trouver le

1. La *Gazette* le nomme *Ventan* dans la relation du siége de Salces dont il sera parlé plus loin. Est-ce le même que Vento de Penne, qui fut en 1637 aide-de-camp sous le cardinal de La Valette?

Duc, aussitôt qu'un des siens seroit venu en otage dans la ville. Cet échange fait, il demanda d'abord nos drapeaux, ou du moins le blanc [1], prétendant qu'il nous faisoit grace de nous laisser les autres; mais Ventaux ayant répondu que, nonosbtant le mauvais état de la place, nous étions résolus à mourir tous, plutôt que de n'en pas sortir avec ce que nous y avions apporté, le Prince, qui n'avoit aucun intérêt d'en venir à l'extrémité avec nous, consentit que nous sortissions avec drapeaux, armes et bagages, tambour battant, mèche allumée par les deux bouts et balle en bouche [2]. Nous abandonnâmes la ville dès le soir même, sur les dix heures, pour nous retirer à Epinal, où étoient déjà en garnison le régiment de Menillet et un autre dont j'ai oublié le nom, laissant les habitants occupés à préparer des feux de joie pour célébrer le retour de leur Duc, duquel nous n'eûmes que sujet de nous louer, par l'exactitude avec laquelle il fit observer ce qu'il nous avoit promis.

Nous ne fûmes à Remiremont que quatre

1. Le drapeau blanc étoit celui de la compagnie colonelle.

2. « Ces expressions dérivent de la manière dont les troupes étoient alors armées. Les mousquets, auxquels on a substitué le fusil, ne tiroient qu'à l'aide d'une mèche semblable à celle dont on se sert aujourd'huy pour le canon, et comme la giberne et les cartouches n'étoient pas encore inventées, les soldats avoient une bandoulière à laquelle pendoient des étuis de bois, contenant chacun une charge de poudre. Quant aux balles, ils les portoient dans leur poche, et lorsqu'il s'agissoit de combattre, ils en mettoient à-la-fois plusieurs dans leur bouche, afin de charger et de tirer plus vîte. » (*Note du général de Grimoard.*)

jours, et dès que le maréchal de la Force sut notre position, il rassembla diligemment ses troupes, marcha à Epinal, y arriva le lendemain du jour où nous nous y étions retirés, et nous combla d'éloges, disant que nous avions sauvé l'armée par notre généreuse résistance, dont il instruisit le Roi, qui s'exprima toujours depuis de la manière la plus honorable en parlant du régiment de Normandie, qu'il parut dans la suite aimer davantage que les autres vieux corps [1]. Le duc de Lorraine, voyant notre armée rassemblée, ne jugea plus possible d'attaquer aucune place, et se borna à camper si proche de nous, qu'on ne pouvoit aller au fourrage à plus d'une demi-lieue d'Epinal. Le maréchal, qui s'y trouvoit trop resserré, n'y resta que quelques jours, et après avoir fait payer une montre [2] qu'il étoit allé chercher à Chatel [3] sur la Moselle, avec toute son armée, à l'exception des troupes qu'il crut nécessaires pour garder Epinal, il résolut de s'approcher de Nanci, pour avoir plus facilement des vivres et du fourrage, et rendre plus aisée la

1. « Aux époques où l'armée permanente étoit peu nombreuse, on appeloit *vieux régimens* ceux qui restoient sur pié en temps de paix. Il paroît qu'il y en eut d'abord six, et ensuite douze. Les premiers continuèrent à s'appeler *les vieux* et les six autres *les petits vieux*. On désignoit par la qualification de *nouveaux régimens*, ceux qu'on levoit au commencement de chaque guerre. » (*Note du général de Grimoard.*)

2. On appeloit *montre* la solde due aux troupes d'une revue à l'autre. (*Note du général de Grimoard.*)

3. Châtel-sur-Moselle ou Châté, chef-lieu d'un bailliage en Lorraine; place forte démantelée au XVIIe siècle par le maréchal de Créquy; aujourd'hui chef-lieu de canton dans l'arrondissement d'Épinal, département des Vosges.

jonction des renforts qu'il attendoit de France. Il marcha donc vers Lunéville, en si bon ordre que les ennemis ne songèrent pas à l'attaquer; mais, ayant détaché cinq cents hommes de son avant-garde pour aller se saisir d'un château près duquel il vouloit camper, Jean de Werth, qui commandoit un corps considérable de l'armée ennemie, informé de la destination de ce détachement, le surprit dans sa marche avec deux mille chevaux. Les François eurent néanmoins le temps de se barricader dans un village qui se trouva sur leur chemin, et où Jean de Werth les fit investir par quelqu'infanterie qu'il avoit menée avec lui, soutenue d'une partie de sa cavalerie qui mit pié à terre. Le poste fut forcé, les soldats taillés en pièces, mais les officiers épargnés et faits prisonniers. La Vergne, commandant du détachement et capitaine au régiment de Navarre [1], étoit de ce nombre. Nous passâmes le lendemain près de ce village, où nous vîmes les cadavres entassés les uns sur les autres, dans l'espace étroit où ils s'étoient retranchés et défendus en gens de cœur.

Nous allâmes camper à Lunéville, d'où le duc de Lorraine s'approcha lui-même, afin de continuer à nous resserrer, mais sans oser nous attaquer à cause de l'avantage de notre position; et afin de ne pas perdre tout-à-fait son temps, il alla s'emparer de Ramberviller [2], petite ville à

1. Il étoit encore capitaine en 1639. Il fut blessé et fait prisonnier au siége de Thionville en 1643.

2. Ancienne ville de Lorraine, chef-lieu de châtellenie,

six lieues de notre camp vers les montag
Quelque temps après le Maréchal reçut un
fort de quinze cents gentilshommes de Nor
die[1] bien montés et fort dorés, de deux
dragons, tous vêtus de casaques aux couleur
cardinal de Richelieu, de plusieurs régim
d'infanterie et de force noblesse de Champa
et de Picardie aux ordres du duc d'Angoulêm
qui venoit commander l'armée conjointem
avec le maréchal de la Force. L'arrivée de
secours força le duc de Lorraine à décam
pour marcher à Ramberviller, où il se retranc
Nos généraux s'allèrent poster à Magnière
à une demi-lieue des ennemis, où ils restèr
assez inutilement quinze jours, pendant lesqu
le marquis de Sourdis[4], maréchal de camp,
attaquer Moien, bon château peu éloigné
notre camp, avec le régiment de Normandi
deux autres. Nous le prîmes au bout de
jours et y perdîmes notre major et quelq
soldats.

Quand les généraux virent que la noblesse
lassoit de ne rien faire, dans un poste où l'on
trouvoit pas de subsistances pour de l'argent,
qu'un grand nombre cherchoient des prétex

à 24 kilomètres de Nancy; aujourd'hui chef-lieu de can
de l'arrondissement d'Épinal, département des Vosges.

1. C'étoit l'arrière-ban fourni par cette province.

2. Charles de Valois, duc d'Angoulême, fils naturel
Charles IX et de Marie Touchet.

3. Bourg de Lorraine sur la Mortagne; canton de G
beviller, arrondissement de Lunéville, département de
Meurthe.

4. Charles d'Escoubleau, marquis de Sourdis, maréc
de camp du 1er mai 1632.

pour retourner chez eux, ils résolurent de se porter vers Baccarach [1], à deux lieues au-delà de Ramberviller, afin de couper les vivres aux ennemis, et de les obliger à quitter leurs retranchemens, sans lesquels ils n'étoient pas en état de nous résister. Nous restâmes quatre ou cinq jours à Baccarach, pour les affamer si nous pouvions, en enlevant leurs convois, et ils souffroient déjà assez pour être réduits à décamper incessamment, ce qui auroit donné lieu à une action sans doute avantageuse pour nous, lorsque le duc d'Angoulême et le maréchal de la Force apprirent que le duc de Weimar et le cardinal de la Valette, qui occupoient le long du Rhin la plupart des places de l'électeur de Mayence, avoient été contraints de les abandonner et de se retirer jusqu'à Metz, devant Galas [2], général de l'armée impériale, composée de quarante mille hommes, pour ne pas se commettre avec des forces aussi supérieures aux leurs. Cette retraite, dans laquelle le duc de Weimar acquit tant de gloire, et que l'on prétendit n'être guère moins belle que celle des dix mille Grecs, que Xénophon ramena de Perse en leur pays, ne laissa pas d'obliger nos généraux à se replier vers Nanci, pour ne pas se trouver resserrés et en péril entre Galas et le duc de Lorraine. Ils marchèrent à Saint-Nicolas, près de Nanci, où le duc de Weimar, le cardinal de la Valette et

1. Chef-lieu de châtellenie au pays Messin; maintenant chef-lieu de canton de l'arrondissement de Lunéville, département de la Meurthe.

2. Mathieu, comte de Galas, général des armées de l'Empereur.

l'armée avec laquelle le comte de Soissons[1] avoit pris Saint-Mihel[2] les étant venus joindre, ils se trouvèrent alors en état de tenir tête aux ennemis. Galas choisit un camp avantageux, s'y retrancha et y perdit un tiers de son armée par des maladies contagieuses, ce qui l'obligea de se retirer en Allemagne. En s'en allant il prit Saverne, qui fut fort mal défendu, et les généraux françois ne jugèrent pas à propos de le poursuivre. Le mois de décembre approchant, chacun ne songea plus qu'aux quartiers d'hiver, qui furent distribués incontinent après.

Tombé malade sur la fin de la campagne, je m'étois retiré à Nanci, chez un capitaine de la garnison, mon cousin-germain, nommé de Gruchet-Limare[3]. Il eut tant de soins de moi, que je ne serai jamais assez ingrat pour l'oublier, et il différa même de plus d'un mois son retour en

1. Louis de Bourbon, comte de Soissons.

2. Attaqué le 29 septembre 1635, Saint-Mihiel se rendit le 2 octobre.

3. Les notes généalogiques qui sont au dépôt des titres de la Bibliothèque impériale font mention d'un François de Campion, seigneur de Limare, volontaire sous le comte de Soissons en 1636. C'est apparemment celui dont il s'agit ici. Son père Nicolas de Campion, écuyer, seigneur de Montpoignant, qui se qualifioit en 1612 de seigneur de Limare, à cause de ses enfans, paroît avoir épousé une demoiselle de Gruchet. Nous avons en tout cas appris de la famille que le fief de Limare était entré par une Gruchet dans la maison de Campion. Sans doute à cause de cela, François, qui étoit cadet, prenoit le nom de Gruchet-Limare.

Limare est un hameau de la commune de Crestot, canton de Neubourg, arrondissement de Louviers, département de l'Eure. Il n'y reste pas trace de manoir seigneurial. Il y a cinq ou six Gruchet dans la même contrée. Ce ne sont également que des hameaux.

France, pour m'y ramener en janvier 1636, quand je pus monter à cheval. Je passai l'hiver chez ma mère, et tandis que je ne songeois qu'à me rétablir, le Roi ayant donné une compagnie dans le régiment de Navarre à Quinserot[1], lieutenant de celle dont j'étois alors enseigne dans celui de Normandie, il me nomma à la lieutenance vacante.

Au printemps de 1636, je fus employé avec d'autres à faire une recrue pour le régiment de Normandie à Évreux, Dreux, Mantes et Chartres. Les capitaines de tous les corps s'étant plaints de la difficulté de se procurer des hommes, le conseil du Roi rendit une ordonnance par laquelle chaque élection du royaume étoit obligée de fournir un certain nombre de recrues, levées dans les paroisses, qui en répondoient et remplaçoient ceux qui manquoient. Rien ne pouvoit être plus utile au Roi et aux officiers, si on eut exécuté cet arrangement à la lettre; mais comme il y a dans toutes sortes de professions des gens avides de profits illicites et honteux, et que le militaire n'est pas exempt de ce vice, l'on ne fut pas long-temps à s'appercevoir que cette ordonnance ruinoit le peuple et les armées, en ce que la plupart des officiers, (je suis fâché de le dire ici à leur honte,) s'accommodant pour de l'argent avec ce qu'on appelle les coqs de paroisse, afin d'exempter leurs fils du service, ils achetoient ensuite à vil prix de misérables gueux

1. Ce n'est pas celui qui fut tué en 1649 devant Charenton, à moins que Roussel ne se trompe quand il le fait capitaine en 1642 et premier capitaine en 1647.

et des enfans incapables de porter les armes. Les officiers restés au régiment de Normandie pendant l'hiver me nommèrent, avec d'Orgemont, dont j'ai parlé ci-dessus, et quelques autres, pour choisir et amener les hommes destinés à ce corps. Comme Dieu m'a fait la grace de me donner des inclinations convenables à l'honneur que j'ai d'être gentilhomme, et qu'heureusement j'en trouvai de pareilles dans les officiers qu'on m'avoit associés, nous nous attachâmes à suivre exactement la règle prescrite; aussi nous ne fîmes que d'excellentes recrues.

Notre dernier quartier d'assemblée fut indiqué à Evreux, avec ordre de nous rendre ensuite en Beausse pour joindre les hommes mis sur pié dans les autres élections. Nous partîmes d'Evreux avec trois cents hommes, pour aller coucher à Bu [1], bourg à une lieue au-delà d'Anet [2], et où étoit alors la première étape. Le sieur de Saint-Germain-Berchère [3], mon parent, voisin de ce lieu, vint me trouver en chemin, pour me solliciter sur des choses qui l'intéressoient et que j'arrangeai comme il le désiroit. Il me dit ensuite que les habitans de Bu étant mutins et insolens au dernier point, il étoit douteux qu'ils nous reçussent, parce qu'ils s'étoient déjà moqués

1. Il est dans le canton d'Anet. Expilly n'en parle pas.

2. Village situé au confluent de l'Eure et de l'Aure, dans le pays Mantois en Beauce. On connoît assez son château bâti par Henri II pour Diane de Poitiers. Anet est aujourd'hui chef-lieu de canton dans l'arrondissement de Dreux, département d'Eure-et-Loir.

3. Bercher, sieur de Monthavrel et de Saint-Germain, mort le 9 avril 1666.

plusieurs fois des ordres du Roi, que les officiers conduisant les troupes leur apportoient pour les loger. Croyant que Berchère ne m'aimoit pas, à cause d'un démêlé que j'avois eu avec son frère, je le soupçonnai de vouloir me faire essuyer un affront. N'ayant guère que de nouveaux soldats et presque sans autres armes que leur épée, cela me mit en peine, sans néanmoins que je le témoignasse. Je demandai à Berchère si le bourg étoit fermé. Il répondit que oui, mais qu'il y avoit un gros hameau ouvert, de sa dépendance, appelé les Vignes, et qui n'en étoit séparé que par une petite plaine. Je résolus avec Orgemont, qui me laissoit agir à ma fantaisie, de loger en ce lieu en cas de refus, ou que nous ne pussions être les plus forts. En approchant de Bu, nous entendîmes sonner le tocsin et vîmes revenir ceux que nous avions envoyés préparer le logement. Nous nous avançâmes, Orgemont, Berchère et moi, jusqu'à la porte, où l'on nous fit demeurer, et quoi que nous pussions dire, l'on répondit toujours qu'on ne nous recevroit pas. Nous tournâmes alors le bourg avec nos soldats et prîmes le chemin des Vignes, où nous entrâmes, et tandis qu'on régloit le logement, la troupe étant encore au-dehors dans la petite plaine, l'on nous avertit que les habitans de Bu venoient en armes pour nous chasser du hameau, où étoient leurs fermiers et leurs vignerons, de manière qu'ils nous eussent autant aimés chez eux que dans ce lieu. Nous allâmes promptement nous mettre à la tête des soldats, qui furent partagés en deux petits bataillons : j'en laissai un à Orgemont, pour longer le chemin, et pris

l'autre, avec lequel je me jetai sur la droite pour charger en flanc les habitans, qui s'avançoient avec résolution. Berchère étoit resté pour avoir, à ce que je croyois, le plaisir de nous voir chasser honteusement; mais voyant que la chose devenoit sérieuse, et se croyant engagé d'honneur à courir les mêmes hasards que nous, il me vint demander ce que je prétendois faire avec des hommes à peine armés contre d'autres bien équipés. Je répondis qu'en me réduisant à loger dans le hameau, j'avois assez témoigné que je ne cherchois pas les méchantes affaires; mais que puisque le peuple de Bu avoit l'insolence de venir en armes pour s'opposer à l'exécution des ordres du Roi, il devenoit indispensable de tout risquer, pour leur donner une correction si rude qu'ils s'en souvinssent long-temps. Je continuai à m'avancer ainsi qu'Orgemont, et tout en marchant je dis aux soldats qu'il ne s'agissoit que d'essuyer une seule décharge, qui seroit même peu à craindre, s'ils vouloient me suivre et courir l'épée à la main sur nos insolens adversaires, que cette boutade déconcerteroit et empêcheroit d'ajuster; qu'alors on feroit main-basse sur eux, et que notre troupe auroit ensuite le pillage du bourg. Ce discours anima nos soldats, qui ne paroissoient pas d'abord trop résolus.

Berchère, après avoir prié Orgemont de faire halte, me vint dire qu'il demandoit un moment pour parler à ces gens-là, et que s'ils n'entendoient pas raison, il se joindroit à nous pour courir la même fortune. Je répondis que la manière obligeante dont il parloit m'engageoit à attendre, quoiqu'avec regret, mais que je le

priois de se hâter, étant résolu de donner s'il ne réussissoit pas à convaincre ce peuple de sa folie et des hasards auxquels il s'exposoit. Pendant ce temps, nos soldats, rassurés et encouragés par l'espoir du butin, témoignoient une gaieté qui intimida les mutins au point de les faire changer d'avis. Ils assurèrent Berchère qu'ils s'alloient retirer et nous laisser la liberté de nous loger et d'en user comme nous voudrions. Nous nous établîmes donc dans le hameau, fort satisfaits de ce qu'en évitant le combat que nous étions résolus de livrer, il n'en avoit coûté la vie à personne.

Nous poursuivîmes ensuite notre route sans aucun accident, et conduisîmes douze cents hommes au régiment de Normandie, qui avoit ses quartiers d'hiver aux environs de Sens. Le cardinal de la Valette l'ayant demandé pour servir sous ses ordres, il marcha en Lorraine, où étoit le rendez-vous des troupes. Quant au cardinal, il se trouvoit déjà en Alsace avec un corps de cavalerie et quelqu'infanterie, pour empêcher, conjointement avec le duc de Weimar, le général Galas, qui avoit ses quartiers à la rive droite du Rhin, de pénétrer en Alsace et de rien entreprendre contre les villes de Colmar, Schelestat, Benfeld et Haguenau. Ces deux généraux attendoient le reste de leurs troupes pour attaquer Saverne, dont on a dit que Galas s'étoit emparé à la fin de la campagne précédente.

Le vicomte de Turenne [1], maréchal de camp,

1. Henry de La Tour d'Auvergne, vicomte de Turenne. Il étoit maréchal de camp de l'année précédente.

étoit à Pont-à-Mousson pour assembler l'infanterie qui s'y rendoit de divers endroits, et d'où il avoit déjà envoyé en Alsace des compagnies détachées et ce qu'il avoit de cavalerie, en attendant qu'il y pût marcher lui-même avec les troupes qui n'étoient pas encore arrivées. Le duc de Weimar, que l'inaction fatiguoit, surprit un fort au-dessus du faubourg de Saverne, et ayant fait pointer le lendemain son canon contre la basse ville, dont les murailles sont assez foibles, l'on y fit brèche. De l'infanterie françoise et allemande, aux ordres de Nétancourt[1], mestre de camp, fut aussi-tôt commandée pour donner l'assaut. Il marcha fort résolument, monta à la brèche sans résistance; mais quand les troupes furent au-delà, elles se trouvèrent environnées de bonnes traverses bien flanquées, et si accablées du feu qui en partoit, que deux cents hommes des plus avancés furent contraints de se mettre à couvert entre la brèche et les traverses, dans une maison où l'on porta Nétancourt blessé d'une mousquetade au travers du corps. Beaucoup d'officiers et de soldats furent aussi blessés et tués, et on compta au nombre des derniers le comte de Hanau, seigneur allemand. Le comte de Guiche[2], alors

1. François-Nicolas, comte de Nettancourt, cadet du comte de Vaubecourt, lieutenant général, de la maison d'Haussonville. Il ne mourut pas de sa blessure, puisque la *Gazette* le nomme parmi ceux qui se distinguèrent dans la journée de Fribourg en 1644. *Extraord.* du 19 août.

2. Antoine de Grammont, comte de Guiche, depuis maréchal de Guiche et maréchal et duc de Grammont. Il avoit été nommé maréchal de camp le 17 avril 1635.

maréchal de camp, qui s'étoit porté à l'attaque, y reçut plusieurs coups dans sa cuirasse, et fut obligé de se retirer avec le reste de ceux qui y avoient marché.

Ce rude commencement fit agir avec plus de précaution, et l'on commença à attaquer les assiégés pié à pié; mais ils se défendoient si bien, que l'on ne gagnoit pas un pouce de terre sans combat. Nous arrivâmes en ce temps-là, logeâmes à Saint-Jean-des-Choux, et entrâmes en garde le jour même. L'on ne faisoit point de tranchées, et l'attaque se dirigeoit contre des maisons que les ennemis défendoient, après les avoir flanquées de bonnes barricades et de grandes traverses sur lesquelles notre canon ne pouvoit se pointer, parce qu'elles étoient couvertes par les ruines des maisons du faubourg. Quand, après avoir bien disputé une traverse ou une maison, les ennemis étoient contraints de l'abandonner, ils y mettoient le feu et se retiroient derrière d'autres barricades ou traverses. Toute la basse ville étoit fortifiée de cette manière, et la haute n'étoit pas encore attaquée. Milen [1], colonel allemand, homme d'une haute estime, que ce siége augmenta encore à nos dépens, commandoit dans la place. Son lieutenant-colonel, excellent ingénieur, avoit fait exécuter tous les travaux dont je viens de parler. A notre première garde, le colonel Hébron, écossois, maréchal de camp, fut blessé d'une mousquetade dont il mourut deux heures après : c'étoit un

1. George-Frédéric de Milhaim, colonel et gouverneur de la Bassée pour l'Empereur.

très-bon homme de guerre, et qui avoit bien servi. Le lendemain le régiment de la Bloquerie perdit cinq cents hommes à une sortie que firent les ennemis. La puanteur de leurs corps, qu'on ne put retirer, et qui étoient tous les uns sur les autres, fut une de nos grandes incommodités pendant le siége. Un autre jour, le régiment de Grancei perdit une partie de ses officiers et soldats à une attaque qui ne réussit pas. Nous l'entreprîmes le lendemain, et nous rendîmes maîtres de la maison qui étoit disputée. Montsolins [1], capitaine de notre régiment, y fut blessé à la tête, et Chateau, lieutenant, tué. Le vicomte de Turenne y eut aussi un bras cassé. Le siége continua avec la même chaleur jusqu'au quarantième jour, quoique l'on eût emporté la brèche dès le premier. Nous étions dans le milieu de la basse ville, toujours à la longueur des piques, n'y ayant que les traverses et barricades entre nous et les ennemis, lorsque le défaut de vivres les obligea de capituler [2]. Ils sortirent de la place encore au nombre de mille des meilleurs hommes et les mieux faits que j'aie jamais vus; ils eurent la composition qu'ils voulurent, et allèrent joindre Galas, qui les reçut comme des vainqueurs; ce qu'ils méritoient bien, jamais gens ne s'étant mieux défendus dans une méchante place.

1. Il étoit en 1635 lieutenant de la compagnie colonelle. On le trouve porté, cette année, dans l'ordonnance du 17 août contre les officiers absens sans congé de l'armée du maréchal de La Force.

2. Le 14 juillet 1636. On trouve les articles de la capitulation dans le *Recueil de pièces concernant l'histoire de Louis XIII, depuis l'an 1631 jusqu'en l'année 1642*. Paris, Montalant, 1716.

Pendant ce siége, où nous eûmes plus de deux mille hommes tués, l'armée espagnole des Pays-Bas, commandée par le prince Thomas de Savoie, prit la Capelle, le Catelet, Corbie, Roye et Montdidier, ce qui répandit l'épouvante dans le royaume. Le comte de Soissons, qui commandoit en Picardie, avoit si peu de troupes, qu'il ne pouvoit empêcher les progrès des ennemis. Ce motif obligea le prince de Condé [1], qui avoit attaqué Dôle en Franche-Comté, d'en lever le siége; mais on prétendit qu'il eût toujours pris ce parti, puisqu'il avoit déjà perdu beaucoup de monde sans rien avancer. Aussi-tôt qu'il fut décampé de devant Dôle, il envoya ses troupes au comte de Soissons. Cette retraite engagea Galas à venir joindre le duc de Lorraine en Franche-Comté, où leurs forces réunies montoient à quarante mille hommes, avec lesquels ils passèrent la Saône pour attaquer le duché de Bourgogne. Galas se posta, avec trente mille hommes, à Sainte-Seine [2], près de Fontaine-Françoise [3], et le duc alla assiéger Saint-Jean-de-Lône, ville mal fortifiée et encore plus mal munie.

Dès que Galas eut passé le Rhin, le duc de Weimar et le cardinal de la Valette partirent

1. Henri II de Bourbon, prince de Condé, père du grand Condé. Il leva le siége de Dole le 15 août 1636.

2. Ou plutôt Saint-Seine, bourg du diocèse de Langres, à 8 kilomètres de la source de la Seine, sur la rivière d'Ougne, a pris son nom d'une abbaye de l'ordre de Saint-Benoît. Il est aujourd'hui chef-lieu de canton dans l'arrondissement de Dijon.

3. Bourg en Bourgogne, fameux par le combat du 5 juin 1595. Chef-lieu de canton de l'arrondissement de Dijon.

des environs de Strasbourg, où nous étions campés, et vinrent à grandes journées se poster à Montsaugeon [1], petite ville entre la Champagne et la Bourgogne, et peu distante de Langres. Nous y restâmes assez long-temps. Tandis que les ennemis se mettoient en mesure d'attaquer Saint-Jean-de-Lône, Galas étoit résolu de nous faire tête pendant le siége, ce qui lui étoit d'autant plus facile, que nos deux armées n'excédoient pas seize mille hommes. En arrivant à Montsaugeon, on donna des logis particuliers à notre régiment, parce qu'étant le premier corps de l'armée, il gardoit les généraux : un capitaine entroit en garde chez le cardinal, et un lieutenant chez le duc de Weimar; ce qui se faisoit ainsi, tant à cause de la dignité de cardinal que parce qu'il commandoit l'armée du Roi, et le second seulement une armée étrangère. Cet arrangement me fut avantageux, en me donnant le moyen, pendant mes gardes, d'étudier les actions privées de ce grand prince, selon ma croyance le premier capitaine de son temps. Les logis qu'on nous donna ayant été partagés, nous nous trouvâmes, le chevalier de Gout, enseigne de la compagnie dont j'étois lieutenant, et moi, dans une maison où il y avoit eu la peste sans que nous le sussions. Le lendemain, un valet qu'il aimoit fort tomba malade sur le soir; la nuit il cria tant pendant deux ou trois heures, que nous ne pûmes dormir; nous le

1. Ou Montsaujon, petite ville dans le Bassigny, en Champagne, avec grenier à sel. Elle fait maintenant partie du canton de Prauthoy, arrondissement de Langres.

croyions attaqué d'une colique; enfin on ne l'entendit plus. Je lui parlai, et comme il ne répondit pas, je fis lever un de mes domestiques, qui le trouva mort. Nous envoyâmes querir, pour le visiter, un chirurgien, qui assura qu'il avoit été victime de la peste. Nous changeâmes de logis et d'habits, et n'eûmes communication avec personne de dix ou douze jours, durant lesquels le chevalier de Gout se trouva incommodé d'une tumeur au haut de la cuisse. Sitôt qu'il s'en apperçut, il me pressa de me retirer, se croyant attaqué de la maladie contagieuse; mais je répondis que, puisque nous étions ensemble dans l'origine de cet accident, je devois courir la même fortune que lui, et que je me croirois répréhensible devant Dieu et souillé d'une lâcheté devant les hommes si je l'abandonnois. Une fois décidé à me souffrir auprès de lui, je fis venir en dehors de la maison un chirurgien, auquel il montra sa tumeur. C'étoit un mal qu'il avoit gagné avec des femmes aussi libertines que lui, ce qui nous tranquillisa. Je rapporte ces faits parce que je ne me suis jamais trouvé à-la-fois si chrétien et si résolu que dans cette occasion.

Quelque temps après, le duc de Lorraine ayant assiégé Saint-Jean-de-Lône[1], Galas se posta entre cette ville et Dijon, et nos généraux allèrent camper près de Dijon, d'où ils détachèrent le comte de Rantzau[2], alors maréchal

1. Le 25 octobre 1636.

2. Josias, comte de Rantzau, étoit maréchal de camp du 18 février. Il fut fait maréchal de France le 30 juin 1645.

de camp, pour essayer de jeter du monde dans la place, quoique l'on ne crût pas la chose possible. Rantzau ayant pris un grand détour pour aller passer la Saône à Auxone, entra dans Saint-Jean-de-Lône le 2 novembre, par le côté de la Franche-Comté, avec les troupes qu'il conduisoit. Ce secours, joint à la résolution que les bourgeois firent paroître dès le commencement de l'attaque, et aux pluies abondantes qui inondèrent la vallée où la ville est construite, contraignirent le duc de Lorraine à lever le siége (le 3 novembre), après un assaut où il fut repoussé. Ses tranchées et ses batteries étoient noyées, au point qu'il eut les plus grandes peines à retirer son canon. La fermeté des habitans de Saint-Jean-de-Lône et le mauvais temps sauvèrent la Bourgogne, où les ennemis auroient pris des quartiers d'hiver s'ils se fussent rendus maîtres de cette place, notre armée n'étant pas assez forte pour les en empêcher, et le reste des troupes de France se trouvant trop occupé à chasser les Espagnols de la Picardie, pour venir nous secourir. Mais Galas, voyant le siége de Saint-Jean-de-Lône levé, le pays où il étoit presqu'entièrement inondé, et l'hiver approchant, ne songea plus qu'à la retraite, qu'il fit en fort bon ordre, et sans autre perte que trois pièces de canon, que les mauvais chemins, plutôt que nos entreprises, le forcèrent d'abandonner. L'opinion commune fut que le duc de Weimar, mécontent de ce que la Cour lui donnoit dans le cardinal de la Valette un compagnon avec lequel il n'étoit pas en trop bonne intelligence, laissa retirer tranquillement Galas, et peut-être

aussi croyant qu'on la considéreroit davantage quand les ennemis, en état de nuire à la France, rendroient ses services plus nécessaires à celle-ci. Je pense qu'il fut bien aise que le général allemand n'essuyât pas d'échec; car malgré les avis que le prince de Condé et le cardinal, qui étoient à Dijon, lui donnèrent de sa retraite, il resta deux jours dans l'inaction à Nuits, entre Dijon et Beaune; retardement qui permit aux ennemis de faire filer leurs bagages et leur artillerie au pont d'Apremont, où ils repassèrent paisiblement la Saône, notre général n'osant, à cause de son peu de cavalerie, les pousser avant l'arrivée du duc de Weimar. Après le départ de Galas, l'on ne songea plus qu'aux quartiers d'hiver, le Roi ayant chassé les Espagnols de la Picardie, repris Roie ainsi que Montdidier, et le comte de Soissons Corbie. L'on nous envoya en Bourgogne, du côté d'Auxerre, d'où quelques mois après je vins à Paris, où une inclination que je vais raconter me rappeloit.

Alexandre de Campion, mon frère aîné, avoit épousé depuis quelques années la veuve du sieur de Fontaine, notre parent, et, comme lui, l'un des gentilshommes du comte de Soissons, lequel avoit laissé deux filles assez riches, et dont l'aînée étoit en âge de se marier, très-aimable et d'un caractère enjoué et fort engageant. J'avois pris de l'amour pour elle, l'année d'auparavant, et m'imaginois qu'elle n'avoit pas d'aversion pour moi. Je la croyois trouver à Paris, sa mère y demeurant les hivers; mais la petite vérole qu'elle eut en ce temps-là, et qui la gâta extrêmement, l'obligea de se retirer à la

campagne à Vert[1], proche de Dreux, terre qui a appartenu depuis à mon frère[2], pour y passer une affliction aussi sensible, et attendre que son visage se remît un peu. J'appris, en arrivant à Paris, cet accident, qui fit en moi un effet contraire à celui qu'il eût produit sur la plupart des hommes; car la pitié et la pensée de faire une action généreuse rendirent très-violente ma passion, de médiocre qu'elle étoit. Je l'allai voir chez sa mère, qui demeuroit dans le village du sieur du Parc, chez lequel j'étois toujours, à cause que mes frères et moi étions ses seuls héritiers. Je la trouvai encore plus changée qu'on ne me l'avoit dit, sans que je changeasse de dessein, croyant avoir trouvé une belle occasion de prouver ma constance. Elle me reçut très-bien, et témoigna agréer les propositions de mariage que je lui fis; mais je ne crus pas à propos d'en parler à sa mère que je n'eusse prévenu mon frère, que je devois supposer dans l'intention de favoriser mon dessein. Il étoit alors à Sédan[3], où il avoit suivi le comte de Soissons, lorsque ce prince s'y retira, après la prise de Corbie, à cause du soupçon qu'il eut que le cardinal de Richelieu vouloit le faire arrêter, tant pour un grand démêlé qu'ils avoient

1. Dans la Beauce, diocèse de Chartres, élection de Dreux; aujourd'hui commune des canton et arrondissement de Dreux, département d'Eure-et-Loir.

2. « Après la mort de M. Du Parc, oncle de MM. de Campion et alors propriétaire de cette terre. » *Note du général de Grimoard.* C'est là que se passa la jeunesse de Henri de Campion.

3. Voir à la fin du volume les *Lettres* d'Alexandre de Campion.

eu ensemble, que pour un complot que le ministre lui imputoit, et dont on se parloit à l'oreille : il s'agissoit, disoit-on, d'un projet d'assassinat contre le cardinal, tramé par le comte de Soissons, de concert avec le duc d'Orléans, et qui devoit s'exécuter à Amiens.

Je passai trois mois fort gaiement avec mademoiselle de Fontaine, sans que sa mère parût s'appercevoir de mes intentions. Pendant ce temps, je tirai l'épée en duel contre un gentilhomme du pays, appelé Malicorne [1], pour un sujet fort léger. Nous nous servîmes chacun d'un de nos amis; leurs épées étant plus courtes que les nôtres, je baillai la mienne à son second, et nous nous battîmes lui et moi avec de petites épées. J'eus la main gauche percée, et un coup dans le bras droit, et lui un au-dessus des yeux, qui lui fit tomber du sang dans la bouche; ce qui le força à me demander haleine, et à me prier que nous allassions séparer nos amis qui étoient aux prises. Je repartis qu'il étoit l'offensé, qu'il avoit désiré satisfaction, et que s'il étoit content, j'avois sujet de l'être aussi, pourvu qu'il avouât que c'étoit lui qui avoit demandé la cessation du combat; ce qu'il promit, et à quoi il ne manqua pas. Nous séparâmes nos seconds, qui étoient tous deux blessés, allâmes nous faire panser ensemble, et fûmes depuis bons amis. Il m'est arrivé avant et depuis plusieurs de ces sortes d'affaires dont je ne par-

1. Gaspard du Plessis, seigneur de Malicorne, fils d'Edme du Plessis, seigneur de Périgny, Hautefeuille et Malicorne. C'est l'écuyer du duc de Guise qui supplanta son maître auprès de mademoiselle de Pons.

lerai plus, ayant présentement trop d'aversion pour ce faux point d'honneur pour en vouloir raconter les succès. Ce n'étoit pas que je fusse querelleur; mais j'étois bien aise que mes amis eussent des démêlés pour les servir, pensant, selon la coutume de ce temps-là, me faire valoir par le duel et les procédés auxquels il donne lieu. C'est une foiblesse; mais je l'avoue ingénument.

Au printemps de 1637, j'appris que notre régiment avoit marché en Franche-Comté, pour servir sous le duc de Longueville [1], qui y commandoit une armée assez foible. Cela me fit prendre congé de ma maîtresse pour aller à la guerre, après qu'elle m'eut donné beaucoup de témoignages honnêtes de son affection. Je pris congé de la mère sans lui dire mon dessein, et je laissai une lettre pour mon frère, entre les mains de Nicolas de Campion, mon frère le bénéficier [2], dans laquelle je lui découvrois ma passion, et le priois de faire réussir mon mariage. Il arriva bientôt après mon départ, et soit qu'il ne voulût pas fâcher sa femme, parce qu'elle espéroit un homme plus riche que moi pour sa fille, ou qu'il crût que, si cette affaire-là ne se faisoit point, peut-être l'emploi que j'avois m'empêcheroit de me marier dans la suite, ce qui seroit avantageux à ses enfans, il m'écrivit que la chose étoit impossible, et que s'il en

1. Henri II d'Orléans, duc de Longueville, le beau-frère du grand Condé; mort en 1663.

2. Il étoit prieur de Vert. De quel ordre étoit le prieuré? Le général de Grimoard ne l'a pas su, et nous ne l'avons pas trouvé dans le *Gallia christiana*.

disoit un mot, la comtesse de Soissons, douairière [1], qui étoit marraine de sa belle-fille, et la vouloit marier ailleurs, le perdroit auprès de son fils; et qu'ainsi il me prioit de changer de pensée, puisqu'aussi bien le parti ne m'étoit pas avantageux. Je reçus cette lettre en arrivant à l'armée, et en fus sensiblement touché. Je voyois bien que ce n'étoit pas pour sa fortune que mon frère craignoit, puisqu'il savoit que le comte de Soissons affectoit de ne croire sa mère en nulle chose; je voyois aussi que ce n'étoit pas mon intérêt qui le faisoit agir, puisque la fille avoit beaucoup plus de bien que je n'en pouvois espérer. Le dépit m'empêcha de lui faire réponse. Je pris congé de la demoiselle, par le moyen de ma jeune sœur, qui étoit sa bonne amie, et ne lui écrivis plus, étant mécontent de ce qu'elle ne témoigna pas en cette occasion la fermeté que j'attendois d'elle.

Le duc de Longueville n'ayant point d'armée ennemie qui lui fût opposée, et la sienne n'étant pas assez forte pour attaquer Dôle, Grai ni Salins, les trois seules bonnes places du comté de Bourgogne, résolut de prendre toutes les autres villes et châteaux de la province, puisqu'il étoit maître de la campagne. Il avoit pris Saint-Amour [2] avant que j'arrivasse, et défait quelque cavalerie du pays. Je vis attaquer et prendre le château de

1. Anne comtesse de Montafié, dame de Bonnestable et de Lucé, mariée le 28 décembre 1601, à Charles de Bourbon, comte de Soissons.

2. Petite ville aux confins de la Bresse; chef-lieu de canton dans l'arrondissement de Lons-le-Saulnier.

Curlaou[1], et ensuite un autre. Après cela nous fûmes assiéger Lons-le-Saunier, assez jolie ville. La Forêt[2], enseigne de notre régiment, fut tué aux approches, et nous attaquâmes le faubourg, que les ennemis quittèrent en y mettant le feu; en même temps on pointa le canon contre la place, où l'on fit brèche en sept ou huit heures, et l'on se prépara à donner l'assaut. Le feu qui étoit au faubourg fut poussé par un grand vent jusqu'à la ville, qui, étant fort serrée de maisons, fut incontinent embrasée. Rincourt, gentilhomme du pays, en étoit gouverneur, et y avoit son régiment, composé de mille hommes. Nous donnâmes quand on s'apperçut que le feu prenoit à la ville, quoique la brèche ne fût guère praticable; mais Rincourt, voyant tout en feu, fit retirer les gens de guerre et les personnes les plus considérables dans le château; plusieurs se noyèrent dans les fossés en se pressant trop de passer sur le pont, et entr'autres la plus belle fille de la ville. Pendant ce temps nous entrâmes, et les soldats, ne trouvant point de résistance, firent tous les maux dont ils se purent aviser, et le feu qui s'étendoit de tous côtés les rendoit encore plus licencieux. La plupart des femmes furent violées et les biens échappés au feu pillés. Tout cela me fit une pitié que je ne puis exprimer, mais

1. Ou Courlaon, village du bailliage de Lons-le-Saulnier, en Franche-Comté. On écrit maintenant Courlaoux; canton et arrondissement de Lons-le-Saulnier, département du Jura.

2. Étoit-il fils de cette veuve d'un M. de La Forêt, de Normandie, que le maréchal de La Force vouloit épouser, au dire de Tallemant des Réaux? t. 1er, p. 257, édit. de M. Paulin Pâris.

l'on ne pouvoit rien empêcher. Le château tint encore cinq ou six jours. La Favrie[1], capitaine de notre régiment, y fut blessé de deux mousquetades. La garnison se rendit à condition que l'on la meneroit à une ville de l'obéissance du roi d'Espagne, sans en spécifier aucune. Cela fut cause qu'on l'envoya embarquer en Guienne et de là passer le détroit de Gibraltar, pour l'envoyer à Final en Italie. Cette surprise, que je blâmerois, fut en représaille d'une pareille faite au sieur de Manicamp, que les Espagnols prirent dans un fort d'Artois, et promenèrent trois mois durant, pour n'avoir pas mis dans sa capitulation le jour que l'on le rameneroit en France. Cela fait voir qu'il ne faut rien oublier en ces sortes de choses, où les ennemis sont ravis d'avoir des prétextes de manquer de parole.

Après Lons-le-Saunier, nous attaquâmes Orgelet[2], petite ville qui fut encore pillée et brûlée. Les soldats étoient si accoutumés à incendier les villages, que l'on ne trouvoit plus de couvert nulle part. J'avoue n'avoir jamais vu tant faire de mal qu'en ce pauvre pays, qui fut entièrement ruiné. Ce n'est pas que le duc de Longueville ne fût bien fâché de tous ces désordres, mais son manque de sévérité ne laissoit pas de les causer, et le peu de conduite de ceux du pays, qui attendoient partout l'assaut et se laissoient emporter sans résistance. Nous marchâmes ensuite à Saint-

1. Ou La Faverie. Il est nommé dans les *Essais historiques* de Roussel, sous la date de 1637.

2. Chef-lieu d'un bailliage en Franche-Comté; aujourd'hui chef-lieu de canton dans l'arrondissement de Lons-le-Saulnier.

Laurent-de-la-Roche[1], bon château que nous prîmes en six jours; après nous en soumîmes plusieurs autres[2], et allâmes assiéger Bletterans, bonne place qui soutint dix jours de siége et fut emportée d'assaut comme les autres[3]. Troisville[4], notre major, monta le premier sur la brèche, et fit merveille. L'on y mit notre régiment pour quelque temps, la campagne finissant et la place étant importante.

Dans la fin de l'été, la peste se mit si violente dans l'armée (à cause de la multitude de femmes et d'enfans qui y étoient et du pillage, et, à ce que je crois, en punition de tous les maux que l'on faisoit), qu'il mourut plus de la moitié des soldats et quantité d'officiers. D'Alvimar[5], mon camarade, mort depuis maréchal de camp à la

1. Il y avoit autrefois un prieuré en commende à la nomination du pape. Saint-Laurent-de-la-Roche est dans le canton de Beaufort, arrondissement de Lons-le-Saulnier.

2. Entr'autres le château du Pin, devant lequel il commanda les enfants perdus, le 27 juillet. *Gazette, extraord.* du 4 août 1637. Le Pin est une commune du canton de Voiteur, arrondissement de Lons-le-Saulnier.

3. Attaquée le 26 août, la ville fut prise le 31, et le château capitula le 3 septembre. Bletterans n'étoit déjà plus ni une place forte ni même une ville au temps d'Expilly, qui la qualifie de paroisse au diocèse de Besançon, sur une petite rivière à 8 kilomètres N. O. de Lons-le-Saulnier. Elle appartient au canton et à l'arrondissement dont cette ville est le double chef-lieu, département du Jura.

4. Pierre-Arnaud de Peyre, sieur de Troisville. Il étoit le neuvième major du régiment. On verra plus loin comment il fut tué devant Salces en Roussillon.

5. Pierre d'Alvimar, soldat et diplomate, fut sous-gouverneur du duc d'Orléans, frère de Louis XIV, sous le maréchal du Plessis-Praslin.

bataille de Réthel[1], eut cette maladie, et fut abandonné de tout le monde, hors de moi, qui le fis mettre en lieu où je l'allai voir tous les jours jusqu'à ce qu'il fût hors de danger. La plupart des domestiques du duc de Longueville moururent; enfin la perte d'une bataille n'eût pas tant ruiné l'armée. Je tombai moi-même malade d'une dyssenterie, et me retirai à Mâcon où j'avois habitude. Mon mal fut si violent que, nonobstant tous les remèdes, je n'en pus guérir entièrement. Au bout de trois mois, j'allai encore, tout malade, joindre le régiment, qui étoit en garnison à Ganat et Saint-Pourcin[2], en Auvergne. Après y avoir été deux mois, j'assemblai plusieurs bons médecins, qui me dirent que si l'air du lieu de ma naissance ne me remettoit, il ne falloit point que j'espérasse de guérir. Cela me fit partir, contre la résolution que j'avois prise de ne point retourner au pays que mes chagrins contre mon frère ne fussent passés. Je revins chez ma mère, toujours fort mal; mais huit jours après mon arrivée je me trouvai en une santé qui m'a duré plus de quinze ans.

Je passai tout le printemps en Normandie, et à l'entrée de la campagne je me rendis à Châlons-sur-Saône. Le duc de Longueville assembloit son armée à la fin du mois de mai, entre cette ville

1. Le 15 décembre 1650. Il étoit maréchal de camp du 24 mai.

2. Petite ville sur la Sioule, dans la Basse-Auvergne, aux confins du Bourbonnois. Saint-Pourçain étoit remarquable surtout par l'abbaye de l'ordre de Saint-Benoit qui lui a donné son nom. C'est aujourd'hui un chef-lieu de canton de l'arrondissement de Gannat, département de l'Allier.

et Bletterans, dans la pensée d'aller attaquer Salins, place la plus importante du comté de Bourgogne, quoique beaucoup moins forte que Dôle et Grai; mais les salines, qui, je crois, lui donnent son nom, valant quinze cent mille livres de rente au roi d'Espagne, qui ne tire que cela de la province, la rend plus considérable que les autres villes, puisque ceux qui l'ont sont maîtres de ces salines. Le duc de Longueville pensoit faire de grands progrès en Franche-Comté, croyant qu'elle seroit abandonnée, comme l'année précédente, à ses seules forces; mais les habitants du pays avoient engagé le duc de Lorraine, tant par leur argent que par l'intervention de l'Espagne, de les secourir avec ses troupes composées de plusieurs nations, au nombre de près de dix mille hommes, tant cavalerie qu'infanterie, tous vieux soldats. Il étoit à Salins pendant que le duc de Longueville assembloit son armée, qui devoit être de dix mille hommes de pié et de trois mille chevaux, dont plusieurs n'étoient pas encore arrivés. Il eut avis que le duc de Lorraine marchoit avec toutes ses forces du côté de Poligni, et soit par complaisance, comme l'on fait souvent, ou pour ne le savoir pas, on l'assura qu'il n'avoit que quatre ou cinq mille hommes; ce qui le détermina à marcher dès le lendemain aux ennemis, avec ce qu'il avoit de troupes ensemble, qui faisoient à-peu-près dix mille hommes, tant cavalerie qu'infanterie. L'armée passa près de Bletterans, et après avoir emporté d'assaut un château, dont l'on pendit le gouverneur pour avoir tenu dans un lieu qui ne devoit pas attendre le canon, on alla camper à deux lieues de

Poligni, au pié d'une montagne couverte de bois qui ont plus de demi-lieue de traverse. Il falloit franchir ces bois pour aller aux ennemis, postés à leur débouché, entre Poligni et le lieu où nous étions. Ils étoient aussi mal avertis que notre général; car comme nous les croyions la moitié plus foibles que nous, ils nous supposoient deux fois plus forts qu'eux, et se retranchèrent dans leur camp, qui étoit si près du bois que les forts qui défendoient les ailes et le milieu de leurs lignes en étoient à la portée du mousquet.

Le duc de Longueville, qui avoit le sieur de Feuquières [1] pour lieutenant-général, et les sieurs de la Motte-Houdancourt [2], et de Sauvebeuf [3] pour maréchaux de camp, tint conseil le soir, et mit en délibération si l'on hasarderoit de traverser le bois et la montagne, malgré l'incommodité du défilé, pour s'aller mettre en bataille sous les forts des ennemis, et y essuyer le feu de leur artillerie et de leur mousqueterie. Les uns furent d'avis d'attendre le reste des troupes, pour tourner le bois et la montagne, afin d'aller aux ennemis avec égal avantage; mais les autres, dans la croyance de la foiblesse et de la crainte du duc de Lorraine, ou qu'on l'étonneroit en marchant droit à lui, et que sa défaite rendroit la conquête

1. Manassès de Pas, marquis de Feuquières. Il avoit été nommé lieutenant général le 14 juillet de l'année précédente.

2. Philippe, comte de La Motte-Houdancourt, maréchal de camp du 31 mars 1637; plus tard maréchal de France, duc de Cardone et vice-roi de Catalogne; mort en 1657.

3. Charles-Antoine de Ferrières, marquis de Sauvebœuf, nommé maréchal de camp le 12 mai 1637. Il a joué un rôle assez considérable pendant la Fronde.

de la Franche-Comté infaillible, firent prendre la résolution d'aller le lendemain les attaquer, ce que l'on exécuta sans remise.

Le régiment de Normandie, et celui de cavalerie d'Enghien, comme les premiers corps de l'armée, ayant le choix des postes, prirent l'aile gauche, sachant que les ennemis avoient à leur aile droite leurs meilleures troupes, et qu'elle étoit beaucoup plus près du bois que la gauche, qui s'en trouvoit hors de la portée du mousquet. Les régimens d'infanterie de Conti, de Sus, de Serré, de Rebais et plusieurs autres, les suivirent avec le tiers de la cavalerie. Les sieurs de Feuquières et de la Motte se mirent à leur tête. On posta à l'aile droite les régimens d'infanterie d'Enghien, de la Motte, de Vendi, de Melun, de Roncherolles et plusieurs autres, avec ceux de cavalerie de Beauregard, Champeron, Saint-André-Montbrun, etc., faisant les deux tiers de la cavalerie, à cause que le lieu où ils devoient donner étoit une belle plaine où les troupes à cheval pouvoient s'étendre sans peine. Le sieur de Sauvebeuf commandoit cette aile. Le duc de Longueville, à la tête des compagnies franches, et ayant ses gardes devant lui, se tint entre les deux ailes, pour se porter où il seroit nécessaire.

L'on passa le bois sans trouver nulle opposition de la part des ennemis; mais sitôt que notre aile gauche en sortit, ils firent grand feu du fort le plus proche, tant de leurs canons que de leurs mousquets. Cela ne nous empêcha pas de nous mettre en bataille, et d'aller à eux fort résolument. En abordant le fort de leur aile droite,

nous essuyâmes encore une décharge qui tua la Fosse, capitaine de notre régiment, et quelques autres de ceux qui nous suivoient. Epeville[1] et plusieurs officiers furent blessés. On entra dans le fort, qui n'étoit pas encore en défense, et après avoir fait lâcher pié à l'infanterie des ennemis, nous nous saisîmes de trois pièces de canon qui défendoient leurs lignes; mais le duc de Lorraine, voyant notre infanterie s'avancer dans la plaine, détacha trois gros escadrons de cavalerie, dans l'espérance qu'ils nous passeroient infailliblement sur le ventre; ce qu'ils eussent peut-être fait, quoique nous les attendissions de pié ferme, si le régiment de cavalerie d'Enghien, qui avoit passé les lignes après nous, ne se fût avancé au grand trot pour les aller choquer; ce qu'il fit si hardiment, soutenu de nous qui donnâmes avec lui, que les trois escadrons, après avoir été rompus, se retirèrent derrière le reste de leur aile droite, que nous allions charger avec la même vigueur, si le désordre de la nôtre ne nous eut obligés de nous contenter de garder les trois pièces de canon que nous avions prises. Pendant que nous faisions ce que je viens de dire, le sieur de Sauvebeuf, après avoir mis l'aile droite en bataille à la sortie du bois, alla donner avec son infanterie aux retranchemens

1. Il étoit déjà capitaine en 1637. « Le sieur de Sévigny, qui commandoit le corps, et les sieurs Du Breuil et d'Epeville, capitaines, maintinrent leur logement avec tant de fermeté et de courage qu'ils ôtèrent l'envie aux ennemis de les attaquer pour une troisième fois. Le sieur d'Epeville fut blessé. » *Gazette* du 30 juin 1638. Nous le trouvons en 1642 gouverneur de Nice de la Paille.

de l'aile gauche des ennemis, qui le reçurent si bien qu'après avoir tué la plupart des officiers qui menoient les hommes détachés de l'infanterie, les régimens mêmes lâchèrent le pié; ce qui engagea la cavalerie ennemie à sortir des retranchemens pour charger la nôtre, qui, étonnée du désordre de notre infanterie, fit sa décharge de fort loin, et ensuite son caracol, pour se retirer au trot vers le bois; ce qui obligea le duc de Longueville de donner lui-même avec ce qu'il avoit de monde. La plupart des officiers de cavalerie, voyant qu'ils ne pouvoient faire revenir leurs gens à la charge, s'allèrent ranger auprès de lui, où l'action devint très-animée. Plusieurs de ses gardes, qui combattoient devant lui, furent tués, et Montigni [1], enseigne, qui les commandoit, blessé au bras. Le général lui-même se trouva aux coups de pistolet avec les ennemis. Gondreville [2], son écuyer, eut un bras cassé à côté de lui, et il agit si résolument, qu'il donna le temps à notre cavalerie de se rallier. Les ennemis, informés des désordres de leur aile droite, n'osèrent pousser les nôtres par la même raison qui nous avoit retenus [3].

Après que les troupes des deux partis qui

1. N. de Montigny devint capitaine aux gardes en 1644; il fut blessé à Lens en 1648; on le voit au siége de Lille en 1667, à la défense de Candie en 1669; enfin il fut tué en 1678 à la bataille de Saint-Denis. C'est lui qui avoit le gouvernement du château de Dieppe quand madame de Longueville s'y présenta en 1650, après l'arrestation de ses frères et de son mari.

2. Il avoit déjà été blessé à la prise du château de Courlaou.

3. Le combat de Poligny fut livré le 18 juin 1638.

avoient fui se furent ralliées, la nuit vint, et obligea chacun de se tenir dans son poste, les deux armées croyant avoir eu du pire; nous à cause que la plupart de notre aile droite avoit été en déroute, et les ennemis parce que nous avions emporté les retranchemens de la leur et pris trois pièces de canon. La nuit, il arriva une chose qui n'a guère d'exemple : c'est que le duc de Lorraine, faisant prendre les devants à son artillerie, car il n'avoit point amené de bagage non plus que nous, se retira à Salins, et que le duc de Longueville, en même temps, faisant repasser les bois à son armée, retournoit au lieu d'où il étoit venu; les deux généraux pensoient avoir eu du désavantage. Le lendemain le reste de nos troupes arriva, et nous eûmes l'avis de la retraite des ennemis; ce qui nous fit retourner au champ de bataille, et nous rendit maître des morts, montant de notre côté à cinq ou six cents, et de celui des ennemis à près de mille. Ce retour, joint aux trois pièces de canon que nous avions gagnées, nous donna l'honneur du combat.

Le duc de Longueville, se voyant fortifié de trois mille hommes, alla assiéger Poligni, où l'on fit brèche au bout de quatre jours. Les assiégés attendirent l'assaut à leur ordinaire. Troisville, notre major, monta le premier à la brèche, qui fut forcée. Renti[1], capitaine dans notre régiment, y eut une mousquetade dans le corps, et la Fonds[2], lieutenant, une dans l'épaule.

1. La *Gazette* le nomme parmi ceux qui se distinguèrent au siége de Tortone en 1642.

2. Il étoit enseigne en 1635. La *Gazette* dit qu'il reçut

Deux jours après, le château, où la plupart des habitants s'étoient retirés, se rendit à composition [1]. L'on fut ensuite quelque temps sans rien faire, notre général n'osant attaquer les bonnes places des ennemis, en présence d'une armée quasi égale à la sienne et maîtresse de toutes les autres. Nous prîmes cependant Arbois et Pesmes [2], qui furent pillés comme le reste du plat pays.

Au mois de septembre, le duc de Lorraine, voyant la saison trop avancée pour que nous pussions attaquer Dôle, Grai, Salins, ni Besançon, s'en alla en Alsace, pour essayer de secourir Brisach, assiégé depuis six mois par le duc de Weimar, qui avoit attaqué cette place, la plus importante et la meilleure d'Allemagne, après avoir gagné la bataille de Rhinfeld [3] contre le duc de Savelli [4] et Jean de Werth, qu'il fit tous deux prisonniers, et ensuite gagné une autre grande bataille contre le général Goetz, qui commandoit l'armée impériale, laquelle fut entièrement défaite [5]. Ces deux grands succès permirent au duc de Weimar d'investir Brisach [6], et ensuite

une mousquetade au travers du corps. Elle le cite encore devant Salces en 1639. On le trouve dans Roussel en 1670, parmi les capitaines réformés.

1. La ville fut prise le 28 juin; et le château se rendit le 30.

2. Bourg avec un beau château sur le Lognon, en Franche-Comté; aujourd'hui chef-lieu de canton dans l'arrondissement de Gray, département de la Haute-Saône.

3. 3 mars 1638.

4. Frédéric, duc de Savelli, général des armées de l'Empereur.

5. Le 18 août 1638 à Wirthenwiel.

6. L'investissement eut lieu le 1er juin; et le siége fut continué le 12 août, après la bataille.

d'en continuer le siége. Il construisit sur le Rhin un pont de bateaux au-dessus de la place, qu'il environna d'une fort bonne ligne de circonvallation qui avoit plus de quatre lieues de circuit. Il y fit, comme maître de la campagne, travailler les paysans du Brisgau et de la Forêt-Noire, d'où il tira les matériaux nécessaires pour ces ouvrages. Ils s'exécutèrent avec tant de diligence, que la circonvallation étoit en état de défense avant que l'Empereur eût remplacé les troupes qui avoient été défaites dans les deux précédentes batailles; mais comme le duc n'avoit pas plus de cinq mille chevaux et de deux mille hommes de pié pour garnir ses retranchemens, il fut obligé de demander au Roi de l'infanterie pour les garder. Le duc de Longueville eut ordre d'y envoyer partie de la sienne; en sorte que les régimens de Vendi, de Melun et quatre autres, marchèrent droit au camp devant Brisach, par le pays des Suisses. La fortune voulut qu'ils arrivassent à leur destination le jour même que le général Goetz, après avoir remis sur pié une armée considérable, attaquoit les lignes du duc de Weimar [1].

Ce prince, après avoir repoussé les ennemis de plusieurs postes, ne put empêcher, ayant si peu de monde et une si grande étendue à garder, qu'ils ne pénétrassent par un point, pendant qu'il étoit occupé à en défendre d'autres. Informé que les Allemands se préparoient à marcher à la ville, il quitta les lignes sans les dégarnir, poussa à son corps de réserve qui étoit au

1. Le 24 octobre 1638.

milieu de son camp, et rencontra le sieur de Guébriant[1], commandant les troupes françoises jointes à son armée, auquel il dit à l'oreille que les choses étoient quasi désespérées, mais qu'il falloit mourir de bonne grace. L'autre lui ayant répondu que les six régimens du duc de Longueville passoient le pont et entroient dans le camp, il lui ordonna de les faire avancer en diligence; et allant lui-même rassembler ce qui lui restoit de monde, plein d'espérance et de résolution, il chargea les ennemis, qui s'avançoient droit à Brisach. Ils soutinrent le premier choc fort courageusement, tuèrent beaucoup d'hommes et en perdirent encore plus; mais, dans la chaleur du combat, l'infanterie françoise nouvellement arrivée donna si hardiment sur celle des Allemands, qu'à la première décharge cette dernière se mit en déroute, et repassa les retranchemens pour se rallier derrière les troupes restées au-delà. La cavalerie fit la même chose, et le duc de Weimar, les voyant hors de ses lignes, ne jugea pas à propos de les pousser plus loin, se contentant de les avoir chassés avec perte de deux mille de leurs meilleurs soldats. Cet échec mit Goetz hors d'état de rien entreprendre avant l'arrivée d'un grand renfort.

Cependant le duc de Lorraine s'avançoit avec ses troupes pour attaquer les retranchemens du duc de Weimar sur la rive gauche du Rhin, et qui étoient gardés par peu de monde; mais le

1. Jean-Baptiste de Budes, comte de Guébriant, depuis maréchal de France, tué en 1643. Il étoit alors maréchal de camp du 1er avril 1637.

dernier n'eut pas plutôt avis de cette marche, que, passant le fleuve sur son pont avec la plupart de sa cavalerie, il alla rencontrer les Lorrains à une journée de Brisach[1], chargea leur cavalerie et la mit en déroute. Le duc de Lorraine, après essayé inutilement de la rallier, courut à son infanterie qui étoit un peu derrière, mit pié à terre en disant qu'il vouloit mourir avec eux, prit une pique et se plaça à leur tête; ce qui les anima de sorte que, quoiqu'ils fussent dans une plaine rase sans cavalerie, ils soutinrent si courageusement le choc des Weimariens, qu'ils les repoussèrent avec perte. Le duc de Weimar ramena une seconde fois à la charge sa cavalerie, qui fut encore repoussée : il voulut tenter une troisième attaque, mais sans pouvoir y résoudre ses troupes, ce qui le contraignit de laisser retirer les Lorrains sains et saufs. Il avoua que leur action et celle de leur Duc étoient des plus belles qu'il eût jamais vues, et regagna son camp. Sachant que l'armée de Goetz se fortifioit tous les jours, et qu'il annonçoit l'intention de périr ou de secourir Brisach, que le défaut de vivres incommodoit extrêmement, le duc de Weimar demanda un nouveau secours au Roi, qui envoya ordre au duc de Longueville de marcher de ce côté avec toutes ses troupes. Ce commandement le fâcha, sachant que tout ce qui se feroit de bien seroit attribué au duc de Weimar et non à lui. Il nous avoit fait repasser la Saône, pour

1. Près de Thanes. Il y a ici un peu de confusion dans le récit de Campion. Cette affaire eut lieu non après, mais avant l'attaque des lignes, c'est-à-dire le 15 octobre.

nous rafraîchir quelques jours dans le duché de Bourgogne.

Pendant ce repos, j'avois mes livres, qui faisoient une partie de la charge de ma charrette, auxquels je m'occupois assez souvent, tantôt seul, et la plupart du temps avec trois de mes amis du régiment, gens spirituels et fort studieux. Le chevalier de Sévigné [1], Breton, et capitaine du corps, en étoit un; homme d'un esprit studieux, qui avoit beaucoup de lecture, et qui, depuis son enfance, avoit toujours été dans la guerre ou à la Cour. Le Breuil-Marcillac, Gascon, frère du lieutenant-colonel [2], et mon capitaine, étoit le tiers de notre société. Il avoit étudié jusqu'à vingt-huit ans, ses parens l'ayant destiné pour l'église, qu'il quitta pour prendre l'épée, après avoir très-bien employé le temps au collége, et ensuite en Sorbonne. C'étoit un esprit doux, accommodant, et qui n'avoit rien de la rudesse des gens de guerre. D'Alvimar, de Paris, lieutenant, mon intime ami, faisoit le quatrième de notre commerce studieux; il avoit l'esprit poli, agréable en toutes conversations, et le caractère tout-à-fait sociable. C'étoient-là les trois hommes avec lesquels je passois mes heures de loisir. Après avoir raisonné ensemble sur les sujets qui se présentoient, sans dispute

1. Renaud-René, chevalier de Sévigné, capitaine de Normandie dès 1630, sergent de bataille en 1642, maréchal de bataille en 1645, maréchal de camp en 1646. C'est lui qui commandoit le régiment de Corinthe pendant la Fronde et qui eut, à la fin de janvier 1649, cette petite affaire qu'on appela plaisamment *la première aux Corinthiens*.

2. Il s'appeloit Espanelle. Nous le trouverons plus loin.

aigre ni envie de paroître aux dépens les uns des autres, l'un de nous lisoit haut quelque bon livre, dont nous examinions les plus beaux passages, pour apprendre à bien vivre et à bien mourir, selon la morale, qui étoit notre principale étude. Beaucoup prenoient plaisir à entendre nos conférences, qui, je crois, leur étoient utiles, puisqu'il ne s'y disoit rien qui ne portât à la vertu. Je n'ai point trouvé depuis de société si commode ni si raisonnable : elle dura les sept années que je servis dans le régiment de Normandie, où j'étois tellement aimé des officiers, qu'il n'y en avoit pas un qui ne fût mon ami, et quoique je ne fusse que lieutenant, je puis dire que je gouvernois le régiment comme je voulois, le lieutenant-colonel, appelé d'Espanelle [1], qui succéda à Bellefonds en 1635, m'aimant chèrement et me croyant en toutes choses. Il commanda le corps tant que j'y restai, le sieur de Manicamp, mestre de camp, étant gouverneur de Colmar et d'Alsace. Espanelle étoit un homme très-agréable, fort savant dans la guerre et en haute estime. Je passois ainsi une vie très-douce, et qui n'étoit troublée que par mon malheur au jeu de dez, que j'aimois si passionnément qu'il me tenoit dans une continuelle indigence. Je

1. Il étoit capitaine avant 1630. Il fut, en 1635, le quatrième lieutenant-colonel depuis la formation du régiment. La *Gazette* le cite avec distinction dans la journée du 19 juillet 1639 devant Salces. En 1642 il obtint une compagnie aux Gardes; la même année, « il fit voir ce que peut l'expérience et la vigilance d'un officier » au siége de Tortone. *Gazette*, *extraord*. du 18 décembre. Enfin il fut tué en 1643 au siége de Trin.

haïssois à emprunter, mais la nécessité m'y contraignoit souvent, ce que je faisois par lettres, ne l'osant faire de vive voix. Mes amis ne m'ont jamais abandonné, mais il me fâchoit de les importuner, ce que ma mauvaise conduite m'obligea de faire jusqu'en 1640 au siége de Turin, qu'après avoir souvent fait serment inutilement de ne plus jouer aux dez, j'en formai la résolution sans jurer, et l'ai si bien tenue jusqu'à présent, qu'il n'y a pas apparence que je la change. Depuis ce temps, j'ai toujours beaucoup joué aux cartes et au trictrac, mais comme j'y suis bon joueur, j'en ai subsisté long-temps. L'argent que je perdois aux dez empêcha mon avancement dans le régiment de Normandie, à cause que je ne pouvois venir passer les hivers à la Cour pour y faire des amis qui fissent valoir mes services; de sorte que toute l'estime dont je jouissois dans le régiment et dans l'armée étoit inutile à ma fortune, les généraux et ceux qui me pouvoient servir parlant pour les présens, et oubliant, faute de me voir, ce qu'ils témoignoient vouloir faire en ma faveur pendant la campagne; ce qui, joint à ce que j'ai toujours plus cherché à faire de bonnes actions qu'à les faire valoir, pensant, je crois avec raison, qu'il y a de la honte à parler de soi, ont été les deux principales causes que je n'ai fait nulle fortune. J'ai mis cette digression tout de suite, pour n'être plus obligé de parler de ma façon de vivre dans la guerre, et des motifs de mon peu d'avancement.

Le duc de Longueville ayant eu l'ordre de secourir le duc de Weimar, il partit d'auprès de

Beaune où nous étions, et nous mena en Lorraine, où il joignit le vicomte d'Arpajon, lieutenant-général [1], qui avoit avec lui les régimens de Picardie, de Navarre et plusieurs autres de cavalerie et d'infanterie. De Nanci, où se fit la jonction, nous marchâmes pour attaquer Lunéville, que le duc de Lorraine avoit repris quelques années auparavant. Le marquis de Ville [2], maréchal de camp de ce prince, y commandoit deux mille cinq cents hommes de pié. L'on fit les approches et trois attaques, les régiments de Picardie, Navarre et Normandie en ayant chacun une. L'on ouvrit la tranchée, que la gelée empêchoit d'avancer beaucoup et que les grandes neiges remplissoient, de sorte que l'on y souffroit des incommodités insupportables. Dans ce temps, M. le duc de Weimar ayant envoyé Roqueservieres [3], maréchal de bataille, au duc de Longueville, pour lui demander, en termes tout-à-fait civils, le secours qu'il avoit ordre du Roi de lui donner, le Duc résolut de lui envoyer de l'infanterie; et pour le faire plus facilement, il laissa ce qu'il falloit de troupes pour garder le camp et les tranchées, qui étoient peu avancées, et marcha jusqu'à Fenestrange, frontière d'Allemagne. Là, il détacha cent hommes de chaque

1. Louis, vicomte d'Arpajon, marquis de Sevrac. Il fut nommé lieutenant général le 14 juillet 1637. Pendant la Fronde, il joua assez habilement son rôle pour se faire donner en 1650 un brevet de duc et pair, qui ne fut pas enregistré au parlement.

2. Henri de Livron, marquis de Ville.

3. Il devint maréchal de camp et mourut le 19 février 1654 à Saint-Jean-d'Angély, commandant pour le Roi. Il s'appeloit Jacques Borelli de Roqueservières.

régiment d'infanterie, et un corps de cavalerie pour les conduire, et bailla le tout à mener à Roqueservieres, qui, sans trouver nulle opposition, arriva au camp devant Brisach; ce qui le fortifia au point que le général Goetz n'osa plus entreprendre de secourir la place, dont Reinach, qui en étoit gouverneur, après avoir souffert avec les siens toutes les extrémités que la faim peut faire endurer, fut contraint de se rendre au duc de Weimar au bout de huit mois de siége [1]. Il sortit de la ville avec une composition honorable, après avoir fait tout ce que l'Empereur pouvoit attendre d'un véritable homme d'honneur.

Pendant que Brisach étoit aux abois, le duc de Longueville nous ramena devant Lunéville, où, après avoir été encore huit jours, le froid et les neiges déterminèrent notre général à faire attaquer tous les dehors qui n'étoient que palissadés, en une nuit, pour essayer d'occuper les ennemis de tant de côtés, qu'on les pût emporter en quelqu'un. L'on s'arrêta d'autant plus volontiers à ce dessein, que l'on savoit que, les dehors pris, la ville le seroit en même temps, les murailles étant toutes ruinées et remplies de brèches. L'assaut se donna durant une nuit assez noire. A deux heures les régimens de Picardie, Navarre et Normandie, soutenus du reste de l'infanterie, attaquèrent chacun un bastion, et donnèrent si vertement qu'après quelques résistance tout fut emporté, et ensuite la place : notre

1. La place se rendit le 17 décembre 1638; mais le duc de Saxe-Weimar n'y entra que le 19.

régiment y entra le premier. Le marquis de Ville, voyant tout perdu, se jeta dans le château avec environ deux mille hommes. Le reste de la garnison fut taillé en pièces dans la ville, qu'on pilla. A la pointe du jour, on somma le château, qui, n'étant qu'une maison de campagne du duc de Lorraine, fut contraint de capituler. Le marquis de Ville se rendit prisonnier de guerre avec ce qu'il avoit de monde. Après cette conquête, qui se fit au mois de décembre, le duc de Longueville envoya ses troupes en quartiers d'hiver; notre régiment eut ordre d'aller à Moulins en Bourbonnois, où nous arrivâmes à la fin de l'année.

Après un séjour de quelques temps à Moulins, j'allai à Paris avec Espanelle et plusieurs de nos capitaines et officiers. Je passai six semaines dans cette ville et à Saint-Germain, où étoit le Roi, qui me traita fort bien. Il me donna une charge de gentilhomme servant, et me promit une compagnie quand il en vaqueroit. Je vis mon frère, qui étoit à Paris avec sa famille, et y négocioit tout ce qui regardoit les intérêts du comte de Soissons, retiré pour quatre ans à Sédan, par traité fait avec le Roi[1]. Comme j'étois souvent chez mon frère, l'affection que j'avois eue pour sa belle-fille se renouvela, après qu'elle eut

1. C'est à cette date que se rapportent les deux entretiens intitulés : *Du plus sûr appui de l'autorité souveraine* et *De la conduite du ministre*, le neuvième et le onzième *Entretiens sur divers sujets d'histoire, de politique et de morale*. Alexandre de Campion y dit en effet sous le nom d'*Ezicrate* : « Je suis envoyé par un prince du sang pour justifier sa conduite contre la calomnie de ses ennemis, et pour traiter des moyens de sûreté qu'on lui peut donner contre la puissance de ceux qui le veulent opprimer. »

fait toutes les avances; en sorte que je crus le mariage en état de s'achever quand j'aurois fait encore quelques campagnes, mon frère même n'y témoignant plus tant de répugnance. Comme j'étois dans la joie de voir cette affaire bien acheminée, mademoiselle de Fontaine tomba malade si dangereusement que les médecins l'abandonnèrent. Cela me pensa faire mourir de déplaisir, et pour surcroît nous eûmes ordre de marcher avec notre régiment en Languedoc, pour de là entrer dans le comté de Roussillon, aux ordres de Henri de Bourbon, prince de Condé, qui avoit demandé notre corps, comme le plus estimé du royaume. Je quittai Paris avec une affliction que je ne puis exprimer, résolu de n'y revenir jamais si je perdois ce qui m'étoit alors si cher. J'eus soin d'en avoir des nouvelles deux fois la semaine. La maladie fut encore quinze jours périlleuse, après lesquels mademoiselle de Fontaine se trouva tout-à-fait hors de danger, et revint ensuite en parfaite santé, me témoignant par ses lettres sa reconnoissance de l'ardente passion que je lui avois témoignée, et m'assurant de ne jamais changer.

Sitôt que nous eûmes rejoint notre régiment à Moulins, nous marchâmes à Limoges et de-là à Montauban, où nous attendîmes quelque temps le reste des troupes; ensuite nous allâmes par le Haut-Languedoc à Carcassonne et à Narbonne; enfin à Sigean[1], près de Leucate[2], où étoit le

1. Petite ville en Languedoc sur la Berre; chef-lieu de canton dans l'arrondissement de Narbonne, département de l'Aude.

2. C'étoit autrefois une place forte du Bas-Languedoc;

rendez-vous de l'armée qui, après la jonction de toutes les troupes, se trouva composée de quatorze mille hommes de pié et de deux mille cinq cents chevaux. Le prince de Condé avoit le commandement absolu des troupes; mais après en avoir fait la revue, il retourna à Narbonne, pour régler ce qui regardoit la province du Languedoc et donner ordre à la subsistance de l'armée, dont il assura les chefs de les visiter toutes les semaines, à quoi il ne manqua pas. Le maréchal de Schomberg[1], gouverneur de Languedoc, commandoit en son absence; le vicomte d'Arpajon étoit lieutenant-général, et les sieurs d'Espenan[2], de Lecques[3] et d'Argencourt[4], maréchaux de camp. Boissac[5], premier mestre de camp de la cavalerie, la commandoit, et le régiment de Normandie gardoit le général.

De Sigean l'on nous mena camper près de Leucate, dans une petite plaine qui est au-dessous. Le lendemain nous entrâmes dans le pays ennemi, dont il est nécessaire de donner une

mais ses fortifications, devenues inutiles par la conquête du Roussillon, ont été rasées. Leucate n'est plus qu'une commune du canton de Sijean.

1. Charles de Schomberg, duc d'Hallwin, maréchal de France le 26 octobre 1637.

2. Roger de Bossort, comte d'Espenan, maréchal de camp du 28 mai 1637.

3. Henri de Chaumont, baron de Lecques. Sa nomination au grade de maréchal de camp est du 30 novembre 1635.

4. Pierre de Conti d'Argencourt, nommé maréchal de camp le 1er avril 1637.

5. Ou Boissat. Il est souvent cité dans la *Gazette*. Tallemant des Réaux l'appelle un bon officier de cavalerie. *Historiette de M. de Roquelaure*, etc. Il se nommoit André de Boissat. Il étoit frère de Pierre de Boissat l'académicien.

courte description. Le comté de Roussillon est situé entre les monts Pyrénées et la mer Méditerranée. Du côté d'Espagne, il est séparé de la Catalogne par les montagnes, qui, avançant une pointe dans la mer, vont d'une suite continue par l'Aragon et la Navarre d'un côté, et le Languedoc, le pays de Foix et la Guienne de l'autre, jusqu'à la mer Océane, vers Fontarabie et Bayonne. Ces montagnes sont quasi inaccessibles par tout. Dans le Roussillon, elles n'ont qu'un passage ordinaire qu'on appelle le col de Pertui, par lequel on entre en Catalogne, et qui est le grand chemin de Barcelone. C'est le côté du Midi. Au couchant est la vallée de Conflans, et ensuite les plus hautes Pyrénées tout-à-fait impraticables. Au levant, c'est la mer, et au septentrion il se détache une branche des plus hautes Pyrénées qui s'étend jusqu'à une lieue et demie de la mer. On appelle cette branche les Courbières, comme plus basses que les autres. Ce sont celles-là qui séparent le Languedoc du Roussillon. A l'extrémité de ces montagnes, du côté de la mer, il y a un étang d'eau salée entre lequel et le pié de la montagne se trouve un chemin large à passer deux ou trois chariots, au bout duquel, à l'entrée du Roussillon, est bâtie la forteresse de Salces, dont je parlerai bientôt. L'autre côté de l'étang, vers la mer, en est séparé par une plage qui a une cinquantaine de pas de large et deux lieues de long, à une extrémité de laquelle est le Roussillon, où les ennemis avoient un poste nommé le fort de Saint-Ange. A l'autre extrémité, du côté du Languedoc, est bâtie la ville de Leucate,

port de mer et très-bonne place sur une élévation, et qui, étant voisine du chemin entre l'étang et les montagnes, défend aussi cette entrée du Languedoc. Le Roussillon a six lieues françoises de largeur, depuis Salces jusqu'au col de Pertui, d'où l'on passe en Catalogne, et dix lieues de longueur à prendre depuis Collioure, port de mer bâti à la pointe des Pyrénées, du côté de Roussillon, jusqu'au-delà d'Estagel dans la vallée de Conflans : c'est une plaine la meilleure qu'on se puisse imaginer. Dans le milieu du pays est Perpignan, assez belle ville bien fortifiée, et dont la citadelle, appelée le Château-Major, passe pour imprenable et pour la meilleure place d'Espagne. Il y a dans le canton plusieurs autres villes, mais nulles de fortifiées que celle-là, Collioure et Salces.

Le maréchal de Schomberg, ayant eu ordre du prince de Condé d'entrer dans le pays que je viens de décrire, jugea impossible de pénétrer par la plage, à cause du fort de Saint-Ange, ni entre l'étang et la montagne, à cause de Salces. Il résolut de s'avancer par les Courbières, où l'armée de Louis XI[1] avoit passé autrefois. L'on envoya des pionniers pour ouvrir le chemin au canon; l'armée s'avança au travers des montagnes, dans lesquelles nous fîmes six lieues, et commençâmes ensuite à descendre dans la plaine, au débouché de laquelle nos hommes détachés avoient heureusement pris un château assez bon, appelé Opoul. L'armée entra donc en Roussillon sans nulle opposition, tant parce que les ennemis

1. En 1473. Elle alloit mettre le siége devant Perpignan.

ne pensoient pas que nous pussions traverser les montagnes, qu'à cause qu'ils n'avoient que sept à huit cents chevaux et quatre mille hommes de pié, outre les garnisons ordinaires. Ces troupes, commandées par le comte de Sainte-Colombe, gouverneur des trois comtés de Catalogne, Roussillon et Cerdagne, étoient aux environs de Perpignan.

Quand nous fûmes dans cette plaine entièrement unie, sans que les ennemis eussent avis de notre marche, le maréchal de Schomberg s'avança droit à Rivesaltes [1], petite ville assez jolie, renommée par ses bons vins et sa malvoisie, entre Salces et Perpignan, à une lieue et demie de chacune de ces places. La ville fut prise d'emblée et pillée. On marcha ensuite à Claira [2], autre ville à trois quarts de lieue de Perpignan, où l'on employa cinq ou six jours à se retrancher, pendant lesquels on investit Salces avec des hommes détachés; et quand le camp fut retranché, le vicomte d'Arpajon prit notre régiment avec la moitié du reste de l'infanterie, et alla former le siége, tandis que le Maréchal demeura au camp pour s'opposer aux ennemis s'ils vouloient secourir la place. Après que nous eûmes gagné le bourg de Salces, séparé de la forteresse par une esplanade, l'on ouvrit la tranchée de deux côtés, pour faire deux attaques, l'une par le bourg, entre la place et l'étang; l'autre plus haut, entre le château et les Cour-

1. Bourg du Roussillon, sur la rivière d'Égli à 12 kilomètres de Perpignan; aujourdhui chef-lieu de canton dans l'arrondissement de Perpignan.

2. Bourg dans le canton de Rivesaltes.

bières. Salces est bâti dans la plaine du Roussillon, hors de la portée du canon des montagnes. Ses murailles ont trente-six piés d'épaisseur, et les parapets seize, de sorte qu'ils sont à l'épreuve du canon. Il y a aux quatre coins quatre tours de la même épaisseur, et un donjon ou réduit entre deux de ces tours, le tout contreminé quasi partout. Le fossé, des plus larges et des plus profonds, est sec et revêtu de briques; il y a une excellente contrescarpe. Enfin, pour une place sans nulle fortification de terre, je la tiens la meilleure de l'Europe [1].

Nous commençâmes l'attaque du côté du bourg, et le régiment d'infanterie d'Enghien celle d'en haut. Le vicomte d'Arpajon, très-bon homme de guerre, et fort entendu aux siéges, fit faire de si bonnes tranchées et de si bonnes places d'armes et logemens de cent pas en cent pas, que les ennemis nous tuèrent peu de monde. Ce qui obligea à faire ces travaux avec tant de précaution, fut que le prince de Condé ne manquant point de venir deux fois la semaine visiter la tranchée, on ne crut point le désobliger de la rendre la moins périlleuse possible.

La garnison étoit de cinq cents hommes, qui ne firent aucune sortie pendant tout le siége, de sorte que nous avançâmes assez vîte nos travaux

1. « La forteresse de Salces, située en une plaine, est si bien munie et fortifiée qu'elle semble mépriser les efforts de l'ennemi. Aussi ses forces sont-elles tellement disposées qu'elle ne semble pas être une seule forteresse, mais plusieurs, étant tellement séparées par ses voûtes et galeries que l'une étant prise, les autres n'en reçoivent point de dommage. » *Gazette, extraord.* du 1er août 1639. Salces n'est plus qu'une commune du canton de Rivesaltes.

jusqu'au fossé; mais quand il fut question de le percer, on trouva de grandes difficultés, parce que les Espagnols tenoient du monde dedans pour en défendre l'entrée. A la fin, nous établîmes des logemens sur la contrescarpe, à l'aide desquels nous les chassâmes du fossé; et, après l'avoir percé, on commença une galerie pour s'attacher à la muraille; mais les ennemis la rompirent plusieurs fois de leurs flancs bas, ce qui n'empêcha pas qu'après y avoir perdu quelques hommes, nous ne la missions en état de n'être plus rompue ni brûlée, ayant couvert les madriers de fer blanc. L'on attacha ensuite le mineur, qui se rencontra heureusement entre deux contremines; et après avoir long-temps travaillé dans cette muraille si dure, si bien liée et si épaisse, la mine se trouva chargée et prête à jouer le matin du quarantième jour du siége, en présence du prince de Condé qui s'y étoit rendu.

Notre régiment, soutenu de ceux de Navailles, de Tonneins et autres, se mit en état de donner après l'effet de la mine. L'on avoit détaché deux sergens de notre corps avec chacun dix hommes, soutenus de deux lieutenans avec chacun vingt-cinq : j'en étois l'un, et Labadie [1] l'autre. Nous étions soutenus de du Breuil et de d'Alvimar, alors capitaine, avec chacun cinquante hommes, et ensuite de tout le corps et des autres régimens. Nous étions un peu reculés pour être à

1. La *Gazette* le nomme d'Abadie, *extraord.* du 1er août. Elle le cite dans la relation du siége de Tortone, en 1642, comme ayant été blessé d'un coup de mousquet.

couvert des effets du jeu de la mine : elle fit un trou quasi à fleur de terre, à passer trois hommes de front, remplissant toute la cour du château de fumée et de ruines, aussi bien que le fossé. Troisville, notre major, qui s'étoit trouvé en quantité de pareilles occasions, où il avoit toujours emporté le principal honneur, ne témoignant jamais tant de gaieté que quand il étoit dans le péril, se trouva ce jour-là moins délibéré qu'à l'ordinaire. Il avoit employé une partie de la nuit à se confesser et à faire son testament, ce qui ne lui étoit jamais arrivé; il s'étoit armé d'une cuirasse à l'épreuve, ce qu'il n'avoit jamais fait, et parla à tout le monde comme un homme qui dit le dernier adieu. Il ne laissa pas, sitôt que la mine eut joué, de venir où j'étois, et marcha avec les autres jusques dans le fossé, où, voyant que les deux sergens qui étoient devant nous ne passoient point au-delà de la brèche, à cause des décharges que les ennemis y faisoient, il s'avança l'épée d'une main et sa canne de l'autre. Nous le suivîmes, Labadie et moi, avec nos piques, et trouvâmes un des sergens avec l'épaule cassée auprès de plusieurs soldats morts, et que la peur empêchoit l'autre d'avancer. Troisville le poussa de sa canne en le maltraitant de paroles; et, sans marchander, passa hardiment la brèche, comme je fis aussi, suivi des plus résolus de nos soldats. Un capitaine des ennemis qui en gardoit l'entrée avec beaucoup d'hommes vint fort brusquement à nous; mais ayant été renversé mort avec les plus déterminés des siens, le reste lâcha le pié au travers de la cour du château. Nous les poussâmes vigoureu-

sement; mais en traversant la cour, ceux du donjon firent une décharge, dont une mousquetade donna sous le bras droit de Troisville, qu'il avoit levé, et passant entre le devant et le derrière de la cuirasse, l'étendit mort sur le pavé, sans qu'il dît autre chose sinon : *donnez!* ce que nous fîmes si bien, qu'ayant poussé les ennemis jusqu'au bout de la cour, l'on en tua une partie, tandis que l'autre se jetoit dans le donjon. Le Breuil et d'Alvimar, bien accompagnés d'officiers et de soldats, tant de notre régiment que des autres, nous joignirent, tandis que d'Espanelle et le vicomte d'Arpajon se saisirent des tours qui étoient au-dessus de la brèche. Nous en fîmes de même de celles qui se trouvoient de l'autre côté de la cour, où ceux qui se montroient étoient tués ou blessés par le feu du donjon [1].

Le vicomte d'Arpajon et d'Espanelle firent signe au Breuil qu'il leur envoyât quelqu'un. Je m'offris d'y aller, n'y ayant pas de presse, et, quittant ma pique, je montai dans une galerie découverte, qui conduisoit du bout de la cour où nous étions à celui où ils étoient. Sitôt que je parus, courant pour les aller trouver, l'on me tira force coups, dont l'un fit sauter un éclat de pierre qui me blessa légèrement à la jambe, et en même temps le vent emporta mon chapeau derrière moi. Je crus qu'il iroit du mien de le laisser, et revins sur mes pas le querir, quoique nos officiers, qui étoient à couvert, criassent que je

1. Cet assaut eut lieu le 19 juillet 1639. Campion est cité dans la *Gazette* parmi les officiers qui s'y sont distingués; mais, par une faute de l'imprimeur, son nom y est écrit *Compain*.

me ferois tuer mal-à-propos. Je repris mon chapeau et me rendis auprès du vicomte et d'Espanelle, qui se trouvoient dans l'embarras, à cause que les soldats qui étoient montés avec eux avoient mis le feu à de la poudre et s'étoient tous brûlés, en sorte qu'il n'y avoit qu'eux deux seuls en état de se défendre. Ils m'ordonnèrent d'aller querir du monde; mais comme je partois, les ennemis montrèrent un drapeau blanc, pour indiquer qu'ils vouloient parlementer. On leur commanda d'envoyer quelqu'un, à quoi ils obéirent après qu'il fut entré un de nos aides de camp avec eux. Celui qui sortit alla trouver le prince de Condé, lequel, après quelques contestations, les reçut prisonniers de guerre, et établit dans la place le sieur d'Espenan, qui en obtint depuis, du Roi, le gouvernement.

Pendant le siége, il y avoit eu près de Perpignan un combat de cavalerie, où le maréchal de Schomberg fit merveille de sa personne et en emporta l'honneur [1]. La Favrie, capitaine dans notre régiment et aide de camp auprès de sa personne, y fut tué. Le prince de Condé réunit toutes les troupes en un corps, alla prendre Canet [2], petite ville près de la mer, et retourna à Narbonne après avoir fait démolir le fort de

1. « Boissat, mestre de camp d'un régiment de cavalerie, et qui commandoit la cavalerie légère, y fit du mieux, ayant judicieusement réservé trois escadrons qui servirent à défaire les ennemis. » *Gazette*, *extraord.* du 14 juillet. Ce combat eut lieu le 26 juin.

2. Bourg avec titre de vicomté et bureau des traites foraines sur la rivière de Teth, à 2 kilomètres de la mer; aujourdhui commune de l'arrondissement et canton de Perpignan.

Saint-Ange. Après cela, le maréchal de Schomberg fit assiéger et prendre Estagel [1], à l'entrée de la vallée de Conflans, et ensuite Tautavel [2], bon château bâti sur un roc, dans les montagnes. Nous perdîmes du monde à ces deux siéges, et sur l'avis que les ennemis assembloient une armée considérable en Catalogne, le Maréchal revint à Salces au commencement du mois de septembre. Il fit faire un camp retranché pour l'infanterie entre Salces et l'étang. Les lignes alloient du fossé de la place jusqu'à un pré que l'on croyoit un marais, et dont l'étendue du retranchement jusqu'à l'étang étoit d'une portée de mousquet. L'on s'étoit si bien persuadé que c'étoit un marais tremblant, pour l'avoir ouï dire aux habitans du pays, qu'on ne l'avoit point sondé, dans la persuasion qu'il ne pouvoit passer personne entre nous et l'étang.

Sitôt que les retranchemens furent achevés, l'on envoya notre cavalerie se rafraîchir dans les montagnes de Languedoc, et nous demeurâmes à la garde de nos lignes, tandis que l'on raccommodoit la brèche de Salces, et que l'on combloit les travaux faits pendant le siége. Mais l'armée ennemie rassemblée en Catalogne, se trouvant encore en ce temps-là, forte de quatorze mille hommes de pié et de trois mille chevaux aux ordres du marquis de Spinola, fils de celui qui s'est rendu illustre dans les guerres

1. Bourg sur la rivière d'Égly. Il y avoit un bureau des traites foraines. Aujourd'hui Estagel est dans le canton de la Tour de France, arrondissement de Perpignan.
2. Village du canton de la Tour de France.

d'Hollande [1], par tant de fameux siéges où il réussit si heureusement, marcha vers le Roussillon et vint se poster près de Perpignan, tandis que notre cavalerie se rafraîchissoit. Le lendemain, il s'approcha de nous. Le maréchal de Schomberg, qui n'avoit que soixante chevaux, ne pouvoit se procurer beaucoup de nouvelles des Espagnols. Il apprit néanmoins confusément qu'ils avoient quelques troupes à Perpignan; mais une après-dînée que la plupart des officiers se promenoient devant le retranchement, l'on découvrit une grande poussière du côté de Perpignan, et ensuite quantité d'escadrons de cavalerie. On en donna aussi-tôt avis au Maréchal, qui d'abord s'en émut peu. Cette cavalerie s'avançant jusqu'au lieu que nous croyions un marais tremblant, l'on rit beaucoup dans la pensée que force chevaux alloient s'embourber; mais voyant qu'ils marchoient en escadrons sans enfoncer, et qu'après avoir passé le prétendu marais, il se mettoient en bataille sur le chemin de Salces à Leucate, l'envie de rire cessa incontinent. Le reste de cette cavalerie vint escarmoucher à notre tête jusqu'au soir, que l'on entendit les tambours de l'infanterie qui arrivoit, ce qui fit retirer tout le monde dans le retranchement.

Nos généraux, après avoir fait mettre les troupes sous les armes, tinrent conseil. On demeura d'accord du péril où l'on se trouvoit, et l'on ouvrit deux opinions. Les sieurs de

1. Ambroise, marquis de Spinola, mort le 25 septembre 1630.

Lecques et d'Argencourt proposèrent de garder le retranchement, qui étoit assez bon, et de donner promptement avis au prince de Condé à Narbonne de l'état des choses, afin qu'avec notre cavalerie, la noblesse et les milices du pays, il nous vînt secourir avant que les ennemis eussent le temps de se retrancher ; ce qui n'étoit pas sans apparence d'un bon succès. Le maréchal de Schomberg balançoit et sembloit porté à suivre ce sentiment, tant pour les raisons qu'on lui avoit alléguées que pour les difficultés de la retraite, lorsque le sieur d'Espenan remontra que si nos troupes, qui faisoient encore huit mille hommes de pié, sans les valets, se laissoient assiéger, il n'y auroit pas de vivres dans Salces pour plus d'un mois, délai trop court pour qu'il fût vraisemblable que le prince de Condé se trouvât en état de venir forcer les ennemis, d'autant qu'il n'auroit que des milices, et que la nature des lieux rendroit la cavalerie comme inutile ; que s'il étoit besoin d'attaquer les Espagnols, comme il le croyoit, il paraissoit à propos que notre infanterie, la meilleure du royaume, allât joindre le prince, pour, avec ce qu'il rassembleroit d'ailleurs, revenir faire un effort, que, selon les apparences, les ennemis ne pourroient soutenir. Que si on lui vouloit laisser deux régimens avec ce qu'il avoit déjà de monde, il répondoit de tenir dans Salces, et de donner quarante jours de temps pour le secourir.

Le Maréchal se laissa entraîner à ce dernier avis, et après avoir fait entrer dans la place les deux régimens qui, avec ce qui y étoit déjà,

faisoient deux mille hommes, et laissé ce qu'il y avoit de plus difficile à emporter, il résolut de partir la nuit suivante. L'artillerie, les charrettes et chevaux de bagage de l'armée, avoient été heureusement envoyés quelques jours auparavant dans des quartiers de fourrages avec la cavalerie, de sorte que n'y ayant que de l'infanterie et des chevaux de bât à faire retirer, et peu de distance jusqu'aux montagnes, on jugea la chose faisable; et pour y mieux réussir, on détacha à deux heures de nuit des hommes pour aller escarmoucher du côté de Leucate, où il y avoit apparence que nous nous retirerions. En même temps l'on fit sortir du retranchement toute l'infanterie, que l'on mit en bataille. On plaça à la tête ce qu'il y avoit de bagages, précédés par des hommes détachés, et l'on commença à prendre sur la gauche, vers les montagnes les plus difficiles, sans battre le tambour ni faire aucun bruit.

Nous trouvâmes quelques escadrons des ennemis entre le camp et les montagnes, mais les décharges qu'on leur fit les obligèrent à nous laisser le passage libre, à cause qu'ils n'avoient point d'infanterie. Sitôt que nous eûmes gagné le pié des montagnes, on commença à défiler, et l'on rappela ceux qui escarmouchoient du côté de Leucate. Le défilé dura plus de deux heures, pendant lesquelles les ennemis, s'étant apperçus de notre dessein, firent venir de l'infanterie pour nous charger en queue. Elle arriva comme notre régiment, qui couvroit la retraite, commençoit à marcher.

Nous avions un capitaine, un lieutenant et

un enseigne détachés à notre queue avec quatre-vingts hommes, qui tinrent ferme pendant notre mouvement, et dont le feu tua plusieurs des ennemis et arrêta les autres, lesquels craignirent de se compromettre dans l'obscurité, qui étoit grande. Durant cette incertitude, nos hommes détachés gravirent la montagne après nous, et nous fîmes encore près de quatre lieues, toujours dans ce terrain difficile. Les Espagnols nous suivirent encore quelque temps, mais sans oser nous attaquer. Il est certain que s'ils l'eussent entrepris vigoureusement, ils nous auroient infailliblement défaits; pouvant dire que je n'ai pas vu les soldats du régiment de Normandie plus étonnés que cette fois, et ils se seroient débandés dans les montagnes si on les eût chargés vertement, quoi que les officiers eussent pu faire pour les retenir. Cela prouve qu'il est difficile de faire une retraite la nuit devant une armée ennemie sans hasarder de tout perdre, les soldats songeant plus à se sauver à la faveur de l'obscurité qu'à obéir à leurs chefs.

Lorsque nous fûmes en sureté, l'on nous mit dans des quartiers de rafraîchissement, et le maréchal de Schomberg alla trouver le prince de Condé à Narbonne, où le vicomte d'Arpajon étoit aussi. Après lui avoir rendu compte de l'état des choses, le Prince résolut de secourir Salces avant que les ennemis fussent retranchés devant la place. Pour exécuter ce dessein, il assembla en diligence la noblesse et les milices du pays, où tout le peuple est armé et s'exerce les jours de fêtes à tirer. L'autorité du Prince et du Maréchal, gouverneur de la province, fit

qu'en quinze jours il se trouva quinze mille hommes de pié de milices et deux mille gentilshommes à Sigean, où étoit encore notre rendez-vous. Ces forces, avec les troupes de l'armée, faisoient vingt-deux mille hommes d'infanterie et quatre mille chevaux. Le Prince, après les avoir vus en bataille, les fit marcher vers Leucate au commencement d'octobre. L'on campa ce jour-là près de Leucate, et le lendemain on s'avança par les montagnes pour gagner celles qui sont au-dessus de Salces. Le régiment de Normandie avoit l'avant-garde, et nous arrivâmes sur les trois heures à portée de voir ce qui se faisoit au camp des ennemis. Leurs retranchemens n'étoient point encore en état, et même il y avoit un endroit près du pié de la montagne où deux escadrons pouvoient entrer de front dans le camp, les lignes n'y étant pas encore jointes. L'on mit notre avant-garde en bataille sur le haut de la montagne, pendant que les ennemis s'y mettoient dans la plaine, mais en gens étonnés. L'on voyoit courir les chefs de côté et d'autre, et des bataillons et des escadrons quitter des postes, puis les reprendre, comme ne sachant ce qu'ils faisoient.

Nous découvrions beaucoup de poussière sur le chemin de Perpignan, et sûmes depuis que c'étoient leurs bagages qu'ils commençoient à y faire filer, jugeant qu'ils ne pourroient nous empêcher de secourir Salces. Le sieur d'Espenan étoit déjà monté à cheval pour nous recevoir. Le maréchal de Schomberg, qui étoit à la tête de l'avant-garde, alla trouver le prince de Condé, et lui dit que s'il approuvoit qu'il donnât sur-le-

champ avec elle, il répondoit de la défaite des Espagnols; et afin de prouver ce qu'il avançoit, il le mena en lieu d'où il pût voir leur étonnement. Le Prince répondit qu'il croyoit ce que nous avions là de monde capable de battre les ennemis, mais qu'il ne falloit pas entreprendre avec hasard et perte ce que l'on feroit sans combat quand toute l'armée seroit arrivée, et qu'en attendant au lendemain matin le succès étoit infaillible. Tous ceux qui étoient présens conclurent avec le Prince qu'il seroit impossible aux Espagnols de nous résister, vu même que l'on savoit que leur cavalerie se rafraîchissoit dans les montagnes à plus de dix lieues de Salces.

L'on ne songea plus qu'à se reposer jusqu'au lendemain. Le soir toutes les troupes arrivèrent. Le maréchal de Schomberg et le duc de Saint-Simon [1], général de la cavalerie, soupèrent à notre tête avec nous, n'ayant amené aucun bagage non plus que le reste de l'armée. Le temps fut clair et tout-à-fait serein jusqu'à une heure de nuit, qu'il commença à pleuvoir avec une telle violence que l'on n'avoit jamais vu chose pareille en ce pays; outre cela, le vent et les éclairs nous incommodoient autant que la pluie. Nous étions sur des montagnes pleines de rochers, et si nues qu'il n'y avoit ni arbres ni maisons à plus de deux lieues de nous, hors à Salces. De plus, la plupart n'avoient point apporté de manteau, tant la beauté du temps nous

1. Claude de Rouvroy, duc de Saint-Simon depuis le mois de janvier 1635. Il avoit été le favori du roi, et il fut le père de l'auteur des *Mémoires*.

avoit trompés, et nous n'avions tous que des habits d'été, à cause de la chaleur du climat; aussi ce déluge nous mit fort en désordre. Sa violence faisoit espérer qu'il ne dureroit pas; mais quand on vit que la pluie augmentoit toujours, chacun commença à craindre. Pendant la nuit nous voyions des feux au haut des piques de nos soldats, à-peu-près comme des vers luisans. Je crois que cela venoit de cause naturelle; mais beaucoup ne laissoient pas de s'en étonner. Nous attendions le jour avec impatience, mais sa venue ne nous consola point, la pluie augmentant toujours, et n'y ayant dans l'armée ni un mousquet en état de tirer, ni un homme qui ne fût à moitié noyé et transi de froid. Nous voyions les ennemis dans leurs tentes, à la réserve des escadrons et des hommes détachés qui étoient de garde. Le mauvais temps augmentant toujours, le sieur de Lecques proposa de faire donner tout le monde l'épée à la main; mais la connoissance que l'on eut que les armes des Espagnols étoient à couvert avec eux, jointe à l'abattement dans lequel le froid et la pluie avoient jeté nos soldats, firent juger que nous aurions trop de désavantage dans ce combat.

Après midi, la noblesse et les milices, voyant toujours augmenter la pluie sans qu'il y eût de bois pour se chauffer, ni nul couvert, commencèrent à se retirer par les montagnes dans les villages les plus proches, abandonnant même leurs piques ou leurs mousquets. Bientôt beaucoup de cavaliers, soldats et officiers des troupes n'en pouvant plus, firent la même chose, ce qui engagea le prince de Condé à se retirer aussi

avec son canon. Le maréchal de Schomberg resta à notre tête pour couvrir la retraite. Comme nous commencions à quitter le haut de la montagne, deux escadrons des ennemis y montèrent, et voulurent s'emparer d'un de nos canons qui étoit embarrassé dans des pierres, mais un escadron de cavalerie qui nous étoit resté alla si résolument à eux qu'ils se retirèrent. Nous marchâmes ensuite sans obstacles jusqu'au plus prochain village, qui étoit à deux lieues de là, dans les montagnes. Notre régiment, qui étoit de mille deux cents hommes avant la pluie, ne se trouva pas de deux cents en arrivant au quartier. Le mauvais temps dura jusqu'au lendemain matin, et l'armée étoit tellement dissipée que l'on ne put rassembler six mille hommes. Tous les miliciens et la plupart des gentilshommes s'étoient retirés chacun chez soi, et un grand nombre de soldats des troupes se trouvoient si écartés que l'on n'en avoit aucunes nouvelles. Je crois que ç'a été la première armée défaite par la seule pluie. Après ce fâcheux accident, le prince de Condé nous envoya dans des quartiers, pendant qu'il alla à Narbonne essayer de rassembler les débris des troupes du pays. Il fut près d'un mois à employer tous ses soins et son crédit pour se remettre en état d'aller aux ennemis, car la perte d'une bataille ne nous eût pas tant coûté que cette pluie.

Le prince de Condé, ayant ordre de secourir Salces à quelque prix que ce fût, nous assembla encore à Sigean, au nombre de douze mille hommes de pié et de trois mille chevaux, et nous fit avancer près de Leucate, d'où nous

partîmes le jour de la Toussaint pour aller camper dans les montagnes, et le lendemain 2 novembre, jour des Morts, nous fûmes nous mettre en bataille sur la hauteur au-dessus de Salces. Pendant le mois employé à rétablir les troupes, les Espagnols avoient rendu très-bons leurs retranchemens, qui étoient si élevés que l'on n'y pouvoit monter sans échelle; ils avoient creusé des fossés larges et profonds, construit des redoutes de cent en cent pas, un fort au pié de la montagne, vers la forteresse, un autre près de l'étang, et entre eux un troisième en forme de tenaille, excellent et qui défendoit l'espace entre les retranchemens et les montagnes, seul endroit par où on pouvoit attaquer, parce que pour prendre les Espagnols de l'autre côté, il auroit fallu faire un grand détour et se mettre entre Perpignan et leur camp, qui étoit aussi bien retranché dans cette partie, sans que les troupes que l'on y eût envoyées eussent pu seconder celles du lieu où nous étions, ni en être aidées, et sans qu'elles pussent se sauver, à moins que de forcer les ennemis, à cause du grand circuit qu'il auroit fallu prendre et de la difficulté des montagnes. On se détermina donc à n'attaquer qu'entre l'étang et la montagne au-dessus de Salces.

Le marquis de Spinola avoit, dès le commencement du siége, attaqué la place fort vigoureusement; mais le sieur d'Espenan s'étoit si bien défendu, et lui avoit tant tué de monde en plusieurs sorties, et si bien gardé le fossé par les hommes qu'il y avoit retranchés, qu'il n'avoit pas été possible aux assiégeans d'y faire de descente.

Cette opiniâtre résistance fut cause que le Marquis, après avoir employé un mois en travaux et attaques inutiles contre les assiégés, voyant sa circonvallation en état d'empêcher le secours, ne songea plus qu'à les prendre par famine, et ayant retiré son canon des batteries, le mit dans les forts qui défendoient ses lignes, ce qui étoit fait lorsque nous parûmes sur les montagnes. Cette seconde fois, l'armée ennemie étoit de douze mille hommes de pié et de deux mille chevaux, et, s'étant mise en bataille entre l'étang et la montagne au-dessus de Salces, il y avoit tout le long des lignes et dans les forts triples rangs continus d'infanterie, et derrière toute la cavalerie. Les Espagnols n'avoient laissé que de simples gardes dans le reste de leur circonvallation, sachant que nous n'avions point de troupes du côté du pays, et qu'il n'y en pouvoit descendre sans qu'ils les vissent, et eussent du temps de reste pour leur en opposer.

Nous découvrîmes les ennemis du haut de la montagne, dans la situation que je viens de décrire, et qui fit juger impossible de les forcer. Néanmoins le prince de Condé, qui avoit ordre de la Cour de secourir la place, craignant, s'il ne hasardoit rien, que le cardinal de Richelieu ne prît ce prétexte de le perdre, résolut de faire donner l'infanterie de l'avant-garde, avec dessein, si les Espagnols s'étonnoient et que les lignes s'emportassent, de la soutenir du reste de l'armée; mais que si, comme il y avoit apparence, elle étoit repoussée, il seroit en mesure avec la cavalerie et l'infanterie de l'arrière-

garde d'empêcher les ennemis de défaire les troupes qui auroient attaqué, et de se retirer ensuite sans risque, à cause de l'avantage des montagnes. Ayant communiqué ce projet au maréchal de Schomberg, au vicomte d'Arpajon, aux sieurs de Lecques et d'Argencourt, nous eûmes ordre de donner avec l'avant-garde, composée de six mille hommes. Nous choisîmes l'attaque du milieu, à la tenaille dont j'ai parlé, comme le point le plus périlleux et le plus utile à emporter.

Deux autres régimens furent chargés d'attaquer les lignes sur notre droite et notre gauche; le régiment de Navailles et deux autres, le fort et les lignes près de l'étang; enfin le régiment de Languedoc avec encore deux autres, le fort et les lignes au pié de la montagne près de Salces. Tous ces ordres furent donnés à une heure après midi. L'on fit avancer deux pièces de canon au milieu de la descente de la hauteur, pour tirer dans la tenaille.

Nous allâmes, le sieur d'Espanelle et moi, dire au maréchal de Schomberg que s'il vouloit faire descendre le canon au bas de la montagne, cela favoriseroit extrêmement notre attaque. Il repartit avec un visage affligé du péril où l'on nous alloit mettre inutilement, que ce n'étoit pas l'intention du prince de Condé. Nous jugeâmes alors qu'on ne vouloit hasarder que nous, et résolûmes de mourir de bonne grâce. Nous avions presque tous, le jour d'auparavant, fait ce que les chrétiens ont accoutumé de faire quand ils vont à des actions si périlleuses; mais j'avois dans l'esprit un scrupule qui m'embarrassoit :

c'est que le sieur de Soion[1], lieutenant dans notre régiment, et neveu de Guitaut[2], depuis capitaine des gardes de la Reine, avoit quelque temps auparavant reçu un soufflet d'un de nos capitaines très-brave, appelé du Tuc[3], et avoit ensuite été contraint par le maréchal de Schomberg de s'accorder; mais n'étant pas content, il me pria, comme son intime ami, de le servir contre du Tuc, sitôt que nous ne serions plus sous la charge du Maréchal. Je le lui avois promis avec joie, et nous attendions la fin de la campagne pour vider cette affaire, qui m'inquiéta fort dans l'occasion hasardeuse où nous étions, parce que j'ai toujours eu grande vénération pour la religion, quoique grand pécheur. Je ne parlai pas néanmoins de mon embarras à mon ami, me contentant de lui dire tout haut devant son ennemi, que dans la circonstance il ne falloit songer qu'à bien servir le Roi et le public.

Notre bataillon étoit de huit cents bons soldats et de trente-cinq officiers, desquels on commanda les deux capitaines, lieutenans et enseignes de tour pour la garde de fatigue de se tenir à la queue de la troupe pour empêcher que nul soldat se débandât. L'on détacha deux capitaines, deux lieutenans et deux enseignes,

1. Ou Soyon. Quel lien de parenté avait-il avec mademoiselle de Soyon, fille d'honneur de Madame, qui entra chez les Carmélites pour échapper aux poursuites du duc d'Orléans, en sortit après la disgrâce de l'abbé de la Rivière et eut part au gouvernement de la petite cour du Luxembourg? *Mém. de madame de Motteville.*

2. François de Comminges, seigneur de Guitaut.

3. Roussel, qui le cite comme capitaine en 1636, l'appelle de Tug.

pour donner à notre gauche et à notre droite un peu avant nous, avec chacun cent hommes. En cet ordre nous descendîmes la montagne, et les autres régimens à-peu-près de même. Lorsque nous fûmes près du bas de la hauteur, à la portée du mousquet des retranchemens, le maréchal de Schomberg et le duc de Saint-Simon s'arrêtèrent au coin d'un coteau, à la tête d'un escadron de volontaires, près duquel il y avoit encore un escadron de cavalerie. Le vicomte d'Arpajon et le sieur d'Argencourt firent la même chose du côté de l'étang, et le sieur de Lecques de celui de la montagne de Salces. Le prince de Condé, avec le reste de l'armée, étoit demeuré en haut, d'où il voyoit comme d'un théâtre tout ce qui se passoit dans la plaine, et par un fort beau jour.

Sitôt que nous fûmes au bas de la montagne, les Espagnols commencèrent à tirer et nous à marcher droit à eux, dans un terrain uni comme une salle. Ils nous tuèrent quelques soldats pendant cette marche, que nous exécutâmes, ainsi que le virent et le dirent après le Prince et toute l'armée, avec le même calme que s'il eût été question de faire l'exercice, observant les distances des rangs et des files, enfin d'une manière qui marquoit la résolution de tout le corps, quoiqu'il tombât toujours du monde. Quand nous fûmes au milieu de la plaine, quasi à la portée du pistolet, les ennemis tirèrent tous leurs canons chargés à balles, et firent en même temps une salve du premier rang de leurs mousquetaires. Un de leurs boulets donna dans le milieu de notre bataillon, et le coup, joint aux mousquetades, nous emporta six files ou trente-six hom-

mes. Les autres régimens reçurent aussi un grand échec, et prirent tellement l'épouvante, qu'ils firent demi-tour à droite, et regagnèrent la montagne, malgré les efforts des officiers, dont la plupart de ceux qui combattoient près de notre régiment se vinrent mettre avec nous. Ce désordre ne nous empêcha point d'aller résolument à la tenaille. En abordant le fossé, l'on nous fit une décharge de toutes les lignes, qui n'étoient plus occupées que de nous. De cette salve, du Tuc, Piolens [1] et Jourdon, capitaines, furent étendus morts sur le bord du fossé, de même que du Parc [2], major, un lieutenant et deux enseignes, Orgemont et Epeville, capitaines, hors de combat, avec trois lieutenans; et moi j'eus dans le côté un coup de mousquet, dont la balle ayant emporté une grosse pièce du bois de ma pique, que je portois traînante le fer en avant, ce bois me donna dans le flanc avec tant de violence qu'il me fit une grande contusion et me renversa évanoui. Le reste des officiers et des soldats se jetèrent dans le fossé, où ils furent un peu plus à couvert du feu des Espagnols. Ils essayèrent de monter sur le retranchement. Toulongeon, lieutenant [3], s'y jeta, et fut

1. Il étoit déjà capitaine en 1631. La *Gazette* le cite parmi les morts de cette journée. *Extraordinaire* du 28 novembre 1639.

2. Il étoit le dixième major du régiment.

3. Henri de Grammont, comte de Toulongeon. Il étoit enseigne en 1637. L'année suivante, il fut blessé au combat de Poligny. Capitaine en 1641, il fut blessé d'un coup de pierre devant Coni en montant à l'assaut, et reçut une mousquetade à la jambe pendant le siége de Tortone le 13 novembre 1642.

renversé dans le fossé à coups de pique. La poudre, comme on le sut depuis, avoit manqué aux ennemis, ce qui sauva le reste de notre régiment. De Breuil, mon capitaine, reçut deux coups de pique à la gorge, qui, quoique dangereux, ne se trouvèrent point mortels. Espanelle, le chevalier de Sévigné, Soion et quantité d'autres furent blessés à coups de pierres, sans que tout cela empêchât les officiers et les soldats de faire leurs efforts pour gagner le haut du retranchement, jusqu'à ce que le maréchal Schomberg, ayant pitié de voir des hommes si résolus se perdre inutilement, envoya au galop un aide de camp pour commander que l'on se retirât. Espanelle rallia le mieux qu'il put ce qui restoit de sain, et fit emporter quelques-uns des officiers morts et tous les blessés. Je le fus par quatre soldats de la compagnie où j'étois lieutenant[1].

Sitôt que les ennemis virent notre corps s'éloigner, ils ouvrirent un cheval de frise qui fermoit leur retranchement, d'où ils firent sortir deux escadrons de cavalerie et quelqu'infanterie, pour achever de nous défaire. Dans ce moment un de nos enseignes, ayant une jambe cassée et ne pouvant se retirer, cria au sieur de la Coudrelle[2], capitaine, et fils de celui qui commandoit à Remiremont en 1635, lequel avoit le pouce de la main droite emporté et une blessure à la cuisse, que s'il ne le secouroit il étoit perdu. L'autre, tout blessé, revint sur ses pas, le chargea sur

1. Cette attaque eut lieu le 2 novembre 1639.

2. Charles de Pilliers, sieur de la Coudrelle. Il vivoit encore en 1666.

ses épaules, et l'apporta au milieu du bataillon à la vue des Espagnols, cet enseigne ayant eu encore un coup de mousquet au derrière sur ces entrefaites. Comme les ennemis se disposoient à tomber sur notre régiment dans sa retraite, le duc de Saint-Simon descendit de sa montagne, et marcha si audacieusement à eux avec les volontaires, tandis que le maréchal de Schomberg en fit de même avec l'autre escadron qui étoit avec lui, qu'ils rentrèrent dans leur retranchement.

Pendant ce temps nous remontâmes la hauteur, sur laquelle l'armée campa hors de la vue des ennemis. L'on trouva que sur trente-cinq officiers que nous étions avant l'action, il y en avoit vingt-neuf de morts ou hors de combat. Deux cents soldats étoient tués et autant blessés. Les autres régiments en perdirent environ trois cents et beaucoup d'officiers.

Le lendemain de cette malheureuse attaque, le prince de Condé se retira à Narbonne, et envoya l'armée dans les quartiers le long des montagnes dans le Bas-Languedoc. On envoya ensuite le régiment de Normandie à Castelnaudari. Je fus si malheureux, que tous les lieutenans des capitaines qui avoient été tués s'étant trouvés présens au combat, où ils furent blessés sans péril de la vie, le Roi ne put se dispenser de leur donner les compagnies; ainsi je restai lieutenant, mais je guéris de ma blessure. Le sieur d'Espenan ménageoit les vivres dans Salces le mieux qu'il lui étoit possible, et trouva moyen de faire sortir un homme par lequel il informa le prince de Condé, qui étoit à Toulouse, qu'il

tiendroit jusqu'au mois de janvier, et que les ennemis étoient fort affoiblis par les maladies. Le Prince manda ces détails à la Cour, ajoutant que le maréchal de Schomberg avoit assez de crédit en Languedoc pour remettre les troupes en état de tenter encore une fois le secours de Salces. L'on croit qu'il écrivit ainsi malicieusement, afin que le Maréchal ne réussissant pas, comme il y avoit apparence, cela le mît mal à la Cour, et lui facilitât les moyens d'obtenir son gouvernement, qu'il désiroit depuis long-temps [1]. Quoi qu'il en soit, on envoya ordre au Maréchal d'assembler les troupes, la noblesse et les milices, et d'aller encore attaquer les lignes des Espagnols. On lui adressa en poste un ingénieur qui fit faire à Narbonne des machines roulantes, pour qu'on pût approcher à couvert des retranchemens des ennemis; mais quand elles furent construites, la difficulté de les conduire les rendit inutiles : on auroit dû y réfléchir auparavant.

La plupart de la jeunesse de la Cour arriva en poste à Narbonne avec le duc de Nemours [2] et le marquis de Coilin [3]. Nous eûmes ordre de nous rendre à Sigean au commencement de janvier 1640, le sieur d'Espenan ayant fait une composition fort honorable avec les Espagnols,

1. Schomberg avoit été nommé gouverneur du Languedoc le 22 octobre 1632 en survivance de son père. Il céda son gouvernement au duc d'Orléans en 1644 et reçut en échange celui des Trois Evêchés avec la charge de colonel général des Suisses.

2. Henri de Savoie, duc de Nemours, celui qui fut tué en 1652 par le duc de Beaufort, son beau-frère.

3. Pierre-César de Cambout, marquis de Coislin, colonel général des Suisses et Grisons.

en cas qu'il ne fût pas secouru avant le jour des Rois. Lorsque toutes les troupes furent à Sigean, l'on marcha par les montagnes jusqu'à une lieue de Salces, avec le projet d'attaquer la nuit par la hauteur au-dessus de la place, dans l'espérance que l'obscurité nous seroit favorable. Le maréchal de Schomberg étoit au désespoir d'avoir une commission où il étoit assuré d'échouer, mais il craignoit de perdre sa fortune s'il ne hasardoit pas comme la Cour l'ordonnoit. Il fit la revue de l'armée, qui ne se trouva que de trois mille cinq cents hommes de pié et de douze cents chevaux; il assembla ensuite le conseil, le duc de Nemours et le marquis de Coilin présens, et manda tous les commandans des corps d'infanterie pour savoir s'ils étoient d'avis d'attaquer. Espanelle, comme commandant du plus ancien régiment, répondit, après avoir consulté avec les autres, qu'ils étoient venus pour déclarer que l'infanterie exécuteroit tous les ordres qu'on lui donneroit; mais que puisque, contre les anciennes règles, on ne les avoit point appelés aux délibérations d'attaques et d'assauts où il y avoit apparence de réussir, il n'étoit pas raisonnable qu'ils opinassent dans une affaire désespérée, pour mettre les autres à couvert du blâme; qu'ils se bornoient donc à assurer qu'ils ne demandoient qu'à obéir. Ensuite le marquis de Coilin, plus hardi que les autres, comme proche parent du cardinal de Richelieu, dit qu'il s'étonnoit que l'on agitât de tenter avec quatre mille hommes une chose qui, selon la vraisemblance, ne réussiroit pas avec trente mille. Après qu'il eut parlé ainsi, les autres déclarèrent hardiment

qu'il y auroit de la folie à hasarder l'attaque. L'on résolut de s'en retourner, et je crois que je m'en trouvai bien, car j'étois commandé pour mener les hommes détachés.

L'on nous envoya passer notre quartier d'hiver en Haut-Languedoc. La sortie du sieur d'Espenan de Salces[1] fut tout-à-fait honorable pour lui et utile au Roi, car, à la suite de cette conquête, l'armée Espagnole fit tant d'insolences et de voleries dans la Catalogne, que cette province se révolta contre son roi Philippe IV, et se donna au nôtre[2] : elle est demeurée en son pouvoir jusqu'en 1652, que nous perdîmes Barcelone[3]; ce qui n'empêche pas que nous ne tenions encore tout le Roussillon et Rose en Catalogne[4]. Nous eûmes dans l'Albigeois huit ou dix bonnes villes ou bourgs pour notre seul régiment. J'allai avec trois compagnies à Lautrec[5], où je commandai le quartier en l'absence des capitaines. C'est une fort jolie ville, où je passai trois mois très-agréablement; j'y fis amitié avec une fille de condition et bien spirituelle, qui s'appeloit Lucrèce de Saint-Julien, avec laquelle je passai de douces heures. J'étois presque continuellement dans les bals et les divertissemens de femmes, celles de Languedoc étant les plus charmantes que j'aie

1. Elle eut lieu le 7 janvier 1640.
2. Par le traité du 20 février 1641.
3. Le 13 octobre 1652.
4. Prise par le maréchal du Plessis-Praslin le 31 mai 1645. Roses ne fut rendue aux Espagnols que par le traité des Pyrénées en 1659.
5. Ville avec titre de vicomté dans le Haut-Languedoc, diocèse de Castres; aujourd'hui chef-lieu de canton dans l'arrondissement de Castres, département du Tarn.

connues. J'écrivois toujours souvent à mademoiselle de Fontaine, ma maîtresse, et en reçus des réponses très-obligeantes, jusqu'au printemps de 1640, qu'elle cessa de me donner de ses nouvelles sans que j'en pusse deviner la cause. Vers cette époque on leva les garnisons du Haut-Languedoc pour les faire marcher dans le Vivarais, du côté du Pont-Saint-Esprit, afin qu'elles fussent en mesure de passer promptement en Italie, s'il en étoit besoin, comme il y avoit apparence. L'on mit notre régiment à Saint-Marcel-d'Ardèche[1] et aux environs à deux lieues du Saint-Esprit. Afin d'instruire mes enfants et descendans, pour qui seuls j'écris, des raisons qui nous firent envoyer en Italie, il est nécessaire que je raconte succinctement ce qui s'était fait en Piémont l'année précédente et celle où nous étions, quoique mon intention soit de n'écrire que les choses que j'ai vues; mais ces détails sont utiles pour l'éclaircissement des actions dont je fus témoin.

Après la mort de Victor-Amédée Ier, duc de Savoie, Chrétienne de France, sa femme, sœur du roi Louis XIII, fut déclarée Régente de ses États[2], pendant la minorité de ses enfans[3]. Le cardinal Maurice de Savoie et le prince Thomas, frères du défunt, mécontens qu'une femme étrangère

1. Ville dans le Bas-Languedoc, diocèse de Viviers; aujourd'hui dans le canton de Bourg-Saint-Andéol, département de l'Ardèche.

2. 27 octobre 1637.

3. Ils étoient cinq : deux princes, François-Hyacinthe, qui mourut l'année suivante; Charles-Emmanuel II; et trois princesses.

gouvernât à leur préjudice, et ayant dans toutes les guerres précédentes pris le parti de l'Espagne contre la France, quoique le Duc, leur frère, eût fait une ligue offensive et défensive avec le Roi, résolurent, voyant les choses changées, de tenter toutes sortes de voies pour mettre le Piémont et la Savoie dans leurs intérêts; et afin d'y mieux réussir, le cardinal quitta Rome, où il étoit, pour venir en Piémont, où le prince Thomas se rendit aussi de Flandre, où il commandoit une armée, dans l'objet d'essayer de se rendre maître du pays, quoiqu'il y eût des troupes françoises pour fortifier le parti de Madame Royale, car c'est ainsi qu'on l'appeloit. Il y avoit garnison françoise dans la citadelle de Turin et dans Casal, et tout le Montferrat étoit occupé par les forces du Roi, aussi bien que Pignerol, excellente place à la sortie des Alpes, du côté d'Italie, et qui donne la liberté du passage des monts à celui qui en est en possession. Nonobstant les avantages de Madame, les Princes ses beaux-frères ménagèrent si bien la noblesse et le peuple du Piémont, qu'ils les attirèrent la plupart à leur parti; particulièrement les habitans de Turin, capitale du pays. Lorsqu'ils se virent en état d'éclater, ils les firent armer avec tant de promptitude, que tout ce que purent faire deux mille François qui y étoient en garnison, fut de prendre aussi les armes pour favoriser la retraite de Madame et de ses enfans dans la citadelle, où ces troupes se jetèrent ensuite pour la défendre.

Les Princes, devenus maîtres de la ville, assiégèrent la citadelle. Le cardinal de la Valette,

commandant de l'armée françoise en Piémont, ne se trouvant pas en état de réprimer leurs desseins, l'on y envoya le duc de Longueville avec les troupes qu'il commandoit du côté de la Franche-Comté. Ces deux généraux, s'étant joints, marchèrent droit à Turin, et après avoir fait lever le siége de la citadelle, donnèrent un assaut à la ville par l'esplanade qui la sépare de la citadelle, où il n'y avoit nulle fortification; mais les Princes se défendirent si bien que les nôtres furent repoussés avec grande perte. L'on fit ensuite retirer Madame et sa famille à Chambéri, en Savoie, pour y attendre les événemens de la guerre. Les généraux, après avoir laissé le sieur de Couvonges [1] dans la citadelle, avec une forte garnison et les munitions nécessaires, allèrent attaquer d'autres places révoltées, étant alors maîtres de la campagne. Mais pendant ce temps, c'est-à-dire en 1639, le duc de Weimar étant mort de maladie en Allemagne [2], le Roi donna le commandement de ses troupes au duc de Longueville, qui par cette raison fut contraint de quitter le Piémont. Peu après le cardinal de la Valette mourut [3], et cet accident mit les affaires du Roi et de Madame Royale en grand désordre en Italie. L'on y envoya au commencement de 1640, avec le titre de général, le comte de Harcourt [4], auquel on donna, pour commander la cavalerie, le vicomte de Turenne, maréchal de camp, et

1. Antoine de Stainville, comte de Couvonges.
2. Le 18 juillet 1639.
3. Le 28 septembre 1639.
4. Henri de Lorraine, comte d'Harcourt, plus tard grand écuyer de France.

les sieurs du Plessis-Prâlin [1] et de la Motte-Houdancourt, aussi maréchaux de camp. Le dernier commandoit un corps à part des troupes que le duc de Longueville avoit laissées.

A l'arrivée du comte de Harcourt, le sieur de la Motte n'ayant pas encore joint, il ne se trouva que trois mille hommes de pié et trois mille chevaux. Avec ce petit corps il s'alla poster à Quiers, à cinq milles de Turin, au-delà du Pô, tant pour y subsister, parce que c'est une assez grande ville dans un bon pays, que pour incommoder les ennemis. Après y avoir été environ six semaines, le prince Thomas sortit de Turin avec six mille hommes de pié et douze cents chevaux, et marcha droit à Quiers, en même temps que le marquis de Léganès, gouverneur du Milanois pour le roi d'Espagne et général de ses armées en Italie, passant du Milanois dans le Montferrat, se porta aussi par cette direction sur Quiers avec quatorze mille hommes de pié et quatre mille chevaux. Le comte de Harcourt, informé de l'approche des ennemis par ces deux points, sortit de Quiers, et voyant qu'il n'y avoit pas d'autre parti à prendre que d'aller au-devant du marquis de Léganès ou du prince Thomas, résolut de marcher au dernier, tant parce qu'il se trouvoit le plus foible, qu'à cause que c'étoit le chemin pour regagner Pignerol. Le Prince attendit les François, que le marquis suivit en queue; mais ils tombèrent si brusquement sur l'armée du pre-

1. César de Choiseul, comte du Plessis-Praslin, maréchal de France en 1645, duc et pair en novembre 1665. Il étoit alors maréchal de camp du 21 juin 1635.

mier, qui étoit à la Rotta, qu'ils la défirent entièrement. Le Prince se sauva à Turin avec sa cavalerie. Plus de la moitié de son infanterie fut taillée en pièces, et le reste pris ou dispersé dans les collines ou les bois voisins du Pô. Le marquis de Léganès se contenta d'escarmoucher avec la queue des troupes du comte de Harcourt pendant ce combat, sans entreprendre de les enfoncer, ce qui fit croire, avec beaucoup d'apparence, qu'il avoit voulu laissé battre le prince Thomas, tant pour le contraindre par le mauvais état de ses affaires de remettre Turin entre les mains du roi d'Espagne, que par suite de la mauvaise intelligence que tout le monde savoit qui étoit entre eux, et qui, dans cette occasion comme dans les suivantes, procura bien de l'honneur au comte de Harcourt, lequel, après cette victoire, alla rafraîchir ses troupes aux environs de Turin, sans que personne s'y opposât.

Le marquis de Léganès, sans s'inquiéter du Piémont, alla investir Casal, où il se hâta de faire une circonvallation. Le comte de Harcourt, trop foible pour secourir cette place, envoya donner avis à la Cour de l'état des choses; mais sur ces entrefaites le sieur de la Motte-Houdancourt le joignit, et il se trouva à la tête de cinq mille hommes de pié et de trois mille cinq cents chevaux, tous troupes d'élite. La Cour lui ayant laissé la liberté d'agir à son gré, il résolut d'aller attaquer les Espagnols, quoique de la moitié plus forts et bien retranchés, son humeur des plus hasardeuses ne lui permettant pas de balancer. Il marcha donc à Casal et attaqua les retranchemens. Son infanterie fut d'abord re-

poussée; mais en longeant les lignes avec de la cavalerie, il y découvrit un endroit peu gardé et plus facile que les autres, y donna, passa des premiers, et fut ensuite si bien secondé, le sieur de la Motte étant aussi entré d'un autre côté, que les ennemis abandonnèrent les lignes. Tout ce que put faire alors le marquis de Léganès fut de rassembler promptement ses troupes, de retirer son canon et de regagner le Milanois. Pendant le combat, le sieur de la Tour [1], gouverneur de Casal, en sortit avec partie de sa garnison pour joindre et aider le comte de Harcourt. Le général espagnol ne perdit pas deux mille hommes dans cette action. Il se retira en si bon ordre, qu'on ne lui tua ensuite que peu de monde; mais il lui en coûta tout le bagage de son armée, et pour la consoler il fut obligé de lui donner des quartiers de rafraîchissement.

Le comte de Harcourt, glorieux de ses grands succès, résolut d'aller investir Turin avec sa petite armée. Espérant qu'on lui enverroit des secours de France, il commença ses approches au mois d'avril, quoiqu'il sût que le prince Thomas avoit dans la place mille chevaux et six mille hommes de pié, dont deux régimens d'Espagnols naturels, outre, pour le moins, dix mille habitants portant les armes. Il forma donc un simple blocus, jugeant bien qu'il n'y avoit pas de raison d'attaquer de vive force une ville qui renfermoit tant de monde et quasi autant de

1. Philippe de Torci, marquis de la Tour.
Le marquis de Léganès fut forcé dans ses rètranchements devant Casal le 29 avril 1640.

gens de guerre qu'en son armée. L'on se saisit d'abord d'un faubourg entre la place et le Pô, ensuite des Capucins, qui sont de l'autre côté de la rivière, sur un coteau où il y avoit deux petits forts qui commandoient le pont. L'on éleva la circonvallation, d'un bord du Pô, près le Valentin, maison de plaisance de madame de Savoie; à l'autre, enceignant la ville et environ trois lieues de pays. Lorsque la circonvallation contre les secours fut en défense, on en commença une autre contre les assiégés, à cause de leur grand nombre et de leurs fréquentes sorties, qui contraignoient nos troupes d'être toujours sous les armes.

Tandis que l'on y travailloit, le marquis de Léganès, ayant assemblé son armée, marcha vers Turin pour le secourir avant que les deux circonvallations fussent achevées. Lorsqu'il eut passé le Pô à Montcalier, le vicomte de Turenne alla avec une partie de la cavalerie et quelqu'infanterie, pour lui empêcher le passage d'une autre petite rivière [1] qui étoit entre son armée et les lignes. Il y eut un grand combat, où M. de Turenne fit merveilles et tua beaucoup de monde aux ennemis, jusqu'à ce qu'ayant reçu une mousquetade au travers du corps, il fallut l'emporter, et ses troupes se retirèrent, laissant le passage libre aux Espagnols. Le marquis de Léganès se posta ensuite à la vue des lignes, où il resta un mois pour couper les vivres à notre armée, qui essuya de grandes nécessités.

1. La Sangone, qui se jette dans le Pô entre Turin et Montcalier.

Ce fut alors que l'on nous envoya ordre, dans le Vivarais, de marcher en diligence au camp devant Turin. Nous étions environ huit mille hommes de pié, qui traversèrent aussi-tôt le Dauphiné pour aller passer le Mont-Genève au-delà de Briançon, et de-là par la vallée de Pragelas à Pignerol, d'où, n'osant aller droit à Turin, à cause de l'armée ennemie qui étoit devant nous, nous gagnâmes Veillane, où le vicomte de Turenne, qui n'étoit pas encore bien guéri de sa blessure, nous vint joindre. Nous n'avions pas plus de trois cents chevaux, et marchâmes fort serrés. Pendant ce temps, le marquis de Léganès, n'osant venir à nous de peur que, le comte de Harcourt le suivant, il ne se trouvât entre deux armées, résolut d'attaquer les lignes. Il trouva moyen d'avertir le prince Thomas du jour et de l'heure, et fit deux attaques en plein jour [1], l'une le long du Pô, vers le Valentin, près le quartier du comte de Harcourt, à laquelle il commanda lui-même les deux tiers de son armée; l'autre à environ une lieue plus loin du côté de la plaine, sur le chemin de France. Don Charles de la Gatta, général de la cavalerie, eut la conduite de cette attaque, dirigée contre le quartier du sieur de la Motte, et formée par quatre mille hommes de pié et quinze cents chevaux. Ces attaques commencèrent en même temps au signal de trois coups de canon. Le marquis de Léganès fut repoussé après un combat fort opiniâtre; mais don Charles de la Gatta fit donner l'infanterie espagnole si hardiment que la nôtre lâcha le

1. Le 11 juillet 1640.

pié et abandonna les lignes, où les ennemis ouvrirent aussi-tôt un passage pour leur cavalerie. Le sieur de la Motte étoit avec la sienne de l'autre côté, l'infanterie qu'il avoit ralliée et un renfort envoyé par le comte de Harcourt. Il vouloit tomber sur les Espagnols qui étoient le long des lignes; mais Marcin [1], colonel Liégeois, très-brave et fort expérimenté, lui dit que l'infanterie ennemie, favorisée par nos lignes, tueroit toute notre cavalerie sans que celle-ci pût l'enfoncer, et qu'il falloit attendre que les Espagnols s'éloignassent pour gagner la ville, entre laquelle et le retranchement il y avoit une lieue de prairie unie où on les pourroit charger avec avantage. Le sieur de la Motte déféra à ce prudent avis.

Peu après, Charles de la Gatta passa les lignes avec sa cavalerie et son infanterie, pour s'avancer vers Turin, croyant avoir tout gagné; mais dès qu'il fut au milieu de la prairie, la Motte tomba brusquement sur lui avec douze cents chevaux et autant d'infanterie, et mit d'abord en désordre ses troupes, qui ne s'attendoient pas à cette attaque. La Gatta se décida alors à s'approcher de la ville au grand trot, après avoir ordonné à son infanterie de faire la même chose en longeant la contrevallation des François. Le sieur de la Motte, abandonnant la cavalerie, tourna aussi-tôt contre cette infanterie, dont la partie qui étoit dans la prairie fut taillée en pièces après une seule décharge. Le reste, qui s'étoit

1. Jean-Gaspard-Ferdinand, comte de Marsin, gentilhomme du pays de Liége. Il fut, en Guyenne, pendant la Fronde, un des chefs les plus actifs du parti des Princes.

refugié dans nos redoutes, y fut attaqué avec tant de furie, qu'il ne s'en sauva pas un homme. La Gatta arriva aux portes de Turin avec ses quinze cents chevaux, en même temps que le prince Thomas y rentroit. Il en étoit sorti avec quatre mille hommes, qui chassèrent et tuèrent une partie de nos gardes avancées du côté de la ville; mais voyant arriver le comte de Harcourt qui venoit de repousser le marquis de Léganès, il se retira lui-même. Il est certain, d'après le rapport des témoins de l'action, que s'il eût attaqué en même temps que le général espagnol, notre armée ne se pouvoit sauver; mais on croit qu'il aima mieux, comme cela paroît assez, perdre Turin par une composition qui lui faciliteroit un accommodement avec la France, que d'y voir le marquis de Léganès le plus fort; ce qui seroit arrivé s'il eût secondé de bonne foi l'attaque de nos lignes.

Nous arrivâmes au camp devant Turin le lendemain de ce grand combat. Les corps morts des quatre mille fantassins espagnols qui y avoient été tués étoient encore entassés sur le champ de bataille. Le marquis de Léganès repassa le Pô, et nous travaillâmes sans délai à l'achèvement de la ligne contre la ville, où il ne se trouvoit alors guère moins de cavalerie que dans notre camp. Il y avoit des escarmouches continuelles où il se perdoit toujours quelqu'un de part et d'autre. Les ennemis nous fatiguoient jour et nuit par des sorties. La garnison que nous avions dans la citadelle nous aidoit aussi à les tourmenter. Au bout de quinze jours la contrevallation fut en défense; mais

nous y ajoutions sans cesse de nouveaux forts ou redoutes. Le comte de Harcourt nous avoit reçus avec une joie qui ne se peut exprimer. Le régiment de Normandie logea à son quartier avec dix compagnies du régiment des Gardes Françoises, qui y étoient déjà, et autant de Suisses. Il entroit, tous les jours, le tiers de notre monde en garde aux lignes et redoutes contre la ville. Un mois après notre arrivée, le marquis de Léganès, s'étant fortifié de quelque cavalerie et infanterie, se vint poster dans les collines de l'autre côté du Pô, à la portée du canon de la place, la rivière entre lui et nous. Nous avions seulement de l'autre côté nos forts des Capucins, trop bons et trop bien gardés pour qu'il les pût prendre, et l'ancien pont du Pô, au-dessous, pour y aller, et un autre que nous construisîmes près du Valentin, pour passer plus commodément de l'autre côté de la rivière.

La ville se trouva enfin incommodée du trop de cavalerie qu'elle renfermoit, le fourrage commençant à y être rare ; ce qui obligea les assiégés à tenter une sortie de mille chevaux, tant pour soulager la place que pour fortifier l'armée du marquis de Léganès. Ils choisirent une nuit fort noire, et débouchèrent sur le quartier du sieur de la Motte, qui les reçut de manière qu'il n'en passa qu'environ quatre-vingts ; soixante furent tués, et le reste repoussé dans Turin. Il se trouva parmi les morts une femme qui avoit toujours passé pour un homme chez les ennemis, sous le nom du capitaine Hendrich. Elle étoit lieutenant-colonel d'un régiment de cavalerie

allemande, et avoit épousé depuis dix ans, pour mieux tromper le monde, une autre femme qui étoit la seule qui sût son secret. Au commencement on l'appeloit le capitaine *Capon*, parce qu'on ne lui voyoit point de barbe. Elle avoit tué en duel, pour cette injure, un autre capitaine, ce qui la fit laisser en repos. Elle passoit pour un des meilleurs officiers de l'armée des Espagnols, qui, le lendemain de la sortie, envoyèrent réclamer instamment le capitaine Hendrich. On répondit que l'on n'avoit fait prisonnier aucun officier, et on mena les ennemis examiner les morts, où leur surprise fut étrange, quand ils reconnurent pour femme celui qu'ils avoient toujours cru un des plus braves officiers de leurs troupes. On leur rendit son corps : elle pouvoit avoir quarante ans. On a ajouté beaucoup de fables à cette histoire; mais ce que j'en dis est la pure vérité, qui fait voir une grande chasteté dans cette femme, et une discrétion non pareille dans celle qu'elle avoit épousée.

Le prince Thomas et le marquis de Léganès trouvèrent une assez belle invention pour s'écrire. Ils firent faire des boulets creux, dans lesquels ils mettoient leurs lettres, et qu'on fermoit avec une cheville de fer à vis. Comme le camp du Marquis étoit à portée du canon de la place, ils avoient chacun en face les uns des autres une pièce de canon, avec laquelle ils tiroient à coups perdus lorsqu'ils se vouloient écrire. Nous appellions cela leur courrier. L'on prit deux de ces boulets, que la foiblesse de la charge empêcha de porter jusqu'à la ville. Quand le prince Thomas jugea que le fourrage man-

queroit à sa cavalerie, il résolut de faire un dernier effort avant que la disette mît les chevaux hors d'état de servir; mais avant de rien entreprendre de sérieux, il fut presqu'un mois à tenter presque toutes les nuits de fausses attaques; ce qui obligea le comte de Harcourt, qui savoit que les ennemis ne pouvoient plus guère tenir, à faire coucher toute l'infanterie dans les redoutes et le long des lignes; nous rentrions le matin dans nos tentes pour nous reposer. Cela dura trente jours, au bout desquels l'infanterie se trouva si fatiguée, que tous les corps chargèrent le chevalier du Repaire [1], capitaine, commandant le régiment de Normandie en l'absence du sieur d'Espanelle, qui ne servit pas cette campagne, de représenter au comte de Harcourt qu'une garde de cent hommes par régiment suffisoit pour arrêter le premier effort des ennemis, en prenant de bonnes mesures pour que le reste des corps arrivât promptement afin de la soutenir, et que si on en usoit autrement, il étoit impossible que la plupart de l'infanterie ne pérît dans les fatigues continuelles d'un si long siége.

Le général françois approuva cet arrangement, et n'envoya ce soir-là, pour la garde, que des hommes détachés; mais la même nuit, une heure avant le jour, soit que les ennemis eussent dans le camp quelqu'un qui les avertît de ce qui s'y passoit, soit par un simple effet du hasard, ils tentèrent leur dernier effort. Le prince Thomas sortit de la ville avec toutes ses troupes, et vint

1. Armand de Beaumont, chevalier du Repaire. Il étoit capitaine dès 1617.

attaquer nos lignes et nos redoutes près du Valentin et le long du Pô, vers le pont de bateau par lequel nous communiquions avec les forts des Capucins, espérant, s'il s'emparoit de ce pont, joindre le marquis de Léganès, qui marcha toute la nuit à travers les collines voisines du Pô, et où il étoit campé une lieue plus bas; mais comme il avoit un grand tour à prendre pour éviter nos forts et des défilés difficiles à passer, il ne put arriver à la vue du pont qu'au lever du soleil. Pendant sa marche, le prince Thomas, le croyant plus proche, attaqua nos lignes demi-heure avant le jour, après avoir fait tirer successivement trois coups de canon pour avertir le général espagnol. Ces coups, et la grêle de mousquetades qui les suivit, firent mettre incontinent l'armée sur pié.

Notre régiment se trouva prêt en un instant, et Roqueservières [1], maréchal de bataille, vint lui ordonner de marcher promptement vers le Valentin, pour s'opposer aux ennemis. Ce lieu étant assez proche, nous y fûmes bientôt, et y trouvâmes le vicomte de Turenne à la tête de la cavalerie, et ralliant l'infanterie qui avoit abandonné les redoutes et les lignes. Aussi-tôt qu'il nous apperçut, il dit à notre commandant d'attaquer la redoute la plus voisine, d'où les ennemis faisoient grand feu, et qu'il nous soutien-

1. La *Gazette* dit qu'il fut tué d'un coup de canon dans cette affaire. « Il fut regretté, ajoute-t-elle, à cause de son courage, de sa fidélité et de son expérience. » *Extraord.* du 25 septembre 1640. On ne doit pas le confondre avec l'officier du même nom dont il est parlé dans une note précédente.

droit avec sa cavalerie, en attendant que les gardes et les autres corps fussent arrivés. C'étoit au chevalier de Sévigné, comme capitaine, et à moi, comme lieutenant, à mener les hommes détachés. Je me mis à la tête de trente mousquetaires, soutenus par lui avec cinquante; et à notre gauche Ivernaut [1], lieutenant, et de Breuil, mon capitaine, avec pareil nombre d'hommes dans le même ordre. Le corps marchoit ensuite pour nous appuyer. Nous assaillîmes cette redoute de deux côtés, où les ennemis nous reçurent fort résolument; ils nous tuèrent d'abord la Forêt [2], enseigne, qui étoit avec moi, et plusieurs soldats; mais Sévigné, le Breuil, Ivernaut et moi, montâmes si vîte chacun de notre côté, qu'ils se jetèrent dans la prairie vers leur armée, par une ouverture qu'ils avoient faite, et regagnèrent leurs troupes qui étoient en bataille derrière. Nous sortîmes aussi de la redoute après y avoir laissé un sergent avec quelques soldats, et rejoignîmes notre régiment, près duquel étoit le comte de Harcourt et toute sa cavalerie [3].

1. Livernot et Lessevernaut dans la *Gazette*. Il avoit été blessé le 19 juillet 1639 devant Salces; il le fut encore devant Coni le 5 septembre 1641. On le verra plus bas nommé dans une note avec Campion.

2. Campion a déjà dit qu'un enseigne du nom de la Forêt avoit été tué en 1637 à la prise de Lons-le-Saulnier. Est-ce une erreur, ici ou là ? Ou bien y a-t-il eu deux la Forêt du même grade ensemble ou successivement ?

3. La redoute fut prise le 14 septembre. « Les sieurs de Sévigny et du Breuil, capitaines, Campion et Livernot, lieutenants audit régiment, détachés avec cinquante hommes chacun, et soutenus par tout le corps, attaquèrent si vivement cette redoute, l'épée à la main, que nonobstant la forte résistance que firent les ennemis, qui témoignoient une ré-

Il nous ordonna aussi-tôt d'aller reprendre la redoute du bout de notre pont que les ennemis avoient gagnée, et qui les rendoit maîtres du passage. Comme elle étoit fort grande, il s'y trouvoit cinq cents Espagnols commandés par cinq capitaines et autant d'alferès [1]. Le comte de Harcourt poussa avec sa cavalerie jusque sur le bord du fossé, où une mousquetade lui perça son chapeau à fleur de tête. Il l'ôta, et le montrant, dit de bonne grace : *Le coup est favorable*, sans quitter la place, quoique très-périlleuse [2]. En abordant la redoute, les ennemis nous firent une furieuse décharge, de laquelle le chevalier du Repaire, notre commandant, et Serisi, lieutenant, furent blessés à mort [3]. Nous ne laissâmes pas de monter dans la redoute, malgré les efforts des ennemis, qui, après que nous les eûmes

solution de la défendre jusqu'à la mort selon l'ordre qu'ils en avoient eu, elle fut néanmoins bientôt emportée, et tout ce qui s'y trouva dedans taillé en pièces. » *Gazette. Extraord.* du 25 septembre.

Dupleix a copié ce passage presque textuellement dans son *Histoire de Louis XIII*.

La *Gazette* ajoute : « Campion, Livernot, Montigny et tous les officiers de Normandie ont fait des actions fort dignes de louanges. »

1. Enseignes.

2. La *Gazette* ne rapporte pas le mot du comte d'Harcourt ; mais elle parle ainsi de la mousquetade : « Le comte de Harcourt reçut une mousquetade dans son chapeau qui le perça à l'endroit du cordon ; mais il n'eut que les cheveux brûlés et la peau effleurée. »

3. « Le chevalier du Repaire ayant eu la cuisse rompue d'une mousquetade, le baron de la Croix prit sa place et fit si bien agir le régiment que ceux qui en avoient été détachés se rendirent maîtres de la redoute. » *Gazette*. Serisi étoit déjà capitaine en 1617.

joints, se trouvèrent si pressés par leur grand nombre, qu'ils ne se pouvoient défendre. Cet inconvénient et l'épouvante les obligèrent à demander quartier. Nous prîmes tous les officiers, et le commandant se rendit à moi; mais craignant qu'on ne le tuât dans la presse, je le fis monter sur le parapet, d'où un de nos soldats le poussa malicieusement dans le fossé. Les nôtres lui donnèrent force coups après sa mort, sans que je le pusse empêcher, ce qui me donna un déplaisir très-sensible. Le comte de Harcourt nous crioit toujours que l'on ne fît point de quartier; mais on ne laissa pas de sauver les officiers. Quand aux soldats, on les obligea de sortir de la redoute, et il les fit tailler en pièces par sa cavalerie. Comme on les tuoit, un de nos capitaines, appelé Charompré[1], en voyant un tout sanglant qui, échappé à quatre ou cinq soldats, essayoit de se sauver, courut l'épée à la main pour leur faire lâcher prise; le comte de Harcourt, poussant en même temps son cheval de ce côté, le capitaine s'arrêta, lui supposant la même intention; mais le comte aborda ce misérable, qu'il acheva en lui abattant la moitié de la tête. Cette action, que je ne vis pas, mais que l'officier me raconta presque aussi-tôt, nous parut indigne d'un Prince de si haute réputation. Je sais bien qu'il s'excusoit d'avoir fait tuer ces malheureux sur ce que le prince Thomas étoit encore en bataille devant nous; mais

1. Roussel ne le nomme pas; mais nous voyons dans la *Gazette extraord.* du 18 décembre, qu'il prit part aux opérations du siége de Tortone en 1642.

l'acte que je viens de rapporter ne pouvoit partir que de pure cruauté. Le prince Thomas étoit toujours dans la prairie à la vue de nos redoutes, mais sans oser tenter une nouvelle attaque avant l'arrivée des Espagnols, parce qu'il croyoit que notre armée entière étoit là, quoique, jusqu'après la reprise de la dernière redoute, il n'y eût d'infanterie que notre régiment; mais incontinent après, les Gardes arrivèrent, et ensuite toute l'armée. Le jour augmentant, le prince Thomas crut devoir se retirer, de peur de notre canon, et parce qu'il ne voyoit point paroître le marquis de Léganès, dont nous découvrîmes un quart-d'heure après l'avant-garde qui commençoit à descendre les collines; mais quand les Espagnols nous virent en bataille près de notre pont et les Piémontois retirés, ils firent la même chose; ce qui leur fut facile, à cause des bois et des hauteurs.

Le lendemain, le prince Thomas, n'ayant plus de fourrages et que fort peu de vivres, parla de capituler; ce qu'il fit au bout de quelques jours, et il obtint une composition telle qu'il voulut. Je le vis sortir de la place à la tête de quinze cents chevaux et de quatre mille hommes de pié. Le comte de Harcourt et lui s'embrassèrent tout à cheval. Nous le saluâmes de la pique, comme s'il eût été notre général. Il se retira à Ivrée, qui étoit encore à lui, aussi bien que Villeneuve d'Asti et plusieurs autres places. Turin se rendit le 24 septembre, après six mois de siége ou plutôt de blocus [1]. Le régiment des Gardes et le nôtre

1. La *Gazette* rend encore une fois hommage aux bons

entrèrent dans la place, où nous fûmes quinze jours, pendant lesquels Madame Royale et le duc de Savoie y revinrent. On leur fit une superbe entrée avec des feux de joie magnifiques. Après cela, on mit d'autres troupes dans Turin, et notre régiment s'alla rafraîchir à Rivarole[1] et les villages voisins, dans le comté de Canavèse[2], à quatorze ou quinze milles de Turin. Nous restâmes dans ces quartiers jusqu'à la Toussaints, que, repassant par Turin, l'on nous envoya à Quiers, à cinq milles de l'autre côté du Pô; et vers Noel, nous marchâmes avec la plupart de l'armée à Asti, sur l'espérance que le prince Thomas avoit donnée au seigneur Mazarin[3], qui étoit venu de la part du Roi pour traiter son accommodement avec la France, le duc de Savoie son neveu et Madame Royale, que Don Maurice, son frère bâtard, qui commandoit dans Asti, le remettroit au comte de Harcourt. Nous nous y présentâmes une nuit du côté de la citadelle, pensant y entrer, pour défaire ensuite trois mille Espagnols qui étoient en garnison dans la ville. Mais soit que le prince Thomas eût donné un autre ordre secret à Don Maurice, ou que celui-ci ne voulût pas remettre la place sans être assuré d'une bonne récompense, il nous renvoya

services de Campion dans la relation de la reddition de Turin, *Extraord.* du 4 octobre 1640 : « Il témoigna, dit-elle, la plus grande bravoure à la défense des lignes de Turin, attaquée le 14 septembre par le prince Thomas de Savoie. »

1. Sur la rive droite de l'Orco qui se jette dans le Pô au-dessus de Chivas.

2. La province d'Ivrée.

3. Jules, depuis cardinal Mazarin.

comme nous étions venus, après nous avoir fait souffrir long-temps un froid très-violent. Notre régiment retourna à Quiers.

J'allai passer les Rois à Turin, où je reçus une lettre de mon frère aîné, qui me mandoit de venir à Paris, et m'assuroit que je ne resterois pas sans emploi. Cette espérance, jointe au déplaisir de n'avoir pas eu la compagnie du chevalier du Repaire, après avoir fait au dernier combat de Turin des choses dont toute l'armée parloit fort avantageusement, me fit songer à partir. Le Roi avoit répondu pour toute raison au sieur d'Espanelle, qui lui demanda la compagnie pour moi, que j'étois frère de Campion qui étoit à M. le comte de Soissons et négocioit toutes ses affaires. Cela me détermina à suivre le conseil de mon frère, et à vendre ma lieutenance, afin de chercher une autre voie honorable de faire fortune. Je pris congé du comte de Harcourt, et m'en revins avec plusieurs officiers de notre régiment, par Suze, le Mont-Cénis, la Savoie et Chambéri, à Lyon, et de-là à Paris.

J'avois une extrême impatience de savoir la cause du changement de ma maîtresse, à laquelle je m'étois lassé d'écrire, n'en recevant plus de réponse. J'allai en arrivant chez une de ses cousines-germaines, qui avoit quelque sorte de confidence avec moi sur cette affaire, quoique je ne m'y fiasse pas entièrement. Elle m'avoit mandé à l'armée qu'elle me diroit la cause du silence de sa parente, mais qu'elle ne pouvoit l'écrire. Sur la prière de m'éclaircir sur ce point, elle dit d'abord que mademoiselle de Fontaine se plaignoit que je lui écrivois des lettres trop libres. Je re-

partis que ce reproche m'engageoit à lui prouver par les siennes que les choses où elle trouvoit à redire n'étoient que des réponses à d'autres bien plus hardies. J'observai ensuite qu'il y avoit certainement des motifs qu'elle me cachoit. Elle répondit que pourvu que je l'assurasse de ne faire aucun bruit, elle me confieroit tout ; ce que je lui promis. Elle me dit alors qu'un nommé Batisse[1], capitaine des gardes de l'archevêque de Bordeaux[2], général de l'armée navale du Roi, avoit entièrement gagné les bonnes graces de ma belle-sœur par sa complaisance et ses présens, et ensuite celles de sa fille par son adresse et la facilité que la mère lui donnoit de l'entretenir. Ce changement, que j'appris encore d'ailleurs, ne put chasser ma passion ; mais le juste déplaisir que j'en ressentis eut assez de force pour m'ôter le dessein d'épouser celle qui en étoit l'objet. Je résolus seulement d'empêcher que celui qui avoit été cause de mon chagrin ne la possédât jamais, et après cela, de lui laisser la liberté de suivre la première inclination qui lui viendroit.

J'allai voir mon frère, qui étoit à Paris, et à la première occasion que j'eus de parler en particulier à sa belle-fille, je lui dis que je me plaignois plus de moi que d'elle, puisque son premier changement auroit dû m'épargner le dé-

1. Il servoit en 1637 sous le comte d'Harcourt. Il eut, dit la *Gazette*, la jambe rompue en deux endroits à l'attaque de l'île Sainte-Marguerite.

2. Henri d'Escoubleau de Sourdis, archevêque de Bordeaux le 17 août 1630, général de l'armée navale en 1636, mort le 18 juin 1645.

plaisir du second; que j'avouois ma foiblesse, mais que j'espérois que ce seroit une correction pour le reste de ma vie. Mademoiselle de Fontaine voulut chercher à se justifier, mais elle s'en tira mal. Je lui dis que je la laissois libre de suivre à l'avenir ses penchans, mais que pour celui auquel elle avoit cédé à mon préjudice, j'en empêcherois l'effet. Elle s'emporta contre moi avec assez de violence. Je ne répondis à cette colère que par une révérence fort humble, et allai chez Batisse pour lui faire tirer l'épée; mais je le trouvai malade d'une fièvre continue qui le mit si bas qu'il fut deux mois sans quitter le lit. J'en louai Dieu depuis, car j'appris qu'avant de s'embarquer à la recherche de mademoiselle de Fontaine il avoit fait demander à mon frère si j'y pensois encore, protestant, dans ce cas, de n'y jamais songer. Mon frère répondit, quoiqu'il sût le contraire, que j'étois guéri de ma passion et n'avois plus nulle pensée pour ce mariage : il est clair qu'il le désiroit ainsi.

J'avoue que les procédés de mon frère en cette affaire et en plusieurs autres m'ont ôté toute la croyance que j'avois en lui et en son amitié, et fait éviter son commerce particulier, quoique je n'aie pas cessé de l'aimer. Ce qui me piqua encore contre lui, fut, lorsque je lui demandai, au sujet de la lettre qu'il m'avoit écrite en Piémont, à quel emploi il songeoit pour moi, la manière embarrassée dont il répondit, qu'avec le temps je n'en manquerois pas. Je lui repartis que j'étois bien fâché d'avoir, sur sa lettre, vendu mon équipage et pris congé de mes camarades, en disant que je ne reviendrois

pas au régiment de Normandie, parce que, d'après cela, je n'osois y retourner dans la crainte que l'on ne se moquât de moi, pour avoir cru des chimères. Je vis bien que mon frère étoit fâché de m'avoir fait venir, et qu'il m'avoit écrit trop légèrement, sur quelque vaine espérance de changement à la Cour touchant les affaires du comte de Soissons, de qui le traité pour demeurer quatre ans à Sédan finissoit en ce temps-là. Quoi qu'il en soit, je fis demander au Roi la permission de vendre ma charge; mais comme le cardinal de Richelieu lui avoit déjà inspiré la pensée de ruiner le comte de Soissons, il répondit au marquis de Cinq-Mars[1], grand écuyer de France, qui lui parla pour moi, qu'il se garderoit bien de le permettre, puisqu'apparemment je ne voulois me défaire de mon emploi au régiment de Normandie que pour aller trouver le comte de Soissons. J'assurai M. le Grand, lorsqu'il m'apprit la volonté du Roi, que j'allois chez mes parens, résolu d'y demeurer tranquille, après un traitement si étrange pour un homme qui avoit aussi bien servi que moi. Il répliqua que je prisse patience et me tinsse en repos pendant la campagne, parce que l'hiver il me répondoit que j'obtiendrois la permission que je demandois, et que même il feroit autre chose pour moi. Je le remerciai, en l'assurant de suivre ses sentimens, qui étoient conformes aux miens.

Je me retirai en Normandie, où il y avoit trois ans que l'on ne m'avoit vu. J'étois presque tou-

1. Henri de Ruzé d'Effiat, marquis de Cinq-Mars, grand écuyer de France, décapité à Lyon le 7 septembre 1642.

jours chez le sieur du Parc, mon oncle. Après que j'y fus arrivé, mon frère retourna auprès du comte de Soissons à Sédan, pour aller de là à Bruxelles [1], négocier de sa part le traité qu'il fit bientôt avec le roi d'Espagne. Cela fit revenir ma belle-sœur, incontinent après Pâques, à Vert, village qu'habitoit le sieur du Parc. Je voyois tous les jours sa fille, pour laquelle je conservois mon ancien attachement, mais non le dessein de l'épouser, quoiqu'elle témoignât le desirer, sa légèreté m'en ayant totalement ôté la pensée. Les inquiétudes que me donnoit cette passion sans nulle visée me firent prendre une résolution tout-à-fait étrange pour un amoureux : ce fut de chercher les moyens de marier celle qui causoit toutes mes sollicitudes, pour, après, ne la plus voir que par hasard. Je fondai ce plan sur la réflexion que, quoique je ne désirasse plus d'être son mari, je ne laissois pas d'éprouver, malgré moi, une passion violente, à laquelle l'état libre où elle étoit servoit, malgré moi, de nourriture. Je crus avec apparence que sitôt que je la verrois possédée par un autre, le dégoût et la raison chasseroient une affection si préjudiciable à mon repos. Ces considérations me décidèrent à chercher cette médecine, quoique je jugeasse assez que les commencemens seroient pleins d'une violente amertume.

J'avois un parent assez riche, bien fait et très-aimable, qui voyoit souvent mademoiselle de Fontaine et se plaisoit avec elle, à cause de la

1. *Voir* les *Lettres* d'Alexandre de Campion à la fin du volume.

vivacité de son esprit, qui avoit des charmes tout particuliers, sans néanmoins avoir d'autre pensée que celle de se divertir, tant parce que le cardinal de Richelieu, près duquel il avoit été nourri, vouloit qu'il fût d'Eglise, et lui promettoit de grands avantages en cas qu'il embrassât cette profession, que pour ma considération, me croyant toujours occupé d'un projet de mariage. Je jugeai ce gentilhomme, appelé le sieur des Resvintes [1], fort propre à faire réussir mon nouveau dessein, parce que je savois qu'il plaisoit assez à la demoiselle, et que son bien, sa naissance et sa personne ne pouvoient inspirer d'éloignement ni à ma belle-sœur ni à mon frère. Un jour que des Resvintes me faisoit la guerre sur ma passion, je répondis que pour lui prouver qu'elle n'étoit pas aussi violente qu'il s'imaginoit, j'étois prêt à lui céder mes prétentions. Il repartit en raillant; mais moi, poursuivant sérieusement mon discours, je l'assurai que je ne pensois plus à ce mariage, et lui fis voir ensuite que le parti étoit très-avantageux pour lui, quant à la fortune et à la personne. Il en convint; mais il ajouta que deux choses le retenoient : la crainte qu'on ne le voulût pas écouter, et que son père ne refusât son consentement, dans l'espoir que le cardinal l'enrichiroit par la soutane. Je me chargeai de lever la première de ces difficultés, en le faisant agréer par la demoi-

1. Alexandre de Campion nous apprend qu'il étoit proche parent de l'évêque de Beauvais, Potier de Blancmesnil, à qui il paroît s'être attaché après la mort de Richelieu. Il lui écrivit en août 1643 après l'arrestation du duc de Beaufort pour l'engager « à prendre le chemin des Revintes. » *Voir* la *Lettre* 79 à la fin du volume.

selle et ses parens; et, pour la seconde, je lui dis que son père, l'aimant tendrement, ne s'opposeroit sans doute jamais à un mariage avantageux, dans l'espérance d'une fortune que divers accidens pouvoient rendre fort incertaine. Enfin nous demeurâmes d'accord que je sonderois les intentions de la mère et de la fille, pendant qu'il iroit savoir celles de son père.

J'allai représenter à mademoiselle de Fontaine qu'elle ne trouveroit point de satisfaction avec Batisse, tant pour son peu de bien qu'à cause de l'éloignement de son pays; que d'ailleurs je péribois plutôt que de souffrir ce mariage, quoique j'eusse résolu de ne songer de long-temps au mien; mais que pour lui faire voir que loin de vouloir empêcher son établissement, je désirois au contraire y contribuer de tout mon pouvoir, j'avois à lui proposer un parti assez avantageux, dont je savois que la personne lui étoit fort agréable. Après avoir défendu foiblement l'intérêt de Batisse, elle dit qu'elle m'étoit si obligée de la façon dont j'en usois avec elle, que je me pouvois assurer qu'elle suivroit mes avis de préférence à ceux de ses parens, et qu'elle consentoit que je parlasse à sa mère aussi-tôt que je saurois que le père de des Resvintes consentoit qu'il la recherchât. Je les vis l'un et l'autre peu de jours après, et ils me prièrent d'acheminer la chose, en m'assurant qu'ils m'auroient des obligations éternelles si je la faisois réussir. Je parlai alors à ma belle-sœur, laquelle, trouvant le parti assez bon pour sa fille, ne songea plus à Batisse.

Le sieur du Parc, mon oncle, fut alors invité

par le père de des Resvintes de faire la proposition à tous les parens de la demoiselle, qui agréèrent la recherche, et me prièrent de m'informer exactement du bien du cavalier. Je rendis compte ensuite à celle-ci de ce que je savois, qui étoit beaucoup moins que nous n'avions cru, elle et moi. J'observai que comme je ne travaillois que pour son intérêt et sa satisfaction, je la priois de me prescrire le rapport qu'elle desiroit que je fisse à ses parens. Lassée de tant d'amours inutiles et voulant un mari, elle me sollicita de présenter les choses de manière à faire réussir l'affaire, qui fut alors comme conclue, sans néanmoins s'achever, parce que ma belle-sœur voulut, comme il étoit juste, que mon frère y fut présent. Il étoit alors occupé à négocier le traité que le comte de Soissons conclut avec le roi d'Espagne pour faire la guerre en France. Après l'avoir achevé, il revint à Sedan, d'où il m'envoya son valet-de-chambre pour m'offrir, de la part du comte, une compagnie et la majorité dans un régiment d'infanterie qu'il levoit pour sa garde. Je lui mandai qu'ayant encore charge dans un des vieux régimens du Roi, je ne pouvois prendre parti que je ne l'eusse vendue ou remise, proposition inutile à faire pendant la campagne, mais que je répondois de me décider l'hiver à l'un ou à l'autre expédient, et que lorsque je serois libre, je ne m'engagerois point sans son avis. Peu après, le comte de Soissons envoya mon frère au duc de Lorraine, pour négocier un traité entre eux et la jonction de leurs troupes. Tandis qu'il travailloit à ce traité, la bataille de Sedan se donna, où le comte périt malheureu-

sement en la gagnant[1], et il retourna à Sedan auprès du duc de Bouillon[2], qui ayant fait un accommodement pour tous ceux qui avoient suivi ce parti, mon frère revint chez lui.

On parla alors d'achever le mariage de sa belle-fille, qui traîna néanmoins jusqu'à la fin de l'année. Pendant ce temps, j'étois dans les transes où l'on peut croire que se trouve un amoureux passionné qui cherche lui-même à s'ôter l'espérance. Je ne laissois pas d'être toujours auprès de celle qui causoit toutes mes peines; ce qui ne servoit pas peu à les entretenir. Toute ma consolation consistoit dans l'entretien de mon frère le bénéficier, qui demeuroit comme moi chez le sieur du Parc, et qui est un des plus sages, judicieux et vertueux hommes du monde, d'ailleurs très-studieux et avec une entière connoissance des belles-lettres[3]. Il aidoit à soulager mes ennuis sans en connoître le principe, que je ne confiois à personne. Un peu avant la conclusion du mariage, je m'aperçus que le sieur des Resvintes, tant par ce qu'il savoit du passé que pour me voir trop assidu près de sa maîtresse, avoit pris quelque jalousie de moi, sans m'en rien témoigner; mais il vivoit plus froidement avec elle. Je feignis de ne pas apper-

1. La bataille de Sedan ou de la Marfée, le 6 juillet 1641.

2. Frédéric-Maurice de la Tour-d'Auvergne, duc de Bouillon, prince souverain de Sédan.

3. L'abbé de Campion a, de son côté, pour Henri des paroles d'estime et de tendresse dans ses *Entretiens sur divers sujets de religion, de politique et de morale.* On peut croire qu'il y avoit des sentiments particuliers d'amitié entre les deux frères.

cevoir ses soupçons; mais je résolus, sitôt que l'affaire seroit conclue, de prendre congé de tous deux pour ne les plus revoir, espérant guérir ainsi cette importune passion, et pour qu'on ne crût pas que j'eusse contribué à ce mariage par des vues malicieuses ou détournées; ce qui étoit loin de ma pensée. Quand il en fut temps, je les pris l'un et l'autre devant la dame de Bailleul[1], leur parente et la mienne, et leur dis que la chose que j'avois ménagée étant signée, j'allois m'éloigner d'eux pour quelques années, afin d'ôter matière à penser, que, dans une affaire où je n'avois agi que pour leur commune satisfaction, j'y eusse mêlé quelques vues d'un intérêt répréhensible, et que je prenois congé d'eux en les priant d'aimer un homme qui avoit négligé son avantage pour ne s'occuper que du leur. Des Resvintes me dit tout ce qu'il put pour me faire changer, ayant, nonobstant les soupçons qu'il avoit eus, une véritable amitié pour moi, qui augmenta encore en voyant, par cette dernière action, que j'avois agi en homme désintéressé.

1. Il y a une lettre d'Alexandre de Campion à M. de Bailleul. C'est la 89e. Il paroît que les rapports entre les deux familles étoient habituels et intimes; car M. de Bailleul figure dans les *Entretiens* de l'abbé de Campion sous le nom de *Critobule*. Mais qui étoit-il ? On comptoit deux branches principales de la maison de Bailleul en Normandie, celle de Bellengreville et celle de Cantelou. A laquelle appartenoit-il ? L'abbé de Garambourg dit qu'il étoit le père du feu marquis de Vignaux. Nous trouvons bien en effet dans la *Gazette* un marquis de Vignaud qui avoit une compagnie dans le régiment de Bouillon-cavalerie et qui « fit des merveilles à la tête d'un escadron au combat de Sintzheim, ayant soutenu trois fois le choc des ennemis sans avoir été rompu, » 30 *juin* 1674; mais c'est tout ce que nous avons pu savoir.

Comme je le vis s'opiniâtrer à me retenir, je lui dis que s'il ne me vouloit laisser partir pour son intérêt, il le souffrît pour le mien et pour mon repos, que je ne trouverois que dans l'éloignement et les voyages. Il consentit enfin à ce que je voulus et mademoiselle de Fontaine aussi, son esprit léger la faisant résoudre facilement à tout. Bientôt après mon départ, ils consommèrent leur mariage, et restèrent ensemble assez heureux quatre ou cinq ans, après lesquels il fut tué en Flandre au service du Roi[1]. Elle resta veuve avec quatre filles, et je l'ai fort peu vue depuis, quoique six mois d'absence m'eussent si bien guéri qu'il m'eût été alors bien plus mal-aisé

1. Le mariage de des Resvintes et de mademoiselle de Fontaine a fourni le sujet du 7e *Entretien* de l'abbé de Campion qui est intitulé *Du mariage*. Les interlocuteurs sont *Ézicrate* (Alexandre de Campion), *Phronimon* (Henri), *Apiste* (Du Troncé, beau-frère d'Alexandre), *Gamopéon* (des Resvintes), *Agathiste* (l'abbé de Campion). Les premiers étoient réunis chez Ézicrate quand le dernier y entra. « Phronimon m'ayant apperçu courut à moi et me dit tout bas : « Venez; il y a ici place pour vous. Le jeune homme que vous voyez est Gamopéon, l'un de mes amis, que j'ai embarqué à rechercher Eugénie, en sorte qu'il en est venu faire compliment à Ézicrate, beau-père de sa maîtresse. — Quoi, lui dis-je, cette Eugénie dont vous paroissiez si épris, ces jours passés? Est-ce qu'elle a perdu en si peu de temps ce qui vous la rendoit aimable, ou bien qu'elle a sitôt méconnu votre mérite? — Qu'il vous suffise, dit Phronimon, que si j'y prétendois, je n'y embarquerois pas un autre, et que si j'y avois aussi reconnu des défauts considérables, je n'aurois pas choisi un de mes meilleurs amis pour en faire une dupe. »

Ajoutons, pour montrer combien est fidèle dans tous ses détails le récit de Henri de Campion, que, dans l'*Entretien*, Gamopéon éprouve les sentiments d'un amant passionné pour Eugénie.

d'avoir de l'amour pour elle que je n'avois eu de peine à perdre ma passion.

Au commencement de 1642, après avoir servi le Roi dans ses armées dix années sans interruption, les trois premières dans de nouvelles troupes d'infanterie, et les sept autres dans le régiment de Normandie, y faisant au commencement la fonction d'enseigne, puis de lieutenant et suppléant le major, je partis de chez le sieur du Parc pour aller à Paris, d'où incontinent après je me rendis à Saint-Germain, pour demander permission au Roi de vendre ma charge; ce qu'il m'accorda aussitôt, la mort du comte de Soissons levant les difficultés qu'il avoit faites. Il me voulut obliger à prendre une compagnie de cavalerie; mais je le remerciai avec le respect que je devois, parce que mon frère, qui, après la bataille de Sedan, s'étoit attaché au duc de Vendôme[1], m'avoit quasi engagé à faire la même chose avec le duc de Beaufort, son fils[2]. Nous allâmes à Vendôme, où étoit la duchesse[3] avec les ducs de Mercœur[4] et de Beaufort ses fils, et mademoiselle de Vendôme[5] sa fille. Le duc son mari étoit retiré en Angleterre, parce que le cardinal de Richelieu l'accusoit de l'avoir

1. César, duc de Vendôme, fils légitimé de Henri IV et de Gabrielle d'Estrée, mort le 22 octobre 1665.

2. François de Vendôme, duc de Beaufort.

3. Françoise de Lorraine, fille d'Emmanuel de Lorraine, duc de Mercœur, morte le 8 septembre 1669.

4. Louis de Vendôme, duc de Mercœur, cardinal après la mort de sa femme, Laure Mancini, nièce du cardinal Mazarin, mort le 6 août 1669.

5. Élizabeth de Vendôme, plus tard femme de Charles-Amédée de Savoie, duc de Nemours, morte le 19 mai 1664.

voulu faire assassiner par des hermites[1]. Nous fûmes très-bien reçus à Vendôme. Le duc de Beaufort témoigna une grande passion que je m'attachasse à lui, de sorte qu'en le quittant avec mon frère, je lui promis de le revenir trouver, sitôt qu'il auroit fait agréer au duc son père, ne faisant en ce temps-là nulle chose sans sa permission, que je suivisse sa fortune, ce qui fut approuvé; de sorte que je retournai peu après à Vendôme, où il me reçut avec de grandes marques de joie, et vécut en ce temps-là, et toujours depuis, avec moi d'une façon tout-à-fait obligeante, et avec plus de civilité que les Princes n'en ont d'ordinaire pour les gentilshommes qui se sont donnés à eux; de manière que je pris dès-lors un zèle et une affection pour lui que nuls mauvais traitements ne m'ont pu faire perdre.

Nous passâmes deux mois à Vendôme à chasser et à nous divertir avec les dames, au bout

1. C'était en 1641. Un certain Guillaume Poirier, hermite aux faubourgs de Vendôme, fut enfermé au Grand-Châtelet de Paris sous une accusation de crimes divers avec un autre hermite, nommé Louis Allais. Interrogé par le lieutenant criminel, il déclara que le duc de Vendôme lui avoit proposé, dix-huit mois auparavant, d'assassiner le cardinal de Richelieu; et il dénonça un troisième complice, hermite également, mais dans les environs de Gisors. Le duc, qui étoit dans son château d'Anet, fût mandé à la cour. Au lieu de se rendre à l'appel du roi , il se réfugia en Angleterre. Son procès lui fut fait alors, et le 16 mai, le roi, sollicité par le cardinal de lui accorder son pardon, résolut « de retenir à sa personne la connoissance du procès criminel contre M. de Vendôme et de suspendre le jugement définitif; » ajoutant : « selon qu'il se conduira à mon égard, j'en userai de même envers lui, étant content de lui pardonner en cas que ses actions le méritent. »

desquels le marquis de Cinq-Mars, grand-écuyer de France, ayant été arrêté avec le sieur de Thou[1] à Narbonne, où étoit la cour après la prise de Perpignan[2], à cause que l'on avoit découvert un traité que les ducs d'Orléans, de Bouillon et lui avoient fait avec le roi d'Espagne, pour, avec son assistance, faire la guerre en France jusqu'à ce qu'ils eussent contraint le Roi d'éloigner le cardinal de Richelieu de sa personne et de ses affaires, et de faire la paix avec le roi Catholique, en lui rendant tout ce qu'il avoit conquis sur lui, depuis la déclaration de guerre en 1635. La prise du grand-écuyer fit peur à tous ceux qui avoient été dans ses intérêts. Le duc de Beaufort n'étoit pas du nombre; mais comme il s'étoit engagé envers le duc d'Orléans, son oncle, qu'en cas qu'il entreprît quelque chose contre le cardinal, il l'aideroit de sa personne, de ses amis et de ses serviteurs, il eut peur que le cardinal, ennemi déclaré de la maison de Vendôme, ne cherchât les moyens de le faire passer pour participant de ce dernier traité, afin de trouver occasion de le perdre. Néanmoins il ne témoigna rien de sa crainte et se divertit comme à l'ordinaire, jusqu'à ce que, peu de temps après, un gentilhomme de la maison du Roi, apppelé Névilli[3], lui apporta une lettre de

1. François-Auguste de Thou, conseiller au parlement de Paris.

2. Le 9 septembre 1642.

3. Il falloit lire Neuilli et non Nevilli. On le trouve encore dans l'état de la France de 1661 comme gentilhomme ordinaire chez le roi aux gages de 2,000 livres. Un des espions de Mazarin signale la présence de M. de Neuilly à

S. M., par laquelle elle lui mandoit qu'elle avoit été avertie que le grand-écuyer l'avoit voulu embarquer dans ses mauvais desseins, et qu'il avoit refusé d'y entrer, dont elle lui savoit bon gré, quoiqu'il eût fait la faute de ne pas lui donner avis de cette proposition; que cependant elle l'oublieroit, pourvu qu'il la vînt trouver aussi-tôt, pour lui rendre compte de ce qu'il savoit de cette affaire.

Le duc étoit à la chasse lorsque Névilli arriva. On le fut avertir aussi-tôt du sujet de sa venue, qui le fit résoudre à faire le malade, pour avoir le temps de songer comme il se conduiroit en cette occasion. Il dit en revenant qu'il avoit la fièvre, et le lendemain on lui frotta le visage et tout le corps d'une certaine eau qui lui fit paroître par-tout des marques de rougeole. Après s'être fait voir en cet état à Névilli, il écrivit au Roi qu'il ne savoit rien des affaires du grand-écuyer, ayant toujours été son ennemi, et que sans sa maladie il ne manqueroit pas d'aller trouver S. M. Peu après, Névilli apporta un commandement plus exprès au duc de Beaufort d'aller à la cour s'il ne vouloit qu'on le crût criminel. Il étoit toujours au lit pendant le jour, à cause de sa feinte maladie. Le soir, la duchesse sa mère, le duc de Mercœur et la princesse sa sœur se trouvèrent dans sa chambre, où ils firent venir un prêtre de l'Oratoire, leur confident et très-habile homme, nommé le Père la Bou-

Anet en septembre 1643 après l'arrestation du duc de Beaufort. *Avis de ce qui se disoit et faisoit à Anet et touchant Campion.*

laye[1], le sieur de Vaumorin[2], qui avoit la confiance du duc de Vendôme, et négocioit toutes ses affaires en France, allant et venant d'Angleterre chaque fois qu'il le falloit, et moi, en qui le duc de Beaufort se fioit déjà entièrement, afin de résoudre tous ensemble ce qu'il étoit à propos de faire pour le sortir de cet embarras. Passionnément amoureux de la duchesse de Montbazon[3], il ne pouvoit se résoudre à quitter la France pour se mettre en sureté. Il nous dit, qu'après avoir fait quelque temps le malade, il pourroit, changeant souvent de lieu, obtenir par ses amis que le Roi le laissât en repos, ou attendre que les circonstances devinssent différentes. La duchesse sa mère et le duc de Mercœur, qui craignoient que cette affaire n'achevât de perdre leur maison, étoient d'avis qu'il allât à la cour, ou se retirât en Angleterre auprès du duc de Vendôme; mais le Père la Boulaye, mon frère, qui étoit arrivé pendant notre conférence, Vaumorin et moi, nous étant trouvés tous de la même opinion, nous dîmes que, puisque le Roi avoit commandé deux fois au duc de l'aller trouver, il étoit obligé d'obéir ou de quitter le royaume, ne pouvant éviter l'un de ces deux

1. On verra plus loin qu'il étoit prieur de Vendôme. Or le collége de cette ville avoit été donné par César, duc de Vendôme, en 1620, aux Oratoriens avec de grands avantages. Il est probable que le P. la Boulaye y avoit été placé par le prince, son protecteur et le bienfaiteur de son ordre.

2. Gentilhomme du duc de Vendôme. Il avoit un frère, nommé Hurlière, qui étoit au comte de Brion, plus tard duc de Dainville.

3. Marie de Bretagne, seconde femme d'Hercule de Rohan, duc de Montbazon, mort le 28 avril 1657.

partis, à moins de hasarder sans sujet sa personne et sa maison; que s'il alloit à la cour, il ne falloit pas douter, étant ennemi du cardinal, qu'il ne le fît arrêter comme complice des accusés, ou qu'après l'avoir fait interroger sur l'affaire dont il étoit question, il ne fît courir le bruit qu'il avoit accusé ses amis, afin de lui ôter la réputation d'homme d'honneur et de probité qu'il avoit alors plus qu'aucun prince de France; de sorte que nous pensions que son voyage à la cour ne se pouvant faire sans qu'il perdît l'honneur ou la liberté, le seul moyen d'éviter ces inconvéniens étoit d'aller en Angleterre auprès de M. son père attendre un meilleur temps.

Après plusieurs autres discours, nous déterminâmes avec bien de la peine le duc de Beaufort à sortir de France. Il m'ordonna aussi-tôt d'aller trouver quelques-uns de ses amis, pour qu'ils lui fissent apprêter un vaisseau sur les côtes de Normandie, et écrivit au Roi pour obtenir du temps, assurant que sitôt qu'il seroit guéri il satisferoit aux ordres de S. M. Au bout de quelques jours nous eûmes assurance d'un vaisseau qui devoit attendre à l'embouchure de la Seine, près du Hâvre. Je partis sans délai pour lui faire trouver des relais sur les chemins, et le fus attendre au Boscferei[1], près Elbeuf, qui est la maison où je demeure encore à présent. Il s'y

1. Le Boscferei ou Boscferet est un hameau de la commune de Thuitsignol, canton d'Amfreville-la-Campagne, arrondissement de Louviers, département de l'Eure. On y voit encore un petit manoir sans aucun caractère d'architecture qui appartient aujourd'hui à M. le Haitre.

rendit au jour marqué, après avoir laissé à Vendôme une lettre pour le Roi, à qui il mandoit que la crainte que les ennemis de sa maison n'empêchassent S. M. d'agir avec sa bonté et sa justice ordinaires l'obligeoit de se retirer en Angleterre jusqu'à ce qu'il l'eût persuadée de son innocence. Cette lettre ne fut envoyée qu'après notre embarquement. De chez moi, nous allâmes passer la Seine à Jumiége[1], et de là près du Hâvre, où nous apprîmes que la tempête avoit éloigné notre vaisseau des côtes; ce qui nous décida à nous enfermer chez le sieur de Mémont à Franqueville[2], près de Fécamp, où nous fûmes quatre jours, pendant lesquels notre vaisseau revint à Iport[3], petit village proche du lieu où nous étions. Nous nous embarquâmes le lendemain. Le Duc n'avoit avec lui que les sieurs de Vaumorin, de Brillet, son écuyer, et moi, qui avois un valet pour nous tous, la crainte d'être reconnus ne nous ayant pas permis de mener plus de monde[4].

1. Abbaye célèbre de l'ordre de Saint-Benoit, sur la rive droite de la Seine, au-dessus de Caudebec.

2. Hameau de la commune de Contre-Moulins, canton de Valmont, arrondissement d'Yvetot, département de la Seine-Inférieure.

3. Mieux écrit Yport, dans la commune de Criquebœuf-en-Caux, canton de Fécamp, arrondissement du Havre, département de la Seine-Inférieure.

4. Dans une lettre datée de Vert, 1642, Alexandre de Campion rend compte de la fuite du duc de Beaufort au duc de Vendôme. Voir la *Lettre* 71 à la fin du volume. Il y parle d'une circonstance que Henri avoit sans doute oubliée; c'est qu'après que la résolution du prince eut été prise « il le quitta pour aller l'attendre dans une maison qu'il avoit en Normandie, près de la rivière de Seine. »

Nous arrivâmes assez heureusement à Rie, port d'Angleterre[1], d'où nous nous rendîmes en poste à Londres. Le duc de Vendôme nous y reçut avec des joies non pareilles. Le duc d'Epernon[2], le marquis de la Vieuville[3], le comte de Montresor[4], le comte d'Aubijoux[5], les sieurs de Fonterailles[6] et de Varicarville[7], y étoient aussi retirés pour se mettre à couvert de la haine du cardinal. Nous passâmes là six mois dans toutes sortes de divertissemens, pendant lesquels le roi d'Angleterre, Charles Ier, qui étoit sorti de Londres aussi bien que la Reine, peu de temps auparavant, après avoir été forcé de signer la mort du comte de Stafford, son favori, assembla des troupes et donna une bataille

1. Dans le comté de Sussex.

2. Bernard de Nogaret de la Valette, duc d'Épernon. Accusé d'avoir empêché le prince de Condé de prendre Fontarabie, il s'étoit réfugié en Angleterre vers la fin de 1638. Il mourut le 25 juillet 1661.

3. Charles, marquis, puis duc de la Vieuville. Il avoit été arrêté le 13 août 1624 et enfermé dans le château d'Amboise; mais il parvint à s'en échapper en 1631. Il se réfugia alors en Angleterre. Mort le 2 janvier 1653.

4. Claude de Bourdeilles, comte de Montrézor, l'auteur des *Mémoires*. Il avoit été excepté, aussi bien que la Vieuville, du bénéfice de la *déclaration* accordée au duc d'Orléans en octobre 1634.

5. François-Jacques d'Amboise, comte d'Aubijoux, chambellan du duc d'Orléans.

6. Louis d'Astarac, marquis de Fontrailles. Il s'étoit sauvé en Angleterre après la découverte de la conjuration de Cinq-Mars. Mort en 1677.

7. Il étoit en Angleterre depuis la mort du comte de Soissons auquel il avoit été attaché, dont il avoit servi toutes les intrigues et tous les complots. Nul ne fut plus avant que lui dans le projet d'assassiner le cardinal de Richelieu à Amiens.

contre le comte d'Essex, général du parlement, dans laquelle ayant eu beaucoup d'avantages, quoiqu'il ne la gagnât pas entièrement, il contraignit ses ennemis de se retirer à Londres, et s'en approcha si près qu'il mit la ville en grande épouvante. Cela ne nous empêchoit pas d'y passer la vie avec beaucoup de douceur. Je gagnai beaucoup d'argent au jeu, et me mis en si bon état que quand le duc de Beaufort parla de me bailler pension, je lui dis que lorsqu'il auroit établi sa fortune, j'espérois qu'il songeroit à la mienne, et que jusques-là je ne lui demanderois rien.

Pendant les désordres des Anglois, qui ont à la fin changé la forme de l'État, après que par une cruauté sans exemple, ils ont fait couper la tête à leur Roi [1], nous eûmes avis que le cardinal de Richelieu étoit malade, et peu de temps après qu'il étoit mort [2] au comble de la fortune et de la gloire.

En apprenant cette nouvelle, qui donna aux exilés la joie que l'on peut penser, le duc de Beaufort reçut une lettre de la Reine, près de laquelle il étoit alors tout-à-fait bien, et qui le prioit de repasser en France. Cela nous fit partir en poste la même nuit, les mêmes que nous étions venus avec le Duc. Nous nous rembarquâmes à Rie, et fûmes mettre pié à terre à Saint-Valeri en Caux [3]. Nous y achetâmes des chevaux sans nous faire connoître, ayant appris en arrivant

1. Le 8 février 1649.
2. Le 4 décembre 1642.
3. Chef-lieu de canton dans l'arrondissement de Dieppe. Saint-Valery, situé sur les côtes de la Manche, entre Dieppe

qu'il y avoit ordre aux villes d'arrêter tous les François qui viendroient d'Angleterre. Le Roi avoit fait ce commandement afin de tenir encore quelques temps les exilés hors du royaume, pour faire croire que ce qui s'étoit fait pendant la vie du cardinal avoit été de son pur mouvement, ne craignant rien tant, alors qu'il se voyoit libre, sinon que l'on crût qu'il avoit été gouverné par un de ses sujets. Cette fantaisie l'obligea à faire le sévère encore quelques mois contre son sentiment. De Saint-Valeri le duc de Beaufort vint secrètement à Anet, maison de plaisance du Duc, son père, où étoit la Duchesse et le reste de sa famille. On nous y fit tenir huit jours cachés, pendant lesquels on obtint du Roi, avec assez de peine, permission pour lui de demeurer en France dans ses maisons; de sorte que nous commençâmes à nous divertir à Anet, en attendant qu'il pût aller à la Cour, ce qu'il espéroit incessamment.

Au commencement de 1643, le duc de Beaufort envoya le sieur de Vaumorin à la Cour pour négocier le retour du duc de Vendôme, son père, et son rétablissement auprès du Roi; mais voyant que Vaumorin n'acheminoit pas les choses avec la facilité qu'il espéroit, il se figura que c'étoit manque de prudence ou d'adresse, résolut de me substituer à lui, et me communiqua son dessein en termes tout-à-fait obligeans. Je le remerciai de la bonne opinion qu'il avoit de moi, et lui dis que Vaumorin étant très-fi-

et Fécamp, étoit autrefois le siége d'une amirauté et d'un grenier à sel.

dèle, judicieux, et bien instruit de leurs desseins et de leurs intérêts, étoit plus capable que personne de faire réussir cette affaire; qu'ainsi, le rappeler seroit lui faire injustice, et m'envoyer pour agir avec lui, ruiner les choses dont il étoit chargé, sachant, par la connoissance que j'avois de l'humeur de Vaumorin, qu'encore qu'il fût rempli de zèle, il ne laisseroit pas, si on lui donnoit un compagnon, de songer plutôt à l'empêcher de réussir qu'à travailler au bien des affaires. Le Duc répondit que, nonobstant mes raisons, il étoit nécessaire que j'allasse à la Cour, et que sans dire à Vaumorin que j'eusse la même commission que lui, je m'adressasse au Père la Boulaye, dont j'ai déjà parlé, et qui, à sa prière, étoit venu du couvent de l'Oratoire de Vendôme, où il étoit supérieur, à celui de la rue Saint-Honoré à Paris, pour agir avec Vaumorin dans ce qui intéressoit la maison de Vendôme [1]. Il me remit une lettre pour ce Père, afin de l'obliger à travailler de concert avec moi, sans y appeler de tiers. Il me donna ensuite les instructions nécessaires pour négocier

1. Vaumorin et le Père la Boulaye ont été de toutes les affaires de la maison de Vendôme. Après l'arrestation du duc de Beaufort, un espion du cardinal Mazarin écrivoit : « Il est très-vrai que le nommé Vaumorin et le Père Boullé ou Boullay sont perpétuellement à Paris pour faire le récit de ce qui se passe aux Coureurs; » c'est-à-dire aux hommes que le duc de Vendôme envoyoit d'Anet pour apprendre des nouvelles. *Avis touchant l'affaire de M. de Beaufort.* On lit dans une lettre de Cangé, autre espion, le 11 septembre 1644 : « Vaumorin, domestique du duc de Vendôme, voit la duchesse de Chevreuse à Tours. » Et plus bas : « La même route (par la Guyenne) a été prise par le sieur de Vaumorin qui partit de Vendôme dans les premiers jours d'août. »

avec ses parens et ses amis de la Cour, et me fit partir aussi-tôt.

A mon arrivée à Paris, je vis le Père la Boulaye, qui fut surpris de la lettre du Duc, parce qu'elle sembloit exclure Vaumorin de ses affaires. Sans témoigner son étonnement, il se contenta de me dire, pour avoir du temps, qu'il étoit obligé d'aller conférer avec le comte de Brienne [1], secrétaire d'État, parent et ami du Duc, et que si je me voulois trouver le lendemain à l'hôtel de Vendôme, il m'instruiroit de ce qu'il savoit, et résoudroit ensuite avec moi ce qu'il y auroit à faire. Je remarquai sa froideur sans en pouvoir deviner la cause, et le trouvai le lendemain au rendez-vous avec Vaumorin, qui tenoit la lettre du Duc de Beaufort au Père la Boulaye, et me demanda, avec un visage altéré, quoiqu'il fît profession particulière d'amitié avec moi, quelle étoit la négociation que j'avois à faire de la part du Duc. Je repartis qu'il pouvoit connoître, par la lettre qu'il avoit entre les mains, que je ne le devois dire qu'à celui à qui elle s'adressoit, mais que puisqu'ils étoient si unis qu'ils n'avoient rien de caché l'un pour l'autre, je croyois qu'un tiers leur seroit importun, et les engageroit peut-être à retarder les choses dont le Duc souhaitoit l'avancement; que j'allois lui dire qu'il falloit les laisser agir seuls ou les rappeler, et en envoyer d'autres qui, sans leur concert, travaillassent à leur mode. Je voulus sortir en même temps; mais Vaumorin me prenant à part, me représenta le tort que lui faisoit

1. H.-A. de Loménie, comte de Brienne, mort en 1660.

le Duc, d'en envoyer un autre à sa place, après les services qu'il avoit rendus à sa maison. Il ajouta qu'il se sentoit plus d'estime et d'amitié pour moi que pour personne du monde, mais que je considérasse que si je prenois l'emploi qu'il avoit eu d'abord, l'on croiroit qu'il auroit fait quelque faute honteuse, méritant un traitement si extraordinaire, et que si je voulois travailler avec le Père et lui, il seroit ravi d'une assistance si utile.

Je répondis à Vaumorin qu'il voyoit par la lettre du Duc au Père la Boulaye l'ordre que j'avois, et que puisque celui-ci, en le lui montrant, m'ôtoit les moyens de l'exécuter, je me retirois en l'assurant qu'il ne tiendroit pas à moi qu'il ne continuât sans trouble sa négociation. Je retournai donc à Anet, et dis au Duc ce qui s'étoit passé. Il en voulut toujours mal depuis au Père la Boulaye; mais la crainte de fâcher le duc de Vendôme, qui avoit croyance entière en lui et en Vaumorin, fut cause qu'il n'osa les troubler dans leur emploi. J'ai rapporté ce qui m'arriva avec eux pour faire voir qu'il est dangereux à un prince d'employer plusieurs hommes égaux dans une même affaire, s'ils ne sont de profession différente; car en ce cas la connoissance qu'ils ont que ce qui est propre à l'un ne l'est pas à l'autre les fait agir sans envie. Mon retour augmenta beaucoup la bonne volonté que le duc de Beaufort avoit pour moi, par la certitude qu'il eut que la crainte de nuire par ma présence à son rétablissement m'avoit fait quitter de moi-même une commission très-honorable.

Peu de temps après, le duc de Mercœur eut

la liberté d'aller à la Cour, et la duchesse sa mère aussi. Ils y furent bien reçus, et obtinrent le même avantage pour le duc de Beaufort, ainsi que le retour du duc de Vendôme à Anet. Nous fûmes, au commencement du Carême, à la Cour, où le duc de Beaufort fut accueilli du Roi, de la Reine et de tous les ministres mieux que je ne le puis exprimer. Il est nécessaire, pour mieux éclaircir ce que j'ai à écrire sur cette année 1643, que je dise l'état où se trouvoit alors la Cour.

Après la mort du cardinal de Richelieu, qui avoit gouverné dix-huit ans la France avec un pouvoir absolu et une gloire sans pareille, le Roi, qui, dans ses dernières années, avoit cherché les moyens de le perdre, mais ne l'avoit osé entreprendre, parce que le cardinal avoit l'argent, les places et la connoissance des affaires du royaume, eut une telle joie de se voir délivré d'un homme qu'il regardoit plutôt comme son compétiteur que comme son ministre, qu'il ne songea plus qu'à chercher les moyens de faire la paix, de soulager son peuple, et de remettre la France en l'état florissant où le roi Henri-le-Grand, son père, l'avoit laissée; mais je crois que Dieu ne voulut pas que celui qui, par sa foiblesse, avoit causé ou du moins souffert tous les maux qui avoient affligé la chrétienté pendant son règne, eût la gloire d'y apporter les remèdes nécessaires, comme assurément il en avoit le dessein. La justice divine voulut retrancher les jours à celui qui avoit persécuté sa mère jusqu'à la mort. Le roi tomba malade le Carême, d'une maladie de langueur, accompagnée d'un flux

hépatique qui le minoit peu à peu. Ses médecins en eurent très-mauvaise opinion dès le commencement, de sorte que tout le monde étoit en attente de ce grand changement.

Le Roi, après la mort du cardinal de Richelieu, se servit des mêmes ministres qu'il lui avoit donnés, et prit pour chef de son conseil, à sa place et à sa recommandation, le cardinal Mazarin, sa créature, homme qui s'étoit employé heureusement dans plusieurs grandes négociations, d'un esprit souple, accommodant, et tout-à-fait propre pour le cabinet. Quoiqu'il fût Italien, le crédit de la France lui avoit procuré le cardinalat, et il y avoit si longtemps qu'il étoit à la Cour, qu'il la connoissoit parfaitement. Il savoit que la plupart des princes et des grands seigneurs avoient été persécutés par son prédécesseur, qui ne s'étoit maintenu que par la violence, et jugea qu'un étranger comme lui, sans amis ni parens, devoit s'établir par d'autres voies. Il chercha à s'appuyer des plus considérables personnages du royaume, et comme il savoit que la maison de Vendôme avoit été la plus exposée à la persécution, il crut qu'elle lui seroit d'autant plus obligée s'il la relevoit. Il connoissoit outre cela que le duc de Beaufort étoit alors le prince le plus estimé du royaume pour son courage, son audace, et sur-tout sa probité, tant son voyage d'Angleterre, qu'il n'avoit fait que pour ne pas accuser ses amis, lui avoit acquis de réputation. Il considéroit de plus que ni lui, ni le duc de Mercœur, son frère, n'étant mariés, il pourroit, en leur faisant épouser ses nièces, contracter une liaison sûre avec ces prin-

ces, dont les grands biens et le crédit l'aideroient à se maintenir. Ces motifs le déterminèrent à tenter toutes sortes de moyens, et à faire des ouvertures très-avantageuses pour gagner la maison de Vendôme; mais le duc de Beaufort, dont l'esprit n'est pas capable de soutenir une bonne fortune, et encore moins de l'établir, voyant que toute la Cour avoit les yeux tournés sur lui, et se persuadant que la Reine, qui l'aimoit beaucoup alors, se gouverneroit entièrement par ses conseils quand elle seroit maîtresse, se mit en l'esprit, persuadé outre cela par la duchesse de Montbason et par tous ceux qui avoient été ennemis du cardinal de Richelieu, de ruiner ses parents et ses créatures, qui composoient alors ce qu'il y avoit de puissant dans l'État, s'imaginant qu'après la mort du Roi, qu'il regardoit comme très-prochaine, la seule affection de la Reine et l'aide des persécutés lui suffiroient pour en venir à bout. Ces pensées furent cause qu'après avoir refusé l'amitié du cardinal Mazarin, il se déclara hautement l'ennemi de tous ceux qui avoient tenu à son prédécesseur, ce qui rendit tous les ministres ses ennemis. Le cardinal Mazarin, se voyant méprisé de la maison de Vendôme, se rallia à la cabale de celle de Richelieu qui, étant appuyée du prince de Condé et du duc d'Enghien, son fils, qui avoit épousé sa nièce[1], ne se pouvoit perdre sans mettre l'État en grande confusion.

1. Claire-Clémence de Maillé-Brézé, fille d'Urbain de Maillé-Brézé et de Nicole du Plessis-Richelieu, sœur du cardinal.

Pendant ces intrigues, le Roi diminuoit toujours, et à Pâques sa maladie le laissoit sans espérance. Le duc de Beaufort ne quittoit point Saint-Germain, ni moi lui. En ce temps le duc d'Enghien partit pour aller commander l'armée de Champagne [1] et pour s'opposer aux Espagnols, qui assiégèrent Rocroi peu après. Le duc d'Orléans et le prince de Condé étoient à la Cour avec la plupart des grands du royaume. Le duc de Beaufort avoit toute la confiance de la Reine. Il arriva alors pour son malheur qu'il prit une foiblesse au Roi, malade au château neuf de Saint-Germain; la Reine, M. le Dauphin, le duc d'Anjou, son frère, et toute la Cour, logeoient au vieux. La Reine, avertie de l'extrémité où l'on croyoit le Roi, envoya querir le duc de Beaufort, et lui dit que, comme il étoit l'homme du monde en qui elle se fioit le plus, elle lui en vouloit donner une marque considérable; que le Roi étant à l'extrémité, elle alloit se rendre auprès de lui; qu'elle laissoit ses enfans entre ses mains pour les garder, et empêcher que les princes du sang ne s'en saisissent, s'il arrivoit faute du Roi, et que pour qu'il le pût plus facilement, elle alloit ordonner aux commandans des Gendarmes, des Chevaux-Légers, des régimens des Gardes Françoises et Suisses, de ne point reconnoître d'autres ordres que les siens; ce qu'elle fit à l'heure même, et alla ensuite trouver le Roi, de même que le duc d'Orléans et le prince de Condé.

Le duc de Beaufort fit aussi-tôt mettre les gardes sous les armes, et les fortifia des compa-

1. Le duc d'Enghien prit congé du roi le 13 avril.

gnies qui les venoient relever, sans permettre que les autres s'en allassent. Il ordonna aux Gendarmes et aux Chevaux-Légers de se tenir tous dans la cour du vieux château avec lui; il étoit encore accompagné de tous ses amis, qui en ce temps étoient en grand nombre, des créatures de la Reine et de ceux directement attachés à la personne du Roi, ce qui faisoit quasi toute la Cour. Tandis que nous nous promenions dans la cour du vieux château, en attendant ce qui arriveroit au neuf, le Roi revint de sa foiblesse, et parut en si bon état que les médecins assurèrent qu'il vivroit encore quelques semaines. La Reine resta auprès de lui, et le duc d'Orléans, ainsi que le prince de Condé, revinrent au vieux château, où ils logeoient, et furent fort surpris de voir les gardes sous les armes, et plus fortes qu'à l'ordinaire, sans qu'on leur en eût rien communiqué. Leur étonnement augmenta lorsqu'ils apperçurent les Gendarmes et Chevaux-Légers avec la plupart de la noblesse de la Cour, environnant le duc de Beaufort, qui, les voyant arriver, ne bougea du lieu où il étoit. Le duc d'Orléans monta à son appartement avec un visage fort chagrin, et le prince de Condé, voulant s'approcher du duc de Beaufort, remarqua qu'il tournoit d'un autre côté, feignant de ne le pas voir, ce qui le fit retirer très-interdit. Quand le duc d'Orléans et lui surent que la Reine avoit donné la garde de ses enfans au Duc, et commandé aux troupes de lui obéir, ils furent sensiblement touchés, et ne visèrent plus qu'à le perdre. Le cardinal Mazarin et les ministres, ayant le même dessein, se joignirent à eux; de sorte qu'en un

jour toutes les puissances se trouvèrent contre lui, à la réserve de la Reine, près de laquelle ils commencèrent à chercher les moyens de le mettre mal.

Le cardinal, par son adresse et sa libéralité, gagna d'abord plusieurs des femmes de cette princesse, à laquelle elles dirent que le duc de Beaufort, tout en tirant vanité d'être bien avec Sa Majesté, ne se soucioit réellement que de madame de Montbason, avec laquelle il avoit une intelligence si entière, qu'il ne s'attachoit qu'à lui plaire et faisoit gloire de tout mépriser pour elle. Ces discours touchèrent sensiblement la Reine, et quoiqu'ils ne lui ôtassent pas la confiance qu'elle avoit au Duc, ils eurent assez de force pour la préparer au dégoût qu'elle prit depuis pour lui. Elle remarqua qu'il faisoit trop le familier avec elle devant toute la Cour; même un matin, qu'elle étoit dans le bain, et qu'il n'entroit nul homme dans sa chambre, nous étions dans la pièce précédente avec la plupart des seigneurs qui attendoient l'heure de la voir : le Duc, devant tout le monde, s'approcha de la porte de la chambre, que l'huissier entr'ouvrit, et dit qu'on ne voyoit point la Reine; mais lui, le poussant, entra de force; action dont elle se fâcha si fort, qu'elle le fit sortir avec des termes d'extrême colère. Je le vis revenir fort interdit, quoiqu'il fît le railleur. La Reine savoit, outre cela, qu'il ne bougeoit d'avec la duchesse de Montbason, logée dans le château, ce qui ne lui plaisoit nullement; enfin il sembloit qu'il prît à tâche de se perdre. L'applaudissement général qu'il avoit reçu avoit tellement augmenté sa

fierté naturelle, qu'il mécontentoit la plupart de ses amis, sans qu'ils le pussent avertir de tout cela, tant il se retiroit de ceux qui avoient eu familiarité avec lui. Il s'assuroit tellement en la Reine qu'il croyoit n'avoir besoin de personne, et se fondoit sur ce qu'elle lui avoit dit qu'elle ne vouloit pas qu'il eût d'autre attachement que le sien; mais il devoit prévoir que, tout le monde butant à faire changer une femme qui l'eût peut-être fait d'elle-même, ç'auroit été un miracle si l'on n'en fût venu à bout.

Trois semaines se passèrent de la sorte, pendant lesquelles le Roi ordonna qu'après sa mort la Reine auroit la garde de ses enfans, gouverneroit l'État avec le duc d'Orléans, le prince de Condé, le cardinal Mazarin, le chancelier [1], les sieurs de Bouthillier [2] et de Chavigni, sans que nul des sept pût être changé pendant la minorité du Roi, et que les choses se régleroient entre eux à la pluralité des voix. Le Roi mourut le 14 mai, jour de l'Ascension, auquel étoit mort Henri IV, son père, trente-trois ans auparavant. Sa fin fut la plus constante et la plus chrétienne dont j'aie ouï parler, et l'on peut dire que sa mort a été beaucoup plus illustre que sa vie. Le lendemain, la Reine mena le nouveau roi Louis XIV à Paris, et ensuite au Parlement, où elle fut déclarée Régente, avec pleine puissance; ainsi, ce que Louis XIII avoit ordonné devint inutile. Le duc de Beaufort la servit bien en cette occasion, de même que le duc de Ven-

1. Pierre Séguier, chancelier en 1635, mort en 1672.
2. Claude le Bouthillier, surintendant des finances.

dôme, son père, revenu à la Cour, comme tous les exilés, pendant la maladie du Roi.

La duchesse de Chevreuse[1] revint aussi de Flandre. Comme on ne l'avoit exilée qu'à cause de la Reine, ayant toujours été sa principale confidente, l'on croyoit qu'elle la gouverneroit; mais la duchesse, pour avoir voulu demeurer unie avec le duc de Beaufort et ses anciens amis, se perdit avec eux; car le cardinal Mazarin avoit si bien su gagner la Reine par son adresse, que le lendemain qu'elle fut déclarée régente elle le nomma son premier ministre, et lui en bailla le brevet, sans en parler au duc de Beaufort ni à ses anciens confidens, lesquels jugèrent bien que c'étoit leur ruine; mais il étoit trop tard pour y donner remède. Le Duc fut encore deux mois sans perdre espérance, pendant lesquels il vivoit avec la Reine d'une manière qui achevoit de le ruiner auprès d'elle, témoignant trouver à redire à toutes ses actions, et lui baillant de continuelles attaques de son changement, d'autant qu'ayant toujours été dans ses intérêts et des mieux auprès d'elle, il ne le pouvoit supporter. A la fin, la duchesse de Chevreuse et lui se voyant entièrement décrédités par les mauvais offices du cardinal Mazarin, unique cause de leur malheur, ils conçurent contre lui la plus forte haine. Elle se trouva partagée par la duchesse de Montbason, le sieur de Beaupuis[2], guidon des gendarmes du

1. Marie de Rohan-Montbazon, veuve du connétable de Luynes et femme de Claude de Lorraine, duc de Chevreuse.

2. Il étoit fils unique du comte de Maillé, dira Campion un peu plus loin. Arnaud le Dangereux, seigneur de Beaupuy, en Gascogne ou mieux peut-être en Languedoc, avoit

Roi et l'un des confidens du Duc, et par mon frère, que la duchesse de Chevreuse, qui l'aimoit beaucoup[1], avoit donné quelques mois auparavant à la Reine, après qu'il eut quitté le duc de Vendôme, qui, pour cela, lui en voulut toujours mal depuis, quoiqu'il y eût consenti. Ils songèrent à se défaire du cardinal; dessein premièrement concerté entre les deux duchesses et le duc, qui le communiqua ensuite à Beaupuis et à mon frère, lesquels l'approuvèrent, le premier croyant que c'étoit pour lui le chemin d'arriver à de plus grandes charges, et mon frère y voyant l'avantage de madame de Chevreuse, et par conséquent le sien. Ils demeurèrent d'accord qu'il falloit me communiquer le projet, pour chercher avec moi les moyens de l'exécuter; ce que le duc de Beaufort fit, comme je le vais raconter avec toutes les circonstances de cette entreprise, qui

pris le titre de comte de Maillé après avoir épousé Marguerite Hurault, fille de Philippe Hurault, comte de Chiverni et de Limours, qui avoit eu les seigneuries de Maillé et de Rochecorbon pour les conventions de son premier mariage avec Guy de Laval, marquis de Nesle, comte de Joigny et de Maillé, etc., gentilhomme de la chambre du roi et capitaine de cinquante hommes d'armes.

1. Voir la *Lettre* 54 d'Alexandre de Campion au comte de Soissons à la fin du volume.

Le cardinal Mazarin a écrit sur son 3e *Carnet*, août 1643 : « Visita di Campion affettionatissimo di la dama. »

Et on lit dans une lettre du P. Carré, dominicain, de la fin de 1643 : « La nuit, MM. le prince de Guise et de Beaufort et Campion alloient chez madame de Chevreuse. Elle souvent quittoit ces deux princes et s'enfermoit en particulier avec Campion dans sa chambre. Souvent elle sortoit, la nuit à onze heures, en carrosse et alloit par la ville, accompagnée de ces princes et de Campion. » *Madame de Chevreuse et madame de Hautefort*, par M. Cousin.

m'a causé de si longues peines, quoique j'aie agi avec tant de sincérité et de justice. Je crois néanmoins que le dessein du Duc ne venoit pas de son sentiment particulier, mais des persuasions des duchesses de Chevreuse et de Montbason, qui avoient un entier pouvoir sur son esprit, et une haine irréconciliable contre le cardinal. Ce qui me fait penser ainsi, c'est que pendant qu'il fut dans cette résolution, je remarquai toujours qu'il y avoit une répugnance intérieure qui, si je ne me trompe, étoit emportée par la parole qu'il pouvoit avoir donnée à ces dames.

Le duc de Beaufort ayant définitivement résolu avec le sieur de Beaupuis et mon frère d'ôter du monde le cardinal Mazarin, m'envoya querir un matin de chez Prudhomme, baigneur, où il logeoit : c'étoit vers la fin du mois de juillet. L'étant venu trouver, il me tira à part et me dit que la connoissance qu'il avoit de mon affection et de ma probité l'obligeoit à me donner une preuve de son amitié, qui me feroit voir que j'étois dans sa dernière confiance. Je repartis en peu de mots, selon ma coutume, que de quelque nature que fût la chose qu'il avoit à me communiquer, il n'auroit jamais sujet de se repentir de s'être fié à moi. Il appela ensuite Beaupuis, qui étoit seul dans la chambre avec nous, mais un peu éloigné, et me dit en sa présence qu'il croyoit que j'avois remarqué que le cardinal Mazarin rétablissoit à la Cour et par tout le royaume la tyrannie du cardinal de Richelieu, avec plus d'autorité et de violence qu'il n'en avoit paru sous le gouvernement de celui-ci; qu'ayant entièrement gagné l'esprit de la Reine,

et mis tous les ministres à sa dévotion, il étoit impossible d'arrêter ses mauvais desseins qu'en lui ôtant la vie; que le bien public l'ayant fait résoudre à prendre cette voie, il m'en instruisoit, en me priant de l'assister de mes conseils et de ma personne dans l'exécution. Fort surpris d'un si étrange dessein, je repartis que, lorsque je m'étois attaché à sa fortune, j'avois résolu de la suivre dans tous les accidens qui lui pourroient arriver, et de ne le point abandonner, quelque parti qu'il pût prendre; qu'en celui-ci, quelqu'injustice qui m'y parût, je ne laisserois pas de lui faire voir qu'il n'avoit pas mal placé son secret.

Beaupuis prit alors la parole pour représenter avec chaleur les maux que la trop grande autorité du cardinal de Richelieu avoit causés à la France, et conclut en disant qu'il falloit prévenir de pareils inconvéniens avant que son successeur eût rendu les choses sans remède. Je repartis que, quand même ce qu'il disoit des cruautés du feu cardinal seroit vrai, celui dont il s'agissoit avoit jusqu'à présent vécu avec tant de douceur qu'il falloit demeurer d'accord que, si nous le punissions, ce seroit des violences de son devancier, ou pour nous venger de ce qu'il étoit plus spirituel, plus politique et plus heureux que nous; que ces torts ne me sembloient pas mériter la mort, et qu'ainsi j'avouois nettement que je ne pouvois approuver la pensée qu'ils avoient de se rendre illustres par un assassinat; que je me croyois obligé de dire mes sentimens au Duc, pour après le servir avec fidélité et en homme d'honneur. Mes raisons ébranlèrent ce prince au point qu'il me dit de voir mon frère,

qui savoit son dessein, et que nous vinssions ensuite le trouver ensemble. J'allai donc lui dire tout ce que je crus capable de le ramener à mon opinion. Il en parut touché, et assura qu'il m'aideroit à ôter au duc de Beaufort un projet que je trouvois aussi injuste qu'extravagant; car comme je le leur dis encore depuis à tous, quand même l'exécution de ce dessein eût été utile au public, ce que je ne pensois pas, c'auroit toujours été la ruine du Prince et de ceux qui y eussent participé, parce que, outre qu'ils auroient eu le Pape[1] et la Reine pour ennemis irréconciliables, l'un pour l'intérêt de l'Eglise, et l'autre pour le maintien de l'autorité royale, et pour son ressentiment particulier, ils pouvoient s'assurer d'avoir tous les favoris et les ministres présens et à venir pour persécuteurs, y ayant apparence qu'ils croiroient utile à leur sureté de punir des personnes qui tournoient à crime le crédit, l'éclat et la bonne fortune, le cardinal n'en ayant point d'autres que ceux-là.

J'allai chez le Duc avec mon frère, pensant que la croyance entière qu'il avoit alors en lui le feroit changer d'opinion. Il le mena aussi-tôt dans la ruelle de son lit, pendant que je m'arrêtai un peu avec ceux qui étoient dans la chambre; néanmoins l'envie que j'avois de faire changer le projet m'engagea à les quitter pour approcher du lit, et j'entendis mon frère qui étoit assis dessus avec le Prince, à qui il disoit, contre ce qu'il m'avoit promis, tout ce qu'il

1. Maffëi Barberin, pape depuis le 6 août 1623 sous le nom d'Urbain VIII.

croyoit capable de lui faire hâter l'exécution de cette honteuse entreprise. Cela me toucha fortement, voyant bien que tous mes efforts seroient inutiles contre ces deux hommes, et particulièrement les deux femmes qui gouvernoient alors entièrement le premier. J'étois plus étonné de mon frère que des autres, lui connoissant des mœurs douces et une assez grande bonté naturelle. Je crus alors, comme j'ai toujours fait depuis, que la longue habitude qu'il avoit eue avec les factieux, pendant qu'il étoit auprès du comte de Soissons, lui avoit, contre son penchant, inspiré le desir de voir toujours la Cour et l'État en troubles: il a donné depuis plusieurs autres marques de cette inclination, plutôt acquise que naturelle. Cependant mes raisons ébranlèrent de telle sorte le duc de Beaufort qu'il me dit qu'il vouloit avoir l'avis de quelques personnes. Je crois que c'étoit celui des deux duchesses. Il s'en alla faire sa conférence, après laquelle l'étant revenu chercher au même lieu, je le trouvai si bien confirmé dans sa première résolution qu'il me dit le soir en présence de Beaupuis qu'il étoit décidé à exécuter promptement ce qu'il m'avoit communiqué, et qu'ainsi il me prioit de ne plus lui opposer de raisons, puisqu'elles seroient inutiles. Je répondis que, cela étant, je ne lui en parlerois plus, et le servirois à son gré, mais qu'avant d'aller plus loin, je lui demandois deux choses : l'une, de ne pas mettre la main sur le cardinal, puisque je me tuerois plutôt moi-même que de faire une action de cette nature; l'autre, que s'il faisoit entreprendre l'exécution hors de sa présence, je

ne me résoudrois jamais à m'y trouver, tandis que s'il y étoit lui-même, je me tiendrois sans scrupule près sa personne, pour le défendre dans les accidens qui pourroient arriver, mon emploi auprès de lui et mon affection m'y obligeant également. Il m'accorda ces deux choses, en témoignant m'en estimer davantage, et ajouta qu'il se trouveroit à l'exécution, afin de l'autoriser par sa présence. Je ne fis donc plus de difficulté d'y être moi-même, avec les réserves que j'avois faites. Il communiqua encore son dessein à deux de ses anciens et fidèles domestiques; l'un le sieur de Lié, capitaine de ses gardes, et l'autre le sieur de Brillet, son écuyer [1].

Nous demeurâmes tous d'accord qu'il falloit prendre le temps où le cardinal iroit par la ville; que le duc de Beaufort, avec ceux qui lui seroient nécessaires pour l'entreprise, feroit arrêter le carrosse et donner le coup de la mort à son ennemi. Il alloit alors si peu accompagné qu'il ne menoit que quelques bénéficiers et cinq ou six pages ou laquais; de sorte que la chose auroit été facile, si le Duc, y devant être et n'étant pas de condition à attendre dans la rue ou dans les logis voisins de celui du cardinal sans donner de soupçons, ne l'eût, par cette raison, rendue moins aisée. Il fut résolu, après avoir bien raisonné sur ce sujet, que les sieurs de Lié et de Brillet, qui savoient le projet, et les

1. On verra plus loin qu'ils sont nommés tous deux dans les *Carnets* du cardinal Mazarin et dans les rapports de ses espions.

sieurs de Ganseville[1], de la Londe[2], d'Héricourt, de Prémont[3], de Giné et de Rochette-Freselière, tous domestiques de la maison de Vendôme, qu'on n'avoit point mis dans la confidence, se trouveroient tous les jours dès le

1. François de Cauquigny, sieur de Ganseville. Nous apprenons par l'*Avis touchant l'affaire de M. de Beaufort* que sa demeure, « une simple maison, » étoit située dans le village de Tané ou Tanay, aujourd'hui commune de Chapelles-les-Grands, canton de Broglie, arrondissement de Bernay. Le cardinal de Retz le dit en 1636 écuyer et en 1651 lieutenant des gardes du duc de Beaufort.

Est-ce son fils qui épousa une Campion? Il existe dans les minutes du notariat d'Amfreville-la-Campagne, sous la date du 24 décembre 1671, un acte par lequel Nicolas de Campion, seigneur de Montpoignant, donne pouvoir de le représenter dans le conseil de famille des enfants mineurs de dame Louise de Campion, veuve de messire Pierre de Cauquigny, en son vivant seigneur de Ganseville; des lettres patentes du roi du 28 janvier 1670 accordant à ladite dame la garde noble de ses enfants. L'acte est passé devant les tabellions de Becthomas.

2. Gaston de Bonnechose de la Londe, sieur de Tannay. Il avoit sa maison dans le village de Saint-Jean-du-Thenney, paroisse d'Orbec (*Avis touchant l'affaire de M. de Beaufort*), aujourd'hui commune et canton d'Orbec, arrondissement de Lizieux. On lit dans le même *Avis* : « Nous apprenons que la Londe a dit que l'heure n'étoit pas venue qu'il devoit faire un coup et qu'après cela c'étoit le moyen de sortir de toutes affaires et d'avoir par force la femme qu'il n'a pu avoir de bon gré. »

La Londe se distingua à la bataille de Lens, le 19 août 1648. Il étoit attaché en qualité de volontaire à l'aile gauche de l'armée que commandoit le maréchal de Gramont. *Gazette, extraord.* du 26 août. On le trouve en 1652 lieutenant des chevau-légers d'ordonnance du duc d'Orléans, et il fut tué, la même année, au siége d'Étampes.

3. Capitaine dans le régiment de Vitry; il fut blessé en 1637 à la prise du fort de Sainte-Marguerite. En 1644, il commanda le régiment de la Reine au siége de Gravelines : « Le 23 juillet, le sieur de Prémont, commandant le régiment de la Reine, fut blessé d'une mousquetade, cette même nuit. » *Gazette* du 30 juillet.

matin dans des cabarets proche le logis du cardinal, qui étoit à l'hôtel de Clèves, près le Louvre, et que là ils attendroient de moi l'ordre de ce qu'ils auroient à faire; que je serois toujours et Beaupuis avec le Prince, et que ceux qui savoient le dessein s'informeroient avec soin quand le cardinal sortiroit, pour en avertir le Duc; enfin qu'on ajouteroit encore à ceux qu'on n'avoit pas mis dans la confidence, les sieurs d'Avancourt[1] et de Brassi, Picards, gens fort déterminés et intimes amis de Lié. L'on convint que je dirois à tous, de la part du Duc, que madame la princesse de Condé et madame de Montbason, ayant, comme il étoit vrai, un grand démêlé[2], et la première annonçant qu'elle feroit faire affront à l'autre, le Duc vouloit toujours tenir un nombre de gentilshommes, avec chevaux et pistolets, en lieu où il les pût avoir à point nommé, pour s'opposer à ce dessein. Le Prince régla en outre avec Beaupuis, mon frère et moi, que quand on en viendroit à l'exécution, il ordonneroit à Ganseville et à Brillet de faire arrêter le cocher du cardinal, et à Héricourt et à Avancourt d'aller chacun à une portière et de le tuer, pendant que lui-même seroit à cheval dans la rue avec Beaupuis, moi et tous les autres ci-dessus nommés autour de

1. François d'Avancourt ou Abancourt.

2. Il s'agissoit de ces fameuses lettres de madame de Fouquerolles au marquis de Maulevrier que la duchesse de Montbason trouva un jour dans sa chambre où elle avoit reçu plusieurs personnes de la cour, et qu'elle fit courir sous le nom de la duchesse de Longueville. On sait que cette perfidie, qui excita les plus vives susceptibilités de la princesse de Condé, fut cause du duel de Coligny et du duc de Guise.

sa personne pour nous opposer à ceux qui voudroient résister, et qu'incontinent après l'affaire faite, nous sortirions tous de Paris pour nous mettre en sureté.

Le duc de Beaufort ne voulut point que mon frère fût aux assemblées ni à l'action, afin qu'il pût assister la duchesse de Chevreuse[1] dans le besoin que l'on auroit d'elle pour essayer d'appaiser la Reine et de la raccommoder avec le duc de Beaufort, quoique cette duchesse ne fût alors guère en mesure de rien faire à l'avantage de ses amis. Le premier jour que ceux destinés à l'entreprise se réunirent, fut dans la rue Champ-Fleuri[2] où j'allai avec eux, et fis mener un cheval pour moi et un pour le Duc. En retournant le trouver chez le baigneur Prudhomme, où il étoit avec Beaupuis, je passai devant le logis du cardinal, et le vis sortir en carrosse avec l'abbé de Bentiviglio[3], plusieurs autres ecclésiastiques et quatre ou cinq valets à sa suite. Je demandai

1. « Le sieur de Campion étant à l'hôtel de Chevreuse et voulant s'en retourner au Louvre fut conseillé par MM. de Guise et d'Épernon, qui étoient pour lors aussi audit hôtel, de n'y point aller, et prit résolution d'attendre le retour de madame de Chevreuse, qui étoit chez la reine, au retour de laquelle il se résolut de n'y point aller et même ne fut pas coucher en son logis, qui étoit rue de Grenelle chez des baigneurs ; et lui fut dit que le bruit couroit chez la reine qu'il étoit arrêté. » *Avis de ce qui se faisoit et disoit à Anet et touchant Campion.* Voir la *Lettre* 78e d'Alexandre de Campion à M. de Beaupuis.

2. Elle n'existe plus. Elle conduisoit des derrières du Louvre à la rue Saint-Honoré, à peu près à la hauteur de la rue des Bons-Enfants.

3. Neveu du célèbre cardinal de ce nom, Guy Bentivoglio, cardinal en 1621, mort en 1644.

à l'un d'eux où il alloit, et l'on me répondit, *chez le maréchal d'Estrées*[1]. Je vis que si je voulois donner cet avis, sa mort étoit infaillible; mais je crus que je serois si coupable devant Dieu et devant les hommes, que je n'eus pas la moindre tentation de le faire; au contraire, j'allai dire au Duc que l'on m'avoit assuré chez le cardinal qu'il ne sortiroit point ce jour-là; de sorte qu'il me dit de faire retourner ceux que j'avois réunis à l'hôtel de Vendôme, où nous logions tous; ce que j'exécutai aussi-tôt. Le Duc allant, quelques heures après, en carrosse par la ville, rencontra le cardinal qui retournoit chez lui. Il me le dit le soir, et je répondis que l'on m'avoit trompé. Ma pensée fut, lorsque je vis que je ne pouvois rompre ce dessein, de le retarder le plus que je pourrois, afin que le temps fournît quelqu'occasion de le changer; mais en cas qu'il s'en présentât, contre mon desir, pour le tenter, j'étois résolu d'en souffrir l'exécution, plutôt que de trahir un Prince qui avoit mis une entière confiance en moi. Telle étoit ma détermination, que rien n'eût été capable de changer; cependant je priois continuellement Dieu de faire naître quelque conjecture qui fît avorter le complot sans qu'il en arrivât mal au Duc.

Un jour après, il apprit que le cardinal alloit

1. François-Annibal d'Estrées, connu d'abord sous le nom de marquis de Cœuvres, maréchal de France le 10 octobre 1626. Il avoit connu le cardinal Mazarin pendant son ambassade de Rome.

Son hôtel étoit dans la rue Barbette; et les jardins donnoient sur la rue de la Perle.

faire collation à la Barre vers Pontoise[1], où étoit la duchesse de Longueville, qui en avoit aussi prié la Reine, laquelle étoit déjà partie; de sorte que le cardinal n'avoit que son seul carrosse, où étoit le comte de Harcourt. Le duc de Beaufort me commanda de faire assembler notre monde pour courir après, ce que j'exécutai, et l'allai ensuite trouver avec Beaupuis. Je lui dis, jugeant que mes autres raisons seroient inutiles, que s'il se défaisoit du cardinal en présence du comte de Harcourt, il falloit se décider à les tuer tous deux, le second étant trop généreux pour souffrir cette action sans périr avec le premier; qu'il considérât qu'outre que l'assassinat du comte le déshonoreroit, il lui donneroit toute la maison de Lorraine pour ennemie irréconciliable, et que je croyois que, pour éviter ces inconvéniens, il falloit attendre un autre jour. Beaupuis fut, celui-là, de mon avis; et je sauvai encore une fois le cardinal, sans qu'il m'en dût obligation, puisque je ne le faisois que pour la justice et pour l'intérêt du Duc, que cette action eût avili et entièremennt perdu, selon ma croyance. Peu après il eut avis que le cardinal devoit aller le lendemain dîner à Maisons[2] et que le duc d'Orléans iroit aussi. Je fis encore consentir le Prince que, si le ministre

1. C'étoit une maison qui appartenoit à madame du Vigean. Elle étoit située à l'entrée de la vallée de Montmorency.

2. Maisons-sur-Seine et non Maisons-Alfort entre Paris et Villeneuve-Saint-Georges comme le propose le général de Grimoard. Cela résulte évidemment des dispositions prises par le duc de Beaufort. On sait que le couvent des capucins étoit derrière l'hôtel Vendôme dans la direction de Maisons,

étoit dans le carrosse de son Altesse royale, le dessein ne s'exécuteroit pas; mais il dit que, s'il étoit seul, il falloit qu'il mourût. Le matin il fit préparer des chevaux, et se tint dans les Capucins avec Beaupuis, près de l'hôtel de Vendôme, postant un valet de pié dans la rue pour l'avertir quand le cardinal passeroit, et m'enjoignant de me tenir avec ceux que j'avois coutume d'assembler à l'Ange [1], dans la rue Saint-Honoré, assez proche de l'hôtel de Vendôme, et que si le cardinal alloit sans le duc d'Orléans, je montasse à cheval avec tous ces messieurs, et l'allasse prendre en passant aux Capucins où il seroit aussi-tôt prêt que nous. J'avoue que je n'eus jamais tant de chagrin que cette fois, voyant qu'il m'étoit impossible de sauver le ministre. Les sieurs de Lié et de Brillet, qui désapprouvoient autant que moi cet odieux dessein, étoient au désespoir. Le sieur de Lié n'étoit pas avec nous, ne s'étant trouvé qu'à la première assemblée, à cause d'une blessure qu'il avoit au bras; mais il ne laissoit pas d'être à toutes les consultations qui se faisoient.

Je fus dans l'inquiétude que l'on peut penser, jusqu'à ce que voyant passer le carrosse du duc d'Orléans, j'apperçus le cardinal dans le fond avec lui [2]. Cela me donna une joie que je ne

au lieu où est aujourd'hui le lycée Bonaparte. Le cardinal Mazarin alloit diner chez Réné de Longueil, marquis de Maisons, président à mortier au parlement de Paris.

1. C'étoit un cabaret.

2. On lit dans le troisième *Carnet* du cardinal Mazarin : « M. de Bellegarde m'a dit avoir su que si, en revenant de Maisons, je n'avois pas été dans le carrosse de S. A. R.,

puis exprimer, et j'allai représenter au duc de Beaufort qu'il devoit s'appercevoir que Dieu n'approuvoit pas son projet, puisqu'il s'y trouvoit tant d'obstacles. Cela l'ébranla et le fit rêver; puis il me dit qu'il penseroit à mes réflexions, mais qu'il en vouloit conférer avec quelques personnes qu'il ne me nomma point, et qu'après il me communiqueroit sa dernière résolution. Je crois qu'il alla trouver les duchesses de Chevreuse et de Montbason, qui assurément lui avoient mis cette entreprise en l'esprit, et qu'elles le réprimandèrent de ce qu'il tardoit tant à faire ce qu'il leur avoit promis; car il revint si animé contre le cardinal, qu'il me déclara qu'il ne pouvoit plus attendre, et que, puisque de jour il se rencontroit toujours des obstacles, il étoit résolu d'exécuter le coup de nuit; que le cardinal alloit tous les soirs au Louvre, qu'il le falloit attaquer au retour, avoir des chevaux prêts dans quelque hôtellerie voisine, et que quand le ministre seroit chez le Roi, il s'y tiendroit aussi avec Beaupuis et moi, et que sitôt qu'il sortiroit, nous nous avancerions pour faire venir les autres, qui, en attendant, se tiendroient à cheval sur le quai, le long de la rivière et tout auprès du Louvre : que cela se pouvoit la nuit sans soupçon [1]; que tout ce que

l'assassinat de Beaufort contre moi auroit été exécuté.» Et encore : «Plessis Besançon a dit qu'autour de l'hôtel de Vendôme, il y avoit plus de quarante personnes armées.»

1. «Comme nous parlions de l'affaire, le sieur Du Buisson de Bernay nous dit qu'il savoit de bonne part que la supposition de l'entreprise étoit que Ganseville, avec un autre que je crois se nommer Giquet, tous deux appartenant à

l'on avoit à craindre étant les gardes qui s'opposeroient peut-être à l'entreprise, qui ne pouvoit s'exécuter qu'en leur présence, à cause du peu de distance du logis du cardinal au Louvre, il se résolvoit à mettre dans sa confidence le sieur des Essarts [1], capitaine au régiment des Gardes, et absolument à lui, afin de choisir le jour de sa garde, et de le prier de commander à ses soldats que, quoi qu'ils vissent faire, ils ne s'en mêlassent point, et ne songeassent qu'à garder le Roi. Je ne pus ôter ce dessein au Duc,

M. de Beaufort, avoient exprès feint une querelle, pour quoi ils montèrent à cheval de grand matin; et en même temps tous ceux de la maison en firent de même, feignant de les chercher pour trouver l'occasion de rencontrer Son Éminence, et pour ce sujet passèrent plus de dix fois dans la rue où demeuroit mondit seigneur. » *Avis touchant l'affaire de M. de Beaufort.* « Le comte d'Orval a dit que ses gens, trois ou quatre jours durant, avoient vu quinze ou vingt hommes armés de pistolets entre l'hôtel de Créquy et le sien, de sorte que j'aurois été pris au milieu. » Troisième *Carnet* de Mazarin.

1. « Nous avons vu très-assurément que les nommés Beauregard, Brillet, Fouqueret et Ganseville y étoient (à Anet), et vu Brillet, avec le baron Desessart, monter à cheval avec pistolets et fusil, étant à la chasse au chien couchant, d'où ils retournèrent à deux heures de là, et n'allant qu'à un quart de lieue d'Anet. Le baron Desessart l'a quitté six jours par mécontentement de l'avoir refusé d'un cheval de M. de Beaufort. » *Avis touchant l'affaire de M. de Beaufort.*

Des Essarts étoit de la branche de Lignières et de Maigneux. Lieutenant aux gardes en 1638, il se distingua dans le combat du 25 juin devant Saint-Omer. Il fut tué au siége de La Motte en 1645. « Le 18 juin, ceux de la ville tirèrent une volée de canon sur le régiment des gardes, à la tête duquel étoit le sieur des Essarts, qui le commandoit,... duquel coup il fut tué sur son cheval. » *Gazette, extraordinaire* du 24 juin.

qui parla à des Essarts, lequel lui promit tout ce qu'il voulut. Les ordres se donnèrent pour quand il seroit de garde. Je mourois de peur que l'on ne fît de nuit ce que l'on avoit manqué de jour; mais il arriva, heureusement pour le cardinal, que ce soir-là des Essarts devoit être au poste derrière le Louvre, et la compagnie-colonelle devant. Cela pensa désespérer le Duc; néanmoins madame de Chevreuse, Beaupuis et mon frère, auxquels il apprit son déplaisir, dirent qu'ils croyoient que le duc d'Epernon, étant l'intime ami de la duchesse et pas trop satisfait de la Cour, ne feroit pas de difficulté, sans entrer plus avant dans l'affaire, de commander au premier sergent de la colonelle que, quelque bruit qui survînt, il empêchât les soldats de prendre parti pour personne, et leur fît seulement garder la porte du Louvre.

Cet expédient fut trouvé si bon que la duchesse de Chevreuse parla le jour même au duc d'Epernon, qui, je pense, se douta bien, par la connoissance qu'il avoit des affaires, de ce que cela signifioit, à moins que la duchesse ne le lui dît, comme il y a plus d'apparence, par l'amitié qui étoit entre eux. Quoi qu'il en soit, le Duc promit ce qu'elle désiroit. Je ne sais s'il lui tint parole; mais je suis bien assuré que ce soir-là, tous ceux qui étoient des assemblées étant venus avec moi aux deux Anges, sur le quai près du Louvre, il se trouva force gens qui nous observèrent, quoique ce fût un lieu où l'on ne se dût pas étonner de voir des chevaux, sur-tout n'y en ayant que huit ou dix. Cela se dit néanmoins chez la Reine comme une chose extraor-

dinaire[1]; mais ce qui fait mieux voir que le cardinal étoit averti, est qu'il ne vint point au Louvre comme il avoit accoutumé, et que l'on dit tout haut qu'il s'agissoit d'une entreprise sur sa personne. Cela me fait tenir pour assuré, ne pouvant en soupçonner d'autres, (et paroissant assez par la suite des choses que le cardinal n'a jamais su les circonstances du complot, ni ceux qui en savoient le fond et qui y étoient employés), que le duc d'Epernon, qui n'avoit appris qu'en gros le dessein du duc de Beaufort, et ignorant ceux en qui il se confioit pour cette affaire, rapporta seulement au cardinal la proposition de madame de Chevreuse et ce qu'elle lui avoit appris, ce qui engagea le ministre à faire épier ce qui se passoit à l'hôtel de Vendôme, et à ne bouger de chez lui. Une autre raison qui me fait tenir cette opinion pour infaillible, est que le duc d'Epernon, qui alors n'étoit pas bien avec le cardinal, a depuis été tellement bien uni avec lui, que ce ministre a mieux aimé que la Guienne se révoltât que de lui en ôter le gouvernement, comme tout le conseil le vouloit, jusqu'à ce que M. d'Epernon lui-même, quand les choses ont été à l'extrémité, a demandé ce changement pour son intérêt et sa sureté[2]. De

1. « L'Argentière rencontra Beaufort et Beaupuy qui rentroient au Louvre, d'où le premier étoit parti au moment où la reine s'étoit retirée dans son oratoire; l'Argentière lui dit : Mon maître, il faut qu'il y ait quelque querelle; car j'ai rencontré quinze ou vingt gentilshommes à cheval, bien montés, avec des pistolets. » Beaufort répondit : « Que veux-tu que j'y fasse? » Troisième *Carnet* de Mazarin.

2. Le duc d'Epernon céda en 1651 son gouvernement au prince de Condé, qui lui céda le gouvernement de Bourgogne.

plus, l'affaire, qui avoit duré deux mois sans que l'on en eût rien soupçonné, fut divulguée deux ou trois heures après que l'on en eût parlé à M. d'Epernon.

Quoi qu'il en soit de mes conjectures, l'on dit hautement à la Cour que le duc de Beaufort avoit voulu tuer le Cardinal; et il persévéra toujours dans la même pensée, quoique je lui conseillasse d'aller faire un tour à la campagne. Le lendemain il ne laissa pas de se montrer au Louvre, et de se trouver ensuite à une collation que faisoit la Reine au bois de Vincennes, chez M. de Chavigni[1]. Je ne le vis point ce jour-là, à cause que je le passai avec une fille très-riche que j'étois près d'épouser. Le soir je l'entretins long-temps, sans lui pouvoir persuader de se retirer. Il me dit que le bruit commençoit à s'appaiser, et qu'il espéroit dans peu exécuter son dessein. Je le laissai dans cette idée et ne le vis point depuis; car la reine ayant assemblé le duc d'Orléans, le prince de Condé et tous les ministres, leur apprit les soupçons qu'il y avoit contre le duc de Beaufort, lesquels furent trouvés si graves, qu'ils opinèrent tous d'une voix qu'il le falloit arrêter, tant pour juger si l'accusation étoit bien fondée, que pour la haine qu'ils avoient contre lui. Cela étant résolu et les ordres donnés en conséquence, le Duc alla seul au Louvre le soir d'après celui où je lui parlai, quoique la plupart de ses amis l'eussent averti de prendre garde à lui. Là il fut arrêté[2] par le sieur de

1. Qui en étoit le gouverneur.
2. Le Roi écrivit le 13 septembre une *lettre aux gouver-*

Guitaut, capitaine des gardes de la Reine, et ayant couché dans le Louvre, fut conduit le lendemain au donjon de Vincennes, où il a demeuré cinq ans. Le soir qu'il fut pris, le maréchal d'Estrées le vint dire à l'hôtel de Vendôme, où j'étois. Cela me toucha comme l'on peut penser. Le duc de Vendôme étoit depuis peu de jours à Conflans, entre Paris et Charenton, pour quelque légère indisposition. La duchesse se mit en pleurs et alla pour parler à la Reine, qui refusa de la voir.

Je consultai avec les sieurs de Lié et de Brillet, et leur proposai que nous allassions trouver le duc de Vendôme, pour agir comme il le jugeroit à propos. De Lié, qui n'avoit paru qu'à la première assemblée, à cause de sa blessure, demeura; mais nous partîmes aussi-tôt, Brillet et moi, et, sortant par la porte Saint-Honoré, de peur d'être arrêtés, fûmes par-dessus le fossé faire le tour de la ville jusqu'à la porte Saint-

neurs des provinces et aux généraux d'armée sur le sujet de l'emprisonnement de M. de Beaufort. On y lit : « J'ai été contraint, de l'avis de mon oncle, le duc d'Orléans, et de mon cousin, le prince de Condé, de m'assurer de la personne dudit sieur de Beaufort et de commander à quelques autres de se retirer en leurs maisons, afin d'assurer par ce moyen le repos de mes sujets, qui ne m'est pas moins cher que ma propre vie, et qui enfin n'eût pas pu éviter d'être troublé si je n'eusse coupé le mal par la racine en dissipant les entreprises et factions qui se forment dans la Cour, lesquelles dégénèrent ordinairement en guerres civiles et dont les moindres causent en fort peu temps la désolation entière des peuples. » M. de Beaufort avoit été arrêté dans les derniers jours du mois d'août. *Voir* la lettre 77e d'Alexandre Campion à M. Du Parc Ronsenay, et la lettre 78e à M. de Beaupuy.

Antoine, près de laquelle nous rencontrâmes le duc de Vendôme, qui, sur cette nouvelle, venoit à Paris. Je lui dis que le Duc, son fils, étant prisonnier, nous venions prendre ses ordres pour les suivre en toutes choses. Il répondit que nous n'avions qu'à rentrer dans Paris avec lui. Je m'approchai de son oreille et répliquai que nous nous étions trouvés à quelques assemblées, lesquelles, quoique sans mauvais dessein de notre part, feroient peut-être du bruit. Il repartit incontinent, sans s'informer davantage, que nous allassions à Anet, où nous aurions de ses nouvelles. Nous le quittâmes à l'heure même, et comme nous passions à une heure après minuit vers le Marais, en un lieu tout-à-fait désert et dans un chemin où il falloit que nos chevaux fussent à la file, je vis venir vers moi, qui étois devant, dix ou douze cavaliers. L'heure et le lieu me firent croire que c'étoient des gens qui nous vouloient prendre. Je me tournai vers Brillet et lui dis qu'il falloit savoir mourir, et, mettant la main au pistolet, allai droit à eux, qui passèrent outre sans dire mot. Je ne sais ce qu'ils pouvoient chercher en ce lieu si écarté et en pleine nuit. Nous poursuivîmes notre route sans nous arrêter jusqu'à Anet, où le duc de Vendôme eut ordre le lendemain de se retirer avec sa famille.

Tous les gentilshommes qui avoient été par mon invitation aux assemblées qui s'étoient faites à Paris vinrent à Anet [1], à la réserve d'Avan-

1. « Brillet, Fouqueret, Lié et d'autres, au nombre de vingt-quatre, se sont enfuis. On croit qu'ils se sont embar-

court et de Brassi qui s'en allèrent chez eux. La crainte que Lié, leur ami, eut qu'ils fussent pris ou dissent quelque chose de ce qu'ils savoient, l'engagea à découvrir au duc de Vendôme le dessein du duc de Beaufort contre le cardinal Mazarin. Le prince me demanda alors ce que j'en savois, et que je ne pus dissimuler après l'aveu de Lié. Il manda à Avancourt et à Brassi de venir à Anet; mais eux, qui avoient déjà été

qués pour l'Angleterre sur un vaisseau qui les attendoit depuis trois semaines. » Quatrième *Carnet* de Mazarin. Un peu plus tard, le cardinal, mieux informé, écrit sur le même carnet : « Faire arrêter Campion et de Lié, qui ne sont pas partis de France. » Ses espions lui avoient en effet mandé dans le mois de septembre : « Campion sitôt averti monta à cheval, et de Paris s'en vint à Versailles où il fut deux jours en attendant les ordres de M. de Vendôme... M. de Vendôme est parti d'Anet à cheval avec Beauregard et trois autres de ses gentilshommes pour aller parler audit Campion; et pour cela envoya devant ledit Beauregard trouver ledit Campion en son logis à Vert, qui est à trois ou quatre lieues d'Anet, à une lieue à côté de Dreux, pour que ledit Campion eût à s'en venir au-devant de M. de Vendôme sur le chemin du rendez-vous, entre Anet et Vert; ce qui fut fait; et là se parlèrent fort, M. de Vendôme, Beauregard et Campion seulement, les trois autres gentilshommes s'étant éloignés d'eux et n'étant pas de la conférence. Ledit Campion ne va point assurément à Anet, parce que M. de Vendôme craint que cela ne soit su... Ledit Campion est toujours en crainte. Il a conférence par lettres avec madame de Chevreuse. Il est toujours en visite dans le voisinage, tantôt d'un côté, tantôt de l'autre... M. de Vendôme envoya en grande diligence à cheval donner avis à Campion qu'il n'eût à se tenir en sa maison à Vert et qu'il avoit eu avis qu'il y avoit ordre à le prendre. Ce fut jeudi 23 septembre. Le courrier le trouva dînant avec sa femme et Beauregard. Aussitôt il monta à cheval avec deux de ses gens, chacun sur bons chevaux avec pistolets et fusil... M. de Vendôme prend assurément grand soin de sa personne; et dit-on que si on le prenoit, il feroit tous ses efforts pour le sauver. » *Avis de*

gagnés par un nommé Boissi, gouverneur de Pontdormi[1] et attaché au cardinal, se firent prendre en chemin. On les mena à la Bastille, où ils déposèrent que je les avois fait assembler plusieurs fois de la part du duc de Beaufort pour les intérêts de madame de Montbason, à ce que je leur avois dit[2]. Cela ne donnoit point matière d'interroger le Duc, puisqu'ils avouoient qu'il ne leur avoit pas parlé; ainsi il n'eût pas

ce qui se faisoit et disoit à Anet et touchant Campion. « Campion a été à Anet et y a couché. Il y arriva fort tard et monta à cheval de grand matin pour s'en aller. Il est toujours accompagné de deux de ses gens biens montés à l'avantage, avec deux pistolets et un fusil; et il ne couche point deux nuits en un lieu, étant grandement dans l'appréhension. » *Avis touchant l'affaire de M. de Beaufort.* On lit enfin cette note sur le troisième *Carnet* du cardinal : « L'évêque de Lizieux a dit que Campion s'étoit enfui sur un cheval de l'hôtel de Vendôme; qu'on avoit envoyé tout de suite un exprès à madame de Montbazon et que j'eusse à me garder mieux que jamais. » *Voir* les lettres 78 et 79 d'Alexandre de Campion à MM. de Beaupuy et Des Resvintes.

1. Pont-de-Remy sur la Somme, élection d'Abbeville; aujourd'hui canton d'Ailly-le-Clocher, arrondissement d'Abbeville.

Boissy étoit capitaine au régiment de Conty.

2. Il y a une lettre de Brassy, écrite de la Bastille, le 4 mars 1644, au cardinal Mazarin. Brassy demande qu'on ne lui fasse pas entériner une abolition au parlement « où il faut que je dise que je vous ai voulu assassiner; ce qui sera enregistré et l'on verra tant que le monde vivra et qui m'attirera la haine de tous mes parents... De plus, monseigneur, vous savez que ceux qui attentent sur les personnes de votre dignité sont inscrits sur le livre rouge et ne peuvent jamais, eux ni les leurs, espérer aucune grâce du Saint-Siége; ce qui me fait supplier votre Éminence de commander que l'on me sorte d'ici sans caution, aimant mieux la mort que de perdre ce que je me suis conservé en vous sauvant la vie. » *Madame de Chevreuse et madame de Hautefort,* par M. Cousin.

manqué de nier d'avoir donné les ordres que je leur avois portés de sa part. L'on connut alors que l'on ne pouvoit travailler à son procès avant de me prendre, afin de trouver matière à l'interroger d'après mes propres dépositions, et de nous si bien embarrasser tous deux, que l'on pût découvrir le fond de l'affaire. La preuve de cette conspiration importoit essentiellement au cardinal, qui, ne faisant que de s'établir dans le gouvernement, et affectant de le faire par la douceur, avoit été assez malheureux d'être contraint, en débutant, de faire une violence contre un des plus grands du royaume, pour son intérêt particulier, sans qu'il parût nulle conviction qui l'obligeât à traiter le Duc avec cette rigueur. Le Cardinal, désespéré de ne pouvoir persuader les autres de ce dont il étoit entièrement assuré, avoit un grand desir de m'avoir entre ses mains [1]. Il jugea néanmoins qu'il falloit me donner le

1. Le 16 avril 1644, le cardinal Mazarin écrivoit à Beringhen, alors en mission spéciale auprès du prince d'Orange: « On m'a donné avis que Brillet et Fouqueret, qui sont les deux personnes qui ont eu le plus de part dans la confidence de M. de Beaufort et auxquelles il s'est le plus ouvert dans la conspiration qui s'est faite contre ma personne, sont allés servir dans les troupes en Hollande, ayant pris de grandes barbes qu'ils ont laissées croître, afin de n'être pas connus, et qu'ils ont changé de noms, Brillet se faisant appeler La Ferrière. Je vous prie de faire toutes les diligences possibles pour vérifier si cela est, et de donner ordre, quand vous reviendrez, à quelque personne confidente de veiller de près à leurs actions, parce que nous songerions au moyen de les avoir. » *Madame de Chevreuse et madame de Hautefort*, par M. Cousin. L'avis étoit faux; mais la lettre prouve combien Mazarin tenoit à avoir H. de Campion.

temps de me rassurer, afin de me prendre avec plus de facilité.

Le duc de Vendôme, jugeant par ce qu'il avoit appris de Lié et de moi que de ma sureté dépendoit celle de son fils, me pria de ne bouger du château, prenoit lui-même le soin de me faire divertir et me traitoit d'une façon très-obligeante. Il fit aussi demeurer à Anet ceux qui avoient été de nos assemblées. Nous passâmes ainsi quatre mois pendant lesquels j'eus divers avis, par le sieur de Pihalière, capitaine des gardes du maréchal de la Meilleraye[1] et commandant de son régiment d'infanterie, mon ami particulier et qui avoit de bonnes habitudes à la cour, que l'on tentoit toutes sortes de voies pour me faire arrêter; il vint même à Anet pour me conter tout ce qu'il avoit appris sur ce sujet. J'en informai le duc de Vendôme; et comme je lui avois promis de faire tout ce qu'il seroit nécessaire à la sureté de son fils, il songea d'abord à me faire sortir de France; mais la crainte que cela ne fit croire le crime que tout le monde croyoit supposé, l'engagea à me faire rester, s'imaginant que j'aurois toujours le temps de me retirer s'il en étoit besoin. Dans ces circonstances, je songeai à achever le mariage dont j'ai déjà parlé, et que la prise du duc de Beaufort avoit retardé. C'étoit un projet de Ganseville, qui, ne faisant que de s'installer à son service et voyant que j'étois mieux avec lui que nul de ceux qui l'appro-

1. Charles de La Porte, marquis, puis duc de La Meilleraie, fait maréchal de France sur la brèche de Hesdin, le 30 juin 1639; né en 1602, mort en 1664.

choient, s'imagina, par la connoissance qu'il avoit de mon humeur, que s'il pouvoit trouver les moyens de m'obliger, je le rendrois considérable dans la maison. Il connoissoit une demoiselle [1] de son pays, qui étoit le mien, et qu'un procès retenoit à Paris dans le temps que j'y étois moi-même. Elle n'avoit ni père ni mère, et étoit entre les mains d'un oncle, pauvre, qui avoit des fils en âge, et intime ami de Ganseville, qui lui persuada si bien que je ferois leur fortune, qu'il eut autant d'envie que lui de conclure ce mariage, qu'il me proposa, en m'en faisant si bien connoître les avantages que je résolus de m'en occuper, après avoir acquis la certitude que la demoiselle avoit plus de cent mille livres de bien présent. M'étant embarqué de la sorte, je gagnai si bien son affection que l'affaire alloit s'achever quand le duc de Beaufort fut arrêté. Son oncle la ramena peu de temps après chez lui, son procès étant vidé. Je ne manquai pas d'écrire à l'oncle et à la nièce, qui, quoiqu'ils vissent ma fortune changée, ne laissèrent pas de demeurer dans les sentimens où je les avois laissés. Nous allâmes à la fin de l'année, Ganseville et moi, chez l'oncle, avec la permission du duc de Vendôme, qui eut cependant de la peine à l'accorder. Le succès de ce voyage fut tel que nous convînmes d'achever ce mariage incontinent après les Rois. Je retournai à Anet afin de donner ordre à tout ce qui étoit nécessaire pour cela.

1. Henri de Campion la nomme plus loin. Elle s'appeloit mademoiselle Duquesne.

J'avois, à Paris et depuis notre disgrace, gagné quantité d'argent au trictrac et à toutes sortes de jeux, contre les ducs de Mercœur et de Nemours et plusieurs autres. Le duc de Nemours étoit souvent à Anet, à cause qu'il avoit épousé mademoiselle de Vendôme, peu avant la prise de son frère. J'avois plus de six cents pistoles de gain, ce qui m'avoit permis de refuser pension. Quand le duc de Vendôme me pressa d'en recevoir une, je lui dis que quand les affaires des siens seroient changées, ils me traiteroient comme je les aurois servis. J'acceptai seulement, au cas que je fusse contraint à sortir de France pour leurs intérêts, deux mille francs par an pour subsister dans les pays étrangers. Le duc s'engagea de me les fournir, ainsi qu'à tous ceux qui seroient obligés de s'en aller pour la même affaire. Il avoit voulu aussi que mon frère, contraint de se retirer de la cour avec les duchesses de Chevreuse et de Montbason, reçût huit cents écus de pension. Mais mon frère l'en ayant remercié[1], il conçut une telle haine contre lui, qu'il ne lui a point pardonné depuis, et ajouta plus aisément foi au bruit que l'on fit courir qu'il avoit trahi son fils le duc de Beaufort.

Cependant le cardinal Mazarin ayant ordonné au prévôt de l'Ile de France de trouver les moyens de me prendre avec quelques-uns de ceux qui avoient été aux assemblées de M. de

1. On lit dans la lettre déjà citée du père Carré : « Campion étoit de la maison de Vendôme, d'où il a toujours tiré mille écus de pension. On a feint qu'il en fût disgrâcié; et madame de Chevreuse l'a donné à la reine pour servir à elle et à la maison de Vendôme. »

Beaufort, le prévôt ménagea une intelligence avec une demoiselle de bonne composition, nommée la Le Bret, qui demeuroit à l'extrémité du bourg d'Anet. Ganseville et plusieurs gentilshommes de la maison étoient tous les jours chez elle; mais je n'y allois jamais, pour l'aversion que j'ai toujours eue pour toutes sortes de débauches. Elle dit au prévôt qu'elle lui en livreroit aisément d'autres, mais que pour moi elle y voyoit de la difficulté, néanmoins qu'elle en chercheroit les moyens. Pour les trouver, elle dit à Ganseville qu'elle avoit une parente en religion qui devoit venir chez elle, et que pourvu qu'il voulût être discret, elle la lui feroit voir; mais que comme elle craignoit madame de Vendôme, dont il connoissoit la sévérité en ces matières, elle ne vouloit point qu'il amenât personne que moi, dont tout le monde louoit la discrétion. Il lui promit ce qu'elle voulut.

Le lendemain des Rois de l'an 1644, la Le Bret fit venir deux des plus belles et des plus débordées filles de Paris, fit cacher dans une de ses chambres hautes dix archers du prévôt, lequel convint d'être la nuit, avec cinquante autres et les chevaux des dix, dans un jardin derrière le logis, hors du bourg. Tout cela concerté, la Le Bret manda à Ganseville que sa parente étoit arrivée, et qu'elle l'attendoit. Il m'en parla aussitôt, et me pria d'y aller. J'eus assez de peine à le faire; néanmoins j'y consentis par complaisance et par curiosité. Nous vîmes cette parente prétendue, que nous trouvâmes fort belle; mais je connus bien vîte, tant à ses yeux qu'à ses actions, qu'elle ni sa compagne ne venoient point

de religion, comme elles le vouloient persuader. Je ne pris cependant aucun soupçon, ne croyant pas que la Le Bret osât choquer une maison comme celle de Vendôme, dont son bien et son existence dépendoient absolument. Je crus seulement qu'elle vouloit faire valoir sa marchandise; et après m'être diverti une heure, je sortis. La Le Bret nous pria de revenir souper; mais je lui dis que je ne croyois pas le pouvoir, et sur ce qu'elle me pressa fort, je promis de retourner avant ou après le repas. Ganseville l'assura de revenir. Je lui dis, en nous en allant, qu'on le trompoit, et que la femme que nous avions vue avoit plus d'expérience qu'une fille de couvent : il ne fut pas de mon sentiment, étant devenu amoureux.

Nous trouvâmes le duc de Vendôme prêt à souper, et je me mis à table avec lui sans me soucier de la Le Bret. Ganseville pria alors le sieur de Beauregard[1], mon intime ami, qui étoit dans ce temps tout-à-fait bien avec le Duc, et le sieur de Saint-Filbert, jeune gentilhomme que le Prince aimoit fort, d'aller souper avec lui à ma place. Je leur fis signe que j'irois en sortant de table; ce que j'exécutai, après avoir longtemps entretenu le Duc sur ses affaires, ainsi que je faisois tous les jours. Je trouvai ces

1. Honorat Benjamin de Beauregard, écuyer, seigneur de Fresne, cornette de la compagnie de chevau-légers du duc de Vendôme et maître-d'hôtel du Roi. Il est désigné sous le nom d'*Hédomène*, dans les *Entretiens sur divers sujets d'histoire, de morale et de politique*.

Est-ce le même Beauregard qui avoit été capitaine des gardes du comte de Soissons?

messieurs et les filles prêts à danser. Je leur parlai un moment, et me préparois à faire comme les autres, lorsque le fils du sieur de Beauregard, qui étoit page du Duc, vint demander une lettre que son maître lui avoit donnée à lire. Beauregard, à cause qu'elle étoit importante, n'osa la bailler à son fils, quoique je le lui conseillasse : il se détermina à sortir fort fâché; et moi, par un mouvement qui ne partoit pas de ma volonté, je dis que je m'en allois. La Le Bret vint quasi jusqu'à la violence pour me retenir; mais cela fut inutile, et comme les archers attendoient qu'elle les allât avertir, et qu'elle n'en eut pas le temps, je sortis avec Beauregard et m'en retournai au château. Elle, voyant que nous étions partis, fut dire aux archers qu'ils se hâtassent pour prendre ceux qui étoient restés : ils la suivirent; et cette femme, appelant Ganseville à la porte de la salle, et lui faisant tourner le dos aux archers, leur donna moyen de le saisir. Trois ou quatre allèrent à Saint-Filbert lui commander, de la part du Roi, de les suivre; mais, quoiqu'il n'eût point d'épée, il se défendit si bien qu'après avoir été blessé en vingt-cinq endroits, on eut encore peine à le prendre, pour le lier sur un cheval en croupe derrière un archer. Le prévôt vint en même temps; de sorte qu'on emmena Ganseville, Saint-Filbert, la Le Bret et les deux filles. Le bruit des coups que l'on tira sur le second fit que l'on nous vint avertir au château, où nous ne faisions qu'entrer, Beauregard et moi. Nous courûmes sur le lieu à pié, avec la plupart des gens de la maison; mais nous ne trouvâmes

plus personne. Nous revînmes monter à cheval; le duc de Vendôme lui-même en voulut être; nous suivîmes les archers trois lieues; mais l'obscurité de la nuit nous empêcha de les rencontrer, et il se retirèrent à Montfort-l'Amauri, où le lendemain les Gendarmes et les Chevaux-Légers de la Garde du Roi allèrent prendre les prisonniers pour les conduire à la Bastille. On y porta Saint-Filbert sur un brancard, et il sortit incontinent après sa guérison, n'ayant eu nulle part aux affaires du duc de Beaufort[1]. Ganseville demeura à la Bastille jusqu'après la sortie du Prince, sans qu'il eût rien dit, sinon que je l'avois fait trouver avec d'autres, de la part de son maître, pour les intérêts de madame de Montbason.

Ensuite de cet accident, dont Dieu me sauva, et d'un encore plus dangereux, à cause de la répugnance que j'avois eue à l'injuste dessein du duc de Beaufort et des obstacles que j'y avois apportés, qui assurément en empêchèrent l'exécution, le duc de Vendôme eut avis qu'il partoit des troupes de Paris pour me venir prendre avec tous ceux qui avoient été à nos assemblées. Cela nous obligea à nous retirer d'Anet, et le duc de Vendôme promit de nous faire tenir tous les ans deux mille livres à chacun, en quelque lieu que nous allassions. Je menai tous ces messieurs chez un de mes parens, dans la forêt de Breteuil en Normandie[2],

1. On voit par un mémoire du sieur de Cangé, le 2 juillet 1645, qu'à cette date Saint-Filbert et Heudeville étoient encore dans la Bastille.

2. Entre Evreux et Laigle.

pour attendre ce que les troupes du Roi auroient fait à Anet, afin de prendre ensuite notre résolution. J'écrivis à ma maîtresse le désordre qui étoit arrivé, la suppliant d'être constante, et de croire que si je voyois mon affaire sans remède, je lui ferois connoître que ses intérêts m'étoient plus chers que les miens. Elle me fit une réponse tout-à-fait obligeante, et son oncle de même, m'assurant tous deux de ne jamais changer.

Pendant que nous étions dans la forêt de Breteuil, le sieur de Troisville[1], maréchal de camp et lieutenant des Mousquetaires du Roi, vint avec cette compagnie, les Gendarmes et les Chevaux-Légers, le régiment de Picardie et deux autres, investir le bourg et le château d'Anet. Le sieur de Basoche[2], lieutenant des Gardes du corps du Roi, vint au château, et faisant tenir à la porte six gardes, demanda le duc de Vendôme, qui étoit sorti avec le duc de Mercœur, sur l'avis de l'arrivée des troupes. La Duchesse se présenta, et il lui montra un ordre qu'il avoit de nous prendre et de nous mener à la Bastille. Elle commanda au concierge d'ouvrir toutes les portes, et après nous avoir cherchés inutilement, l'on alla dans la prison du bourg, prendre un valet-de-chambre que j'y avois fait mettre deux mois auparavant, parce que m'ayant volé vingt-deux pistoles qu'il avoit

1. Armand-Jean de Peyre, comte de Troisville, plus communément appelé Tréville. Il étoit capitaine-lieutenant des mousquetaires du 3 octobre 1634 et maréchal de camp du 25 décembre 1635.

2. Il avoit fait les fonctions de capitaine aux obsèques de Louis XIII, en l'absence du comte de Charost. *Gazette.*

jouées, sur ce que je le gourmandai, il dit à des valets de pié du Duc que si je le maltraitois il me perdroit, à cause que c'étoit lui qui m'avoit mené un cheval et porté des pistolets à toutes les réunions de Paris, sans néanmoins qu'il sût autre chose. Le Duc, informé de ses discours, voulut le faire pendre comme voleur, puisqu'il confessoit m'avoir pris de l'argent; mais je le suppliai de se contenter de le tenir prisonnier tant que l'on croiroit qu'il pourroit nuire, ce qu'il m'accorda. On conduisit cet homme à la Bastille, où il resta jusqu'après la sortie du duc de Beaufort du bois de Vincennes.

Lorsque l'on sut à la Cour que nous nous étions retirés, l'on envoya commandement au duc de Vendôme d'aller se justifier de la croyance qu'on avoit qu'il nous eût fait sauver; mais comme il vit qu'on le vouloit arrêter ou le faire sortir de France, il se résolut au dernier, comme le plus sûr, prit une perruque noire, se peignit de la même couleur la barbe, qu'il avoit blonde, et, suivi de deux des siens, traversa ainsi déguisé toute la France, se rendit à Genève, où il resta six mois, et alla ensuite en Suisse, d'où il passa en Italie. Sitôt que je sus que l'on nous avoit demandés, je dis à mes camarades qu'il falloit sortir de France, et que pour y réussir plus facilement nous devions nous retirer deux à deux. Je partis avec Rochette-Freselière. Nous allâmes par le Maine, en Anjou, à la maison de son père, logeant toujours chez des gentilshommes de notre connoissance. De là nous traversâmes toute la Bretagne, pour nous embarquer au-delà de Saint-

Brieux, à l'île de Bréhat [1], appartenant au duc de Vendôme, d'où nous passâmes à l'île de Jersei, dépendante de l'Angleterre, et assez proche des côtes de Normandie. Le gouverneur de Jersei, qui étoit vice-amiral d'Angleterre, nous reçut fort bien, et nous assura de sa protection. Il s'appeloit Carteret, homme d'une haute estime et très-zélé pour son roi, qui en ce temps-là disputoit encore sa couronne contre ses sujets rebelles. Carteret avoit ôté cette île aux parlementaires, et la tenoit pour le roi Charles Ier, sans opposition. Je fis si grande amitié avec lui, que nous mangions presque toujours ensemble. Il avoit une femme fort aimable et très-sociable avec laquelle j'avois souvent de douces et honnêtes conversations. Je passai dans les pays étrangers les années 1644 et 1645, et pendant que je fus à Jersei je fis venir de France quantité de bons livres auxquels je donnois la moitié du temps; l'autre, je l'employois partie avec le gouverneur, sa femme et ceux qui étoient conversables, et le reste à la promenade le long de la grève, ou dans les rochers solitaires qui environnoient ma demeure, laquelle, tournée vers la mer, me donnoit la vue sur ce vaste et changeant élément.

Je voyois en repos la tempête comme la bonace. Je trouvois en ce lieu belle matière de pen-

1. Sur les côtes de la Manche, à 50 kilomètres N. N. O. de Saint-Brieuc et 10 de Paimpol. C'est aujourd'hui une place de guerre de quatrième classe. La commune de Brehat, qui se compose de plusieurs petites îles, fait partie du canton de Paimpol, arrondissement de Saint-Brieuc, département des Côtes-du-Nord.

ser à la fragilité des choses humaines, dont j'apprenois toujours quelques effets. Je considérois que dans une île de trois lieues de long et une de large, où j'étois étranger, et sans nulle possession, je ne laisserois pas, si j'avois assez de sagesse, d'être plus heureux et plus tranquille que ceux qui causoient ma disgrâce. Je pensois que si j'étois exilé de mon pays par leur autorité, ils l'étoient de celui de leur naissance par leur bonne fortune; que s'ils se trouvoient dans leur éloignement avec plus d'éclat, je me voyois dans le mien avec plus de calme. Ces pensées me faisant connoître que mon bonheur dépendoit de moi, m'ôtoient le desir de le chercher ailleurs. Je me fortifiai si bien dans ce sentiment, que je passai sept mois dans ce lieu sauvage, sans nulle inquiétude ni impatience d'en sortir. Freselière, à qui je ne pouvois donner de tels sentimens, pensa mourir d'ennui. Je cherchai au commencement à le consoler, mais quand je connus que mes efforts étoient inutiles, je ne songeai plus qu'à l'engager de retourner dans son pays, qui, étant éloigné de la Cour, où il étoit peu connu, il y avoit apparence que l'on ne songeroit pas à le chercher. Au bout de deux mois, je le résolus à retourner en Anjou. Je crois que l'ennui et la mélancolie y firent plus que mes raisons. Il s'en alla si à propos, qu'en arrivant chez lui il trouva à l'article de la mort son père, qui eut ainsi la satisfaction de le voir. Il lui laissa quinze mille livres de rente, dont il a joui en repos, sans recevoir aucun trouble de la Cour.

Je restai deux mois seul sans en éprouver aucune peine. Après ce temps, le sieur de Bril-

let et deux autres dans le même cas, dont étoit Héricourt, me vinrent joindre, et me dirent qu'en l'état qu'étoient les affaires de la maison de Vendôme, il ne falloit pas espérer de retour avant la majorité du Roi : c'étoit près de neuf ans à attendre, et je m'y résolus aisément pour mon particulier; mais je ne jugeai pas raisonnable que mademoiselle du Quesne, ma maîtresse, fît la même chose. Je lui avois tant d'obligations de sa bonne volonté, que je crus ne la pouvoir mieux reconnoître qu'en la portant moi-même à ne pas passer sa jeunesse à attendre le retour d'un exilé. Mon frère le bénéficier, qui avoit plus de soin de ma fortune que moi, l'avoit vue depuis mon départ, et l'avoit trouvée d'une fermeté tout-à-fait généreuse. Elle m'avoit déjà assuré deux fois par ses lettres qu'elle ne changeroit jamais, et ses parens avoient fait de même, lorsque je pris la résolution de lui conseiller le contraire. Je lui écrivis une lettre qui fut approuvée de tous ceux qui la virent; je n'ai conservé ni celle-là, ni quantité d'autres qui ne seroient peut-être pas tout-à-fait indignes d'être lues. La paresse de ne jamais faire de copie et de les envoyer toutes raturées, m'a causé cette perte. Je me rappelle qu'après avoir dit que j'avois appris quasi avec certitude que mon exil seroit de plus de dix années, je l'engageois de chercher avec un homme plus heureux le bonheur qu'elle ne trouveroit pas avec moi; que je la priois de croire que ce conseil m'étoit fâcheux à donner, mais que l'affection qu'elle m'avoit témoignée m'y contraignoit; que c'étoit une juste reconnoissance de ses bontés qui m'obli-

geoit à la préserver de prendre part à mes malheurs, ou de la honte de m'abandonner dans ma disgrace ; qu'elle s'assurât qu'encore que ses intérêts ne fussent plus mêlés avec les miens, ils ne laisseroient de m'être toute ma vie encore plus chers. Enfin, après la protestation d'une amitié éternelle, je prenois congé d'elle pour toujours. Elle reçut ma lettre avec une tendresse non pareille, et me manda qu'elle ne croyoit pas pouvoir se servir de mon conseil, mais qu'elle m'en savoit le plus grand gré. Ses parens m'écrivirent à-peu-près sur le même ton, et elle fut un an sans vouloir se marier, à ce que j'ai appris depuis ; mais me voyant dans une situation sans espérance d'accommodement, elle déféra à mon avis en épousant un de ses voisins, et mourut l'année suivante en accouchant, et son mari la suivit la même année. J'appris tout cela pendant mes disgraces, avec un regret très-sensible.

Après avoir passé sept mois à l'île de Jersei avec assez de tranquillité, je reçus au mois d'août, de Genève, une lettre tout-à-fait obligeante de la main du duc de Vendôme. Il me mandoit que n'ayant point su jusques-là le lieu où je m'étois retiré, il n'avoit pu me donner de ses nouvelles, et me prioit d'aller passer mon exil avec lui, m'assurant qu'il partageroit avec moi tout ce qu'il auroit. Le sieur de Beauregard, mon intime ami, et que j'avois laissé entièrement dans sa confidence, me mandoit en même temps de venir joindre le Duc, son maître, duquel il m'annonçoit que j'aurois toutes sortes de satisfactions. Ces lettres me donnèrent de l'inquiétude par la connoissance que j'avois de l'humeur de

ce prince et de la mienne ; je le savois gouverné par de jeunes valets qui, selon l'opinion commune, se maintenoient en ses bonnes graces par des moyens honteux et infâmes. Je les avois toujours méprisés en France, sans que cela eût fâché le Duc, à cause que, n'étant point son domestique, il ne prétendit pas m'assujettir à faire comme les siens ; mais je jugeois que si je m'attachois à lui en des lieux où il n'avoit nul sujet de se contraindre, il voudroit que j'eusse commerce avec ses favoris, pour que cela aidât à autoriser sa façon de vivre, ou s'il ne m'y pouvoit résoudre, que je serois alors mal avec lui, et n'y aurois aucune satisfaction. Je considérai que tous ses gentilshommes, et Beauregard même, avoient fait amitié avec les mignons pour se maintenir ; que je ne pourrois me déterminer à les imiter, le trouvant honteux et répugnant à ma manière d'être ordinaire. Je jugeai, d'un autre côté, que si je n'allois trouver le Duc comme il le souhaitoit, je serois haï de lui et blâmé de tout le monde, pour ne pas suivre les ordres de celui à qui seul je devois obéissance pendant la prison du duc de Beaufort. Cette considération, et la crainte d'être abandonné dans un temps où je ne me pouvois passer de la maison de Vendôme, me décidèrent d'aller à Genève contre mon inclination, avec le dessein de n'avoir aucun rapport avec les mignons du Duc, mais de vivre fort civilement avec eux, et de chercher à me divertir dans la société de Beauregard et des autres gentilshommes, sans me mêler de nulle autre chose.

Je partis de Jersei avec cette détermination

bien prise [1]. Le gouverneur me bailla un de ses vaisseaux, vint me conduire au port, et passa une partie de la nuit avec moi, en attendant la marée. Pendant ce temps, je gagnai plus de cent pistoles à un riche gentilhomme de l'île, avec lequel il étoit de moitié, à un jeu anglois appelé le *nadé;* mais ne jugeant pas raisonnable d'emporter l'argent d'un homme auquel j'avois tant d'obligations, et qui étoit là par honnêteté, je dis à l'autre que je ne voulois plus jouer contre lui, et engageai le gouverneur à prendre sa revanche. Il étoit si piqué de sa perte qu'il y consentit, quoiqu'il me sût meilleur joueur que

1. Les espions de Mazarin furent-ils avertis de ce départ? Le sieur de Cangé écrivoit le 11 septembre 1644 : « Le nommé Brillet a fait divers voyages vers le duc Charles, de la part du duc son maître ; comme aussi les sieurs Campion par plusieurs fois sont allés à Vendôme, puis ont pris leur route par la Guyenne. » Et le 18 septembre : « Un gentilhomme du duc d'Épernon, nommé Molière, me dit que le jeune Campion étoit arrivé depuis trois jours à Paris, en habit d'anglois, qui venoit chercher le nommé Craft, qui étoit près de la reine d'Angleterre, lequel ne voulut point qu'il fût vu de ladite reine ni connu en la Cour. Il m'assura qu'il étoit logé à l'hôtel de Nemours; et dans l'étonnement que je feignis avoir de sa hardiesse, il me dit qu'il ne sortoit point de cet hôtel que sur un cheval de mille écus, et qu'un homme qui méprise sa vie est capable d'entreprendre de grandes choses... et comme je feignois un extrême regret de laisser partir de Paris le jeune Campion, il m'assura qu'il lui avoit assuré d'être à Agen dans la fin d'octobre. »

« Il m'a assuré que l'un des Campion, mais il ne m'a pas voulu dire si c'étoit Feugueret, étoit venu avec lui trois journées, qu'il l'avoit laissé sur les confins d'Allemagne, en volonté de venir jusqu'à Anet par la Flandre, et en sa maison qui est proche; ce qu'il eût déjà fait s'il ne fût tombé malade. » *Madame de Chevreuse et madame de Hautefort*, par M. Cousin.

lui et qu'il ignorât mon dessein. Je fus plus de trois heures à combattre ma bonne fortune sans la pouvoir vaincre, à la vue de ses amis et des miens, qui ne pouvoient s'empêcher d'en rire. Enfin je perdis avec bien de la peine, quelques instants avant de partir. Je m'embarquai trois heures avant le jour, et abordai le matin à Coutainville, à deux lieues de Coutance, chez un gentilhomme que j'avois pratiqué pendant mon séjour à Jersei.

J'avois mené dans mon vaiseau un cheval pour moi et un pour mon valet. Je traversai la Basse-Normandie sans passer par nulle ville, logeant toujours dans des villages écartés, et me rendis en quatre jours chez mon frère le bénéficier, avec lequel ma mère s'étoit retirée quelque temps auparavant, après nous avoir partagé son bien à mon frère aîné et à moi, ne se réservant que ce qui lui étoit nécessaire pour subsister le reste de ses jours chez son troisième fils, qui ne voulut rien du bien de mon père, disant qu'il en avoit assez. Le sieur du Parc, mon oncle, se trouva là avec ma mère, mes frères et mes sœurs, qui eurent une très-grande joie de me voir. Je me tins enfermé dans une chambre, et fis savoir à la duchesse de Vendôme et au duc de Mercœur, qui étoient à Anet, à trois lieues de là, l'ordre que j'avois du duc de Vendôme, afin de me charger de ce qu'ils auroient à lui mander. Ils furent fâchés de ce qu'il m'avoit fait revenir, craignant qu'il ne m'arrivât accident dans mon voyage. Ils m'informèrent que le Duc avoit été contraint de sortir de Genève, qu'il ne leur avoit point encore appris où il se fixeroit, et qu'en attendant qu'ils le sussent pour m'en instruire, il

étoit nécessaire que je me cachasse en quelque lieu secret. J'avois prévenu leur volonté.

Ma sœur aînée avoit épousé, dix ou douze ans auparavant, le sieur de Vacueil[1], vieux gentilhomme, cadet du sieur de Martinville, près de Rouen, homme riche de plus de quinze mille livres de rente en fonds de terre, et qui possédoit les plus belles maisons de la province. Il étoit mort et sa femme aussi, depuis deux ans, laissant cinq fils et cinq filles, dont l'aîné ayant quasi tout le bien, à cause qu'il y avoit sept mille livres de rente en Picardie, du côté de la mère, et le reste étant en Normandie, il y avoit eu par-tout de grands avantages; ainsi les cadets et les filles ne pouvoient être riches. Cet aîné s'étoit marié, incontinent après la mort de son père[2], à une fille de ville, qui, vivant fort mal avec la famille de son mari, avoit forcé ceux de ses frères et sœurs qui étoient en âge de chercher retraite hors de la maison paternelle. Guillemotte-Magdelaine de Martinville, l'aînée

1. Charles de Martinville, sieur de Vacueil, Vascueil ou Vascuœil, fils aîné du beau-frère de Campion, étoit en 1671 tuteur des nobles enfans mineurs de ce dernier. Il signoit de Vaqueil. Au XIIe siècle on écrivoit Vascoil. Vascuœil, paroisse de l'ancienne province du Vexin, est une commune du canton de Lyon-la-Forêt, arrondissement des Andelys, département de l'Eure.

2. N. de Martinville, marquis d'Estouteville, mort le 7 août 1668. Les Martinville s'appelèrent Le Pelletier jusqu'en 1570, qu'ayant obtenu un quart de fief sur la paroisse de Martinville, ils obtinrent du roi Charles IX la permission d'en prendre le nom.

Martinville est une commune du canton de Darnetal, arrondissement de Rouen. Son vieux château, encore en bon état de conservation, est figuré dans la *Normandie pittoresque*,

des filles, ne voyant point de maison où elle pût être plus honnêtement que chez son oncle de Vacueil, s'y étoit retirée en pension, et y avoit fait grande amitié avec ma sœur. En la voyant chez celle-ci quelques années auparavant, j'avois trouvé, comme tous ceux qui la connoissoient, que c'étoit la fille du monde qui possédoit le plus toutes les qualités que l'on peut souhaiter pour le mariage. Sa beauté étoit très-passable, sa taille belle et noble, sa douceur merveilleuse, sa bonté non pareille, sa conduite bonne, sa vertu entière, et son esprit judicieux. Elle n'avoit ni dans le visage ni dans le caractère cette vivacité qui charme la plupart des hommes; mais si c'étoit une personne à ne les pas surprendre d'amour, elle leur inspiroit du moins toujours de l'estime et de l'amitié.

Je m'étois borné à ces sentimens pour mademoiselle de Martinville, jusqu'à ce que, sur des baise-mains qu'elle me fit dans une lettre de ma sœur, peu avant mon départ de Jersei, je fis réflexion sur ses excellentes qualités, et par un mouvement qui ne partoit ni d'amour ni entièrement de ma volonté, je résolus, si j'étois jamais en mesure de me marier à ma fantaisie, d'épouser cette demoiselle. Cette pensée m'occupoit au point que, lorsque je vis qu'il me falloit tenir quelque temps enfermé, je voulus aller chez mon beau-frère de Vacueil, quoique mes proches n'en fussent pas d'avis, à cause que sa maison étoit sur le grand chemin de Paris à Rouen, dans le milieu de la plaine du Vexin. Je finis par leur faire approuver mon dessein, sans leur en dire le motif, et me rendis une nuit chez ma sœur,

où je fus un mois à attendre des nouvelles du duc de Vendôme. Je passai tout ce temps caché dans une chambre, sans voir que mon beau-frère, ma sœur et mademoiselle de Martinville, à laquelle j'achevai de reconnoître tant de bonté, de véritable vertu, de complaisance pour moi et de soin de me distraire, que je me décidai entièrement à ce mariage, si je me voyois jamais en état de la rendre heureuse. Je lui découvris mes sentimens, en lui faisant comprendre les difficultés de l'exécution, mais que comme je croyois mon projet une inspiration d'en-haut, sans mélange d'amour sensuel, j'espérois que Dieu acheveroit ce que je croyois commencé par sa seule volonté. Comme cette déclaration n'étoit pas commune, elle fut reçue aussi d'une manière conforme; mademoiselle de Martinville n'y répondit point avec cette feinte sévérité que les femmes ont coutume d'employer, ni avec ces apparences toutes contraires à leurs sentimens, et qui devroient, ce me semble, être bannies des discours de mariage, qui ne doivent avoir rien que de solide. Elle dit qu'elle m'étoit obligée de l'honnête affection que je lui témoignois; que si elle se soutenoit, et que la situation de mes affaires changeât, elle me témoigneroit volontiers sa reconnoissance. Je ne lui demandai rien de plus, ne jugeant pas juste de l'engager à attendre la fin de mes voyages, qui étoit si incertaine.

J'appris que le duc de Vendôme étoit à Saint-Gal en Allemagne, du côté de Constantz. Je pris congé de celle pour qui j'avois une véritable amitié, avec promesse de lui écrire souvent. Elle assura qu'elle en auroit de la joie, et me

feroit réponse en m'apprenant les petites nouvelles qu'elle sauroit. Je m'acheminai par la Beauce à Sens, d'où, prenant par la Bourgogne, je passai la Saône à Châlons, et, traversant la Bresse, j'allai par Pont-d'Ain et les montagnes passer le Rhône de l'autre côté, pour éviter le Pas de la Cluse, où l'on s'informe du nom des voyageurs, et me rendis à Genève, où je sus que le duc de Vendôme s'étoit retiré à Venise; ce qui me mit dans un extrême embarras, à cause de la longueur du chemin, qui ne pouvoit se faire sans péril et grande dépense, ayant quantité de montagnes et de rivières fâcheuses à passer chez différentes nations, parlant la plupart la langue allemande que je n'entendois point, et les autres l'italienne, dont j'avois peu de pratique, n'ayant été dans ces deux régions qu'avec les armées françoises, sans avoir nul commerce avec les habitans du pays. Néanmoins l'habitude de vouloir achever tout ce que je commence me fit résoudre, malgré ces difficultés, à continuer mon voyage, quoique, par un pressentiment qui ne paroissoit pas fondé en apparence, mais que Dieu m'a toujours donné dans les fâcheux accidens qui me sont arrivés, je n'en espérasse nulle satisfaction.

Je pris un truchement à cheval qui savoit le pays, et avec lequel je fis marché à cinquante pistoles pour me mener jusqu'à Venise : un banquier de ma connoissance m'avoit répondu de lui. Je perdis un cheval avant que d'arriver à Genève, et le remplaçai; de sorte qu'en ayant encore deux bons pour mon valet et pour moi, je partis en cet équipage. J'allai à Lausanne,

Morat, Soleure, Baden, Zurich, Coire, passai le dangereux lac de Wallenstat, le Rhin près de sa source, celles du Rhône et du Danube, les Alpes par la Splugen, et entrai dans la Valteline, d'où, par Chiavenna, j'allai m'embarquer sur le lac de Côme, près le fort de Fuentes, et entrai ensuite dans le Milanois. J'allai de là par Bergame, Brescia, Vérone et Vicence à Padoue, où je sus que le duc de Vendôme étoit parti de Venise pour aller demeurer à Rome. Mon voyage ainsi achevé avec mon truchement, il me restoit encore cent lieues à faire. J'avois déjà couru de grands hasards, particulièrement dans l'Etat des Vénitiens, tant par les bandits qu'à cause que c'étoit dans le temps que les Princes d'Italie, après avoir eu quelque temps la guerre avec le Pape, avoient fait la paix et licencié leurs troupes, dont la plupart des soldats étoient sur les grands chemins à commettre des vols et des assassinats continuels. Je résolus cependant d'achever ma route, n'y ayant guère moyen de reculer. Je fus, par Rovigo et Ferrare, à Bologne, d'où je me mis en devoir de passer les Apennins pour gagner Florence, où j'appris que le duc de Vendôme, ayant eu défense du Pape d'entrer sur ses terres, parce qu'il avoit été autrefois accusé d'avoir attenté à la personne du cardinal de Richelieu, s'étoit mis sous la sauvegarde du grand-duc de Toscane[1], qui l'avoit reçu de bonne grace. Cela me donna une joie non pareille, tant parce que j'étois presque à la fin de mon argent, que fatigué comme un homme qui a été qua-

1. Ferdinand II de Médicis, mort le 23 mai 1670.

rante-deux jours à cheval depuis le matin jusqu'au soir, ayant fait, à partir du logis de mon frère le bénéficier, quatre cent cinquante lieues sans me reposer qu'un seul jour. Des accidens m'obligèrent d'achever ma route en chevaux de louage, qui m'avoient tellement lassé que, quoique j'aie le corps infatigable, j'étois quasi à bout.

Je crus que le duc de Vendôme me recevroit bien, après tant de dangers et de dépenses pour obéir à ses ordres. Il logeoit au vieux palais de Florence, où je m'acheminai pour le saluer. Son médecin, que je rencontrai à la porte, me dit qu'il était au bain. Je me rendis alors chez le sieur de Beauregard, qui, après les premières embrassades, me tira en particulier pour m'apprendre que sa fortune étoit entièrement changée; qu'ayant eu plusieurs démêlés avec le principal des favoris du Duc, appelé Tierceville, qui avoit été son intime ami, mais dont l'insolence n'étoit plus supportable, il avoit eu la veille une altercation avec le Duc même, et qu'elle alla si loin, que ce Prince voulut le prendre à la gorge, après lui avoir dit plusieurs paroles fâcheuses; que le sieur de Beaupuis, qui étoit venu joindre le Duc à Venise, avoit accommodé l'affaire en apparence, lui ayant fait faire satisfaction par M. de Vendôme, mais qu'il croyoit que ce dernier ni lui-même n'oublieroient jamais ce qui s'étoit passé. Je fus fort touché de cet accident, tant pour l'intérêt de Beauregard, qui m'étoit très-cher, que pour le mien, jugeant bien que le Duc, qui me savoit son ami et peu porté pour ses favoris, croiroit que je prendrois son parti contre eux et contre lui-même, et n'en vivroit

pas si bien avec moi. Beauregard me dit ensuite que le Père la Boulaye et Vaumorin, dont j'ai déjà parlé, qui avoient toujours été fort unis, également ennemis mortels de mon frère pendant qu'il étoit attaché au Duc, par envie et par dépit de ce que celui-ci, aussi bien que toute sa maison et même la Cour, le traitoient avec plus de civilité, d'estime et de confiance qu'eux, avoient fait courir le bruit, et même persuadé au Duc, que mon frère, s'entendant avec le cardinal Mazarin, avoit trahi et fait arrêter le duc de Beaufort son fils; et que pour mieux accréditer cette malice, ils s'étoient servi de ce que le Duc leur avoit confié de la conjuration, qu'il ne savoit que par de Lié et par moi. Ils firent en sorte, étant tous deux à Paris, que le cardinal en apprît une partie par ceux à qui ils en avoient répété des particularités; et comme le ministre disoit hautement ce qu'il découvroit sur ce point, ces esprits malicieux mandèrent au duc de Vendôme que le Cardinal ne pouvoit savoir ces choses que par mon frère, qui étoit le seul participant au complot que l'on eût souffert en France. Le Duc, sans considérer qu'il avoit obligé mon frère d'y rester, de peur que sa sortie du royaume, sans être recherché, ne fût une conviction contre M. de Beaufort; que si le Cardinal n'avoit point poussé mon frère comme les autres, c'étoit parce que, comme il ne s'étoit trouvé à aucune des assemblées de Paris, les prisonniers n'avoient pu le mettre au nombre des conjurés, néanmoins le Duc s'imagina que mon frère étoit l'auteur de la ruine de sa famille, le dépit secret qu'il avoit de qu'il étoit sorti de

sa maison n'aidant pas peu à lui en donner l'impression.

Ces fâcheuses nouvelles me firent juger que je n'aurois pas la satisfaction que mes peines, la dépense et les hasards que j'avois courus sembloient mériter, et je ne pouvois que me plaindre de mon malheur, qui m'avoit amené dans une si difficile conjoncture. Après y avoir assez réfléchi, je me résolus à tout souffrir avec mon égalité ordinaire. J'allai chez le Duc, que je trouvai soupant avec Beaupuis et la plupart de ses gentilshommes. Il eut un tel chagrin de me voir, que, ne se pouvant vaincre à cet abord, à peine me salua-t-il; mais après avoir pensé un moment au tort qu'il se faisoit en me traitant de la sorte à mon arrivée, il se contraignit pour me parler et me prier de souper; ce que je fis, me voulant mettre tout-à-fait en raison avec lui, que je connoissois assez pour savoir qu'après avoir commencé ainsi avec moi, il acheveroit de même. Cette réception surprit fort le sieur de Beaupuis et tous les domestiques du Prince, qui savoient que je ne lui avois pas donné sujet d'en user ainsi à mon égard. Je continuai à le voir tous les jours, quoique sa froideur pour moi augmentât visiblement. Lorsque j'en vis sa maison assez persuadée, et que ma présence sembloit l'importuner de plus en plus, je priai Beaupuis, auquel il faisoit de grands honneurs, de lui dire qu'après avoir couru d'extrêmes hasards et m'être ruiné pour le venir trouver par son ordre, je me tenois pour le plus malheureux des hommes de voir que je lui étois désagréable; que quoique je fusse assuré de n'avoir rien fait qui lui

dût déplaire, je ne laisserois pas de me soumettre sans murmurer à tout ce qu'il m'ordonneroit pour le satisfaire; que si c'étoit ma présence qui l'importunât, j'étois disposé à me retirer où il voudroit; que mon voyage m'avoit coûté plus de mille écus, mais que je ne lui en demandois nulle récompense, le suppliant seulement de me faire bailler les deux mille francs qu'il avoit promis par an à tous ceux qui étoient en peine pour son fils, ne pouvant sans ce secours subsister hors de France, où il savoit que je n'étois pas pour mes affaires. Il répondit à Beaupuis qu'il n'avoit nul sujet de se plaindre de moi, mais qu'il croyoit être excusable si dans ses malheurs il n'étoit pas toujours en humeur de caresser le monde; que si je voulois aller ailleurs, il ne m'en pouvoit empêcher, n'ayant nul pouvoir sur moi; qu'il n'avoit point d'argent à me donner, et que je m'adressasse à la Duchesse sa femme si j'en avois besoin. Beaupuis lui représenta avec civilité et respect le tort qu'il se faisoit et à moi aussi en me traitant de la sorte, et l'inconvénient qu'il y auroit, si je n'étois homme d'honneur à toute épreuve. Il repartit qu'il me connoissoit assez pour répondre que j'étois incapable de tromper jamais la confiance du duc de Beaufort son fils, et qu'ainsi il n'avoit point d'inquiétude de ce côté-là. Cela prouve qu'il est dangereux, avec beaucoup de princes, d'en être connu pour homme de la dernière probité, l'ingratitude naturelle à la plupart empêchant qu'ils aient de la reconnoissance, et la certitude de n'être point quittés dans la disgrace leur ôtant la crainte qui seule

les oblige à retenir par des bienfaits ceux qu'ils croyent capables de chercher leur fortune par toutes sortes de voies.

Le duc de Vendôme demeurant ferme dans le dessein que sa froideur me forçât à me retirer sans me donner nulle assistance, Beaupuis, qui avoit grande amitié pour moi, me dit nettement et sans rien déguiser la réponse qu'il avoit reçue. Je repartis que le duc de Beaufort n'étant pas cause de l'injustice de son père, il ne seroit pas raisonnable de l'en punir; que ce mauvais traitement ne m'empêcheroit pas de demeurer uni à ses intérêts jusqu'à sa liberté; qu'après cela j'agirois avec lui comme il en useroit avec moi. Beaupuis loua beaucoup ma patience et m'offrit ce qui dépendoit de lui, comme étant fils unique du comte de Maillé, qui a trente mille livres de rente. Je le remerciai et écrivis à la duchesse de Vendôme, qui, quoique son mari lui persuadât le contraire, ne laissa pas, pour l'intérêt de son fils plus que par reconnoissance, de m'envoyer deux milles livres par lettre de change, et de m'assurer que je les aurois tous les ans à point nommé, en quelque lieu que j'allasse.

En attendant cette réponse, je me divertis à Florence et dans les villes du pays avec Beaupuis, qui étoit toute ma consolation. Tandis que je restai à Florence, je voyois toujours le duc de Vendôme, qui me faisoit d'assez grands honneurs, mais avec encore plus de froideur qu'auparavant. Il ne put se défendre de me payer de l'argent qu'il me devoit du jeu, ce qui me mit en assez bon état. J'étois souvent chez le Grand-Duc, qui est un grand politique et gouverne ses

peuples avec une équité merveilleuse. Je jouai avec le cardinal de Médicis, son frère[1], et gagnai quelqu'argent. Je fus me promener avec lui à Lambroianne, qui est une de ses maisons de plaisance; je le suivis à Pise, très-agréable ville, et à Livourne, excellente place et fort beau port de mer, et revins ensuite à Florence, qui est, ce me semble, la plus belle ville de l'Europe, à tout prendre. J'ai vu les plus considérables de France, d'Italie, d'Allemagne, d'Angleterre, Flandre et Hollande, mais je trouve, tant par la situation que par la beauté des rues, toutes pavées de pierres de tailles, les belles places, les édifices publics et les miraculeuses promenades le long de l'Arno, où il y a des allées de cinq milles de long, que Florence l'emporte sur toutes les autres, outre la politesse qui lui donne le même avantage sur le reste de l'Italie que cette contrée en a sur le reste de la terre. Il faut avouer que c'est un pays où tout le monde est spirituel et poli. Les femmes n'y sont pas plus communément belles qu'en France, cédant beaucoup en cela aux Angloises; mais elles ont une vivacité et un agrément tout autres. Je tiendrois l'Italie le plus charmant pays du monde, si la vertu n'en étoit presque bannie : elle n'y est pas même estimée quand elle s'y rencontre, les sentimens de la plupart des habitans en étant si éloignés, que toutes les actions qu'elle produit sont toujours attribuées à l'intérêt ou à la dissimulation. Ce sont des gens qui ne veulent nul commerce que

1. Jean de Médicis. Il avoit été nommé cardinal l'année précédente.

pour l'utilité ou pour le vice, qui paroît là dans son trône, tant il y est éclatant.

Après que j'eus reçu de France mon argent, nous résolûmes, Beaupuis et moi, d'aller à Rome avec le cardinal de Médicis, qui s'y rendoit pour prendre le chapeau des mains du Pape [1]. Nous lui demandâmes s'il croyoit qu'il y eût sureté pour nos personnes, à cause de l'accusation que l'on faisoit contre nous au sujet du cardinal Mazarin. Il nous dit que le pis que l'on nous pourroit faire, seroit de nous chasser, ce qui ne seroit pas un grand mal. Nous nous décidâmes donc à le suivre, pensant, après y avoir été quelque temps, à nous embarquer à Civita-Vecchia pour aller passer le détroit de Gibraltar, et de là nous retirer en Hollande, où nous pourrions voir la guerre, la paix des Provinces-Unies avec la couronne d'Espagne n'étant pas encore faite. Nous arrivâmes par Sienne et par Viterbe à Rome, où après avoir vu la cavalcade du cardinal de Médicis, et comme le Pape lui donna le chapeau, nous nous divertîmes à voir les belles églises, les beaux palais, les vignes des cardinaux, et surtout les antiquités de cette fameuse ville. J'en ai fait un traité à part, qui est entre les mains de mon frère le bénéficier [2]. J'ai toujours eu tant de commerce avec ces grands personnages de la vieille Rome, et tant de vénération pour eux, que j'étudiois jusqu'aux moindres restes des ouvrages de leur temps, considérant avec plaisir les

1. Jean-Baptiste Pamphili, pape le 15 septembre 1644, sous le nom d'Innocent X, mort en 1655.

2. Cet ouvrage est perdu. (*Note du général Grimoard.*)

lieux où s'étoient faites tant de grandes actions et formés des desseins encore plus illustres.

Pendant le Carnaval, nous vîmes de belles comédies en musique et à machines, et les courses publiques qui se font les derniers jours gras. Nous étions souvent avec le duc de Bouillon, qui s'étoit réfugié à Rome avec sa famille parce qu'il étoit mal à la cour de France. Nous logions près de la Trinité-du-Mont, chez un François où il y avoit quantité de gentilshommes de la même nation, avec lesquels nous nous divertissions. Je n'étois connu d'aucun, mais Beaupuis l'étoit de plusieurs. Le sieur de Grémonville [1] arriva peu avant nous à Rome de la part du Roi, afin d'essayer d'obtenir le chapeau pour le frère du cardinal Mazarin, qui étoit général des Jacobins [2], avec promesse, s'il réussissoit, qu'on le laisseroit ambassadeur à Rome, sinon, qu'il se contentât de l'être à Venise. Nous le rencontrions souvent au Cours pendant le Carnaval. Je n'en étois pas connu, mais Beaupuis avoit eu grand commerce avec lui en France, et me disoit toujours qu'il croyoit qu'à moins d'un ordre particulier il ne lui donneroit aucun déplaisir. Nous l'avions vu tant de fois, que nous ne songions plus qu'il y eût matière d'en rien craindre.

Au commencement du Carême, le Pape ayant fait une promotion de neuf cardinaux sans que le Père Mazarin en fût, le sieur de Grémon-

1. Nicolas de Bretel, sieur, puis marquis de Grémonville. Il étoit commandeur de Malte.

2. Michel Mazarini, cardinal le 7 octobre 1647, sous le titre de Sainte-Cécile.

ville, désespéré que sa négociation eût si mal réussi, crut qu'il consoleroit en quelque façon le cardinal Mazarin s'il faisoit arrêter Beaupuis, qu'il savoit être accusé d'avoir voulu tuer le ministre [1]. Il demanda audience au Pape, et lui dit qu'il y avoit dans Rome un gentilhomme qui avoit comploté contre la personne du cardinal, et qu'il le supplioit de le lui faire remettre entre les mains, afin qu'il l'envoyât prisonnier en France. Le Pape, bien aise de donner cette petite consolation au cardinal, promit de faire arrêter Beaupuis, et ajouta qu'il ne le pouvoit envoyer en France sans faire tort à son autorité; mais que l'on pourroit faire venir à Rome les preuves que l'on avoit contre lui. Après quelques contestations, Grémonville se réduisit à ce que Beaupuis fût arrêté, jugeant qu'il auroit du temps pour solliciter le reste. Le Pape ordonna aussi-tôt de s'assurer de Beaupuis; et un soir, à onze heures, comme je l'entretenois dans sa chambre, un de ses gens lui vint dire qu'un gentilhomme françois le demandoit. Nous sortîmes aussi-tôt pour savoir qui c'étoit. Le valet qui portoit le flambeau revint vers moi, et cria à son maître qui me suivoit qu'il se sauvât et que des archers le cherchoient. Je lui dis de monter par un degré qui étoit près de nous, pendant que j'allois les amuser, et en même temps je m'avançai vers eux. Le lieutenant du Barigello, qui est

1. On trouve, dans *Madame de Chevreuse et Madame de Hautefort*, par M. Cousin, plusieurs lettres écrites par le cardinal Mazarin au cardinal Grimaldi, à son beau-frère Vincent Martinozzi, à Paul Macarani, à Zongo Ondedei, pour presser le pape de lui accorder l'extradition de Beaupuis.

comme en France le grand prévôt de l'hôtel, me demanda si j'étois le comte de Beaupuis. Je répondis, pour donner le temps à mon ami de se sauver, que je n'entendois pas l'italien, quoique cela ne fût pas. Nous contestâmes un peu, lui en italien et moi en françois, au milieu des sbirres, qui sont des archers. Il appela le maître du logis, pour savoir si j'étois celui qu'il cherchoit; mais le pauvre Beaupuis, qui avoit espéré se cacher en haut, trouva plusieurs sbirres occupant l'extrémité du degré, par l'intelligence de l'hôte, qui étoit gagné, et fut obligé de descendre. Le lieutenant, qui me parloit encore, lui demanda son nom, qu'il ne cacha point, jugeant cette précaution inutile. L'autre lui commanda aussi-tôt de le suivre, et comme je demandai de la part de qui, il répondit que c'étoit par ordre de Don Tadeo [1], préfet de Rome. Je me plaignis fort devant ceux qui étoient logés avec nous et qui s'étoient tous assemblés, de ce que l'on violoit ainsi le droit des gens à notre égard; mais voyant que cela n'empêchoit pas que l'on n'emmenât Beaupuis, je dis que je le voulois accompagner, pour être témoin du traitement qu'on lui feroit. L'on y consentit, et je me mis avec lui dans un carrosse qui attendoit à la porte, et que plus de cent sbirres environnèrent. L'on nous mena à la tour de None, qui est comme le Châtelet à Paris, et l'on nous fit entrer dans une chambre assez mal préparée. Je représentai qu'on ne traitoit pas Beaupuis en homme de sa qualité. Le lieutenant répondit que le lendemain on le

1. Barberin, neveu du pape Urbain VIII.

mettroit au château Saint-Ange, qui est comme la Bastille à Paris. Mon ami me prit à part pour m'engager à me retirer promptement, puisque, si l'on me connoissoit, je serois arrêté comme lui. J'en faisois difficulté, tant j'étois touché de son malheur; mais le lieutenant du Barigello me fit sortir.

J'allai chez le duc de Bouillon lui donner avis de cet accident; il en témoigna beaucoup de déplaisir, et dit que j'avois trop hasardé, puisqu'assurément j'eusse été arrêté si l'on eût su mon nom, et qu'il me conseilloit de prendre garde à moi, m'offrant tout ce qui dépendoit de lui. Je me retirai à mon logis, quoique je n'y crusse pas grande sureté; mais Beaupuis m'ayant prié en le quittant de mettre à couvert ses hardes et huit cents pistoles en or qu'il avoit, je voulus satisfaire à son desir. Je me saisis de l'argent et de l'équipage, que je portai le lendemain au duc de Bouillon, qui eut la bonté de s'en charger et de me bailler un reçu. Je fus prier le cardinal de Médicis de solliciter la sortie de Beaupuis. Il me dit, en se montrant touché de son malheur, que des sollicitations si promptes seroient inutiles; que l'on n'alloit pas si vite à Rome, et que quand il en seroit temps il s'emploieroit de la bonne sorte. Je vis les cardinaux François et Antoine Barberin [1], qui me dirent la même chose. Voyant que je ne pouvois rien faire pour la liberté de mon ami, j'employai le crédit des mêmes cardi-

1. Neveux du pape Urbain VIII. Ils ne tardèrent pas à être disgrâciés, et ils furent contraints de se réfugier en France, où le second devint archevêque de Reims et grand aumônier de France.

naux pour lui faire donner son valet-de-chambre et lui procurer un bon traitement au château Saint-Ange, où on l'avoit mis dès le matin. Je retournai chez le duc de Bouillon, qui me représenta qu'après avoir fait tout ce qui se pouvoit pour le prisonnier, et même trop hasardé dans la situation inquiétante où je me trouvois personnellement, il étoit d'avis que je sortisse de Rome avant que l'on sût mon nom. J'en fis quelque difficulté; mais sur ce qu'il repartit que, si j'étois pris, le duc de Vendôme diroit peut-être que je l'avois voulu être, je me résolus à partir.

Le duc de Bouillon me procura le soir des chevaux de poste, comme pour courre de sa part, et je m'en allai droit à Florence le plus vite que je pus, pour avertir le duc de Vendôme de l'accident de Beaupuis, et l'exciter à faire solliciter le Grand-Duc en sa faveur. Il me reçut assez civilement, parut fâché de la prison de mon ami, et fit agir le Grand-Duc et les amis qu'il avoit en Italie; mais cela n'a pas empêché le pauvre Beaupuis de rester au château Saint-Ange jusqu'après l'évasion du duc de Beaufort du donjon de Vincennes. Beaupuis sortit alors l'esprit un peu aliéné; de sorte que son père le retira chez lui en Gascogne, sans qu'il ait paru dans le monde depuis [1].

Je restai en Italie jusque vers la fin de l'été, espérant toujours la liberté de mon ami; mais

1. Le duc de Beaufort se souvint de lui en 1649, pendant les négociations de la paix de Saint-Germain. Il demanda « le retour de Beaupuis, et son rétablissement dans ses charges. » *Demandes des princes et seigneurs qui ont pris les armes avec le parlement et peuple de Paris.*

voyant que c'étoit inutilement, je fus prendre congé du duc de Vendôme, lui disant que j'allois chercher à me consoler en changeant de pays. Il me dit adieu fort obligeamment, sans s'opposer à mon dessein. Je m'embarquai à Livourne, et vins par mer à Marseille. Si Beauregard eût fait comme moi, ainsi que je le lui conseillai, il se fût épargné le déplaisir qu'il essuya depuis, d'être forcé par les mauvais traitemens du Duc, son maître, de se donner au cardinal Mazarin, son ennemi, auprès duquel il est mort blâmé de plusieurs, quoiqu'injustement, et, si je ne me trompe, peu satisfait en lui-même. Cela me fait croire que jamais homme prudent ne demeurera avec un maître ou un supérieur duquel il a la conviction d'être haï, étant certain qu'il ne lui en peut arriver que des déplaisirs sensibles ou des accidens sans remède.

De Marseille, je m'en vins par la Provence à Orange, Lyon et Roanne, où je me mis sur la rivière de Loire jusqu'à Orléans; de là, prenant la traverse, je me rendis à Vert, chez mon frère le bénéficier, en résolution de regagner l'île de Jersei, afin que mon retour en ce lieu écarté fit connoître à tout le monde que les seuls mauvais traitemens du duc de Vendôme m'avoient fait revenir. Après avoir été deux jours avec ma mère et mes proches, j'en allai passer quatre ou cinq chez le sieur de Vacueil, mon beau-frère, où je retrouvai Magdelaine de Martinville, à laquelle j'avois souvent écrit pendant mon absence et reçu beaucoup de ses lettres. Nous étions l'un et l'autre dans les mêmes sentimens qu'en nous quittant. Nous souhaitions nous marier, mais

deux obstacles s'y opposoient : l'un, ma situation embarrassante; l'autre, le peu de bien que nous avions tous deux. Je dis à mademoiselle de Martinville, que je m'allois encore retirer pour quelque temps à l'île de Jersei, et que quand l'affaire du duc de Beaufort, dont l'on ne parloit plus, auroit encore un peu vieilli, je reviendrois voir si nous pourrions achever la nôtre. Je partis avec ce dessein et me rendis par la Basse-Normandie à Jersei, où, après un voyage de onze cents lieues, je retrouvai Brillet et les autres que j'y avois laissés.

Au bout de trois mois, nous eûmes avis que le cardinal Mazarin, ayant découvert notre retraite, cherchoit les voies de nous y faire prendre. La crainte qu'il n'en vînt à bout par le moyen de la reine d'Angleterre, qui s'étoit réfugiée à Paris et avoit besoin de sa faveur, nous fit consulter ensemble sur le meilleur parti à suivre. Nous résolûmes de sortir de l'île pour chercher notre sureté chacun en particulier, ce que nous exécutâmes. Nous étant séparés, je résolus de m'aller renfermer chez le sieur de Vacueil, et de m'y tenir tant que j'y pourrois rester sans péril. Je m'y rendis seul et de nuit. Peu après mon valet de chambre y vint aussi sous un prétexte plausible, et j'y passai les années 1646 et 1647 tout entières, sans que les domestiques du logis, à la réserve d'une servante très-fidèle, le sussent, en sorte que j'y étois fort surement.

Je ne songeois plus qu'à acheminer mon mariage. Je voyois bien que nous n'étions pas dans la saison de l'achever, mais je cherchois les moyens de le conclure avec le temps. Ce qui

me peinoit le plus étoit l'assurance que, quoique mon dessein fût raisonnable, il seroit peu approuvé, tant il étoit éloigné de la pratique ordinaire du monde. Je savois que les mariages ne se font que par deux considérations, qui sont l'amour et l'intérêt ou tous les deux ensemble; que ceux qui se font par amour sont presque toujours blâmés avec justice, la fin n'en étant le plus souvent guère heureuse, et que pour les autres, quoique la satisfaction n'en soit la plupart du temps qu'apparente, ils ont ordinairement l'approbation générale. Je voulois prendre une route toute contraire à la commune, puisque je ne me fondois que sur l'humeur, la vertu, et la bonne naissance, qui sont choses où personne ne s'attache. Je jugeois que l'on diroit que quand même il seroit raisonnable à un autre de se marier pour ces trois raisons, cela étoit ridicule à un homme qui n'avoit pas le bien nécessaire pour faire un choix si désintéressé; qu'après avoir paru si ambitieux et n'avoir eu pensée que pour deux filles, dont l'une avoit douze fois plus de fortune que celle que je voulois épouser et l'autre six, c'étoit sans motif apparent trop diminuer mes prétentions. Ce qui m'embarrassoit le plus, est qu'ayant jusques-là affecté de ne rien faire qui ne fût approuvé de tout le monde, je trouvois fâcheux de prendre un autre chemin; mais après avoir pesé toutes ces raisons, je considérois qu'il y a de la folie de préférer l'approbation d'autrui à notre satisfaction particulière, quand elle ne choque point les bons principes; que je ne pouvois être blâmé des sages, de préférer à l'intérêt la vertu et la rai-

son ; que c'est en ces matières seules qu'il est permis de s'éloigner de l'usage, et que je ne devois pas renoncer à un bien solide pour suivre une opinion vulgaire. Je jugeois d'ailleurs qu'avec ce que nous possédions tous deux et l'argent que j'avois en bourse, nous pourrions vivre selon notre condition. J'étois assuré que nous étions gens à nous régler, et que cette règle ne seroit honteuse ni à nous ni à nos proches. Outre cela, je croyois comme je fais encore, que Dieu m'avoit inspiré ce dessein, et quoique je ne vécusse pas assez irréprochablement pour espérer un soin particulier de sa providence, je ne laissai pas de m'y confier entièrement, et je puis dire qu'elle m'a jusqu'à présent assisté au-delà de mon espérance, m'ayant toujours depuis envoyé de temps en temps des choses que je ne pouvois prévoir, et qui m'ont fait subsister plus honorablement qu'aucun de mes voisins, quoique leur bien soit fort au-dessus du mien. Au reste, j'avoue que sans la ferme croyance que Dieu vouloit que j'achevasse mon dessein, je ne l'eusse jamais exécuté [1].

Après avoir examiné toutes choses à loisir et sans nulle passion, je proposai l'affaire à ma sœur de Vacueil. Je crois qu'elle en souhaita l'accomplissement, mais la crainte que le sieur du Parc, mon oncle, ma mère et mes frères ne fussent de contraire sentiment l'engagea à m'en dissuader. Néanmoins elle me promit d'en parler

1. Il peut être curieux de lire à cette occasion le septième des *Entretiens sur divers sujets d'histoire, de politique et de morale*. On y trouvera avec plus de développement les idées principales de ce passage des *Mémoires*.

au sieur du Parc et à mon frère le bénéficier, qui vinrent chez elle peu de temps après, ce qu'elle exécuta; mais dans l'appréhension qu'ils ne crussent qu'elle contribuoit à ma résolution, elle leur en parla comme la désapprouvant : ils furent de même avis, et la chargèrent de m'exhorter à changer une pensée qui alloit à mon entière ruine; mais moi, qui ne m'étois pas décidé légèrement, je la priai de les assurer que c'étoit une chose entièrement résolue, et que je promettois seulement de ne point l'achever qu'ils ne l'approuvassent. L'affaire demeura en cet état, mademoiselle de Martinville et moi nous étant promis de nous marier sitôt que mes embarras le permettroient, ce que je fis approuver à ma mère et à tous ses parents, qui témoignèrent le souhaiter ardemment, d'autant qu'ils connurent qu'il seroit inutile de m'en dissuader. Pendant les deux années que je restai enfermé, je me fortifiai toujours dans ma résolution par la connoissance entière que j'eus des bonnes qualités et des vertus de celle avec qui j'étois continuellement. Durant ce temps je lisois, ou étois en conversation avec les gens de la famille, consistant en cinq ou six personnes. J'allois tous les six mois me cacher quelque temps chez mon frère le bénéficier, où je voyois la plupart de mes proches. Je recevois toujours mes deux mille francs de la maison de Vendôme, sans qu'ils sussent où j'étois.

Mon beau-frère de Vacueil étant mort en 1647, dans le logis où j'étois réfugié, je résolus, voyant l'affaire du duc de Beaufort oubliée, d'acheter une terre dans une autre partie de la province,

et de me marier. Le sieur du Parc, ma mère et mes frères approuvèrent cet arrangement. Nous fûmes chez le sieur de Martinville faire le mariage, qui s'acheva le 7 janvier 1648. En même temps j'achetai du sieur de Campion de Montpoignant [1], mon cousin-germain, la terre du Boscferei, près d'Elbeuf, lieu de ma naissance et notre première demeure, que mon frère aîné lui avoit vendue pour en acheter une autre dans le pays de sa femme [2] : il me la céda sur mes instances, en lui donnant quelque chose de plus que mon frère n'en avoit tiré. Nous demeurâmes encore six mois chez ma sœur de Vacueil, pendant que je faisois réparer et meubler la maison, où nous vînmes bientôt nous établir. Je ne me montrai qu'à mes amis particuliers jusques vers la Pentecôte, que le duc de Beaufort trouva moyen de se sauver de Vincennes, avec des cordes que Vaumorin lui fit donner par un garde avec qui il avoit intelligence [3]. Sitôt que je le sus libre, je me mis en chemin pour le chercher; mais il me fit écrire une lettre très-bienveillante par Brillet, pour me prier de me tenir chez moi jusqu'à ce que j'eusse de ses nouvelles, et qu'il

1. N. de Campion, écuyer, sieur de Montpoignant, Feugueray, Limare, Saint-Amant, Boisfré ou Boscféret, mort le 4 novembre 1666.

2. Probablement en 1643. Nous lisons, en effet, dans l'*Avis touchant l'affaire de M. de Beaufort:* « Nous avons été chez M. Fraset, garde de la manche, où nous n'avons rien appris, sinon qu'il y avoit deux jours que Campion étoit venu prendre possession d'une petite terre proche de lui, attenant Nonancourt, dont il est à présent seigneur, et qu'il y tarda fort peu. »

3. Le 31 mai 1648.

m'en diroit la raison. J'étois encore chez ma sœur, d'où le 9 juillet nous allâmes, ma femme et moi, demeurer au Boscferei. Il y a présentement près de sept ans que nous sommes ensemble [1], avec tant de douceur que nous n'avons qu'une même volonté, sans nous être jamais dit la moindre chose déplaisante. Je ne crois pas qu'il se soit encore vu une union aussi entière, et une femme plus raisonnable et meilleure; qualités qui lui ont acquis dès l'enfance, parmi sa famille et les gens de sa connoissance, le surnom de *très-bonne;* et moi, qui sais mieux que personne combien elle le mérite, je ne l'appelle point autrement; elle m'appelle aussi son *très-bon,* quoique je ne le mérite pas. Mais il faut retourner aux affaires publiques.

Au mois de mai 1648, le parlement de Paris commença à se brouiller avec la Reine et le cardinal Mazarin, pour le droit annuel, qu'ils voulurent ôter à cette compagnie, qui porta les choses si avant que la Cour n'osa dire mot, à cause que les armées étoient occupées; mais après que le prince de Condé eut gagné la bataille de Lens [2], la Reine profita de cette prospérité pour faire arrêter ceux du parlement qui avoient le plus agi contre sa volonté. Le peuple de Paris s'arma, fit des barricades, et ensuite contraignit la Reine de rendre les membres du parlement que l'on avoit pris. Les choses demeurèrent ainsi en troubles jusqu'aux Rois de l'année 1649, que

1. Henri de Campion s'étant marié en 1648, il en résulte que ce passage a été écrit dans le courant de 1655.

2. Le 20 août 1648.

la Reine, le duc d'Orléans, le prince de Condé et le cardinal résolurent de se venger des Parisiens. La nuit du 5 au 6 janvier, tandis qu'ils crioient : *Le Roi boit*, le Roi sortit de la ville avec toute sa Cour, et se retira à Saint-Germain, d'où la plupart des troupes, qui avoient eu ordre de marcher, s'approchèrent, et investirent Paris sous la conduite du prince de Condé.

Quelques mois auparavant, mon frère ayant appris que le duc de Beaufort témoignoit croire les bruits que l'on avoit fait courir à son désavantage pendant sa prison, lui écrivit une lettre pour s'éclaircir de ses sentimens, dans laquelle, après avoir fait connoître par bonnes raisons son innocence, il lui témoignoit, mais en termes très-civils, que s'il ne le justifioit envers tout le monde d'une inculpation dont il ne pouvoit douter qu'il ne dût être exempt, il seroit obligé de faire connoître son ingratitude. Quoique la lettre fût fort bien, le Duc ne la trouva pas assez respectueuse, et après s'en être plaint hautement, n'y fit point de réponse, continuant toujours à accréditer les discours que l'on faisoit contre mon frère. Cela l'engagea à aller à Paris, où ayant assemblé les comtes de Fiesque [1], de Montresor et de Béthune [2], avec les sieurs de la Frette [3] et de Varicarville, tous gens dans la dernière estime de probité, et intimes amis de la maison

1. Charles Léon, comte de Fiesque. C'est à sa femme qu'est dédié le *Recueil de lettres qui peuvent servir à l'histoire*.
2. Hippolyte, comte de Béthune.
3. Voir les *lettres* 83, 84, 85, 86 et 87 d'Alexandre de Campion, adressées au duc de Vendôme, au duc de Retz, à M. de Harlay, à M. Valliquerville et à M. de la Frette.

de Vendôme, il leur fit voir, par un écrit qui fut ensuite montré par-tout, que l'accusation dont il étoit l'objet étoit fausse et ridicule, puisque, le duc de Beaufort ayant été cinq ans prisonnier et coupable sans que l'on eût seulement trouvé matière à l'interroger, il falloit que ses complices eussent été tout-à-fait fidèles, n'y ayant eu rien de si aisé, sur-tout à lui Alexandre de Campion, que de le convaincre, sans que l'on sût que cela vînt de sa part, puisqu'il n'avoit qu'à faire prendre le sieur de Lié, qui en savoit tout autant que lui, et n'avoit bougé de France, auquel l'on eût aisément fait tout confesser, par le moyen des prisonniers qui l'avoient vu à la première assemblée, et dont les dépositions eussent fourni manière à lui donner la gehenne. Ces raisons et quantité d'autres qui firent connoître à ceux que mon frère avoit pris pour juges que le duc de Beaufort étoit le premier criminel qui, sans être convaincu, s'étoit plaint injustement de ses complices, les engagèrent à prendre de si bonne sorte la défense de mon frère, qu'ils firent connoître son innocence à toute la Cour, sans néanmoins le pouvoir raccommoder avec la maison de Vendôme, ces princes s'imaginant qu'il y auroit de la honte pour eux à voir un homme qui s'étoit élevé si hardiment contre leur injustice.

Ces tracasseries furent cause que le duc de Beaufort me fit prier d'attendre quelque temps à le voir, prenant pour prétexte qu'il me vouloit raccommoder avec le Duc son père, auprès duquel on a vu que j'étois assez mal, et dont il savoit que je n'étois pas satisfait; disant que la chose seroit plus facile si je ne reparoissois dans leur

maison qu'à son retour d'Italie, d'où il revenoit avec la permission du Roi. Le fils avoit aussi obtenu celle de demeurer dans ses maisons. Quoique je visse que le dessein qui l'obligeoit à me tenir éloigné de lui ne pouvoit partir de nuls bons sentimens pour moi, je me voulus tenir dans l'obéissance, tant pour ne lui donner aucun prétexte que parce que je savois qu'il se louoit de moi, en disant mille choses avantageuses à tout le monde. Mais il n'en étoit pas de même à l'égard de mon frère, soit que MM. de Vendôme crussent encore quelque chose des méchancetés que l'on avoit dites, ou qu'ils trouvassent qu'il s'étoit défendu avec trop de fierté, si plutôt ce n'étoit pour être fâchés de l'avoir offensé en croyant ces choses trop facilement, ils persistèrent à ne le point voir, se contentant de ne parler plus de l'affaire; et j'en ferois de même si ce n'étoit qu'à présent, le cardinal Mazarin étant mort[1], il n'y a plus à craindre de leur nuire ni à personne en disant les choses comme elles sont.

Nos affaires étoient en cet état, c'est-à-dire que mon frère se justifioit et que j'attendois des nouvelles du duc de Beaufort, quand l'on forma le blocus de Paris, au commencement duquel les ducs de Bouillon et d'Elbeuf ayant pris le parti du parlement et du peuple, peu de jours après, le prince de Conti[2] et le duc de Longueville firent la même chose, quittant Saint-Germain pour se rendre à Paris, où le duc de Beaufort

1. Cela du moins a été écrit après le 9 mars 1661, date de la mort du cardinal Mazarin.

2. Armand de Bourbon, prince de Conti.

vint aussi dans le même dessein. La Reine régente envoya le comte de Harcourt à Rouen avec des provisions de gouverneur de Normandie à la place du duc de Longueville. La ville et le parlement refusèrent de le reconnoître en cette qualité, et il se retira au Pont-de-l'Arche, en attendant les ordres de la Cour. Le duc de Longueville, instruit de ce qui se passoit, partit en diligence pour Rouen, et se rendre maître de la Normandie. Il prit seulement avec lui trente gentilshommes de ses amis, pour passer plus aisément sans rencontrer les troupes du Roi. De ce nombre étoient le comte de Fiesque, Varicarville et mon frère, qui, connoissant parfaitement le pays [1], conduisit le Duc du côté de Nogent-le-Roi, de là à Dreux, où il l'amena par Evreux chez moi, au Boscferei, pensant me prendre en passant; mais, sur la nouvelle de ces désordres, je m'étois rendu à Rouen, où j'attendois le duc de Longueville, que l'on savoit en chemin pour y venir, comme il s'y rendit en effet le jour même, sans que le comte de Harcourt, qui étoit au Pont-de-l'Arche avec trois cents chevaux, eût avis de sa marche avant qu'il fût dans Rouen. J'allai m'offrir au duc de Longueville, sachant que le duc de Beaufort étoit du même parti. Il m'appela son ancien camarade, et me fit des caresses non pareilles, se souvenant des deux campagnes que j'avois faites sous lui. Le comte de Fiesque me fit force civilités de la part du duc de Beaufort, et m'assura qu'il se louoit beaucoup de moi, me conseillant de servir en

1. Voir la *lettre* 90 d'Alexandre de Campion à l'abbé de C.

Normandie, puisque je m'y trouvois. Il ajouta, qu'ayant été nommé à Paris lieutenant-général du duc de Beaufort quand il auroit une armée, il venoit en Normandie lever des troupes, et j'acceptai la lieutenance colonelle d'un régiment d'infanterie qu'il me dit qu'il alloit mettre sur pié.

Peu de jours après, la ville de Rouen, le parlement, toute la noblesse et les villes de la province, à la réserve de celles qui avoient garnison, se déclarèrent pour le duc de Longueville, qui donna en même temps des commissions pour lever force cavalerie et infanterie, ayant fait pour cela saisir les deniers du Roi et ordonné de vendre par-tout le sel à moitié meilleur marché qu'auparavant, afin d'amasser plus promptement de l'argent. Dans ce temps-là, je fis venir ma femme à Rouen, où j'avois loué un logis, et m'occupois à lever le régiment du comte de Fiesque, dont j'avois le commandement. Le comte de Harcourt, qui avoit alors sept à huit cents chevaux et attendoit de l'infanterie, tenoit toute la province en alarme, à cause que l'on n'avoit point encore de troupes à lui opposer. Il se rendit maître de Pont-Audemer et de Quillebeuf, fit force gentilshommes prisonniers, et en obligea plusieurs à prendre son parti, pillant le plat pays, particulièrement aux environs de ma maison, où je ne perdis pourtant rien, à cause que les sieurs de Montpoignant, mes cousins-germains, étoient avec lui, et me sauvèrent de leur parti, comme je les garantis du nôtre.

Le duc de Longueville, informé que le comte de Harcourt se vouloit saisir d'Évreux, y envoya

de ses gardes avec le sieur de Farceaux, qui, secondé de quelques gentilshommes du pays, fortifièrent si bien les bourgeois qu'ils restèrent dans nos intérêts; mais le comte s'étant approché de la ville quand il eut de l'infanterie, ils envoyèrent demander du secours au duc de Longueville, qui avoit alors sur pié six régimens d'infanterie et quinze cents chevaux. Il partit de Rouen, disant hautement qu'il alloit attaquer le Pont-Audemer pour faciliter la jonction des troupes que le sieur de Chamboi [1] lui levoit en basse Normandie. Il fit embarquer du canon sur la Seine, comme s'il eut eu ce dessein, et même y mit partie de l'infanterie, et avec le reste de ses forces marcha jusqu'à Moulineaux [2], où il nous fit loger, établissant des grandes gardes autour du village, de crainte de surprise, à cause que le comte de Harcourt, lui croyant le projet que l'on publioit, s'approcha à deux lieues de nous, quittant le chemin d'Evreux pour se mettre entre nos troupes et le Pont-Audemer. Le Duc

1. Il étoit gouverneur du Pont-de-l'Arche.

2. Village sur la Seine, auprès de la fontaine de ce nom, avec un château qui commandoit le passage du fleuve, aujourd'hui commune de la Bouille, canton de Grand'-Couronne, arrondissement de Rouen.

On trouve, sur le séjour des frondeurs normands à Moulineaux, le couplet suivant dans le *Chansonnier de Maurepas* :

A notre camp des Moulineaux
Où tous manchons furent de mise,
On ne joua point des couteaux
A notre camp de Moulineaux;
En juste au corps fourré de peaux
Fîmes la guerre au vent de bise
A notre camp de Moulineaux
Où tous manchons furent de mise.

en ayant avis, résolut de jeter six cents mousquetaires et deux cents chevaux dans Evreux, sous la conduite du sieur de Coméni [1], maréchal de camp, donnant le commandement de la cavalerie au sieur d'Heudreville, mestre de camp, et à moi celui de l'infanterie. Je détachai cent mousquetaires de chaque régiment, comme major de brigade, le Duc m'ayant donné cet emploi, et je partis à minuit avec Coméni. Nous menions aussi beaucoup de munitions de guerre très-embarrassantes, et tant pour cela que pour les neiges qui étoient hautes, nous ne fûmes hors de la forêt qu'à la pointe du jour. Nous avions encore huit grandes lieues de plaine à passer, ce qui nous exposoit à être défaits dans notre marche; mais connoissant le pays, et sachant le comte de Harcourt à deux lieues sur notre droite, j'engageai Coméni à prendre sur la gauche, pour gagner les bords de la rivière d'Eure à Aquigni [2], d'où nous arrivâmes tranquillement à Evreux, nous étant, par ce détour de deux bonnes lieues, mis à couvert des ennemis. Le comte de Harcourt, ayant appris trop tard notre marche et le retour du duc de Longueville à Rouen, s'approcha alors d'Evreux; mais sachant ce qu'il y

1. Guidon des gendarmes de Tavannes en 1640; il en commandoit un escadron le 15 juillet au siége de Turin. Il avoit été volontaire au siége de Gravelines en 1644. La *Gazette* le cite « comme ayant fait vaillamment. » On peut croire pourtant qu'il n'étoit maréchal de camp que de la Fronde. Le *Chansonnier de Maurepas* le nomme, à la suite du triolet que nous venons de citer, Cuménil.

2. Ancienne baronnie à vingt kilomètres d'Évreux, sur l'Eure, au confluent de l'Iton. Commune du canton et arrondissement de Louviers.

avoit de monde, il ne jugea pas à propos de l'attaquer[1]. J'avois, comme commandant de l'infanterie, fait barricader les faubourgs, qui n'étoient point fermés, établi de bons corps-de-garde partout, et ne manquant point chaque nuit de faire une ronde à cheval autour des faubourgs, et une à pié sur les murailles de la ville. Nous fûmes un mois de cette sorte, au bout duquel la paix se fit. La Cour retourna à Paris, nos troupes furent licenciées, et le duc de Longueville alla voir le Roi, après qu'on l'eut assuré du gouvernement du Pont-de-l'Arche, outre ceux de Dieppe et de Caen qu'il avoit déjà.

Je retournai à Rouen, où je passai encore trois mois, parce que ma femme y accoucha le 2 de mai de son premier enfant, qui fut une fille appelée Louise-Anne, si belle et si agréable que dès le moment de sa naissance je l'aimai avec une tendresse que je ne puis exprimer. Après que ma femme fut rétablie, nous retournâmes au Boscferei, où j'appris que le duc de Beaufort, dont j'attendois toujours des nouvelles, avoit un grand démêlé avec le duc de Candalle[2], le comte de Bouteville[3], le commandeur de Sou-

1. Ce récit confirme celui que la Fronde publia, notamment dans le *Courrier françois;* mais la cour avoit une autre version. On la trouve dans le *Siège mis devant le Ponteau de mer par l'ordre du duc de Longueville que le gouverneur et les habitans du lieu lui ont fait lever, le* Te Deum *chanté pour la ratification de la paix avec l'Empire, et ce qui s'est naguères passé à la cour.* Imprimé à Saint-Germain-en-Laye, le 9 mars 1649.

2. Louis-Charles-Gaston de Nogaret de la Valette, duc de Candale, mort en 1652.

3. François-Henri de Montmorency, comte de Bouteville, depuis maréchal et duc de Luxembourg, mort en 1695.

et de me marier. Le sieur du Parc, ma mère et mes frères approuvèrent cet arrangement. Nous fûmes chez le sieur de Martinville faire le mariage, qui s'acheva le 7 janvier 1648. En même temps j'achetai du sieur de Campion de Montpoignant [1], mon cousin-germain, la terre du Boscferei, près d'Elbeuf, lieu de ma naissance et notre première demeure, que mon frère aîné lui avoit vendue pour en acheter une autre dans le pays de sa femme [2] : il me la céda sur mes instances, en lui donnant quelque chose de plus que mon frère n'en avoit tiré. Nous demeurâmes encore six mois chez ma sœur de Vacueil, pendant que je faisois réparer et meubler la maison, où nous vînmes bientôt nous établir. Je ne me montrai qu'à mes amis particuliers jusques vers la Pentecôte, que le duc de Beaufort trouva moyen de se sauver de Vincennes, avec des cordes que Vaumorin lui fit donner par un garde avec qui il avoit intelligence [3]. Sitôt que je le sus libre, je me mis en chemin pour le chercher; mais il me fit écrire une lettre très-bienveillante par Brillet, pour me prier de me tenir chez moi jusqu'à ce que j'eusse de ses nouvelles, et qu'il

1. N. de Campion, écuyer, sieur de Montpoignant, Feugueray, Limare, Saint-Amant, Boisfré ou Boscféret, mort le 4 novembre 1666.

2. Probablement en 1643. Nous lisons, en effet, dans l'*Avis touchant l'affaire de M. de Beaufort:* « Nous avons été chez M. Fraset, garde de la manche, où nous n'avons rien appris, sinon qu'il y avoit deux jours que Campion étoit venu prendre possession d'une petite terre proche de lui, attenant Nonancourt, dont il est à présent seigneur, et qu'il y tarda fort peu. »

3. Le 31 mai 1648.

m'en diroit la raison. J'étois encore chez ma sœur, d'où le 9 juillet nous allâmes, ma femme et moi, demeurer au Boscferei. Il y a présentement près de sept ans que nous sommes ensemble[1], avec tant de douceur que nous n'avons qu'une même volonté, sans nous être jamais dit la moindre chose déplaisante. Je ne crois pas qu'il se soit encore vu une union aussi entière, et une femme plus raisonnable et meilleure; qualités qui lui ont acquis dès l'enfance, parmi sa famille et les gens de sa connoissance, le surnom de *très-bonne;* et moi, qui sais mieux que personne combien elle le mérite, je ne l'appelle point autrement; elle m'appelle aussi son *très-bon,* quoique je ne le mérite pas. Mais il faut retourner aux affaires publiques.

Au mois de mai 1648, le parlement de Paris commença à se brouiller avec la Reine et le cardinal Mazarin, pour le droit annuel, qu'ils voulurent ôter à cette compagnie, qui porta les choses si avant que la Cour n'osa dire mot, à cause que les armées étoient occupées; mais après que le prince de Condé eut gagné la bataille de Lens[2], la Reine profita de cette prospérité pour faire arrêter ceux du parlement qui avoient le plus agi contre sa volonté. Le peuple de Paris s'arma, fit des barricades, et ensuite contraignit la Reine de rendre les membres du parlement que l'on avoit pris. Les choses demeurèrent ainsi en troubles jusqu'aux Rois de l'année 1649, que

1. Henri de Campion s'étant marié en 1648, il en résulte que ce passage a été écrit dans le courant de 1655.
2. Le 20 août 1648.

la Reine, le duc d'Orléans, le prince de Condé et le cardinal résolurent de se venger des Parisiens. La nuit du 5 au 6 janvier, tandis qu'ils crioient : *Le Roi boit*, le Roi sortit de la ville avec toute sa Cour, et se retira à Saint-Germain, d'où la plupart des troupes, qui avoient eu ordre de marcher, s'approchèrent, et investirent Paris sous la conduite du prince de Condé.

Quelques mois auparavant, mon frère ayant appris que le duc de Beaufort témoignoit croire les bruits que l'on avoit fait courir à son désavantage pendant sa prison, lui écrivit une lettre pour s'éclaircir de ses sentimens, dans laquelle, après avoir fait connoître par bonnes raisons son innocence, il lui témoignoit, mais en termes très-civils, que s'il ne le justifioit envers tout le monde d'une inculpation dont il ne pouvoit douter qu'il ne dût être exempt, il seroit obligé de faire connoître son ingratitude. Quoique la lettre fût fort bien, le Duc ne la trouva pas assez respectueuse, et après s'en être plaint hautement, n'y fit point de réponse, continuant toujours à accréditer les discours que l'on faisoit contre mon frère. Cela l'engagea à aller à Paris, où ayant assemblé les comtes de Fiesque [1], de Montresor et de Béthune [2], avec les sieurs de la Frette [3] et de Varicarville, tous gens dans la dernière estime de probité, et intimes amis de la maison

1. Charles Léon, comte de Fiesque. C'est à sa femme qu'est dédié le *Recueil de lettres qui peuvent servir à l'histoire.*
2. Hippolyte, comte de Béthune.
3. Voir les *lettres* 83, 84, 85, 86 et 87 d'Alexandre de Campion, adressées au duc de Vendôme, au duc de Retz, à M. de Harlay, à M. Valliquerville et à M. de la Frette.

de Vendôme, il leur fit voir, par un écrit qui fut ensuite montré par-tout, que l'accusation dont il étoit l'objet étoit fausse et ridicule, puisque, le duc de Beaufort ayant été cinq ans prisonnier et coupable sans que l'on eût seulement trouvé matière à l'interroger, il falloit que ses complices eussent été tout-à-fait fidèles, n'y ayant eu rien de si aisé, sur-tout à lui Alexandre de Campion, que de le convaincre, sans que l'on sût que cela vînt de sa part, puisqu'il n'avoit qu'à faire prendre le sieur de Lié, qui en savoit tout autant que lui, et n'avoit bougé de France, auquel l'on eût aisément fait tout confesser, par le moyen des prisonniers qui l'avoient vu à la première assemblée, et dont les dépositions eussent fourni manière à lui donner la gehenne. Ces raisons et quantité d'autres qui firent connoître à ceux que mon frère avoit pris pour juges que le duc de Beaufort étoit le premier criminel qui, sans être convaincu, s'étoit plaint injustement de ses complices, les engagèrent à prendre de si bonne sorte la défense de mon frère, qu'ils firent connoître son innocence à toute la Cour, sans néanmoins le pouvoir raccommoder avec la maison de Vendôme, ces princes s'imaginant qu'il y auroit de la honte pour eux à voir un homme qui s'étoit élevé si hardiment contre leur injustice.

Ces tracasseries furent cause que le duc de Beaufort me fit prier d'attendre quelque temps à le voir, prenant pour prétexte qu'il me vouloit raccommoder avec le Duc son père, auprès duquel on a vu que j'étois assez mal, et dont il savoit que je n'étois pas satisfait; disant que la chose seroit plus facile si je ne reparoissois dans leur

maison qu'à son retour d'Italie, d'où il revenoit avec la permission du Roi. Le fils avoit aussi obtenu celle de demeurer dans ses maisons. Quoique je visse que le dessein qui l'obligeoit à me tenir éloigné de lui ne pouvoit partir de nuls bons sentimens pour moi, je me voulus tenir dans l'obéissance, tant pour ne lui donner aucun prétexte, que parce que je savois qu'il se louoit de moi, en disant mille choses avantageuses à tout le monde. Mais il n'en étoit pas de même à l'égard de mon frère, soit que MM. de Vendôme [illegible] encore quelque chose des méchancetés [illegible], ou qu'ils trouvassent qu'il [illegible] avec trop de fierté, si plutôt ce [illegible] être fâchés de l'avoir offensé en [illegible] choses trop facilement, ils persis[illegible] point voir, se contentant de ne [illegible] : et j'en ferois de même si [illegible] le cardinal Mazarin étant [illegible] de leur nuire ni à [illegible] comme elles sont.

[illegible] en cet état, c'est-à-dire [illegible] j'attendois des [illegible] quand l'on forma [illegible] commencement duquel [illegible] d'Elbeuf ayant pris le [illegible] peu de jours [illegible] duc de Longue[illegible] Saint-Germain [illegible] duc de Beaufort

[illegible] mars 1661, date [illegible]

vint aussi dans le même dessein. La Reine régente envoya le comte de Harcourt à Rouen, avec des provisions de gouverneur de Normandie à la place du duc de Longueville. La ville et le parlement refusèrent de le reconnoître en cette qualité, et il se retira au Pont-de-l'Arche, en attendant les ordres de la Cour. Le duc de Longueville, instruit de ce qui se passoit, partit en diligence pour Rouen, et se rendre maître de la Normandie. Il prit seulement avec lui trente gentilshommes de ses amis, pour passer plus aisément sans rencontrer les troupes du Roi. De ce nombre étoient le comte de Fiesque, Varicarville et mon frère, qui, connoissant parfaitement le pays[1], conduisit le Duc du côté de Nogent-le-Roi, de là à Dreux, où il l'amena par Evreux chez moi, au Boscferei, pensant me prendre en passant; mais, sur la nouvelle de ces désordres, je m'étois rendu à Rouen, où j'attendois le duc de Longueville, que l'on savoit en chemin pour y venir, comme il s'y rendit en effet le jour même, sans que le comte de Harcourt, qui étoit au Pont-de-l'Arche avec trois cents chevaux, eût avis de sa marche avant qu'il fût dans Rouen. J'allai m'offrir au duc de Longueville, sachant que le duc de Beaufort étoit du même parti. Il m'appela son ancien camarade, et me fit des caresses non pareilles, se souvenant des deux campagnes que j'avois faites sous lui. Le comte de Fiesque me fit force civilités de la part du duc de Beaufort, et m'assura qu'il se louoit beaucoup de moi, me conseillant de servir en

1. Voir la *lettre* 90 d'Alexandre de Campion à l'abbé de C.

maison qu'à son retour d'Italie, d'où il revenoit avec la permission du Roi. Le fils avoit aussi obtenu celle de demeurer dans ses maisons. Quoique je visse que le dessein qui l'obligeoit à me tenir éloigné de lui ne pouvoit partir de nuls bons sentimens pour moi, je me voulus tenir dans l'obéissance, tant pour ne lui donner aucun prétexte que parce que je savois qu'il se louoit de moi, en disant mille choses avantageuses à tout le monde. Mais il n'en étoit pas de même à l'égard de mon frère, soit que MM. de Vendôme crussent encore quelque chose des méchancetés que l'on avoit dites, ou qu'ils trouvassent qu'il s'étoit défendu avec trop de fierté, si plutôt ce n'étoit pour être fâchés de l'avoir offensé en croyant ces choses trop facilement, ils persistèrent à ne le point voir, se contentant de ne parler plus de l'affaire; et j'en ferois de même si ce n'étoit qu'à présent, le cardinal Mazarin étant mort [1], il n'y a plus à craindre de leur nuire ni à personne en disant les choses comme elles sont.

Nos affaires étoient en cet état, c'est-à-dire que mon frère se justifioit et que j'attendois des nouvelles du duc de Beaufort, quand l'on forma le blocus de Paris, au commencement duquel les ducs de Bouillon et d'Elbeuf ayant pris le parti du parlement et du peuple, peu de jours après, le prince de Conti [2] et le duc de Longueville firent la même chose, quittant Saint-Germain pour se rendre à Paris, où le duc de Beaufort

1. Celà du moins a été écrit après le 9 mars 1661, date de la mort du cardinal Mazarin.
2. Armand de Bourbon, prince de Conti.

vint aussi dans le même dessein. La Reine régente envoya le comte de Harcourt à Rouen, avec des provisions de gouverneur de Normandie à la place du duc de Longueville. La ville et le parlement refusèrent de le reconnoître en cette qualité, et il se retira au Pont-de-l'Arche, en attendant les ordres de la Cour. Le duc de Longueville, instruit de ce qui se passoit, partit en diligence pour Rouen, et se rendre maître de la Normandie. Il prit seulement avec lui trente gentilshommes de ses amis, pour passer plus aisément sans rencontrer les troupes du Roi. De ce nombre étoient le comte de Fiesque, Varicarville et mon frère, qui, connoissant parfaitement le pays [1], conduisit le Duc du côté de Nogent-le-Roi, de là à Dreux, où il l'amena par Evreux chez moi, au Boscferei, pensant me prendre en passant; mais, sur la nouvelle de ces désordres, je m'étois rendu à Rouen, où j'attendois le duc de Longueville, que l'on savoit en chemin pour y venir, comme il s'y rendit en effet le jour même, sans que le comte de Harcourt, qui étoit au Pont-de-l'Arche avec trois cents chevaux, eût avis de sa marche avant qu'il fût dans Rouen. J'allai m'offrir au duc de Longueville, sachant que le duc de Beaufort étoit du même parti. Il m'appela son ancien camarade, et me fit des caresses non pareilles, se souvenant des deux campagnes que j'avois faites sous lui. Le comte de Fiesque me fit force civilités de la part du duc de Beaufort, et m'assura qu'il se louoit beaucoup de moi, me conseillant de servir en

1. Voir la *lettre* 90 d'Alexandre de Campion à l'abbé de C.

Normandie, puisque je m'y trouvois. Il ajouta, qu'ayant été nommé à Paris lieutenant-général du duc de Beaufort quand il auroit une armée, il venoit en Normandie lever des troupes, et j'acceptai la lieutenance colonelle d'un régiment d'infanterie qu'il me dit qu'il alloit mettre sur pié.

Peu de jours après, la ville de Rouen, le parlement, toute la noblesse et les villes de la province, à la réserve de celles qui avoient garnison, se déclarèrent pour le duc de Longueville, qui donna en même temps des commissions pour lever force cavalerie et infanterie, ayant fait pour cela saisir les deniers du Roi et ordonné de vendre par-tout le sel à moitié meilleur marché qu'auparavant, afin d'amasser plus promptement de l'argent. Dans ce temps-là, je fis venir ma femme à Rouen, où j'avois loué un logis, et m'occupois à lever le régiment du comte de Fiesque, dont j'avois le commandement. Le comte de Harcourt, qui avoit alors sept à huit cents chevaux et attendoit de l'infanterie, tenoit toute la province en alarme, à cause que l'on n'avoit point encore de troupes à lui opposer. Il se rendit maître de Pont-Audemer et de Quillebeuf, fit force gentilshommes prisonniers, et en obligea plusieurs à prendre son parti, pillant le plat pays, particulièrement aux environs de ma maison, où je ne perdis pourtant rien, à cause que les sieurs de Montpoignant, mes cousins-germains, étoient avec lui, et me sauvèrent de leur parti, comme je les garantis du nôtre.

Le duc de Longueville, informé que le comte de Harcourt se vouloit saisir d'Évreux, y envoya

de ses gardes avec le sieur de Farceaux, qui, secondé de quelques gentilshommes du pays, fortifièrent si bien les bourgeois qu'ils restèrent dans nos intérêts; mais le comte s'étant approché de la ville quand il eut de l'infanterie, ils envoyèrent demander du secours au duc de Longueville, qui avoit alors sur pié six régimens d'infanterie et quinze cents chevaux. Il partit de Rouen, disant hautement qu'il alloit attaquer le Pont-Audemer pour faciliter la jonction des troupes que le sieur de Chamboi [1] lui levoit en basse Normandie. Il fit embarquer du canon sur la Seine, comme s'il eut eu ce dessein, et même y mit partie de l'infanterie, et avec le reste de ses forces marcha jusqu'à Moulineaux [2], où il nous fit loger, établissant des grandes gardes autour du village, de crainte de surprise, à cause que le comte de Harcourt, lui croyant le projet que l'on publioit, s'approcha à deux lieues de nous, quittant le chemin d'Evreux pour se mettre entre nos troupes et le Pont-Audemer. Le Duc

1. Il étoit gouverneur du Pont-de-l'Arche.

2. Village sur la Seine, auprès de la fontaine de ce nom, avec un château qui commandoit le passage du fleuve, aujourd'hui commune de la Bouille, canton de Grand'-Couronne, arrondissement de Rouen.

On trouve, sur le séjour des frondeurs normands à Moulineaux, le couplet suivant dans le *Chansonnier de Maurepas*:

A notre camp des Moulineaux
Où tous manchons furent de mise,
On ne joua point des couteaux
A notre camp de Moulineaux;
En juste au corps fourré de peaux
Fîmes la guerre au vent de bise
A notre camp de Moulineaux
Où tous manchons furent de mise.

et de me marier. Le sieur du Parc, ma mère et mes frères approuvèrent cet arrangement. Nous fûmes chez le sieur de Martinville faire le mariage, qui s'acheva le 7 janvier 1648. En même temps j'achetai du sieur de Campion de Montpoignant [1], mon cousin-germain, la terre du Boscferei, près d'Elbeuf, lieu de ma naissance et notre première demeure, que mon frère aîné lui avoit vendue pour en acheter une autre dans le pays de sa femme [2] : il me la céda sur mes instances, en lui donnant quelque chose de plus que mon frère n'en avoit tiré. Nous demeurâmes encore six mois chez ma sœur de Vacueil, pendant que je faisois réparer et meubler la maison, où nous vînmes bientôt nous établir. Je ne me montrai qu'à mes amis particuliers jusques vers la Pentecôte, que le duc de Beaufort trouva moyen de se sauver de Vincennes, avec des cordes que Vaumorin lui fit donner par un garde avec qui il avoit intelligence [3]. Sitôt que je le sus libre, je me mis en chemin pour le chercher; mais il me fit écrire une lettre très-bienveillante par Brillet, pour me prier de me tenir chez moi jusqu'à ce que j'eusse de ses nouvelles, et qu'il

1. N. de Campion, écuyer, sieur de Montpoignant, Feugueray, Limare, Saint-Amant, Boisfré ou Boscféret, mort le 4 novembre 1666.

2. Probablement en 1643. Nous lisons, en effet, dans l'*Avis touchant l'affaire de M. de Beaufort:* « Nous avons été chez M. Fraset, garde de la manche, où nous n'avons rien appris, sinon qu'il y avoit deux jours que Campion étoit venu prendre possession d'une petite terre proche de lui, attenant Nonancourt, dont il est à présent seigneur, et qu'il y tarda fort peu. »

3. Le 31 mai 1648.

m'en diroit la raison. J'étois encore chez ma sœur, d'où le 9 juillet nous allâmes, ma femme et moi, demeurer au Boscferei. Il y a présentement près de sept ans que nous sommes ensemble[1], avec tant de douceur que nous n'avons qu'une même volonté, sans nous être jamais dit la moindre chose déplaisante. Je ne crois pas qu'il se soit encore vu une union aussi entière, et une femme plus raisonnable et meilleure; qualités qui lui ont acquis dès l'enfance, parmi sa famille et les gens de sa connoissance, le surnom de *très-bonne;* et moi, qui sais mieux que personne combien elle le mérite, je ne l'appelle point autrement; elle m'appelle aussi son *très-bon,* quoique je ne le mérite pas. Mais il faut retourner aux affaires publiques.

Au mois de mai 1648, le parlement de Paris commença à se brouiller avec la Reine et le cardinal Mazarin, pour le droit annuel, qu'ils voulurent ôter à cette compagnie, qui porta les choses si avant que la Cour n'osa dire mot, à cause que les armées étoient occupées; mais après que le prince de Condé eut gagné la bataille de Lens[2], la Reine profita de cette prospérité pour faire arrêter ceux du parlement qui avoient le plus agi contre sa volonté. Le peuple de Paris s'arma, fit des barricades, et ensuite contraignit la Reine de rendre les membres du parlement que l'on avoit pris. Les choses demeurèrent ainsi en troubles jusqu'aux Rois de l'année 1649, que

1. Henri de Campion s'étant marié en 1648, il en résulte que ce passage a été écrit dans le courant de 1655.

2. Le 20 août 1648.

la Reine, le duc d'Orléans, le prince de Condé et le cardinal résolurent de se venger des Parisiens. La nuit du 5 au 6 janvier, tandis qu'ils crioient : *Le Roi boit*, le Roi sortit de la ville avec toute sa Cour, et se retira à Saint-Germain, d'où la plupart des troupes, qui avoient eu ordre de marcher, s'approchèrent, et investirent Paris sous la conduite du prince de Condé.

Quelques mois auparavant, mon frère ayant appris que le duc de Beaufort témoignoit croire les bruits que l'on avoit fait courir à son désavantage pendant sa prison, lui écrivit une lettre pour s'éclaircir de ses sentimens, dans laquelle, après avoir fait connoître par bonnes raisons son innocence, il lui témoignoit, mais en termes très-civils, que s'il ne le justifioit envers tout le monde d'une inculpation dont il ne pouvoit douter qu'il ne dût être exempt, il seroit obligé de faire connoître son ingratitude. Quoique la lettre fût fort bien, le Duc ne la trouva pas assez respectueuse, et après s'en être plaint hautement, n'y fit point de réponse, continuant toujours à accréditer les discours que l'on faisoit contre mon frère. Cela l'engagea à aller à Paris, où ayant assemblé les comtes de Fiesque [1], de Montresor et de Béthune [2], avec les sieurs de la Frette [3] et de Varicarville, tous gens dans la dernière estime de probité, et intimes amis de la maison

1. Charles Léon, comte de Fiesque. C'est à sa femme qu'est dédié le *Recueil de lettres qui peuvent servir à l'histoire*.
2. Hippolyte, comte de Béthune.
3. Voir les *lettres* 83, 84, 85, 86 et 87 d'Alexandre de Campion, adressées au duc de Vendôme, au duc de Retz, à M. de Harlay, à M. Valliquerville et à M. de la Frette.

de Vendôme, il leur fit voir, par un écrit qui fut ensuite montré par-tout, que l'accusation dont il étoit l'objet étoit fausse et ridicule, puisque, le duc de Beaufort ayant été cinq ans prisonnier et coupable sans que l'on eût seulement trouvé matière à l'interroger, il falloit que ses complices eussent été tout-à-fait fidèles, n'y ayant eu rien de si aisé, sur-tout à lui Alexandre de Campion, que de le convaincre, sans que l'on sût que cela vînt de sa part, puisqu'il n'avoit qu'à faire prendre le sieur de Lié, qui en savoit tout autant que lui, et n'avoit bougé de France, auquel l'on eût aisément fait tout confesser, par le moyen des prisonniers qui l'avoient vu à la première assemblée, et dont les dépositions eussent fourni matière à lui donner la gehenne. Ces raisons et quantité d'autres qui firent connoître à ceux que mon frère avoit pris pour juges que le duc de Beaufort étoit le premier criminel qui, sans être convaincu, s'étoit plaint injustement de ses complices, les engagèrent à prendre de si bonne sorte la défense de mon frère, qu'ils firent connoître son innocence à toute la Cour, sans néanmoins le pouvoir raccommoder avec la maison de Vendôme, ces princes s'imaginant qu'il y auroit de la honte pour eux à voir un homme qui s'étoit élevé si hardiment contre leur injustice.

Ces tracasseries furent cause que le duc de Beaufort me fit prier d'attendre quelque temps à le voir, prenant pour prétexte qu'il me vouloit raccommoder avec le Duc son père, auprès duquel on a vu que j'étois assez mal, et dont il savoit que je n'étois pas satisfait; disant que la chose seroit plus facile si je ne reparoissois dans leur

maison qu'à son retour d'Italie, d'où il revenoit avec la permission du Roi. Le fils avoit aussi obtenu celle de demeurer dans ses maisons. Quoique je visse que le dessein qui l'obligeoit à me tenir éloigné de lui ne pouvoit partir de nuls bons sentimens pour moi, je me voulus tenir dans l'obéissance, tant pour ne lui donner aucun prétexte que parce que je savois qu'il se louoit de moi, en disant mille choses avantageuses à tout le monde. Mais il n'en étoit pas de même à l'égard de mon frère, soit que MM. de Vendôme crussent encore quelque chose des méchancetés que l'on avoit dites, ou qu'ils trouvassent qu'il s'étoit défendu avec trop de fierté, si plutôt ce n'étoit pour être fâchés de l'avoir offensé en croyant ces choses trop facilement, ils persistèrent à ne le point voir, se contentant de ne parler plus de l'affaire; et j'en ferois de même si ce n'étoit qu'à présent, le cardinal Mazarin étant mort [1], il n'y a plus à craindre de leur nuire ni à personne en disant les choses comme elles sont.

Nos affaires étoient en cet état, c'est-à-dire que mon frère se justifioit et que j'attendois des nouvelles du duc de Beaufort, quand l'on forma le blocus de Paris, au commencement duquel les ducs de Bouillon et d'Elbeuf ayant pris le parti du parlement et du peuple, peu de jours après, le prince de Conti [2] et le duc de Longueville firent la même chose, quittant Saint-Germain pour se rendre à Paris, où le duc de Beaufort

1. Cela du moins a été écrit après le 9 mars 1661, date de la mort du cardinal Mazarin.
2. Armand de Bourbon, prince de Conti.

vint aussi dans le même dessein. La Reine régente envoya le comte de Harcourt à Rouen, avec des provisions de gouverneur de Normandie à la place du duc de Longueville. La ville et le parlement refusèrent de le reconnoître en cette qualité, et il se retira au Pont-de-l'Arche, en attendant les ordres de la Cour. Le duc de Longueville, instruit de ce qui se passoit, partit en diligence pour Rouen, et se rendre maître de la Normandie. Il prit seulement avec lui trente gentilshommes de ses amis, pour passer plus aisément sans rencontrer les troupes du Roi. De ce nombre étoient le comte de Fiesque, Varicarville et mon frère, qui, connoissant parfaitement le pays [1], conduisit le Duc du côté de Nogent-le-Roi, de là à Dreux, où il l'amena par Evreux chez moi, au Boscferei, pensant me prendre en passant; mais, sur la nouvelle de ces désordres, je m'étois rendu à Rouen, où j'attendois le duc de Longueville, que l'on savoit en chemin pour y venir, comme il s'y rendit en effet le jour même, sans que le comte de Harcourt, qui étoit au Pont-de-l'Arche avec trois cents chevaux, eût avis de sa marche avant qu'il fût dans Rouen. J'allai m'offrir au duc de Longueville, sachant que le duc de Beaufort étoit du même parti. Il m'appela son ancien camarade, et me fit des caresses non pareilles, se souvenant des deux campagnes que j'avois faites sous lui. Le comte de Fiesque me fit force civilités de la part du duc de Beaufort, et m'assura qu'il se louoit beaucoup de moi, me conseillant de servir en

1. Voir la *lettre* 90 d'Alexandre de Campion à l'abbé de C.

Normandie, puisque je m'y trouvois. Il ajouta, qu'ayant été nommé à Paris lieutenant-général du duc de Beaufort quand il auroit une armée, il venoit en Normandie lever des troupes, et j'acceptai la lieutenance colonelle d'un régiment d'infanterie qu'il me dit qu'il alloit mettre sur pié.

Peu de jours après, la ville de Rouen, le parlement, toute la noblesse et les villes de la province, à la réserve de celles qui avoient garnison, se déclarèrent pour le duc de Longueville, qui donna en même temps des commissions pour lever force cavalerie et infanterie, ayant fait pour cela saisir les deniers du Roi et ordonné de vendre par-tout le sel à moitié meilleur marché qu'auparavant, afin d'amasser plus promptement de l'argent. Dans ce temps-là, je fis venir ma femme à Rouen, où j'avois loué un logis, et m'occupois à lever le régiment du comte de Fiesque, dont j'avois le commandement. Le comte de Harcourt, qui avoit alors sept à huit cents chevaux et attendoit de l'infanterie, tenoit toute la province en alarme, à cause que l'on n'avoit point encore de troupes à lui opposer. Il se rendit maître de Pont-Audemer et de Quillebeuf, fit force gentilshommes prisonniers, et en obligea plusieurs à prendre son parti, pillant le plat pays, particulièrement aux environs de ma maison, où je ne perdis pourtant rien, à cause que les sieurs de Montpoignant, mes cousins-germains, étoient avec lui, et me sauvèrent de leur parti, comme je les garantis du nôtre.

Le duc de Longueville, informé que le comte de Harcourt se vouloit saisir d'Évreux, y envoya

de ses gardes avec le sieur de Farceaux, qui, secondé de quelques gentilshommes du pays, fortifièrent si bien les bourgeois qu'ils restèrent dans nos intérêts ; mais le comte s'étant approché de la ville quand il eut de l'infanterie, ils envoyèrent demander du secours au duc de Longueville, qui avoit alors sur pié six régimens d'infanterie et quinze cents chevaux. Il partit de Rouen, disant hautement qu'il alloit attaquer le Pont-Audemer pour faciliter la jonction des troupes que le sieur de Chamboi [1] lui levoit en basse Normandie. Il fit embarquer du canon sur la Seine, comme s'il eut eu ce dessein, et même y mit partie de l'infanterie, et avec le reste de ses forces marcha jusqu'à Moulineaux [2], où il nous fit loger, établissant des grandes gardes autour du village, de crainte de surprise, à cause que le comte de Harcourt, lui croyant le projet que l'on publioit, s'approcha à deux lieues de nous, quittant le chemin d'Evreux pour se mettre entre nos troupes et le Pont-Audemer. Le Duc

1. Il étoit gouverneur du Pont-de-l'Arche.

2. Village sur la Seine, auprès de la fontaine de ce nom, avec un château qui commandoit le passage du fleuve, aujourd'hui commune de la Bouille, canton de Grand'-Couronne, arrondissement de Rouen.

On trouve, sur le séjour des frondeurs normands à Moulineaux, le couplet suivant dans le *Chansonnier de Maurepas* :

A notre camp des Moulineaux
Où tous manchons furent de mise,
On ne joua point des couteaux
A notre camp de Moulineaux ;
En juste au corps fourré de peaux
Fîmes la guerre au vent de bise
A notre camp de Moulineaux
Où tous manchons furent de mise.

en ayant avis, résolut de jeter six cents mousquetaires et deux cents chevaux dans Evreux, sous la conduite du sieur de Coméni [1], maréchal de camp, donnant le commandement de la cavalerie au sieur d'Heudreville, mestre de camp, et à moi celui de l'infanterie. Je détachai cent mousquetaires de chaque régiment, comme major de brigade, le Duc m'ayant donné cet emploi, et je partis à minuit avec Coméni. Nous menions aussi beaucoup de munitions de guerre très-embarrassantes, et tant pour cela que pour les neiges qui étoient hautes, nous ne fûmes hors de la forêt qu'à la pointe du jour. Nous avions encore huit grandes lieues de plaine à passer, ce qui nous exposoit à être défaits dans notre marche; mais connoissant le pays, et sachant le comte de Harcourt à deux lieues sur notre droite, j'engageai Coméni à prendre sur la gauche, pour gagner les bords de la rivière d'Eure à Aquigni [2], d'où nous arrivâmes tranquillement à Evreux, nous étant, par ce détour de deux bonnes lieues, mis à couvert des ennemis. Le comte de Harcourt, ayant appris trop tard notre marche et le retour du duc de Longueville à Rouen, s'approcha alors d'Evreux; mais sachant ce qu'il y

1. Guidon des gendarmes de Tavannes en 1640; il en commandoit un escadron le 15 juillet au siége de Turin. Il avoit été volontaire au siége de Gravelines en 1644. La *Gazette* le cite « comme ayant fait vaillamment. » On peut croire pourtant qu'il n'étoit maréchal de camp que de la Fronde. Le *Chansonnier de Maurepas* le nomme, à la suite du triolet que nous venons de citer, Cuménil.

2. Ancienne baronnie à vingt kilomètres d'Évreux, sur l'Eure, au confluent de l'Iton. Commune du canton et arrondissement de Louviers.

avoit de monde, il ne jugea pas à propos de l'attaquer[1]. J'avois, comme commandant de l'infanterie, fait barricader les faubourgs, qui n'étoient point fermés, établi de bons corps-de-garde partout, et ne manquant point chaque nuit de faire une ronde à cheval autour des faubourgs, et une à pié sur les murailles de la ville. Nous fûmes un mois de cette sorte, au bout duquel la paix se fit. La Cour retourna à Paris, nos troupes furent licenciées, et le duc de Longueville alla voir le Roi, après qu'on l'eut assuré du gouvernement du Pont-de-l'Arche, outre ceux de Dieppe et de Caen qu'il avoit déjà.

Je retournai à Rouen, où je passai encore trois mois, parce que ma femme y accoucha le 2 de mai de son premier enfant, qui fut une fille appelée Louise-Anne, si belle et si agréable que dès le moment de sa naissance je l'aimai avec une tendresse que je ne puis exprimer. Après que ma femme fut rétablie, nous retournâmes au Boscferei, où j'appris que le duc de Beaufort, dont j'attendois toujours des nouvelles, avoit un grand démêlé avec le duc de Candalle[2], le comte de Bouteville[3], le commandeur de Sou-

1. Ce récit confirme celui que la Fronde publia, notamment dans le *Courrier françois;* mais la cour avoit une autre version. On la trouve dans le *Siége mis devant le Ponteau de mer par l'ordre du duc de Longueville que le gouverneur et les habitans du lieu lui ont fait lever, le* Te Deum *chanté pour la ratification de la paix avec l'Empire, et ce qui s'est naguères passé à la cour.* Imprimé à Saint-Germain-en-Laye, le 9 mars 1649.

2. Louis-Charles-Gaston de Nogaret de la Valette, duc de Candale, mort en 1652.

3. François-Henri de Montmorency, comte de Bouteville, depuis maréchal et duc de Luxembourg, mort en 1695.

vré [1], et plusieurs autres personnes de condition, pour avoir, dans un repas qu'ils faisoient ensemble, été faire affront au marquis de Jarzé [2], qui étoit avec eux, et s'être permis des railleries sur son compte [3]. Je partis aussi-tôt pour aller à Paris m'offrir à lui, et lui fis dire le sujet de ma venue par Vaumorin, qui faisoit profession apparente d'amitié pour moi, et par le sieur de Ganseville. Il les envoya me trouver aux Jacobins de la rue Saint-Honoré, et me dire qu'il m'avoit des obligations non pareilles du passé ainsi que du présent, et qu'il chercheroit toute sa vie occasion de m'obliger; mais que je considérasse qu'étant au point où il étoit avec mon frère, il ne pouvoit me voir. Voilà mot pour mot le discours, je ne sais pas si l'ordre étoit pareil. Je dis à ces messieurs que, quoique le procédé du Duc fût rempli d'injustice et d'ingratitude, je ne m'en étonnois point, le connoissant, de même que toute sa famille; que j'étois bien aise qu'il ne m'eût point fait perdre davantage de temps, et me consolois du passé par la contrainte où je mettois le plus ingrat prince du monde d'avouer qu'il m'avoit de grandes obligations; que je les priois de lui dire que je ne serois jamais

1. Jacques de Souvré, commandeur de Malte.

2. François-Réné du Plessis de la Roche Pichemer, marquis de Jarzé ou Jarzay, capitaine des gardes du corps du roi depuis la disgrâce du comte de Charost, le 19 août 1648.

3. Le 18 juin 1649, le duc de Beaufort étant entré dans le jardin de Renard, où alloit se mettre à table le marquis de Jarzay avec plusieurs gentilshommes du parti du roi, prit la nappe et la renversa. Cette aventure a fourni le sujet de cinq ou six pièces assez médiocres aux poëtes et aux pamphlétaires de la Fronde.

son serviteur, mais que je ne m'amuserois point à éclater en plaintes, trouvant cela foible et inutile; étant d'ailleurs résolu de ne parler jamais de lui, et d'essayer de m'ôter le souvenir de l'avoir connu. Je crois que ceux qui liront ce que je viens d'écrire avoueront que j'ai été mis à la plus rude de toutes les épreuves. Ce sera à eux à juger si je m'en suis tiré comme j'ai dû, n'étant pas juste que je décide de mes propres actions; aussi m'en rapportai-je au jugement des gens d'honneur et de vertu.

Je revins chez moi, où j'appris, l'hiver, que mon frère s'étoit attaché entièrement au duc de Longueville, aux intérêts de qui je me liai aussi, ayant toujours eu pour lui une inclination particulière, depuis les deux campagnes que j'avois faites sous ses ordres. Je sus peu de jours après que le Duc avoit été arrêté chez le Roi avec les princes de Condé et de Conti, et conduits tous trois au château de Vincennes[1]. Comme les causes de leur détention ne sont pas de mon dessein, qui n'est que d'écrire les choses où j'ai eu part ou dont j'ai été témoin, et que je n'ai pas la pensée de composer une histoire, je me contenterai de dire que pendant la prison du duc de Longueville je me tins toujours prêt à le servir, me trouvant où il étoit nécessaire pour cela, notamment à Rouen lorsqu'on le mena au Havre avec les autres Princes, pour examiner avec les plus zélés pour ses intérêts s'il y avoit lieu d'attaquer les troupes qui les conduisoient. Le sieur de Bertheville, son capitaine des Gardes, sait

1. Le 18 janvier 1650.

que notre assemblée se tint chez lui et en sa présence.

Je passai le temps chez moi avec une grande douceur, avec ma femme et mes voisins, avec qui j'ai toujours été bien, m'occupant une partie du temps à la lecture, ou à jouer avec ma fille, qui, malgré son bas âge, étoit si divertissante que ceux qui la voyoient y prenoient un plaisir extrême, et moi plus que tous ensemble. Je ne parlerois pas de ces choses, que beaucoup trouveront indignes d'être écrites, si la perte que j'en ai faite depuis, et dont j'ai pensé mourir de déplaisir, ne me faisoit chercher cette consolation que l'on ne me doit point envier. Si l'on croit que c'est par innocence que j'ai des sentimens si tendres, peut-être me fait-on tort; mais je cherche si peu à présent l'approbation générale, que je ne me donnerai pas la peine d'ôter cette impression à ceux qui la voudront prendre, et ne laisserai pas de parler à ma mode de ce que j'ai eu et aurai toujours de plus cher.

Les Princes sortirent de prison treize mois après y avoir été mis [1], et furent rétablis dans toutes leurs charges et gouvernemens. Le duc de Longueville acheta peu de temps après la charge de major au gouvernement de Rouen, pour la donner à mon frère, dont il étoit et est encore très-satisfait. Il l'a toujours possédée depuis, et l'exerce avec l'estime générale de la ville. Le Duc me promit la lieutenance-colonelle de son régiment d'infanterie qu'il vouloit mettre sur pié; mais il fut plus d'un an sans réaliser ce projet.

1. Le 13 février 1651.

Ma mère mourut le 26 octobre 1651, n'ayant auprès d'elle, de ses cinq enfans, que mon frère le bénéficier. L'on m'avoit envoyé querir, mais comme j'étois à quatorze lieues de Vert, je n'arrivai qu'après sa fin, quoique j'eusse fait grande diligence, tout malade que j'étois. Elle expira avec des témoignages d'une rare tranquillité d'esprit, âgée de soixante-huit ans et près de neuf mois. Cette perte d'une mère à laquelle nous avions tant d'obligations nous inspira les sentimens et les regrets les plus vifs. J'écrivis le partage de ce qu'elle laissoit, et mes frères le signèrent sans y rien changer. Nous avons jusqu'à présent vidé ainsi nos affaires, sans recourir à aucune autre entremise. En mon particulier, je n'ai eu jusqu'à présent nul procès ni démêlé d'intérêt. Ayant dès l'enfance l'équité pour fondement de mes actions, j'essaie toujours de proposer à ceux avec qui j'ai des affaires à régler des choses si visiblement justes qu'ils auroient honte de ne les pas agréer. Je ne biaise jamais, et suis si ponctuel à tenir ma parole que je ne pense pas qu'aucun homme puisse l'avoir fait plus religieusement, depuis les choses les plus importantes jusqu'aux bagatelles, et je souffrirois plutôt toutes sortes de maux que de m'écarter de cette exactitude : c'est la règle de ma vie, ainsi que la volonté que j'ai toujours eue et exécutée d'être bon fils, bon mari, bon père, bon frère, bon parent, bon ami, bon serviteur et bon maître. Je ne crois avoir jusqu'ici manqué à aucun de ces devoirs, et j'espère achever de même.

A l'époque de la mort de ma mère, la France entra dans les troubles qui suivirent la majorité

du Roi, et conduisirent Louis de Bourbon, prince de Condé, à prendre le parti de l'Espagne. Le duc de Longueville balança long-temps s'il se joindroit à ses intérêts. L'on se persuadoit si bien qu'il le feroit, qu'on provoqua des assemblées de noblesse pour s'opposer au dessein qu'on lui supposoit. Le Duc m'employa à les rompre, et j'y réussis si bien avec l'aide de mes parens et amis, que j'en rendis deux inutiles, et fis en sorte qu'il n'y en eût plus. Le Duc fut sur le point de se déclarer pour le prince de Condé; car dans le temps que le duc de Nemours amena une armée de Flandre du côté de Paris[1], en faveur du Prince, M. de Longueville m'envoya à Dreux pour essayer de mettre le gouverneur, mon parent, dans ses intérêts, et, à défaut de cela, de l'obliger à quitter sa place. J'agis avec tant de succès, qu'après lui avoir fait peur de l'armée du duc de Nemours, qui étoit proche, il se retira, voulant rester ferme dans le service du Roi. Je fis bailler aussi-tôt le commandement de la ville et du château à son frère, qui s'obligea par écrit de les garder pour le duc de Longueville, que j'allai retrouver à Rouen. Il avoit alors changé de projet, pour quelques mécontentemens qu'il eut des Princes, qui refusèrent de lui accorder des choses qu'il souhaitoit d'eux pour se déclarer. Il envoya à la cour le sieur de la Croisette[2], qui négocia

1. Le duc de Nemours passa la Seine à Mantes, avec son armée, le 5 mars 1652.

2. Il avoit été nourri page du duc de Longueville, et il étoit devenu une manière de favori, suivant l'expression de mademoiselle de Montpensier dans ses *Mémoires*. Il commandoit à Caen en 1650, lors de l'emprisonnement des

si bien que le Duc s'engagea entièrement dans les intérêts du Roi. J'ai toujours eu une telle passion pour le maintien des lois, que je ressentis une extrême joie de cet arrangement, quoique je jugeasse que je ferois plutôt fortune dans l'autre parti.

Par son accommodement, le duc de Longueville leva un régiment de cavalerie de douze compagnies, et un d'infanterie de trente dont il me donna le commandement. Je procurai des compagnies à beaucoup de mes parens et amis. Lorsque le régiment fut assemblé aux environs de Beauvais, il se trouva de quinze cents hommes. J'avois quitté ma femme et ma fille, qui avoit alors plus de trois ans et étoit la plus charmante créature qui fut jamais : je laissai encore deux fils et ma femme grosse. Nous attendîmes un mois beaucoup d'autres troupes aux environs de Beauvais, et le marquis d'Allembon[1] devoit nous conduire, quand tout seroit en état, à l'armée du duc d'Elbeuf, qui étoit alors en Picardie. Allembon, profitant des désordres du royaume, tiroit de l'argent de la plupart des bourgs et villages du pays pour les exempter de logemens, et nous envoyoit aux lieux qui ne vouloient pas s'accommoder avec lui. Je ne sus ces choses que sur la fin de notre séjour. Après avoir été en plusieurs villages, il m'envoya de Beauvais, où il se tenoit

princes; et l'*Apologie particulière pour M. de Longueville* l'accuse d'avoir été infidèle à son bienfaiteur; mais il y a du même temps une *Réponse à une lettre écrite de Rouen sur un libelle intitulé :* Apologie particulière, etc.

1. Charles de Roussé, marquis d'Allembon, connétable héréditaire du comté de Guines, maréchal de camp du 13 février 1652.

d'ordinaire, l'ordre d'aller à Saint-Leu, gros bourg à dix lieues de Paris sur la rivière d'Oise[1]. Je m'informai du lieu, et l'on me dit que les habitans nous refuseroient, tant pour se fier à la force de leurs murailles, qui étoient bonnes, qu'à cause qu'ils étoient très-mutins, et avoient depuis peu repoussé le sieur de la Salle[2], sous-lieutenant des Gendarmes du Roi et lieutenant-général de ses armées, qui les avoit assiégés avec bien plus de troupes que je n'en avois et deux pièces de canon.

J'appris au vrai tous ces détails, qui m'inquiétèrent; mais comme j'ai toujours été exact à obéir à ceux qui ont eu droit de me commander, je fis marcher le régiment jusque sur une hauteur d'où l'on découvre aisément Saint-Leu, et sur laquelle ils pouvoient voir le corps en bataille. J'envoyai ensuite des officiers montrer l'ordre que j'avois. Les habitans les renvoyèrent avec menaces, et après avoir arboré un étendard sur leurs murailles, se mirent tous en armes pour les défendre. Sur leur refus de nous recevoir, je partageai le régiment en plusieurs petits bataillons qui s'avancèrent contre le bourg, comme pour attaquer le côté qui regarde la plaine. Ils marchèrent sur une même ligne à cent pas de distance les uns des autres, jusqu'à la portée

1. Bourg avec un prieuré sur une colline au bord de l'Oise, à huit kilomètres de Creil. On l'appelle aujourd'hui Saint-Leu d'Esserent, canton de Creil, arrondissement de Senlis.

2. Louis de Caillebot, marquis de la Salle, sous-lieutenant des gendarmes du roi le 10 mars 1651 et lieutenant général le 10 juillet 1652.

du mousquet, qu'ils firent halte. J'en envoyai un à des maisons hors et assez proches des portes; mes hommes étoient à couvert par le moyen de ces maisons, peu éloignées de la rivière. Je me promenai ensuite à cheval avec quelques officiers, pour reconnaître le fort et le foible du lieu, et remarquai près de la rivière une petite poterne au-dessous de la porte près de laquelle étoit mon petit bataillon. Ce point me parut le plus favorable pour l'attaque, et faisant prendre de la paille aux soldats postés derrière les maisons dont j'ai parlé, ils marchèrent vers la grande porte, comme pour la brûler. En même temps je mis pié à terre avec quelques capitaines et officiers, et, suivi d'un nombre de soldats d'élite armés de fusils, je m'avançai droit à la petite porte, jugeant que pour faire connoissance avec ce nombreux régiment il falloit que je me misse en avant à cette première occasion, pour donner bon exemple.

Lorsque je fus près de cette poterne, les habitans firent une décharge, et leur commandant, qui s'étoit apperçu de mon dessein, vint avec les meilleurs de ses hommes pour tenir tête. J'ordonnai de rompre la porte, en même temps que mes soldats tiroient par des trous qui y étoient et blessèrent le commandant du lieu. La porte fut alors brisée, et voyant que l'affaire alloit à souhait, je me tins à l'entrée et y mis un officier, craignant que les soldats, passant de force, ne tuassent tous les habitans, qui commençoient à s'étonner, et firent crier par un officier de la garnison de Senlis, que le sieur de Saint-Simon, gouverneur de la ville, avoit envoyé pour les

assister, qu'ils étoient prêts à traiter avec le commandant. Je répondis qu'il pouvoit sortir sur ma parole ; ce qu'il fit pour me dire que je n'avois qu'à demander ce que je voulois d'argent pour ne point loger, et qu'il feroit en sorte que je fusse content. Je repartis que je n'étois point homme d'intérêt, et que je désirois seulement entrer, suivant mon ordre. Il me représenta que si j'entrois avec la quantité de monde que j'avois, la résistance que je venois d'essuyer, les blessures de plusieurs personnes et la nuit, car le jour commençoit à manquer, je ne pourrois peut-être empêcher la ruine entière de Saint-Leu. Je dis que si je n'entrois point, tout le monde croiroit que je ne l'aurois pu, et qu'ainsi j'entrerois ; que pour la sureté des habitans, mon honneur et ma conscience y étant engagés, il ne s'en mît pas en peine. Il retourna par la petite porte dont j'étois le maître, et dit aux habitans ma résolution, à laquelle ils se soumirent, tant par l'épouvante où ils étoient qu'à cause de la blessure de leur chef.

Je remis le régiment ensemble, et après avoir dit aux capitaines qu'ils me répondroient de leurs compagnies, je les fis toutes marcher l'une après l'autre, les capitaines à la tête chacun de la sienne, les enseignes au milieu, les lieutenans à la queue, et les sergens sur les ailes. On fit défense, par un ban, à tous les soldats, sous peine de mort, de quitter leurs rangs jusqu'à ce qu'ils eussent leur billet de logement. Cet ordre, qui s'observa rigoureusement, sauva le bourg, et fut cause que l'on ne fit que ce qui se pratique dans les lieux où on loge de gré à gré. Le len-

demain matin, l'on me vint avertir que les soldats, incités, je crois, par des capitaines fâchés de n'avoir rien gagné dans un endroit si riche en un temps où tout sembloit permis, avoient forcé l'abbaye, où l'on avoit retiré les meilleurs effets. J'y courus, comme il étoit nécessaire, et remis chacun en son devoir. J'avoue que beaucoup d'officiers me donnèrent plus de peine que les soldats; mais je pris les choses de telle hauteur qu'ils furent obligés, malgré leur avidité, de se contenter de vivre avec ordre et douceur. Le marquis d'Allembon arriva après que j'eus tout réglé. Je pense qu'il n'eût pas traité les habitans aussi bien que moi s'il se fût trouvé à l'attaque et à la prise du bourg. Nous y restâmes cinq ou six jours, et allâmes ensuite à Ciré, sous Marlou [1], appartenant à la duchesse de Châtillon [2], sœur du sieur de Montmorenci-Boutteville, et la plus belle dame de ce temps. Allembon étoit mécontent de ce lieu, qui ne lui avoit pas payé quelque chose qu'il prétendoit dès l'année précédente, pour sa compagnie de cavalerie. Il nous y mena sans m'en dire le sujet. En arrivant, madame de Châtillon vint lui parler, et se plaindre de la manière dont il en usoit. Elle lui fit offrir, je crois, cent pistoles par un gentilhomme : il les accepta; mais elle vint où j'é-

1. La terre de Marlou, plus communément Mello, est située entre Beaumont-sur-Oise et Clermont en Beauvoisis.

2. Isabelle-Angélique de Montmorency-Bouteville, veuve de Gaspard de Coligny, duc de Châtillon, tué devant Charenton le 8 février 1649. Elle épousa, en 1664, Christiern-Louis, duc de Meckelbourg-Schwerin. La terre de Marlou lui avoit été donnée par le prince de Condé.

tois, disant qu'elle se consoloit d'en être quitte pour de l'argent. Je ne savois encore rien de la chose, dont je m'informai, et lui dis que je ne voulois point d'argent, ni assister ceux qui lui en demandoient, et allant à Allembon, je lui reprochai qu'il nous vouloit faire venger ses querelles, où le Roi n'avoit nul intérêt, ajoutant que, hors le service de Sa Majesté, je ne reconnoissois point son autorité; que j'allois loger ailleurs, et n'entendois pas qu'il prît rien. Cela le toucha sensiblement; mais après être entré en discours avec moi, j'accommodai l'affaire, à condition que nous ne logerions pas dans cette terre, qu'il n'auroit point d'argent, que madame de Châtillon oublieroit ce qu'il avoit voulu faire, et le remercieroit de la somme dont il quittoit ses vassaux à sa considération. Elle a publié depuis comme je l'avois essentiellement obligée en cette occasion.

Ce fut en ce temps-là que le prince de Condé prit Sainte-Ménéhould [1], Bar-le-Duc, Ligni, Commerci et Void en Barrois, ce qui obligea les généraux de faire joindre toutes les troupes pour reprendre ces places, quoique l'on fût à la Toussaints; de sorte que le duc d'Elbeuf, les maréchaux de Turenne, d'Aumont [2] et de la Ferté [3] se portèrent tous sur la frontière de Champagne,

1. Le 14 novembre 1652.

2. Antoine d'Aumont, connu d'abord sous le nom de marquis de Villequier, maréchal de France le 5 janvier 1651, duc et pair en novembre 1665 ; mort en 1669.

3. Henri de la Ferté-Senneterre, maréchal de France le 5 janvier 1651, obtint la pairie en même temps que le maréchal d'Aumont; mort en 1681.

où nous nous rendîmes aussi pour servir sous le duc d'Elbeuf. Après la jonction de ces troupes, l'on marcha droit au prince de Condé, qui, n'ayant pas une armée capable de nous résister, se retira du côté de Luxembourg. Nous allâmes par Toul et Saint-Mihel le pousser hors de la Lorraine, et ensuite nos généraux vinrent assiéger Ligni. Jugeant que l'on pouvoit prendre cette ville d'emblée, le duc d'Elbeuf fit apprêter des échelles, pendant que les autres s'opposoient aux secours. L'on détacha cent cinquante hommes de tous les corps des troupes du duc d'Elbeuf, et deux cent cinquante du nôtre, comme le plus fort. Cinq capitaines du régiment furent mis à la tête de nos commandés avec autant de lieutenans et d'enseignes. Un certain nombre de soldats sans armes portoient les échelles à la tête de chaque détachement. L'attaque commença à deux heures après midi. Le sieur de Rambure[1], avec les commandés de son régiment, qui étoit le premier de nos troupes, prit la droite pour donner par une assez petite brêche que notre canon avoit faite. Les autres corps prirent la gauche pour escalader de ce côté. Les ennemis, croyant que, pourvu qu'ils gardassent la brêche, on ne les forceroit pas, ne s'opposèrent point ailleurs. Là, le capitaine et le lieutenant de Rambure, qui menoient les enfans perdus, furent tués avec plusieurs bons soldats, sans qu'on pût faire reculer les assiégés. Pendant cela on planta les échelles le long des

1. Charles ou Réné, marquis de Rambure et de Courtenay, mestre de camp d'un régiment de cavalerie de son nom, mort en 1671.

murailles, où les hommes détachés du régiment de Longueville se signalèrent à la vue de toute l'armée. Les capitaines Bellefosse, Vieuxfumé et le chevalier de Bellegarde[1] montèrent les premiers sur le rempart avec plusieurs de nos soldats, tandis que beaucoup d'autres demeurèrent embourbés dans le fossé. Sitôt que nos gens furent maîtres des murailles, ils allèrent occuper la place, ce qui étonna ceux qui gardoient la brêche au point qu'ils l'abandonnèrent pour se retirer dans le château. Alors la plupart de l'armée entra, et la ville fut pillée. Nous nous logeâmes le jour même près du château; mais comme ses murailles étoient assez bonnes, et que nous n'avions que de petites pièces, l'on n'y put faire brêche.

Les généraux laissèrent quelques régimens pour continuer le siége du château de Ligni, et allèrent attaquer Bar-le-Duc, capitale du pays. Nous marchâmes à cette expédition. Le maréchal de Turenne prit d'abord le faubourg, et ensuite, ayant fait brêche à la basse-ville, il l'emporta d'assaut. Le sieur du Tot[2], son lieutenant général, y fut tué. On logea ensuite toute l'infanterie des armées dans la basse-ville et les faubourgs pour attaquer la haute, pendant que le duc d'Elbeuf et le maréchal de Turenne allèrent avec toute la cavalerie se loger à Révigni-aux-

1. Il fut, au siége de Candie, major de quatre cents volontaires françois que commandoit le chevalier de La Tour. Le régiment arriva devant l'île le 25 novembre 1668. *Gazette, extraordinaire* du 8 mars 1669.

2. Charles-Henri Du Tot, lieutenant général du 10 juillet 1652.

Vaches [1], pour empêcher les secours, qui ne pouvoient venir que du côté de Sainte-Ménehould. Le maréchal de la Ferté demeura pour commander au siége, qui dura quinze jours. J'entrois en garde avec notre régiment tous les quatre jours. Nous n'eûmes qu'un enseigne blessé et quelques soldats tués, les ennemis ne faisant nulles sorties. Sitôt qu'il y eut brêche raisonnable, ils capitulèrent, et rendirent la place.

Pendant ce siége, le cardinal Mazarin, qui étoit sorti de France pour la seconde fois afin de faire cesser le prétexte des révoltes, que l'on publioit n'être que pour l'ôter du ministère [2], sachant le prince de Condé hors du royaume, se rendit avec ses nièces à Sédan, où le sieur de Fabert [3], sa créature et gouverneur, le reçut comme il y étoit obligé; mais lorsqu'il apprit que nous étions maîtres de la campagne, il résolut de venir à l'armée, afin d'avoir la gloire de la reprise de toutes les places que l'on attaqueroit. Il arriva au commencement du siége de Bar, et tous les commandans des corps le furent saluer à un château où il s'étoit logé, à demi-lieue de la ville, J'allai le voir, accompagné de la plupart des capitaines de notre régiment; il me reçut avec des civilités non pareilles pour le duc de Longueville, pour le corps et pour moi, sans témoigner s'il me reconnoissoit pour celui qu'il avoit eu autrefois tant d'envie de faire prendre. Il avoit

1. Village de la Franche-Comté, au diocèse de Besançon, aujourd'hui canton de Conliège, arrond. de Lons-le-Saulnier.
2. Il étoit parti de Pontoise le 19 août 1652.
3. Abraham de Fabert, lieutenant général du 20 septembre 1650.

assez vu mon visage à la Cour pour s'en souvenir; quoi qu'il en soit, il n'en fit rien paroître, bien que je le visse assez souvent le reste de la campagne, pour l'intérêt du corps que je commandois : il me traita toujours d'une façon tout-à-fait obligeante.

Après la prise de Bar, le cardinal voulut que l'on marchât vers Sainte-Ménehould, ayant dessein de l'assiéger; mais quand on en fut proche, les généraux lui firent sentir l'impossibilité de l'entreprise, tant parce qu'il n'y avoit nuls fourrages dans le pays, qu'à cause que Noel étant passé, il eût été impossible de venir à bout d'un siége de cette importance. Ces raisons le firent changer de dessein et marcher du côté de Rhétel et de Château-Porcien, que le prince de Condé avoit pris aussi en se retirant des environs de Paris. L'on jugea mal aisée l'entreprise de Rhétel, parce que les eaux en rendoient les approches difficiles, et l'on résolut le siége de Château-Porcien [1], que le duc d'Elbeuf conduisit, tandis que les autres généraux, avec leurs troupes, s'opposèrent aux secours. On se saisit de la ville assez facilement, mais le château tint dix jours, pendant lesquels nous éprouvâmes des peines et un froid insupportables, outre que le pays étoit tellement ruiné, que les soldats et les chevaux pensèrent mourir de faim, aussi bien que dans le Barrois, où nous avions beaucoup souffert. Nous eûmes peine nous-mêmes à trouver à vivre à force d'argent, et l'on peut dire

1. Ville capitale du Portien en Champagne; aujourd'hui chef-lieu de canton dans l'arr. de Réthel. Château-Portien fut pris au commencement de janvier 1653.

avec vérité que jamais fin de campagne n'a occasionné autant de fatigues et de dépenses que celle-là. Le sieur de Marette, capitaine dans le régiment de Longueville, fut tué, et le sieur du Buc[1], enseigne-colonel, mon parent, fait prisonnier pendant le siége de Château-Porcien.

Après la prise de cette place, l'on ne songeoit plus qu'aux quartiers d'hiver, lorsqu'on sut que le prince de Condé s'étoit saisi de Vervins, sur la frontière de Picardie. Le cardinal y fit marcher toutes les troupes. Nous pensâmes périr de faim et de froid à ce voyage, mais Vervins fut repris en deux jours[2]. Le cardinal ne faisoit pas tant tous ces siéges pour l'utilité que pour faire dire par ses partisans à Paris qu'il avoit ôté au prince de Condé la plupart de ses conquêtes, espérant que cela le feroit bien recevoir du peuple, qui jusqu'alors l'avoit eu en grande aversion. De Vervins, le cardinal fut à Laon, où il donna les quartiers d'hiver à la Chandeleur. Il me bailla Sens pour le régiment d'infanterie de Longueville et pour trois compagnies du régiment de cavalerie, le reste ayant des bourgs voisins de la même ville. Je marchai aussi-tôt pour m'y rendre par Soissons, Château-Thierri et Nogent-sur-Seine. Les habitans de Sens firent difficulté de nous recevoir, tant à cause qu'ils sont les plus mutins du royaume, que parce qu'ils espéroient faire changer l'ordre par la faveur du

1. Il étoit probablement fils de François de Campion, écuyer, sieur de Saint-Pierre, et de sa première femme, Charlotte de Nollent, fille de François de Nollent, chevalier, seigneur et baron de Limbeuf, seigneur du Buc-Richard, etc.

2. Le 27 janvier 1653.

sieur le Roi, premier commis du sieur le Tellier, secrétaire d'État de la guerre[1]. Cela m'obligea d'aller à la Cour, où j'obtins un commandement absolu de nous loger. De Paris, je fus en poste à Rouen avec le baron de Bellegarde, premier capitaine, commandant le régiment de cavalerie du duc de Longueville, pour le voir. Il me reçut d'une façon tout-à-fait obligeante, témoignant une satisfaction entière de moi. J'allai passer un jour avec ma femme et mes enfans, et trouvai mon aimable fille si jolie, si spirituelle et si avancée, quoiqu'elle n'eût pas encore quatre ans, que ses raisonnemens passoient les miens.

Je retournai à Sens établir notre garnison, d'où étant revenu chez moi aussi-tôt, j'y fus deux mois avec tout sujet de satisfaction, et néanmoins avec une mélancolie qui étoit le pressentiment de l'extrême affliction qui étoit prête de m'arriver. Cela m'alarmoit, me souvenant que Dieu m'avoit toujours averti de mes malheurs par songes, présages ou sentimens intérieurs. Quand je fus obligé de quitter la France pour me retirer à Bruxelles auprès du duc d'Orléans, j'en eus avis la nuit d'auparavant par un songe. Lorsque le duc de Beaufort fut pris, il m'arriva la même chose. En allant trouver le duc de Vendôme en Italie, une belette me traversa le chemin près de Genève, ce qui m'a toujours été un présage funeste. En arrivant à Rome avec Beaupuis, une autre nous traversa aussi le chemin. Le jour avant qu'il fût arrêté, j'en fus averti par songe, comme je le lui dis le même

1. Michel Le Tellier, secrétaire d'État de la guerre depuis le 13 avril 1643; chancelier de France le 29 octobre 1677.

jour. Cela m'étoit aussi arrivé à la prise de Ganseville, où une autre belette me traversa le chemin. Enfin j'éprouvai encore la même chose quand j'allai pour trouver le duc de Beaufort, après sa sortie de prison. Je n'ai nulle superstition, mais je crois que Dieu a tant de bonté qu'il veut bien quelquefois avertir les hommes des malheurs qui leur doivent arriver, soit afin qu'ils les évitent, soit pour leur faire connoître, après qu'ils sont arrivés, que ce sont des effets de sa volonté immuable, résolus de toute éternité, pour que, s'y soumettant plus facilement, ils ne murmurent point contre sa providence.

J'étois dans la situation pénible que je viens de décrire, le disant souvent à ma femme, sans que cela m'empêchât de me divertir en apparence avec elle, mes amis, et sur-tout ma fille, lorsqu'un jour ayant mené le sieur du Parc, mon oncle, qui avoit passé quelques jours chez moi, dîner chez un de mes voisins, d'où il partit pour retourner chez lui, je revins au Boscferei, rêvant à des choses tout-à-fait funestes sur le sujet de ma chère fille, mais repoussant néanmoins ces pensées comme ridicules. En arrivant, je la trouvai attaquée d'une fièvre violente. Bientôt la rougeole se déclara. Un médecin que j'envoyai chercher ordonna les remèdes convenables; mais le matin du cinquième jour, la rougeole rentra, et ma chère fille mourut le 10 mai 1653. Le lendemain, je lui fis rendre les derniers devoirs à la principale place du chœur de ma paroisse du Thuitsignol[1], et ordonnai qu'on

1. Dans le canton d'Amfreville-la-Campagne, arrondis-

lui taillât une tombe, où l'on écrivît mon affliction : elle fut telle, que je n'ai pas eu depuis de véritable joie. Je m'étois si bien mis en l'esprit que ma fille seroit la consolation de mes dernières années, et j'avois si bien commencé à l'associer à toutes choses avec moi, que je crois que c'est lui voler son bien que de prendre plaisir à quelque chose sans elle.

Le 12 mai je partis avec ma femme, quasi aussi affligée que moi, et nous nous retirâmes chez madame de Vacueil, ma sœur, où ma femme demeura trois mois. Lorsque je pensois que j'étois séparé pour toute ma vie de ce qui m'étoit le plus cher, je ne pouvois aimer le monde, hors duquel étoit ma félicité. Je sais que beaucoup me taxeront de foiblesse, et d'avoir manqué de constance dans un accident qu'ils ne tiendront pas des plus fâcheux; mais à cela je réponds, que les choses ne font effet sur nous, que selon les sentimens que nous en avons, et qu'ainsi il n'en faut pas juger généralement comme si nous avions tous la même pensée. Il faut savoir le prix que nous estimons les choses, avant que de louer notre patience quand nous les perdons. L'on prend souvent l'insensibilité ou la dureté pour de la constance, comme l'amour et l'amitié pour de la foiblesse. J'avoue que je jouerois le personnage d'une femme si j'importunois le monde de mes plaintes; mais chérir toujours ce que j'ai le plus aimé, y penser con-

sement de Louviers, département de l'Eure. Il existe encore à Thuitsignol un moulin dit de la Rose, dont le meunier devoit offrir, le jour de Noël de chaque année, une rose fraîche et naturelle au seigneur du Boscférey.

tinuellement en éprouvant le desir de m'y rejoindre, je crois que c'est le sentiment d'un homme qui sait aimer, et qui, ayant une ferme croyance de l'immortalité de l'ame, pense que l'éloignement de sa chère fille est une absence pour un temps, et non une séparation éternelle. Que si l'on dit que ces vifs attachemens peuvent être excusables pour des personnes faites, et non pour des enfans, je réponds que ma fille ayant incontestablement beaucoup plus de perfections que l'on n'en avoit jamais eu à son âge, personne ne peut avec raison me blâmer de croire qu'elle eût été toujours de bien en mieux, et qu'ainsi je n'ai pas seulement perdu une aimable fille de quatre ans, mais une amie telle qu'on peut se la figurer dans son âge de perfection. Quoi qu'il en soit, mon déplaisir m'ôta tous les soins que j'avois d'élever ma maison, mon principal but en cela ayant été l'intérêt de ma fille. Je ne laissois pas de souhaiter de faire instruire mes autres enfans selon leur condition, et leur laisser de quoi vivre de même; mais ce n'étoit plus avec mon ambition et mon activité passées. Je ne songeois plus qu'à mener une vie sombre et retirée, contre mes premiers goûts et ceux de la plupart des affligés, qui cherchent à voyager et à agir pour se distraire.

Je fis ce que je pus pour persuader au duc de Longueville de faire casser son régiment; mais loin de suivre mon sentiment, il voulut que j'allasse à la Cour solliciter le payement de notre quartier d'hiver. Je tâchai d'éviter cette commission; mais voyant que je ne le pouvois sans blâme, après l'honneur qu'il m'avoit fait de me

donner une charge aussi considérable que le commandement de son régiment, je fus donc à Paris, où, en un mois de sollicitations, je fis les affaires de ce corps, mais toujours dans la même mélancolie. J'assemblai ensuite nos recrues, et marchai à l'armée du maréchal de Turenne, qui étoit aux environs de Ham en Picardie, et le prince de Condé, avec l'armée espagnole, de l'autre côté de la rivière de Somme, à deux lieues de nous. On fut quinze jours de cette sorte, pendant lesquels je tombai malade d'affliction dans le camp. Pendant cinq à six jours je ne voulus point quitter ma tente; mais, mon mal augmentant, on me porta en brancart à Ham, d'où nous n'étions qu'à une lieue. J'y eus encore une fièvre très-violente pendant huit jours, au bout desquels elle me quitta en me laissant d'une foiblesse extrême.

Le prince de Condé, voyant qu'il ne pouvoit obliger les maréchaux de Turenne et de la Ferté à combattre, et qu'il lui étoit impossible d'attaquer nulle place de Picardie qu'ils n'eussent le temps d'y jeter ce qu'ils voudroient de monde et de munitions avant qu'il pût faire sa circonvallation, résolut avec l'archiduc Léopold [1], commandant dans les Pays-Bas, et qui étoit alors au camp, d'envoyer en diligence de la cavalerie investir Rocroi, à trente lieues de-là, avec l'intention de suivre avec toute l'armée pour assiéger cette place. Mais le Prince, jugeant en même temps que nos généraux, ne voulant point donner

1. Léopold Guillaume, archiduc d'Autriche, gouverneur des Pays-Bas espagnols depuis l'année 1647.

bataille, n'en risqueroient pas une pour dégager Rocroi, et qu'ils préféreroient d'attaquer une de ses places qu'ils pussent prendre aussi-tôt que lui Rocroi, il supposa qu'ils se porteroient entre Sédan et Stenai pour attaquer Mouson, à douze lieues de lui. Avant de marcher vers Rocroi, il envoya donc en diligence à Mouson deux régimens d'infanterie, pour le défendre en cas de siége.

Les maréchaux n'eurent pas plutôt avis du décampement du Prince et de la route qu'il prenoit, qu'ils marchèrent du même côté. Un capitaine de notre régiment vint promptement m'en donner avis, le jour même que je commençai à me lever. Il pensa, de même qu'un autre qui m'avoit accompagné à Ham pour me faire soigner, que ma foiblesse ne me permettant pas d'agir, il falloit achever de me guérir avant de quitter Ham. Mais je jugeai que si je laissois éloigner l'armée, j'aurois difficulté à la rejoindre; que s'il y avoit quelque chose à faire de toute la campagne, ce seroit dans cette circonstance; que beaucoup de capitaines du régiment ne s'y tenant qu'à ma considération, il finiroit par se débander si je n'y étois, je me décidai à partir. On me mit à cheval aussi-tôt, et j'allai joindre l'armée vers la Fère, où elle campa ce soir-là. Une pluie très-abondante qui tomboit me redonna la fièvre, malgré laquelle je ne laissai pas de suivre le lendemain et les jours suivans, que, sans s'arrêter que pour passer la nuit, on alla en huit marches de Ham camper à la vue de Mouson, qui en est éloigné de plus de quarante lieues.

Le prince de Condé ayant bien prévu le dessein de nos généraux, les deux régimens qu'il avoit détachés entrèrent dans Mouson la nuit qui précéda notre arrivée. Le lendemain on fit les approches, et ensuite le maréchal de Turenne commença une attaque du côté de Sédan, et le maréchal de la Ferté une autre du côté de Stenai. J'arrivai si foible que l'on fit ce que l'on put pour que je me retirasse à Sédan, mais je n'en voulus rien faire. Le régiment de Picardie ouvrit la tranchée à l'attaque de Turenne, et celui de Piémont à celle de la Ferté. L'on attaquoit des dehors escarpés, bien fraisés et palissadés. Quoique les assiégés fussent au nombre de plus de quinze cents hommes, ils ne firent nulle sortie. J'entrai en garde avec notre régiment le troisième jour du siége, et fis avancer le travail jusqu'au fossé des dehors : je perdis plus de trente soldats cette nuit-là. Le marquis de Castelnau, lieutenant-général[1], fit en vain ce qu'il put pour que je me retirasse à ma tente; mais je voulus toujours agir nonobstant le mauvais temps, qui fut si violent et si long, qu'en dix-huit jours que dura le siége il ne cessa point de pleuvoir. Sur la fin de notre première garde, le sieur des Moulins, notre major, eut toute la chair du bras droit emportée d'un coup de canon, sans hasard de la vie; et le sieur de Longuemare, lieutenant, un coup d'une pièce de six livres au travers du corps, qui ne l'empêcha pas de vivre encore huit jours. On

1. Jacques, marquis de Castelnau-Mauvissière, lieutenant général du 12 septembre 1650. Il fut blessé mortellement au siége de Dunkerque en 1658, et mourut le 15 juillet, quinze jours après avoir reçu le bâton de maréchal de France.

les porta à ma tente, d'où, après avoir été pansés, je les envoyai à Sédan par la Meuse.

Le lendemain, Picardie emporta les dehors que les ennemis abandonnèrent sans résistance. Ensuite le régiment des Gardes arriva, de sorte que nous n'allâmes à la tranchée que de cinq jours l'un. J'en fus encore deux fois avec notre régiment, qui perdit bon nombre de soldats. Pour moi, je fus si heureux, qu'agissant continuellement dans les pluies et la fange, j'achevai de me guérir. Le sieur d'Eclainvilliers[1], commandant de la cavalerie, disoit que j'étois le premier homme qui s'étoit sauvé où les autres se fussent perdus. Nous gagnâmes pié à pié le fossé, et après avoir fait une galerie, l'on attacha le mineur à la muraille. Le maréchal de la Ferté fit la même chose; sa mine étant la première prête, il la fit jouer, et se logea sur la brêche, ce qui obligea les ennemis, sachant notre mine en état, de capituler le dix-neuvième jour du siége[2]. Ils sortirent le lendemain avec armes et bagages, tambour battant et mêches allumées.

Nos généraux marchèrent vers Rocroi, qui n'étoit pas encore rendu. L'armée étoit diminuée de moitié par les fatigues du siége, les pluies et le manque de fourrage, qui avoit ruiné la cavalerie. Nous allâmes en trois jours camper près de Mézières et de Charleville, où nous apprîmes la reddition de Rocroi. Alors les généraux nous me-

1. Timoléon de Séricourt d'Eclainvilliers. Il étoit mestre de camp d'un régiment de cavalerie qu'il avoit levé par commission du 15 octobre 1645.

2. Et le 28e de septembre 1653. C'est à ce siége que Louis XIV fit sa première campagne.

nèrent reposer huit ou dix jours du côté de Rhétel, et pendant ce temps allèrent voir le Roi, qui étoit à Laon avec le conseil. Là on résolut que le maréchal du Plessis iroit assiéger Sainte-Ménehould avec les troupes de la maison du Roi et celles qui venoient de Guienne, et que les maréchaux de Turenne et de la Ferté s'opposeroient à l'armée des ennemis. M. de Turenne, sachant qu'ils se portoient vers la Picardie comme pour y entreprendre quelque siége, envoya notre régiment et celui de Gèvres, moi les commandant tous deux, avec le comte de Beaujeu[1], lieutenant-général, qui avoit à ses ordres un camp volant, afin qu'il nous jetât dans la place qui seroit menacée. Nous fûmes plus d'un mois à marcher vers toutes les villes d'où les ennemis approchoient, avec des fatigues continuelles; nous allâmes à toutes les places de l'Artois et des frontières de Picardie, ce qui empêcha d'en attaquer aucune, les ennemis n'osant s'y embarquer dans l'hiver, sur-tout y sachant assez de monde. Après cette promenade le long des frontières, nous fûmes quelques jours à Hédin, d'où, sur l'avis que les ennemis étoient en corps aux environs de Saint-Omer, l'on m'envoya avec notre régiment gagner Montreuil, pour essayer de me jeter dans Ardres, à laquelle on croyoit qu'ils en vouloient; ce que j'exécutai fort heureusement, quoiqu'il y eût beaucoup de monde aux environs. Les ennemis, voyant cette ville en état de soutenir un siége, ne l'attaquèrent pas.

1. Claude-Paul de Beaujeu de Villiers, comte de Beaujeu, lieutenant général du 10 juillet 1652.

Pendant les trois semaines que je passai à Ardres, le gouverneur espagnol de Saint-Omer, ayant détaché quatre cents chevaux sous la conduite d'un de ses parens pour aller piller des villages aux environs de Boulogne, où étoit le maréchal d'Aumont, cette entreprise s'exécuta; mais en qualité de gouverneur de la ville et du pays, il manda la noblesse et les milices, poursuivit cette cavalerie, et envoya en diligence prier le sieur de Rouville[1], gouverneur d'Ardres, car il falloit que les ennemis passassent près de cette place, d'en sortir avec ce qu'il pourroit de forces pour leur couper la retraite. Le gouverneur commanda aussi-tôt sa compagnie de Chevaux-Légers, me priant d'y joindre quelques-uns de nos officiers de bonne volonté. J'en fis sortir vingt des mieux montés, avec lesquels, et deux cents soldats de la garnison conduits par un de nos capitaines, nous allâmes du côté où devoient passer les Espagnols, qui croyoient se retirer par la seule coupure qu'on trouve à un fossé qui traverse toute la plaine d'Ardres. Je me saisis de ce débouché avec mon infanterie, et les ennemis, qui étoient à la portée du mousquet, se voyant exclus du passage, se jetèrent sur la droite pour arriver à l'extrémité du fossé, et se retirer par les bois, quoique fort incommodes pour la cavalerie; mais le maréchal d'Aumont, paroissant alors à leur queue avec quelques cents chevaux, et la troupe à cheval du sieur de Rouville quittant notre infanterie pour les aller at-

1. Hercule-Louis, marquis de Rouville, lieutenan général et gouverneur d'Ardres et du comté de Guines.

taquer par la gauche, ils firent marcher leurs deux premiers escadrons entre des bois, tandis que le troisième tint ferme pour leur donner le temps de monter un petit coteau; mais nous marchâmes résolument à ce dernier escadron, qui ploya, quoique composé de six vingts chevaux, à la première décharge, se voyant attaqué en tête et en flanc. Le commandant du parti, faisant ce qu'il pouvoit pour le rallier, fut pris par Baure [1], lieutenant des Chevaux-Légers du sieur de Rouville. En même temps le maréchal nous mena après les autres escadrons, que nous joignîmes au passage d'une petite rivière, où ils furent défaits si entièrement, que de quatre cents chevaux il ne s'en sauva pas trente; mais comme ils se défendirent peu, et qu'ils n'eurent affaire qu'à des officiers et de la noblesse, très-peu furent tués, et on les fit quasi tous prisonniers. On leur prit quantité de bons chevaux; les officiers de notre régiment en eurent beaucoup, et il n'y eut que moi qui n'en voulus point.

Le maréchal d'Aumont fit merveille dans cette occasion, mais lorsqu'on lui amena le comman-

1. François de Baure, sieur de Chargey. Les Espagnols avoient investi Ardres le 26 août 1657. « Le sieur de Baure étant arrivé à leurs quartiers à six heures du matin, après avoir été mêlé plus de deux heures parmi eux, se jeta dans la place avec non moins de bonheur que de courage, et confirma au gouverneur le dessein qu'on avoit de l'assiéger. » Mais l'armée de Turenne parut le 28. Les Espagnols alors « délogèrent avec une telle précipitation, que le sieur de Baure s'étant jeté du haut du rempart sur les fuyards à la tête des nôtres, l'épée à la main, tua ou fit prisonniers les mineurs qui étoient encore dans les trous. » *Gazette* du 7 septembre 1657.

dant espagnol avec les officiers prisonniers, il le traita de *brûleur de maisons*, à cause d'une qui l'avoit été par ses gens près de Boulogne. L'autre ayant répondu assez fièrement qu'il étoit homme d'honneur, le maréchal s'emporta jusqu'à lui faire tomber son chapeau avec sa canne, et à lui en donner dans le visage, accompagnant cette violence de paroles aussi offensantes que les coups. Cela me toucha si fort, que le maréchal, près duquel j'étois, voyant à mon air que je désapprouvois son action, me dit pour s'excuser que les Espagnols lui avoient autrefois donné cent coups en le faisant prisonnier; ce que je trouvai une mauvaise raison, n'y en ayant pas là un seul de ceux qui l'avoient maltraité. Il prétendit aussi que l'officier dont je parle n'avoit pas rendu assez de respect à sa dignité; mais je crois qu'il n'y a nulle excuse pour un homme qui en maltraite un autre sans armes, hors de la chaleur du combat. Le prisonnier témoigna le ressentiment que peut faire paroître un homme délicat hors d'état de se venger. On le mena avec ses compagnons à Ardres.

Peu de jours après, j'eus ordre d'en partir pour marcher vers Sainte-Ménehould, que l'on croyoit encore en état de tenir long-temps; mais en passant à Montreuil j'en appris la prise[1]. Comme toutes les troupes avoient leur route pour les quartiers d'hiver, elles s'y acheminèrent. Le nôtre étoit à Reims, mais sachant que l'on re-

1. Sainte-Menehould se rendit au maréchal Du Plessis-Praslin le 26 novembre 1653.

tranchoit beaucoup de compagnies des régiments de cavalerie et d'infanterie, je voulus aller indiquer au duc de Longueville les capitaines de son régiment qui étoient les plus dignes d'être maintenus. J'allai par Abbeville à Dieppe, où je le trouvai; il m'accueillit parfaitement et m'assura de faire sur cette réforme ce que je lui conseillerois. Nous revînmes à Rouen, où il apprit que vingt compagnies étoient retranchées de son régiment; ce qui le fâcha, sachant que l'on avoit traité plus favorablement d'autres corps. Il jugea que l'on en usoit ainsi avec lui afin qu'il demandât le licenciement entier de ses troupes, soupçonnant que le Roi, c'est-à-dire le cardinal, seroit bien aise qu'il n'en eût point à lui. Il voulut cependant maintenir les dix compagnies qu'on lui laissoit, espérant faire rétablir les autres. Je lui nommai les huit meilleurs capitaines de son régiment, qu'il conserva sur mon rapport avec la compagnie colonelle et celle du mestre-de-camp.

Peu de temps après le duc de Longueville eut ordre d'aller à la Cour, où il n'avoit point paru depuis la majorité du Roi. On lui fit dire par le sieur de la Croisette, son agent, que ce voyage étoit nécessaire, tant pour témoigner son obéissance au Roi, que pour faire cesser les bruits que l'on faisoit courir, qu'il n'osoit aller à la Cour de peur d'y être arrêté; méfiance et discours préjudiciables au repos de la province de Normandie. Ce commandement l'inquiéta; mais voyant qu'il ne pouvoit désobéir sans se perdre, en l'état où étoient les affaires, il résolut de faire bonne mine et de partir, suivi de peu de gentilshommes, pour ne point donner

d'ombrage; mais il ordonna à mon frère et à moi de l'accompagner. Il fut très-bien reçu du Roi, de la Reine et du cardinal, demeura dix jours à Paris, après lesquels on lui permit de retourner à son gouvernement, et il fut congédié avec de grandes marques de confiance. Il revint donc bien vîte en Normandie, pour, selon ma croyance, y passer le reste de sa vie, ayant alors aversion pour la Cour, et son âge, de près de soixante ans, lui faisant chercher le repos.

Peu après son retour, son régiment de cavalerie fut cassé, ce qui l'empêcha de demander l'augmentation de celui d'infanterie. Je lui dis qu'après avoir commandé les deux dernières campagnes un corps de trente compagnies, où il y avoit quatre-vingt-dix gentilshommes officiers et beaucoup de soldats, l'on se moqueroit de moi si je paroissois à la tête de dix compagnies. Il répondit qu'il seroit bien marri que j'eusse ce déplaisir; qu'il ne vouloit donc pas que j'allasse à l'armée que le régiment ne fût rétabli sur le même pié qu'auparavant; mais qu'il me prioit de mettre les dix compagnies en bon état, d'établir pour les commander le sieur de Thuitsimé [1], mon cousin germain et premier capitaine, m'assurant qu'après la campagne il demanderoit le rétablissement des vingt compagnies supprimées ou le licenciement total du

1. Nicolas de Campion, chevalier, seigneur et patron de Thuitsimer; il étoit premier capitaine depuis l'origine du régiment. Il appartenoit à la branche de Montpoignant.

Thuitsimer est une commune du canton d'Amfreville-la-Campagne, arrondissement de Louviers, département de l'Eure.

corps, me procureroit un autre emploi et feroit pour moi tout ce qui dépendroit de lui. Pour obéir au Duc, je touchai l'argent du quartier d'hiver et des recrues, le distribuai aux capitaines, auxquels j'avois donné rendez-vous à Evreux, et les fis partir pour Reims, d'où on les envoya en garnison à Sainte-Ménehould, pendant que le Roi assiégea Stenai et les ennemis Arras. Le Roi, après avoir pris Stenai, en partit le 20 août.

J'étois revenu d'Evreux chez moi au Boscferei, où j'ai vécu depuis avec une grande douceur, ne témoignant rien de ma mélancolie, fréquentant mes parens et voisins, et voyant de temps en temps le duc de Longueville, qui me traita toujours fort obligeamment. Voilà ce qui m'est arrivé de plus remarquable depuis ma naissance, le 13 février 1613 jusqu'au 20 août 1654, que j'ai quarante et un an passés, et ma femme trente-cinq de la Magdelaine dernière [1]. J'imagine, tant par le souhait que j'en fais que par l'état des choses, passer le reste de ma vie en repos dans ma province, mais toujours néanmoins dans le ressentiment de la perte de ma chère fille Louise-Anne, pouvant assurer que je n'ai pas encore été une heure sans y penser, quoiqu'il y ait plus d'un an que je l'ai perdue. Je n'ai point décrit beaucoup de choses qui me sont arrivées en ma jeunesse sur deux matières où j'étois fort enclin : l'une, les démêlés particuliers que j'ai eus souvent tant pour moi que pour mes amis, et dont je suis toujours

1. La fête de Sainte-Madeleine se célèbre le 22 juillet, Madame de Campion étoit donc née le 22 juillet 1619.

avantageusement sorti, ayant honte de dire que j'ai cherché des choses que tout le monde doit fuir avec soin. L'autre, sont les inclinations d'amourettes sans lesquelles je n'ai guère été jusqu'à mon mariage; ce n'est pas que tantôt la timidité, tantôt le respect et souvent la paresse et le bonheur ne m'aient empêché de faire rien de criminel, mais je ne laissois pas de l'être de volonté. Ce que j'ai écrit suffit pour faire connoître à ma famille mes mœurs, inclinations, fortunes et actions. Je ne désire aujourd'hui que de pouvoir faire instruire mes enfans selon leur qualité, de les voir en âge et en état de se passer de moi, et ensuite de sortir du monde, pourvu que ce soit avant ma femme, pour rejoindre ma fille chérie, enfin que nos corps soient enterrés au Thuitsignol auprès du sien.

Le régiment de Longueville, que je commandois toujours, fut licencié à la fin de 1655. Depuis ce temps je ne me suis mêlé que de mes affaires et de celles de mes amis quand ils m'en ont prié. Malgré mes efforts pour être bien avec mon voisinage, j'eus quelques différends pour le logement des gens de guerre et pour la chasse, mais sans outre-passer jamais la raison et la justice, et en usant toujours avec fermeté à l'égard de ceux qui prétendoient, par leurs biens, charges ou autres avantages dont l'on ne dépend point, faire les entendus, l'ayant toujours pris, partout où nous nous sommes trouvés, plus haut qu'eux, soit comtes, marquis ou autres, et ayant voulu que ma femme fît de même avec les leurs. Peut-être m'en aimoient-ils moins, mais ils nous ont cependant plus recherchés que le reste de

leurs voisins. Pour les gentilshommes communs, je les ai toute ma vie traités avec tous les égards possibles et en suis fort aimé. Je pense que, comme je ne tiens nul gentilhomme au-dessus de moi, je n'en tiens nul au-dessous, et je me suis toujours bien trouvé de cette conduite, qui est juste. Les seules inquiétudes que j'éprouvois dans ma retraite étoient le peu de santé de ma femme, et, en me voyant beaucoup d'enfans, la crainte de la nécessité, à cause de mon peu de bien, et que je ne pouvois me résoudre, non plus que ma femme, à diminuer notre train et à changer ma façon de vivre. La possibilité d'y être réduit, quoique cela ne soit point arrivé, m'a fait passer de mauvaises heures.

Le jour des Morts de l'an 1658, je me promenois hors de l'enclos de mon logis, lorsqu'on vint me dire que des gens de guerre pilloient les maisons qui sont le long du chemin qui passe assez près de la mienne; j'entendis en même temps tirer plusieurs coups. J'appelai mes valets, dont deux sortirent avec des fusils; je courus au lieu où l'on tiroit, et vis en arrivant cinq ou six cavaliers, en attendant un grand nombre d'autres qui approchoient, et un goujat qui tira une poule dans l'enclos d'un paysan où il étoit passé. Je criai à celui que je pris pour le chef des cavaliers que je le priois de faire cesser le désordre. Il répondit qu'il s'y en alloit; mais un de mes valets voulant faire le brave, quoique je lui ordonnasse de demeurer, passa où étoit celui qui avoit tiré, et, prenant la poule qu'il tenoit à la main, la lui voulut ôter, l'autre essayant de la retenir. Durant cette contestation, celui qui vou-

loit rétablir l'ordre vint à eux, les croyant l'un et l'autre de sa troupe, mit l'épée à la main et les frappa. Mon valet, sans considérer autre chose, lui donna du bout de son fusil dans le visage, le mit tout en sang, lui cassa deux dents et le voulut tirer; mais le fusil rata. J'arrivai en ce moment, et ne pouvant passer à cause d'une haie, je menaçai seulement mon valet s'il ne s'arrêtoit. Les troupes survinrent en même temps, faisant bien cinq cents chevaux, et commencèrent à crier qu'il falloit faire main-basse; car celui que mon valet avoit blessé étoit malheureusement le commandant de cette cavalerie et chef des gendarmes du cardinal Mazarin [1]. Je me trouvai fort mal à l'aise, à pié sans autre arme qu'une canne au milieu de ce monde, et considérant que si je me retirois ils tueroient le valet. Je restai donc, et leur parlai si hardiment, et avec un si grand sang-froid, que malgré l'animosité du chef et la leur, ils lâchèrent mon homme et suivirent leur route. Je me suis trouvé durant dix ans dans de grands hasards pour ces passages de gens de guerre, y en ayant eu beaucoup, tant de cavalerie que d'infanterie, à l'entrée et à la fin de chaque campagne, sans que mes paysans aient quasi rien perdu; mais cela s'évitoit avec bien de la peine, à cause de la licence des troupes.

Le 31 janvier 1659, ma femme, étant grosse, tomba malade, se rétablit un peu, puis retomba d'une pleurésie, et ne fit que languir jusqu'au premier juin, qu'elle parut en grand danger. Le 4,

1. Il s'appeloit Boyer.

dans la matinée, elle ressentit les douleurs de l'enfantement, quoiqu'elle ne fût que dans son huitième mois, et rendit bientôt l'esprit, en mettant au monde une fille qui mourut cinq ou six jours après elle. J'étois navré et tombai dans un état à faire pitié. Mon frère le bénéficier et ma sœur de Vacueil me menèrent à Conches : j'y restai dix-sept jours, et revins ensuite au Boscferei, pour donner ordre à mes affaires. Je demeurai seul avec trois fils et deux filles : 1°. l'aîné, Edme, eut dix ans le 16 mai. 2°. Nicolas, huit ans le 5 février. 3°. Alexandre, trois ans le 19 septembre[1]. 4°. Marie-Magdelaine, sept ans le 14 mars. 5°. Enfin, Magdelaine, quatre ans le 10 octobre. Outre ma fille aînée Louise-Anne, et une autre petite appelée Anne, qui étoient mortes, j'eus encore le malheur de perdre, le 24 octobre 1659, Marie-Magdelaine.

Ne pouvant tenir dans ma maison, qui me rappeloit sans cesse mes chagrins, j'en avois pris une à Conches, où je demeurai jusqu'au 2 de juin 1660, que voyant que le regret de mes pertes me suit également par-tout, je suis revenu chez moi au Boscferei avec mes enfans, et j'y vis dans une grande tristesse, n'ayant d'autre consolation que de faire célébrer l'annuel de ma femme bien-aimée au Thuitsignol, et dans ma chapelle du Boscferei. J'ai fait mettre deux tom-

1. Alexandre de Campion, écuyer, sieur du Feuguerei, fut capitaine de cavalerie au régiment de Nassau. Il vivoit encore le 4 novembre 1696; mais le 18 mai 1706, noble dame Catherine de Garencières est qualifiée, dans un acte passé au notariat d'Amfreville-la-Campagne, veuve en dernières noces de messire Alexandre de Campion.

bes jointes ensemble, à la principale place du chœur de l'église du Thuitsignol, ma paroisse, et près de mon banc, l'une sur le lieu où repose le corps de la meilleure, de la plus chérie et de la plus regrettée des épouses, et l'autre pour moi. J'ai fait graver l'épitaphe sur les tombes, et il n'y manque plus que le jour et l'année de ma mort, que l'on ajoutera quand elle sera arrivée.

On voit que l'affliction qui consumoit M. de Campion, lui rendoit la vie insupportable. Il mourut d'une maladie de langueur le 11 mai 1663, âgé de cinquante ans et trois mois. Sa postérité est éteinte. (*Note du général de Grimoard.*)

Ce fut son frère le bénéficier qui eut la tutelle de ses enfans mineurs. Il la garda jusqu'à sa mort, qui arriva vers 1671. Nous avons dit en effet qu'il fut remplacé, cette année là, par le fils de M. de Vacueil.



APPENDICE.



LETTRES

D'ALEXANDRE DE CAMPION[1].

A M. DE FONTAINE.

LETTRE I.

Il me semble qu'un compliment de votre part sur mon mariage, comme m'ont fait tous les autres, est plus injurieux qu'obligeant, vu notre étroite amitié; vous pensez peut-être qu'en me témoignant la part que vous prenez à ma joie et louant le choix que j'ai fait, je vous remercierai de vos bontés, et vous exagérerai les avantages du bien et de la personne que j'ai épousée. J'avoue que j'en use de cette manière avec la plus grande partie des autres; mais je ne changerai point de méthode avec vous, ne croyant pas qu'il faille cesser d'avoir un bon ami parce que l'on a une femme; ce n'est pas que je vous en puisse dire d'autres nouvelles,

1. Extrait du volume intitulé : *Recueil de Lettres qui peuvent servir à l'histoire et diverses poësies*. A Rouen, aux depens de l'autheur, par Laurens Maurry, imprimeur et libraire, ruë aux Juifs, près le Palais. M. DC. LVII. In-12.

sinon que je suis fort satisfait depuis huit jours que j'ai goûté du sacrement; mais je ne vous réponds pas de la continuation, et quand elle seroit de mauvaise humeur, elle ne le témoigneroit pas à un homme de vingt ans qui ne lui fait rien souffrir qui ne mérite plutôt des remercîmens que des injures; de vous dire même si j'ai bien ou mal fait, ce n'est pas à moi d'en juger; du côté de l'interêt, Madame la Comtesse menace de lui ôter une terre qui fait la principale partie de son bien[1], mais M. le Comte témoigne de l'inclination pour moi, quoique je ne sois appuyé de personne auprès de lui : le temps décidera l'affaire; cependant je sais que c'est un marché hasardeux : vous y avez passé, ainsi vous en pouvez parler plus pertinemment que moi; en attendant la saison d'en juger, je vous puis assurer que la joie est grande dans la maison. Je voudrois être aussi certain de la durée que vous le devez être de celle de mon amitié[2].

A Paris, ce 9 février 1631.

1. La baronnie de Gany, à six kilomètres de Vernon. Le comte de Soissons lui en donna la ratification en 1636; mais après la mort du prince, elle lui fut retirée, s'il faut l'en croire, par le fait ou par l'influence de la duchesse d'Aiguillon. Comment?

2. Dans les *Entretiens sur divers sujets d'histoire, de politique et de morale*, le septième, qui a pour titre *Du mariage*, Apiste (Du Tronée, beau-frère d'Alexandre de Campion) dit : « Je suis assuré qu'Ézicrate nous va facilement prouver que nous devons non-seulement les appeler (les femmes) dans notre société et dans nos délibérations, mais nous abandonner même entièrement à leur conduite. » Et Ézicrate (Alexandre de Campion) répond : « Je suis d'avis que ce soit le plus sage qui conduise l'autre. »

A M. D. R. [1].

LETTRE III.

Vous avez raison de me conseiller d'essayer à m'établir dans l'hôtel de Soissons par la voie de M. de Senneterre [2], et vous demeurerez peut-être d'accord que je n'ai pas tort d'être d'un sentiment contraire; vous, parce que l'on ne réussit presque jamais auprès de Rois et de Princes qui ont des favoris, à moins de vouloir tenir d'eux les graces qu'on prétend des maîtres; et moi, à cause qu'ayant sondé le chemin inutilement, j'ai trouvé un homme qui se persuade qu'un cavalier qui n'a point été nourri dans la Cour ne peut être qu'un provincial sans esprit et sans conduite. De plus, je pense avoir décou-

1. Peut-être Mademoiselle Marie Gastelle, ou, suivant Tallemant, Galateau Des Roches, qui épousa en 1638, Pierre La Lane ou de La Lane, fils d'un garde des rôles du conseil privé, dont on a quelques vers publiés par Saint-Marc avec ceux de Montplaisir : *Poésies de La Lane et du marquis de Montplaisir*, Amsterdam, 1759, p. in-12. Il y a dans notre recueil une lettre adressée de Sédan, mais sans date, à madame de La Lane. C'est la quarante-troisième. Elle n'a qu'un intérêt purement littéraire. Alexandre de Campion y remercie madame de La Lane des vers de son mari qu'elle lui a envoyés, et surtout lui donne des louanges passionnées à propos d'un madrigal qu'elle a joint à sa lettre. *Voir* la préface; et pour un plus complet éclaircissement, *l'historiette* de La Lane dans le sixième volume de Tallemant des Réaux, édition de M. Paulin Pâris.

2. Henri de Saint-Nectaire, marquis de La Ferté-Habert, père du maréchal de La Ferté. Il avoit été gouverneur du comte de Soissons.

vert une cabale contre lui, dans laquelle on fait quelque cas de moi ; mais pour vous faire voir la confiance que j'ai en vous, et essayer à me rendre digne de celle que vous m'avez fait l'honneur de me témoigner, je vous dirai que Madame de Longueville[1] a beaucoup de bonté pour moi, et qu'elle hait fort M. de Senneterre ; que d'ailleurs, comme vous le savez, elle est tout à fait bien avec M. le Comte : or j'ai découvert depuis quelques jours que tant de conférences qu'ils ont ensemble, et que nous avons remarquées, sont pour chercher les moyens de faire sortir toute la famille de la maison, sans que Madame la Comtesse, qui les aime, fasse aucun éclat; cela étant, il me semble qu'il est plus honorable et plus à propos de me jeter dans le parti de Madame de Longueville qui me recherche, que dans celui de M. de Senneterre qui méprise mon amitié, puisque si l'une a l'avantage, j'entrerai auprès de M. son père par la belle voie; et si elle succombe, j'essaierai de me venger de ceux qui voudront contribuer à ma ruine. Ce n'est pas que je n'estime la conduite et l'esprit de ce favori ; mais, ne pouvant rien mériter envers lui, je dois chercher à m'établir par une voie contraire; toutefois, comme je soumets tous mes sentiments aux vôtres, j'attends demain réponse à l'ordinaire, en vous donnant la main pour aller de la Messe en votre carrosse, et j'aurai plus d'obéissance

1. Louise de Bourbon, fille de Charles de Bourbon, comte de Soissons et première femme de Henri II d'Orléans, duc de Longueville.

pour vos commandemens que de considération pour mes liaisons.

A Paris, ce....

A LA MÊME.

LETTRE IV.

La lettre que vous m'avez fait l'honneur de m'écrire m'a fait hâter mon retour de la campagne, pour venir apprendre sur les lieux l'état de la Cour de l'hotel de Soissons, depuis l'éloignement de M. de Senneterre, où je trouve tout assez pacifique, la guerre civile dont cet éloignement nous menaçoit étant presque aussitôt éteinte qu'allumée; j'aurois pourtant souhaité deux choses : l'une, que Monsieur le Cardinal n'en eût pas pris connoissance; et l'autre, que M. le Comte n'eût point été le chercher dans sa maison; la première, à cause que l'entremise d'un homme qui gouverne l'État paroîtra dans le public un ordre donné par lequel il aura été nécessité de faire ce qu'il a volontairement accordé; et l'autre, d'autant qu'on l'accusera de violence et d'injustice, comme l'on fit lorsqu'il fit maltraiter ** [1], vu que ces sortes d'actions

1. Le baron de Coupet. C'étoit le fils d'un secrétaire du connétable de Lesdiguières. Le comte de Soissons lui fit donner des coups de bâton par Beauregard, son capitaine des gardes, à cause de quelques paroles inconvenantes qu'il avoit adressées à madame de Chalais dans le jardin des Tuileries. Cette aventure fit beaucoup de bruit. On blâma

sont connues de tout le monde, et le sujet qu'on a de les faire de quelques particuliers seulement; et il me semble que les personnes de sa naissance ne doivent pas exposer si legèrement leur réputation pour contenter leurs passions. Vous me direz peut-être que je m'intéresse fort pour un prince dans les affaires duquel je n'ai aucune part, et dont je n'ai à me louer que de sa seule civilité; mais je vous avoue qu'encore qu'on pût desirer en lui quelque accortise qui ne lui est pas naturelle et qu'il peut acquérir avec le temps, j'ai une très grande inclination pour sa personne, lui trouvant de la parole et de l'amitié, qualités peu ordinaires à ceux de sa condition, et je ne vous cèle point que j'aurois joie d'être à lui, tant pour ces raisons qu'à cause que vous témoignez le désirer. Ce qui est tout dire pour moi.

De Paris, ce....

A LA MÊME.

LETTRE V.

J'ai suivi votre conseil : je m'attache auprès de M. le Comte; je le suis dans Paris et à la Cour; mais tout le fruit que j'en ai tiré

fort le prince, qui, obligé de s'excuser, prétendit que Coupet n'étoit pas gentilhomme; mais Tallemant des Réaux raconte que le roi trouva cela très-mauvais : « Je voudrois bien savoir, disoit-il, si je ne puis pas faire un gentilhomme, moi, et si le père de Coupet, ayant été annobli par un roi de France, ne doit pas passer pour noble. » *Historiette de mademoiselle de Senneterre et son frère.*

depuis cinq mois que je ne le quitte point, est qu'il m'adresse souvent la parole; que je suis toujours dans ses parties, soit à la paume ou autres jeux, et qu'il témoigne être assez content de mon assiduité. Mais il ne me parle de rien de sérieux, et je vois qu'il y a bien du chemin à faire pour avoir sa confiance selon votre prédiction, outre que tout le monde n'est pas prévenu comme vous de la bonne opinion que vous avez de moi : il garde peut-être les premières impressions qu'on lui peut avoir données, que je suis un homme de plaisir qui pourroit contribuer à celui d'un grand prince, mais que je suis incapable d'aucune affaire d'importance ; et vous savez que tous les princes, pour ne se pas donner la peine d'examiner les talens de ceux qui les approchent, s'en rapportent toujours à ce que d'abord on leur en dit, d'où vient qu'ils sont souvent trompés au jugement qu'ils en font; ce n'est pas que je présume que le soin qu'il prendroit de me connoître me fût avantageux, mais toujours il verroit à quoi je suis propre, et je serois instruit de ce que j'en dois attendre. Je suivrai néanmoins ponctuellement vos advis, et je n'aurai pas de peine à continuer de lui faire ma cour, puisque cela me fait connoître à tout le monde, et que je suis vos conseils et vos ordres.

De Paris, ce 13 juin 1634.

A LA MÊME.

LETTRE VI.

Je n'ai rien à ajouter à toutes les lettres que je vous ai écrites depuis que la Cour est partie, sinon que le héraut qui étoit allé à Bruxelles déclarer la guerre au Roi d'Espagne[1] est de retour d'aujourd'hui; que l'armée commandée par MM. les maréchaux de Châtillon et de Brezay entre dans le pays ennemi, et que tout le monde témoigne une grande joie de cette déclaration, peut-être pour n'en pas juger la suite ni l'importance. Pour moi, j'espère que M. le Comte aura de l'emploi, et que cela me pourra donner lieu de m'en faire mieux connoître; mais je vous avoue que je ne laisse pas d'être touché de compassion des misères des peuples, et de tous les autres maux qui sont arrivés dans la France toutes les fois que nous avons eu la guerre déclarée contre l'Espagne. Si le voyage dure, ne me déniez pas, s'il vous plaît la grâce de continuer à m'écrire souvent, puisque c'est le seul moyen de me consoler de votre absence, qui n'est pas un petit mal pour moi.

De Château-Thierry, ce jour de la Pentecôte 1635.

1. Ce fut le 19 mai que le héraut fit la déclaration de guerre dans Bruxelles *avec les chamades accoutumées*.

A LA MÊME.

LETTRE VII.

Enfin, M. le Comte va commander une armée en Lorraine, et quoi que tous les arrière-bans passent pour aller trouver M. d'Angoulême et M. le maréchal de la Force, elle sera de sept ou huit mille hommes ; cela donne beaucoup de joie à ses serviteurs, qui se persuadent que par ce moyen il se fera valoir : et l'on a lieu de l'espérer, vu le changement de son humeur, étant devenu si civil et si obligeant qu'il commence à se faire beaucoup de créatures[1]. Ce procédé fait croire à la plupart que ceux qui l'ont gouverné par le passé lui conseilloient de ne se point familiariser, afin que personne ne pût l'entretenir contre leur intérêt. Il a tant de peur de tomber dans le même inconvénient, que le meilleur moyen de ruiner un homme auprès de lui seroit de lui témoigner qu'il prétendroit le gouverner ; cette aversion va dans un tel excès, qu'il est en garde avec tous ceux qui l'approchent : toutefois, comme il prend la plupart de ses résolutions de lui-même, après avoir conféré avec ceux qu'il croit dans ses intérêts, ayant beaucoup de sens, il y a apparence qu'il se formera si bien l'esprit,

1. Tallemant des Réaux lui rend le même témoignage : « Il étoit devenu bien plus civil depuis qu'il commanda en Picardie. » *Historiette de mademoiselle de Senneterre et son frère.*

qu'il deviendra un grand homme. C'est le souhait que je fais, quoique j'y paroisse peu interessé; car si ce n'est quand je joue avec lui, il ne me parle jamais de rien. Vos lettres sont la meilleure partie de mon divertissement, et je crois que vous me faites assez de justice pour en être persuadée.

De Châlons, ce 2 septembre 1635.

A LA MÊME.

LETTRE VIII.

Vous aurez appris tout ce qui s'est passé au siége de Saint-Mihel par mes précédentes, et comme le Roi y vint deux jours devant qu'il se rendît. L'on dit que M. le Cardinal lui manda de Ruel qu'il étoit nécessaire pour le bien de ses affaires qu'il fît ce voyage, son but étant d'ôter à M. le Comte l'honneur et la satisfaction d'avoir pris cette place, quoique la conquête en soit assez médiocre, les ennemis n'ayant fait aucun effort pour la secourir; mais s'il a tant de peur qu'il n'acquière quelque gloire, il sera bien fâché lorsqu'il apprendra que tous les volontaires de l'armée et beaucoup d'officiers l'ont voulu accompagner lorsqu'il est revenu ici; et que l'ayant suivi malgré lui, il fut réduit à s'enfuir à Bar lui quatrième, dont j'en étois un, au travers des bois, après les avoir conjurés d'aller où le Roi les envoyoit, qui est, comme vous l'aurez su, auprès de M. le Cardinal de

la Valette, pour rétablir son armée tout à fait ruinée par la retraite de Mayence[1]. Comme vous avez inclination pour notre Prince, je sais que vous aurez joie d'apprendre qu'il a acquis beaucoup d'honneur, et qu'il a fait quantité de serviteurs dans ce voyage, et déplaisir qu'on lui ait ôté le commandement de l'armée avec quelque manière d'affront. On lui a offert celui d'une autre en Champagne, où il n'y a que trois cents hommes, ce qu'il n'a pas voulu accepter; de sorte que nous partons un de ces jours pour revenir à Paris, assez mal satisfaits de la Cour. Vous pouvez croire la joie que j'aurai de vous aller rendre compte de toutes choses.

De Châlons, ce 5 novembre 1635.

A LA MÊME.

LETTRE IX.

Je ne pensois plus vous écrire ici, vous ayant mandé hier que nous allions à Paris; mais la bonté que vous me témoignez par votre lettre, et le soin que vous prenez de mes intérêts m'oblige à vous éclaircir sur ce qu'un de mes bons amis vous a dit que je me plaignois de

1. Le cardinal de La Valette et le duc de Saxe-Weymar, après avoir fait lever le siége de Mayence par les Impériaux, furent obligés de repasser le Rhin, à cause de la disette où étoit l'armée. Galas les suivit et les atteignit dans leur retraite; mais son avant-garde, qui étoit de cinq mille hommes, fut battue près de Vaudrevanges sur la Sarre.

M. le Comte. Il est vrai que m'étant trouvé avec MM. de Meaussé, de Beauregard et le chevalier de la Loupe [1] aux approches de Saint-Mihel, nous fûmes tous quatre investis par la compagnie de Vineuil [2], qui étoit de trente maîtres, et que l'ayant poussée à la vue de l'armée, à cause que M. de Meaussé tua celui qui la commandoit, je fus un peu en colère de ce que M. le Comte, qui avoit vu l'action, ne parla que de lui, la contant à tout le monde; mais j'avois ce déplaisir commun avec deux braves hommes, et cela ne nous fit aucun tort, tout s'étant passé à la vue des volontaires, qui vinrent pour nous secourir si les ennemis eussent tourné; et le Prince même y fut des premiers. Ce procédé est une marque que je ne suis pas si bien dans son esprit que je présumois; et c'est tout ce qui m'en a déplu. Mais aussi votre inquiétude me fait voir que je suis mieux dans le vôtre que je n'avois espéré, et cela me ravit. Je vous proteste que cette dernière joie effaceroit cent déplaisirs pareils, et que rien ne la peut égaler que le ressentiment que j'en aurai toute ma vie.

De Châlons, ce 6 novembre 1635.

1. N. d'Angennes, chevalier de La Loupe, frère de la comtesse d'Olonne et de la maréchale de La Ferté.

2. Ardier, sieur de Vineuil, surnommée Ardier le gentilhomme.

A LA MÊME.

LETTRE X.

Les affaires ont bien changé de face depuis que nous nous sommes quittés : pour rien au monde M. le Comte ne vouloit l'armée de Champagne, et à présent il la désire, et M. de Longueville, qui en avoit le commandement, la lui quitte[1], de sorte que nous partons pour aller nous opposer aux Polonois et aux Croates qui brûlent tout dans la Champagne. Je crois que nous y trouverons peu de forces prêtes pour leur résister, mais il sera dans son gouvernement, et on auroit honte de l'y laisser sans le mettre en état de chasser les ennemis, et quand cela ne seroit pas, il est mieux là qu'à la Cour en la posture que nous savons. Il n'y a que moi qui perds à ce marché-là, puisque je suis contraint de vous quitter, et même sans vous dire adieu. Vous pouvez croire que ce n'est pas de mon bon gré, et que j'en enrage d'aussi bon cœur que je faisois dernièrement quand *** rompit notre conversation; mais ma consolation à tous mes maux est l'assurance de votre amitié, de laquelle je ne douterai jamais, non plus que vous faites de la mienne.

De Saint-Germain, ce 12 décembre 1635.

1. Il alloit en échange commander l'armée qui opéroit en Franche-Comté.

A LA MÊME.

LETTRE XI.

Vous avez vu par toutes celles que je vous ai écrites depuis que nous sommes en Champagne, comme je suis très-favorablement traité de notre Prince : je ne sais si c'est la gaieté avec laquelle je l'ai suivi quand nous avons poussé les ennemis [1] ou le soin que je prends, lorsque l'armée marche, de porter ses commandements, et de me mêler de tout comme si j'avois quelque emploi considérable dans son armée, ou qu'on lui ait rapporté que je n'étois pas des derniers à pousser ce matin le régiment de Forcas, où le pauvre cadet du Plessis a été tué; enfin il me fait beaucoup de caresses, et je me vois en état d'être en quelque considération auprès de lui; même M. de Selles, son trésorier, étant arrivé d'hier, il m'a fait mettre sur l'état de sa maison sans que je l'eusse demandé, et m'a envoyé une année de ma pension. Tout cela témoigne son sentiment pour moi, et d'autant plus que je n'espérois autre chose que la conservation d'une terre dont jouit ma femme. Pour moi, je me persuade que M. de Saint-Ybalt [2], qui est fort de mes amis, et qui est tout à fait bien avec lui, a aidé

1. Cette affaire eut lieu près de Mouzon. Le comte de Soissons y tailla en pièces et dispersa un corps de six mille Hongrois et Polonois.

2. Henri d'Escars de Saint-Bonnet, seigneur de Saint-Ibal. On écrivoit aussi Saint-Ibar. Il signoit, lui, Saint-Tibal.

à lui donner de bonnes impressions de moi. Quoi qu'il en soit, j'ai la ratification de la baronnie de Gany, une pension, et, de plus, de belles paroles dont il n'est pas d'ordinaire si libéral; je vous rends compte de tout cela, connoissant la joie que vous en aurez par la part que vous prenez à tout ce qui me touche.

De Grandpré, ce 5 avril 1636.

A LA MÊME.

LETTRE XII.

La joie que vous me témoignez de la manière avantageuse dont M. de la Rivière Bonneuil[1] a parlé de moi au Roi et à M. le Cardinal, est une nouvelle marque de votre amitié, qui n'augmente pas celle que j'ai pour vous, puisqu'il est impossible d'y rien ajouter, mais elle me fait admirer ma bonne fortune, d'avoir su acquérir un trésor si précieux. J'ai beaucoup d'obligation à M. de la Rivière, et encore plus à M. le Comte, qui lui commanda d'en user ainsi en l'envoyant porter la nouvelle du combat des Polonois. Ce qui me satisfait davantage, est que je prends ce grand soin plutôt pour une marque de son inclination pour moi, que pour un témoignage de sa justice, et il est vraisemblable qu'il n'oubliera pas à prendre soin de la fortune d'un homme pour lequel il témoigne beaucoup d'estime. S'il fait quelque chose de considérable pour moi, comme

1. Introducteur des ambassadeurs.

il veut que je l'espère, j'attribuerai ce bonheur à votre prédiction plutôt qu'à mon mérite, et j'en aurai plus de joie par l'obligation que je vous aurai de m'avoir toujours conseillé de m'y attacher, que par le bien qui peut m'en arriver; cependant je vous promets de suivre vos ordres, et de ne point exposer mal à propos une personne que vous témoignez vous être chère : mais si la guerre continue, j'essaierai à me rendre digne de son estime et de votre amitié, et à ne pas reprocher à moi-même d'avoir excroqué ni l'une ni l'autre. Pour la dépense qu'on vous a dit que je fais trop grande, je vous avoue que je mange de bon cœur ce que j'ai pu tirer de chez moi et ce que le Prince me donne pour acquérir des amis et pour lui faire honneur : mais outre que j'ai peu d'inclination à amasser de l'argent, il me semble qu'il ne faut pas mépriser la fortune qui me donne quelques petites marques de faveur, et qu'étant de naissance à me pouvoir produire dans le monde, il faut que j'essaye à me rendre digne de quelque peu d'approbation que j'y ai déjà acquise, et surtout à soutenir l'honneur que j'ai d'avoir gagné la vôtre.

De Mouzon, ce 4 juin 1636.

A LA MÊME.

LETTRE XIII.

Je vous avois mandé par ma précédente le chagrin où notre Prince étoit, de ce qu'après le combat des Polonois, au lieu d'augmenter sa

petite armée, l'on avoit choisi la meilleure cavalerie, et une partie de l'infanterie pour envoyer encore fortifier celle de M. le cardinal de la Valette, qui n'est pas à présent de ses amis, dont il se plaignoit fort à la Cour; sur quoi on lui manda que MM. les maréchaux de Brezay et de Chosnes [1] avoient cinq ou six mille hommes en Picardie, et que si les ennemis entreprenoient quelque chose en cette Province, ou en celle de Champagne, ils avoient ordre de le joindre et de lui obéir. Je vous redis ceci en peu de mots, que vous savez aussi bien que moi, afin que vous jugiez si nous avons eu raison, M. de Saint-Ybalt et moi, de conseiller à M. le Comte, sur les nouvelles que les ennemis avoient investi la Capelle avec une formidable armée, d'avancer avec ce qu'il avoit de troupes du côté de Picardie et de mander à la Cour qu'il avoit cru important pour le service du Roi de faire jonction de sa petite armée avec celle de ces deux maréchaux de France, pour pouvoir secourir les places les plus importantes, d'autant qu'en l'état que sont les choses, on n'osera pas donner le commandement à un autre, l'affaire étant faite; au lieu que s'il attendoit les ordres de la Cour, on lui commanderoit peut-être de se tenir dans son Gouvernement, pour y ordonner de toutes choses en cas que les ennemis y vinssent. Il nous a crus, et a dépêché M. de Beauregard [2], qui vous

1. Honoré d'Albert, sieur de Cadenet, frère du connétable de Luynes. Il avoit pris le nom et les armes de Chaunes en épousant Claire-Charlotte d'Ailly, fille unique de Philibert-Emmanuel d'Ailly sieur de Piquegny, et de Louise comtesse de Chaunes.

2. Capitaine de ses gardes.

donnera celle-ci; c'est le premier avis qu'il m'ait demandé sur ses affaires; mais comme il lui a plu, j'espère que ce ne sera pas le dernier. Toujours je vous rendrai compte de tout à mon ordinaire.

A Mézières, ce 2 juillet 1636.

A LA MÊME.

LETTRE XIV.

Si quelqu'un voyoit les lettres que nous nous écrivons, on les trouveroit aussi différentes en style qu'en matières, les vôtres étant tout à fait galantes, et composées des jolies histoires qui se passent tant à la Cour qu'à Paris et les miennes de récits mal tissus, de marches d'armées, et de guerre; mais j'ai joie de cette disproportion, qui me fait voir de nouvelles marques de votre bel esprit, et qui vous en donne de mon obéissance, puisque vous m'avez commandé de vous envoyer de simples relations de ce que nous faisons. Il ne s'est rien passé depuis ma lettre du 8, sinon que suivant l'àvis que M. de Saint-Ybalt et moi nous avions donné à M. le Comte, il marcha assez hasardeusement de Rhetel à Liesse; vu que si les ennemis eussent été avertis, il leur étoit facile de détacher quatre ou cinq mille chevaux, qui l'eussent défait et nous eussent tous pris, n'y ayant aucune rivière pour se couvrir; mais il aima mieux hasarder cela que de prendre les derrières de celle d'Aisne,

pendant quoi il fût peut-être venu des ordres de la Cour qui eussent troublé notre marche. Quand nous fûmes à couvert du marais de Liesse, M. le maréchal de Brezay vint avec ses troupes au-devant de notre Prince, et l'escorta jusqu'à La Fère, d'où l'on a jeté force troupes dans Guise, étant la place qu'apparemment ils attaqueront après la prise de la Capelle, dont l'on attend nouvelles à toute heure. M. le Prince Thomas commande l'armée ennemie, et est accompagné de Piccolomini [1] et de Jean de Vert; jugez, après cela, si nous sommes menacés d'une rude campagne.

A La Fère, ce 9 juillet 1636.

A LA MÊME.

LETTRE XV.

Après la prise de la Capelle [2] les ennemis investirent Guise, comme on se l'étoit imaginé; mais le voyant muni d'une partie de notre infanterie, ils eurent peur que cette place, quoique mauvaise, ne les arrêtât trop longtemps, de sorte qu'ils furent droit au Câtelet, qu'ils ont assiégé: M. le Comte ayant été en personne avec ce qu'il avoit de troupes munir Saint-Quentin, qu'on craignoit qu'ils ne voulussent attaquer, il avoit

1. Octave Piccolomini, général en chef des armées espagnoles en 1643 et feld-maréchal de l'Empire en 1648.
2. Investie à la fin de juin, La Capelle fut prise le 9 juillet.

résolu de séjourner encore ici quelque temps, pour rassembler toutes les troupes et pour aller dans huit jours à Péronne, afin d'observer la marche des ennemis après la prise du Câtelet, qu'on ne croit pas devoir tenir longtemps [1]; mais M. de Voisinet, un des gentilshommes de M. d'Elbeuf, ayant été pris avec un parti des ennemis, a été amené ici, où M. de Bellejambe, intendant de justice, lui fait son procès par ordre de M. le Cardinal. M. de la Frette m'a écrit pressamment, comme à son proche parent et à son bon ami, pour contribuer à le tirer de cette méchante affaire, s'il y a moyen; à quoi je travaille de tout mon cœur, tant pour l'amour de lui qu'à cause qu'il y a grand plaisir à obliger un brave homme comme celui-là : nous en conférâmes hier, M. de Saint-Ybalt et moi, avec M. le maréchal de Brezay, qui nous dit que ses sollicitations n'y feroient rien : de sorte que nous conclûmes qu'il falloit faire déloger l'armée et emmener M. de Bellejambe, sans l'avertir qu'une heure auparavant; ce que M. le Comte nous vient de promettre bien obligeamment, disant qu'il aurait joie de sauver la vie à ce gentilhomme, quoiqu'il fût à M. d'Elbeuf, qu'il tenoit pour son ennemi. De sorte que nous irons aujourd'hui coucher à Rouy, près Nesle.

A La Fère, ce 17 juillet 1636.

1. Le Câtelet tint en effet à peine quelques jours.

A LA MÊME.

LETTRE XVI.

Les ennemis sont à Bray pour essayer de passer la rivière de Somme. Notre armée est campée à l'opposite sur la montagne, à la portée du canon, et dans la résolution de les en empêcher : nous gardons deux moulins sur la rivière, qu'ils ont déjà attaqués deux fois inutilement. Ils ont quarante pièces de canon en batterie qui tirent nuit et jour, soit contre les moulins, ou sur ceux des nôtres qui vont dans la vallée entre les deux, où il n'y a de couvert qu'une grange, qui est déjà bien percée à jour; nous nous voyons distinctement, et nous sommes si près les uns des autres, qu'on se connoîtroit bien. Ils défilèrent à notre vue en arrivant; leur armée est la plus belle du monde, et est composée de 32,000 hommes ou environ. Avant-hier le pauvre M. de Mata [1] fut attrapé d'un coup de canon dans le côté, comme il sortoit de garde d'un des moulins. Je revenois avec lui pour jouer une reprise de prime; nous le mîmes dans cette grange, où il me pria d'aller chercher un confesseur, et M. de Saint-Ybalt, son parent; ce que je fis; le premier n'y alla pas sans peur. Il mourut un peu après leur arrivée. Tout le monde

1. Henri Sicaire de Bourdeilles, comte de Mastas. Il commandoit une compagnie du régiment des gardes.

l'a regretté, et j'ai peine à me remettre du déplaisir que j'en ai eu.

Du camp de Bray, ce 17 juillet 1636.

Depuis ma lettre écrite, je vous dirai qu'un de nos moulins vient d'être emporté, ce qu'il y avoit des régiments des gardes et de Piémont ayant été forcé. Mais quand tous les deux le seroient, nous nous allons retrancher sur la montagne, de telle sorte, qu'encore que nous n'ayons que sept ou huit mille hommes, il leur sera difficile de nous forcer. M. le Comte est bien résolu de les en empêcher, et toute l'armée à son exemple; je pense qu'ils seront obligés de prendre une autre route. Je vous écris fort en hâte, c'est pourquoi vous excuserez bien le désordre de ma lettre.

A LA MÊME.

LETTRE XVII.

M. le comte de Fiesque allant à la Cour de la part de M. le Comte porter les nouvelles de notre désordre, et du passage des ennemis au-deçà de la Somme, je crois devoir vous rendre compte en gros de la cause de leur avantage, qui va bien donner de l'épouvante à Paris. Comme nous étions attentifs à défendre le passage de Bray, ainsi que je vous l'ai mandé par ma précédente, les ennemis visitoient la rivière de Somme, depuis Corbie jusques à nous, et ayant trouvé un lieu à leur gré à une lieue de

Bray, ils mirent la nuit trente pièces de canon en batterie, et quatre mille mousquetaires à couvert d'une haie sur le bord de la rivière, et commencèrent la nuit à travailler à leurs ponts; M. le maréchal de Brezay, que M. le Comte avoit envoyé avec quelques troupes pour observer leurs desseins, apprenant qu'ils passoient la rivière, envoya le régiment de Piémont pour s'y opposer; mais, outre que le canon et les quatre mille hommes tiroient continuellement sur eux, ils trouvèrent un bras d'eau étroit et non guéable entre la montagne et la rivière, ce qui les contraignit de s'arrêter, où ils demeurèrent, quoiqu'inutilement, à la merci des canonnades et des mousquetades. Cependant, M. le Comte ayant ordonné que toute l'armée le suivît, à la réserve de ce qui étoit en garde dans les moulins, il fut au galop avec ce qu'il avoit de gens auprès de lui, et arriva dans le temps que le régiment de Piémont étoit dans ce désordre; il me commanda d'abord de lui aller dire qu'il se retirât; mais ce fut si tard, qu'il y avoit eu plus de la moitié des officiers et des soldats tués, et presque tout le reste blessés. M. le comte de Fiesque, le seul des volontaires de l'armée qui y fût, avoit un coup de mousquet favorable qui lui écorchoit le ventre. Je vous assure que je n'ai rien vu de plus terrible ni de plus pitoyable que de voir, trois cents pas durant, le chemin couvert de corps, de bras et de jambes entre lesquels il y avoit de nos amis; car, en se retirant, les ennemis tiroient sur nous comme au blanc, sans aucun péril pour eux; cependant nos troupes marchoient, qu'on mettoit en bataille à mesure

qu'elles arrivoient, et M. le Comte faisoit dessein de défendre la montagne; ce qui n'eût pas été impossible en remuant la terre toute la nuit pour se retrancher; mais ayant appelé M. Daliger, lieutenant de l'artillerie, pour savoir de lui ce qu'il avoit dans l'équipage, il déclara franchement qu'il n'y avoit ni pics, ni pelles, ni hoyaux, enfin aucun des instruments nécessaires pour remuer la terre, et, qui pis est, point de poudre, ce qui fit résoudre la retraite pour la nuit. Cependant la cavalerie des ennemis passoit à notre vue, et ils commençoient à sonder le marais pour venir à nous, quand M. de Saint-Ybalt avança accompagné de tous les volontaires, du nombre desquels j'étois, et nous les repoussâmes jusques au premier ruisseau, ne manquant pas d'avoir une honnête décharge de mousquetades en revenant, jointe aux coups de canon qui ne nous étoient pas épargnés. Enfin nous délogeâmes hier au soir, M. le Comte marchant le dernier avec les volontaires; nous sommes arrivés ici à soleil levant fort fatigués; nous y passerons le jour, quoi qu'il puisse arriver. Cependant j'ai dompté une furieuse envie de dormir que j'avois, ayant été plus de trente heures à cheval, pour vous rendre compte de tout fort en hâte.

De Rouy, ce 5 aoust 1636.

A LA MÊME.

LETTRE XVIII.

Nous sommes arrivés à Compiègne, Dieu merci, et sans avoir vu les ennemis qu'auprès de Noyon, que M. le Comte, ayant marché toute la nuit et une partie du jour à l'arrière-garde, enfin n'en pouvant plus, et se croyant en sûreté, entra dans Noyon après la moitié de l'armée, dans le temps que Jean de Vert vint charger notre arrière-garde avec six mille chevaux; mais M. de Beaufort s'y trouvant, il fit tourner les troupes et acquit beaucoup d'honneur. Nous n'étions pas plus de vingt volontaires auprès de lui, entre lesquels il y avoit trois ou quatre de ses domestiques; enfin nous arrêtâmes les ennemis, qui se retirèrent et nous laissèrent entrer dans Noyon; ils brûlent et ruinent tout entre la rivière d'Oise et celle de Somme. Je ne sais s'ils attaqueront Corbie pour s'assurer un passage sur cette rivière, ou s'ils pousseront du côté de Paris. S'ils font le premier, c'est le plus sûr pour eux et pour nous : pour eux, se donnant une retraite, et pour nous, qui aurions le temps de nous mettre en état. Mais s'ils prennent l'autre résolution, ils étonneront toute la France et ébranleront le grand ministre, qui seroit blâmé du Roi et de tout le monde d'avoir laissé les places de Picardie dépourvues de tout, et la France sans poudre, à cause d'un certain parti qu'on a fait avec Sabatier, qui est cause qu'il en

faut attendre de Hollande; et même l'on pourroit faire souvenir Sa Majesté de l'année passée, où nous fûmes réduits à mander les arrière-bans trois jours après avoir déclaré la guerre. M. de Saint-Ybalt, qui va en cour, me dira à son retour l'état de toutes choses, et je vous en ferai part, étant tellement de mes amis qu'il ne me cèle rien, outre que M. le Comte ne me trouve point en particulier sans me parler de toutes ses affaires, et sans me faire l'honneur de m'en demander mon avis; le mien est que ceux qui haïssent M. le Cardinal ne sauront se servir du temps pour le pousser; mais s'ils témoignent leurs intentions et qu'ils le manquent, il n'en fera pas de même s'il peut sortir de l'embarras présent; c'est de quoi vous vous souviendrez, et peut-être dont je souffrirai un jour en mon particulier, comme les autres qui n'en seront pas plus coupables que moi.

De Compiègne, ce 9 aoust 1636.

A LA MÊME.

LETTRE XIX.

Pour répondre à la curiosité que vous avez de savoir ce que M. de Saint-Ybalt m'a dit en particulier de son voyage de Paris, vous saurez qu'il trouva toute la Cour dans une étrange consternation sur la nouvelle de la prise de Corbie [1], sur celle de Roye et de la marche des ennemis,

1. Corbie se rendit aux Espagnols le 15 août.

qu'on leur dit être du côté de la rivière d'Oise; le Roi fut celui qui parut le moins ému, et qui parla sans étonnement de tous les désordres que les ennemis faisoient. M. le Cardinal, avec son grand esprit, ne put s'empêcher de témoigner l'embarras où il étoit, et vous en demeurerez d'accord quand je vous aurai dit qu'il caressa fort M. de Saint-Ybalt, qu'il haïssoit plus qu'homme du monde, il le fit appeler dans le conseil, lui demanda son avis en public et en particulier, le pria de souper avec lui, et enfin le rechercha de toutes les manières; il m'a dit qu'il eut grande joie de le voir réduit à faire quelques actions indécentes à un grand homme comme lui; mais elle fut bien modérée le lendemain, car il trouva un autre homme; il avait été par les rues de Paris presque seul, et ne lui parloit plus que de faire une armée capable, non-seulement de chasser les ennemis, mais même de conquérir la Flandre. Il soutint bien cette fois la dignité du ministère, et il ne parut en lui rien que de fier et de grand. Je sais que vous voudriez bien qu'il eût continué dans son premier étonnement, et moi aussi; mais je vous mande la vérité.

De Compiègne, ce 18 aoust 1636.

A LA MÊME.

LETTRE XX.

Je vous assure qu'encore que l'extérieur aille bien, nous sommes les gens du monde les plus mal en cour, M. le Comte a refusé de

commander la belle armée à condition de souffrir que M. le Cardinal eût le nom de généralissime; il a même dit qu'il n'accepteroit pas l'égalité. Jugez quelle haine cela donne à un esprit impérieux comme le sien. Je suis certain que s'il osoit il lui en ôteroit le commandement; mais il voit qu'il est tellement aimé, qu'il exposeroit sa fortune et sa personne même. Il a cru le faire enrager en faisant venir de Blois Monsieur, pour la commander, et, outre cela, il se persuade que M. le Comte n'étant pas souffrant, et ayant toute l'autorité sur les troupes et sur tous les volontaires de France, portera impatiemment d'obéir à Monsieur, et qu'ils se brouilleront; mais sa prétention est inutile; l'on a prévu sa pensée, et ces deux princes sont bien d'accord. S'ils savent se servir du temps, ils ruineront leur ennemi, et ils sont bien avertis là-dessus; mais s'ils laissent échapper l'occasion, leur perte est infaillible, particulièrement de M. le Comte, qu'il ne souffrira point dans le haut crédit où il est et dans l'approbation générale qu'il s'est acquise. Je l'en ai entretenu une heure ce matin; mais, à vous dire le vrai, il espère trop au temps et ne se résout pas assez d'aider à se le rendre favorable. Toutefois, je vous dirai que c'est un bon et généreux prince, qui aime le Roi et l'État comme il doit; mais la diversité des opinions de ses amis tient son esprit trop en balance, et je voudrois qu'il fût ou tout à fait des amis du ministre, ou son véritable ennemi.

De Compiègne, ce 30 aoust 1636.

A LA MÊME.

LETTRE XXI.

Enfin M. le Cardinal veut que l'on assiége Corbie, contre toutes les apparences et contre l'avis des plus sages, dans une saison si proche de l'hiver, et dans des temps pluvieux, comme ont été tous les derniers jours; cela nous fait croire qu'il a quelque intelligence dans la place, ou qu'il a commerce avec le gouverneur que les ennemis y ont laissé, ou du moins qu'il veut hasarder ce siége contre le sentiment d'un chacun, pour en avoir l'honneur s'il réussit, et afin que M. le Comte, qui commandera après que Monsieur sera parti, ait la honte de l'avoir levé, ou du moins que cela diminue sa réputation, qu'il trouve trop grande; mais pour faire quelque réflexion sur nos lettres passées, je vous dirai que je n'ai que trop bien prédit. Monsieur s'en va dans peu de jours, et nos princes se sont contentés de montrer leur union, sans que cela ait produit aucun effet; c'est-à-dire qu'ils ont mis les gens en garde contre eux, et qu'ils n'ont rien conclu pour leur sûreté à l'avenir; je vous avois écrit que l'affaire aboutiroit là, quand je vous mandai la prise de Roye, le voyage d'Amiens, la défaite d'Eguetel et de Gassion[1] par

1. Jean de Gassion, maréchal de France. L'année précédente, il avoit, avec cinq cents chevaux, poussé six mille chevaux de Jean de Wert et en avoit pris mille cinq cents. On n'admettoit pas que ce fût une défaite.

Jean de Vert, notre marche vers le pays ennemi, et notre prompt retour. Mais vous me faites des questions trop délicates sur la journée d'Amiens; quand on pourroit dire le détail de ce conseil qui s'y tint et de tout ce qui s'y passa, ce ne sont pas choses qu'on puisse confier à une lettre, et ce mystère ne sera pas divulgué du vivant des intéressés; quelque projet qu'on y ait fait, et quoi qu'il s'y soit passé, tout n'est su que de Monsieur, de M. le Comte, de MM. de Montrésor, de Valiquerville et de Saint-Ybalt; que si je suis le sixième, j'en dois la découverte au dernier, qui m'a témoigné en cette occasion qu'il étoit tout à fait mon ami; il est vrai que le jour d'auparavant, M. le Comte me dit : « Le Roi vient demain à Amiens, à cause que M. le Cardinal y est. Monsieur et moi avons ordre de nous y trouver; je crains qu'on n'en veuille à ma personne : tenez vous toujours auprès de moi, et avertissez sans bruit ceux que vous croyez de mes amis, afin qu'ils n'en soient pas loin. » C'est tout ce qu'il me dit, et ce que vous ne saurez, du moins par écrit[1]. M. de la Va-

1. Le secret d'Alexandre de Campion n'en est plus un depuis bien long-temps. Le cardinal de Retz particulièrement l'a divulgué avec toute l'assurance de la complicité, dans ses *Mémoires*. Le duc d'Orléans et le comte de Soissons avoient formé le projet de se défaire du cardinal de Richelieu pendant le siége de Corbie. Leurs instrumens étoient Montrésor, Saint-Ibal et Varicarville. Le complot devoit être exécuté à Amiens, d'où le cardinal suivoit les travaux du siége. Pourquoi ne le fut-il pas ? on ne le sait pas encore précisément. Ce que l'on sait, c'est que les deux princes, craignant d'être découverts ou trahis, prirent le parti de se retirer, le premier à Blois et le second à Sedan, où le duc de Bouillon avoit promis de

lette[1] est retourné en Guyenne auprès de M. son père, qui n'est pas moins suspect à M. le Cardinal que nos princes, quoiqu'il ait épousé sa parente; enfin trop d'amis, trop de conseils, trop d'éclat, et pas assez de résolution, quoique notre prince soit le plus vaillant et le plus généreux homme du monde. Je me tiens à présent aussi assuré de son estime comme je pensois l'être de son inclination, et j'ose vous dire que ce n'est pas sans raison; enfin son amitié et la vôtre font toute ma joie et toute mon inquiétude.

Au camp de Pons, près Corbie, ce 25 septembre 1636.

A M. LE COMTE (DE SOISSONS).

LETTRE XXII.

Pour obéir au commandement que vous me fîtes, lorsque vous m'envoyâtes ici, de vous écrire en forme de mémoire, je vous dirai que la nouvelle que vous m'avez mandée aujourd'hui, que la garnison de Corbie capitule[2], m'a fort surpris, et vos principaux serviteurs aussi, tant parce que nous ne nous imaginions pas que la place fût en cet état qu'à cause que nous

le recevoir. Il ne paroît pourtant pas que le cardinal de Richelieu ait été informé de la conspiration; car dans la déclaration du 3 juin 1641, contre le comte de Soissons, les ducs de Guise et de Bouillon, il appelle la retraite du premier en 1636 une *mauvaise frasque*.

1. Bernard de Nogaret, duc de La Valette, plus tard duc d'Épernon.

2. Corbie fut repris par les François le 10 novembre.

nous persuadons que les affaires n'en iront pas mieux pour vous. Nous savons bien que vous êtes ravi d'avoir fait une si belle action : j'ai été assez témoin de la manière dont vous y travailliez pour n'en pas douter ; nous sommes assurés aussi de la joie que vous avez quand vous trouvez matière de servir le Roi et l'Etat, et j'avoue que c'est le plus considérable service que vous leur pouviez rendre, et que tout bon François s'en doit réjouir ; mais nous craignons que vos bonnes volontés ne soient mal reconnues, et que ce qui devroit vous apporter du bien et des récompenses considérables n'achève d'attirer la colère et la vengeance de M. le Cardinal, qui ne souffrira pas que vous vous rendiez maître de tous les cœurs dans un royaume où il l'est de tout le reste. Tant que la ville de Corbie eût été entre les mains des ennemis, la crainte qu'il eût eue de vous pousser eût fait votre sûreté ; mais à présent qu'il n'aura peur de rien au dehors, il voudra être maître du dedans, ce qu'il croira ne pouvoir faire sans s'assurer de vous : cette considération alarme fort vos serviteurs, et j'en ai une que je ne leur dis pas, et que vous entendez bien [1], qui m'oblige à vous écrire de la sorte. Enfin, Monseigneur, la passion que j'ai pour votre service m'oblige à vous dire derechef, avec le respect que je vous dois, que les voies moyennes, en l'état où vous êtes, sont tout à fait dangereuses, et vos vrais serviteurs qui ont du jugement souhaitent que vous fassiez un véri-

1. Allusion évidente au projet formé d'assassiner le cardinal de Richelieu dans Amiens.

table accommodement avec M. le Cardinal, où vous pouvez trouver encore sûreté; et si vous y avez tant de répugnance, que vous regardiez les moyens de le perdre; autrement, comme il ne fait pas les choses à demi, vous courez hasard d'être cause par votre malheur de l'accroissement de sa réputation et de la bonne opinion que l'on a de son esprit et de sa conduite. J'ai eu de longues conférences avec ceux que vous m'avez commandé de voir, auparavant que de me hasarder à vous écrire avec tant de liberté. Ce qui me console est l'article de votre lettre qui dit que M. le Cardinal vous a promis que vous irez mettre toutes les troupes en garnison, et passer l'hiver dans votre Gouvernement, car cela vous donnera le temps de résoudre et de négocier : cependant un homme assez bien instruit d'ordinaire m'a dit que le Roi vous devoit mander après que la place seroit rendue; cela ne plairoit à aucun de vos serviteurs, et j'oserai dire, Monseigneur, moins à moi qu'à tout autre.

De Paris, ce 11 novembre 1636.

AU MÊME.

LETTRE XXIII.

Etant arrivé à Escoüan comme vous en veniez de partir, j'ai appris le changement des affaires, vu qu'au lieu d'aller mettre les troupes en garnison en Champagne, comme on vous l'avoit promis, le Roi vous a mandé; je ne doute point

que vous n'en ayez été bien surpris. L'homme qui est ici tout à fait à vous dit que vous avez bien pris votre temps de venir en lieu où la cour étoit si petite, et où vous étiez en si bonne compagnie qu'on ne pouvoit vous faire d'insulte. Vous allez à Paris où vous trouverez Monsieur, qui arriva hier au soir, par ordre comme vous : vous pourrez juger à quel dessein l'on vous mande tous deux, et prendre vos résolutions ; pour moi, j'irai coucher aujourd'hui à Saint-Germain, où je ferai ce que vous m'avez commandé, et j'essaierai de m'instruire autant qu'il me sera possible des sentiments du peu de monde qui est auprès du Roi. Le régiment des gardes revient, et je me persuade que la cour y sera grosse demain. Je ne manquerai pas d'être à Paris devant midi, et de vous aller rendre compte de tout ce que j'aurai pu apprendre. Vous avez tant de créatures dans la maison du Roi et dans ses troupes, que vous n'y êtes pas moins aimé que chez vous ; ils souhaiteroient qu'il vous connût aussi bien qu'eux : il verroit l'affection que vous avez pour son service, et ne se laisseroit pas aller aux persuasions de vos ennemis, qui y sont autant haïs que vous y êtes aimé.

D'Escoüan, ce 14 novembre 1636.

A M. D. R.

LETTRE XXIV.

Je n'ai de temps que ce qu'il m'en faut pour vous dire que j'enrage de n'avoir point eu celui de vous voir. J'ai été trois fois chez vous inutilement, pour vous confier que nous nous embarquons dans un voyage dont le retour est tout à fait incertain [1], comme il est absolument nécessaire. Je m'en consolerois si je vous avois vu, tant pour vous confirmer les assurances de mon amitié et vous demander la continuation de la vôtre, quoi qu'il puisse arriver, qu'afin de demeurer d'accord des moyens de vous écrire dans des pays où je ne prévois pas que le commerce soit fort libre, ni par lettres ni autrement; j'en chercherai les expédients de ma part; travaillez-y de la vôtre comme le mérite la respectueuse amitié que j'ai pour vous.

A Paris, ce 18 novembre 1636.

A M. LE COMTE.

LETTRE XXV.

Ne pouvant vous aller rendre compte à Sedan du détail de mon voyage, pour les raisons que vous verrez dans ma lettre, j'essaierai

1. Le comte de Soissons se retiroit à Sedan, et Alexandre de Campion l'y suivoit.

de m'en acquitter par écrit, et vous dirai, Monseigneur, qu'en huit nuits je suis arrivé de Sedan à Blois, nonobstant la rigueur des temps, m'étant égaré plusieurs fois à cause des glaces et des neiges, quoique je prisse des guides à chaque village, où je demeurois le jour enfermé, ayant évité les villes et les grands chemins, pour ne pas tomber dans les embuscades que M. le Cardinal a fait dresser de toutes parts pour surprendre les gens de Monsieur ou les vôtres, n'étant pas en doute qu'il n'y en ait souvent sur les chemins pour conserver le commerce entre vous deux. A mon arrivée, m'étant mis dans une hôtellerie éloignée du château, j'écrivis à M. le comte de Fiesque pour le prier de m'y venir trouver, ce qu'il fit aussitôt, et me dit que Monsieur étoit toujours dans les meilleures dispositions du monde pour vous; que comme il étoit de votre part auprès de lui, il tâchoit inutilement à le fortifier dans le dessein de pousser M. le Cardinal, y ayant toute la disposition possible, et que j'étois arrivé fort à propos. M. du Gué, un de ses gentilshommes de la chambre, venant d'arriver de Guyenne, où il l'avoit envoyé vers M. de la Valette, et pour parler à M. d'Epernon par son moyen, je le priai de me faire voir M. de Montrésor, afin que nous parlassions d'affaires et que nous pussions résoudre des moyens de voir Monsieur la nuit; il me dit que M. de Montrésor étoit enfermé avec M. du Gué, qui étoit fort de ses amis, et que si tôt qu'ils auroient vu Monsieur tous deux, il m'amèneroit le premier, qui agissoit très-sincèrement pour le bien commun; je

lui témoignai la reconnoissance que vous aviez de l'affection qu'il avoit pour vous, et lui dis ce que je crus plus propre à le fortifier dans ses bonnes intentions, quoiqu'il n'eût pas besoin d'y être poussé, ne se pouvant rien ajouter à son zèle. Deux heures après qu'il m'eut quitté M. de Montrésor entra, et me témoigna une extrême joie d'apprendre de vos nouvelles; il me confirma les bons sentiments de Monsieur pour vous, mais il me dit qu'il en étoit arrivé de mauvaises de Guyenne; que M. du Gué lui avoit rapporté qu'il avoit trouvé M. de la Valette très-faché du peu de disposition que M. son père avoit d'entrer en affaires, et qu'assurément il ne croyoit point qu'il fût possible de le résoudre; qu'il lui en avoit parlé plusieurs fois inutilement, et que tout ce qu'il pouvoit faire, étoit d'aller servir de sa personne avec ses amis auprès de Monsieur ou de M. le Comte; qu'ensuite M. du Gué avoit vu M. d'Epernon par son moyen, et qu'il avoit fait tout son possible pour lui persuader de recevoir Monsieur dans son Gouvernement, mais qu'il n'y avoit voulu entendre en aucune manière; enfin qu'il étoit revenu avec les premières paroles que lui avoit dites M. de la Valette. Ce récit dura longtemps; mais je vous en dis le sens en peu de mots, le reste n'étant pas nécessaire. J'en eus le déplaisir que vous pouvez juger, mais je fis dessein dès l'heure même de n'en point témoigner d'étonnement à Monsieur et de prendre les affaires d'un autre biais. M. de Montrésor me dit que Monsieur donneroit le bonsoir dès minuit, et qu'il me verroit le

reste de la nuit, ce qui me donna tout le temps nécessaire pour me préparer à ce que je lui dirois, les affaires ayant changé de face depuis les ordres que vous m'aviez donnés. Monsieur me reçut avec toutes les démonstrations de joie imaginables, et me demanda plusieurs fois de vos nouvelles avec empressement. Après que je lui eus fait tous vos compliments et que je lui eus rendu compte d'une partie du sujet de mon voyage, il me fit le récit avec déplaisir de la nouvelle de Guyenne, et il pesta contre M. de la Valette, me disant que ce n'étoit pas là ce qu'il vous avoit promis à tous deux à Compiègne. Je lui laissai tout dire, après quoi je repartis que nos projets étoient troublés par ce changement, mais que Dieu l'avoit peut-être permis pour le mieux, afin que vous fussiez nécessités d'être ensemble; que s'il eût été en Guyenne, le commerce étant impossible entre vous, les affaires n'en eussent pas été si bien, au lieu que s'il avoit agréable de venir à Sedan, il y seroit le maître; que vous lui obéiriez avec le même zèle et la même humilité que vous aviez fait en Picardie, et qu'ayant une place de retraite de cette importance-là, à cinquante lieues de Paris, d'où vous ne pouviez être chassé, vous auriez le temps tous deux de ménager vos intelligences dans le royaume, et que tout le monde pourroit vous venir joindre sûrement; au surplus, que je trouvois M. de la Valette plus malheureux que coupable. Ayant encore ajouté plusieurs raisons sur le même sujet, qui seroient trop longues à vous déduire, il fit quelques difficultés; sur quoi, prenant toujours la parole vi-

goureusement, et, étant assisté de MM. les comtes de Montrésor et de Fiesque, qu'il avoit fait approcher, il me dit : « Mais vous me parlez de Sedan sans ordre de mon cousin, qui ne pouvoit deviner ce qui est arrivé de M. de la Vallette. » Sur quoi je lui dis aussitôt que vous m'aviez dit qu'en cas qu'il n'allât point en Guyenne, vous lui offririez Sedan, où M. de Bouillon vous avoit fait le maître. Cela acheva de le résoudre, en sorte qu'il me promit ce que je voulus, et nous en demeurâmes que je m'assurerois d'un passage sur la rivière de Marne et d'un autre sur celle d'Aisne, et de dix bons chevaux sur chacune des deux rivières. Je lui facilitai tous les moyens, lui dis que j'étois assuré des passages, et que je ferois venir des chevaux à Condé pour la Marne, et chez un de vos domestiques sur l'Aisne, et que même, au lieu de m'en retourner à Sedan, je vous dépêcherois un homme et que je ne sortirois point de Condé, où je l'attendrois de pied ferme, et que vous le viendriez recevoir avec cent gentilshommes à la rivière d'Aisne. Il me dit que, pour celle de Seine, il étoit assuré d'un passage, et me donna le bon soir, après m'avoir dit deux mots qui sont dans un petit billet dans ma lettre, et qu'il ne prendroit confiance à personne qui ne les y dît, hormis à M. de Beauregard, que j'assurai devoir partir quatre jours après moi, et qu'ainsi il ne pourroit les y dire. Voilà, Monseigneur, l'état de toutes choses, et la raison pourquoi je n'ai pas été vous trouver. Je suis assuré du passage de Marne au lieu que j'ai mis dans le billet, et je me tiendrai caché dans le

château de Condé, jusques à ce qu'il me vienne un homme de la part de Monsieur, avec les deux mots dont nous sommes convenus. Donnez, s'il vous plaît, de votre part, Monseigneur, tous les ordres nécessaires pour achever ce qui est si bien commencé, et ce que je sais bien qui vous réjouira fort.

A Condé, ce 25 décembre 1636.

AU MÊME.

LETTRE XXVI.

M. de Beauregard, ayant passé par Condé sans savoir que j'y fusse, vous dira l'état où j'ai mis toutes choses pour faciliter le passage que vous savez. Je vous dirai seulement que je suis inquiété de ce que lui a dit M. le comte de Fiesque, que Monsieur parle souvent à M. de la Rivière; car, bien que M. de Montrésor lui ait dit qu'il est venu le trouver chez lui, et qu'après cent excuses du passé il lui a promis de s'attacher à ses intérêts, lui protestant une union éternelle, j'ai de la peine à m'y fier, ne trouvant pas vraisemblable que M. le cardinal [1] l'ait fait sortir de la Bastille sans en être assuré. Ce n'est pas que je doute des intentions de Monsieur, mais ce M. de la Rivière a de l'adresse; il le connoît; et, s'il étoit mal intentionné, il feroit

1. L'abbé de La Rivière, favori du duc d'Orléans depuis la mort de Puylaurens, avoit été enfermé, cette année-là, dans la Bastille, à cause de la part qu'il prenoit aux intrigues de son maître.

naître des difficultés à son départ de Blois. C'est peut-être une terreur panique, mais toujours c'est ma seule appréhension.

A Condé, ce 28 décembre 1636.

AU MÊME.

LETTRE XXVII.

Une heure après que MM. de Valliquerville et de Beauregard sont arrivés ici, tant pour m'aider à recevoir Monsieur que pour lui dire le bon ordre que vous avez établi pour son passage et pour sa sûreté, même que vous faisiez dessein de venir au-devant de lui jusque auprès de Reims, M. de Verderonne [1] est venu de sa part, et m'a dit qu'il avoit un extrême déplaisir d'avoir appris que M. du Halier [2] étoit avec des troupes sur la rivière de Seine pour en garder les passages, et que même il avoit déjà pris quelques-uns des siens qu'il y avoit envoyés; qu'il ne falloit point que cela vous mît en peine, vu qu'il trouveroit le moyen de passer à l'heure que l'on s'en douteroit le moins, et qu'enfin ses intentions étoient toujours de demeurer dans l'union que vous vous étiez promise. J'ai eu soin de vous avertir, par un garde que je vous envoie exprès,

1. Claude de l'Aubespine, baron de Verderonne, gentilhomme du duc d'Orléans, depuis président en la chambre des Comptes de Paris.

2. François de Vitry, comte du Hallier, plus tard maréchal de l'Hopital.

de cette fâcheuse nouvelle, tant afin que vous ne vous missiez plus en peine de venir au-devant de lui, et pour faire retourner vos gens et vos chevaux, que pour vous avertir de l'arrivée de M. de Verderonne, qui va vous trouver à Sedan de la part de Monsieur. Il faut demeurer d'accord, Monseigneur, que cet accident est fâcheux, et qu'il trouble bien vos projets, et même d'autant plus que nous sommes incertains si ce retardement est causé par les raisons que l'on nous dit, ou si les émissaires de M. le cardinal n'ont point gagné quelque chose sur l'esprit de Monsieur, pour lui donner du dégoût de nous joindre; particulièrement M. de la Rivière, que j'apprends être assez bien auprès de lui, et que j'ai toujours appréhendé, comme je vous l'ai mandé par ma précédente. Ce qui vous doit pourtant assurer, outre les soins de M. le comte de Fiesque, c'est que M. de Montrésor est persuadé que c'est l'intérêt de son maître, et qu'ayant beaucoup d'affection pour lui, et étant tout à fait homme d'honneur, il n'oubliera rien pour le confirmer dans cette pensée; joint que, si l'affaire réussit, il aura la première place auprès de lui; au lieu que, si Monsieur étoit contraint de s'accommoder, le premier article du traité seroit son exclusion des affaires, et l'établissement ou de M. de la Rivière, ou de quelque autre agréable à la Cour. Je prendrai donc la liberté de vous dire, Monseigneur, que, sitôt que je serai arrivé à Sedan avec M. de Verderonne, vous pouvez me renvoyer à Blois pour presser Monsieur de prendre le chemin de la rivière de Seine du côté de Normandie, et je lui proposerai de venir par Gasny, qui

est à moi, à une lieue et demie de Vernon, où je pourrai faire apporter un bateau dans ma maison, et y faire venir tant de chevaux qu'il me plaira, sans soupçon, tant parce que l'on ne prend pas garde de ce côté-là qu'à cause que j'ai beaucoup d'amis en ce pays, et nous viendrons passer la rivière d'Oise à Creil. Enfin, Monseigneur, vous résoudrez, et j'obéirai de bon cœur comme je le dois.

A Condé, ce 3 janvier 1637.

A M. D. R.

LETTRE XXVIII.

Je hasarde celle-ci par la voie ordinaire de notre bonne amie, pour vous dire que je prévois que je ferai dans peu un grand voyage, comme j'en ai déjà fait un, où je ne marcherai que la nuit. Quoique je sois épié de toutes parts, je trouve plus à propos pour moi de passer la rivière de Seine à Paris qu'en tout autre lieu, ayant assez d'amis pour m'y retirer sûrement; mais j'aurois grand regret aux précautions que je prendrai pour cela si je ne vous y voyois pas; c'est pourquoi tirez toutes les sûretés de notre amie, afin que je puisse avoir cette satisfaction chez elle une heure seulement. Je ne doute point que vous ne preniez autant de plaisir au récit de nos aventures que j'en aurai à vous les dire. Donnez cette consolation à un homme qui la désire fort, et qui souhaite que vous y preniez autant de part que lui. Ne vous arrêtez point au hasard

que je courrai, puisqu'il y en a plus par un autre côté.

A Condé, ce 30 janvier 1637.

A M. LE COMTE.

LETTRE XXIX.

Je suis arrivé à Paris dans le carrosse de M. de Bautru [1]. J'ai appris à mon arrivée que le Roi étoit à Malzerbe [2]. Comme le lieu est sur le chemin d'Orléans, ce voyage m'est suspect, et d'autant plus qu'il y a beaucoup de troupes qui suivent la Cour : cela me fait croire qu'on veut nécessiter Monsieur à traiter. Quant au voyage de M. de Bautru à Sedan, et à l'offre qu'il vous a faite de Mouzon pour place de sûreté, ce n'étoit, à mon avis, que pour gagner le temps, et vous persuader qu'on vouloit faire un traité avec vous-même, afin que vous ne vous missiez pas en peine d'avoir des commerces secrets avec Monsieur, qui leur pourroient nuire. Il vous laissa un passeport pour envoyer quelqu'un vers lui, afin que vous crussiez qu'on vouloit entendre à l'accommodement de vous deux ensemble : ce que M. le cardinal ne fera jamais à moins d'y être nécessité; et ce qui me confirme davantage dans cette créance, c'est que M. de Bautru ne va point à la Cour porter votre réponse, et se

1. Guillaume de Bautru, comte de Serrant.

2. On écrit mieux Malesherbes, chef-lieu de canton dans l'arrondissement de Pithiviers, département du Loiret.

contente d'envoyer avec moi M. de Boissy, son parent [1]. Ce procédé m'a fait penser qu'ils ont peur que vous ne détourniez Monsieur de l'accommodement qu'ils espèrent faire avec lui, et que l'ordre que j'ai de passer à la Cour ne soit pour m'y arrêter. Peut-être que je suis trop soupçonneux; mais, en tout cas, je crois que vous ne désapprouverez pas la précaution que j'ai eue de dépêcher l'homme que vous savez par des chemins écartés, pour porter à Monsieur de votre part les paroles que j'avois à lui donner, et pour essayer à le faire déloger. Je vous manderai à toutes les occasions le détail de ce que j'apprendrai dans le voyage auquel je m'embarquerai dans une heure, et où j'agirai comme je le trouverai le plus à propos pour votre service.

De Paris, ce 20 février 1637.

AU MÊME.

LETTRE XXX.

Je n'ai que trop bien deviné dans la lettre que je vous écrivis hier. Le Roi va à Orléans, et il m'a commandé lui-même aujourd'hui de l'y aller attendre. M. de Boissy ne m'a pas celé qu'il a ordre de ne me point quitter, et de ne me laisser pas aller à Blois sans le commandement de Sa Majesté; même nous courons la poste sur des mazettes, et nous sommes accompagnés de plu-

1. C'étoit apparemment le gouverneur de Pont de Remy, dont il est parlé dans les *Mémoires* de Henri de Campion.

sieurs hommes bien montés, qui ne me laisseroient pas échapper quand j'en aurois envie; mais la précaution que je pris hier m'empêchera de m'en mettre en effet. Le roi m'a bien reçu; mais, lorsqu'il m'a demandé si j'avois ordre de voir M. le Cardinal, et que je lui ai répondu que non, il a paru m'éviter; et aussitôt après, M. le Cardinal est entré. Je suis venu prendre mes chevaux et vous écrire ce billet fort en hâte.

A Malzerbe, ce 22 février 1637.

AU MÊME.

LETTRE XXXI.

Je n'ai point trouvé de moyen de vous mander ma détention à Orléans six jours durant, et elle eût bien continué davantage sans que Monsieur a signé le traité [1], et qu'il a désiré qu'on me donnât la liberté de m'en retourner; même M. le comte de Brion m'est venu prendre en passant et m'a amené ici dans son carrosse. Monsieur l'envoie vers vous, et M. du Gué aussi. La plus grande partie de ceux qui le savent croient que le premier vient par forme, et que l'autre a le secret, comme ami de M. de Montrésor; mais je suis persuadé du contraire, et je crois que, s'il y a quelque chose à négocier avec vous à l'avenir, Monsieur a été bien aise de choisir M. le comte de Brion, que personne

1. Le 8 février à Orléans. Ce ne fut pas sans de pénibles hésitations et de longs combats.

ne soupçonne et à qui il se fie, et je crois que le premier article secret de son accommodement est d'éloigner M. de Montrésor et tous ses amis de son commerce particulier. Nous nous en allons, M. le comte de Fiesque et moi, par des chemins détournés, pour deux raisons : l'une, que nous vous portons l'argent que Monsieur vous a fait rendre, et l'autre, que nous sommes avertis qu'il y a ordre de nous arrêter tous deux sur de nouveaux prétextes, et il nous fâcheroit fort d'être enfermés dans un temps où vos fidèles serviteurs ne vous seront peut-être pas tout-à-fait inutiles.

A Paris, ce 2 mars 1637.

AU MÊME.

LETTRE XXXII.

Pour vous rendre compte du succès de mon voyage, je vous dirai qu'après avoir vu le Roi, qui m'a fort bien reçu, je me suis adressé au Père Joseph, suivant vos ordres, lequel m'a fait promener une heure avec lui dans le jardin du logis où est M. le Cardinal, à Charonne, et qu'il m'a témoigné que vos intérêts lui étoient très-chers; mais le résultat d'une si longue conversation ne va qu'à vous dire qu'il y a peu d'espérance d'accommodement, à moins de votre retour et d'une confiance entière, à quoi vous m'avez témoigné n'être pas résolu. Il m'a présenté à M. le Cardinal, qui m'a fait des caresses incroyables devant toute la cour, dans le même jardin, et qui m'a renvoyé au Père Joseph pour

ce qui vous regarde. Comme je me suis séparé de lui, le Père m'a dit : « N'êtes-vous pas satisfait de M. le Cardinal ? Jamais il n'a tant fait d'honneur à personne qu'à vous. » Sur quoi je lui ai répondu assez haut qu'il en avoit trop fait pour moi et pas assez pour vous, et que, ne venant que pour vos affaires, desquelles il ne m'avoit presque pas parlé, je ne voyois rien qui pût me donner lieu d'être content. Comme nous étions encore près de lui, il m'a entendu, et, se retournant vers moi, il m'a dit : « Vous voulez du solide, M. de ***, vous en aurez. » Sur quoi je lui ai fait une révérence, et je me suis retiré. Au reste, j'ai vu tous ceux auxquels vous m'avez commandé de demander conseil sur l'état présent de vos affaires; mais je n'ai rien appris qui pût vous être utile en quoi que ce soit. Madame votre mère, qui a une grande tendresse pour vous, et qui désire passionnément vous voir, opine à votre retour, sans en dire les moyens ni en examiner beaucoup la conséquence. Madame votre sœur est d'abord du même avis par l'excès de son amitié; mais, dès qu'on lui parle des inconvénients, elle tremble, pleure, et dit qu'il faut bien vous garder de revenir et de croire ceux qui sont dans ce sentiment-là auprès de vous, mais qu'il faut bien vous empêcher aussi de prendre créance en ceux qui vous veulent embarquer à quelque chose. De vos amis et serviteurs, les uns, qui ont de la haine contre M. le Cardinal et qui regardent leurs intérêts autant que les vôtres, disent qu'il le faut pousser, que toute la France sera pour vous, sans se soucier peut-être beaucoup du péril où ils vous veulent

exposer ; et les autres, qui ne considèrent que vous, n'osent vous conseiller le retour, de peur de causer votre perte, ni vous donner avis d'entreprendre la guerre, dont les succès sont fort douteux. Ceux-ci allèguent les avantages et les hasards et ne concluent à rien. Enfin, Monseigneur, la résolution doit venir de vous, et vous me pardonnerez si je vous dis que peu d'hommes sages vous conseilleront quel parti vous devez prendre, et l'avis des autres vous est fort inutile ; vous connoissez mieux l'état de vos affaires que personne, de sorte que c'est à vous à résoudre et à commander, et aux autres à obéir et à vous servir à votre point.

De Paris, ce 5 mai 1637.

AU MÊME.

LETTRE XXXIII.

Lorsque vous m'avez écrit, il falloit que le valet de pied ne fût pas encore arrivé, puisque vous vous plaignez de n'avoir point de nouvelles, quoique je vous en aie mandé trois fois la semaine, comme vous me l'avez commandé. Je n'ai rien à vous dire depuis ma dernière, sinon que je ne juge rien de bon des intentions de M. le Cardinal, qui, par son procédé, témoigne bien que ce n'est par amitié pour vous qu'il entretient la négociation, mais pour découvrir si vous êtes en état de lui nuire : en ce cas, il ne rompra pas ; mais, s'il vous voyoit sans crédit au-dedans du royaume, l'apparence est qu'il ne manqueroit

pas à vous pousser. Je pense qu'il faut agir de la même manière avec lui, et essayer d'avoir la permission de demeurer toujours à Sedan, en conservant la fonction de votre charge et le revenu de vos biens et de vos gouvernements, comme vous en demeurâtes lorsque je vous quittai. Par ce moyen, étant en sûreté, vous pourrez prendre votre temps de lui nuire s'il lui arrive quelque désordre, comme il ne manquera pas d'en user de même envers vous s'il se voit en état d'y pouvoir réussir. Je trouve encore une autre raison du désir qu'il témoigne avoir de traiter avec vous, qui est la sollicitation continuelle que lui en fait Monsieur; et, comme il veut à présent être bien avec lui, et que par son traité il s'est réservé la liberté de solliciter votre accommodement, M. le Cardinal lui témoigne vouloir y entendre pour l'amour de lui, pendant que le Père Joseph me dit tous les jours qu'il ne se peut faire tant qu'il s'en mêlera. Je vois Monsieur à l'hôtel de Venise deux fois la semaine, et il y vient coucher exprès afin de me parler de vos affaires. M. le comte de Brion a un valet de chambre nommé Bernard, dans la chambre duquel je m'enferme depuis dix heures jusqu'à minuit, que Monsieur donne le bon soir; M. le comte de Brion me vient prendre et me laisse dans sa chambre, seul, où je suis bien souvent jusqu'au jour; il témoigne assurément beaucoup d'amitié pour vous, et il n'y a rien qu'il ne fît, hors de s'embarquer en affaire de rechef. Je lui disois cette nuit qu'assurément M. le Cardinal le trompoit lorsqu'il l'assuroit qu'il souhaiteroit que ce fût lui qui fût le négociateur de votre

accommodement, et que du même temps l'on me disoit qu'il ne se feroit jamais par cette voie. Je vis bien qu'il ne me croyoit pas; mais il en est si persuadé aujourd'hui, qu'il est tout-à-fait mécontent, et moi fort mal avec les ministres. Je ne sais si l'affaire ira plus loin, mais je pense les avoir mises en bon état. Le Père Joseph m'ayant donné heure après midi pour voir M. le Cardinal, Monsieur s'y est trouvé pour parler de vos intérêts. Comme ils s'en entretenoient tous deux, le Père Joseph m'y a amené. M. le Cardinal m'a dit d'abord : «Vous ferez savoir à M. le Comte qu'il a de grandes obligations à Monsieur, qui sollicite ses affaires avec chaleur; et, à dire la vérité, M. le Comte prend les choses avec tant de hauteur, que sans Monsieur on auroit déjà rompu la négociation.» Sur quoi je lui repartis à l'heure même que le Père Joseph, qui étoit présent, m'assuroit du contraire, et qu'il me disoit tous les jours qu'il n'y avoit rien à faire tant que Monsieur s'en mêleroit; de quoi ils ont été si interdits tous trois, qu'on a été assez longtemps sans parler. Enfin, le Père m'a répondu qu'il ne me l'avoit pas dit de la sorte; sur quoi j'ai fait une révérence et me suis retiré, disant que je pensois l'avoir ouï ainsi. Monsieur est sorti un moment après, tout-à-fait ému, et j'ai bien vu qu'il ne doutoit plus de leur mauvaise intention. Je le verrai cette nuit, et j'essaierai d'achever de lui faire voir clair dans leurs intentions; je ne manquerai pas demain au matin à vous mander le succès de la conférence. Je ne doute point que vous n'ayez autant de joie du désordre que j'ai mis entre eux que j'en reçus lorsque je vis l'oc-

casion de leur rompre en visière. Sans cela je n'eusse jamais détrompé Monsieur. Mais il a connu visiblement par leur interdiction et par la manière naïve dont j'ai parlé que j'étois véritable. S'il s'échauffe, vous avez ce que vous désirez; sinon, que les ministres demanderont un autre négociateur que moi, et il ne m'importe qui traite vos affaires, pourvu qu'elles se fassent à votre satisfaction.

De Paris, ce 18 juin 1637.

A M. D. C. [1]

LETTRE XXXIV.

Pour satisfaire la curiosité que vous avez de savoir la raison pourquoi l'accommodement de M. le Comte ne s'est point conclu par moi [2], et pour diminuer le déplaisir que vous avez, je vous dirai, sur le premier, que, M. le Cardinal n'ayant pas d'inclination pour ma personne, quoique ce soit pour des raisons qui me soient avantageuses, il eût toujours trouvé des difficultés, tant que j'eusse été le négociateur; cependant les affaires étoient en état qu'il sembloit néces-

1. Apparemment madame de Campion, sa mère. C'est aussi à elle qu'est adressée la lettre soixantième.

2. L'accommodement fut conclu le 28 juillet à Sedan. Ce jour-là, le comte de Soissons prêta entre les mains d'un aumônier du roi le serment d'en accomplir fidèlement les conditions. Il étoit, par le traité, réintégré dans toutes ses charges, et il obtenoit la permission de rester à Sedan encore pendant quatre années.

saire de les terminer, et vous savez qu'il est difficile d'obliger celui qui est maître de tout à donner l'honneur d'une affaire de cette importance à un homme qu'il ne croit pas avoir d'amitié pour lui; à quoi j'ajoute mon peu de capacité pour les emplois de cette importance, dont je ne me suis jamais mêlé. Quant au second point, qui vous fâche le plus, c'est celui qui me satisfait, connoissant l'humeur de M. le Comte si fort portée à la méfiance, depuis que M. de Senneterre n'est plus auprès de lui, que jamais aucun des siens ne subsistera longtemps dans sa confiance, s'il en a avec les ministres. Au reste, quand vous pensez que M. le comte de Brion et le Père Hilarion aient eu le secret de l'affaire, vous n'y voyez pas clair : le premier y a eu part en apparence, parce que l'on vouloit donner la satisfaction à Monsieur de croire que c'étoit pour l'amour de lui, et le Père Hilarion, y ayant été embarqué par le Père Joseph, a été traité de la même manière, et n'a eu la confiance qu'en apparence. M. de la Croisette est le seul qui a poussé l'affaire à bout, et il a eu raison : car, bien que je prévoie qu'il ne sera pas longtemps bien avec notre prince et qu'il l'aura pour suspect à l'avenir, cela ne le doit pas mettre en peine, étant à M. de Longueville, qui est d'une humeur toute contraire à celle de M. le Comte, celui-ci désirant que ceux dont il se sert n'aient aucun commerce avec les ministres, et l'autre n'en voulant jamais employer que ceux qui leur sont agréables; si bien qu'il doit être indifférent à M. de la Croisette d'être suspect au premier, pourvu que son maître soit satisfait de

lui, et qu'il demeure bien auprès de M. le Cardinal, qui goûte fort son esprit, et avec raison, car c'est un habile homme. Mais pour moi, qui n'attends aucune reconnoissance que de M. le Comte, je n'ai pour but que celui de lui faire voir que je ne veux rien espérer de la Cour, et que je serois faché d'avoir tous les avantages du monde par d'autres voies que par son moyen; de quoi il est si bien persuadé qu'à mon avis la cabale qui s'est formée pour me détruire travaillera inutilement, quelque puissante qu'elle soit. A la première vue je vous développerai tout ce mystère; cependant montrez ma lettre à nos proches et la brûlez. J'oubliois à vous dire que, si cet accommodement ici eût été pour faire une liaison entre M. le Comte et M. le Cardinal, je n'aurois rien oublié pour essayer d'en être l'entremetteur; mais, n'étant question que d'une manière de trêve, ou pour mieux dire d'un délai de haine qui se renouvellera en un autre temps, je suis assurément dans le meilleur parti, ayant la confiance entière de mon maître et son amitié jusqu'au point qu'il n'a pas trouvé mauvais que j'aie vu M. de Saint-Ybalt, quoiqu'il soit tout à fait brouillé avec lui.

A Sedan, ce 27 septembre 1637.

A M. LE COMTE.

LETTRE XXXVIII.

La Notre-Dame des Avents [1] est passée, et le ministre n'est pas arrêté, comme on nous l'avoit fait espérer. J'ai parlé au Père qui vous avoit dit cette nouvelle, qui m'a assuré que le Père Caussin [2], allant de Saint-Germain à Paris pour parler à M. d'Angoulême de la part du Roi, l'avoit manqué, parce que du même temps il alloit à Ruel voir M. le Cardinal; à quoi il a ajouté que, le Roi parlant de l'affaire à M. d'Angoulême, il crut que c'étoit pour le sonder, de sorte qu'il dit mille biens du ministre et du ministère; ce qui fit que le Roi témoigna à M. le Cardinal l'obligation qu'il avoit à ce Prince. De sorte que, si ce discours est vrai, je ne doute point de l'éloignement du Père Caussin [3]; mais, quoi qu'il en soit, le roi étant persuadé qu'il a besoin de son Ministre, qui est habile et heureux, je vous demande pardon si je vous dis que je me ris des négociations du cabinet pour le perdre : il est trop bien établi pour les craindre, et ce sont chimères que des filles [4] et d'autres gens bien

1. C'est la fête de la Conception de la Sainte-Vierge, qui se célèbre le 8 décembre.

2. Nicolas Caussin, jésuite, confesseur de Louis XIII.

3. Il le fut en effet. C'est ce qu'on appelle la *Journée des dupes*.

4. On sait que mademoiselle de La Fayette et mademoiselle de Chemerault étoient de cette *négociation du cabinet*.

intentionnés entreprennent, à quoi ils ne réussiront jamais. J'espère vous rendre compte du détail de toute cette affaire dans huit jours. J'avoue qu'elle s'est conduite si secrètement que personne n'en a connoissance.

De Paris, ce 30 décembre 1637.

AU MÊME.

LETTRE XXXIX.

Enfin j'ai parlé selon vos intentions à M. le comte de Fiesque, pour le dire à M. de Ruvigny [1], que je n'ai point vu depuis que je vous le mandai. Je ne vois pas que vous vous accordiez fort de sentimens, vous et M. de Rohan [2], vu que vous voulez vous assurer de lui sans vous engager à rien, et il n'est pas résolu de se donner, à moins que vous vous promettiez. Ainsi je n'ai pas cru devoir entretenir ce commerce; aussi bien seroit-il inutile, votre pensée étant de ne jamais rien entreprendre si l'on ne vous attaque, et ceux qui ne vous aiment pas étant trop habiles pour le faire lorsqu'ils vous croiront en état de leur résister. De plus, la différence de vos religions, pour lesquelles vous êtes zélés tous deux, fait que difficilement vous accommoderiez-vous bien ensemble. Enfin j'ai donné beaucoup d'assurance d'amitié de votre part, et ai rompu adroitement la négociation où l'on me vouloit en-

1. Henri Massui, sieur et puis marquis de Ruvigny.
2. Henri II, duc de Rohan.

gager avec les dames [1]. Je crois que mon procédé est conforme à vos intentions ; si elles étoient changées, je suis tout prêt d'obéir à ce que vous me commanderez, et les négociateurs sont mes amis et vos serviteurs.

A Paris, ce 31 décembre 1637.

AU MÊME.

LETTRE XL.

Je vous mandai par ma précédente les particularités du siége de Hedin. A présent je vous en dirai la prise, et comme M. de la Meilleraie a été fait maréchal de France sur la brèche [2]. Les affaires des Espagnols vont si mal, et celles du Roi si bien, que vous devez tenir toujours la place où vous êtes en bon état, tous vos serviteurs étant persuadés que, si M. le Cardinal croyoit s'en pouvoir rendre maître, votre traité ne vous garantiroit pas, vu que vous êtes la seule personne qui l'incommode, vous voyant en lieu et en état de lui courre sus, s'il lui arrivoit une disgrâce ; et il soupçonne même que vous en avez la volonté. Il ne laisse pas de me témoigner beaucoup d'amitié pour vous, et me fait tant de caresses qu'il ne s'y peut rien ajouter. Je ré-

1. M. Paulin Pâris croit qu'il s'agissoit d'un projet de mariage entre le comte de Soissons et Marguerite de Rohan, qui épousa plus tard Henri de Chabot, sieur de Saint-Aulaye. Il y a bien de l'apparence. Voir le tome III des *Historiettes de Tallemant des Réaux*.

2. Le 30 juin.

ponds le mieux qu'il m'est possible à toutes ces démonstrations et lui proteste le réciproque de votre part, et je jurerois bien que nous savons bien tous deux qu'il n'est rien de tout ce que nous disons. J'espère partir dans deux jours, ayant fait expédier ce que vous désiriez touchant votre gouvernement du Dauphiné. Le Roi paraît mieux intentionné pour vous que par le passé. Tous les serviteurs que vous avez auprès de lui s'en réjouissent, et moi aussi, quoique cela n'aboutisse à rien, à mon avis. Il m'a fort questionné sur vos divertissements; à quoi j'ai répondu qu'ils seroient tout à fait agréables pour vous s'il étoit possible que vous en eussiez hors d'auprès de sa personne et ne lui rendant aucun service. Il a regardé autour de lui, et, n'y voyant personne à M. le Cardinal, il m'a répondu qu'il ne doutoit pas de votre bonne volonté, et m'a commandé de vous bien assurer de la sienne. Ce sont les seules bonnes paroles que j'ai eues de lui, depuis que je viens à la Cour de votre part.

D'Abbeville, ce 1 juillet 1639.

AU MÊME.

LETTRE XLI.

Étant demeuré à Mouzon pour des raisons que vous savez, je vous envoie ce billet pour vous dire que M. de Nemours[1] et M. de Saint-Mas[2] ont eu brouillerie, où le dernier a traité

1. Louis de Savoie, duc de Nemours.
2. C'est une faute d'impression. Il faut lire Cinq-Mars.

fort fièrement, nonobstant la qualité de prince. J'ai été témoin de tout ce procédé, que M. de Beauregard, à qui je l'ai conté, vous dira mot pour mot. La manière d'agir de ce jeune homme me fait croire qu'il est ambitieux, et que, si M. le Cardinal, qui l'établit pour en éloigner d'autres, le laissoit aller bien haut, il ne seroit pas si humble que ceux qui l'ont précédé. A tous hasards, je joue et je mange souvent avec lui, me persuadant que, si cette familiarité ne sert de rien, du moins elle ne pourra nuire. Je vous dirai demain le reste, quand j'aurai vu l'homme qui est tout à vous.

A Mouzon, ce 3 août 1639.

AU MÊME.

LETTRE XLII.

M. de Riquemont[1] m'est venu voir au retour de Saint-Germain, et m'a dit la joie que la Reine lui a témoignée d'avoir un dauphin. Elle ne doute point de la vôtre, et ses serviteurs sont dans un ravissement incroyable. Un des vôtres venoit de sortir d'auprès de mon lit, où, ayant longtemps raisonné ensemble sur cette miraculeuse naissance, qui doit réjouir tous les gens de bien, nous sommes convenus tous deux que la Reine n'aura pas plus de crédit auprès du

1. Faut-il lire d'Enriquemont, ou mieux encore d'Enrichemont? Ce seroit alors Maximilien-François de Béthune, prince d'Enrichemont, puis duc de Sully.

Roi pour cela, et que M. le Cardinal redoublera ses soins pour la rendre suspecte, joint à quelques autres raisons dont nous parlâmes le soir que je vous quittai, et dont j'ai bien appris du détail. Sitôt que ma fièvre tierce me pourra permettre de monter à cheval, j'espère vous en aller rendre compte; mais, comme la fin de mon accès me donne quelque liberté de vous écrire, je prendrai celle de vous dire qu'encore que je sois assez bien instruit de vos intentions sur le sacrement, je ne laisse pas de témoigner à tous ceux qui m'en parlent ce que je crois conforme à leurs inclinations; et je pense que vous ne désagréerez pas, ayant l'honneur d'avoir votre secret [1], que je laisse espérer à toutes les Princesses, et à ceux à qui elles appartiennent, que je m'imagine que votre inclination iroit pour elles si vous étiez libre : cela les conserve dans vos intérêts et leur fait haïr le ministre, qu'ils croient butter ailleurs à leur désavantage. Enfin vous me permettrez de vous dire qu'il faut que vous fassiez de vous comme le duc de Bourgogne faisoit de sa fille, c'est-à-dire vous faire espérer à toutes, et attendre le temps que vous pourrez

1. Le secret de la liaison du prince avec madame de Guimené. Tallemant des Réaux raconte qu'en montrant le chevalier de Rohan, le prince de Guimené disoit : « Pour celui-là, on ne dira pas qu'il n'est pas prince. » « C'est, ajoute-t-il, qu'on trouva un billet de madame de Guimené à M. le Comte, où il y avoit : « Je vous mènerai votre fils. » (*Historiette de M. et Madame de Guimené.*) La lettre soixante-dixième d'Alexandre de Campion est adressée à de Thou, à qui il envoie deux boîtes du comte de Soissons, contenant des lettres et un portrait de madame de Guimené.

parvenir à celle que vous aimez, auprès de qui vous serez fidèlement servi, sur ma parole.

A Paris, ce 8 septembre 1638 [1].

AU MÊME.

LETTRE XLIV.

M. Le Grand est fort satisfait de ce que j'ai joint les compliments de M. de Bouillon aux vôtres. Il m'a chargé de lui en faire beaucoup de sa part, et surtout de vous assurer qu'en temps et lieu vous verrez des marques que c'est tout de bon quand il vous a protesté par moi qu'il étoit votre très-humble serviteur. Il est assuré maintenant du dessein que M. le Cardinal a eu de le perdre; vous devez juger par là de ses intentions. Il se ménage fort avec la Reine, Monsieur et vous, et en use adroitement. Personne ne sait que je le vois; et, si la prospérité ne l'aveugle point, il est capable d'entreprendre quelque chose d'important. En tout cas, si l'on vous poursuit et que vous fussiez nécessité de vous défendre pour ne vous laisser pas opprimer, il est bon d'avoir un protecteur auprès du Roi, et un esprit ulcéré, qui pour son propre intérêt ne perdra pas d'occasion de détruire celui qui le veut perdre. Je sais bien que ceux qui ne l'aiment pas blâmeront son ingratitude, à cause que M. le Cardinal est son bienfaiteur; mais cela ne

1. On sait assez que Louis XIV naquit le 5 septembre 1638.

vous regarde pas, et, comme il a de l'esprit, il m'a dit beaucoup de raisons pour sa justification. J'ai été aussi bien reçu à Amiens du Roi et de M. le Cardinal que de lui, et, comme j'y suis arrivé aussitôt après la prise d'Arras [1], ils ont témoigné être fort satisfaits de vos soins et de votre diligence; ce qui m'a fait voir que j'avois eu raison de vous demander des lettres pendant le siége. Mais, pour changer de discours, je vous dirai qu'il est absolument nécessaire, pour le bien de votre principale affaire, de donner le quartier d'octobre à ***; de sorte qu'il faut, s'il vous plaît, que vous ôtiez un des trois que vous me mandez, à qui vous l'avez promis, et, puisque vous me commandez de vous en écrire mon avis, je vous dirai, pour vous obéir, qu'il n'y a pas d'apparence d'ôter M. l'Avocat, que vous avez promis à madame la Princesse [2], qui en feroit un furieux vacarme, dont vous seriez fâché, vous qui êtes connu pour ne manquer jamais à votre parole; d'ôter aussi le frère du rapporteur de M. de Rodes [3], ce seroit hasarder la plus grande affaire que puisse jamais avoir eue un de vos serviteurs: de sorte que je conclus à l'exclusion de M. du Palais, qui vous est recommandé par le Père de Gondy [4], qui est assez votre ser-

1. Arras fut pris le 10 août 1640.

2. Charlotte-Marguerite de Montmorency, princesse de Condé.

3. Claude Pot, comte de Rhodes, grand maître des cérémonies.

4. Philippe-Emmanuel de Gondi, général des galères après la mort de son frère aîné, le marquis de Belle-Isle, puis prêtre de la congrégation de l'Oratoire; père du cardinal de Retz.

viteur pour n'y retrouver rien à redire; et je me fais fort de lui faire trouver bon que vous le remettiez au quartier de janvier. Au reste, *** a eu le présent que vous m'aviez commandé de lui faire de votre part, dont il m'a témoigné toute la reconnoissance possible. Je le trouve tout à fait dévoué à votre service, et il faut que vous soyez persuadé qu'il est capable de tout pour vous. Je vois par votre dernière que l'on vous mande toujours de bonnes nouvelles de vos affaires, soit qu'elles aillent bien ou mal, et que je suis le seul qui ne cherche point à m'établir auprès de vous de cette manière; mais j'espère qu'à l'avenir ma sincérité vous plaira plus que les flatteries des autres, vous protestant que je ne déguise rien, et que je vous mande les choses justement comme je les crois.

A Paris, ce 20 août 1640.

AU MÊME.

LETTRE XLV.

J'ai reçu la copie de la lettre que vous avez écrite à madame votre mère, sur les sujets que vous croyez avoir de vous plaindre d'elle. Je la trouve fort bien faite et très-respectueuse; mais, comme vous m'avez commandé de vous en mander mon sentiment, je prendrai cette liberté, et je vous dirai que tout ce que vous dites pour elle sera approuvé de tout le monde, mais que vos emportements contre un de ses domestiques

le seront de peu de gens. Vous vous souviendrez, s'il vous plaît, que, lorsque je vous suppliai très-humblement que je ne me mêlasse point de votre domestique à tous deux, l'on vous avoit mandé que plusieurs vous trahissoient, et que vous avez trouvé avec le temps que j'avois raison de vous assurer que vous pouviez en avoir de plus affectionnés les uns que les autres, mais qu'aucun ne vous trahissoit. Peut-être arrivera-t-il qu'après avoir donné un grand chagrin à madame votre mère, vous trouverez la même chose de celui que vous croyez coupable. Enfin, je vous demande pardon si j'ai manqué, et je vous supplie très-humblement d'attribuer à mon zèle la liberté que j'ai prise de retarder l'ordre que M. Pingard avoit de lui donner votre lettre, jusqu'au retour du porteur, qui sera dans trois jours au plus tard, parce que, si vous persistez dans l'intention que vous en avez, il sera aussi bien alors qu'à présent.

De Paris, ce 12 novembre 1640.

AU MÊME.

LETTRE XLVI.

Comme Sa Majesté avoit dit à M. Le Roy, votre secrétaire, qu'il s'étonnoit que vous eussiez commerce avec ses ennemis, le Père de Gondy et moi, qui avions vu par votre ordre les instructions que vous lui aviez envoyées, les trouvâmes tout à fait bien ; mais nous jugeâmes

qu'elles seroient assez inutiles, et que Sa Majesté ne lui répondroit que ce qu'il lui avoit dit la première fois, sans écouter vos justifications. Nous étions même persuadés que je n'en recevrois pas un plus favorable traitement en lui portant votre lettre de créance sur moi; mais il en est arrivé tout autrement, car, l'ayant suivi dans son cabinet après son souper, je lui ai présenté votre lettre, qu'il a lue, et il m'a écouté favorablement. Il m'a dit seulement que, M. de Bullion[1] ayant dit à madame la comtesse le soupçon qu'on avoit de vous, il avoit eu raison de s'étonner de n'avoir point eu de vos nouvelles. Sur quoi je l'ai assuré que c'étoit une supposition, que M. de Bullion n'en avoit jamais parlé à madame votre mère; et là-dessus je lui ai dit que ces mauvais rapports qu'on lui faisoit venoient de vos ennemis et des siens, qui ne pouvoient souffrir que vous fussiez bien avec lui, et j'ai poussé l'affaire si loin que je lui ai dit ce qui m'est venu en fantaisie contre M. le Cardinal, sans le nommer, et lui ai spécifié toutes les adresses dont il se servoit pour lui donner soupçon de ses vrais serviteurs. Et sur les intelligences qu'on lui avoit dit que vous ménagiez en Angleterre comme en Flandre, je pense lui avoir fait voir clairement que c'étoient des faussetés supposées pour vous ruiner dans son esprit, lui disant pour conclusion que, si j'alléguois quelque chose à faux, je demandois que ma tête en répondît. Enfin, sans qu'il entra des créatures de M. le Cardinal, je crois que cela auroit continué

1. Claude de Bullion, surintendant des finances.

jusqu'à ce qu'il eût donné le bonsoir. Je sais bien qu'il y a peu d'espérance de réconciliation pour vous, après cela, avec M. le Cardinal; mais vous l'avez désiré, et j'ai porté l'affaire au plus loin. Ce n'est pas que je vois bien qu'il gagnera le Roi, et qu'il le fera consentir à vous pousser; mais, comme c'étoit son intention, il vous sera toujours avantageux que Sa Majesté connoisse ses artifices à fond.

Au retour de Saint-Germain, je suis venu ce matin par Ruel, où M. le Cardinal, quoique bien averti de ce que j'avois dit hier au soir, m'a fait cent caresses en mon particulier, et m'a dit sur votre lettre qu'il vouloit croire votre innocence, mais que M. de la Vigerie, gentilhomme de M. de Soubise[1], prisonnier à la Bastille, avoit bien parlé contre vous. Sur quoi l'ayant fort assuré que vous n'aviez eu aucun commerce en Angleterre ni en Flandre, il m'a dit que M. l'abbé de Mersy[2] étoit à Sedan, qui venoit de Bruxelles, et a fait appeler M. des Noyers[3]; mais, en attendant qu'il entrât, il m'a

1. Benjamin de Rohan, seigneur de Soubise. Il est nommé dans la déclaration du roi en date du 3 juin 1641.

2. P. Ernest de Mercy. La soixante-cinquième lettre de ce recueil lui est adressée. Il fut un des négociateurs habituels de tous ces complots avec l'Espagne, et on verra plus loin qu'Alexandre de Campion vante son zèle pour les intérêts du comte de Soissons. M. Cousin a publié dans l'appendice de son livre intitulé *Madame de Chevreuse* un *Mémoire* que l'abbé de Mercy adressoit le 27 septembre 1647 au gouverneur des Pays-Bas espagnols, *sur ce qui s'est négocié et traité au voyage de l'abbé de Mercy en Hollande, entre lui, le comte de Saint-Ybar et madame de Chevreuse.*

3. François Sublet de Noyers, secrétaire d'État de la guerre.

dit que, si M. l'abbé de Mersy n'étoit pas venu pour vous, c'étoit pour M. de Guise[1] et pour M. de Bouillon, et que Dom Miguel de Salamanque étoit venu à Montmédy pour conférer avec eux. Sur quoi je lui ai reparti que je croyois M. de Guise et M. de Bouillon aussi innocents que vous de tous les crimes qu'on leur imputoit, mais que comme ils n'avoient pas été accusés, je n'avois aucune charge de parler pour eux; que je répondois seulement pour vous, comme j'avois fait au Roi. Sur cela M. des Noyers est entré, et m'a dit d'abord que M. de la Vigerie avoit fort parlé contre vous; à quoi j'ai répondu qu'il n'y avoit rien de si facile que de faire parler un prisonnier. Lors M. le Cardinal m'a dit en souriant: «Vous êtes en colère, M***; je témoignerai au roi ce que vous m'avez dit, et je veux croire sur votre parole que M. le Comte est innocent de ce dont on l'accuse.» Il m'a promis ensuite de m'envoyer sa réponse à Paris. Si tôt que j'ai été sorti d'auprès de lui, il est allé à Saint-Germain, et l'on me vient d'apporter la réponse de Sa Majesté et la sienne, que je vous envoie avec cette relation, et j'attends vos ordres sur ces lettres, et sur toutes les affaires qui me retiennent ici pour votre service.

A Paris, ce 16 décembre 1640.

1. Henri II de Lorraine, duc de Guise. La déclaralion du 3 juin 1641 est dirigée contre lui aussi bien que contre le comte de Soissons et le duc de Bouillon. On la trouve dans le *Recueil de pièces concernant l'histoire de Louis XIII*, etc.

AU MÊME.

LETTRE XLVII.

J'ai reçu votre lettre du 21 décembre, par laquelle vous me témoignez être fâché que je n'avois pas ouvert celles du roi et de M. le Cardinal, que vous me renvoyez, et que je vois différentes de ce qu'ils m'avoient dit en les quittant, vu qu'ils vous mandent que ce que je leur ai dit est bien contraire aux avis qu'ils ont d'ailleurs. Pour répondre à la vôtre, je vous dirai en hâte que je n'avois garde d'ouvrir vos lettres sans votre commandement, et qu'auparavant que de cacheter celles que vous leur écrivez, je les montrerai suivant votre ordre à madame votre mère, au Père de Gondy et à MM. les présidents de Mesme [1] et de Bailleul [2], et que je les porterai ensuite au roi et à M. le Cardinal. Je les trouve fort bien; mais je prendrai la liberté de vous dire que j'eusse été bien aise de les voir tous en particulier, de peur que M. le Cardinal ne sache qu'ils sont de vos amis, cela leur pouvant nuire, s'il le découvre, et que même je l'aurois fait, quoique vous me mandiez le contraire, sans que vous les nommez dans la lettre de madame votre mère. Ainsi comme elle les a mandés, je me trouverai tan-

1. Henri de Mesme, président à mortier au parlement de Paris.

2. Louis de Bailleul, président à mortier au parlement de Paris.

tôt avec eux dans son cabinet, et vous rendrai compte de la conférence et de ce que j'aurai appris en portant vos lettres.

A Paris, ce 24 décembre 1640.

AU MÊME.

LETTRE XLVIII.

Ceux qui se sont rencontrés à la conférence qui s'est faite devant madame votre mère ayant trouvé que vos lettres étoient fort bien faites, j'ai vu M. le Cardinal dans sa maison à Paris, où, au lieu de sa douceur ordinaire, je n'ai trouvé qu'emportements et menaces, sur ce que vous demandez le parlement pour vous justifier. Il m'a même dit devant toute la Cour que c'étoit au Roi à vous choisir des juges, et non pas à vous; à quoi je lui ai reparti que vous n'en aviez point d'autres que le parlement, et que le Roi étoit trop juste pour ne le vous pas accorder. Il m'a dit ensuite qu'on verroit si j'avois trempé dans les commerces que vous aviez eus contre le service du roi, et que Sa Majesté en feroit justice; à quoi j'ai répondu, en me retirant, que j'apportois ma tête pour répondre de vos actions et des miennes, et qu'en servant fidèlement mon maître, je n'avois peur de rien. Sitôt que j'ai été sorti, je suis venu à toute bride à Saint-Germain, de peur qu'il n'eût le temps de mander au Roi qu'il ne reçût pas votre lettre. Je l'ai trouvé soupant, et, sans me montrer, je me

suis tenu sous la porte de son cabinet, où je lui ai présenté votre lettre, et je l'ai suivi; il l'a lue avec attention, et a bien voulu que j'aie raisonné avec lui sur vos intérêts, et il m'a écouté favorablement jusqu'à ce que M. de Chamarante[1] lui est venu apporter une lettre de la part de M. le Cardinal: car, sitôt qu'il a eu achevé de la lire, il a donné le bonsoir, et m'a dit qu'il vous feroit demain réponse. Je suis venu aussitôt vous écrire à mon logis, d'où je vous dépêche ce courrier, et je retournerai demain à Paris, où, après avoir ouvert les réponses qu'on vous fera, je vous manderai les avis de vos vrais serviteurs, et les miens, puisque vous me le commandez toujours.

A Saint-Germain, ce 26 décembre 1640.

AU MÊME.

LETTRE XLIX.

J'ai vu Monsieur cette nuit, et je lui ai fait vos excuses sur ce que, le quartier de janvier étant fait, vous ne pouviez donner à M. Guilmin que celui d'avril. Je l'ai entretenu ensuite de votre désordre à la Cour, dont il est bien fâché, non pas jusqu'à s'exposer pour prendre vos intérêts ouvertement, n'étant plus dans la pensée de s'embarquer dans ces sortes de grandes affaires, mais témoignant d'ailleurs toute la tendresse

1. Premier valet de chambre du cardinal.

possible pour vous. Il m'a conseillé de retourner à Sedan, vu la grande haine que M. le Cardinal a contre moi; vous me le commandez aussi; mais, comme je crois être nécessaire ici, pour m'assurer de tous vos amis et serviteurs, je ne suis pas résolu d'en partir. Toutefois, afin que vous ne soyez pas persuadé que je veuille entrer dans la Bastille comme un fou, je vous dirai que j'ai fait agir la dame que vous savez [1], qui est entrée en négociation de votre part, et qui fait espérer que vous prendrez confiance en la parole de M. le Cardinal et que vous vous accommoderez infailliblement, mais que, comme je n'y suis pas porté, il me faut cacher le traité, pour lequel elle attend une lettre de créance de vous. Cependant je fais ici ce que je veux pour vos affaires, M. le Cardinal n'ayant garde de s'assurer de moi tant qu'il espérera vous pouvoir avoir vous-même; et j'ai si peu d'appré-

1. L'abbé de Campion parle de cette dame dans le neuvième *Entretien*, celui qui est intitulé : *Du plus sûr appui de l'autorité souveraine;* mais il ne la nomme pas non plus. Ezicrate (Alexandre de Campion), pressé de fuir par ses amis, qui ont appris que son nom avoit été prononcé dans le cabinet du ministre, refuse d'abord, parce que « nous avons, dit-il, affaire à un prince de l'Église, qui fait profession d'être ami de la justice, et qui, du moins, en conserve toujours les apparences »; puis parce que, « envoyé par un prince du sang pour justifier sa retraite contre la calomnie de ses ennemis et pour traiter des moyens de sûreté qu'on lui peut donner contre la puissance de ceux qui le veulent opprimer », il ne peut s'éloigner sans compromettre les intérêts de son maître; enfin il annonce qu'il a été trouver une dame « qui fait la zélée pour le prince et qu'il sait gagnée par le ministre, pour consulter avec elle sur les moyens de renouer quelques propositions de traité dont il a feint que la rupture apparente avoit fort étonné le prince. »

hensions que j'ai même été à la comédie de *Mirame* dans le carrosse de madame la princesse, où étoient mademoiselle de Bourbon [1] et mademoiselle votre nièce [2], que j'avois l'honneur de mener. La première étoit si belle et si triomphante que, si vous l'aviez vue en cet état, je ne doute pas que vous ne lui donnassiez l'avantage sur toutes les beautés que vous avez jamais connues. Je me suis trouvé assis assez près de M. le Cardinal, qui avoit tant d'attention au récit de sa comédie qu'il ne pensoit qu'à s'admirer soi-même en son propre ouvrage. Je vous expliquerai toute cette affaire à mon retour, et je vous dirai seulement, en attendant, que j'y trouve quantité de défauts, qu'il faudroit être bien hardi pour publier ici, vu qu'il s'intéresse plus à l'honneur de cette pièce qu'il n'a jamais fait à l'événement de toutes les campagnes passées [3]. Je ne doute point du déplaisir que vous avez eu de l'éloignement du Père de Gondy et des deux présidents; je me doutois bien qu'on sauroit qu'ils seroient venus à l'hôtel de Soissons, et que madame votre mère, pour votre justification, diroit à ses serviteurs que vous n'aviez rien fait que par l'avis de ces trois personnes. J'avois eu cette

1. Anne-Geneviève de Bourbon-Condé, plus tard duchesse de Longueville.

2. Marie d'Orléans, connue d'abord sous le nom de mademoiselle de Longueville, et puis sous celui de duchesse de Nemours. Elle étoit fille de Henri II d'Orléans, duc de Longueville, et de Louise de Bourbon-Soissons.

3. Alexandre de Campion exprime son opinion sur *Mirame* dans le onzième *Entretien* recueilli par l'abbé, celui qui a pour titre, *De la conduite du ministre :* « Mirame, où il a dépeint avec tant d'art les plus tendres sentimens d'une

consolation que, depuis près de cinq ans que vous me faites l'honneur de me confier vos affaires, l'on n'a découvert aucun de ceux avec qui j'ai conféré de votre part. Madame votre mère est à présent tout à fait persuadée du tort de M. le Cardinal et de la justice de votre ressentiment; elle fera ce qu'elle pourra pour nous faire avoir de l'argent, et vous avez bien des serviteurs ici qui vous en envoient. La dernière voiture part demain; je ne vous écrirai plus, et, sitôt que j'aurai vu encore deux hommes, je me retirerai sans dire adieu.

De Paris, ce 21 janvier 1641.

AU MÊME.

LETTRE L.

Avant que de vous rendre compte de ce qui s'est passé depuis que je suis ici, je vous dirai que j'ai trouvé cette cour bien différente de celle de France, et que l'on y agit par des manières tout à fait contraires. Un seul homme gouverne en France, et ils sont ici plusieurs. Ce

passion qui n'est divine que pour les poëtes profanes, et où, ne se fiant pas à ses propres lumières, il a mendié les secours de tous nos plus délicats versificateurs, à la réserve de ce poëte, notre ami (Corneille), qui a été exclu de la société des artisans de ce chef-d'œuvre pour n'avoir pas pu assujettir la force et la sublimité de ses pensées toutes libres à des conceptions si délicates et si spiritualisées qu'elles n'avoient pas assez de corps pour se soutenir elles-mêmes, et qu'il vouloit toujours faire servir de fondement aux vers auxiliaires qu'il lui demandoit. »

ministre, quand il n'est pas question de sa fortune, a de la parole et de la fermeté, et ceux-ci n'ont ni l'un ni l'autre. L'on obtient bien souvent les choses raisonnables en France, pourvu qu'on se rende agréable au ministre, et qu'on le prie : à Bruxelles, il faut menacer et parler haut. La raison persuade là, et ici il n'y a que la nécessité. Mais la plus grande différence est que le ministre de France gouverne seul, et qu'ils sont ici plusieurs, qui ont jalousie les uns contre les autres, de sorte qu'à cause que Dom Antonio Sarmiento a fait votre traité, les autres le buttent en beaucoup de choses qui vous regardent, et lui-même n'agit pas de trop bonne foi. Il avoit soustrait une feuille du traité, et il me le montra de cette sorte, lorsque je lui demandai quelque chose qui ne s'y trouvoit plus : je m'en aperçus aussitôt, mais je n'en fis aucun semblant, parce que M. de Guise devoit arriver ce jour-là, et j'étois bien aise que nous fussions ensemble pour le convaincre de friponnerie, s'il vouloit maintenir qu'il n'y eût que cela ; et, comme il n'y avoit que vous, lui, M. de Bouillon et moi lorsque nous le signâmes tous trois, je craignois de n'être pas assez fort seul pour l'emporter sur lui. Sitôt que M. de Guise fut arrivé, je l'entretins sur ce sujet, et j'y fus le lendemain avec lui, où, lui demandant le traité pour en examiner les particularités, je lui dis que son secrétaire en avoit laissé une feuille par mégarde. Il rougit, et nia d'abord ; mais, voyant que M. de Guise et moi le soutenions fortement, il nous quitta disant qu'il alloit voir, et la rapporta aussitôt après, si en colère contre son se-

crétaire, en apparence, que nous fûmes réduits, pour l'obliger, à lui demander sa grâce, et ce secrétaire m'a avoué aujourd'hui, en dînant à mon logis, qu'il n'avoit rien fait que par l'ordre de son maître. Celui que je trouve le plus homme de parole d'eux tous est le marquis de Malvezzi, et c'est aussi celui à qui le Comte Duc[1] a le plus de confiance. J'ai eu audience de M. le Cardinal infant, où j'ai été traité comme vous l'avez désiré, et il ne s'y est rien oublié, même contre les formes ordinaires; de sorte qu'il n'y a eu aucune différence entre la réception qu'ils m'ont faite et celle qu'ils font à tous ceux qui viennent de la part des ducs de Savoie, de Lorraine et des autres princes souverains d'Allemagne; même dans vos lettres ils vous traiteront d'Altesse Sérénissime, et M. de Bouillon d'Altesse. J'ai eu beaucoup de peine sur ce dernier point, et sans quelque manière d'emportement que j'ai eu sur ce sujet jamais M. de Beauvau[2], qui étoit ici de sa part, n'eût eu la satisfaction qu'il désiroit tant sur ce sujet, que dans l'audience; cela vous doit faire juger de leurs bontés, vu qu'ils n'ont fort résisté que sur le chapitre de M. de Bouillon, auquel ils savent qu'ils ont toute l'obligation de votre engagement. J'ai assez de créance à présent avec tous ces ministres. Ce n'est pas que j'y aie beaucoup contribué; mais ils font un bon jugement de moi par le pouvoir que vous m'avez fait l'honneur de me donner, tant pour re-

1. Gasparo Gusman, comte-duc d'Olivarès, premier ministre du roi d'Espagne Philippe IV.
2. Henri, marquis de Beauvau, l'auteur des *Mémoires*.

cevoir l'argent que pour choisir tous les officiers et remplir les commissions, tant de cavalerie que d'infanterie, des noms de ceux que je jugerai les plus propres à servir. Outre cela, Madame de Chevreuse vous y sert de tout son cœur; et, comme elle a beaucoup de bonté pour moi, elle leur a donné des impressions assez avantageuses de ma personne. Je les presse pour toucher de l'argent, et nonobstant leur gueuserie, qui est grande, j'espère en avoir dans cette semaine, étant assuré qu'il leur en vient d'Anvers dans deux jours. Je ne perdrai aucun temps pour avancer vos levées. Tous les colonels liégeois sont ici pour recevoir leur argent, que je leur donnerai sitôt que j'en aurai, et agirai au reste de mon mieux. Je vous rendrai compte exactement de tout ce qui se passera, et j'essaierai à ne me rendre pas indigne de la bonne opinion que vous avez conçue de moi. Toujours, si je manque, accusez-en, s'il vous plaît, mon peu de capacité, vous osant assurer qu'il ne se peut rien ajouter à mon zèle ni à ma fidélité.

A Bruxelles, ce 25 mai 1641.

A M. LE DUC DE BOUILLON.

LETTRE LI.

Pour répondre à la vôtre du 23 de ce mois, je vous dirai que l'appréhension que vous aviez que Mgr le Comte ne touchât tout l'argent que l'on devoit délivrer pour commencer les levées est fondée sur quelque faux avis qu'on

vous a donnés que c'étoit son intention, puisque j'ai reçu de lui un ordre tout contraire, et que je n'ai voulu toucher qu'au prorata de ce qui avoit été résolu lorsque vous signâtes le traité. S'il avoit eu l'intention que vous me mandez, j'aurois pris la liberté de lui écrire mon sentiment, comme vous le désirez; mais, puisque ce n'a point été sa pensée, je ne veux point m'attirer de mérite envers vous pour une affaire où je n'ai rien fait pour votre service. Cependant, Monseigneur, vous me faites justice d'être persuadé qu'en toutes les occasions où il en sera question, j'agirai avec toute la chaleur possible, pour vous témoigner à quel point je suis vôtre.

A Bruxelles, ce dernier mai 1641.

A M. DE VALLIQUERVILLE[1].

LETTRE LII.

Enfin vos prophéties sont accomplies, et M. le Cardinal nous veut pousser tout de bon; ce ne sera pourtant pas sans trouver de la résistance. Je ne sais si nous serons en état de lui faire autant de peur que lorsque vous opiniez à ne pas demeurer en repos. Vous aviez judicieusement prévu qu'on seroit contraint de prendre les armes à sa commodité; mais néanmoins,

1. Il étoit certainement Normand, et on peut croire qu'il appartenoit à la même famille que Jean-Baptiste Lesso, sieur de la Thirière et de Valliquerville, premier président de la chambre des comptes et de la cour des aydes de Normandie. Cette famille avoit été anoblie en 1609, pour services rendus pendant le blocus de Cherbourg par les Anglois.

par l'état où sont vos affaires, je ne prévois pas qu'il y trouve toute la facilité qu'il s'est persuadée. Vous en serez mieux instruit par la lettre que je vous envoie avec celle-ci. Je vous proteste, Monsieur, que, si quelque chose me console dans les désordres où nous allons entrer, c'est la joie que j'ai de vous revoir bientôt à Sedan, dont je ne fais aucun doute, vu les sentimens où vous m'avez toujours témoigné être, et même dans la dernière lettre que vous avez écrite à votre.

A Bruxelles, ce 2 juin 1641.

A M. DE SAINT-YBALT.

LETTRE LIII.

Je ne vous convie point de nous venir trouver promptement ; je sais que votre parole vous y engage assez, et que vous êtes trop gracieux pour perdre cette occasion de faire connoître que votre mécontentement n'a pas été jusqu'à vous tirer des intérêts où vous vous étiez embarqué de si bonne grâce. Si vous aviez besoin de persuasion pour vous pousser, j'emploierois, afin d'y réussir, toutes les belles paroles que je pourrois trouver; mais, étant fort assuré de vos sentimens sur cette matière, je me contenterai de vous répondre que vous serez le très-bien venu. Je suis certain, après cela, que le séjour de la Haye n'est pas assez charmant pour vous y retenir. Vous savez, Monsieur, la joie qu'aura votre.

A Bruxelles, ce 1 juin 1641.

A M. LE COMTE.

LETTRE LIV.

J'ai reçu votre lettre du 1er de juin, que vous m'avez envoyée par M. de Pragues, et les ordres qu'il m'a apportés de bouche de votre part. Je satisferai aux uns et aux autres, et il vous dira que les affaires sont en assez bon état: j'avois même fait envoyer un ordre à Lamboy [1], avant son arrivée, d'aller partout où vous lui commanderez, et tous les officiers généraux qui sont dans le Luxembourg ont reçu le même commandement. Les affaires sont à présent établies ici d'une manière que je ne proposerai rien de votre part qui leur soit possible, que l'exécution n'en soit prompte; mais pour le reste de l'argent, il leur faut donner le temps qu'ils demandent, étant constant qu'ils n'ont pas le sol; de sorte qu'il vous faut faire fonds sur votre argent et sur celui que j'ai touché, le reste étant dans l'incertitude; ce n'est pas que je ne fasse du bruit, afin de leur faire tenter le peu de crédit qui leur reste à Anvers. J'ai appris avec étonnement la folie de M. de Châtillon, ou la présomption de M. le Cardinal, de l'envoyer assiéger Sedan avec six mille hommes. Il est constant que, la principale

1. Général de l'armée de l'Empereur. Il se joignit en effet au comte de Soissons, pendant que le cardinal infant étoit obligé de défendre la Flandre contre le maréchal de la Melleraye.

armée étant occupée devant Aire [1], si M. de Lorraine ne le joint, il faut qu'il périsse ou qu'il fuie. Je m'en retournerai dans huit jours, et je ferai mener tous vos chariots, lès cent casaques de vos gardes, avec tout ce que vous m'avez commandé par M. de Pragues. Mais, après vous avoir rendu raison de l'état de vos affaires, vous trouverez bon, s'il vous plaît, que je vous dise, avec le respect que je vous dois, que M. de Châtillon ne vous fait guère de peur, puisque vous songez à me railler dans votre lettre; et c'est me savoir peu de gré des services que je vous rends en réunissant une illustre personne avec vous et en vous procurant une amie qui ne l'avoit jamais été [2]. Elle est persuadée de votre amitié par les remercîmens que vous lui en faites dans votre lettre; mais, si elle avoit vu celle que vous m'écrivez, peut-être n'agiroit-elle pas avec tant de chaleur, vos railleries n'étant pas trop obligeantes pour elle. Elle a écrit au Comte-Duc de sorte que son assistance ne vous sera pas inutile; même, comme elle a tout pouvoir sur Dom Antonio Sarmiento, elle l'a fait écrire de la même manière, et elle a un très-grand zèle pour vous. Je ne sais si vous seriez quitte à si bon marché que vous pensez si l'état de vos affaires vous obligeoit à faire un tour ici, ou si les siennes lui faisoient prendre le chemin de Sédan. Enfin, je ne jurerois pas que vous ne m'envoyassiez un jour promener, si vous croyez les choses comme vous les écrivez, et que je ne fusse le malheureux comme

1. Aire ne se rendit que le 27 juillet.
2. La duchesse de Chevreuse.

elle est la raillée. Mais, si vous m'en croyez, vous n'aurez pas si bonne opinion de moi, puisqu'il est constant que j'envisage ces sortes de déités qui sont au-dessus de moi avec respect et vénération, et que, comme elles n'ont garde de s'abaisser jusqu'à moi, je m'empêche bien d'élever mes prétentions jusqu'à elles. Après vous avoir parlé sincèrement, j'ose espérer que vous m'épargnerez à l'avenir, et elle aussi, qui se charge de solliciter vos affaires comme les siennes propres lorsque je serai parti.

A Bruxelles, ce 3 juin 1641.

A M. LE DUC DE BOUILLON.

LETTRE LV.

M. de Beauvau est trop généreux d'avoir exalté le peu de services que je vous ai rendus ici au point de m'avoir attiré les remerciments que vous me faites par votre lettre du 19 de ce mois. C'est trop faire valoir le juste emportement que j'ai eu sur le peu de reconnoissance que MM. les ministres témoignent envers vous, et sur le refus d'un honneur qu'ils ne pouvoient vous dénier sans injustice. Enfin, il n'en faut plus parler, puisqu'ils se sont reconnus et que vous avez votre compte. En prenant vos intérêts avec tant de chaleur, j'ai satisfait aux ordres de mon maître et au service que je vous ai voué. Je dois beaucoup d'avantage à l'amitié que vous m'avez fait l'honneur de me promettre, dont

j'ose espérer la continuation, ne pouvant douter de la parole que vous avez la bonté d'en donner à votre.

A Bruxelles, ce 21 juin 1641.

A M. LE COMTE.

LETTRE LVI.

Je pars présentement d'ici pour aller trouver M. le duc de Lorraine [1] à Vaudrevange, où j'ai appris qu'il étoit. Je ne doute point que vous ayez été surpris de la peine que j'eus hier à me résoudre à venir ici, et je vous avoue qu'à moins d'un commandement réitéré que M. de Beauregard m'en fit de votre part, j'aurois poussé jusqu'à Sédan, pour vous dire mes raisons, qu'il m'a promis de vous déduire par le menu. Je vous supplie très-humblement d'être persuadé que je n'ai point fait cette difficulté pour le hasard qu'il y a pour moi à passer auprès des villes où je puis être pris par les garnisons françoises. J'ai tant de passion pour vos intérêts, et si peu pour la conservation de ma vie, que je la tiendrois très-bien employée si je l'avois perdue en vous rendant quelque service considérable; mais, quand je pense que vous m'envoyez avec une simple lettre de créance vers un homme qui n'a jamais été de vos amis, et qui vient d'abandonner les intérêts d'Espagne et de faire un traité

1. Charles IV, duc de Lorraine.

à la cour de France par lequel il s'oblige de joindre M. le maréchal de Châtillon avec son armée [1], et à attaquer Sédan, auprès de qui même j'apprends qu'il y a des gens de M. le carnal de Richelieu, j'avoue que j'ai peine à me persuader que mon voyage puisse faire changer ses desseins. Toutefois, pour vous obéir et pour ne rien omettre qui puisse servir, je vous dirai que M. de Guise et M. le marquis de Malvezzi feront le même voyage, et qu'ils pourront y servir beaucoup, l'un comme son proche parent, et l'autre comme ministre du roi d'Espagne. J'ai écrit aussi en diligence à madame de Chevreuse, pour tirer une lettre de créance d'elle, comme j'en ai une de vous. De plus, j'y mène M. l'abbé de Mersy et M. le marquis de Ville, afin de ménager par leur moyen ceux qui approchent ce prince. Enfin, je n'omettrai rien de ce que je croirai utile au dessein que vous avez; et j'agirai de mon mieux, si je le vois disposé, pour peu que ce soit, à s'unir avec vous; mais préparez-vous, s'il vous plaît, à vous contenter de mes bonnes intentions et de mes soins, si je ne réussis pas à un dessein dont l'exécution est si difficile, et où il n'y a aucune apparence d'un probable événement.

A Luxembourg, ce 25 juin 1641.

1. Le duc de Lorraine venoit de signer, à Saint-Germain, le traité du 2 avril, qui l'obligeoit à secourir le roi toutes les fois qu'il en seroit requis.

AU MÊME.

LETTRE LVII.

Je ne doute point que vous n'ayez bien de la joie de l'heureux succès de notre voyage. Nous avons vu tous séparément M. de Lorraine : il est résolu de s'unir à vous, et il n'a rien demandé, sinon que je m'engageasse pour vous que vous ne vous accommoderiez jamais sans le comprendre dans votre traité, et sans qu'il rentrât dans la possession de son duché de Lorraine. Nous avons aussi arrêté que vous donneriez l'ordre chacun votre tour, en cas de jonction, et que vous vivriez toujours dans l'égalité. Je l'ai entretenu assez longtemps, et j'ai fait amitié avec ses principaux serviteurs, qui m'ont traité. Ils ont une grande joie de vous voir unis. MM. de Ville et de Mersy m'ont fort aidé et vous ont bien servi. Il a renvoyé en France M. l'abbé de Saint-Martin et M. de Graves [1], écuyer de M. le Cardinal, qui étoient auprès de lui. Enfin il doit partir demain de l'abbaye de Meteloc, où il est, pour venir à Sedan; mais, comme on dit qu'il a l'esprit irrésolu, je ne le quitterai point qu'il n'ait passé la Moselle, afin qu'il ne s'en puisse dédire. Il doit signer un traité nouveau avec l'Espagne. Le marquis de Maluezzi se doit trouver chez lui ce soir. M. de Guise en

1. Bernard de Graves, plus tard lieutenant des gardes du Cardinal.

fut reçu hier avec de grandes caresses. J'ai beaucoup d'impatience de vous aller rendre compte du détail de tout; mais celle que j'ai que vous receviez de si bonnes nouvelles me fait dépêcher ce porteur avec précipitation, pour vous donner une joie qui ne sera pas petite.

A Sarbourg sur Sar, ce 2 juillet 1641.

AU MÊME.

LETTRE LVIII.

La lettre que vous m'avez fait l'honneur de m'écrire par M. de Chambor [1] me donne tant de joie que je n'en aurai jamais de pareille. C'étoit trop, pour le service que je vous ai rendu, de me faire connoître que vous étiez satisfait de moi, sans y ajouter tant de témoignages de reconnoissance, qui me rendent confus. Mais, sans vous importuner davantage de mon ressentiment, je vous dirai qu'enfin nous avons fait passer la Moselle à M. de Lorraine avec son armée, et que ses troupes ont reçu aujourd'hui le pain de munition par les mains des commissaires espagnols, et qu'elles sont logées dans leur pays. Je remène M. de Chambor coucher à Luxembourg, d'où nous prétendons aller demain à Sedan, moyennant les relais que vous avez en-

1. Il étoit major au régiment du Terrail. La *Gazette* le nomme dans la relation du combat de Poligny en 1638. Elle le cite comme « ayant fait des merveilles » à la bataille de Lens.

voyés à moitié chemin. J'ose vous supplier très-humblement de souffrir encore quelque temps, et de ne point combattre M. de Châtillon que M. de Lorraine ne vous ait joint, afin d'aller à une victoire certaine. Vos affaires sont en si beau chemin que ce seroit une affliction éternelle pour vos serviteurs si vous faisiez quelque chose qui les troublât; et, vu les intelligences que vous avez en France et l'engagement de la principale armée au siége d'Aire, il est impossible qu'on vous empêche d'aller jusqu'à Paris, où vous serez reçu avec joie. Au nom de Dieu, ajoutez encore deux ou trois jours de patience à celle que vous avez eue jusqu'ici, et, puisque vous êtes satisfait de ma négociation, ne regrettez pas le conseil que je prends la liberté de vous donner.

A Grevemaquer, ce samedi au matin.... juillet 1641.

A MADAME LA DUCHESSE DE CHEVREUSE.

LETTRE LIX.

J'étois si persuadé du déplaisir que vous avez eu de la mort de feu M. le Comte, que, quand vous ne l'auriez pas témoigné dans votre lettre, je n'en aurois pas moins cru, outre l'amitié que vous aviez contractée ensemble depuis peu, et la misérable mort d'un si grand prince, après le gain d'une bataille, sans en pouvoir savoir la manière, ce qui n'est que trop capable d'exciter notre tendresse. L'intérêt de tous ceux à qui

M. le Cardinal ne veut pas de bien étoit si engagé dans le sien que tant d'illustres malheureux perdent en lui toute leur espérance, et, comme vous êtes la principale, vous y perdez à proportion de l'avantage que vous eussiez tiré de la victoire. Je sais bien, Madame, qu'étant généreuse au point où vous l'êtes, cette dernière raison a été la moindre à votre égard; mais je ne saurois assez vous témoigner mon ressentiment de la bonté que vous avez de joindre à tant de considérations importantes celle d'un misérable qui perd tout véritablement, tant du côté de la fortune que de la satisfaction, mais qui d'ailleurs a sujet de se consoler de la part que vous lui faites l'honneur de lui promettre en votre amitié, et de la protection que vous lui offrez. J'avoue que la douleur m'avoit tellement accablé que j'étois incapable de consolation lorsque j'ai reçu votre lettre, dans laquelle il est certain, Madame, que j'ai trouvé tant de marques de bonté pour moi que non-seulement elles sont bien au-dessus du peu que je vaux, mais même elles surpassent de bien loin mon espérance. M. de Bouillon, étant persuadé que j'ai quelque créance auprès des ministres d'Espagne, et s'assurant que vous ne m'y dénierez pas votre protection, m'a prié d'aller en Flandres pour solliciter l'exécution du traité qu'il avoit fait, et pour voir de quelle manière on peut soutenir le parti après le grand choc qu'il vient de recevoir. J'en ai accepté la commission avec joie, tant pour essayer à contribuer à sa satisfaction qu'à cause que je demeurerai quelque temps auprès de vous, et que je vous pourrai témoigner moi-même une

partie de la reconnoissance qu'aura toute la vie votre.

A Sedan, ce 21 juillet 1641.

A M. D. C. (MADAME DE CAMPION).

LETTRE LX.

Je ne doute point que vous ne soyez surprise de voir revenir tout le train du pauvre feu M. le Comte, et que je sois demeuré seul à Sedan avec quelques-uns de mes amis qui ne m'ont pas voulu quitter. Vous devez être persuadée que j'ai cru avoir raison d'en user de la sorte, et que je ne suis pas assez ennemi de mon repos et de ma fortune pour m'embarquer dans une affaire dont l'événement est incertain, et de m'exposer à un péril évident sans aucun avantage apparent, quand il n'y auroit que votre considération et celle de notre famille; j'aurois suivi les autres si j'avois cru le pouvoir faire avec honneur. Ce n'est pas que je veuille condamner l'action de tant d'honnêtes gens qui s'en retournent; mais je vous avoue que, voyant approcher l'armée du Roi pour assiéger Sedan, où est le corps de mon maître, et M. de Bouillon n'étant embarqué dans l'affaire que pour ses intérêts, je ne saurois me résoudre d'abandonner ni l'un ni l'autre, et je crois qu'il est de mon devoir d'attendre l'accommodement de M. de Bouillon, qu'il ne fera jamais sans avoir assurance que ce pauvre corps sera porté dans le ca-

veau de ses prédécesseurs; en ce cas-là je vous promets de m'en retourner, et que, quelque avantage que je puisse trouver avec les Espagnols, Madame de Chevreuse, M. de Guise ni eux n'auront point le pouvoir de me faire prendre parti, trouvant aussi honteux pour moi de servir le roi d'Espagne contre ma patrie comme je me croirois foible d'abandonner les intérêts d'un prince qui m'a tant aimé, quoiqu'il ne soit plus en état de le reconnoître. Enfin je vous conjure de n'y point trouver à redire, et de croire que j'ai plus de regret pour l'amour de vous que pour toute autre considération. Je ne doute point que vous ne fassiez votre devoir de votre part, comme je prétends m'acquitter du mien, et j'espère que nous nous reverrons plus tôt que les apparences ne semblent nous le promettre; toujours c'est le souhait de celui qui est à vous.

A Sedan, ce 14 juillet 1641.

A M. LE DUC DE VENDOME.

LETTRE LXII.

M. de Valliquerville allant à Londres, je ne saurois mieux prendre mon temps pour vous rendre de très-humbles grâces de l'honneur que vous m'avez fait de me témoigner par votre lettre que mon malheur vous touchoit. Je vous avoue, Monseigneur, que rien au monde n'est plus obligeant, dans le déplaisir que vous avez de la perte d'un bon ami comme étoit feu

Mgr le Comte, que la bonté que vous avez eue de compter la mienne à quelque chose, et de vous être souvenu de soulager si obligeamment ma douleur, que je serois le plus méconnoissant des hommes si je n'en avois le ressentiment que je dois. Aussi, Monseigneur, vous protesté-je avec vérité que je n'aurai jamais de joie parfaite que je ne vous aie témoigné par mes très-humbles respects et par mes services jusqu'où va le ressentiment de votre.

A Lille, ce 3 août 1641.

A MADAME LA DUCHESSE DE CHEVREUSE.

LETTRE LXIII.

Pour vous rendre compte de mes actions depuis que je vous quittai à Lille, je vous dirai que je remenai M. de Saint-Ybalt jusqu'à Anvers, et que je lui ai donné le passeport que Dom Antonio Sarmiento m'avoit mis entre les mains pour aller à la Haye, d'où je repris le chemin de Sedan, sur lequel j'ai couru hasard d'être assommé cent fois, tant par les paysans que par les soldats, qui nous haïssent tous à présent, à cause de l'accommodement de M. de Bouillon[1]; mais enfin j'y suis arrivé. J'ai trouvé que j'étois compris dans le traité, et qu'ainsi j'avois la liberté de retourner en France. Vous savez, Madame, que, sur toutes les offres obligeantes que m'ont faites MM. les ministres, je

1. Il avoit été conclu le 5 août.

leur ai répondu que, si l'on m'exceptoit du traité de M. de Bouillon, je les accepterois avec joie; mais que, si j'étois en liberté de m'en retourner, je ne pouvois avec honneur servir l'Espagne contre mon pays. Je sais combien est de peu d'importance le service d'un misérable particulier comme moi; mais je sais aussi que tout le bien de la terre ne m'obligeroit pas à faire une action qui me pût être reprochée; et de plus, Madame, je me rendrois indigne de l'estime que vous m'avez fait l'honneur de témoigner avoir pour moi. Je connois assez ce que je perds étant privé de l'honneur d'être auprès de vous; mais j'espère qu'avec le temps la fortune vous fera justice, et qu'elle vous remettra au lieu où vous devez être, et où je pourrai me consoler de mes maux passés. En attendant, je me retirerai chez moi, pour regretter à loisir toutes mes pertes. Au reste, Madame, n'ayez point de peur des lettres qui parloient de la personne du monde pour qui vous avez le plus de dévouement[1]; M. de Bouillon et moi avons brûlé toutes celles qui étoient dans la cassette, en présence de MM. du Bec, de Chambor et de Beauregard, et j'ai rendu un tel service à tous les amis de feu M. le Comte qu'ils peuvent à présent dormir en sûreté, puisque je suis le seul qui puisse leur nuire. Je crois, Madame, que

1. M. Cousin veut que cette personne soit la reine (Voy. *Madame de Chevreuse*). Nous pensons, nous, que c'est Châteauneuf. On peut voir à ce sujet la lettre soixante-quatorzième, dont un passage montre assez quelle place l'intérêt de l'ancien garde des sceaux tenoit dans les ressentiments de la duchesse.

c'est ce que vous preniez le plus à cœur, et le dernier commandement que je reçus de vous en vous quittant. Vous ne m'en ferez jamais d'autres où vous ne soyez aussi ponctuellement obéie par votre.

A Sedan, ce 15 août 1641.

A M. L'ABBÉ DE MERSY.

LETTRE LXV.

Je vous suis bien obligé, mon cher camarade, des soins que vous prenez des intérêts et de la santé de votre pauvre ami; je vous dirai, pour y répondre, qu'il ne se peut rien ajouter au ressentiment que j'en ai. Je vous conjure de témoigner la même chose de ma part à M. de Lorraine et à M. le marquis du Malvezzi. Je suis trop heureux de tant de témoignages de la bonté d'un si grand prince comme le premier, et je ne saurois assez montrer de reconnoissance de l'amitié de l'autre. Je ne doute point qu'il ne me procurât tous les avantages que vous me mandez, il est assez puissant auprès du roi d'Espagne pour cela; mais, ne pouvant les accepter avec honneur, je lui rends mille grâces de sa bonne volonté, et je souhaiterois de tout mon cœur que la paix fût faite entre les couronnes, afin que je puisse l'en aller remercier, en quelque lieu qu'il fût. Pour vous, je conserverai toujours fidèlement l'amitié que je vous ai promise. M. Lambert, votre secrétaire, vous dira que j'ai payé trois cents écus ici pour dégager votre équipage. Je

pars dans deux jours pour France, et vous allez en Flandres; mais vous me les rendrez quand vous pourrez. Cependant croyez que je suis à vous.

De Sedan, ce 22 août 1641.

A M. LE DUC DE GUISE.

LETTRE LXVII.

J'ai reçu votre lettre datée du 16 août du camp devant Aire[1]; je vous suis bien obligé de la continuation de vos bontés, et du déplaisir que vous témoignez de n'avoir pu venir à Lille afin que j'eusse l'honneur d'y recevoir vos commandements. Vous pouvez croire, Monseigneur, que, si j'avois pu aller au camp, je l'aurois fait; mais la nouvelle qu'apportèrent MM. de Valliquerville et de Saint-Ybalt du traité de M. de Bouillon avec le Roi me mit bientôt hors d'état d'y pouvoir penser, ayant été contraint de reprendre le chemin de Sedan, pour retourner en France en cas que je fusse compris dans le traité, ou pour ramener mon équipage s'il en étoit autrement. A présent que je prends le premier parti, je vous proteste, Monseigneur, que j'ai un extrême déplaisir que vous n'êtes pas de la partie, et de vous laisser dans le lieu où vous êtes, où j'ai peur que vous ne trouviez pas

1. Le duc de Guise étoit dans le camp des Espagnols qui assiégeoient Aire, et qui le reprirent peu de temps après.

toute la satisfaction que vous méritez et que vous désire votre.

A Sedan, ce 22 août 1641.

A FEU M. DE THOU.

LETTRE LXVIII.

Je vous envoie les deux boîtes que vous m'avez demandées, et je vous proteste que je n'ai point balancé pour la petite, et que, jugeant que vous pourrez profiter du présent que je vous fais en rendant les lettres à cette illustre personne pour qui l'on vous accuse de soupirer[1], je n'ai aucun regret de me priver de la satisfaction que j'aurois eue lui remettant ce qui vient d'elle entre les mains, dans la pensée que je vous rends en cette occasion un service assez considérable; mais je vous avoue que vous ne m'êtes pas peu obligé de vous avoir envoyé la grande, et que je sentois quelque plaisir à me voir entre les mains un portrait de cette importance, avec toutes les lettres et les bijoux que vous voulez lui reporter. Je sais que vous lui témoignerez qu'elle m'en a l'obligation, je veux croire même que cette généreuse et libérale personne me fera peut-être quelque présent pour un si signalé service; toutefois, avec ces raisons, je ne saurois nier que je me suis fait assez de vio-

1. La princesse de Guiméné. Nous avons dit précédemment qu'il y avoit une liaison entre elle et le comte de Soissons. Les deux boîtes s'étoient trouvées dans le logis du prince après sa mort.

lence, et vous devez être persuadé qu'il n'y a que vous à qui je voulusse confier un trésor si important, n'étant pas assez désintéressé pour me défaire de quelque chose qui me plaît sous prétexte d'une récompense; et puis, lui reportant un jour, j'en aurois reçu un accueil que je préférerois à tous les intérêts du monde. Mais, Monsieur, après vous avoir déclaré mon sentiment avec ingénuité, pour vous faire voir que je ne m'en défais pas sottement sans en connoître le prix, je vous proteste que c'est sans regret, puisque par là je vous fais connoître ma confiance et la véritable amitié qu'a pour vous votre.

A Vert, ce 5 janvier 1642.

AU MÊME.

LETTRE LXIX.

Votre ami vous a dit vrai lorsqu'il vous a assuré que M. le Cardinal m'avoit fait promettre des avantages beaucoup au delà de ce que j'en mérite, si je voulois me donner à lui, et la même proposition m'a été faite par deux voies différentes; mais, ayant toujours été ennemi de feu M. le Comte, comme tout le monde sait, n'étant pas même encore justifié de sa mort, je serois plutôt réduit à la dernière nécessité que de m'y résoudre; non que je ne me tienne son obligé en ce rencontre, étant une marque qu'il fait quelque estime de moi, qui n'est point un

petit avantage, la passion ne m'aveuglant pas assez pour ignorer que c'est un homme qui a d'admirables talents [1]; mais, quoi qu'il en soit, je ne serai jamais son serviteur, et je le serai toujours de votre illustre ami [2] : vous pouvez l'en assurer, et répondre en cette occasion de ma fermeté comme de la vôtre.

A Vert, ce 14 janvier 1642.

1. Le onzième *Entretien sur divers sujets d'histoire, de politique et de morale*, est consacré au jugement *De la conduite du ministre.* Après une discussion « où les sentimens se trouvèrent tous si disposés à condamner le gouvernement présent que d'abord chacun garda le silence et sembla se réserver pour répondre à celui qui en prendroit la défense », les interlocuteurs déclarent unanimement que le gouvernement de Richelieu n'est celui ni de la vertu ni du vice ou des passions, mais « du propre génie, qui n'est autre chose que la grandeur et la générosité de certains naturels élevés que vous diriez être venus au monde avec un droit absolu de commander aux autres. » Puis ils prononcent la sentence suivante : « Nous déclarons que notre ministre ne mérite ni la fin tragique ni les supplices infamans qui sont destinés à ceux qui semblent n'avoir d'autre but que de détruire les états que Dieu, l'honneur et la conscience les obligent de maintenir. Aussi ne voulons-nous pas qu'il lui soit permis d'aspirer à la gloire et aux autres récompenses de ceux qui se sont oubliés eux-mêmes pour procurer la félicité de leur pays. Mais, comme le génie qui le conduit est le plus partagé et le plus indécis entre le bien et le mal dont nous ayons peut-être jamais eu connoissance, nous lui laissons pour récompense du bien qu'il fait le pouvoir et l'autorité qu'il a d'en faire; et lui ordonnons, pour peine du mal qu'il cause, la continuation des inquiétudes, des craintes, des chagrins et des remords qui tyrannisent perpétuellement l'âme de ceux dont l'autorité n'est légitime ni dans son acquisition ni dans son usage. » Il n'est pas inutile de faire remarquer que cet entretien se rapporte au temps où Cinq-Mars venoit d'entrer en lutte avec le cardinal de Richelieu, et alors que les courtisans ne savoient s'il ne resteroit pas le maître.

2. Cinq-Mars.

AU MÊME.

LETTRE LXX.

Je vous avoue que les raisons que vous m'alléguâtes, il y a dix jours, dans les Carmes-Déchaussés, ni celles que vous m'écrivez, ne me persuadent en aucune manière, et que je n'ai rien à ajouter à la réponse que je vous fis [1]. Un voyage comme celui où votre ami et vous me voulez embarquer, qui sera d'abord suspect à ***, qui ne m'aime point, m'expose à sa vengeance et n'aboutit à rien. Je connois les gens, et un dessein de le ruiner par le cabinet est une chimère qui le perdra et peut-être vous aussi. Quoique je commence à aimer mon repos, je me résoudrois à me rendre auprès de lui s'il étoit dans sa pensée de faire juger son procès promptement; mais je ne le crois pas d'humeur à cela, ni vous à le proposer, non plus que moi à le conseiller, quelque piqué que je sois. Ainsi Dieu vous préserve et vous ramène cet hiver en bonne santé! Je vous proteste que je suis fort outré de ce que l'on m'a ôté mon bien, qu'il n'y a point d'extrémité où je ne me portasse contre les auteurs, et

1. Cette lettre prouve clairement que de Thou avoit voulu engager Alexandre de Campion dans la conjuration de Cinq-Mars. A cause de cela elle mérite une attention toute particulière. Qu'est-ce que ce voyage dont il va être parlé tout-à-l'heure? Est-ce le voyage d'Espagne? Fontraille n'a-t-il été envoyé à Madrid qu'au refus de Campion? En tous cas il est certain que de Thou avoit fait un peu plus que de garder le secret de son ami.

je n'ai jamais eu la pensée de vengeance qu'à présent. M. et madame de Liancourt [1] m'ont obligé au dernier point ; mais leur intercession n'a servi de rien, et madame d'Aiguillon [2] m'a traité avec toute l'inhumanité possible; enfin, j'ai perdu la terre de Gasny, qui m'aidoit fort à subsister. Après tant de malheurs et tant de pertes, cela vous doit faire juger que, si je ne vous suis pas, c'est que j'ai mauvaise opinion de vos affaires; mais Dieu veuille que j'y sois trompé ! Cependant, Monsieur, je vous conjure de croire que, s'il étoit question de votre intérêt, il n'y a rien au monde que je ne fisse pour vous témoigner que je suis sans réserve votre.

Brûlez ma lettre avec la vôtre, que je vous renvoie.

A Vert, ce 3 mars 1642.

A M. LE DUC DE VENDOME.

LETTRE LXXI.

Je ne doute point que l'on ne vous ait écrit de chez vous comme après la mort de M. Le Grand et celle du pauvre M. de Thou l'on a mandé M. de Beaufort à la Cour, pour y aller rendre compte de la conversation qu'il avoit eue avec le dernier en allant à ce funeste voyage de

1. Roger Du Plessis-Liancourt, duc de La Roche-Guyon, marié en 1620 à Jeanne de Schomberg, veuve de François de Cossé, comte de Brissac.

2. Marie Madeleine de Vignerot, veuve d'Antoine de Beauvoir du Roure, sieur de Combalet, duchesse d'Aiguillon.

Narbonne; mais, comme M. le Cardinal n'a pas grand amour pour votre maison, monseigneur votre fils n'a trouvé aucun de vos serviteurs ni des siens qui lui conseillât de s'exposer à sa vengeance, quoiqu'il ne fût coupable d'aucun crime. Comme il m'a fait l'honneur de me mander pour me rendre auprès de lui, mon avis s'est trouvé conforme à celui des autres, et il a feint d'être malade pour avoir le temps de résoudre ce qu'il deviendra. Enfin, le Roi y ayant envoyé M. de Neuilly pour le presser, il a résolu de se retirer auprès de vous à Londres, et je l'ai quitté pour aller l'attendre à une maison que j'ai en Normandie, près de la rivière de Seine, où il se tiendra jusqu'à ce qu'il soit assuré d'un vaisseau. Je pense, Monseigneur, qu'étant hors d'état de vous faire connoître le ressentiment que j'ai des bontés que vous m'avez fait l'honneur de me témoigner, vous agréerez les petits services que j'essaie de rendre à Messeigneurs vos enfants, en attendant qu'après votre heureux retour en France, je puisse vous donner des marques du respect et de la reconnoissance qu'aura toute sa vie votre.

A Vert, ce.... 1642.

AU MÊME.

LETTRE LXXII.

Enfin M. le Cardinal n'est plus, et je serois bien fâché qu'un autre vous en mandât la nouvelle auparavant moi. Je n'ai plus besoin de

vous écrire en chiffres à mon ordinaire. Celui qui faisoit tant de peur à tout le monde va par sa mort laisser revivre l'ancienne liberté, et, s'il n'en arrive autre avantage, on aura toujours celui d'avoir l'usage de la parole, qu'il avoit fait perdre presqu'à tout le monde [1]. Je vous en témoignerois davantage de joie, n'étoit qu'il n'est pas généreux de se réjouir de la mort d'autrui. Je pars présentement pour aller voir à Paris s'il y aura lieu de vous y rendre quelque service, et au premier ordinaire vous aurez toutes nouvelles par votre.

A Vert, ce 6 décembre 1642.

AU MÊME.

LETTRE LXXIII.

Je ne doute point que vous n'ayez été tout à fait surpris de voir par ma dernière comme le Roi vous met à la tête des criminels d'État [2]. Ce sont des restes des mauvaises impressions que feu Mr le Cardinal lui avoit données de vous,

1. « Il est certain, que quand je fais réflexion sur la pleine liberté que les François ont toujours prise de murmurer et de se plaindre sous les règnes les plus doux, je ne dis pas chez eux et à la campagne, mais dans les villes et à la Cour même, et que je vois maintenant qu'à peine on ose parler de sa propre misère dans sa maison et avec sa famille, j'ai peine à reconnoître la France dans un état si reformé. » (Neuvième *Entretien sur divers sujets d'histoire, de politique et de morale :* Du plus sûr appui de l'autorité souveraine.)

2. Louis XIII avoit, dans son testament, nommé le duc de Vendôme parmi les exilés que la Régence ne devoit pas autoriser à rentrer en France.

que le temps lui fera perdre; c'est pourquoi je vous conseille hardiment de prendre patience et de demeurer quelque temps en Angleterre, approuvant fort la résolution que Monseigneur de Beaufort a prise de revenir sans attendre d'ordre: il aura plus aisément la permission de voir le Roi quand il sera à Anet qu'il n'eût eu celle de quitter Londres, et, lorsqu'il sera à la Cour, votre affaire deviendra facile. Le commandement que vous me faites de vous mander mes sentimens à tous les ordinaires m'oblige à parler si librement. Vous serez toujours ponctuellement averti de tout ce qui se passera, jusqu'aux moindres circonstances, ayant assez d'amis ici pour être instruit de tout ce qui méritera la peine de vous être mandé; vous avouant, Monseigneur, qu'on vous a écrit la vérité sur l'accueil que tous les gens d'honneur m'ont fait, ce qui me satisfait plus que tout ce que la fortune auroit pu faire pour moi; à quoi j'ajoute la joie que j'ai de tant de bontés que vous avez pour votre.

A Paris, ce 8 janvier 1643.

A MADAME LA DUCHESSE DE CHEVREUSE.

LETTRE LXXIV.

Je ne sais ce que M. de Montaigu[1] aura négocié avec vous, mais je suis certain qu'il vous offrira de l'argent de la part de M. le

1. Charles, lord Montaigu. Il avoit aimé madame de Chevreuse, et il étoit l'ami du cardinal Mazarin, qu'il servit toujours fidèlement pendant la Fronde.

cardinal Mazarin pour payer vos dettes, et qu'il a fait espérer qu'il noueroit une étroite amitié entre vous et lui. Je crois qu'il n'aura pas trouvé votre esprit trop disposé à faire cette liaison, tant parce que vos principaux amis de France ne sont pas fort bien avec lui, qu'à cause qu'il paroît uni avec la famille de feu M. le Cardinal. Pour moi, le conseil que je prends la liberté de vous donner sur ce sujet est que vous ne preniez aucune résolution à fond que vous n'ayez vu la Reine, sur les sentimens de qui vous aurez joie de régler votre conduite, vu le zèle que je sais que vous avez pour elle et l'amitié qu'elle a pour vous; cependant, suivant vos ordres, je me rendrai à Péronne et vous exposerai au vrai l'état de toutes choses et la pensée de la plupart des gens. Quelques-uns de vos bons amis[1] désirent fort que j'aie une conférence avec vous; mais, quoique je sois leur serviteur, pour beaucoup de raisons que je vous expliquerai je ne m'exposerai point à rien déterminer, ne pouvant pas encore juger bien certainement. Je sais bien, de l'humeur que je vous connois, que j'aurai plus de peine à vous retenir qu'à vous pousser, vu l'amitié que vous m'avez fait l'honneur de me témoigner pour une certaine personne[2]; car, hors cette considération et celle de beaucoup de gens d'honneur embarqués dans le même vaisseau, je ne vois pas qu'il soit nécessaire de perpétuer une haine et

1. Les ducs de Vendôme, de Beaufort, d'Épernon, les comtes de La Châtre, de Fiesque, etc., qui cherchoient les moyens de circonvenir la Reine et de supplanter Mazarin.

2. Le marquis de Châteauneuf.

de la faire aller par-delà la mort de nos ennemis. Je n'aimois pas M. le Cardinal; mais je ne veux mal à aucun de sa race, qu'à la dame qui m'a ôté ce que j'avois sans me donner aucune récompense[1]. Après tout, Madame, ce que je vous pourrois mander n'est pas la vingtième partie de ce que j'aurai à vous dire, et j'ose vous assurer que, dès Péronne, vous serez aussi instruite des sentiments de la plupart du monde comme si vous étiez à Paris. Toujours, quand je serois trompé dans l'opinion que j'ai de vos sentimens, suspendez, s'il vous plaît, votre résolution jusqu'à ce que je vous aie parlé, et je me persuade que vous n'aurez pas de regret d'avoir cru votre.

A Paris, ce.... mai 1643.

A M. DU PARC RONSENAY.

LETTRE LXXV.

Puisque vous désirez que je vous rende compte d'une partie de l'état de mes affaires, je vous dirai que jamais homme n'a eu plus de sujet d'espérer une bonne fortune, si l'on peut s'assurer sur les belles apparences. Je suis à la Reine, qui me fait l'honneur de me bien traiter[2]; j'ai toutes les entrées libres, et même elle m'a accordé un don dont on me fait espérer que je tirerai près

1. La duchesse d'Aiguillon.
2. « Madame de Chevreuse l'avoit donné à la Reine pour servir à elle et à la maison de Vendôme. » (*Lettre du P. Carré.*)

de cent mille écus. Madame de Chevreuse, qui est bien avec elle, me continue la confiance qu'elle a toujours témoigné avoir en moi. Je suis bien traité de M. le cardinal Mazarin, qui apparemment sera le ministre; tout ce qu'il y a ici de gens de qualité recherchent mon commerce et mon amitié. Enfin je suis dans les divertissements des plus considérables personnes de la Cour, et il semble que je suis en état d'accorder le plaisant et l'utile. Avec tout cela, j'ai peur d'un revers. J'ai des amis [1] qui n'ont pas toute la prudence qui seroit à désirer: ils se font un honneur à leur mode, et donnent des habits si extraordinaires à la vertu qu'elle me semble toute déguisée; de sorte qu'encore qu'ils ayent toutes les bonnes qualités essentielles, ils s'en servent si mal que l'applaudissement qu'ils se sont attiré ne servira peut-être qu'à leur destruction. Cependant nous sommes plusieurs qui les conseillons; la plupart partageront leur bonne fortune s'ils réussissent, et, quoique leurs conseils soient suivis plus souvent, ils sauront si bien se ménager qu'ils ne seront point enveloppés dans leurs disgrâces s'il leur en arrive. Nous sommes deux ou trois menacés du contraire, car, s'ils sont heureux, nous les contredisons trop souvent pour être les premiers dans leur esprit; et, s'ils sont malheureux, comme nous sommes incapables de biaiser, tout le monde tombera sur nous, et pourra nous accabler. Ils ont pour but de pousser deux hommes dans le ministère, dont l'un est homme de bien, mais il a l'esprit si fort incapable des grandes

1. La cabale des Importans.

affaires qu'il n'y sera pas sitôt employé qu'il ne se rende ridicule, aussi bien que ceux qui l'y auront mis [1]; et l'autre est fort capable, mais il a plusieurs partis formés contre qui lui donnent à dos à nos amis, et, s'il arrivoit, nonobstant cela, qu'on pût l'établir, je ne sais si son premier soin ne seroit pas de diminuer les prétentions de ses bienfaiteurs [2]. Quoi qu'il en soit, jusqu'ici je n'ai que des espérances, et je fais de la dépense solide, qui n'accommodera pas mes affaires si la Cour ne faisoit rien pour moi; et, comme j'ai été assez malheureux jusqu'ici, je n'oserois me rien promettre de bon, vu cent circonstances que je vous dirois plus librement que je ne les puis écrire. Comme vous avez l'esprit tout à fait éclairé, je souhaiterois que vous fussiez en lieu où vous me pussiez donner quelquefois vos avis. De peur des changemens, je hâte le plus que je puis mon traité avec madame d'Aiguillon [3]. M. du Vigean [4] m'a promis de sa part douze mille francs, et un prieuré de deux mille livres de rente pour un de mes enfants. Comme elle n'accorde cela qu'à l'état où elle me voit à la Cour, si je n'y étois plus bien je la connois d'humeur à se dédire de tout et à se moquer de moi. C'est ce que vous peut mander votre.

A Paris, ce 12 juin 1643.

1. L'évêque de Beauvais.
2. Le marquis de Châteauneuf.
3. Pour la baronnie de Gany. Le traité ne fut pas conclu.
4. François Poussart, baron du Vigean.

A MADAME LA DUCHESSE DE MONTBAZON.

LETTRE LXXVI.

Outre que je vous ai promis de vous écrire, ce seroit être trop cruel de vous laisser seulement à Rochefort [1] sans essayer de contribuer à votre consolation, comme vous faisiez à notre joie quand vous étiez à Paris. J'avois raison, Madame, de vous dire que vous auriez commandement d'en sortir, puisque l'on est venu ce matin pour vous le faire, et, si mon avis eût été aussi bien suivi chez Renard [2], vous seriez sortie pour obéir à la Reine; vous n'habiteriez pas la maison de Rochefort, et nous ne serions pas dans le péril dont nous sommes menacés. Il semble que Dieu ne m'ait inspiré de bons avis depuis quatre mois

1. M. de Montbazon « avoit fait un bâtiment à Rochefort, le plus extravagant qui fut jamais; c'est un château de carte, tout plein de petites tourelles, de lanternes, d'échauguettes et de petites plates-formes. » (*Tallemant des Réaux*, historiette de M. de Montbazon.) Rochefort en Iveline, petite ville de Bretagne, avec titre de comté; aujourd'hui Rochefort-en-Terre, chef-lieu de canton dans l'arrondissement de Vannes, département du Morbihan. Son premier château avoit été détruit après la Ligue par ordre de Henri IV; il ne reste plus du second que des ruines informes.

2. La Reine avoit agréé que la duchesse de Chevreuse lui donnât une collation chez Renard, dans le jardin des Tuileries. Madame de Montbazon prétendit que, belle-mère de la duchesse, elle avoit le droit de faire les honneurs de la fête. Mais la princesse de Condé accompagnoit la Reine, et c'étoit après l'affaire des lettres de la marquise de Fouquerolles, attribuées à madame de Longueville. Madame de Montbazon, priée de se retirer, refusa obstinément. Elle reçut en conséquence l'ordre de sortir de Paris et de se rendre à Rochefort.

que pour avoir le déplaisir de les exposer inutilement. Vous avez vu comme j'ai prédit une partie de ce qui est arrivé, sans avoir été presque écouté, parce que l'honneur imaginaire a toujours prévalu sur le véritable, et qu'on a préféré les apparences à la solidité. Vous direz qu'au lieu de vous divertir je me mets furieusement sur le sérieux; mais j'enrage de voir la plupart des gens que vous savez chercher à s'accrocher à la Cour de toute manière, pendant que nos amis ne savent par quel moyen éviter d'en être chassés. Toutefois, pour changer un peu de discours, je vous dirai que la soirée a été mélancolique à l'hôtel de Chevreuse, parce que vous n'y étiez pas, et il me semble que la même personne qui nous inspiroit les plaisirs les ait traînés avec elle dans sa solitude. Les uns sont tristes par sentiment, d'autres par exemple, et le reste par intérêt. Cependant vous êtes bien heureuse que je vous aie écrit aujourd'hui, car, pour peu que j'eusse attendu, les pleureux eussent été en petit nombre, tout accomplie que vous êtes. Il y a un mois que les rues voisines de vos amis étoient embarrassées de carrosses qui empêchoient le peuple de passer, et, pour peu que le désordre continue, l'herbe percera le pavé dans leurs cours. La disgrâce est une hideuse bête à la Cour, et une petite faveur qui auroit à sa tête madame de *** auroit plus de gens à sa suite que la plus éclatante adversité où vous seriez. Lorsqu'il est ici question de fortune, la beauté et l'honneur perdent la plupart de leurs sectateurs. Il ne faut pas pourtant vous désespérer, Madame : il est encore quelque demi-douzaine d'honnêtes gens qui ne

se rendent pas, et, pour être battu une fois, il ne faut pas laisser de retourner à la guerre. Toujours si, par tenir conseil, nous pouvons remonter sur notre bête, tout ira bien; car nous nous assemblons à toute heure, et, hormis que nous ne concluons rien, nous faisons assez de propositions pour faire la nique aux plus politiques. Vous me dîtes, hier au matin, chez mademoimoiselle de Vertus[1], que, pourvu que vos amis demeurassent fermes dans vos intérêts, vous n'auriez point de regret à votre éloignement. Vous avez votre compte; nous pestons à toute heure, et je crois bien que nous aimerions mieux vous suivre que de vous laisser où vous êtes. Votre illustre amie ne vous abandonnera pas, et il faut espérer que nos fautes passées nous feront sages. S'il falloit renoncer à votre amitié pour l'être, il y a des gens au monde qui aimeroient mieux passer pour fous toute leur vie. Vous croyez bien, Madame, que votre pauvre hère ne se dédira pas du service et de l'amitié qu'il vous a promis, et qu'il vous confirme.

A Paris, ce.... d'août 1643.

A M. DU PARC RONSENAY.

LETTRE LXXVII.

J'étois dans l'incertitude lorsque je vous écrivis ma dernière lettre, et je doutois encore de l'état de mes affaires, qui paroissoit presque cer-

1. Catherine-Françoise de Bretagne, fille de Claude de Bretagne, comte de Vertus.

tain du côté de l'établissement. A présent je ne doute plus, et il s'est passé deux choses qui me persuadent mon malheur, et je vous proteste que je ne crois pas passer le mois ici sans qu'il nous arrive quelque échec. Ma pensée, dont je ne vous puis expliquer les raisons par lettre, est que nous serons exilés. Si c'étoit ailleurs que chez moi, je vous conjure de prendre soin de ma famille, et de la protéger et aimer à votre ordinaire. Vous direz peut-être que je suis un oiseau de mauvais augure, et qu'il vaut mieux espérer; mais mes conjectures sont fondées sur des apparences si vraisemblables que je n'ai point de lieu d'en douter, et, comme je prévois la disgrâce de nos amis infaillible, la seule chose que je désire est la conservation de madame de Chevreuse, à la fortune de qui je dois être attaché, lui ayant l'obligation de mon établissement. Je lui conseille autant que je puis de se conserver, pour elle et pour eux. Si l'on y peut réussir, je ne serai pas enveloppé dans le malheur des autres; mais on n'a guère vu à la Cour des gens demeurer les maîtres sans détruire tout le parti qu'ils ont cru leur être contraire. J'ai été voir cette nuit un de nos principaux amis [1], pour lui conseiller de ne venir point au Louvre, sur quelques discours que j'entendis hier dans le cabinet de la Reine. M. de Beaupuis étoit avec lui, qui fut de mon avis. Je ne sais s'il nous croira; mais, s'il ne le fait, je parie sa perte. L'on fait courre le bruit

1. Le duc de Beaufort. C'étoit à propos de ce projet d'assassiner le cardinal Mazarin que Henri de Campion raconte si curieusement dans ses *Mémoires*.

au Louvre qu'il y avoit quantité de chevaux cette nuit sur le Pont-Neuf, et que c'étoit une entreprise contre M. le cardinal Mazarin. S'il est vrai, ceux qu'on en soupçonne sont en grand hasard, et, si c'est une pièce faite à plaisir, M. le cardinal aura bientôt des gardes. Enfin il est constant qu'il demeurera le maître, et que, quand je pourrois me tirer du pair, je ne ferai rien indigne de votre exemple, et qui ne soit approuvé de vous et de tous les gens d'honneur. C'est tout ce que vous peut dire avec précipitation votre.

A Paris, ce.... d'août 1643.

A M. DE BEAUPUIS.

LETTRE LXXVIII.

Je n'ai pas le temps de vous faire un long discours; il suffit que vous sachiez que M. de Beaufort vient d'être arrêté au Louvre par M. de Guitaut [1]. S'il avoit reçu mon avis cette nuit comme il le devoit, et qu'il eût cru le vôtre, il n'en seroit pas là; mais je vous avoue que cette considération ne détruit pas le déplaisir que j'en ai. Je voulois aller au Louvre à l'ordinaire, me confiant en ce que je ne suis coupable d'aucune faute; mais madame de Chevreuse, qui vient d'en arriver, ne me l'a pas voulu permettre, et MM. de Guise, d'Epernon et de Reths [2], qui s'y sont trou-

1. François de Comminges, seigneur de Guitaut, capitaine des gardes de la Reine.

2. Pierre de Gondy, duc de Retz, frère aîné du cardinal.

vés, n'en ont pas été d'avis, sur ce qu'en ces occasions on s'assure d'ordinaire de tous ceux qui sont amis de celui à qui on en veut. Par là j'ai jugé à propos de vous envoyer ce billet, pour vous conseiller la retraite. Je pensè que j'en userai de même demain la nuit, et je me mettrai celle-ci en lieu où l'on ne devinera pas que je suis. Outre l'extrême déplaisir que j'ai de ce malheur, celui de m'éloigner de vous m'est fort sensible; mais on ne s'embarque pas dans les affaires de la Cour pour être maître des événements, et, comme on profite des bons, il faut se résoudre à souffrir les autres. C'est l'avis que je vous donne, et que prend pour soi votre.

A Paris, ce.... d'août 1643.

A M. DES RESVINTES.

LETTRE LXXIX.

Je crois que vous ne ferez pas long séjour ici après moi, ce qui arriva hier regardant aussi bien M. de Beauvais [1] comme nous. Je me persuade qu'il aura ordre d'aller à son évêché, et comme vous n'êtes ici que pour lui, étant son proche parent, vous prendrez à mon avis le chemin des Resvintes. Donnez-vous, s'il vous plaît, la peine de passer à Vert, où vous saurez de mes nouvelles et le lieu où nous pourrons nous voir. Cependant je vous conjure d'assurer M. de

1. L'évêque de Beauvais; qui fut en effet renvoyé dans son diocèse.

Beauvais que je suis son très-humble serviteur. Il voit bien que, s'il nous avoit crus, M. de Beaupuis et moi, qui ne voulions pas qu'il entrât dans le conseil, nous n'en serions peut-être pas où nous sommes; mais le grand nombre l'emporta. Enfin, le passé ne se rappelle point, et il n'est pas de bonne grâce de faire souvenir les amis des fautes qu'ils ont faites lorsque c'est inutilement; aussi n'ai-je autre dessein que de conserver la part qu'il m'a promise en son amitié. Je suis tellement accoutumé à la mauvaise fortune, qu'au lieu de me plaindre d'en voir la continuation, j'essaie seulement à conserver l'estime et l'amitié de mes amis. A la première vue, nous aurons le temps d'agiter ces sortes de matières. Prenez, s'il vous plaît, soin de faire ramener mon équipage à Vert, et me croyez votre.

A Paris, ce.... d'août 1643.

A MADAME LA DUCHESSE DE CHEVREUSE.

LETTRE LXXX.

Je ne pouvois désirer une plus grande consolation dans mes malheurs que la permission que vous me donnez d'aller à Dampierre [1]. La crainte que vous témoignez avoir qu'on me surprenne sur les chemins est très-obligeante; mais je prendrai si bien garde à moi que ce malheur ne m'arrivera pas; je ne marche point

1. Magnifique château entre Versailles et Rambouillet. Il appartient aujourd'hui à M. le duc de Luynes.

de jour, et les nuits sont si obscures que je ne serai vu de personne. Comme je suis incertain de ce que je deviendrai, j'aurai beaucoup de joie d'avoir l'honneur de vous entretenir auparavant que je puisse être obligé de quitter le royaume, ce que je ne ferai qu'à toute extrêmité; et lorsque je vous aurai dit les précautions que j'ai prises, vous demeurerez d'accord que j'ai raison. Toutefois, en cela comme en toute autre chose, j'obéirai à vos commandements, que vous trouverez bon, s'il vous plaît, que j'aille recevoir jeudi.

Ce.... octobre 1643.

A LA MÊME.

LETTRE LXXXI.

Quoique vous m'ayez commandé de ne vous point remercier de l'argent que vous m'avez fait l'honneur de m'envoyer, je vous demande la permission de vous désobéir cette seule fois en ma vie, ne pouvant me résoudre à ne vous pas témoigner une partie de la reconnoissance que j'en ai, qui est d'autant plus grande que cette grâce devoit être moins attendue, particulièrement dans un temps auquel vos affaires sont en désordre, aussi bien que vous, et, comme c'est le seul présent que j'aie reçu en ma vie, quoiqu'elle ait été mêlée à beaucoup d'aventures et que j'aie fait des pertes assez grandes pour des personnes bien consi-

dérables, il est assez juste que je vous témoigne à quel point cette marque de votre générosité m'est sensible. Je vous avoue que cela m'est arrivé dans mon besoin et dans un temps où j'allois être à charge à mes amis, auxquels je suis bien aise de ne rien emprunter, afin de n'avoir obligation qu'à vous. Au reste, Madame, je partirai demain pour aller à Cousières [1], où j'espère vous voir aussi secrètement que j'ai fait à Dampierre.

Ce.... juin 1644.

A LA MÊME.

LETTRE LXXXII.

J'ai appris avec un double déplaisir votre retraite hors de France, l'un pour les peines que vous avez eues, et l'autre pour ne les avoir pas partagées, comme vous m'aviez fait l'honneur de me le promettre lorsque j'eus celui de vous voir à Cousières. Je sais bien que votre départ a été précipité et qu'il étoit impossible de me le mander aussi ne m'en prends-je qu'à la continuation de ma mauvaise fortune. Mais, Madame, quand vous serez en un lieu fixe, je vous demande la grâce de me le mander, afin que je m'y rende; aussi bien on ne peut souffrir davantage que je fais en France, tant à cause de la peine que j'ai à m'observer que pour celle d'être

1. Charmante habitation dans la vallée de l'Indre, tout près de Montbazon, département d'Indre-et-Loire.

éloigné de vous et de ne vous pouvoir rendre les services à quoi l'obligation que je vous ai et mon inclination m'engagent. Il falloit encore cette dernière sortie du royaume pour achever d'illustrer votre nom par toute l'Europe. Ce qui m'en fâche est qu'on ne pourra parler de cette retraite si judicieuse qu'on ne le fasse des injustes persécutions que vous font des personnes pour qui vous et moi avons toute l'affection et tous les respects possibles ; mais, Madame, comme on les a prévenues de sentiments à notre préjudice, il ne faut pas que cela diminue ceux que vous avez eus toute votre vie pour leur service. Si j'ose joindre mes intérêts aux vôtres, c'est parce que je prétends qu'ils y seront toujours attachés, et non pas que je sorte du respect que je vous dois. Le général d'armée et le soldat sont de même parti ; cependant, cela n'empêche pas la différence qui est entre eux. Au reste, je vous envoie un chiffre plus difficile à expliquer que tous ceux que nous avons ; et je ne manquerai pas de vous écrire par toutes les voies que je pourrai découvrir, en attendant que vous m'ayez donné la permission de me rendre auprès de vous, que je ne recevrai jamais sitôt que je le désire.

Ce....

A M. LE DUC DE VENDOME.

LETTRE LXXXIII[1].

J'ai reçu la lettre que vous m'avez fait l'honneur de m'écrire, datée du 19 juillet de Fribourg en Suisse, avec une autre pour mon frère, que je ne manquerai pas de lui faire tenir à l'île de Gersey. Je vous proteste, Monseigneur, que rien ne me pouvoit tant réjouir que la continuation des bontés que vous me témoignez. J'avois toujours bien cru que vous étiez incapable de parler au désavantage d'un homme qui a toujours eu un zèle très-particulier pour vous et pour toute votre maison, et qui n'a jamais fait que les actions d'un homme d'honneur; même que vous étiez trop généreux pour me dénier la même part que vous m'avez fait l'honneur de me promettre dans votre estime. Je sais bien, Monseigneur, que ce seroit trop demander si je ne regardois que le peu que je vaux; mais si je considère votre parole, à quoi vous êtes incapable de manquer, j'ose me le promettre certainement, outre les assurances que vous me faites la grâce de m'en donner par votre lettre, dont j'ai tout le ressentiment possible, et tel que le doit avoir votre.

A Vert, ce 17 d'août 1644.

1. Cette lettre et les six qui suivent se rapportent à l'accusation de trahison que la maison de Vendôme faisoit peser sur Alexandre de Campion à l'occasion de l'arrestation du duc de Beaufort.

A M. LE DUC DE RETZ.

LETTRE LXXXIV.

Les divers témoignages que j'ai reçus de la bonté que vous avez eue pour moi depuis mes malheurs, et le dernier souvenir que vous en eûtes à Trye, qui me fut fidèlement rapporté par la Dame à qui vous l'adressâtes, me donnent la liberté de vous importuner de mes affaires, et me font espérer que vous n'aurez pas désagréable que je vous en entretienne. Vous verrez une amitié mal payée, et des patiences qui méritoient plus de reconnoissance; mais je ne vous ennuierai pas du récit d'une chose de laquelle vous serez éclairci en partie par la copie d'une lettre que je vous envoie, et du reste par M. de la Pihalière [1], auquel vous n'aurez pas de regret d'avoir donné créance quand vous saurez ce qu'il vaut. J'ose espérer de votre générosité que vous ne me dénierez ni votre conseil ni votre protection, avec celle de vos amis à la Cour, où j'aurois tort d'en espérer de grandes, après avoir perdu la plupart de celles que j'avois droit d'y prétendre pour l'amour d'une personne de qui le procédé me réduit au point d'en avoir besoin. Enfin, Monseigneur, vous ne sauriez obliger un homme plus injustement persécuté, ni plus reconnoissant; que si votre générosité s'emploie pour moi, il me reste

1. Capitaine des gardes du maréchal de la Meilleraie.

encore quelques amis qui vous seconderont lorsque vous prendrez les intérêts de votre.

A Vert, ce 8 novembre 1648.

A M. DE HARLAY [1].

LETTRE LXXXV.

Si je n'ai point recherché d'avoir commerce avec vous depuis mes disgraces, je ne doute point que vous n'ayez attribué mon silence à la peur de vous embarrasser dans mes désordres, et non à la diminution du service et de l'amitié que je vous ai voués par inclination, et que je vous dois par reconnoissance ; du moins je me suis flatté jusqu'au point de me persuader d'être assez connu de vous pour en espérer cette justice. Mais à présent que les affaires ont changé de face, j'ai cru vous devoir renouveler les assurances de mon obéissance, et vous demander la continuation de l'amitié que vous m'avez fait l'honneur de me promettre ; de plus, comme j'ai la dernière confiance en votre sagesse et en votre bonté pour moi, j'ai été bien aise de vous écrire par une voie sûre, pour vous rendre compte de mes malheurs, et vous supplier de me mander vos sentimens, et de ne me pas dénier votre assistance pour m'en tirer. Vous en verrez le récit par un mémoire particulier que je vous envoie, sur lequel, Monsieur, je vous

1. Achille de Harlay, comte de Beaumont, conseiller d'État.

demande votre protection et la continuation des bontés que vous avez toujours témoignées à votre.

A Vert, ce 8 novembre 1648.

A M. DE VALLIQUERVILLE (VARICARVILLE)

LETTRE LXXXVI.

Vous ne devez pas douter que je n'aie eu une extrême joie quand j'ai appris votre retour en France, et bien du déplaisir de ne l'avoir pas su plus tôt, puisque j'aurois eu l'honneur de vous voir à la campagne, où l'on m'a dit que vous avez séjourné quelque temps. Vous vous étonnerez peut-être de mon ignorance, et aurez raison de me prendre pour un Allemand, d'être si peu informé de ce que tout le monde sait dans notre province; mais, depuis que j'y suis retiré, je me suis tellement accoutumé à n'avoir aucune curiosité, que je ne sais même jamais les nouvelles les plus importantes qu'après qu'elles sont publiques pour tout le peuple. Si l'entrée de Paris m'étoit libre, j'irois vous y trouver, tant pour vous renouveler les assurances du service que je vous ai voué et de l'amitié que je vous ai promise, qu'afin d'avoir votre avis sur des affaires qui m'embarrassent, dans lesquelles je suis assuré que vous ne me dénierez pas votre assistance, que j'ai droit d'espérer par la part que vous m'avez fait l'honneur de me promettre en votre amitié, et par l'oppression que des personnes puissantes prétendent me faire du côté le plus

sensible, puisqu'ils me veulent attaquer à l'honneur. Je m'étois accoutumé dans mes disgrâces à souffrir la mauvaise fortune assez modérément; mais, sur cet article, je vous avoue que je ne suis pas capable de raison. Ayant perdu les principaux appuis que j'avois à la Cour, je suis obligé de demander celui de mes amis pour m'y justifier, particulièrement jusqu'à ce que j'obtienne la permission d'y aller; auquel cas j'espère si bien éclaircir tout le monde que les auteurs de mon embarras auront honte de l'avoir été. Cependant, Monsieur, quoique votre ami et votre serviteur, je ne prétends aucune grâce de vous que celle de dire ce que vous pensez, sans vous demander aucune faveur; c'est assez pour la justification de votre

A Vert, ce 5 novembre 1648.

A M. DE LA FRETTE.

LETTRE LXXXVII.

Vous m'avez obligé si généreusement en défendant mes intérêts, comme vous avez fait, contre vos bons amis, qui veulent devenir mes parties, qu'il ne se peut rien ajouter aux obligations que je vous ai. Je vous supplie de témoigner à MM. les comtes de Béthune, de Montrésor et de Fiesque, le ressentiment que j'ai de la bonté qu'ils ont eue de vous seconder. M. le duc de Retz, M. le Coadjuteur [1], MM. de Harlay et de

1. Jean-François-Paul de Gondy, archevêque de Corinthe, coadjuteur de l'archevêque de Paris, depuis cardinal de Retz.

Valliquerville, sont dans les mêmes sentiments, et je suis assuré qu'il y aura peu de gens d'honneur en France qui ne soient bien aises de contribuer à ma justification. En attendant que j'aie la liberté d'aller à Paris pour achever de confondre ceux qui auroient intention de me nuire, j'ai quelque dessein de hasarder d'y aller secrétement pour avoir l'honneur de vous voir; mais je ne veux pas l'entreprendre sans savoir si vous et eux l'approuverez. Outre que je me logerai dans un lieu sûr, je ne crains pas de m'exposer au hasard de la prison pour un sujet si important au repos de votre.

A Vert, ce 15 novembre 1648.

A MADAME LA DUCHESSE DE CHEVREUSE.

LETTRE LXXXVIII.

Je ne sais si vous avez reçu quatre lettres que j'ai hasardées par des voies différentes, depuis que je n'ai eu de vos nouvelles et que je suis sans adresse pour vous pouvoir écrire; mais il est constant que je vous aurois été trouver, en quelque lieu que vous eussiez été, sans la peur de vous être à charge, et que, n'en ayant pas reçu le commandement quand je m'y suis offert par mes lettres, je me suis persuadé que quelques considérations qui me sont inconnues vous faisoient souhaiter que je demeurasse chez moi. Ce n'est pas que j'eusse eu lieu d'avoir quelque allarme, si je n'avois pas été assuré de

la fermeté de votre esprit, qui est incapable de changer de sentiments pour des personnes qui vous ont voué tous leurs services, et de la sincérité de mes intentions à mourir plutôt que de manquer à ce que je vous dois. Je sais que vos meilleurs amis ont conspiré de me détruire auprès de vous; mais, afin que mes bonnes intentions ne vous deviennent pas suspectes pour ne savoir point ce qui s'est passé depuis quelque temps, je vous envoie la copie d'une lettre que j'ai écrite, après que ma patience s'est lassée de recevoir de la haine au lieu d'amitié, et du mépris pour de la reconnoissance, dans laquelle s'il se trouve un mot contre la vérité, je me soumets à votre haine, qui est la dernière de toutes les imprécations à mon égard. Depuis cette lettre, à laquelle je n'ai pu avoir aucune réponse, quoique je l'aie sollicitée par toutes les voies possibles et attendue deux mois, je me suis résolu de communiquer toute l'affaire à des personnes de condition de mes amis, connues de vous et de mes parties, et de toute la France, pour gens d'honneur, par l'avis desquels je me conduirai, n'étant pas en lieu où je suis assuré de recevoir vos ordres, que je préférerois à tous les conseils du monde.

Ce 15 novembre 1648.

A M. BAILLEUL.

LETTRE LXXXIX.

Il est assez juste que je vous fasse part du succès de mon voyage, vu l'intérêt que je sais que vous y prenez et l'amitié qui est entre nous. J'ai été un mois enfermé, pendant lequel je ne voyois, le jour, que deux de mes amis, qui me tenoient bonne compagnie, et, la nuit, toutes les personnes de considération à qui vous savez que j'avois écrit me faisoient l'honneur de me voir. Ils se sont tous assemblés deux fois dans ma chambre, et ensuite les uns ou les autres y venoient; enfin Dieu m'a fait la grâce de leur faire connoître le tort qu'on avoit avec moi, et ils sont aussi persuadés que vous de ma sincérité; et ce que je trouve de meilleur est qu'il y a peu d'honnêtes gens à la Cour et à Paris qui ne soient dans les mêmes sentiments. Enfin j'ai tout sujet d'être satisfait de cette part; mais vous aurez peine à vous empêcher de rire, quand vous saurez qu'après avoir été cinq ans sans oser venir dans Paris, je n'y suis pas sitôt entré que je ne m'y sois trouvé enfermé, de sorte qu'il m'est impossible d'en pouvoir sortir. Sitôt que le Roi fut parti [1], qui fut, comme vous savez, la veille des Rois, je balançai longtemps ce que j'avois à devenir. D'un côté, la plupart de mes bons amis se trouvoient dans les intérêts du parlement et de la ville; de l'autre, on y attendoit un homme

1. Dans la nuit du 5 au 6 janvier 1649.

qui y aura beaucoup de crédit, et qui ne s'en servira pas à mon avantage [1]; à quoi je pourrois ajouter que c'étoit rentrer de bonne grâce auprès de la Reine [2], à qui j'étois quand je suis sorti de la Cour. Mais quand je pensai que ce que je ferois par devoir seroit attribué à intérêt, et que ceux qui ne m'aiment point publieroient que je suis allé à la Cour à cause des intelligences que j'y avois conservées, je vous avoue que la considération de mon honneur l'emporta sur toutes les autres, et que je fis dessein dès lors de demeurer ici volontairement, et de chercher les moyens d'y servir. Depuis, M. de Longueville y étant entré avec M. le prince de Conti, je hasardai de voir le premier, avec qui l'on m'avoit fait croire que je n'étois pas bien, et, m'étant offert à lui, il a si bien reçu ma bonne volonté que j'espère qu'il me donnera de l'emploi, s'il fait quelque chose. Je souhaiterois fort qu'il allât en Normandie, tant parce que je l'y servirois plus utilement qu'à Paris, qu'à cause que je ne serois pas obligé d'y voir des gens que vous savez. Toutefois, quoi qu'il en puisse arriver, mon dessein est de le suivre et de n'abandonner point ses intérêts, tant que cette affaire durera; et ce qui m'y engage encore plus est que j'ai vu madame de Longueville [3], qui, bien loin de me don-

1. Le duc de Beaufort.

2. Ce passage n'est pas clair; mais Alexandre de Campion veut dire certainement qu'il avoit l'occasion de rentrer de bonne grâce auprès de la reine en servant le Roi contre le parlement.

3. La seconde femme du duc de Longueville, Anne-Geneviève de Bourbon-Condé.

ner des marques de sa haine, comme on me l'avoit fait craindre, m'a reçu très-civilement, et m'a dit qu'elle m'estimoit d'avoir bien servi mes amis, et qu'elle espéroit que j'agirois de même à l'avenir pour elle et pour M. son mari. Il est certain que cette manière de procéder, si raisonnable et si peu commune aux personnes de ces qualités-là, m'a tellement touché que j'ai bien vu que c'étoit avec justice que tant de personnes considérables avoient pour elle la dernière estime. Enfin, pour ne vous pas ennuyer d'une trop longue narration, et pour vous dire mes sentiments à fond, j'ai tant d'envie de me rendre digne du bon accueil qu'ils m'ont fait tous deux, que je regrette de n'être plus en état de les servir utilement. Comme vous me connoissez, vous n'aurez pas peine à le croire, après ce que je viens de dire; cependant assurez-vous qu'il ne se présentera point d'occasion de vous écrire que je ne vous rende compte de tout ce qui se passera, comme à un véritable ami que je sais qui s'intéresse tout à fait à ce qui me touche.

A Paris, ce 15 janvier 1649.

A M. L'ABBÉ DE C. (CAMPION).

LETTRE XC.

Vous avez su comme je suis parti de Paris avec M. de Longueville [1], et comme, son guide l'ayant égaré, je me chargeai de le conduire

1. Le duc de Longueville partit de Paris le 20 janvier,

sûrement par des pays détournés, et vous n'aurez pas peine à croire que je m'en suis bien acquitté, étant instruit, comme vous savez que je suis, de tous les chemins, ayant assez marché la nuit, pendant que je craignois d'être pris, pour les savoir parfaitement. Il m'a témoigné beaucoup de satisfaction du service que je lui ai rendu, tant dans le voyage que dans le peu que la guerre a duré dans la Normandie, où il a traité le plus obligeamment du monde avec moi, et même il m'a dit depuis la paix qu'il vouloit me présenter à la Cour, et employer tout son crédit pour me rétablir aussi bien que jamais. Cette grande reconnoissance qu'il fait paroître pour si peu de chose me touche de telle sorte qu'elle me donne une puissante inclination à le servir; j'ai accepté ses offres, et je dois aller à la Cour et à Paris avec lui, d'où je prétends vous écrire amplement sur l'état de mes affaires. Je n'y serai pas longtemps sans voir à peu près à quoi pourront aboutir mes prétentions. Je suis tellement accoutumé à la mauvaise fortune que j'ai peine à rien espérer de bon; mais, quoi qu'il en soit, je ferai part de tout à M. du Feugrey[1] et à vous.

A Rouen, ce.... 1649.

pour se rendre à Rouen et s'opposer au comte d'Harcourt, à qui avoit été donné le gouvernement de Normandie.

1. Henri de Campion.

A MADAME LA DUCHESSE DE CHEVREUSE.

LETTRE XCI.

Ayant appris que vous faites dessein d'aller passer quelques jours à Dampierre, j'ai pris résolution de m'en retourner jeudi au matin chez moi, me voyant privé de l'espérance d'avoir l'honneur de vous voir, qui faisoit le seul sujet de mon séjour à Paris. J'aurois pris la liberté d'aller à l'hôtel de Chevreuse; mais mon respect est tel que je me priverois plutôt de toute satisfaction le reste de mes jours que de hasarder de vous déplaire un moment, et je suis assuré que, si ce malheur-là m'est jamais arrivé, c'est sans dessein, et même sans m'en être aperçu, vous protestant, Madame, qu'il est bien en votre pouvoir de diminuer ou de changer les bontés que vous avez eues pour moi, mais non pas d'altérer en la moindre sorte le zèle et l'obéissance que j'ai toujours eus pour vous et que je conserverai éternellement. J'en userai avec vous tout autrement qu'avec le reste du monde; car, quand vous me croirez coupable de quelque faute, j'en demeurerai d'accord, et je n'aurai jamais ni la force ni la volonté de vous contredire, quand ce seroit tout à fait à mon désavantage. Ainsi, quand la justice seroit retranchée du nombre de vos vertus à mon égard, tant s'en faut que j'en murmurasse, qu'au contraire je prendrois mes plus innocentes actions pour des

crimes, puisqu'elles vous auroient déplu. Ainsi, Madame, usez-en comme il vous plaira; mon respect ira plus loin que mon malheur, et je me tiendrai chez moi, d'où je serois ravi d'être tiré par une occasion qui regardât votre service.

Ce 4 avril 1649.

A LA MÊME.

LETTRE XCII.

Puisque mon malheur me réduit au point d'être encore privé de l'honneur de vous voir, qui seroit toute ma joie, j'espère que vous agréerez au moins la liberté que je prends de vous écrire celle-ci, la raison qui m'en donne la hardiesse étant très-juste. J'appris hier en quels sentiments vous étiez sur les choses qui se sont passées entre *** [1] et moi, et que, lui donnant tort dans le fond, vous condamniez la lettre que je lui avois écrite et la liberté avec laquelle j'en avois parlé; ce que je ne trouve nullement étrange, vu que vous ne le savez que par ceux ou qui me sont contraires, ou qui n'en ont pas la connoissance. Mais, comme il ne me sert de rien d'être justifié partout si je ne le suis envers vous, et que je désire plus votre approbation

1. Le duc de Beaufort. Il s'agit encore de la trahison dont Alexandre de Campion étoit accusé par la maison de Vendôme.

que celle de tous les autres, je ne serois pas content que toute la Cour sût mon innocence et que vous seule l'ignorassiez. C'est pourquoi, Madame, j'ose vous supplier très-humblement de me vouloir accorder une heure d'audience, après laquelle, s'il vous reste le moindre scrupule contre moi, je demeurerai d'accord de mériter tous les malheurs dont la fortune m'a voulu accabler; que si vous désiriez être éclaircie encore plus nettement de tout, vous pourriez faire en sorte que je me trouvasse devant vous avec ***. En ce cas je me fais fort, aux dépens de mon honneur, si j'y manque, de vous faire voir non-seulement que j'ai fait ce que j'ai dû, mais même qu'il n'a pas le moindre sujet de blâmer ma conduite; et j'ose passer plus outre, et vous assurer que la raison et la vérité le forceront d'en demeurer d'accord. Que si l'événement ne répond à mon projet, je me soumets volontairement à la privation des grâces dont vous m'avez honoré, qui seroit pour moi le dernier des supplices, puisqu'il est vrai, Madame, qu'être toujours estimé de vous est la seule ambition de votre.

A Paris, ce 7 juin 1649.

A M. L'ABBÉ DE C. (CAMPION).

LETTRE XCIII.

Je fus il y a quinze jours avec M. de Longueville à Chantilly, où était la Cour; il me présenta à M. le Cardinal tout à fait obligeamment, et j'en fus si bien reçu qu'il ne s'y peut rien ajouter; de sorte qu'il voulut me présenter à la Reine, et je trouve quelque jour à rentrer près d'elle. Mais de la manière dont la Cour est composée, je ne vois pas que ceux qui sont à elle fassent aucune fortune, ni même qu'ils tirent de grands avantages; de plus, il n'y a rien de si difficile que de faire ici sa cour, et il m'est fort fâcheux, après y avoir été en la posture où je m'y suis vu, de recommencer comme un jouvenceau. Je me suis servi de M. de Lionne[1] pour parler à M. le Cardinal, qui m'a reçu aussi bien à Paris qu'à Chantilly; mais, comme il m'a dit qu'il parleroit de mes intérêts à la Reine, et que toutes les civilités n'ont abouti à rien de concluant, j'ai peur de m'embarquer encore ici à une dépense pour achever de m'accabler, sans avoir aucune certitude d'un établissement solide. Je lui dirai nettement ma pensée la première fois que je pourrai l'approcher; mais j'ai pris garde que l'on traite bien les gens d'abord, et qu'après on a peine à les regarder. M. de Lionne même, qui en avoit usé si généreusement la pre-

1. Hugues de Lionne, secrétaire d'État.

mière fois, commence à être bien aise de m'éviter adroitement, et, comme je connois assez la Cour, j'entends ce que cela veut dire. Toutefois, comme j'ai été bien reçu, je ne saurois qu'en juger. Vous apprendrez davantage par ma première lettre. Pour l'affaire de Gasny, vous verrez des marques de la continuation de ma mauvaise fortune quand vous saurez que, M. de Chamboy ayant prié de ma part M. le duc de Richelieu[1] de me faire faire justice par madame sa tante, l'affaire s'étoit remise en négociation et M. du Vigean avoit renoué l'ancien traité que nous étions prêts de conclure, lorsque M. de Richelieu s'est allé marier à Trie avec madame de Pons[2]; ce qui s'étant fait contre le consentement de madame d'Aiguillon, elle ne se souciera plus de me satisfaire, la considération qui l'y obligeoit, que vous devinerez bien, étant cessée. Jugez par cette suite de malheurs si je dois mieux espérer de la fortune à l'avenir que par le passé.

A Paris, ce.... 1649.

À M. DU FEUGREY (HENRI DE CAMPION).

LETTRE XCIV.

Toutes affaires ont bien changé de face depuis la dernière lettre que j'ai écrite à M. l'abbé[3]; mais auparavant que de vous parler

1. Armand-Jean de Vignerot Du Plessis, duc de Richelieu.
2. Anne Poussart, veuve de François-Alexandre d'Albret, sire de Pons. Elle étoit fille de M. du Vigean.
3. Nicolas de Campion.

de la prison de MM. les Princes[1], qui vous aura fort surpris, je suis bien aise de vous dire en peu de mots l'état de l'affaire que vous savez, sur laquelle ayant entretenu madame de Chevreuse à fond, elle est demeurée d'accord du tort de ***[2]; mais elle a souhaité accommoder tout, et qu'il n'en fût plus parlé à l'avenir; ce qui a été promis de part et d'autre : de sorte que, cela étant réglé, vous pouvez songer à vos intérêts, et en user comme il vous plaira[3]. Quant à la prison de MM. les Princes, je vous dirai qu'elle ne m'a point surpris, et que j'avois donné des avis à M. de Longueville qui devoient le faire songer à lui. Cependant j'en suis tout à fait fâché, tant par le service que je lui avois voué que par l'embarras où je me suis trouvé, n'y ayant à prendre que de deux partis l'un, celui de me remettre tout de bon auprès de la Reine, ou celui d'aller trouver madame de Longueville en Normandie, où elle s'est retirée. Le premier me sembloit plus utile, et l'autre plus honorable; par l'un je voyois quelque jour à rétablir mes affaires et peut-être ma fortune, et par l'autre j'agissois en homme d'honneur et faisois voir la reconnoissance que j'avois des bontés que M. et madame de Longueville avoient eues pour moi; enfin je ne me trouvois obligé au premier que par la considération de mon intérêt, qui ne m'a

1. Le prince de Condé, le prince de Conti et le duc de Longueville furent arrêtés le 18 janvier 1650.

2. Le duc de Beaufort.

3. On doit se rappeler que Henri de Campion ne fut pas pour cela mieux reçu du duc de Beaufort. Le silence ne fut pas la paix.

jamais dominé, et, outre les raisons que j'ai dites, mon inclination me portoit au second : aussi elle l'a emporté de telle sorte que je partirai demain pour me rendre auprès de cette illustre et affligée princesse, où je la suivrai de la sorte qu'elle le désirera. Je sais bien que c'est un embarquement nouveau qui paroît être de longue durée, et que cela n'accommodera pas mes affaires; mais, quoi qui puisse arriver, je vous prie de ne me point blâmer tous deux et de m'excuser envers toute notre famille. C'est la grâce que vous demande un homme qui ne sait ce qu'il va devenir, mais qui fera assurément son devoir.

Ce... janvier 1650.

A MADAME DE VAUCEUIL[1].

LETTRE XCV.

Pour m'acquitter de la parole que je vous donnai en passant chez vous pour aller à Dieppe, de vous mander ce que je deviendrois, je vous dirai que, madame de Longueville s'étant embarquée auprès de Harfleur, je me retirai chez moi en attendant qu'il se présente une occasion où elle ait besoin de ses serviteurs et qu'elle m'envoie ses ordres. Je ne doute point que vous n'ayez beaucoup de joie de ce que je ne l'ai point suivie, et je vous avoue que

1. Madame de Vascœuil étoit sœur des Campion.

j'aime mieux être demeuré en France si je lui suis inutile au pays où elle va, n'étant plus guère d'âge ni d'humeur à voyager dans les pays étrangers; outre que je sais que mon retour réjouira toute notre famille, je crois que vos prières à vous et à madame de Berville[1] m'ont attiré ce bonheur-là. Je vous réponds qu'il y a beaucoup à profiter d'avoir des dévotes dans sa famille, et que je suis bien éloigné d'être de l'humeur de ceux qui disent que cela porte malheur, et j'attends un jour ma conversion de vous et d'elle, moyennant la grâce de Dieu. Je sais que quelques-uns de vos Messieurs ne content à rien notre volonté[2]; mais je suis bien aise que vous ne soyez pas de cette opinion, et que vous, qui dogmatisez et faites des catéchismes, n'entrepreniez pas de persuader une doctrine qui, bonne ou mauvaise, pourra apporter du trouble et de la division dans l'église, par la contradiction de la plupart des religieux de France. Je trouve votre bon ami le Père Saint-Pé tout à fait raisonnable sur ce chapitre, comme en tout le reste. C'est avec raison que vous avez tant d'amitié pour lui, et je le trouve un des plus agréables et des moins façonniers de tous ceux qui font profession de conquérir des âmes pour le ciel. Je n'ai jamais vu d'homme que je croie plus capable d'être directeur que lui. Je sais que je fais bien ma cour auprès de vous en parlant ainsi; mais je le dis sans complaisance, avec ma sincérité ordi-

1. Autre sœur des Campion.
2. Les Jansénistes.

naire[1] et de la même manière dont je vous assure de la continuation de mon amitié.

A Jumiéges, ce ... janvier 1650.

1. On trouve à la fin du *Recueil de Lettres*, etc., une élégie où Alexandre de Campion chante sa conversion. En voici quelques vers :

« *Pardonnez-moi, grand Dieu, mes foiblesses passées.*
Vous qui voyez si clair dans toutes mes pensées,
De celles du passé perdez le souvenir,
Et réglez, s'il vous plaît, celles de l'avenir.
J'ai failli, je l'avoue, et devant mon caprice
Au trône des vertus j'ai fait régner le vice.
Si j'ai persuadé quelques jeunes esprits
De qui je me trouvai trop follement épris,
Aujourd'hui de bon cœur mes offenses j'abjure,
Et, pour le Créateur quittant la créature,
Je demande pardon en toute humilité
Et renonce à moi-même avec sincérité.
Mes soupirs autrefois s'attachèrent au vice.
Ils changeront de but, et non pas d'exercice.
Et, si j'en fis jadis pour des objets mortels,
J'en ferai désormais au pied de vos autels. »

FIN DES LETTRES D'ALEXANDRE DE CAMPION.





TABLE ALPHABÉTIQUE

Des Noms de Personnes et de Lieux contenus dans ce volume.





TABLE DES MATIÈRES.





ERRATA.

Page 235, note 2, La Ferté *Habert*. Lisez : *Nabert*.

— 316, 1656. Lisez : 1636.

— 234, Nous disons, dans la première note, que cette lettre et la lettre 60 sont adressées à madame de Campion, *mère* d'Alexandre; il falloit dire *sa femme*.



Paris. — Imprimé par E. Thunot et Cie, rue Racine, 26, avec les caractères elzeviriens de P. Jannet.

CATALOGUE

DE LA

BIBLIOTHÈQUE ELZEVIRIENNE

Et des autres ouvrages

DU FONDS DE P. JANNET



A PARIS

Chez P. JANNET, Libraire

Rue de Richelieu, 15

Janvier 1857



TABLE DES MATIÈRES.

Tous les volumes de la *Bibliothèque elzevirienne* se vendent reliés en percaline, non rognés et non coupés, sans augmentation de prix.

Il a été tiré de chaque volume quelques exemplaires sur *papier fort*, qui se vendent le double du prix des exemplaires ordinaires.



AVERTISSEMENT

Au mois de septembre 1852 — il y a quatre ans — je fis imprimer un prospectus dans lequel je disais :

« Pour un très grand nombre de personnes — et de personnes instruites — la littérature française se compose des ouvrages d'une vingtaine d'auteurs du XVIIe siècle et du XVIIIe ; la poésie française commence avec Boileau, le théâtre avec Corneille, le roman avec Le Sage. Tout ce qui est antérieur est dédaigné comme produit d'une époque barbare.....

« En fixant ainsi au milieu du dix-septième siècle l'origine de notre littérature, on supprime précisément ce qu'elle a de spontané, de vraiment national. A partir de cette époque, en effet, nos écrivains, familiarisés avec les lettres grecques et latines, ne songent plus qu'à imiter les modèles d'Athènes et de Rome, et l'on voit tomber dans un oubli profond tout ce qui constitue notre littérature du moyen âge, si riche et si variée, ces légendes naïves, ces épopées chevaleresques, ces mystères, et, enfin, ces poésies légères ou satiriques, ces contes, ces facéties, partie d'autant plus importante de notre littérature

qu'elle représente plus essentiellement le côté saillant de l'esprit national.

« Si ces richesses littéraires sont généralement ignorées, ce n'est pas, il faut être juste, qu'on n'ait rien fait pour les tirer de l'oubli : quelques écrivains de la fin du siècle dernier y ont travaillé avec plus de bonne volonté que de bonheur. Plus tard, d'importantes publications ont eu lieu; mais il s'en faut que la mine soit épuisée. Ajoutons que la plupart des ouvrages du moyen âge publiés dans ces derniers temps ont été tirés à petit nombre, se vendent fort cher, et ne sont pas réellement à la portée du vrai public.

« Aujourd'hui cependant l'élan est donné. Le public veut connaître cette époque ignorée et si long-temps calomniée, le moyen âge. »

Ce prospectus annonçait une Revue mensuelle qui devait paraître à partir du mois de janvier 1853, et reproduire les principaux monuments de la littérature du moyen âge. Mais je ne tardai pas à abandonner le projet de cette publication périodique. Je pensai qu'il valait mieux publier chaque ouvrage séparément, en volumes d'un format commode, dignes de tous par leur exécution matérielle, à la portée de tous par la modicité de leur prix. Le plan de la *Bibliothèque elzevirienne* était trouvé, du moins quant à la partie matérielle. Au point de vue littéraire, il fallait le compléter. Il ne s'agissait plus exclusivement du moyen âge : avec ma nouvelle combinaison, il devenait possible d'étendre considérablement mon cadre, et de reproduire une foule d'ouvrages postérieurs au moyen âge, mais précieux pour l'étude des mœurs, de la littérature et de l'histoire ; de pla-

cer dans un nouveau jour, au moyen de travaux consciencieux, les chefs-d'œuvre de notre littérature classique.

Je me mis immédiatement à l'œuvre. En donnant à ma collection le titre de *Bibliothèque elzevirienne*, je m'imposais des obligations difficiles à remplir. Les petits volumes sortis des presses des Elzevier sont imprimés avec une perfection qui fera toujours l'admiration des connaisseurs. La netteté des caractères, l'élégance des ornements, la qualité du papier, tout concourt à faire de ces volumes des livres admirables. La typographie a fait d'immenses progrès depuis deux siècles sous le rapport des moyens d'exécution, mais quant aux résultats, il n'en est pas de même. Les plus beaux livres de notre époque sont imprimés dans un format peu commode, sur du papier très blanc, brillant, glacé, satiné, mais brûlé, cassant et d'une qualité déplorable, avec des caractères mal proportionnés et difficiles à lire. Rien de tout cela ne pouvait me convenir. Je n'eus pas grand'peine à trouver le format : c'est celui des Elzevier un peu agrandi, avec cette différence que la feuille est tirée in-16, ce qui donne des volumes plus réguliers que l'in-12 des Elzevier. Le papier, il fallut le faire fabriquer, car on ne fait plus guère de papier de fil ; filigrane, qui reproduit mon nom, prouve la destination de celui que j'emploie. Quant aux caractères, je fis faire des fontes de ceux qui me parurent les plus convenables, en attendant qu'il me fût possible d'employer ceux que je devais faire graver. Les ornements furent copiés par M. Le Maire, un graveur habile, sur ceux dont se servaient les El-

zevier. Les imprimeurs se prêtèrent à des modifications qui assuraient la régularité du tirage. Tout cela prit beaucoup de temps, et les neuf premiers volumes de la *Bibliothèque elzevirienne* furent mis en vente seulement au mois d'août 1853.

Ma collection fut accueillie avec faveur. Le public se chargea de prouver qu'elle répondait à un besoin. La critique se montra d'une extrême bienveillance. Bref, le succès de la *Bibliothèque elzevirienne* fut assuré dès l'apppparition des premiers volumes, et depuis il ne s'est pas démenti.

Je n'ai pas voulu jusqu'ici donner un catalogue détaillé des ouvrages qui doivent composer la *Bibliothèque elzevirienne*. Je craignais de fournir des indications utiles à des concurrents peu scrupuleux. C'est un fait malheureusement trop connu que, lorsqu'une nouvelle combinaison de librairie réussit, chacun se croit autorisé à marcher dans la voie de l'inventeur. Mais, pour moi, le danger s'amoindrit chaque jour : le nombre des volumes déjà publiés et des volumes prêts à paraître, le matériel dont je dispose, l'affection des érudits qui veulent bien concourir à l'accroissement de ma collection, et, enfin, la bienveillance du public, tout tend à me rassurer contre les résultats d'une concurrence déloyale. Aussi je n'hésite plus à donner le plan de la *Bibliothèque elzevirienne*, plan qui n'est pas absolument définitif, mais qui, s'il n'annonce pas tous les volumes que je dois publier, n'en comprend guère sur lesquels il n'ait déjà été fait pour mon compte des travaux préparatoires, et qui ne doivent voir le jour dans un délai plus ou moins rapproché.

P. JANNET.



CATALOGUE[1]

THÉOLOGIE[2]

Légendes en prose, *du XIIIe siècle*, recueillies et annotées par M. L. Moland. 2 vol. 10 fr.

Légendes en vers, recueillies et annotées par MM. Ch. d'Héricault et L. Moland. 2 vol. 10 fr.

* *L'Internelle Consolation*, première version françoise de l'Imitation de Jesus-Christ. Nouvelle édition, publiée par MM. L. Moland et Ch. d'Héricault. 1 vol. 5 fr.

Les Pensées de Pascal. Edition de M. Prosper Faugère. 2 vol. 10 fr.

Les Provinciales de Pascal. Edition de M. Prosper Faugère. 2 vol. 10 fr.

1. Les ouvrages déjà publiés sont désignés par un astérisque *. Ceux dont le titre n'est pas précédé de ce signe sont sous presse ou en préparation.

2. La partie religieuse de ce catalogue est encore fort incomplète, mais elle ne tardera pas à recevoir d'assez grands développements.

MORALE.

Les *Essais de Michel de* MONTAIGNE. Edition revue et annotée par M. le Dr J.-F. PAYEN. 4 vol. 20 fr.

La Sagesse, de CHARRON. 1 vol. 5 fr.

* *Réflexions, Sentences et Maximes morales* de LA ROCHEFOUCAULD. Nouvelle édition, conforme à celle de 1678, et à laquelle on a joint les Annotations d'un contemporain sur chaque maxime, les variantes des premières éditions et des notes nouvelles, par G. DUPLESSIS. Préface par SAINTE-BEUVE. 1 vol. 5 fr.

Les *Annotations d'un contemporain* sur les *Maximes* de La Rochefoucauld ont été attribuées à Mme de La Fayette. Elles paraissent ici pour la première fois. Quelques unes seulement avaient été publiées par Aimé Martin.

* *Les Caractères* de THÉOPHRASTE, traduits du grec, avec les *Caractères ou les mœurs de ce siècle,* par LA BRUYÈRE. Nouvelle édition, collationnée sur les éditions données par l'auteur, avec toutes les variantes, une lettre inédite de La Bruyère et des notes littéraires et historiques, par Adrien DESTAILLEUR. 2 volumes. 10 fr.

Cette édition est le fruit de plusieurs années de travail. M. Destailleur s'est attaché à reproduire toutes les variantes des éditions données par l'auteur. Il a indiqué avec soin les passages des moralistes anciens et modernes qui se sont rencontrés avec La Bruyère. Il a fait assez pour que M. S. de Sacy ait pu dire : « Voilà enfin un La Bruyère auquel il ne manque rien. »

OEuvres complètes de VAUVENARGUES.

* *Le livre du chevalier de la Tour Landry* pour l'enseignement de ses filles; publié d'après les manuscrits de Paris et de Londres, par M. Anatole de **Montaiglon**, membre résidant de la Société des Antiquaires de France. 5 fr.

Ce livre, œuvre d'un gentilhomme du XIVe siècle, contient de précieux renseignements sur les mœurs du moyen âge. Les sentiments du chevalier sur l'éducation des filles, déduits avec une naïveté, une liberté d'expressions qui paraissent étranges aux lecteurs de notre époque, sont appuyés du récit d'aventures empruntées à la Bible, aux chroniques et aux souvenirs personnels du chevalier de la Tour, récits souvent piquants et toujours gracieux, qui assignent à son livre une place distinguée parmi les œuvres des conteurs français.

BEAUX-ARTS.

* *Memoires pour servir à l'Histoire de l'Academie royale de peinture et de sculpture*, depuis 1648 jusqu'en 1664, publiés pour la première fois, d'après le manuscrit de la Bibliothèque Impériale, par M. Anatole de Montaiglon. 2 volumes. 8 fr.

Epuisé.

* *Le livre des peintres et graveurs*, par Michel de Marolles, abbé de Villeloin. Nouvelle édition, revue par M. Georges Duplessis. 1 vol. 3 fr.

Ce petit livre, curieux spécimen de l'incroyable versification d'un écrivain beaucoup trop fécond, a cependant un mérite : il apprendra une infinité de choses aux hommes les plus versés dans l'histoire de l'art.

BELLES-LETTRES.

I. LINGUISTIQUE.

*ecueil des Grammairiens français du XVIe siècle*, avec introduction et notes par M. GUESSARD. 3 volumes. 15 fr.

II. POÉSIE.

1. *Poétique.*

Recueil d'anciens traités de poétique française, avec Introduction et notes par M. SERVOIS. 2 vol. 10 fr.

2. *Poèmes chevaleresques.*

* *Gerard de Rossillon,* chanson de geste publiée en provençal et en français, d'après les manuscrits de Paris et de Londres, par M. FRANCISQUE-MICHEL. 1 vol. 5 fr.

* *Floire et Blanceflor*, poèmes du XIIIe siècle, publiés d'après les manuscrits, avec une Introduction, des Notes et un Glossaire, par M. Edelestand DU MÉRIL. 1 vol. 5 fr.

Le Roman de la Rose ou de Guillaume de Dôle, en vers, du XIIIe siècle, publié pour la première fois d'après le manuscrit unique du Vatican, par M. Gustave SERVOIS. 1 vol. 5 fr.

3. *Poésies de différents genres.*

Recueil général des Fabliaux et Contes des poètes françois, revus sur les manuscrits et annotés par M. A. DE MONTAIGLON.

Ce Recueil formera quatre volumes à 5 fr.

* *Le Dolopathos*, recueil de contes en vers, du XIIe siècle, par HERBERS, publié d'après les manuscrits par MM. Ch. BRUNET et A. DE MONTAIGLON. 1 vol. 5 fr.

Poésies du Roi de Navarre. 2 vol. 10 fr.

Poésies de Marie de France. 2 vol. 10 fr.

Œuvres complètes de RUTEBEUF. 2 vol. 10 fr.

Le Roman de la Rose, par Guillaume DE LORRIS et Jean DE MEUNG. 2 vol. 10 fr.

* *Chansons, ballades et rondeaux de Jehannot de* LESCUREL, poète françois du XIVe siècle, publiés d'après le manuscrit unique par M. A. DE MONTAIGLON. 1 vol. 2 fr.

Dans sa préface, l'éditeur s'est attaché à faire ressortir l'importance de ces poésies, d'ailleurs très remarquables, comme spécimen de la langue du XIVe siècle, « langue plus claire, plus intelligible, plus voisine « de notre langue actuelle que celle de bien des œuvres « postérieures ».

Poésies de Jean FROISSART. 2 vol. 10 fr.

Poésies de Christine DE PISAN. 2 vol. 10 fr.

Poésies d'Eustache DESCHAMPS. 2 vol. 10 fr.

Poésies d'Alain CHARTIER. 1 vol. 5 fr

Poésies de Charles D'ORLÉANS. 1 vol. 5 fr.

* *OEuvres complètes de* François **Villon**. **Nouvelle édition, revue, corrigée et mise en ordre,** avec des notes historiques et littéraires, **par P. L.-Jacob, bibliophile. 1 vol. 5 fr.**

* *Recueil de poésies françoises des XVe et XVIe siècles,* morales, facétieuses, historiques, réunies et annotées par **M. A. de Montaiglon. Tomes I à V. Chaque volume : 5 fr.**

Dans ce recueil figureront les pièces anonymes piquantes et devenues rares, les œuvres de poètes qui n'ont laissé que peu de vers, les pièces les plus remarquables d'écrivains féconds, mais qu'on ne peut réimprimer en entier.

Le premier volume contient :

1. Le Debat de l'homme et de la femme (par frère Guillaume Alexis).
2. Le Monologue des Nouveaulx Sotz de la joyeuse Bende.
3. Les Tenèbres de Mariage.
4. Les Ditz de maistre Aliborum, qui de tout se mesle.
5. S'ensuit le mistère de la saincte Lerme, comment elle fut apportée de Constantinople à Vendosme.
6. Les Regretz de messire Barthelemy d'Alvienne, et la Chançon de la defense des Venitiens.
7. La Patenostre des Verollez.
8. Varlet à louer à tout faire (par Christophe de Bordeaux, Parisien).
9. Chambrière à louer à tout faire (par le même).
10. S'ensuyvent les Regretz et Complainte de Nicolas Clereau, avec la mort d'iceluy (par Gilles Corrozet).
11. Dyalogue d'ung Tavernier et d'un Pyon, en françoys et en latin.
12. Le Pater noster des Angloys.
13. Le Doctrinal des nouveaux mariés.
14. La piteuse desolation du monastère des Cordeliers de Maulx, mis à feu et bruslé.
15. Discours joyeux des Friponniers et Friponnières, ensemble la Confrairie desdits Friponniers et les Pardons de ladite Confrairie.

16. La vraye medecine qui guarit de tous maux et de plusieurs autres.

17. La medecine de maistre Grimache, avec plusieurs receptes et remèdes contre plusieurs et diverses maladies, toutes vrayes et approuvées.

18. La grande et triumphante monstre et bastillon de six mille Picardz, faicte à Amiens, à l'honneur et louenge de nostre sire le Roy, le XX juing mil cinq cens XXXV.

19. La Replicque des Normands contre la Chanson des Picardz.

20. Les Contenances de table.

21. Le Testament de Martin Leuther.

22. Sermon joyeulx de la vie Saint Ongnon, comment Nabuzardan, le maistre cuisinier, le fit martirer, avec les miracles qu'il faict chacun jour.

23. Les Commandements de Dieu et du Dyable.

24. La Complaincte du nouveau marié, avec le Dit de chascun, lequel marié se complainct des extenciles qui luy fault avoir à son mesnaige, et est en manière de chanson, avec la Loyauté des hommes.

25. De la Nativité de Monseigneur le Duc, filz premier de Monseigneur le Dauphin.

26. Sermon joyeulx d'un Ramonneur de cheminées.

27. Eglogue sur le retour de Bacchus, en laquelle sont introduits deux vignerons, assavoir : Colinot de Beaulne et Jaquinot d'Orleans, composé par Calvi de la Fontaine.

28. Les Ditz des bestes et aussy des oiseaulx.

29. La legende et description du Bonnet carré, avec les proprietez, composition et vertus d'icelluy.

30. Le Discours du trespas de Vert Janet.

31. Le Blason des Basquines et Vertugalles.

32. Les Souhaitz du monde.

Le second volume contient :

33. Sermon nouveau et fort joyeulx auquel est contenu tous les maulx que l'homme a en mariage. Nouvellement composé à Paris.

34. Le Doctrinal des filles à marier.

35. Nuptiaux virelays du mariage du roy d'Escosse et de madame Magdeleine, première fille de France, ensemble une ballade de l'apparition des trois deesses, avec le Blazon de la cosse en laquelle a tousjours germiné la belle fleur de lys. Faict par Jean Leblond, sieur de Branville.

36. La Loyaulté des femmes, avec les Neuf preux de gour-

mandise et aussi une bonne recepte pour guerir les yvrongnes.

37. Les moyens d'eviter merencolie, soy conduire et enrichir en tous estatz par l'ordonnance de Raison, composé nouvellement par Dadouville.

38. Le Courroux de la Mort contre les Angloys, donnant proesse et couraige aux François.

39. La Pronostication des anciens laboureurs.

40. Les sept marchans de Naples, c'est assavoir : l'adventurier, le religieux, l'escolier, l'aveugle, le villageois, le marchant et le bragart.

41. S'ensuit le Sermon fort joyeux de saint Raisin.

42. La Complainte de Nostre-Dame, tenant son chier filz entre ses bras, descendu de la croix.

43. Les droits nouveaulx establis sur les femmes.

44. S'ensuyt le Doctrinal des bons serviteurs.

45. S'ensuyt ung Sermon fort joyeulx pour l'entrée de table.

46. La Complaincte de Monsieur le Cul contre les inventeurs des vertugalles.

47. La Prinse de Pavie par Monsieur d'Anguien, accompaigné du duc d'Urbin et plusieurs capitaines envoyez par le Pape.

48. La Boutique des usuriers, avec le recouvrement et abondance des vins, composé par M. Claude Mermet, notaire de Sainct-Rambert en Savoye, 1574.

49. Bigorne qui mange tous les hommes qui font le commandement de leurs femmes.

— Note sur Bigorne et sur Chicheface.

50. La Remembrance de la Mort.

51. Le Blason des barbes de maintenant, chose très joyeuse et recreative.

52. La Reformation des tavernes et destruction de Gormandise, en forme de dialogue.

53. La Plaincte du Commun contre les boulengers et ces brouillons taverniers ou cabaretiers et autres, avec la Desesperance des usuriers.

54. La Doctrine du père au fils.

55. Monologue nouveau et fort joyeulx de la Chambrière desprovcue du mal d'amours.

56. La Folye des Angloys, composée par Me L. D.

57. Apologie des Chambrières qui ont perdu leur mariage à la blancque.

58. L'Heur et guain d'une Chambrière qui a mis son ma-

riage à la blanque pour soy marier, repliquant à celles qui y ont le leur perdu.

59. Le Banquet des chambrières fait aux Estuves le jeudy gras, 1541.

60. Prosa cleri parisiensis ad ducem de Mena, post cædem regis Henrici III. — Prose du clergé de Paris addressée au duc de Mayne après le meurtre du roy Henry III. traduite en françois par Pierre Pighenat, curé de Saint-Nicollas-des-Champs, 1589.

61. Le Debat de la Vigne et du Laboureur.

62. La Vie de saint Harenc, glorieux martir, et comment il fut pesché en la mer et porté à Dieppe.

Le tome III contient :

63. Sermon joyeulx d'ung fiancé qui emprunte ung pain sur la fournée à rabattre sur le temps advenir.

64. Le monologue des sots joyeulx de la nouvelle bande, la declaration du preparatif de leur festin, mis en lumière par le seigneur du Rouge et Noir, adressant à tous joyeux sotz et aultres.

65. Epistre envoyée par feu Henry, roy d'Angleterre, à Henry, son fils, huytiesme de ce nom, à present regnant audict royaulme (1512).

66. Le danger de se marier, par lequel on peut cognoistre les perils qui en peuvent advenir, tesmoins ceux qui ont esté les premiers trompez.

67. Le grant testament de Taste-Vin, roy des pions!

68. Le debat et procès de Nature et de Jeunesse, à deux personnages, c'est assavoir · Jeunesse, Nature. Avec les joyeulx commandemens de la table et plusieurs nouveaulx ditiés.

69. Les Omonimes, satire des mœurs corrompues de ce siècle, par Antoine du Verdier, homme d'armes de la compagnie de monsieur le seneschal de Lyon (1572).

70. L'art de rhetorique pour rimer en plusieurs sortes de rimes.

71. La resolution de Ny Trop Tost Ny Trop Tard Marié.

72. Les souhaitz des hommes.

73. Les souhaitz des femmes.

74. La voye de paradis, avec aucunes louanges de Nostre-Dame.

75. Le jaloux qui bat sa femme.

76. Les secrets et loix de mariage, par Jehan Divry.

77. Le songe doré de la Pucelle.

78. Les presomptions des femmes mondaines.

79. La deploration des trois Estatz de France sur l'entreprise des Anglois et Suisses, par Pierre Vachot (1513).

80. Sermon joyeux de la patience des femmes obstinées contre leurs marys, fort joyeux et recreatif à toutes gens.

81. L'epistre du Chevalier gris à la très noble et très superillustre princesse et très sacrée vierge Marie, fille et mère du très grant et très souverain monarche universel Jesus de Nazareth.

82. Deploration et complaincte de la mère Cardine de Paris, cy-devant gouvernante du Huleu, sur l'abolition d'iceluy.

83. L'Enfer de la mère Cardine.

Le tome IV contient :

84. La complainte douloureuse du Nouveau Marié.

85. La fontaine d'Amours et sa description. Nouvellement imprimé.

86. La singerie des huguenots, marmots et guenons de la nouvelle derrision Theodobezienne, contenant leurs arrests et sentences par jugement de raison naturelle. Composée par Me Artus Desiré (1574).

87. La doctrine des princes et des servans en court.

88. Pronostication generalle pour quatre cens quatre vingt-dix-neuf ans, calculée sur Paris et autres lieux de mesme longitude. Imprimée nouvellement à Paris, mille cinq cens soixante et un.

89. L'Aigle qui a fait la poule devant le Coq à Landrecy. Imprimé à Lyon, chez le Prince, près Nostre-Dame de Confort (par Claude Chapuis, 1543).

90. La deffaicte des faulx monnoyeurs, par Dadonville.

91. Les estrennes des filles de Paris, par Jean Divry.

92. Le sermon de l'Endouille.

93. La deploration de la cité de Genefve sur le faict des heretiques qui l'ont tiranniquement opprimée.

94. Le debat du Vin et de l'Eau (par Pierre Jamec).

95. La venue et resurrection de Bon-Temps, avec le bannissement de Chière-Saison. A Lyon, par Grand Jean Pierre, près Nostre Dame de Confort.

96. Les moyens très utiles et necessaires pour rendre le monde paisible et faire revenir le Bon-Temps.

97. Le debat de la Dame et de l'Escuyer (par maître Henri Baude).

98. Epistre envoiée de Paradis au très chrestien roy de

France François premier du nom, de par les empereurs Pepin et Charlemagne, ses magnifiques predecesseurs, et presentée audit seigneur par le Chevallier Transfiguré, porteur d'icelle (1515).

99. Le testament d'un amoureux qui mourut par amour. Ensemble son epitaphe, composé nouvellement.

100. Le *De profundis* des amoureux.

101. La fuitte des Bourguignons devant la ville de Bourg en Bresse, le quinziesme d'octobre mil cinq cens cinquante sept, regnant Henry roy de France, second du nom (1557).

102. Le triomphe de très haulte et puissante dame Verolle, royne du Puy d'Amours, nouvellement composé par l'inventeur des menus plaisirs honnestes. Lyon, François Juste, 1539.

103. Le pourpoinct fermant à boutons.

104. Description de la prinse de Calais et de Guynes, composée par forme et stile de procès par M. G. de M... A Paris, chez Barbe Regnault.

105. Hymne à la louange de Monseigneur le duc de Guyse, par Jean de Amelin. A Paris, en la boutique de Federic Morel, 1558.

106. Epitaphe de la ville de Calais, faicte par Anthoine Fauquel, natif de la ville d'Amiens, plus une chanson sur la prinse dudict Calais (par Jacques Pierre, dit Château-Gaillard). A Paris, par Jean Caveiller, 1558.

107. Le discours du testament de la prinse de la ville de Guynes, composé par maistre Anthoine Fauquel, prebstre, natif de la ville et cité d'Amiens. A Paris, à l'imprimerie d'Olivier de Harsy, 1558.

108. Ballade sur la mode des haulx bonnets.

Le tome V contient :

109. Le Debat de la Demoiselle et de la Bourgoise, nouvellement imprimé à Paris, très bon et joïeulx.

110. La Complainte de France. Imprimé nouvellement. 1568.

111. Ode sacrée de l'Eglise françoyse sur les misères de ces troubles huictiesmes depuis vingt-cinq ans en çà. Imprimée nouvellement. 1586.

112. Les trois Mors et les trois Vifz, avec la Complaincte de la Damoyselle.

113. Le Caquet des bonnes Chamberières, declairant aulcunes finesses dont elles usent envers leurs maistres et

maistresses. Imprimé par le commandement de leur secretaire maistre Pierre Babillet, avec la manière pour connoistre de quel boys se chauffe Amour.

114. La presentation de mes seigneurs les Enfants de France, faicte par très haulte princesse madame Alienor, royne de France, avec l'accomplissement de la paix et proufitz de mariage. Avec privilége (1530).

115. La Complainte du commun peuple à l'encontre des boulangers qui font du petit pain et des taverniers qui brouillent le bon vin, lesquelz seront damnez au grant diable s'ilz ne s'amendent. Avec la louange de tous ceux qui vivent bien et la chanson des brouilleurs de vin. A Paris, pour Nicolas le Heudier, rue Saint Jacques, près le collége de Marmontier.

116. Le Dict des pays, avec les Conditions des femmes et plusieurs autres belles balades.

117. La Complainte de Venise (1508).

118. L'Amant despourveu de son esperit, escripvant à sa mye, voulant parler le courtisan, avec la reponse de la dame. On les vend à Paris en la rue Neufve Notre-Dame, à l'ansaigne Sainct Nicolas.

119. Le grand regret et complainte du preux et vaillant capitaine Ragot, très scientifique en l'art de parfaicte belistrerie (avec une note historique de l'éditeur sur Ragot).

120. Le testament de Jehan Ragot.

121. Dialogue plaisant et recreatif entremeslé de plusieurs discours plaisans et facetieux en forme de coq à l'asne.

122. Le rousier des Dames, sive le Pelerin d'amours, nouvellement composé par Messire Bertrand Desmarins de Masan.

123. Les Ditz et ventes d'amours.

124. La Prognostication des prognostications, non seulement de ceste presente année M.D.XXXVII, mais aussi des aultres à venir, voire de toutes celles qui sont passées, composée par maistre Sarcomoros, natif de Tartarie, et secretaire du très illustre et très puissant roy de Cathai, serf de vertus. M.D.XXXVII

125. Deploration sur le trespas de très noble princesse Madame Magdelaine de France, royne d'Escoce. Au Palais, par Gilles Corrozet et Jehan André, libraires. Avec privilége (1537).

126. La Deploration de Robin (1556).

127. Le debat de deux Damoyselles, l'une nommée la Noire et l'autre la Tannée.

128. La grant malice des Femmes.

129. Les Merveilles du monde selon le temps qui court, une ballade Francisque, et une aultre ballade de l'esperance des Hennoyers.

Le tome VI est sous presse.

OEuvres de Jehan REGNIER. 1 vol. 5 fr.

Le Livre de Matheolus et le Rebours de Matheolus. 2 vol. 10 fr.

Poésies de MARTIAL DE PARIS *dit* D'AUVERGNE. 1 vol. 5 fr.

Poésies de Guillaume COQUILLART, revues et annotées par M. Charles D'HÉRICAULT. 1 volume. 5 fr.

Poésies de Guillaume CRETIN. 1 vol. 5 fr.

OEuvres complètes de Pierre GRINGORE, avec des notes par MM. Anatole DE MONTAIGLON et Charles D'HÉRICAULT. 4 vol. 20 fr.

* *OEuvres complètes de* ROGER DE COLLERYE. Edition revue et annotée par M. Charles D'HÉRICAULT. 1 vol. 5 fr.

Poésies de Bonaventure DES PERIERS, suivies des autres œuvres françaises, revues sur les éditions originales et annotées par M. Louis LACOUR. 2 vol. 10 fr.

Voyez page 35 de ce catalogue.

OEuvres de Clément MAROT, de Jean MAROT et de Michel MAROT, avec variantes et notes par M. Georges GUIFFREY. 4 vol. 20 fr.

Poesies d'Etienne DOLET. 1 vol. 5 fr.

OEuvres complètes de MARGUERITE D'ANGOULÊME, reine de Navarre. 2 vol. 10 fr.

Voy. page 35 de ce catalogue.

Poésies de FRANÇOIS Ier. 1 vol. 5 fr.

OEuvres de Jacques de TAHUREAU. 2 vol. 10 fr.

OEuvres de MELLIN DE SAINT-GELAIS, avec un commentaire inédit de Bernard DE LA MONNOYE. 2 vol. 10 fr.

OEuvres de Joachim DU BELLAY, revues et annotées par M. J. BOULMIER. 2 vol. 10 fr.

Poésies d'Olivier DE MAGNY. 2 vol. 10 fr.

OEuvres de Louise LABÉ. 1 vol. 5 fr.

Poésies de Jacques GREVIN. 2 vol. 10 fr.

Poésies de Jacques PELLETIER, du Mans. 2 volumes. 10 fr.

Poésies de Remy BELLEAU. 2 vol. 10 fr.

Poésies d'Amadis JAMYN. 2 vol. 10 fr.

**OEuvres complètes de* RONSARD, avec variantes et notes par M. Prosper BLANCHEMAIN. Tome I. 5 fr.

L'édition formera six volumes à 5 fr.

OEuvres de J. A. DE BAÏF. 2 vol. 10 fr.

OEuvres de Philippe DESPORTES. 2 vol. 10 fr.

OEuvres de VAUQUELIN DE LA FRESNAYE. 2 vol. 10 fr.

OEuvres de BERTAUT. 2 vol. 10 fr.

* *OEuvres de Mathurin* REGNIER, avec les commentaires revus et corrigés, précédées de l'*Histoire de la Satire en France*, pour servir de discours préliminaire, par M. VIOLLET LE DUC. 1 vol. 5 fr.

Le travail de M. Viollet Le Duc, publié pour la première fois en 1822, a été revu et modifié par lui pour

la nouvelle édition. L'*Histoire de la satire* a reçu des additions.

* *Les Tragiques* et autres poésies de Théodore-Agrippa D'AUBIGNÉ. Edition annotée par M. Ludovic LALANNE. 1 vol. 5 fr.

* *OEuvres complètes de* THÉOPHILE, revues et annotées par M. ALLEAUME. 2 vol. 10 fr.

OEuvres complètes de MALHERBE. 2 vol. 10 fr.

OEuvres de MAYNARD. 1 vol. 5 fr.

Poésies de SARAZIN. 1 vol. 5 fr.

* *OEuvres complètes de* SAINT-AMANT, revues et annotées par Ch. L. LIVET. 2 vol. 10 fr.

Cette édition est le résultat d'un travail de plusieurs années. M. Livet a réuni dans ces deux volumes tous les ouvrages de Saint-Amant, imprimés et inédits. De nombreuses notes expliquent les allusions, éclaircissent les passages difficiles, et font connaître les nombreux personnages nommés dans ces œuvres.

Poésies de maître Adam BILLAUT. 2 vol. 10 fr

Poésies de RACAN, revues et annotées par M. TENANT DE LATOUR. 2 vol. 10 fr.

Poésies du chevalier de CAILLY. 1 vol. 5 fr.

* *Extrait abrégé des vieux Memoriaux de l'abbaye de Saint-Aubin-des-Boys, en Bretagne.* 1 vol. (*épuisé*). 2 fr.

* *OEuvres de* CHAPELLE *et de* BACHAUMONT. Nouvelle édition, revue et corrigée sur les meilleurs textes, notamment sur l'édition de 1732, précédée d'une notice par M. TENANT DE LATOUR. 1 vol. 4 fr.

Poésies de FURETIÈRE. 1 vol. 5 fr.

OEuvres de SEGRAIS. 2 vol. 10 fr.

**OEuvres complètes de* LA FONTAINE, revues et annotées par M. MARTY-LAVEAUX. Tome II (Contes et nouvelles). 5 fr.

L'édition formera quatre volumes.

OEuvres de BOILEAU, commentées par les collaborateurs de la *Bibliothèque Elzevirienne.*

* *OEuvres choisies de* SENECÉ, revues sur les diverses éditions et sur les manuscrits originaux, par M. E. CHASLES et P. A. CAP. 1 vol. 5 fr.

**OEuvres posthumes de* SENECÉ, publiées d'après les manuscrits autographes, par M. Emile CHASLES et P. A. CAP. 1 vol. 5 fr.

La Fleur des Chansons, d'après les livres manuscrits et imprimés.

Recueil des Noels composés dans les divers idiomes de la France, par M. Albert de la FIZELIÈRE. 3 vol. 15 fr.

III. THÉATRE.

Recueil de pièces relatives à l'histoire du théâtre en France. 1 vol. 5 fr.

* *Ancien théâtre françois,* ou Collection des ouvrages dramatiques les plus remarquables depuis les mystères jusqu'à Corneille, publié avec des notices et éclaircissements. Tomes I à VIII. Chaque vol. 5 fr.

Les trois premiers volumes sont la reproduction d'un recueil unique, conservé au Musée Britannique, à Londres, contenant 64 pièces, dont voici les titres :

TOME I.

1. Le Conseil du Nouveau marié, à deux personnages, c'est assavoir : le Mary et le Docteur.

2. Farce nouvelle, très bonne et fort joyeuse, du Nouveau marié qui ne peult fournir à l'appoinctement de sa femme, à quatre personnages, c'est assavoir : le Nouveau Marié, la Femme, la Mère et le Père.

3. Farce nouvelle, très bonne et fort joyeuse, de l'Obstination des femmes, à deux personnaiges, c'est assavoir : le Mari et la Femme.

4. Farce nouvelle, très bonne et fort joyeuse, du Cuvier, à troys personnages, c'est assavoir : Jaquinot, sa Femme et la Mère de sa femme.

5. Farce nouvelle, très bonne et fort joyeuse, à troys personnages, c'est assavoir : Jolyet, la Femme et le Père.

6. Farce nouvelle, à cinq personnaiges, des Femmes qui font refondre leurs maris, c'est assavoir : Thibault, Collart, Jennette, Pernette et le Fondeur.

7. Farce nouvelle et fort joyeuse du Pect, à quatre personnages, c'est assavoir : Hubert, la Femme, le Juge et le Procureur.

8. Farce nouvelle, très bonne et fort joyeuse, des Femmes qui demandent les arrerages de leurs maris, et les font obliger par *nisi*, à cinq personnages, c'est assavoir : le Mary, la Dame, la Chambrière et le Voysin.

9. Farce nouvelle d'ung Mary jaloux qui veult esprouver sa femme, à quatre personnages, c'est assavoir : Colinet, la Tante, le Mary et sa Femme.

10. Farce moralisée, à quatre personnaiges, c'est assavoir : deux Hommes et leurs deux Femmes, dont l'une a malle teste et l'autre est tendre du cul.

11. Farce nouvelle et fort joyeuse, à quatre personnages, c'est assavoir : le Mary, la Femme, le Badin qui se loue et l'Amoureux.

12. Farce nouvelle, très bonne et fort joyeuse, de Pernet qui va au vin, à troys personnaiges, c'est assavoir : Pernet, sa Femme et l'Amoureux.

13. Farce nouvelle, très bonne et fort joyeuse, d'un Amoureux, à quatre personnages, c'est assavoir : l'Homme, la Femme, l'Amoureux et le Médecin.

14. Colin qui loue et despite Dieu en ung moment à cause de sa femme, à troys personnages, c'est assavoir : Colin, sa Femme et l'Amant.

15. Farce nouvelle, très bonne et fort joyeuse, à quatre personnaiges, c'est assavoir : le Gentilhomme, Lison, Naudet, la Damoyselle.

16. Farce nouvelle à troys personnages, c'est assavoir : le Badin, la Femme et la Chambrière.

17. Farce nouvelle, très bonne et fort joyeuse, de Jeninot qui fist un roy de son chat, par faulte d'autre compagnon, en criant : Le roy boit ! et monta sur sa maistresse pour la mener à la messe, à troys personnaiges, c'est assavoir : le Mary, la Femme et Jeninot.

18. Farce nouvelle de frère Guillebert, très bonne et fort joyeuse, à quatre personnages, c'est assavoir : Frère Guillebert, l'Homme vieil, sa Femme jeune, la Commère.

19. Farce nouvelle, très bonne et fort joyeuse, de Guillerme qui mangea les figues du curé, à quatre personnaiges, c'est assavoir : le Curé, Guillerme, le Voysin et sa Femme.

20. Farce nouvelle, très bonne et fort joyeuse, de Jenin filz de rien, à quatre personnaiges, c'est assavoir : la Mère et Jenin, son fils, le Prestre et ung Devin.

21. La Confession Margot, à deux personnaiges, c'est assavoir : le Curé et Margot.

22. Farce nouvelle, très bonne et fort joyeuse, de George le Veau, à quatre personnaiges, c'est assavoir : George le Veau, sa Femme, le Curé et son Clerc.

TOME II.

23. Sermon joyeux de bien boire, à deux personnaiges, c'est assavoir : le Prescheur et le Cuysinier.

24. Farce nouvelle, très bonne et très joyeuse, de la Résurrection de Jenin-Landore, à quatre personnaiges, c'est assavoir : Jenin, sa Femme, le Curé et le Clerc.

25. Farce nouvelle, fort joyeuse, du Pont aux Asgnes, à quatre personnages, c'est assavoir : Le Mary, la Femme, Messire *Domine de* et le Boscheron.

26. Farce nouvelle, très bonne et fort joyeuse, à troys personnages, d'un Pardonneur, d'un Triacleur et d'une Tavernière, c'est assavoir : le Triacleur, le Pardonneur et la Tavernière.

27. Farce nouvelle du Pasté et de la Tarte, à quatre personnaiges, c'est assavoir : deux Coquins, le Paticier et sa Femme.

28. Farce nouvelle de Mahuet, badin, natif de Baignolet, qui va à Paris au marché pour vendre ses œufz et sa cresme, et ne les veult donner sinon au pris du marché, et est à quatre personnages, c'est assavoir : Mahuet, sa Mère, Gaultier et la Femme.

29. Farce nouvelle et fort joyeuse des Femmes qui font escurer leurs chaulderons et deffendent que on ne mette la

pièce auprès du trou, à troys personnages, c'est assavoir : la première Femme, la seconde et le Maignen.

30. Farce nouvelle, très bonne et fort joyeuse, à troys personnages, d'un Chauldronnier, c'est assavoir : l'Homme, la Femme et le Chauldronnier.

31. Farce nouvelle, très bonne et fort joyeuse, à trois personnaiges, c'est assavoir : le Chaulderonnier, le Savetier et le Tavernier.

32. Farce joyeuse, très bonne et recreative pour rire, du Savetier, à troys personnaiges, c'est assavoir : Audin, savetier ; Audette, sa Femme, et le Curé.

33. Farce nouvelle d'ung Savetier nommé Calbain, fort joyeuse, lequel se maria à une savetière, à troys personnaiges, c'est assavoir : Calbain, la Femme et le Galland.

34. Farce nouvelle, à quatre personnaiges, c'est assavoir : le Cousturier, Esopet, le Gentilhomme et la Chambrière.

35. Farce nouvelle, très bonne et fort joyeuse, à trois personnaiges, c'est assavoir : Maistre Mimin le Gouteux, son varlet Richard le Pelé, sourd, et le Chaussetier.

36. Farce nouvelle d'ung Ramoneur de cheminées, fort joyeuse, à quatre personnaiges, c'est assavoir : le Ramoneur, le Varlet, la Femme et la Voysine.

37. Sermon joyeux et de grande value
A tous les foulx qui sont dessoubz la nue,
Pour leur monstrer à saiges devenir,
Moyennant ce que, le temps advenir,
Tous sotz tiendront mon conseil et doctrine,
Puis congnoistront clerement, sans urine,
Que le monde pour sages les tiendra
Quand ils auront de quoy : notez cela.

38. Sottie nouvelle, à six personnaiges, c'est assavoir : le Roy des Sotz, Triboulet, Mitouflet, Sottinet, Coquibus, Guippelin.

39. Sottie nouvelle, à cinq personnages, des Trompeurs, c'est assavoir : Sottie, Teste Verte, Fine Mine, Chascun et le Temps.

40. Farce nouvelle, très bonne, de Folle Bobance, à quatre personnaiges, c'est assavoir : Folle Bobance, le premier Fol, gentilhomme ; le second Fol, marchant, et le tiers Fol, laboureux.

41. Farce joyeuse, très bonne, à deux personnaiges, du Gaudisseur qui se vante de ses faictz, et ung Sot qui lui respond au contraire, c'est assavoir : le Gaudisseur et le Sot.

42. Farce nouvelle, très bonne et fort recreative pour rire, des cris de Paris, à troys personnaiges, c'est assavoir: le premier Gallant, le second Gallant et le Sot.

43. Farce nouvelle du Franc Archier de Baignolet.

44. Farce joyeuse de Maistre Mimin, à six personnaiges, c'est assavoir : le Maistre d'escolle; Maistre Mimin, estudiant; Raulet, son père; Lubine, sa mère; Raoul Machue, et la Bru Maistre Mimin.

45. Farce nouvelle, très bonne et fort joyeuse, à troys personnaiges, de Pernet qui va à l'escolle, c'est assavoir : Pernet, la Mère, le Maistre.

46. Farce nouvelle, très bonne et fort joyeuse, à troys personnaiges, c'est assavoir : la Mère, le Filz et l'Examinateur.

47. Farce nouvelle de Colin, filz de Thevot le Maire, qui vient de Naples et amène ung Turc prisonnier, à quatre personnaiges, c'est assavoir : Thevot le Mère, Colin son filz, la Femme, le Pelerin.

48. Farce nouvelle, à trois personnaiges, c'est assavoir: Tout Mesnaige, Besogne faicte, la Chamberière qui est malade de plusieurs maladies, comme vous verrez ci dedans, et le Fol qui faict du medecin pour la guarir.

49. Le Debat de la Nourrice et de la Chamberière, à troys personnaiges, c'est assavoir : la Nourrisse, la Chamberière, Johannes.

50. Farce nouvelle des Chamberières qui vont à la messe de cinq heures pour avoir de l'eaue beniste, à quatre personnaiges, c'est assavoir: Domine Johannes, Troussetaqueue, la Nourrice et Saupiquet.

TOME III.

51. Moralité nouvelle des Enfans de Maintenant, qui sont des escoliers de Jabien, qui leur monstre à jouer aux cartes et aux dez et entretenir Luxures, dont l'ung vient à Honte, et de Honte à Desespoir, et de Desespoir au gibet de Perdition, et l'aultre se convertist à bien faire. Et est à treize personnages, c'est assavoir : le Fol, Maintenant, Mignotte, Bon Advis, Instruction, Finet, premier enfant; Malduict, second enfant; Discipline, Jabien, Luxure, Honte, Desespoir, Perdition.

52. Moralité nouvelle, contenant
Comment Envie, au temps de Maintenant,
Fait que les Frères que Bon Amour assemble
Sont ennemys et ont discord ensemble,

Dont les parens souffrent maint desplaisir,
Au lieu d'avoir de leurs enfans plaisir.
Mais à la fin Remort de conscience,
Vueillant user de son art et science,
Les fait renger en paix et union
Et tout leur temps vivre en communion.

A neuf personnaiges, c'est assavoir : le Preco, le Père, la Mère, le premier Filz, le second Filz, le tiers Filz, Amour fraternel, Envie, et Remort de conscience.

53. Moralité nouvelle d'ung Empereur qui tua son nepveu qui avoit prins une fille à force; et comment, ledict Empereur estant au lict de la mort, la sainte Hostie luy fut apportée miraculeusement. Et est à dix personnaiges, c'est assavoir : l'Empereur, le Chappelain, le Duc, le Conte, le Nepveu de l'Empereur, l'Escuyer, Bertaut et Guillot, serviteurs du Nepveu; la Fille violée, la Mère de la Fille, avec la sainte Hostie qui se présenta à l'Empereur.

54. Moralité ou histoire rommaine d'une Femme qui avoit voulu trahir la cité de Romme, et comment sa Fille la nourrit six sepmaines de son lait en prison, à cinq personnaiges, c'est assavoir : Oracius, Valerius, le Sergent, la Mère et la Fille.

55. Farce nouvelle, fort joyeuse et morale, à quatre personnaiges, c'est assavoir : Bien Mondain, Honneur spirituel, Pouvoir Temporel et la Femme.

56. Farce nouvelle, très bonne, morale et fort joyeuse, à troys personnaiges, c'est assavoir : Tout, Rien et Chascun.

57. Bergerie nouvelle, fort joyeuse et morale, de Mieulx que devant, à quatre personnaiges, c'est assavoir : Mieulx que devant, Plats Pays, Peuple pensif et la Bergière.

58. Farce nouvelle moralisée des Gens Nouveaulx qui mangent le monde et le logent de mal en pire, à quatre personnaiges, c'est assavoir : le premier Nouveau, le second Nouveau, le tiers Nouveau et le Monde.

59. Farce nouvelle, à cinq personnaiges, c'est assavoir : Marchandise et Mestier, Pou d'Acquest, le Temps qui court et Grosse Despense.

60. La vie et l'histoire du Maulvais Riche, à traize personnaiges, c'est assavoir : le Maulvais Riche, la Femme du Maulvais Riche, le Ladre, le Prescheur, Trotemenu, Tripet, cuisinier; Dieu le Père, Raphaël, Abraham, Lucifer, Sathan, Rahouart, Agrappart.

61. Farce nouvelle des Cinq Sens de l'Homme, moralisée et fort joyeuse pour rire et recréative, et est à sept

personnaiges, c'est assavoir : l'Homme, la Bouche, les Mains, les Yeulx, les Piedz, l'Ouye et le Cul.

62. Debat du Corps et de l'Ame.

63. Moralité nouvelle, très bonne et très excellente, de Charité, où est demontré les maulx qui viennent aujourd'huy au Monde par faulte de Charité, à douze personnaiges : le Monde, Charité, Jeunesse, Vieillesse, Tricherie, le Pouvre, le Religieux, la Mort, le Riche Avaricieux et son Varlet, le Bon Riche vertueux et le Fol.

64. Le Chevalier qui donna sa Femme au Dyable, à dix personnaiges, c'est assavoir : Dieu le Père, Nostre Dame, Gabriel, Raphael, le Chevalier, sa Femme, Amaury, escuyer; Anthenor, escuyer; le Pipeur et le Dyable.

Le tome IV contient les œuvres dramatiques d'Etienne Jodelle; les *Esbahis*, de Jacques Grevin ; la *Reconnue*, de Remy Belleau. — Les tomes V et VI contiennent les huit premières comédies de Pierre de Larivey. La dernière pièce fait partie du tome VII, qui contient en outre *les Contens*, par Odet de Tournebu ; *les Neapolitaines*, par François d'Amboise ; *les Déguisez*, par Jean Godard; *la nouvelle Tragi-comique* du Capitaine Lasphrise. — Le tome VIII contient *Tyr et Sidon*, par Jean de Schelandre; *les Corrivaux*, par Pierre Troterel, sieur d'Aves ; *l'Impuissance*, par Veronneau ; *Alizon*, par L. C. Discret. — Le tome IX contient la *Comédie des proverbes*, la *Comédie de chansons*, la *Comédie des comédies*, la *Comédie des comédiens*, de Gougenot, le *Galimatias* de Deroziers-Beaulieu. — Le tome X et dernier contiendra un Glossaire.

Recueil général des farces qui ne font point partie de l'*Ancien théâtre français*, publié d'après les manuscrits et les imprimés par M. A. DE MONTAIGLON. 5 vol. 25 fr.

Mystère de la Passion, par Arnoul GRÉBAN, publié d'après les manuscrits par MM. C. d'HÉRICAULT et L. MOLAND. 3 vol. 15 fr.

**Les Comédies de Pierre de* LARIVEY, Champenois. 2 vol. 20 fr.

Ces deux volumes contiennent les neuf comédies de Pierre de Larivey. C'est un tirage à part, à cent

exemplaires, avec titre particulier, des tomes V et VI et de partie du tome VII de l'*Ancien théâtre françois*.

**Histoire de la vie et des ouvrages de* CORNEILLE, par M. J. TASCHEREAU. 1 vol. 5 fr.

Introduction aux *OEuvres complètes de Pierre* CORNEILLE.

OEuvres complètes de Pierre CORNEILLE, publiées d'après le système orthographique de l'auteur et annotées par M. J. TASCHEREAU. 6 vol. 30 fr.

Le tome Ier paraîtra incessamment.

OEuvres complètes de MOLIÈRE, revues et annotées par M. J. TASCHEREAU. 4 vol. 20 fr.

OEuvres complètes de Jean RACINE, revues et annotées par M. Emile CHASLES. 2 vol. 10 fr.

Theâtre historique, ou Recueil de pièces anciennes relatives à l'histoire de France, avec des notes. 2 vol. 10 fr.

IV. ROMANS.

* *Melusine,* par Jehan d'Arras; nouvelle édition, publiée d'après l'édition originale de Genève, 1478, in-fol., par M. Ch. BRUNET. 1 vol. 5 fr.

* *Le Roman de Jehan de Paris,* publié d'après les premières éditions, et précédé d'une notice par M. Emile MABILLE. 1 vol. 3 fr.

* *Le Roman bourgeois,* ouvrage comique, par Antoine FURETIÈRE. Nouvelle édition, avec des notes historiques et littéraires par M. Edouard FOURNIER, précédée d'une Notice par M. Ch. ASSELINEAU. 1 vol. 5 fr.

Le *Roman bourgeois,* décrié au XVIIe siècle par les

ennemis de l'auteur, mal réimprimé au XVIIIe, était à peine connu au XIXe. L'édition publiée par MM. Asselineau et Fournier a révélé à nos contemporains un des livres les plus sensés, les plus amusants, les mieux écrits, du siècle de Louis XIV, le plus précieux peut-être pour l'étude des mœurs bourgeoises et littéraires à cette époque.

* *Le Roman comique,* par SCARRON, revu et annoté par M. Victor FOURNEL. 2 vol. 10 fr.

* *Histoire amoureuse des Gaules,* par BUSSY-RABUTIN, revue et annotée par M. Paul BOITEAU D'AMBLY, suivie des Romans historico-satiriques du XVIIe siècle, recueillis et annotés par M. C.-L. LIVET. 3 vol. 15 fr.

Deux volumes sont en vente

* *Six mois de la vie d'un jeune homme* (1797), par VIOLLET LE DUC. 1 vol. 4 fr.

* *Les Aventures de Don Juan de* VARGAS, racontées par lui-même, traduites de l'espagnol, sur le manuscrit inédit, par Charles NAVARIN. 1 vol. 3 fr.

A tort ou à raison, on regarde généralement cet ouvrage comme un livre apocryphe, un pastiche, une imitation des romans de Le Sage et des contes de Voltaire. Ajoutons qu'on déclare l'imitation très heureuse; partant, le livre d'une lecture agréable et facile, écrit avec beaucoup d'esprit et de talent.

V. CONTES ET NOUVELLES.

* *Hitopadésa,* ou l'Instruction utile, recueil d'apologues et de contes, traduit du sanscrit, avec des notes historiques et littéraires et un Appendice contenant l'indication des sources et des imitations, par M. Ed. LANCEREAU, membre de la Société Asiatique. 1 vol. 5 fr.

On trouve dans ce volume beaucoup de fables et de

contes qui ont passé dans les littératures modernes, particulièrement dans la nôtre.

**Nouvelles françoises en prose*, du XIII[e] siècle, avec Notices et notes par MM. MOLAND et Ch. D'HÉRICAULT. 1 vol. 5 fr.

Nouvelles françoises en prose, du XIV[e] siècle, publiées par les mêmes. 1 vol. 5 fr.

Nouvelles françoises en prose, du XV[e] siècle, publiées par les mêmes. 1 vol. 5 fr.

**Le Livre du chevalier de la Tour Landry*, pour l'enseignement de ses filles, publié par M. A. DE MONTAIGLON. 1 vol. 5 fr.

Voyez page 9 de ce catalogue.

Le Violier des histoires romaines, ancienne traduction françoise des *Gesta Romanorum*. 2 volumes. 10 fr.

**Les Cent nouvelles nouvelles*, publiées d'après le seul manuscrit connu, avec introduction et notes par M. Thomas WRIGHT, membre correspondant de l'Institut de France. 2 vol. 10 fr.

Le tome I[er] est en vente.

Recueil de petits contes latins, tirés des manuscrits et annotés par M. Thomas WRIGHT, 1 vol. 5 fr.

* MORLINI *novellæ*, *fabulæ et Comœdia.* Editio tertia, emendata et aucta. 1 vol. 5 fr.

Ouvrage peu connu, par suite de l'extrême rareté des éditions précédentes, et précieux pour l'histoire des contes et des fables. La *Comédie* a trait à l'expédition envoyée par Louis XII à la conquête du royaume de Naples.

Les Contes de Pogge, Florentin. Traduction française du XV[e] siècle. 1 vol. 5 fr.

* *Les nouvelles recreations et joyeux devis* de Bonaventure DES PERIERS, revus sur les éditions originales et annotées par M. Louis LACOUR. 1 vol. 5 fr.

Tome II des Œuvres. Le tome Ier est sous presse.

L'Heptameron de la reine de Navarre. 2 volumes. 10 fr.

Voy. page 35 de ce catalogue.

Propos rustiques, Balivcrneries, contes et discours d'Eutrapel, par Noel DU FAÏL, sieur DE LA HÉRISSAYE. 2 vol. 10 fr.

Les Serées de Guillaume Bouchet. 3 vol. 15 fr.

Le Decameron de Boccace, traduction d'Antoine LE MAÇON. 2 vol. 10 fr.

Les facetieuses nuits du seigneur Straparole, traduites par Jean LOUVEAU et Pierre DE LARIVEY. 2 vol. 10 fr.

La Philosophie fabuleuse, par Pierre DE LARIVEY, édition revue et annotée par M. Ed. LANCEREAU. 1 vol. 5 fr.

VI. FACÉTIES.

* MORLINI *novellæ, fabulæ et comœdia.* Editio tertia, emendata et aucta. 1 vol. 5 fr.

Voy. page 31 de ce catalogue.

**Les quinze Joyes de mariage.* Nouvelle édition, conforme au manuscrit de la Bibliothèque publique de Rouen, avec les variantes des anciennes éditions et des notes. 1 vol. 3 fr.

Cet ouvrage si remarquable, qu'on attribue à l'auteur du *Petit Jehan de Saintré*, Antoine de la Sale, a toujours eu de nombreux admirateurs, au nombre des-

quels se trouvent Rabelais et Molière. Il a été imprimé plusieurs fois ; l'éditeur a reconnu l'existence de quatre textes différents, tous plus ou moins tronqués. En s'aidant des anciennes éditions et du manuscrit de la Bibliothèque publique de Rouen, il est parvenu à rétablir le texte tel qu'il a dû sortir de la plume de l'auteur. Les variantes recueillies à la fin du volume justifient pleinement ce travail, et les notes placées au bas des pages rendent l'intelligence du texte facile aux personnes même les moins versées dans la connaissance de notre littérature du moyen âge.

* *Les Evangiles des Quenouilles*. Nouvelle édition, revue sur les éditions anciennes et les manuscrits, avec Préface, Glossaire et Table analytique. 1 vol. 3 fr.

« Ceci n'est pas seulement un livre amusant : c'est « encore un des livres les plus précieux pour l'histoire « des mœurs, des opinions et des préjugés... C'est le « répertoire le plus curieux des croyances, des erreurs « et des préjugés répandus au moyen âge parmi le peu« ple. » (*Extrait de la Préface.*)

* *La Nouvelle Fabrique des excellens traits de verité*, par Philippe D'ALCRIPE, sieur de Neri en Verbos. Nouvelle édition, augmentée des *Nouvelles de la terre de Prestre Jehan*. 1 volume. 4 fr.

Cet ouvrage, de la fin du XVIe siècle, est le type et la source de ces nombreuses histoires où l'exagération joue un si grand rôle. De ce volume viennent en droite ligne les *Facetieux devis et plaisans contes du sieur du Moulinet*, les histoires de M. de Crac et de sa famille, et les célèbres *Aventures du baron de Münchhausen*. En somme, c'est un livre fort amusant, et qui fait connaître un des côtés de l'esprit railleur de nos pères.

OEuvres de RABELAIS, seule édition conforme aux derniers textes revus par l'auteur, avec les variantes des anciennes éditions, des notes et un Glossaire. 2 vol. 10 fr.

Les Contes du Pogge, florentin, traduction française du XV[e] siècle. 1 vol. 5 fr.

Voy. page 31 de ce catalogue.

Les Bigarrures et touches du seigneur des Accords, avec les contes du sieur GAULARD et les Escraignes dijonnoises. 2 vol. 10 fr.

Tabarin, 2 vol. 10 fr.

Bruscambille. 2 vol. 10 fr.

* *Recueil general des Caquets de l'Accouchée.* Nouvelle édition, revue sur les pièces originales et annotée par M. Edouard FOURNIER, avec une Introduction par M. LE ROUX DE LINCY. 1 vol. 5 fr.

Dans cet ouvrage, les mœurs, les usages, les abus du premier quart du XVII[e] siècle, sont passés en revue avec autant de liberté que de malice. Grâce aux notes dont cette édition est accompagnée, ce livre facétieux sera désormais un de ceux que l'on consultera avec le plus de fruit sur l'histoire du temps.

* *Le Dictionnaire des Pretieuses*, par le sieur de Somaize. Nouvelle édition, augmentée de divers opuscules du même auteur relatifs aux Precieuses, et d'une clef historique et anecdotique par M. C. L. LIVET. 2 vol. 10 fr.

VII. POLYGRAPHES ET MÉLANGES.

OEuvres complètes de Pierre DE BOURDEILLES abbé de BRANTHOME, et d'André de BOURDEILLES, son frère aîné, publiées pour la première fois selon le plan de l'auteur, augmentées de nombreux fragments inédits, et annotées par M. Prosper MÉRIMÉE, de l'Académie

française, et M. Louis Lacour, archiviste paléographe.

OEuvres complètes de Marguerite d'Angoulême, reine de Navarre. 4 vol. 20 fr.

Œuvres diverses, 2 vol. — Heptameron, 2 vol.

OEuvres françaises de Bonaventure Des Periers, revues sur les éditions originales et annotées par M. Louis Lacour. 2 vol. 10 fr.

Tome I : Poésies, *Cymbalum Mundi*, Opuscules. — Tome II : Nouvelles Recreations et joyeux devis.

Epîtres latines de Michel de l'Hospital, traduites et annotées par M. Louis de Nalèche. 2 vol. 10 fr.

OEuvres complètes de la Fontaine, revues et annotées par M. Marty-Laveaux. 4 volumes. 20 fr.

Le tome I contiendra les *Fables*, le tome II les *Contes*, les tomes III et IV le Théâtre et les autres œuvres.

Chroniques des Samedis de Mlle de Scudéry, recueillies par Conrart, annotées par Pellisson-Fontanier, et publiées par M. F. Feuillet de Conches. 1 vol. 5 fr.

* *Variétés historiques et littéraires,* recueil de pièces volantes rares et curieuses, en prose et en vers, avec des notes par M. Edouard Fournier. Tomes I à VI. Le volume, 5 fr.

Le 1er volume contient :

1. Ensuit une remonstrance touchant la garde de la librairie du Roy, par Jean Gosselin, garde d'icelle librairie.

2. Le Diogène françois, ou Les facetieux discours du vray anti-dotour comique blaisois.

3. Histoires espouvantables de deux magiciens qui ont esté estranglez par le diable, dans Paris, la semaine saincte.

4. Discours faict au parlement de Dijon sur la presentation des Lettres d'abolition obtenues par Helène Gillet, condamnée à mort pour avoir celé sa grossesse et son fruict.

5. Histoire veritable de la conversion et repentance d'une courtisane venitienne.

6. Les singeries des femmes de ce temps descouvertes, et particulièrement d'aucunes bourgeoises de Paris.

7. La Chasse et l'Amour, à Lysidor.

8. Dialogue fort plaisant et recreatif de deux marchands : l'un est de Paris et l'autre de Pontoise, sur ce que le Parisien l'avoit appelé Normand.

9. Discours prodigieux et espouvantable de trois Espaignols et une Espagnolle, magiciens et sorciers, qui se faisoient porter par les diables de ville en ville.

10. Histoire admirable et declin pitoyable advenu en la personne d'un favory de la cour d'Espagne.

11. Examen sur l'inconnue et nouvelle caballe des frères de la Rozée-Croix.

12. Role des presèntations faictes au Grand Jour de l'Eloquence françoise.

13. Recit veritable du grand combat arrivé sur mer, aux Indes Occidentales, entre la flotte espagnole et les navires hollandois, conduits par l'amiral Lhermite, devant la ville de Lyma, en l'année 1624.

14. Discours veritable de l'armée du très vertueux et illustre Charles, duc de Savoye et prince de Piedmont, contre la ville de Genève.

15. Histoire miraculeuse et admirable de la contesse de Hornoc, flamande, estranglée par le diable, dans la ville d'Anvers, pour n'avoir trouvé son rabat bien godronné, le 15 avril 1616.

16. Discours au vray des troubles naguères advenus au royaume d'Arragon.

17. Recit naïf et veritable du cruel assassinat et horrible massacre commis le 26 aoust 1652, par la Compagnie des frippiers de la Tonnellerie, en la personne de Jean Bourgeois.

18. Les Grands Jours tenus à Paris par M. Muet, lieutenant du petit criminel.

19. La revolte des Passemens.

20. Ordonnance pour le faict de la police et reglement du camp.

21. Combat de Cyrano de Bergerac avec le singe de Brioché, au bout du Pont-Neuf.

22. La prinse et deffaicte du capitaine Guillery.

23. Le bruit qui court de l'Espousée.

24. La conference des servantes de la ville de Paris.

25. Le triomphe admirable observé en l'aliance de Betheleem Gabor, prince de Transilvanie, avec la princesse Catherine de Brandebourg.

26. La descouverture du style impudique des courtisannes de Normandie à celles de Paris, envoyée pour estrennes, de l'invention d'une courtisanne angloise.

27. La Rubrique et fallace du monde.

28. Plaidoyers plaisans dans une cause burlesque.

29. Les merveilles et les excellences du Salmigondis de l'aloyau, avec les Confitures renversées.

Le second volume contient:

1. Mémoire sur l'état de l'Académie françoise, remis à Louis XIV vers l'an 1696.

2. Le Miroir de contentement, baillé pour estrenne à tous les gens mariez.

3. Le Patissier de Madrigal en Espagne, estimé estre Dom Carles, fils du roy Philippe.

4. Discours sur l'apparition et faits pretendus de l'effroyable Tasteur, dédié à mesdames les poissonnières, harengères, fruitières et autres qui se lèvent le matin d'auprès de leurs maris, par l'Angoulevent.

5. La Destruction du nouveau moulin à barbe.

6. Dissertation sur la veritable origine des moulins à barbe.

7. Les cruels et horribles tormens de Balthazar Gerard, Bourguignon, vray martyr, soufferts en l'execution de sa glorieuse et memorable mort, pour avoir tué Guillaume de Nassau, prince d'Orenge.

8. Histoire des insignes faussetez et suppositions de Francesco Fava, medecin italien.

9. Histoire veritable et divertissante de la naissance de mie Margot et de ses aventures.

10. Le caquet des poissonnières sur le departement du roy et de la cour.

11. La Moustache des filous arrachée, par le sieur du Laurens.

12. Accident merveilleux et espouvantable du desastre arrivé le 7 mars 1618 d'un feu inremediable lequel a bruslé et consommé tout le Palais de Paris.

13. Ordonnances generales d'amour.

14. L'Adieu du plaideur à son argent.

15. Rencontre et naufrage de trois astrologues judiciaires, Mauregard, J. Petit et P. Larivey, nouvellement arrivez en l'autre monde.

16. Discours de l'inondation arrivée au fauxbourg S.-Marcel-lez-Paris, par la rivière de Bièvre, 1625.

17. La Permission aux servantes de coucher avec leurs maistres, ensemble l'Arrest de la part de leurs maistresses.

18. La muse infortunée contre les froids amis du temps.

19. Remonstrance aux nouveaux mariez et mariées et ceux qui desirent de l'estre, ensemble pour cognoistre les humeurs des femmes.

20. Le Tocsin des filles d'amour.

21. Plaisant galimatias d'un Gascon et d'un Provençal, nommez Jacques Chagrin et Ruffin Allegret.

22. Particularitez de la conspiration et la mort du chevalier de Rohan, de la marquise de Villars, de Van den Ende, etc.

23. Cartels de deux Gascons et leurs rodomontades, avec la dissection de leur humeur espagnole.

24. Le hazard de la blanque renversé et la consolation des marchands forains.

25. Sermon du cordelier aux soldats, ensemble la responce des soldats au cordelier.

26. L'ouverture des jours gras, ou l'entretien du carnaval.

27. Histoire veritable du combat et duel assigné entre deux demoiselles sur la querelle de leurs amours.

28. L'innocence d'amour, à Lysandre.

Le tome III contient :

1. Placet des amans au roy contre les voleurs de nuit et les filoux.

2. Reponse des filoux (par Mlle de Scudery).

3. Recit veritable de l'attentat fait sur le precieux corps de N.-S. Jesus-Christ entre les mains du prestre disant la messe, le 24 mai 1649, en l'église de Sannois.

4. Histoire prodigieuse du fantome cavalier solliciteur qui s'est battu en duel le 27 janvier 1615, près Paris.

5. La chasse au vieil grognard de l'antiquité. 1622.

6. L'Onophage, ou le mangeur d'asne, histoire veritable d'un procureur qui a mangé un asne.

7. Les Regrets des filles de joie de Paris sur le subject de leur bannissement.

8. Histoire joyeuse et plaisante de M. de Basseville et

d'une jeune demoiselle, fille du ministre de St-Lo, laquelle fut prise et emportée subtilement de la maison de son père.

9. L'ordre du combat de deux gentilshommes faict en la ville de Moulins, accordé par le roy nostre sire.

10. La Response des servantes aux langues calomnieuses qui ont frollé sur l'ance du panier ce caresme; avec l'advertissement des servantes bien mariées et mal pourveues à celles qui sont à marier, et prendre bien garde à eux avant que de leur mettre en mesnage.

11. Nouveau reglement general sur toutes sortes de marchandises et manufactures qui sont utiles et necessaires dans ce royaume, par de la Gomberdière.

12. Le Trebuchement de l'ivrongne, par G. Colletet.

13. Lettres nouvelles contenant le privilége et l'auctorité d'avoir deux femmes.

14. Règles, Statuts et Ordonnances de la caballe des filous reformez depuis huict jours dans Paris, ensemble leur police, estat, gouvernement, et le moyen de les cognoistre d'une lieue loing sans lunettes.

15. Privilège des Enfans Sans-Souci, qui donne lettre patente à madame la comtesse de Gosier Sallé.... pour aller et venir par tous les vignobles de France.

16. La Rencontre merveilleuse de Piedaigrette avec maistre Guillaume revenant des Champs-Elizée, avec la genealogique des coquilberts.

17. Le Ballieux des ordures du monde.

18. Discours veritable des visions advenues au premier et second jour d'aoust 1589 à la personne de l'empereur des Turcs, sultan Amurat, en la ville de Constantinople, avec les protestations qu'il a fait pour la manutention du christianisme.

19. Le Pasquil du rencontre des cocus à Fontainebleau.

20. Exemplaire punition du violement et assassinat commis par François de La Motte, lieutenant du sieur de Montestruc, en la garnison de Metz en Lorraine, à la fille d'un bourgeois de ladite ville, et executé à Paris le 5 décembre 1607.

21. Le Satyrique de la cour, 1624.

22. Les Estranges tromperies de quelques charlatans nouvellement arrivez à Paris, descouvertes aux despens d'un plaideur, par C. F. Duppé.

23. La Pièce de cabinet, dédiée aux poètes du temps (par E. Carneau).

24. Priviléges et reglemens de l'Archiconfrérie vulgai-

rément dite des Cervelles emouquées ou des Ratiers.

25. Advis de Guillaume de la Porte, hotteux ès halles de la ville de Paris.

26. Les Misères de la femme mariée, où se peuvent voir les peines et tourmens qu'elle reçoit durant sa vie, mis en forme de stances par Mme Liebault.

27. Les Priviléges et fidelitez des Chastrez, ensemble la responce aux griefs proposez en l'arrest donné contre eux au profit des femmes.

28. Le Pont-Neuf frondé.

29. La Tromperie faicte à un marchand par son apprenty, lequel coucha avec sa femme, qui avoit peur de nuict, et de ce qui en advint, avec le testament du martyr amoureux.

30. Legat testamentaire du prince des Sots à M. C. d'Acreigne, Tullois, pour avoir descrit la defaite de deux mille hommes de pied, avec la prise de vingt-cinq enseignes, par Monseigneur le duc de Guyse.

31. Oraison funèbre de Caresme prenant, composée par le serviteur du roy des Melons andardois.

Le tome IV contient :

1. Brief discours de la reformation des mariages.
2. Les jeux de la cour.
3. Songe.
4. Le tableau des ambitieux de la cour, nouvellement tracé par maistre Guillaume à son retour de l'autre monde.
5. Lettre d'ecornifierie et declaration de ceux qui n'en doivent jouir.
6. L'estrange ruse d'un filou habillé en femme, ayant duppé un jeune homme d'assez bon lieu soubs apparence de mariage.
7. Le passe-port des bons beuveurs.
8. Factum du procez d'entre messire Jean et dame Renée.
9. Le purgatoire des hommes mariez, avec les peines et les tourmentz qu'ils endurent incessamment au subject de la malice et mechanceté des femmes.
10. Memoire touchant la seigneurie du Pré-aux-Clercs, appartenant à l'Université de Paris, pour servir d'instruction à ceux qui doivent entrer dans les charges de l'Université.
11. Histoire horrible et effroyable d'un homme plus qu'enragé qui a esgorgé et mangé sept enfans dans la ville

de Chaalons en Champagne. Ensemble l'execution memorable qui s'en est ensuivie.

12. L'entrée de Gaultier Garguille en l'autre monde, poème satyrique.

13. Les estrennes du Gros Guillaume à Perrine, presentées aux dames de Paris et aux amateurs de la vertu.

14. La lettre consolatoire escripte par le general de la compagnie des Crocheteurs de France à ses confrères, sur son restablissement au dessus de la Samaritaine du Pont-Neuf, narratifve des causes de son absence et voyages pendant icelle.

15. Les plaisantes ephemerides et pronostications très certaines pour six années.

16. Epitaphe du petit chien Lyco-phagos, par Courtault, son conculinaire et successeur en charge d'office, à toutes les legions des chiens academiques, par Vincent Denis Perigordien.

17. La grande cruauté et tirannie exercée par Mustapha, nouvellement empereur de Turquie, à l'endroit des ambassadeurs chrestiens, tant de France, d'Espaigne et d'Angleterre. Ensemble tout ce qui s'est passé au tourment par luy exercé à l'endroit de son nepveu, lui ayant fait crever les yeux.

18. Le different des Chapons et des Coqs touchant l'alliance des Poulles, avec la conclusion d'yceux.

19. Recit en vers et en prose de la farce des Precieuses.

20. Histoire miraculeuse de trois soldats punis divinement pour les forfaits, violences, irreverences et indignités par eux commises avec blasphèmes execrables contre l'image de monsieur saint Antoine, à Soulcy, près Chastillon-sur-Seine, le 21e jour de juin dernier passé (1576).

21. Le fantastique repentir des mal mariez.

22. Le grand procez de la querelle des femmes du faux-bourg Saint-Germain avec les filles du faux-bourg de Montmartre, sur l'arrivée du regiment des Gardes. Avec l'arrest des commères du faux-bourg Saint-Marceau intervenu en ladicte cause.

23. Les contre-veritez de la court, avec le dragon à trois testes.

24. Le coq-à-l'asne, ou le pot aux roses, adressé aux financiers.

25. Traduction d'une lettre envoyée à la reine d'Angleterre par son ambassadeur, surprise près le Moûy par la garnison du Havre de Grâce, 15 juin 1590.

26. Remonstrance aux femmes et filles de la France. Extrait du prophète Esaye, au chapitre III de ses propheties.
27. Histoire veritable du combat et duel assigné entre deux demoiselles sur la querelle de leurs amours.
28. L'Innocence d'amour, à Lysandre.

Le tome V contient :

1. Les Triolets du temps. 1649.
2. Discours sur la mort du chapelier.
3. Reglement d'accord sur la preference des savetiers cordonniers.
4. L'Œuf de Pasques ou pascal, à M. le lieutenant civil, par Jacques de Fonteny.
5. Catechisme des Courtisans, ou les Questions de la cour, et autres galanteries.
6. Exil de Mardy-Gras.
7. Ordre à tenir pour la visite des pauvres honteux.
8. L'Anatomie d'un Nez à la mode, dedié aux bons beuveurs.
9. Extrait de l'inventaire qui s'est trouvé dans les coffres de M. le chevalier de Guise, par Mlle d'Entraigue, et mis en lumière par M. de Bassompierre.
10. Les nouvelles admirables lesquelles ont envoyées les patrons des gallées qui ont esté transportées du vent en plusieurs et divers pays et ysles de la mer, et principalement ès parties des Yndes.
11. Le Gan de Jan Godard, Parisien.
12. Discours de deux marchants fripiers et de deux tailleurs, avec les propos qu'ils ont tenus touchant leur estat.
13. Discours admirable d'un magicien de la ville de Moulins qui avoit un demon dans une phiole, condamné d'estre bruslé tout vif par arrest de la Cour de Parlement.
14. Vraye Pronostication de Me Gonin pour les malmariez, plates-bourses et morfondus, et leur repentir.
15. La misère des apprentis imprimeurs, appliquée par le detail à chaque fonction de ce penible estat.
16. Arrest de la Cour de Parlement qui fait deffenses à tous pastissiers et boulangers de fabriquer ni vendre, à l'occasion de la feste des Rois, aucuns gasteaux.
17. La Maltote des Cuisinières, ou la Manière de bien ferrer la mule.

18. Cas merveilleux d'un bastelier de Londres, lequel, sous ombre de passer les passans outre la rivière de Thames, les estrangloit.

19. Les de Relais, ou le Purgatoire des bouchers, poulayers, paticiers, cuisiniers, joueurs d'instrumens, comiques et autres gens de mesme farine.

20. Discours de la mort de très haute et très illustre princesse madame Marie Stuard, royne d'Escosse.

21. L'Onozandre, ou le Grossier, satyre.

22. Le Conseil tenu en une assemblée des dames et bourgeoises de Paris.

23. Vengeance des femmes contre les hommes.

24. Ballet nouvellement dansé à Fontaine-Bleau par les dames d'amour. Ensemble leurs complaintes adressées aux courtisanes de Venus à Paris.

25. Satyre contre l'indecence des questeuses.

26. Les contens et mescontens sur le sujet du temps.

27. Vers pour Monseigneur le Dauphin au sujet d'une aventure arrivée entre lui et le petit Brancas.

28. La Vraye Pierre philosophale, ou le moyen de devenir riche à bon conte.

Le tome VI[e] contient :

1. Les estranges et desplorables accidens arrivez en divers endroits sur la rivière de Loire et lieux circonvoisins par l'effroyable desbordement des eaux et l'espouvantable tempeste des vents, le 19 et 20 janvier 1633. Ensemble les miracles qui sont arrivez à des personnes de qualité et autres qui ont esté sauvées de ces perilleux dangers.

2. Le feu royal, faict par le sieur Jumeau, arquebusier ordinaire de Sa Majesté.

3. Histoire veritable du prix excessif des vivres de la Rochelle pendant le siège.

4. La grande proprieté des bottes sans cheval en tout temps, nouvellement descouverte, avec leurs appartenances, dans le grand magazin des esprits curieux.

5. Les estrennes de Herpinot, presentées aux dames de Paris, desdiez aux amateurs de la vertu, par C. D. P., comedien françois.

6. Harangue de Turlupin le souffreteux, 1615.

7. Sommaire traicté du revenu et despence des finances de France, ensemble les pensions de nosseigneurs et dames de la Cour, escrit par Nicolas Remond, secretaire d'Estat.

8. Quatrains au roy sur la façon des harquebuses et pistolets, enseignans le moyen de recognoistre la bonté et le

vice de toutes sortes d'armes à feu et les conserver en leur lustre et bonté, par François Poumerol, arquebusier.

9. Zest-Pouf, historiette du temps.

10. Catechisme des Normands.

11. Edit du roy portant suppression des charges de capitaines des levrettes de la chambre du roy.

12. Histoire veritable de la mutinerie, tumulte et sedition faite par les prestres Sainct-Medard contre les fidèles, le semedy XXVII[e] jour de decembre 1561.

13. Les choses horribles contenues en une lettre envoyée à Henry de Valois par un enfant de Paris le vingt-huitième de janvier 1589.

14. Le Cochon mitré, dialogue.

15. Stances sur le retranchement des festes, en 1666.

16. Le Pont-Breton des procureurs.

17. La plaisante nouvelle apportée sur tout ce qui se passe en la guerre de Piedmont, avec la harangue du capitaine Picotin faicte au duc de Savoye sur le mescontentement des soldats françois.

18. Le Carquois satyrique.

19. L'estrange et veritable accident arrivé en la ville de Tours, où la royne couroit grand danger de sa vie sans le marquis de Rouillac et de M. de Vignolles, le vendredy vingt-neufviesme janvier 1616.

20. Arrest notable donné au profit des femmes contre l'impuissance des maris, avec le plaidoyé et conclusion de Messieurs les gens du roy.

21. Satyre sur la barbe de M. le president Molé.

22. Recit veritable de l'execution faite du capitaine Carrefour, general des voleurs de France, rompu vif à Dijon le 12[e] jour de decembre 1622.

23. Brief dialogue, exemplaire et recreatif, entre le vray soldat et le marchand françois, faisant mention du temps qui court.

24. La musique de la taverne et les propheties du cabaret, ensemble le Mepris des Muses.

Le tome VII est sous psesse, le tome X contiendra la table générale.

HISTOIRE.

I. VOYAGES.

* *Histoire notable de la Floride*, contenant les trois voyages faits en icelle par certains capitaines et pilotes françois, descrits par le capitaine LAUDONNIÈRE; à laquelle a été ajousté un *Quatriesme voyage, fait par le capitaine* GOURGUES. 1 volume. 5 fr.

Epuisé. Il reste quelques exemplaires sur papier fort au prix de 10 fr.

Mémoires des Voyages du sieur Demarez, revus sur le seul exemplaire connu de l'édition originale, et annotés par M. Charles NAVARIN. 1 vol. 5 fr.

Relation des trois ambassades du comte de Carlisle, de la part de Charles II, vers Alexey Michailowitz, czar de Moscovie, Charles, roy de Suède, et Frederic III, roy de Danemarck. Nouvelle édition, avec préface, notes et glossaire par le prince Augustin GALITZIN. 1 volume. 5 fr.

II. HISTOIRE DE FRANCE.

Collection générale de Chroniques et Mémoires relatifs à l'histoire de France. 200 vol.

Cette collection comprendra les ouvrages qui font partie des diverses collections publiées jusqu'à ce jour, et plusieurs autres imprimés ou inédits. Chaque ouvrage, revu sur les manuscrits et les éditions anciennes, accompagné de notes et d'une table des matières, se vendra séparément. Il n'y aura ni faux-titre, ni indication quelconque qui puisse obliger les amateurs à prendre les volumes dont ils n'auraient pas besoin. Les ouvrages divers ne seront rattachés entr'eux

que par le plan de la collection et la *Table générale des matières*.

De cette collection feront partie :

* *Les Aventures du baron de Fæneste*, par Théodore-Agrippa D'AUBIGNÉ. Edition revue et annotée par M. Prosper MÉRIMÉE, de l'Académie françoise. 1 vol. 5 fr.

* *Mémoires de la Marquise de Courcelles*, écrits par elle-même, précédés d'une Notice et accompagnés de notes par M. Paul POUGIN. 1 vol. 4 fr.

* *Mémoires de Madame de la Guette*. Edition revue et annotée par M. C. MOREAU. 1 vol. 5 fr.

Souvenirs de madame de Caylus. 1 vol.

Mémoires de l'abbé de Choisy, suivis de l'*Histoire de la Comtesse des Barres*, avec préface et notes par M. Gustave DESNOIRESTERRES. 1 vol. 5 fr.

OEuvres complètes de Branthome.
Voyez page 34 de ce catalogue.

Chroniques des Samedis de Mlle de Scudéry, recueillies par CONRART, annotées par PELLISSON-FONTANIER, et publiées par M. F. FEUILLET DE CONCHES. 1 vol. 5 fr.

III. HISTOIRE ÉTRANGÈRE.

* *Histoire notable de la Floride*. 1 v. 5 fr.
Voyez page 45 de ce catalogue.

Relation des trois ambassades du comte de Carlisle. 1 vol. 5 fr.
Voyez page 45 de cecatalogue.

Histoire du Pérou, traduite de l'espagnol sur le manuscrit inédit du P. Anello OLIVA, par M. H. TERNAUX-COMPANS. 1 vol. 4 fr.

OUVRAGES DE DIFFÉRENTS FORMATS

Qui font partie du onds de P. JANNET.

Bibliographie lyonnaise du XVe siècle, par M. A. PÉRICAUD aîné. Nouv. édit. *Lyon*, imprimerie de Louis Perrin, 1851, in-8. 1re partie. 7 50
2e partie. 4 »
3e partie. 2 »

Catalogue de la bibliothèque lyonnaise de M. Coste, rédigé et mis en ordre par Aimé VINGTRINIER, son bibliothécaire. *Lyon*, 1853, 2 vol. gr. in-8. (18,641 articles.) 12 »

Catalogue des livres imprimés, manuscrits, estampes, dessins et cartes à jouer composant la bibliothèque de M. C. Leber, avec des notes par le collecteur. Tome IV, contenant le supplément et la table des auteurs et des livres anonymes. *Paris*, 1852, in-8, avec 6 grav. 8 »
Grand papier, fig. col. 25 »
Grand papier vélin, fig. col. 30 »

Choix de fables de La Fontaine, traduites en vers basques par J.-B. ARCHU. *La Réole*, 1848, in-8. 7 50

Chronique et hystoire faicte et composee par reverend pere en Dieu TURPIN, contenant les prouesses et faictz darmes advenuz en son temps du tres magnanime Roy Charlemaigne et de son nepveu Raouland. (*Paris*, 1835,) in-4 goth. à 2 col., avec lettres initiales fleuries et tourneures. 20 »
Pap. de Hollande. 25 »

Dialogue (Le) du fol et du sage. (*Paris*, 1833,) pet. in-8 goth. 9 »
Pap. de Holl. (à 10 exempl.). 12 »
Pap. de Chine (à 4 exempl.). 15 »

Dialogue facetieux d'un gentilhomme françois se complaignant de l'amour, et d'un berger qui, le trouvant dans un bocage, le reconforta, parlant à luy en son patois. Le tout fort plaisant. *Metz*, 1671 (1847), in-16 oblong. 9 »

Dictionnaire pour l'intelligence des auteurs classiques grecs et latins, tant sacrés que profanes, par Fr. SABBATHIER. *Paris*, 1815, in-8. (Tome 37e et dernier.) 6 »

Dit (*Le*) *de menage*, pièce en vers du XIVe siècle, publié, pour la première fois par M. G.-S. TREBUTIEN. (Paris, 1835,) in-8 goth. 2 50
Pap. de Holl. 4 »

Dit (*Un*) *d'aventures*, pièce burlesque et satirique du XIIIe siècle, publiée pour la première fois par M. G.-S. TREBUTIEN. (*Paris*, 1835,) in-8 goth. 2 50

Essai synthétique sur l'origine et la formation des langues (par Copineau). *Paris*, 1774, in-8. 4 »

Histoire des campagnes d'Annibal en Italie pendant la deuxième guerre punique, suivie d'un abrégé de la tactique des Romains et des Grecs, par Fréd. GUILLAUME, général de brigade. *Milan*, de l'impr. royale, 1812, 3 vol. gr. in-4 et atlas de 49 planches gr. in-fol. 20 »

Histoire du Mexique, par don Alvaro TEZOZOMOC, trad. sur un manuscrit inédit par H. TERNAUX-COMPANS. *Paris*, 1853, 2 vol. in-8. 15 »

Lai d'Ignaurès, en vers, du XIIe siècle, par RENAUT, suivi des lais de Melion et du Trot, en vers, du XIIIe siècle, publiés pour la première fois par MM. MONMERQUÉ et Francisque MICHEL. *Paris*, 1832, gr. in-8, pap. vél., avec deux *fac-simile* color. 9 »
Pap. de Holl. 15 »
Pap. de Chine. 15 »

Lanternes (*Les*), histoire de l'ancien éclairage de Paris, par Edouard FOURNIER, suivie de la réimpression de quelques poëmes rares. (Les nouvelles lanternes, 1745. — Plaintes des filoux et écumeurs de bourses contre nosseigneurs les réverbères, 1769. — Les ambulantes à la brune con-

tre la dureté du temps, 1769. — Les sultanes nocturnes, 1769.) *Paris*, 1854, in-8. 2 »

Lettre d'un gentilhomme portugais à un de ses amis de Lisbonne sur l'exécution d'Anne Boleyn, publiée par M. Francisque Michel. *Paris*, 1832, br. in-8, pap. vélin. 3 »

Manuel du libraire et de l'amateur de livres, par M. Jacq.-Ch. Brunet, quatrième édition originale. *Paris*, 1842-1844, 5 vol. in-8 à deux colonnes. 200 »

Moralité de la vendition de Joseph, filz du patriarche Jacob; comment ses frères, esmeuz par envye, s'assemblèrent pour le faire mourir..... *Paris*, 1835, in-4 goth. format d'agenda, pap. de Holl. 36 »

Moralité de Mundus, Caro, Demonia, à cinq personnages. — Farce des deux savetiers, à trois personnages. *Paris*, Silvestre, 1838, in-4 goth. format d'agenda. 12 »

Moralité nouvelle du mauvais riche et du ladre, à douze personnages. (*Paris*, 1833,) petit in-8 goth. 9 »
Pap. de Holl. (à 10 exempl.). 12 »
Pap. de Chine (à 4 exempl.). 15 »

Moralité très singulière et très bonne des blasphémateurs du nom de Dieu. (*Paris*, 1831,) pet. in-4 goth. format d'agenda, pap. de Holl. 36 »

Mystère de saint Crespin et de saint Crespinien, publié pour la première fois par L. Dessalles et P. Chabaille. *Paris*, 1836, gr. in-8 orné d'un *fac-simile*. 14 »
Pap. de Holl. (*fac-simile* sur vélin). 30 »
Pap. de Chine. 30 »

Payen (Dr J. F.). — Publications relatives à Montaigne.

1° *Notice bibliographique sur Montaigne.* Paris, 1837, in-8. (*Epuisée.*)

2° *Documents inédits ou peu connus sur Montaigne.* Paris, 1847, in-8, portrait, *fac-simile.* (*Épuisés.*)

3° *Nouveaux documents inédits ou peu connus sur Montaigne.* 1850, in-8, *fac-simile.* 3 fr.

4° *De Christophe Kormart et de son analyse sur les Essais de Montaigne.* Paris, 1849, in-8. (*Épuisé.*)

5° *Documents inédits sur Montaigne*, n° 3. — Éphémérides, Lettres, et autres Pièces autographes et *inédites* de Montaigne et de sa fille Éléonore. Paris, Jannet, 1855, in-8, *fac-simile.* 3 fr.

6° *Recherches sur Montaigne, documents inédits*, n° 4. — Examen de la vie publique de Montaigne, par M. Grün. — Lettres et remontrances nouvelles. — Bourgeoisie romaine. — Habitation et tombeau à Bordeaux. — Vues, plans, cachets, *fac-simile.* — R. Sebon. Paris, 1856, in-8. 5 fr.

Poësies françoises de J.-G. Alione (d'Asti), composées de 1494 à 1520, avec une notice biographique et bibliographique par M. J.-C. Brunet. *Paris*, 1836, pet. in-8 goth. orné d'un *fac-simile.* 15 »

Proverbes basques, recueillis (et publiés avec une traduction française) par Arnauld Oihénart. *Bordeaux*, 1847, in-8. 10 »

Recueil de réimpressions d'opuscules rares ou curieux relatifs à l'histoire des beaux-arts en France, publié par les soins de MM. T. Arnauldet, Paul Chéron, Anatole de Montaiglon. In-8, papier de Hollande. (Tirage à 100 exemplaires.)

I. Ludovicus Henricus Lomenius, Briennæ comes, de pinacotheca sua. 1 50

II. Vie de François Chauveau, graveur, et de ses deux fils, Evrard, peintre, et René, sculpteur, par J.-M. Papillon. 3 50

Relation des principaux événements de la vie de Salvaing de Boissieu, premier président en la chambre des comptes de Dauphiné, suivie d'une critique de sa généalogie et précédée d'une Notice historique, par Alfred DE TERREBASSE. *Lyon*, impr. de Louis Perrin, 1830, in-8, fig. 7 »

Roman de Mahomet, en vers, du XIIIe siècle, par Alex. DU PONT, et livre de la loi au Sarrazin, en prose, du XIVe siècle, par Raymond LULLE; publiés pour la première fois et accompagnés de notes par MM. REINAUD et Francisque MICHEL. *Paris*, 1831, gr. in-8 pap. vél., avec deux *fac-simile* coloriés. 12 »

Roman de la Violette ou de Gérard de Nevers, en vers, du XIIIe siècle, par GIBERT DE MONTREUIL, publié pour la première fois par M. Francisque MICHEL. *Paris*, 1834, gr. in-8 pap. vél. avec trois *fac-simile* et six gravures entourées d'arabesques et tirées sur papier de Chine. 36 »
Pap. de Chine. 60 »

Roman (Le) de Robert le Diable, en vers, du XIIIe siècle, publié pour la première fois par G.-S. TRÉBUTIEN. *Paris*, 1837, pet. in-4 goth. à deux col., avec lettres tourneures et grav. en bois. 20 »
Pap. de Holl. 30 »
Pap. de Chine. 36 »

Roman du Saint-Graal, publié pour la première fois par Francisque MICHEL. *Bordeaux*, 1841, in-12. 4 »

Table des auteurs et des prix d'adjudication des livres composant la bibliothèque de M. le comte de La B*** (La Bédoyère). Gr. in-8, pap. vél. 2 50

Table des prix d'adjudication des livres composant la bibliothèque de M. L*** (Libri). *Paris*, 1847, in-8. 1 50

Table des prix d'adjudication des livres de M. l. m. d. R. (du Roure). *Paris*, 1848, in-8. 1 25

Trésor des origines, ou Dictionnaire grammatical raisonné de la langue française, par Ch. POUGENS. *Paris*, imprimerie royale, 1819, in-4. 6 »

Manuel-Annuaire de l'imprimerie, de la librairie et de la presse, par F. GRIMONT, avocat, s. Chef du bureau de la librairie au Ministère de l'intérieur. In-12. 4 »

Sous presse le *Manuel* pour 1857, complément de la 1re édition, avec tables analytiques de toutes les matières contenues dans les deux volumes.

LA PROPRIÉTÉ LITTÉRAIRE ET ARTISTIQUE

COURRIER DE LA LIBRAIRIE

Ce Journal paraît tous les samedis. Il contient les documents officiels concernant l'imprimerie, la librairie, et tout ce qui s'y rattache, — une Chronique judiciaire, — le Catalogue, d'après les documents officiels, des livres, cartes, estampes, œuvres de musique, etc., imprimés en France. — A titre de prime, les abonnés reçoivent 1° le *Catalogue général de la librairie française au XIXe siècle*, par M. Paul Chéron; ouvrage exclusivement imprimé pour eux, et qui ne sera pas mis dans le commerce; 2° Pour 20 fr. de livres de la *Bibliothèque Elzevirienne*, au choix, pour chacune des années 1856 et 1857. — Prix de l'abonnement pour un an : Paris, 20 fr.; départements, 22 fr.; Etranger, 24 fr. — Bureaux, à Paris, rue de Richelieu, 15; à Leipzig, chez T. O. Weigel; à Londres, chez John Russell Smith. — Rédacteur en chef, P. Boiteau. Propriétaire-Gérant, P. Jannet.

LA MUSE HISTORIQUE

OU

RECUEIL DES LETTRES EN VERS

CONTENANT LES NOUVELLES DU TEMPS, ÉCRITES A SON ALTESSE MADEMOISELLE DE LONGUEVILLE, DEPUIS DUCHESSE DE NEMOURS (1650 — 1665)

Par J. LORET.

Nouv. édition, revue sur les manuscrits et sur les éditions originales et augmentée d'une table générale des matières,

par ED. V. DE LA PELOUZE *et* J. RAVENEL.

Les Lettres en vers de Loret sont assurément un des ouvrages les plus curieux à consulter, une des sources les plus abondantes en précieux renseignements auxquelles il soit possible de puiser, pour quiconque veut étudier avec soin l'histoire politique ou littéraire de la France pendant la période de temps qu'embrasse cette gazette rimée. Pour seize années de la vie du grand siècle, on y trouve, en effet, outre la relation de tous les actes importants de la minorité et des premiers jours du règne de Louis XIV, le récit détaillé de ces mille petits faits divers qui préparent, qui expliquent les grands événements; qui ont passé presque inaperçus des contemporains eux-mêmes, et dont les plus pénibles et les plus minutieuses recherches n'amèneraient pas toujours l'historien à saisir la trace ailleurs. Là, toutefois, ne se borne pas le mérite de la *Muse historique*. Un certain attrait nous pousse tous, plus ou moins, à rechercher les particularités intimes de la vie des personnages que l'histoire fait poser devant nous; cette curiosité est, ici, très amplement satisfaite. Bruits de la ville, nouvelles de la cour, entrées princières, fêtes publiques, festins royaux, représentations théâtrales, bals et ballets, mystères de la ruelle et parfois de l'alcôve, Loret tient note de tout, révèle tout, décrit tout en vers abondants et faciles, spirituels et naïfs, burlesques mais pleins de bon sens, libres mais non effrontés, empreints toujours d'un profond respect pour la vérité.

Ces qualités, aujourd'hui bien reconnues, et le haut prix qu'atteignent dans les ventes publiques les exemplaires même imparfaits de la *Muse historique*, nous ont décidé à réimprimer ce livre. Les éditeurs, indépendamment de ce qu'il leur a été possible de se procurer des lettres originales imprimées, ont fort utilement consulté deux manuscrits des bibliothèques Impériale et de l'Arsenal. Un troisième, inappréciable volume relié aux armes de Fouquet et de la comtesse de Verrue, auxquels il a successivement appartenu, a été mis à leur disposition avec la plus gracieuse obligeance par son possesseur actuel, M. Grangier de la Marinière, le zélé bibliophile. Ces diverses communications, la dernière surtout, ont permis de faire disparaître presque entièrement les voiles souvent bien épais que, lors de l'impression de sa gazette, Loret a jetés, par prudence, sur un grand nombre de figures de son musée historique.

Rien n'a été négligé, sous le rapport des soins littéraires, pour que cette nouvelle édition soit digne des amateurs auxquels elle est destinée. L'exécution matérielle sera dirigée de manière à satisfaire les plus difficiles.

L'ouvrage, sous presse, se composera de 4 forts volumes grand in-8 à 2 colonnes. — Prix de chaque volume : 15 fr.

LIBRARY OF OLD AUTHORS.

M. John Russel Smith, libraire à Londres, vient de commencer la publication d'une collection destinée à prendre en Angleterre la place occupée en France par la *Bibliothèque elzevirienne*. Plusieurs ouvrages sont en vente ou sous presse. Tous les volumes sont imprimés uniformément et avec soin, avec des fleurons et lettres ornées, reliés en percaline, et se vendent à des prix modérés. Voici la liste des premières publications.

En vente :

The Dramatic and Poetical Works of JOHN MARSTON. Now first collected and edited by J. O. Halliwell. 3 vols. cart. en toile. 22 50

The Vision and Creed of Piers Ploughman. Edited by Thomas Wright, a new edition, revised, with additions to the Notes and Glossary. 2 vols. cart. 15 »

INCREASE MATHER'S Remarkable Providences of the Earlier Days of American Colonization. With Introductory Preface by GEORGE OFFOR. Portrait. 7 50

JOHN SELDEN'S Table Talk. A new and improved Edition, by S. W. SINGER. 7 50

The Poetical Works of WILLIAM DRUMMOND of Hawthornden. Edited by W. B. Turnbull. Portrait. 7 50

Francis Quarle's Enchiridion. Containing Institutions — Divine, Contemplative, Practical, Moral, Ethical, OEconomical, and Political. Portrait. 4 50

The Miscellaneous Works in prose and verse of sir THOMAS OVERBURY. Now first collected. Edited, with Life and Notes, by E. F. Rimbault. Portrait after Pass. 7 50

GEORGE WITHER'S Hymns and songs of The Church. Edited, with Introduction, by Edward Farr. Also the Musical Notes, composed by Orlando Gibbons. With Portrait after Hole. 7 50

The Poetical Works of the Rev. ROBERT SOUTHWELL. Now first completely edited by W. B. Turnbull. 6 »

Sous presse :

George Wither's Hallelujah, or Britain's Second Remembrancer, in Praiseful and Penitential Hymns, Spiritual Songs and Moral Odes. Edited by Edward Farr.

George Sandys' Poetical Works. Edited by John Mitford.

Remaines Concerning Britain, by William Camden. The Eighth Edition. Edited by Mark Antony Lower.

The Interludes of John Heywood. Now first collected and edited by F. W. Fairholt.

Pieces of Early Popular Poetry. Republished principally from early printed copies in the Black Letter. Edited by Edward Vernon Utterson. Second Edition.

The Iliads and the Odysseys of Homer, Prince of Poets, never before in any Language truly translated, done according to the Greek by George Chapman. Edited by Richard Hooper.

The Journal of a Barrister of the name of Manningham, for the years 1600, 1601 and 1602; containing Anecdotes of Shakespeare, Ben Johnson, Marston, Spenser, Sir W. Raleigh, Sir John Davys, etc. Edited from the ms. in the British Museum, by Thomas Wright.

The Rev. Joseph Spence's Anecdotes of Books and Men, about the time of Pope and Swift. A new Edition by S. W. Singer.

The Prose Works of Geoffrey Chaucer, including the Translation of Boethius, the Testament of Love, and the Treatise on the Astrolabe. Edited by T. Wright.

King James' Treatise on Demonology. With Notes.

The Poems, Letters and Plays of Sir John Suckling.

Thomas Carew's Poems and Masque.

The Miscellanies of John Aubrey, F. R. S.

Dépôt à Paris, *chez* P. Jannet, *éditeur de la Bibliothèque Elsevirienne*, *rue Richelieu*, 15.

Paris, imprimerie Guiraudet et Jouaust, 338, r. S.-Honoré.

4.50 [illegible] $\frac{m}{29}$